This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Dessiné par David. Gravé par Normand fils

STATUE COLOSSALE
de René le Bon, Roi de Sicile, duc d'Anjou, &c.
par M. David.

C. 587

RECHERCHES

1 087

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU ET SES MONUMENS.

ANGERS ET LE BAS-ANJOU.

PAR J.-F. BODIN,

DÉPUTÉ DE MAINE ET LOIRE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

AVEC GRAVURES.

TOME SECOND.

A SAUMUR,

CHEZ DEGOUY AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1823.

2V
160

Dessiné par David. *Gravé par Normand fils.*

STATUE COLOSSALE
de René le Bon, Roi de Sicile, duc d'Anjou, &c.
par V. David.

C. 687

RECUEDCHES

Désires de pouvoir avoir,
Il faut que tu fasses devoir
Par force d'armes l'acquérir,
Sicques tu puisses la conquérir.
Danger lequel garde le fort
Contre tous venans à grand tort
Où Douce-Merci est céans *
Prise en deux paires de lians *
Qui la tiennent, Honte et Tremeur; *
Viens à moi si auras l'honneur,
Dit Désir, et plus ne demeure,
Lors mon CŒUR part o * lui en l'heure.

* en cet endroit
* liens
* crainte
avec

Le CŒUR, ainsi personnifié, devient le héros du poëme; il se met en campagne sous la conduite de Désir, qui l'arme chevalier, lui donne un « haubert de plaisance fort à merveille, » pour résister contre les coups de Refus »; ensuite ils montent à cheval, partent pour courir les aventures, et faire, s'il se peut, la conquête de Douce-Merci. Après avoir parcouru beaucoup de pays, nos chevaliers errans aperçoivent une femme, d'un âge avancé, vêtue d'une robe de pourpre et d'un manteau d'azur; elle arrête le cheval du CŒUR par la bride. Le nouveau chevalier, surpris à l'aspect vénérable de la dame, qui portait sur sa tête une couronne d'or, paraît tout ébahi; cependant il se remet bientôt, et la prie avec beaucoup de courtoisie de lui apprendre qui elle est; elle lui répond :

. . . . . j'ai nom Espérance
Sans qui nul homme ne s'avance.

Le CŒUR se nomme aussi, et il instruit la dame de son projet, dans lequel elle l'engage à persévérer, en lui donnant plusieurs conseils propres à le faire réussir; mais elle ne lui dissimule pas les chagrins qu'il aura à éprouver, les obstacles qu'il aura à surmonter, les dangers qu'il pourra courir,

Car Amour veut ainsi partir *
Ses biens et ses maux départir.
. . . . . .
Mais garde-toi bien, je te prie,
Du chemin de Forcenerie;
Car fort tu irais au manoir
Droit où demeure Désespoir.

* partager

Les chevaliers font leurs remerciemens et leurs adieux à la dame, et continuent leur voyage par monts et par vaux. Ils rencontrent divers personnages sur leur route, admettent Largesse dans leur compagnie, s'embarquent tous trois sur une mer orageuse, et, après une longue et périlleuse navigation, abordent dans l'île d'Amour, où ils sont reçus par la Courtoisie, l'infirmière de l'hôpital des amoureux établi dans cette île. Ayant reconnu les voyageurs, la dame leur fit un accueil fort obligeant et les présenta à la Pitié, supérieure de

la maison, au moment où celle-ci visitait ses nombreux malades. Le Désir ayant exposé à la Pitié le motif de leur voyage, le CŒUR prit ensuite la parole et dit à la Courtoisie :

D'une chose vous veux prier,
Qu'il vous plaise moi octroyer,
Que me veuillez montrer demain
La sépulture maître Alain;
Autrefois l'ai vu en m'enfance,
Car il était natif de France;
Et aussi le grand cimetière
Où plusieurs corps gissent en bière,
Il vous plaise me les montrer,
Afin d'en savoir raconter.

Le lendemain Courtoisie conduisit les voyageurs au cimetière de l'hôpital, dont le portail était formé d'une grande voûte d'albâtre, haute et large de plus de cent pieds. Aux murs de cette voûte étaient appendus les bannières, les boucliers et les devises de ceux qui avaient passé dessous, c'est-à-dire, de ceux que l'Amour avait vaincus. On y voyait leurs noms et les causes de leur voyage dans cette île. Le premier bouclier qui fixa les regards du CŒUR fut celui de Jules-César, près duquel on voyait ceux de Néron, de Marc-Antoine, de David, de Thésée, d'Enée, d'Achille, d'Hercule, de Pâris, etc. Nous ne suivrons pas le CŒUR dans tous les détails de la revue qu'il fait des en-

seignes et des boucliers qui décoraient le portail du cimetière, nous ne nous arrêterons qu'à l'écu de René lui-même, qu'il décrit ainsi : « Un autre écu avait joignant celui de » Charles de Bourbon, plus grand et spacieux, » au-dessus avait une couronne d'or, lequel » écu était à une souche d'or peinte, et n'avait » ladite souche qu'un seul scion vert (*a*) avec » lettres en langage français écrites qui disaient » ainsi : »

Je suis René d'Anjou qui me viens présenter
Comme coquin d'Amour à la fin de conter
Mon fait entièrement, sans en rien méconter,
Envers le dieu d'Amour qui m'a voulu tenter
Plus qu'autre son sujet, pour le vrai raconter;
Car maintes dames sont moi venu enhorter
Et plusieurs damoiselles qu'il fallait contenter;
Bourgeoises et bergères me faisaient lamenter
En Italie, en France où m'allois déporter,
Afin de passer tems, moi cuidant * exempter
Mettre ci mon blason, lequel viens apporter
Comme j'y suis tenu afin de m'acquitter.

* pensant

Le CŒUR et ses compagnons de voyage pénètrent enfin dans le vaste cimetière, où ils aperçoivent un grand nombre de tombeaux,

(*a*) Allusion à la position où se trouvait alors René, représenté par la souche d'or, et Jean, son fils unique, par le scion vert ou jeune branche.

parmi lesquels ils distinguent ceux d'Ovide, de Bocace, de Guillaume Machault, de Jean Clopinel, de Pétrarque, etc.; tous ces monumens, d'une élégante structure, sont ornés d'épitaphes qu'ils lisent avec beaucoup de curiosité et d'intérêt. Lorsqu'ils furent las de parcourir cet élisée, de considérer des urnes cinéraires et de lire des inscriptions, dame Courtoisie prit le CŒUR par la main et les conduisit tous trois chez dame Pitié, qui les reçut fort bien, particulièrement le CŒUR, auquel elle fit prêter serment de servir toujours loyalement l'Amour, seigneur souverain et fondateur de l'hôpital. Ensuite le CŒUR et ses compagnons prirent congé et s'acheminèrent vers le château de plaisance.

Ce château était bâti sur une roche d'émeraude, les quatre murs extérieurs étaient en cristal, et à chacun des quatre angles il y avait une grosse tour de rubis; ces tours étaient couvertes de nacre de perles, et les murs du principal corps du château de tuiles d'or émaillées, portant toutes cette devise de l'Amour : « Aux cœurs volages. » Sur chacune des tours on voyait une grosse escarboucle; le portail, fait de calcédoines et d'agathes taillées en losanges, était terminé à son sommet par une perle orientale d'une grosseur extraordinaire.

Enfin tout l'édifice était enceint d'une muraille de gros saphirs, « et pour plus proprement le » donner à entendre, ledit bel chatel était de » façon telle comme celui de Saumur en An- » jou, qui est assis sur la rivière de Loire, » sinon qu'il était de grandeur et d'espace la » moitié plus large et plus spacieux (*a*). »

Après quelques jours de marche, les trois voyageurs arrivèrent devant le château de Plaisance, au moment où le soleil dardait ses rayons sur les murs; éblouis par tant d'éclat, ils restèrent quelque tems en admiration devant toutes ces merveilles de la féerie; mais s'étant un peu remis, ils aperçurent sur le portail deux belles statues d'ambre jaune, tenant entre elles un grand miroir; leurs noms étaient sous leurs pieds, l'une s'appelait Fantaisie, l'autre Imagination; ces vers, placés au-dessus des statues, fixèrent surtout leur attention :

En ce miroir se nul se mire
Qui ne soit vrai, loyal amant,
Le dieu d'Amour sy * lui fait dire
Qu'il s'en repentira brièvement.

* ici

Pendant que le CŒUR et ses compagnons admiraient l'extérieur du château, ils virent

(*a*) Texte de l'auteur, ainsi que les autres endroits marqués de guillemets.

sortir par une porte d'ivoire un beau jeune homme, c'était Bel-Accueil ; Désir, qui l'avait connu autrefois, l'entretint un moment en particulier; il lui conta son aventure, celle de ses compagnons, et termina en disant que le CŒUR était venu dans l'intention de rendre hommage à l'Amour, s'il voulait bien l'admettre au nombre de ses vassaux. Bel-Accueil, qui remplissait dans le château les fonctions de grand-maître des cérémonies, les quitta pour aller faire ce message; mais, en s'en allant, il laissa la porte ouverte; les curieux voyageurs entrèrent dans plusieurs belles salles, dans l'une desquelles ils furent bien surpris de voir, suspendue à la voûte par une chaîne d'or, une corbeille d'osier grossièrement travaillée; le CŒUR en témoigna sa surprise à Bel-Accueil, revenu au-devant d'eux pour les introduire; celui-ci répondit en souriant :

La corbeille que tu vois là
Si est proprement celle-là
En laquelle pendit Virgile
Par une dame moult subtile
Qui lui sut telle raison montrer
Qu'elle le fit dedans entrer,
Disant que jamais autrement
Ne la pourrait voir nulement;
Et lui qui était d'elle pris
Y entra dont moult fut repris,
Car incontinent de ce lieu

Le tira jusqu'au milieu
Et puis le laissa là pendu;
Son sens fut lors mal despendu,
Car de tous ceux de la cité
Fut lors connu et visité;
Amour ainsi le desprisa * * méprisa
Pour ce que toujours peu prisa
Virgile le pouvoir d'Amour;
Or en fut puni par tel tour.

Après avoir entendu ce récit et plusieurs autres de même nature, le CŒUR fut tellement troublé qu'il pria Désir de vouloir bien lui servir d'interprète lorsqu'ils seraient en présence de l'Amour; il le lui promit. Alors les voyageurs suivirent Bel-Accueil, traversèrent plusieurs cours pavées de jaspe de diverses couleurs, dans l'une desquelles ils virent l'Oisiveté assise près d'une fontaine d'or, et plus loin, dans une pièce d'eau, deux sirènes, dont les chans mélodieux semblaient « être harmonie » du ciel »; ils virent encore beaucoup d'autres belles choses, puis arrivèrent enfin à l'appartement où se tenait l'Amour. Le dieu était richement vêtu d'habits royaux, et s'amusait alors, l'arc à la main, à lancer des flèches par les fenêtres, sans s'inquiéter sur qui elles tombaient. Mais ayant aperçu Bel-Accueil qui tenait le CŒUR par la main, il s'avança en souriant au-devant d'eux; les voyageurs se mirent

à genoux, l'Amour leur tendit la main avec grâce, les releva, et aussitôt Désir, prenant la parole pour son ami le CŒUR, s'exprima ainsi :

Très-haut prince et très-excellent
Souverain seigneur tout puissant,
Qui sur tout homme terrien
Avez pouvoir comme on sait bien
Tant deçà mer que delà mer,
Car nul je n'en quiers * excepter,
Au moins qu'une fois en sa vie
Ne soit sous votre seigneurie,
Veez * le CŒUR cy à ma requête
Si a entreprise la quête
De conquêter Douce-Merci,
Réservant toujours votre si,
. . . . . .
Et si vous voudrait supplier
Qu'il vous plaise le conseiller
Comment il pourra parvenir
A Douce-Merci conquérir.

* cherche

* voyez

Ensuite il expose toutes les difficultés que le CŒUR aura à surmonter, puisque Douce-Merci est sans cesse accompagnée des Médisans, de la Jalousie, du Refus, du Danger; enfin Désir termine sa harangue, en disant que tous ces satellites travaillent de concert à détruire « d'Amour le noble hôpital. »

Le dieu répond avec bonté qu'il prendra en considération la requête qu'on vient de lui présenter, qu'il la fera examiner par son conseil,

et que la décision leur sera transmise par l'Honneur, un de ses ministres. Malheureusement cette décision ne satisfit pas les vœux du CŒUR; il présenta une seconde supplique, dont l'objet était d'obtenir de l'Amour plusieurs de ses officiers pour l'aider dans son entreprise; je désire, dit-il,

Que puissiez me donner Pitié,
Aussi me donniez Bel-Accueil,
Car sans lui pas aller ne veuil;
. . . . . .
Aussi que j'aie Humble-Requête,
C'est cil * qui commence la fête; * celle-là
Dépêchez moi, sire, à cette heure,
S'il vous plaît, car trop je demeure.

La fin de ce discours, qui prouvait combien le CŒUR était vif et pressé, fit sourire l'Amour, qui lui accorda enfin ce qu'il demandait. Dès le lendemain matin, le CŒUR, ses compagnons, Pitié, Bel-Accueil et autres officiers que l'Amour lui avait accordés, se mirent en route en se dirigeant vers le château de Rebellion, où demeurait Douce-Merci, à une lieue ou environ de celui de Plaisance. Avant d'arriver, le CŒUR pria Bel-Accueil et Pitié d'aller l'annoncer et de revenir ensuite lui dire si Douce-Merci consentait à le recevoir. Les deux envoyés trouvèrent la porte de la belle gardée par

Danger, qui les reçut d'abord fort mal, mais ils lui jetèrent à la tête une bourse pleine d'or, en lui disant :

Danger, laisse-nous, je te prie,
Aller voir Douce-Merci,
Nous ne demeurerons tant ne quant
Et en auras encore autant.

Averti par Bel-Accueil que la dame consent à le recevoir, le CŒUR arrive bientôt avec toute sa suite ; il entre dans son appartement et la trouve avec la Pitié, qui parlait pour lui avec beaucoup de chaleur. Désir, Humble-Requête, Promesse, tous s'empressent de seconder les efforts de la Pitié, pour décider Douce-Merci en faveur du beau jouvencel dont ils vantent les brillantes qualités ; enfin le CŒUR, voyant qu'il est tems de parler lui-même, se jette aux pieds de la belle et s'exprime ainsi :

Madame, je ne vous sai dire
Le très-grand mal et le martyre,
Le très-grand mal et le tourment
Que j'ai pour vous incessamment ;
Car tant me suis à vous soumis
Que jusqu'à la mort suis remis
Pour la votre très-grand'beauté
Que servir veux en loyauté.

Interdite, sans doute par Modestie, Douce-Merci garda d'abord le silence ; mais sollicitée,

pressée de nouveau par la Pitié, elle répondit au jouvenceau :

Cœurs, decevans êtes et faux
Ou très-parfaitement loyaux,
Mais il semble à votre parler
Que vous ne veuillez mal penser;
Si c'est pour ma déception
Dieu vous en donne punition;
Quant à moi plus n'estirverai, *
Mais de bon cœur vous retiendrai
Pour ami et pour serviteur,
Mais que ce soit en tout honneur.
Maintenant vous me promettez
Que loyalement me servirez
Et que tant que vivrez journée
Par vous ne serai oubliée;
Car oubli est fausse viande,
Ce n'est pas ce que je demande.

* me contesterai

Transporté du charmant aveu de Douce-Merci, autant qu'excité par Désir, qui lui dit tout bas qu'il ne fallait pas perdre un tems si précieux en vaines paroles, « et que trop » avait attendu, qu'il ne prenait un baiser » de Douce-Merci, vu qu'elle l'avait retenu » pour son ami et loyal serviteur. Et ainsi que » Désir eut bouté le feu aux étoupes, le CŒUR » tout ému se leva de devant Douce-Merci, » laquelle était assise. » Mais lorsque, cédant aux conseils de Désir, le CŒUR s'approcha

de sa dame pour lui donner un baiser, la Honte, la Crainte et les Médisans se mirent à jeter les hauts cris. Danger et Refus accoururent au secours les armes à la main, et un combat terrible s'engagea; il fut long, mais néanmoins peu sanglant; Désir, Bel-Accueil, Largesse, y firent des merveilles; le CŒUR victorieux mit en fuite Danger, Refus, Crainte, Jalousie, et il demeura enfin maître du champ de bataille (1).

Je craindrais de laisser au lecteur une idée défavorable du bon roi René, si je terminais là les extraits de ses ouvrages. Un censeur sévère pourra trouver *le Cœur d'amour épris* un livre sans utilité et peut-être un peu trop libre pour un roi; en revanche en voici un autre dont le but est très-moral. C'est une suite de dialogues entre l'auteur, un courtisan réduit à l'indigence par sa mauvaise conduite, et quelques autres personnages, tels que la Pauvreté, l'Abus, etc. René composa cet ouvrage, intitulé *l'Abusé en Cour*, pour servir d'instruction aux jeunes gentilshommes qui entrent dans le monde; mais, quoiqu'il ait été imprimé, il est devenu si rare qu'il est presque inconnu aujourd'hui. Je vais en rapporter quelques passages, pris sur le manuscrit qui est à la bibliothèque du Roi.

L'ABUS.

Notre maître, où est fole amour
Votre mignarde gente et belle,
Qu'avez ensuivie nuit et jour
Par votre serment, où est-elle?
Pour de son profit l'avertir
Si vous prie que nul ne la scelle
Et que la me fassiez venir.

L'ABUSÉ.

Las! Abus, me demandez-vous
De fole amour aucune chose,
Par elle suis bien au-dessous,
A ces folies je m'oppose,
Avec patience repose
Que pour connaissance me vient
Et la mendicité compose;
De fole amour ne me souvient.

L'ABUS.

Et fol Cuider votre mignon,
Où est-il, qu'est-il devenu?
Il était si franc compagnon,
Que n'est-il avec vous venu?
Vous en est-il mal advenu,
Qu'il vous a fallu éloigner
De lui, qu'avez tant soutenu?
Comment l'avez-vous pu laisser?

L'ABUSÉ.

De fol Cuider n'ai souvenance
Sur Dieu et sur ma conscience
Plus ne l'ai en mon ordonnance;
Ne sai, c'est folie ou science,
Fol Cuider n'a plus d'audience

En nuls états autour de moi,
J'ai pour lui prinse patience,
Fol Cuider plus je ne connoi.

L'ABUS.

Et fole Bonbance, sa femme,
L'avous toujours entretenue?
Où est-elle?

L'ABUSÉ.

Par mon baptême,
Je ne sai qu'elle est devenue.

L'ABUS.

Est fole Bonbance perdue
D'avec vous, c'est un grand fait.

L'ABUSÉ.

Je l'ai bien autrefois connue,
Mais maintenant ne sai que c'est.

L'ABUS.

Quant au tems ne pouvez venir
Qu'avez perdu par négligence,
Qu'avez-vous pour vous soutenir?
Qui avez-vous?

L'ABUSÉ.

J'ai patience.

L'ABUS.

Touchant les promesses de Cour,
En guerdon et en récompense,
Qui avez-vous qui vous secour,
Pauvre Abusé?

L'ABUSÉ.

J'ai patience.

L'ABUS.

Et pour votre peine et salaire
Y a-t-il aucun qui y pense,
Pour à vos loyers satisfaire
Qui avez-vous ?

L'ABUSÉ.

J'ai patience.

L'ABUS.

Et pour les peines et travaux
Qu'avez mis corps et science
Et dépends de gens et chevaux,
Qu'emportez-vous ?

L'ABUSÉ.

J'ai patience.

Dans tout le cours de cet ouvrage, l'auteur nous montre le courtisan abusé par les vaines promesses des grands, dans une foule de situations, dont l'ensemble forme une peinture naïve des mœurs de son tems. Nous allons terminer cet extrait par le dialogue qui s'établit entre la Pauvreté et l'Hôte de l'Abusé.

LA PAUVRETÉ.

Où est le pauvre homme abusé
Sous promesse par cour servir,
Où est le fou qui a musé ?
C'est pour ouïr souvent mentir,
Dites-lui qu'Abus fait venir
A son logis ici aval
Pauvreté qui le vient quérir
Pour le mener à l'hôpital

Avec Maladie, sa sœur,
Qui acquitte sa conscience,
Et est très-joyeuse en son cœur
Qu'il a bien pris en patience,
Dites qu'à cheminer commence,
Et au lieu de mule ou cheval
Je lui apporte une potence *
Pour le mener à l'hôpital.

* béquille

L'HÔTE.

Je le vous vais faire venir,
Il me tarde qu'on ne le voie,
Plus n'ai de quoi le soutenir,
De votre venue ai grande joie,
En assez pensement estoie,
Comment sans lui faire nul mal,
Aucune aide je trouveroie
Pour le mener à l'hôpital.

L'HÔTE A L'ABUSÉ.

Sus galand, sus, troussez vos quilles,
Et allez parler vîtement
Avec toutes vos agoubilles
A Pauvreté qui vous attend
Et Abus qui légèrement
Vous veulent mener, comme je voi,
A l'hôpital de par le Roy.

On trouve dans ce livre une maxime dont l'objet est de prouver que, pour réussir à la cour, il faut savoir se taire et dissimuler.

Tost * regarder et feindre ne rien voir;
Tost escouter, montrant ne rien savoir;
Mot ne sonner des cas qu'on sait et voit;
Qu'ainsi ne faict tard à son cas pourvoit.

* tout

Je m'excuserais d'avoir si longuement parlé des ouvrages de René, si je ne pensais pas que mes compatriotes me sauront gré de les leur avoir fait connaître. Ils doivent se souvenir avec reconnaissance de l'amour qu'il portait à leurs ancêtres et du bien qu'il leur fit. Les Napolitains, lorsqu'une maladie contagieuse dévasta leur pays, regardèrent ce fléau comme un coup du Ciel, qui les punissait de ce qu'ils avaient souffert qu'un Arragonais prît, sur le trône de Sicile, la place de leur bon Roi René. Au seul nom de ce prince, dit un historien de nos jours (*a*), le cœur des Provençaux s'attendrit encore. De tous les peuples qu'il a gouvernés, les Angevins seraient-ils les seuls indifférens à sa mémoire ?

(*a*) Bouche, Histoire de Provence.

CHAPITRE II.

Tournois du Roi René. — Louis de Beauvau.

LES anciens législateurs, qui connaissaient si bien tous les moyens de faire aimer et servir la patrie, avaient institué des fêtes militaires, qui se célébraient à certaines époques, pour entretenir le courage et les forces de leurs guerriers. Des juges, choisis parmi les hommes les plus sages, décernaient, aux frais du public, des prix à ceux qui s'étaient le plus distingués par leur valeur et leur adresse. Conduites par un intérêt commun et par le désir de voir et d'être vues, des milliers de personnes des deux sexes, l'élite de la nation, se trouvaient réunies sur un vaste emplacement disposé à cet effet. Sans doute que pour ces nombreuses assemblées, le plus beau, le plus touchant spectacle était celui que se donnaient réciproquement les spectateurs, lorsqu'ils étaient animés par la communication rapide des mêmes émotions, des mêmes sentimens. A l'exemple des Grecs et des Romains, les gouvernemens du moyen âge instituèrent aussi des jeux militaires, dont le but

était le même que celui des anciens ; ils les nommèrent carrousels, tournois, et ces fêtes firent pendant plusieurs siècles les délices des Français. Quoique ces jeux chevaleresques ne soient plus en usage depuis long-tems, nous en aimons cependant toujours les récits.

Les Romains, en construisant un amphithéâtre dans la capitale des Angevins, avaient communiqué à ceux-ci leur passion pour les fêtes et les spectacles, et le Roi René contribua sans doute beaucoup dans la suite, par ses goûts et son exemple, à l'entretenir et même à la rendre encore plus vive. Dans ses belles années, il composa un *Traité de la forme et de la manière des tournois* (2) qu'il orna de plusieurs dessins de sa main, représentant les personnages dans le costume propre à chacun d'eux et dans les attitudes qu'ils doivent prendre en jouant leurs rôles (*a*). Voulant joindre l'exemple au précepte, il fit annoncer en 1446 une de ces fêtes militaires, sous le nom de *l'emprinse* (*b*) *de la gueule du dragon ou le pas de joûte, maintenue par le Roi René de Sicile, en faveur des dames.*

(*a*) Ce précieux manuscrit est à la Biblioth. du Roi.

(*b*) *L'emprinse*, c'est-à-dire, l'entreprise.

Pour donner ce tournoi, René fit construire dans une plaine près de Saumur un château en bois, décoré en dehors et en dedans avec beaucoup de richesse et d'élégance, et, à l'imitation de ceux dont parlent nos anciens romans de chevalerie, il le nomma *le château de Joyeuse Garde*. Là, pendant quarante jours, ce prince, Isabelle son épouse, Yolande leur fille et beaucoup d'autres dames et demoiselles, parmi lesquelles on distinguait la jeune et belle Jeanne de Laval, et un grand nombre de seigneurs furent magnifiquement traités.

Le jour fixé pour le tournoi, le Roi sortit de son château, pour se rendre au lieu préparé pour la joûte, dans l'ordre suivant :

Deux Turcs, vêtus de damas incarnat et blanc, menant chacun un lion attaché avec une grosse chaîne d'argent, ouvraient la marche. Ils étaient suivis des tambours, fifres et trompettes du Roi, à cheval, tous vêtus de la livrée d'Anjou, incarnat et blanc. Venaient après deux rois d'armes, tenant leurs livres ou cartulaires d'honneur et de noblesse, pour y décrire les hauts faits et valeureux combats qui allaient se livrer. On voyait ensuite les quatre juges du camp, montés sur de très-beaux chevaux, dont les housses, qui descendaient jusqu'à terre, étaient ornées d'armoiries richement brodées; deux avaient

été choisis parmi les plus anciens et les plus sages chevaliers, et les deux autres parmi les écuyers, connus les uns et les autres pour être très-experts en toutes sortes de combats.

Après les juges, venait le nain du Roi, monté sur un très-beau cheval bien caparaçonné; il portait l'écu et la devise que René avait choisis pour cette fête; le fond en était de gueules, semé de pensées au naturel, de même que les cottes d'armes, les bannières, les chanfrains, les housses et caparaçons des chevaux des chevaliers, des écuyers du Roi et de tous les tenans.

Une très-belle demoiselle, magnifiquement vêtue et montant une superbe haquenée blanche, paraissait ensuite; elle tenait en main une très-riche écharpe, attachée à la bride du cheval sur lequel René était monté. Cette dame était destinée à mener tous les tenans, lorsqu'il serait nécessaire de joûter contre les assaillans.

Le Roi était suivi de Ferri de Lorraine, son gendre, du Sire de Beauvau et de son frère, de Guy de Laval, de Geoffroi de Saint-Belin, de Lenoncourt, de Guerry, de Crespin, de Cossé, du Plessis, et de plusieurs autres tenans, tous connus par leur haute vaillance.

Ils arrivèrent en cet ordre au lieu où étaient établies les lices, près desquelles on avait dressé une grande tente richement décorée. L'écha-

faud des juges, ceux des rois d'armes, ainsi que ceux des dames, ornés de tapisseries et de coussins à galons d'or, étaient élevés autour des lices, mais séparés les uns des autres par des espaces qui permettaient au peuple de jouir de ce brillant spectacle.

Près des lices, sur un perron élevé de plusieurs marches, était une colonne de marbre, à laquelle était appendu l'écu de la devise; ceux des assaillans, qui voulaient joûter contre les tenans, étaient obligés de venir toucher cet écu avec le bout de leur lance. Au pied de cette colonne étaient enchaînés les deux lions dont nous avons parlé.

Parmi les assaillans qui se présentèrent pour rompre des lances en l'honneur de leurs belles, on cite le comte de Tancarville, du Bueil, de Mery, de Brion, de Florigny, le comte de Nevers, Pierre des Barres, Pierre de Brézé, Regnault de la Jumelière, Potron de Saintrailles, Jacques de Clermont, le duc de Bourbon et le brave Dunois.

Par une convention expresse, les vaincus à la joûte, tant du côté des tenans que de celui des assaillans, étaient obligés de donner un diamant, un rubis, ou un cheval, ou quelqu'autre objet convenu entr'eux : ces prix étaient destinés à leurs maîtresses. L'auteur qui nous a transmis les dé-

tails de cette fête, nous apprend qu'il y eut cinquante-quatre diamans et trente-six rubis donnés aux dames par ceux qui furent vaincus.

Quant aux deux principaux prix, donnés aux frais de René, ils furent, suivant l'ordonnance des juges du camp, présentés aux vainqueurs par Jeanne de Laval, cette jeune beauté qui avait conduit tous les tenans au combat, et qui était l'objet secret de cette fête. Florigny obtint le premier prix, c'était un *dextrier très-excellent;* le second, qui était un *fermaillé* ou boîte d'or enrichie de diamans, fut décerné à Ferri de Lorraine.

Après ces joûtes heureusement terminées sans accident, ce qui était assez rare, le Roi, la Reine et toute cette brillante assemblée s'en retournèrent au château de Saumur, où René donna, pendant plusieurs jours, des danses et des fêtes magnifiques. Les chevaliers, qui presque tous avaient signalé leur valeur dans ce tournoi, où ils n'avaient paru que sous le heaume et la cuirasse, se montrèrent dans ces nouvelles fêtes vêtus avec autant de richesse que d'élégance, tâchant tous, à l'envi les uns des autres, de se montrer aussi galans auprès des dames qu'ils s'étaient montrés courageux et terribles dans les combats (*a*).

(*a*) Théâtre d'Honn. de la Colomb. T. I, p. 81.

Mais quelle fut la conduite de René dans une conjoncture aussi délicate ? Il se trouvait, en présence de sa famille et de sa cour, placé entre la reine Isabelle, qu'il avait tant aimée et qu'il aimait encore, si l'on en juge par la douleur qu'il fit éclater à sa mort, et la belle Jeanne de Laval, pour laquelle il donnait toutes ces fêtes et qu'il épousa huit ans après. La Reine eut-elle le malheur de s'apercevoir de cette nouvelle passion ? Les historiens n'en disent rien. Mais ils nous apprennent que ce prince fit un tableau représentant ce tournoi, et qu'il l'offrit à Charles VII, son beau-frère.

Trois ans après cette fête, c'est-à-dire, en 1449, René en donna une autre à-peu-près semblable à Tarascon, en Provence. Nous suivrons d'autant plus volontiers nos chevaliers Angevins à ce second tournoi, que l'auteur qui l'a décrit était lui-même un de nos compatriotes, Louis de Beauvau, depuis sénéchal d'Anjou. A cette époque, presque toute la noblesse française se faisait encore honneur de ne savoir ni lire ni écrire; à la cour d'Anjou, au contraire, la plupart des grands, à l'exemple du prince, étaient lettrés, et plusieurs d'entr'eux nous en ont laissé d'honorables traces. Le manuscrit de Louis de Beauvau, relatif au tournoi de Tarascon, est écrit en vers; une miniature, pla-

cée en tête du livre, représente la première scène de cette fête. On y voit, au milieu d'un paysage, une bergère assise près d'une grange, vêtue d'une robe grise et coiffée d'un petit chaperon rouge, comme le portaient les simples bourgeoises; elle a sur ses genoux des fleurs rouges, blanches et bleues; son chien et sa houlette sont près d'elle, et à quelque distance est un grand arbre auquel sont appendues deux cuirasses, une noire et une blanche; un peu plus loin, c'est-à-dire, sur le second plan, on aperçoit un troupeau de moutons parqués. Le tournoi de Saumur avait été une fête toute militaire, celui de Tarascon fut presque une fête champêtre; les chevaliers y parurent portant des habits de bergers par-dessus leurs armures. Dans les deux strophes suivantes, l'auteur nous apprend ce que signifiaient les écus (*a*) dont nous venons de parler.

Deux écus de joûte à l'arbre attachés
Seront l'un blanc signifiant liesse *, *joie
Qui ne sera d'autre couleur taché,
Et l'autre noir signifiant tristesse;
Ces deux écus là seront par noblesse
De deux gentils écuyers pastoureaux
Tendans * ainsi que serviteurs loyaux *contendans

(*a*) Sur le dessin ce sont deux cuirasses au lieu d'écus.

De la pastourelle grâce acquérir;
Qui plus avant en voudrait enquérir,
Celui du blanc est bien d'amour content,
*frapper Et l'autre mal si ne vois se férir *
L'un des écus qui le cas bien n'entend.

Quiconque veuille aux pastoureaux joûter
S'il est content d'amour et de sa dame
*peut A l'écu noir puet * aller sans douter
*s'avoue Comme celui qui vrai servant se clâme *
Et d'un bâton le toucher sans nul blâme:
Le mal content doit l'écu blanc toucher,
Loisir ora de sa lance encocher,
*aura Mais il n'ara * plutôt faite sa montre
Qu'un pastoureau ne lui vienne à l'encontre,
*rompues Lequel plutôt ara trois lances rouptes *
Ara le prix, ainsi qu'il se démontre
Es chapitres de ces présentes joûtes.

Le prix était un bouquet et un baiser de la bergère; mais le poëte ne dit point le nom de cette dame ou demoiselle, il fait seulement entendre que, malgré la simplicité de ses habits, c'était une personne de haut lieu.

*amie Moult bien semblait une gente tousette *
A regarder sa maniere et son port,
Dont puis on fit maint gracieux rapport.

Parmi les chevaliers qui se firent remarquer à ce tournoi, on cite Philippe de Lenoncourt, Louis de Monbron, Tanneguy-Duchâtel, Ferri

de Lorraine, Louis de Beauvau, Jean de Cossé et Philibert de la Jaille. Louis de Beauvau y parut sur un cheval bai, tout armé en rouge, et sur son écu étaient ces mots en lettres d'or : *les plus rouges y sont pris*. Il parut avec beaucoup d'éclat dans cette fête ; après un combat très-vif et souvent douteux contre Philibert de Laigle, il fit enfin voler en éclats la lance de son adversaire. Philippe de Lenoncourt se présenta ensuite dans la lice ; Tanneguy-Duchâtel, *portant moult gaiement* en croupe la dame de Pontève, s'avança contre lui. Les deux champions s'attaquèrent si vigoureusement que leurs lances se rompirent en même tems ; le brave Lenoncourt en fit encore briser deux autres à Tanneguy, qui n'en voulut pas davantage, et emporta avec lui sa courageuse dame, qui dans cette terrible lutte ne perdit pas les étriers.

La fête étant terminée, la bergère monta sur sa haquenée, et fit, au son des instrumens, deux fois le tour de la lice, accompagnée de ses deux pastoureaux et précédée des héraults et des juges d'armes ; elle arriva ainsi chez Louis de Beauvau, qui lui donna un magnifique souper. De-là elle se rendit au château, précédée d'un hérault d'armes portant d'une main une verge blanche et de l'autre le grand prix qui consistait

en une verge d'or et un beau diamant. Le poursuivant d'armes demanda au Roi quel était le chevalier qu'il jugeait digne du prix. Guy de Laval et Louis de Beauvau avaient chacun rompu trois lances, nombre prescrit pour le grand prix, mais Ferri de Lorraine en ayant rompu quatre, il lui fut décerné ; le vaillant chevalier ne l'accepta que pour en parer la tête de la noble bergère.

Ce tournoi dura trois jours, tems qui parut bien court aux nombreux acteurs et spectateurs qu'il avait attirés à Tarascon, comme on le voit par cette strophe qui termine le récit de Louis de Beauvau :

Mains doux regrets et gracieux soupir
Là vissiez de ces doux cœurs saillir
Quand il fallait telle joye guerpir *.
Et délaisser, dont je vis tressaillir,
Une à qui la cuida * le cœur faillir
Au dire adieu. . . . . (*a*).

* abandonner

* pensa

(*a*) Manuscrits de la Biblioth. du Roi. Cet ouvrage de Louis de Beauvau est dédié à Louis de Luxembourg.

CHAPITRE III.

Charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers. — Origine de la Mairie. — Noblesse Angevine. — Hôtel-de-Ville. — Ses Armoiries. — Priviléges accordés aux Habitans d'Angers. — Les Offices Municipaux mis en vente.

La création des communes est une des plus grandes et des plus mémorables époques de notre histoire nationale. Vers la fin du onzième siècle, le peuple, ne pouvant plus supporter la tyrannie de ses seigneurs, se révolta dans quelques provinces, mais plus particulièrement dans les domaines ecclésiastiques, parce que, leurs possesseurs ne pouvant se faire obéir la lance à la main, il était plus facile de se soustraire à leur domination. Aussi trouve-t-on parmi les documens historiques de ce tems-là que les plus anciennes chartes accordées aux communes sont celles de Noyon, de Beauvais, de Laon, d'Amiens, etc., dont les évêques étaient seigneurs temporels. L'établissement des communes se pro-

pagea peu-à-peu sous la protection de l'autorité royale, qui sut le faire tourner à son profit autant qu'à celui du peuple. Mais nous ne trouvons nulle part que cette institution, d'où est née la prospérité de la France, ait eu lieu en Anjou, non plus que dans les autres provinces de ce royaume soumises aux Rois d'Angleterre,
1474. celle d'Aubis exceptée (*a*). Ce ne fut que vers la fin du quinzième siècle que l'Anjou put jouir de cet avantage. Louis XI ayant expulsé le bon duc René de cette province, le premier acte qu'il fit de son autorité fut d'établir la mairie d'Angers, et la charte qu'il octroya à cet effet est sans contredit le monument le plus précieux des archives de cette ville. En lisant cette pièce, on serait tenté de bénir la mémoire de son auteur, si l'on ne savait pas que jamais le bien public ne fut pour rien dans tous ses actes, qui n'avaient d'autre objet que son intérêt personnel. Si quelquefois il élevait les petits, ce n'était ni pour rendre justice à leur mérite, ni pour améliorer le sort du peuple, c'était uniquement pour abaisser le pouvoir des grands, qui lui faisaient ombrage. Il est vrai que la na-

(*a*) Henri II accorda aux habitans de la Rochelle une charte de commune, au nom d'Aliénor, sa femme, duchesse d'Aquitaine.

tion a profité de ce jeu de bascule, de ces 1474.
coups d'état portés à la haute noblesse et à la féodalité; mais les motifs qui faisaient agir ce monarque peuvent nous dispenser de la reconnaissance.

Louis XI, qui connaissait l'amour et la vénération des Angevins pour celui qu'il venait de traiter si indignement, voulut leur faire oublier leur ancien maître et se les attacher, en leur prodiguant ses faveurs royales.

La noblesse était alors considérablement affaiblie dans cette province, soit par suite des guerres presque continuelles qu'elle avait eu à soutenir pour établir et maintenir sur leurs trônes les divers souverains sortis des deux maisons d'Anjou, soit par des émigrations volontaires dans d'autres provinces, pour aller y chercher fortune. « Sous le règne de Charles VII, dit » un historien, la Touraine et l'Anjou fournirent au remplacement des premières familles de l'état détruites par le fer des Anglais, ou abâtardies par le luxe, par la mollesse, » par le long séjour dans la même place et » dans une même attitude..... Les femmes » ne furent pas sans influence au milieu de ces » renouvellemens. Immuables au milieu d'une » nation dégradée, leur goût pour une nation » neuve, qui leur offrait la nature dans toute

1474. » son énergie, dut contribuer, par la facilité » des alliances, à l'établissement des Normands, » des Angevins et des Gascons, que favorisait » la licence, compagne ordinaire des tems de » révolution (*a*). »

Ainsi Louis XI trouva donc très-peu de noblesse en Anjou, quoique de son tems la noblesse formât encore la principale force de l'état; mais il savait, en habile politique, que la source n'en était point épuisée, qu'elle est toujours dans cette classe intermédiaire qui, par ses talens, sa richesse, son industrie, est le plus ferme appui des empires. Ce fut pour en faire sortir de nouveaux nobles, qu'il établit la mairie et l'échevinage d'Angers, par ses lettres-patentes du mois de février 1474, données à Paris en forme de charte.

Cette administration municipale était, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, élective, et elle le fut toujours jusqu'à la révolution, excepté pendant quelques années du règne de Louis XIV. Elle fut d'abord composée d'un maire, qui réunissait à cette qualité celle de capitaine-général, de dix-huit échevins, de trente-six conseillers, d'un procureur et d'un secrétaire-greffier, en tout cinquante-sept per-

(*a*) Groslay, Mém. Hist. sur Troyes, T. I, p. 221-222.

sonnes, auxquelles le Roi accorda, ainsi qu'à leurs enfans nés et à naître, la noblesse avec tous ses priviléges et même le droit de s'élever jusqu'à l'ordre de chevalerie (*a*). Les membres de cette première municipalité furent nommés à vie, et ceux qui leur succédèrent ne furent élus que pour trois ans. On conçoit qu'avec une semblable institution et l'heureuse fécondité des dames Angevines, il ne fallut pas beaucoup de tems pour réparer les pertes de la noblesse d'Anjou (3).

La mairie avait le droit de s'assembler quand elle le jugeait nécessaire et sans avoir besoin de l'autorisation des officiers royaux; elle faisait des réglemens pour l'administration de la ville et des faubourgs, dans lesquels était compris la ville des Ponts-de-Cé; elle statuait sur tout ce qui concernait la police des arts et métiers et des poids et mesures; elle pouvait établir des droits d'octroi, en régler les tarifs, les faire percevoir par des agens ou les affermer; elle connaissait *de toutes les causes et matières personnelles et possessoires entre les habitans*, excepté les causes qui emportaient peine de mort, et elle avait le droit de nommer et des-

(*a*) Voyez le tableau chronologique des maires et échevins, etc., à la fin de ce volume.

tituer tous les officiers nécessaires à l'exercice de cette juridiction, tels que greffier, procureur, sergens, etc. Le maire, comme juge royal, pouvait, en cette qualité, siéger au parlement, immédiatement après les baillis et sénéchaux ; comme capitaine-général, il avait la garde des portes et des clefs de la ville ; il était de plus conservateur des priviléges de l'université, et il nommait et révoquait aussi à volonté les officiers de cette juridiction ; enfin, réunissant le pouvoir judiciaire au pouvoir civil et militaire, il était à la fois homme de robe et d'épée.

La municipalité ne profita pas seule de la munificence royale, plusieurs articles de la charte étaient aussi en faveur des bourgeois et des habitans d'Angers : l'un accordait, à ceux qui possédaient en biens meubles et immeubles la valeur de mille livres tournois, la faculté *d'acquérir fiefs et autres choses nobles, tenir et posséder sans être tenus payer aucunes finances de francs fiefs ;* un autre exemptait à perpétuité tous les habitans du ban et de l'arrière-ban, un seul cas excepté, celui où le Roi commanderait l'armée en personne, mais à la charge par eux de garder la ville et d'en entretenir les fortifications. Il leur accorda aussi deux foires franches qui duraient huit jours ;

l'une commençait le 12 février et l'autre le 29 août (*a*).

L'ancienne noblesse ne voyait qu'avec peine entrer dans ses rangs et en aussi grand nombre des hommes que ses préjugés ne lui permettaient pas d'estimer, et qui cependant allaient se trouver en concurrence avec elle pour posséder les différens emplois qu'on n'accordait alors qu'à la naissance. D'un autre côté, les citoyens des classes inférieures, qui ne pouvaient prétendre aux honneurs municipaux, ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs impôts allaient s'augmenter périodiquement de tous ceux dont on déchargerait les nouveaux nobles. Sous le règne suivant, de nombreuses réclamations furent adressées à ce sujet au gouvernement, et Charles VIII, par ses lettres-patentes du 18 mars, donna une autre organisation à la mairie d'Angers. Alors le maire fut élu tous les ans le 1er. mai (*b*), les échevins-conseillers, réduits à vingt-quatre, furent nommés à vie (*c*), ainsi que le Procureur

(*a*) Ces foires furent maintenues jusqu'en 1690; à cette époque elles furent remplacées par celles de la Fête-Dieu et de la Saint-Martin.

(*b*) Cette élection annuelle continua jusqu'en 1604, époque à laquelle les maires furent élus pour deux ans.

(*c*) En 1584 ils furent réduits à quatre, par arrêt du parlement, et ne furent plus nommés que pour deux

charles 8 succède à Louis 11 le 30 aout 1483.

et le greffier. On donna cinquante livres d'appointemens au maire, quinze au procureur, vingt au greffier et autant au receveur; les fonctions des échevins furent déclarées gratuites, mais la noblesse et tous les priviléges accordés par Louis XI furent maintenus.

Jusqu'alors les personnes préposées aux affaires de la ville avaient tenu leurs assemblées dans un ancien corps-de-garde placé au-dessus de la porte Chapelière; mais ce lieu, convenable dans un tems où le peuple n'était compté pour rien dans l'état, ne l'était plus pour réunir des hommes revêtus d'une magistrature qui venait de les élever au rang des nobles. Autorisée par le Roi, la municipalité fit bâtir en 1489, sur le Tertre Saint-Michel, un hôtel commun; c'était un grand corps de bâtiment de huit croisées de face, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, flanqué à chaque bout d'une tour ronde. Dans la suite on ajouta une aile à ce premier bâtiment et deux terrasses avec des balustrades en pierres, ce qui forma une cour carrée, dont le portail, décoré de quatre colonnes de marbre rouge, est placé du côté des Halles. Ce portail était orné des

---

ans; chaque année on en élisait deux qui exerçaient avec les deux autres de l'année précédente.

armoiries de la ville, qui sont un écu de gueules, la clef d'argent en pal, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or, ce qui prouve, disent nos anciens auteurs, qu'Angers était une des clefs du royaume.

Les grands avantages qui résultaient de l'institution de la noblesse, pour ceux qui faisaient partie de ce corps privilégié, avaient excité une vive émulation parmi les Angevins. Tous ne pouvaient entrer à l'hôtel-de-ville, mais plusieurs d'entr'eux trouvèrent dans la suite plus d'une porte ouverte à leur ambition. De nouvelles charges ennoblissantes furent mises en vente, et bientôt on vit le riche fermier abandonner sa charrue, le notaire et l'avocat renoncer à leur cabinet, et le marchand fermer sa boutique, dès qu'ils eurent assez gagné d'argent pour acheter ce que le peuple ainsi que les anciens nobles nommaient plaisamment une savonnette à vilain. Mais pour faire oublier plus promptement leur origine roturière, les nouveaux nobles changèrent de noms, prirent ceux des terres qu'ils possédaient, et, au bout de deux ou trois générations, de nouvelles familles se trouvèrent ainsi entées sur les anciennes, qui avaient porté autrefois ces mêmes noms de terres. En sorte qu'aujourd'hui il ne serait peut-être pas moins difficile de distinguer,

en Anjou, les ennoblis des nobles d'extraction, qu'il ne le fut autrefois de discerner les affranchis des patriciens dans le sénat de Rome.

La seconde organisation de la mairie, beaucoup plus sage que la première, ne pouvait plus guère fournir à la noblesse que trois ou quatre familles par an. Cependant cette municipalité ennoblissante ayant existé depuis 1474 jusqu'à 1789, et un grand nombre d'Angevins ayant acheté des charges d'auditeurs, de secrétaires du Roi, et d'autres à-peu-près semblables, on conçoit facilement que tous les habitans d'Angers, dont les familles sont établies dans cette ville depuis deux ou trois siècles, peuvent, comme les Irlandais et les Biscayens, se croire nobles, ou au moins parens ou alliés de nobles. Si cette prétention existe, ne devrait-elle pas abaisser un peu l'orgueil des uns, relever un peu l'humilité des autres, et préparer enfin tous les esprits à supporter paisiblement le joug de l'égalité constitutionnelle ? Au reste, nous dirons, avec l'illustre auteur des Considérations sur la révolution française, madame de Staël : « Tout Français peut se dire aujourd'hui gen» tilhomme, si tout gentilhomme ne veut pas » se dire citoyen. »

Parmi les offices ou emplois civils qui conféraient la noblesse, aucun, sans doute, n'était

plus honorable que celui de maire électif. Lorsque la liberté des suffrages est entière, il est presque certain que le choix fait par des égaux et des concitoyens portera plutôt sur un homme digne, que s'il est laissé au monarque ou plutôt à l'intrigue. C'est ce que nous apprend Louis XIV dans le préambule de son édit du mois d'août 1692.

« Le soin que nous avons toujours pris, dit-
» il, de choisir les sujets les plus capables entre
» ceux qui nous ont été présentés pour remplir
» la charge de maire dans les principales villes
» de notre royaume, n'a pas empêché que la
» cabale et les brigues n'aient eu le plus sou-
» vent beaucoup de part à l'élection de ces
» magistrats. »

Ce fut par cet édit, dont le préambule forme un contraste si choquant avec la fin, que Louis XIV enleva aux villes le droit de nommer leurs maires, et qu'il créa ces charges en titre d'offices héréditaires. Ce fut aussi pour n'être plus trompé sur le mérite des candidats qui lui seraient dorénavant présentés, que le Roi vendit ces places, auxquelles il assigna des gages proportionnés à l'importance des villes; ceux du maire d'Angers furent fixés à deux mille livres. François Raimbaut acheta cette charge cinquante-sept mille cinq cents livres, et la revendit ou

plutôt la céda à la ville neuf ans après. Sous le règne de Louis XV, les charges de maire, de lieutenans-de-maire, d'échevins, d'assesseurs, d'avocats, de greffiers de ville, etc., créées par l'édit de 1722, furent toutes tarifées et vendues comme des objets de commerce. Le prix de l'office de maire d'Angers fut porté jusqu'à cent dix mille livres, et l'on en créa deux, qui exerçaient tour-à-tour, ce qui les fit nommer *maires alternatifs* (*a*). Enfin toutes les charges de l'hôtel-de-ville d'Angers furent portées à la somme énorme de sept cent quatre-vingt-seize mille livres, et ces mêmes charges, établies par un édit *perpétuel et irrévocable* (*b*), qui devaient être héréditaires, qui avaient été vendues si cher, furent supprimées en 1724, et rem-

---

(*a*) Il y avait aussi deux secrétaires-greffiers, qui avaient acheté chacun leur place 18,480 liv.; celles de tambours, valets, archers et hoquetons avaient été vendues chacune 990 liv.; celle de portier 1,990 liv.; celle de hérault 2,970 liv.; celle de garde des archives 3,960 liv.; celles des deux contrôleurs du greffe de l'hôtel-de-ville 9,240 liv.; celle d'avocat du Roi 7,415 l.; celle de procureur du Roi 26,400 l.; enfin celles des deux lieutenans-de-maire, échevins et assesseurs alternatifs avaient éte vendues ensemble 462,000 l.

(*b*) Texte de l'édit.

boursées en rentes perpétuelles au denier cinquante (*a*). C'est ainsi que, dans ce tems-là, nos Rois, de leur *certaine science et pleine puissance*, faisaient des lois perpétuelles qui ne duraient qu'un instant.

(*a*) Archives de l'hôtel-de-ville d'Angers. On était déjà accoutumé à ces sortes de réductions ou banqueroutes; un an avant sa mort, Louis XIV avait réduit les rentes sur l'état au tiers. Nous oublions si promptement notre propre histoire, que, lorsqu'une semblable réduction eut lieu en 1796, on la considéra comme une iniquité sans exemple.

CHAPITRE IV.

Origine du Théâtre d'Angers. — Jean Michel, Médecin et Poëte. — Entrée de Charles VIII à Angers. — Présens de la Ville.

On croit, presque généralement, que les premiers théâtres en France furent érigés d'abord à Lyon en 1538, et ensuite à Paris en 1548 (*a*); mais nous réclamons aujourd'hui l'honneur de cette priorité pour la ville d'Angers.

Ce fut sous le règne de René-le-Bon que les Angevins virent pour la seconde fois jouer une pièce de théâtre dans leur capitale (*b*); quoique nous ne sachions point en quelle année, la durée du règne de ce prince peut faire présumer que ce fut vers le milieu du quinzième siècle. « Cette pièce était le Mystère de la Ré-
» surrection, en trois journées, par Jean Michel,
» Angevin, poëte très-excellent et scientifique
» docteur, dit La Croix du Maine. Il a aussi écrit
» en vers français le Mystère de la Passion de

(*a*) Mém. de la Société royale des Antiq. de France, T. III, p. 88.

(*b*) La première fut jouée vers 1420. Voy. T. I, p. 452.

» Notre-Seigneur. Ce Mystère fut joué en la 1486.
» ville d'Angers, avec beaucoup de triomphe et
» de magnificence, sur la fin du mois d'août
» l'an 1486, auquel tems florissait l'auteur (*a*). »

La représentation du Mystère de la Passion commença le dimanche 20 août et dura quatre jours, on y fit voir toute la vie de Jésus-Christ depuis le baptême de Saint Jean. On avait fait construire au bas de la place des Halles quatre échafauds à trois étages et un cinquième qui n'en avait que deux; c'était dans le plus élévé qu'était le Paradis. Tout ce grand bâtiment en charpente était couvert en ardoises. Le Paradis était en forme de trône orné de reseaux d'or, au milieu duquel Dieu était assis. On voyait à sa droite la Paix et au-dessous d'elle la Miséricorde; à sa gauche était la Justice, et au-dessous la Vérité. Sur les côtés de ce vaste théâtre étaient des gradins, sur lesquels les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils avaient joué leurs scènes, ils ne disparaissaient point aux yeux des spectateurs qu'ils n'eussent achevé leurs rôles. L'Enfer était placé sur le devant du théâtre, à l'endroit où l'on met aujourd'hui le soufleur, mais on n'en voyait que la porte, qui avait la forme d'une grande gueule de dragon, laquelle s'ouvrait et

(*a*) Hist. du Théâtre Fr., T. I, p. 66.

1486. se fermait pour le passage des diables. Au fond du théâtre on voyait une chambre dont la porte était fermée avec des rideaux; c'était dans cette chambre qu'étaient supposées se passer certaines scènes que la décence ne permettait pas d'offrir aux spectateurs. Le chapitre de Saint-Laud prêta une pièce de drap d'or qu'on lui avait donnée pou rfaire des chappes, et l'université contribua de son argent aux frais de ce spectacle.

Le premier jour, avant de commencer la pièce, on célébra une grande messe au milieu du parterre. Le chapitre de la cathédrale avança le matin et retarda le soir ses offices pendant les quatre jours, afin que les chanoines pussent assister au spectacle. Pierre Turpin, doyen de Montaigu et chanoine de Saint-Martin, joua le personnage de Dieu; Laurent, chapelain de Saint-Maurice, joua celui de la Vierge; le chanoine Thibault Binel, celui de Judas; Nicolas Piétaut fit la Madeleine; un enfant de chœur de Saint-Laud le personnage de la fille de la Canannée, et l'auteur, Jean Michel, joua le rôle du Lazare (*a*). Enfin dans cette pièce quatre-vingt-sept acteurs parurent sur la scène dans la première journée, cent dans la seconde,

(*a*) Regist. de la Cath., et Manuscr. de D. Housseau.

quatre-vingt-sept dans la troisième, et cent cinq dans la quatrième, et cela sans compter les figurans juifs, diables, soldats et autres personnages muets.

Quoique la scène française soit peut-être arrivée à l'apogée de sa gloire, on aime cependant encore quelquefois à jeter un regard en arrière pour apercevoir le point d'où elle est partie; c'est pourquoi nous allons donner deux échantillons de cette pièce, l'un tiré de la seconde scène et l'autre de la seizième de la première journée.

Le bruit se répand, parmi les Juifs, que le Messie est arrivé, comme les prophètes l'avaient prédit; mais un Pharisien soutient que cela ne peut être, parce que, dit-il, le tems présent ne ressemble point à celui dont parlent les prophètes :

« Premièrement, l'Empereur soubz main dure
» Nous tient subjectz, tout le peuple murmure,
» Rien n'est en paix, tout est mal gouverné;
» Erreurs croissent, la synagogue endure,
» Haynes pululent, et tout mal on procure;
» Parquoy je dis que Messyas n'est pas né. »

Un autre Pharisien appuie ce sentiment, et décrit la venue du Messie suivant l'idée des Juifs :

« Quant Messyas, quant le Crist régnera,
» Nous espérons qu'il nous gouvernera

» En forte main, en union tranquille;
» Couronne d'or sur son chef portera;
» Gloire et richesse en sa maison aura,
» Justice et paix régira sa famille :
» Et si le fort le povre oppresse ou pille,
» Si le tyrant son franc vassal exille,
» Quant Crist viendra tout sera mis en ordre :
» David le sainct, Salomon, ou Sibile,
» Samson le fort, ou le subtil Virgile,
» Sur sa prudence ne trouveront que mordre. »

Dans la seizième scène, Cyborée, reconnaissant, le lendemain de ses noces, qu'elle a épousé Judas, son fils, se livre au plus violent désespoir, et s'écrie :

« O que j'ai de rage en mon cueur !
» O Dieu tout-puissant ! quelle horreur !
» Quelle terreur !
» Quelle erreur !
» Quel forfaict !
» O le très-haultain plasmateur * !
» Qui sera le réparateur
» Du malheur,
» Déshonneur,
» Que j'ai faict ?
» O Dieu souverain tout parfaict !
» J'ai faict le faict et le défaict,
» Par vil faict,
» Et meffaict,
» Douloreux.
» O ventre maternel infaict !
» Très-ort, très-vil, très-imparfaict,

* créateur

» Par le faict
» De ton faict
» Malheureux.
» Las! Ciel à toi je me deulx;
» Venge-toy sur moy, si tu peulx,
» Des griefs d'eulx
» Vicieulx
» Que je porte.
» Terre qui nous soutiens tous deux,
» Pour mes péchés libidineux
» En tes lieux ténébreux
» Nous transporte. »

Le Mystère de la Passion, précédé de celui de la Conception de la Vierge et suivi de la Résurrection de Jésus-Christ, fut imprimé à Paris en 1507; c'est un in-folio de sept cents pages à deux colonnes, avec figures gravées sur bois. On lit au titre de la première journée : « Cy commence le Mystére de la Passion de » Notre-Saulveur Jésus-Christ, avec les addi- » tions et corrections faites par très-éloquent » et scientifique docteur, maître Jehan Michel; » lequel Mystère fut joué à Angers, moult » triomphalement et dernièrement à Paris l'an » de grace 1507. »

Jean Michel était né à Angers, et y professait la médecine avec beaucoup de succès, lorsque Charles VIII vint dans cette ville pour diriger les opérations de l'armée qu'il venait de faire entrer

1487. en Bretagne. Le monarque, ayant entendu parler très-avantageusement du mérite de ce professeur, lui donna la place de son premier médecin. Michel suivit le Roi en Italie, et, de retour en France, ce prince, pour lui témoigner sa satisfaction de ses services, l'honora d'une charge de conseiller au parlement de Paris.

L'entrée que fit Charles VIII à Angers, en allant en Bretagne, eut lieu le 26 avril 1487. Le Roi, accompagné de plusieurs grands seigneurs de sa cour, fut reçu, avec les cérémonies accoutumées, par le maire et les échevins, qui lui offrirent en présent un beau vase de jaspe. Charles avait promis à la Trimouille de lui donner le présent qu'il recevrait; mais il le trouva si beau qu'il le garda pour lui, en donnant à ce seigneur douze cents écus par forme d'indemnité (*a*).

(*a*) Manuscr. de D. Housseau, à la Bibl. du Roi.

CHAPITRE V.

Le Logis Barrault. — Louis XII *et la Reine Anne de Bretagne à Angers. — César Borgia. — Son Faste insultant.*

AUTREFOIS les maisons des particuliers, quelque riches qu'ils fussent, ne portaient que le nom modeste de logis. C'est ainsi qu'on appelait, au quinzième siècle, ce grand et magnifique hôtel, bâti dans la rue Courte, à Angers, par Olivier Barrault, trésorier de Bretagne, qui eut l'honneur d'être élu trois fois maire d'Angers. Dans la suite, cet hôtel appartint à Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, qui l'occupa pendant son séjour dans cette ville. Les religieuses carmélites y furent d'abord placées par cette princesse, lorsqu'elle en sortit, et elles l'habitèrent pendant trois ans; depuis, on y établit le grand séminaire, auquel succéda l'école centrale de Maine et Loire; enfin il est aujourd'hui occupé par le musée, la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle de la ville.

Les édifices ont, comme les hommes, leurs jours d'éclat et de prospérité; le logis Barrault

1498. a eu aussi les siens; c'est sous les voûtes hardies de ses belles salles que de savans professeurs ont fait entendre leur voix, et formé, par de doctes leçons, ce clergé angevin qui a donné tant de sujets distingués à l'église. Mais ce n'est pas sous ce point de vue que nous porterons nos regards sur ce monument, c'est parce qu'il a servi pendant quelque tems de dépôt à des richesses immenses et d'habitation à un homme non moins fameux par sa naissance que par ses forfaits et ceux de sa famille, à César Borgia, duc de Valentinois.

Tout le monde sait que ce monstre était le second fils naturel de l'infâme Alexandre VI, et qu'après avoir été fait cardinal par son père, il déposa la pourpre pour ceindre l'épée. Ce fut lui qui vint en France apporter à Louis XII les bulles de divorce et de dispense de mariage que ce prince avait demandées à la cour de Rome. Le Roi le reçut à Chinon, et l'amena avec lui à Angers. Le monarque venait dans cette ville en pélerinage au tombeau de Saint René, afin d'obtenir, par son intercession, la fécondité de la Reine, qui l'accompagnait dans ce pieux voyage. Les maire et échevins reçurent le Roi avec les cérémonies accoutumées, et lui offrirent en présent deux cents barriques de vin et une belle aiguière avec son bassin en

vermeil : un semblable présent fut aussi offert 1498.
à la Reine (*a*).

Le cortége simple qui accompagnait le Roi formait un contraste bien frappant avec celui du duc de Valentinois ; on n'avait encore rien vu en France qui approchât de ce faste oriental, faste d'autant plus scandaleux que la misère publique était extrême à cette époque. Brantôme nous apprend qu'il a trouvé dans les archives de sa maison les détails que nous allons rapporter sur le cortége et l'ordre de la marche de ce prince.

« Devant lui marchaient vingt-quatre mulets » fort beaux, chargés de coffres, dont les couver- » tures étaient ornées des armes du duc ; après » venaient vingt-quatre autres mulets avec des » couvertures rouges et jaunes, qui étaient la » livrée du Roi ; suivaient encore douze mulets » avec des couvertures de satin jaune ; puis » venaient dix mulets, ayant des couvertures de » drap d'or, ce qui faisait en tout soixante-dix » mulets. Après les mulets on voyait seize » beaux grands coursiers couverts de drap rouge » et jaune. Suivaient dix-huit pages bien mon- » tés ; seize étaient vêtus de velours cramoisi, » et les deux autres, qu'on disait être les fa- » voris du prince, l'étaient de drap d'or frisé.

(*a*) D. Housseau, Manuscr. de la Biblioth. du Roi.

1498. » De plus, six belles mules, richement enharna-
» chées de selles, brides et harnois, étaient con-
» duites par six laquais vêtus de velours cramoisi.
» Venaient ensuite deux mulets portant des cof-
» fres couverts de drap d'or, dans lesquels étaient
» la vaisselle d'or et les pierreries. Suivaient
» trente gentilshommes, vêtus de drap d'or et
» d'argent. Des Musiciens, des trompettes, ri-
» chement habillés, précédaient le duc, qui avait
» autour de lui vingt-quatre laquais, tous vêtus
» mi-partie de velours cramoisi et de satin jaune.

» Quant au prince, il était monté sur un
» grand coursier harnaché fort richement; sa
» robe était mi-partie de drap d'or et de satin
» rouge et brodée de perles et de pierreries. A
» son bonnet était un double rang de cinq à
» six rubis, gros comme une grosse fève, qui
» jetaient un grand éclat. Sur le retroussis de
» sa barrette, il y avait une grande quantité de
» diamans; ses bottes étaient entourées de cor-
» dons bordés de perles, et le collier qu'il por-
» tait valait bien trente mille ducats.

» Le cheval qu'il montait était tout couvert de
» lames d'or, ornées de perles et de pierreries.
» De plus il avait une belle petite mule, pour se
» promener par la ville, qui avait son harnois,
» comme la selle, la bride et le poitrail, tout
» couvert de roses de fin or épais d'un doigt.

» Enfin, pour fermer la marche, il y avait 1498.
» encore vingt-quatre mulets avec des couver-
» tures rouges, ornées des armes du duc; sans
» compter nombre de chariots chargés de tous
» les bagages, tels que lits de campagne, vais-
» selle, etc. (*a*). » Ce n'est pas tout; suivant d'autres auteurs, la plupart des mules de ce cortége avaient des fers d'or qui ne tenaient à leurs pieds que par un seul clou, afin, disent-ils, qu'elles eussent plus souvent occasion de les perdre.

C'est notre annaliste Bourdigné qui nous apprend que César Borgia fut logé à Angers chez Olivier Barrault, et que les principaux habitans de cette ville furent admis à voir le buffet du prince, qui était d'une richesse inestimable, tant en vaisselle d'or et d'argent, qu'en bagues, joyaux et pierreries. On remarquait, entre autres richesses, une perle faite en façon de navire, laquelle était plus grosse qu'un œuf de poule (*b*).

C'était avec ce luxe insultant, alimenté par la vente des indulgences, que se montrait avec orgueil, dans les états du Roi très-chrétien, l'un des bâtards du pape, le plus odieux des hommes de son tems après son père.

(*a*) Brantôme, Vies des grands Cap. étr., T. II, p. 209.
(*b*) Chronique d'Anjou, F°. 183.

CHAPITRE VI.

Election d'un Abbé de Saint-Florent.

1504. DANS la première partie de ces Recherches nous avons consacré un Chapitre à l'élection d'un évêque d'Angers, celui-ci le sera à l'élection d'un abbé de Saint-Florent; s'il vient un tems où nos neveux ne puissent comprendre quelle était cette souveraineté que Rome exerçait sur tous les princes et sur tous les peuples du monde catholique, ces détails pourront servir à leur faciliter la solution du problême.

Depuis dix siècles, chaque province avait vu s'élever sur son territoire un grand nombre d'établissemens religieux, connus sous les noms de moutiers, de monastères, de couvens et d'abbayes. Pauvres dans l'origine, mais dans la suite enrichis des offrandes des grands et des dépouilles des peuples, ces asiles sacrés, où se réfugièrent quelquefois la vertu et la science persécutées, s'étaient peu-à-peu changés en superbes châteaux. On sait que la plupart de leurs habitans conservèrent encore long-tems l'esprit de leur état; mais les autres, et surtout les chefs, cachant un cœur hautain sous le manteau de la

religion et de l'humilité, devinrent, par des 1504.
prétentions toujours croissantes, d'incommodes voisins, même pour les seigneurs dont les pieux ancêtres les avaient comblés de biens. Forts et hardis par la faiblesse et la timidité des gouvernemens qui les avaient reçus et protégés, les moines poussèrent bientôt l'audace jusqu'à braver le pouvoir de leurs légitimes souverains. Les monastères, ainsi transformés en châteaux, étaient comme autant de forteresses, dont les garnisons enfroquées (*a*), entièrement dévouées au saint-siége, étendaient sans cesse sa puissance et la soutenaient victorieusement avec la crosse et l'épée. Presque tous les princes chrétiens eurent des démêlés plus ou moins violens avec les moines, qui cherchaient continuellement, sous divers prétextes, à se soustraire à leur autorité. Louis XII lui-même, ce prince que sa bonté et sa justice firent surnommer le Père du Peuple, eut aussi à lutter contre eux dans plusieurs occasions; nous ne parlerons que de celle qui a rapport à l'abbaye de Saint-Florent.

(*a*) Une partie des habitans de Saumur et de la Levée, qui relevaient de Saint-Florent, étaient tenus de faire le service militaire à l'abbaye, sous les ordres de l'abbé commandant de cette place.

1504. Cette riche abbaye, place importante par sa force et sa situation sur la Loire (*a*), était devenue vacante par la mort de Louis du Bellay. La raison d'état, la sûreté et la tranquillité de la ville de Saumur et du Haut-Anjou, exigeaient que ce riche bénéfice passât en des mains fidèles, c'est pourquoi le monarque crut devoir manifester ses intentions à ce sujet aux moines, et, persuadé qu'ils auraient égard à ses recommandations, il leur adressa cette lettre :

« Chers et amez, incontinent que nous avons » été avertis du trépas de votre feu abbé, pour » que votre abbaye, à cause de la situation » d'icelle, qui est près notre ville de Saulmeur, » est de grande importance, et que nous dési- » rons singulièrement y estre pourveu de per- » sonnage vertueux à nous seur et fiable, ainsi » qu'il est bien requis pour le bien de nous et » d'icelle, nous avons escrit à notre Saint-Père » en faveur de notre amé et féal conseiller frère » Pierre d'Ars, frère de notre amé et féal con- » seiller chambellan le capitaine Louis d'Ars (*b*), » duquel nous avons le bien et avancement en

(*a*) Voyez sa Descript. Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 9.

(*c*) Ce capitaine fut tué à la bataille de Ravenne. *Brantôme*.

» l'église très à cœur, tant en considération des 1504.
» bonnes mœurs, vertus et probités qui sont en
» sa personne que en faveur et reconnaissance
» des bons et agréables services que ledit ca-
» pitaine son frère nous a cy-devant faits au
» fait des guerres, fait et continue journelle-
» ment, dont il et les siens sont dignes de sin-
» gulière recommandation envers nous ; à ce
» que de sa sainteté soit le pouvoir de ladite
» abbaye, ce que nous sommes tous seurs qu'elle
» sera très-volontiers.

» A cette cause et pour obvier à tous diffé-
» rens avons été meus vous escrire pareillement
» en sa faveur, vous priant très-acertes (*a*) que
» pour amour de nous et à notre requestre
» veuilliez élire ou postuler iceluy frère Pierre
» d'Ars en votre futur abbé et pasteur, en quoy
» faisant vous nous ferez plaisir très-agréable et
» obvierez à tous procès, questions et différens
» qui pourraient sourdre (*b*) en votre église,
» de laquelle avons de plus en plus les affaires
» en meilleure et plus singulière recommanda-
» tion, ainsi que nous avons chargé le sieur de
» la Mothe au Graing, lequel envoyons pour
» ce expressément devers vous, vous dire et

(*a*) *Acertes*, sérieusement.
(*b*) *Sourdre*, sortir.

1504. » déclarer de par nous, lequel vous croirez
» comme nous-même.

» Donné à Blois le neufième de septembre.
» Signé LOUIS, et plus bas ROBERTEL. »

Qui croirait aujourd'hui qu'une lettre aussi affectueuse, aussi pressante, adressée par un souverain à ses sujets, soit, ainsi que plusieurs autres, restée sans réponse? Nous n'oserions l'affirmer, si nous n'en trouvions la preuve dans celle-ci.

« Chers et bien amez, nous vous avons ja
» pieça plusieurs fois escrit, et, par le sieur de
» la Mothe au Graing et plusieurs autres bons
» personnages qu'avons envoyez devers vous,
» fait amplement avertir du vouloir et désir
» que nous avons que nostre amé et féal con-
» seiller frère Pierre d'Ars, prieur de Jarnage,
» frère du capitaine Louis d'Ars, soit eslu ou
» postulé à vostre futur abbé, attendu que l'ab-
» baye lui a pieça esté réservée en nostre re-
» questre par nostre Saint-Père, lequel comme
» croyons, en suivant ladite réservation, l'en a
» de cette heure pourveu.

» Néanmoins pour ce qu'avons cette matière
» autant à cœur que dire se peut et que nous
» avons esté avertis qu'il y a de présent plu-
» sieurs personnages en vostre abbaye, lesquels
» n'en sont religieux, menant plusieurs prati-

» ques et menées pour empescher dudit frère 1504.
» Pierre d'Ars; aussi que quelque chose que
» vous ayons escrites, n'avons eu aucune ré-
» ponse de vous. A cette cause, nous avons
» bien voulu en escrire de rechef, vous priant
» et si affectueusement que faire pourrons que
» pour cette fois vous vouliez, en obtempérant
» à nostre requestre, élire ou postuler ledit
» frère Pierre d'Ars et ne vous arrêter aux
» poursuites et menaces que plusieurs font en
» cette matière contre nostre vouloir, car ce
» sera le grand bien et purification de vostre
» église, les affaires de laquelle nous aurons
» de plus en plus en singulière recommanda-
» tion, comme nous escrivons audit sieur de
» la Mothe au Graing et au sieur de Montsoreau,
» vous dire et déclarer à plain et par nous,
» lesquels vous croirez comme nous-même, et
» surtout nous faites réponse du vouloir qu'avez
» en cette matière et de la résolution qu'en aurez
» prise pour après y pourvoir ainsi qu'avise-
» rons, et ne veuilliez faire faute.

» Donné à Blois le dix-neufième jour de
» septembre. LOUIS (*a*). »

Cette dernière lettre obtint enfin une réponse sous la date du 24 septembre, mais une

(*a*) Hist. inéd. de l'abbaye de St.-Florent, p. 366-376.

1504. réponse évasive. Les moines, au nombre de quatre-vingt-quatre, se réunirent le 9 octobre en chapitre général, et, sans avoir égard aux sollicitations et même aux prières du Roi, de la Reine et de presque toute la cour, en faveur de Pierre d'Ars, ils élirent pour abbé Jean de Mathefelon, qui obtint de Jules II des bulles en date du 8 décembre de la même année, bulles qui l'autorisaient, contre l'usage, à garder, avec cette abbaye, les autres riches bénéfices qu'il possédait déjà.

Dans cette conjoncture, on pourrait regarder la conduite de la cour de Rome comme une prime d'encouragement à la désobéissance des sujets envers le prince, si on ne savait pas qu'à cette époque les ultramontains ne reconnaissaient d'autre souverain que le Pape; les Empereurs et les Rois n'étant, selon leurs maximes, que ses lieutenans, qu'il pouvait révoquer à volonté, en sa qualité de Vice-Dieu.

Quoi qu'il en soit, on fit beaucoup d'actes d'oppositions et de protestations contre cette élection, mais vainement; rien ne put changer la volonté des moines; ils accordèrent seulement, et comme par grace, une rente viagère de deux mille livres au protégé de Louis XII. Ainsi, dans cette circonstance comme trop souvent en d'autres, l'autorité royale fut obli-

gée de céder honteusement à la puissance monacale.

Nous avons rapporté cette élection d'un abbé, haut et puissant seigneur usufruitier et commandant inamovible d'une place forte (*a*), pour montrer jusqu'à quel degré d'abaissement le clergé avait fait descendre la royauté.

(*a*) En 1576, le Roi de Navarre (Henri IV) assiégea l'abbaye de Saint-Florent avec deux mille hommes; elle était défendue par Puigaillard, qui capitula.

CHAPITRE VII.

(a) Le Château du Verger. — L'Hôtel d'Anjou. — La Chapelle de la Bourgonière. — Louis XII malade à Blois. — Précaution que prend la Reine. — Disgrace du Maréchal de Gié. — Tombeau du Chien du Verger.

On a vu, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, les deux plus magnifiques châteaux de l'Anjou et du Poitou, et peut-être de la France entière, tomber sous les coups des Vandales. Le tems, l'avarice et l'ignorance sont les causes ordinaires de la perte des plus beaux monumens; mais pour ceux-ci, ouvrages de deux premiers ministres, l'orgueil eut beaucoup plus de part à leur destruction que tout autre motif. Quand on compte dix quartiers de noblesse, on ne peut se résoudre à reposer dans la même crypte que celui qui n'en a que quatre; non moins jaloux de sa dignité, le noble à deux quartiers ne veut pas pour voisin un ennobli, et celui-ci, dans la crainte que ses cendres ne soient souillées par le contact de celles d'un vilain,

(a) haut anjou C. 2 1. 150

se déterminera peut-être aussi à faire démolir sa chapelle et son château Quel sera donc l'éternel supplice de tous ces orgueilleux, si, dans l'autre monde, les hommes sont placés, comme le disent les livres saints, selon leurs œuvres et non selon leur naissance et leurs dignités ?

Le château du Verger était situé dans la paroisse de Seiches, sur la rive gauche du Loir; il fut fortifié en 1441 par Pierre Chabot, qui le vendit en 1481 à Pierre de Rohan, maréchal de France, connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Gié. Celui-ci le fit démolir et en fit construire un autre en 1499 sur le même emplacement; on ignore quel en fut l'architecte. Ce superbe château consistait en deux grandes cours carrées, formées par six corps de bâtimens, flanqués par des tours rondes placées aux angles saillans; il était construit en belles pierres blanches et décoré d'une architecture élégante demi-gothique; c'était une sorte de transition de l'architecture arabe à l'architecture grecque et romaine, qui reparut en France quelques années après. Sous ce rapport, ce monument était extrêmement précieux pour l'histoire de l'art; l'exécution en était parfaite; les ornemens qu'on y avait prodigués étaient exécutés avec une délicatesse admirable et

T. 2 f. 382

à laquelle se prêtait parfaitement la regeasse dont il était bâti, sorte de pierre beaucoup plus blanche, presqu'aussi dure et d'un grain aussi fin que l'albâtre. Pour se former une idée du genre de l'architecture de ce château, il faut voir la chambre des Comptes qui forme un des angles de la rue du Figuier, à Angers, et qu'on nomme actuellement l'Hôtel d'Anjou; elle est à-peu-près du même tems, ainsi que la chapelle du château de la Bourgonière, commune de Bouzillé. Ces deux monumens, inconnus au public, méritent de fixer l'attention des amateurs des beaux-arts; on y remarque des frises et des ornemens arabesques d'un très-bon goût et d'une belle exécution. Les historiens de cette province ont négligé de nous faire connaître les artistes qui les ont élevés, mais je crois qu'on peut les attribuer à Jean de Lepine, élève de Philibert de Lorme; en les comparant avec le frontispice de Saint-Maurice, on trouvera plusieurs traits caractéristiques qui donnent quelque vraisemblance à cette conjecture.

Le château du Verger était entouré d'un fossé large et profond, revêtu en briques, que l'on passait sur un pont, en face de la porte placée entre deux tours, sur lesquelles était une belle terrasse; de chaque côté de la porte et à la suite des tours, était un mur crénelé qui

fermait la première cour. La décoration intérieure de ce vaste édifice était d'une magnificence royale; la sculpture, la peinture, la dorure, y brillaient de tout leur éclat. Un couvent et une église furent bâtis en même tems près du château, pour y placer des moines de l'ordre de Sainte-Croix, qu'on nommait crucifers.

Sous le règne de Louis XI, le maréchal de Gié jouissait d'une très-grande faveur; il fut un des quatre seigneurs qui gouvernèrent la France pendant la maladie de ce prince à Chinon : il se distingua par ses talens militaires sous celui de Charles VIII; il commandait l'avant-garde de l'armée, en Italie, à la bataille de Fornove; mais Commines et Brantôme le blâment de n'avoir pas fait, dans ce commandement, tout ce qu'il aurait pu faire pour sa gloire. Lorsque Louis XII fut parvenu au trône, ce monarque le nomma chef de son conseil, lieutenant-général en Bretagne et général de ses armées en Italie. Mais la fortune, qui jusqu'alors lui avait été si favorable, l'abandonna tout-à-coup. En 1505, le Roi tomba malade à Blois, et bientôt 1505.
on craignit pour ses jours. Bourdigné nous apprend que l'on fit à Angers des processions pour obtenir du ciel la guérison du Roi; que les rues par où elles passaient étaient tendues comme pour celles de la Fête-Dieu; que tous les habitans

y assistaient une torche à la main, et que plusieurs d'entr'eux y marchaient nu-pieds (*a*). François de Rohan, archevêque de Lyon, fils du maréchal de Gié, venait d'ajouter à cette dignité celle d'évêque d'Angers; il vint prendre possession de cet évêché, et joignit sans doute ses prières à celles de ses nouveaux diocésains.

Cependant la Reine, Anne de Bretagne, craignant beaucoup pour les jours du Roi, et bien résolue de ne pas rester en France s'il venait à mourir, pensa dès-lors aux difficultés qu'elle pourrait éprouver, étant veuve, pour emporter en Bretagne ses richesses personnelles. Pour les prévenir, elle fit charger ses meubles, sa vaisselle d'or et d'argent, ses joyaux, tout ce qu'elle avait de plus précieux, sur quatre bateaux, et donna l'ordre à un de ses officiers de les conduire à Nantes. Cet enlèvement d'effets, à l'insu du Roi, était illégal; le maréchal de Gié, en ayant été averti, eut la hardiesse de faire arrêter et saisir les bateaux au-dessous de Saumur. La Reine, vivement courroucée de ce procédé, ne tarda pas à s'en venger d'une manière éclatante et qui porte toute l'empreinte de la haine d'une femme offensée. A peine le Roi fut-il convalescent, qu'elle fit bannir de la cour le

(*a*) Chroniq. d'Anjou, F°. 187.

maréchal, obtint un ordre pour que l'on fît des recherches scrupuleuses sur sa conduite partout où il avait commandé, et bientôt, suivant l'usage de ceux qui ont en main tout pouvoir et qui veulent perdre un ennemi, on trouva qu'il avait en effet commis des extorsions et des concussions sans nombre. La faveur dont il avait joui sous plusieurs règnes et son immense fortune avaient armé l'envie contre lui; les dépenses excessives qu'il avait faites à son château du Verger vinrent encore à l'appui et comme preuves de tant de dilapidations vraies ou supposées; enfin il fut mis en jugement. Le parlement de Toulouse fut chargé de lui faire son procès, et il fut convaincu de tous les crimes dont on l'accusait. « Mais la Reine ne voulant sa » mort, dit Brantôme, d'autant que la mort » est le vrai remède de tous maux et douleurs, » et qu'étant mort il serait trop heureux, elle » voulut qu'il vécût bas et ravalé, ainsi qu'il » avait été auparavant grand, afin que, par sa » fortune changée, de grande et haute où il » s'était vu, en un misérable état bas, il vécût » en douleurs et tristesses, qui lui feraient » plus de mal cent fois que la mort : car la » mort ne lui durerait qu'un jour, voire qu'une » heure, et ses langueurs qu'il aurait le fe- » raient mourir tous les jours. » Voilà la ven-

1506. geance de cette brave Reine, ajoute Brantôme qui trouve toujours bien ce que font les grands.

Le maréchal de Gié fut suspendu pendant cinq ans de sa charge et exilé dans son château du Verger. A cette occasion, on joua, dans un collége de Paris, une pièce, dans laquelle un des acteurs disait qu'un *maréchal* avait voulu ferrer *une âne*, mais qu'*elle* lui avait donné un si grand coup de pied qu'*elle* l'avait jeté *hors de la cour* par-dessus les murs jusque dans le *Verger* (*a*). C'est ainsi que, dans tous les tems, on traite les hommes disgraciés, et c'est bien là en effet le coup de pied de l'âne.

Le château du Verger vit naître le prince de Guémené, que Ménage place au nombre des quatre Angevins de son tems cités à la cour pour leurs bons mots; les trois autres étaient Bautru, le comte du Lude et le marquis de Jarzé.

Le cardinal de Rohan, si malheureusement célèbre par le procès du collier, fut le dernier de cette famille qui posséda le Verger. Il le vendit en 1778 à un simple gentilhomme. Celui-ci, étant venu en prendre possession, et visitant la chapelle sépulcrale, accompagné d'un des moines qui la desservaient, eut l'indiscrétion de dire qu'un jour ses cendres reposeraient

(*a*) D'Argentré, Hist. de Bretagne, p. 1159.

près de celles des Rohan. Le cardinal, instruit de ce propos, en fut vivement offensé; il fit le retrait, comme il en avait le droit, et revendit une seconde fois ce château, mais à condition qu'il serait démoli de fond en comble, ce qui fut exécuté en 1780 et années suivantes (4).

Le cardinal n'étendit pas ses ordres pour la destruction au-delà de l'enceinte du château, puisqu'on voit encore près du parc, sur l'ancienne grande route de Paris à Angers, les restes d'un obélisque élevé par le maréchal de Gié, et que les habitans du pays nomment la Belle-Croix. Le maréchal avait fait autrefois un pélerinage à Saint Jacques en Galice, et il y avait mené un chien qu'il aimait beaucoup; mais il le perdit en revenant. Déjà plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le retour du seigneur du Verger, lorsqu'un jour, se promenant sur la route dont je viens de parler, il aperçut son chien accourant vers lui. Le fidèle barbet saute au cou de son maître, lui lèche les mains, et tombe aussitôt à ses pieds, où il expire de fatigue et de joie. Le maréchal fut très-sensible à la perte de ce bon animal, et ce fut pour en perpétuer le souvenir qu'il fit construire l'obélisque dont on voit encore les ruines, à l'endroit même où il avait reçu ses derniers témoignages d'attachement et de fidélité.

En voyant le tombeau du chien du Verger, je me rappelai que les anciens élevaient aussi quelquefois des monumens aux animaux, et que les plus graves auteurs n'ont pas dédaigné d'en faire mention dans leurs ouvrages. Pline parle d'un corbeau qui tous les matins allait se poser sur la colonne rostrale, d'où il saluait, en prononçant leurs noms, Tibère, Germanicus et Drusus; mais ayant été tué par un cordonnier, celui-ci fut sur-le-champ mis en pièces par le peuple, et l'on rendit à l'oiseau les honneurs funèbres. Il fut solennellement brûlé sur la voie Appienne, et l'on recueillit précieusement ses cendres dans une urne (*a*). Le même auteur nous apprend aussi que plusieurs chiens jouirent de semblables honneurs chez les Romains (*b*). Mais si les croyances religieuses des anciens leur permettaient de consacrer des sépulcres à la mémoire des animaux, les nôtres s'y opposent, et c'est avec raison que Delille a dit :

Loin ces vils monumens d'un chien ou d'un oiseau;
C'est profaner le deuil, insulter au tombeau.

Parcourant ensuite les environs du parc, l'esprit préoccupé des souvenirs du passé, je me trouvai naturellement porté à le comparer au

(*a*) Hist. Nat., Liv. X, Chap. 43.
(*b*) Hist. Nat., Liv. XXIX, Chap. 4.

présent, et je me dis : ces lieux, aujourd'hui solitaires et qui faisaient autrefois les délices des puissans princes de Rohan, furent visités par plusieurs de nos Rois; François Ier., Charles IX, Henri IV, y firent quelque séjour, et les seigneurs du Verger leur donnèrent, à grands frais, des tournois, le plaisir de la chasse et des fêtes magnifiques. Alors ces chemins, maintenant déserts, étaient remplis de courtisans et de curieux. Le son du cor, des trompettes et des clairons retentissait partout et portait à plusieurs lieues à la ronde l'effroi parmi les malheureux paysans, dont les récoltes allaient être ravagées par les chasseurs. Ces champs, à présent si bien cultivés, étaient des cours d'honneur, des bosquets, l'emplacement d'un superbe château où brillaient de toutes parts l'or, l'azur et les marbres les plus précieux. Que nous reste-t-il de toutes ces marques de la grandeur et de la richesse ?.... Le tombeau d'un chien !

CHAPITRE VIII.

Le Donjon du château d'Angers. — Reculée. — Louise de Savoie, Duchesse d'Anjou. — Entrée solennelle de François Ier. à Angers. — Peste.

1518. AU-DESSUS de la porte du château d'Angers et des deux tours qui la défendent s'élevait anciennement un corps de bâtiment, d'une structure élégante, qu'on nommait le donjon; une jolie chapelle occupait le milieu, des cabinets étaient pratiqués dans les tourelles, des vitraux de forme ogive, ornés de brillantes peintures sur verre, formaient une partie de la décoration de cet appartement d'été (*a*). De là on découvrait toute la ville et ses deux ponts, les faubourgs et le village de Reculée, où était la maison de plaisance du Roi René, décorée de belles peintures de sa main, représentant divers traits de l'histoire des comtes d'Anjou; le fond de ce panorama naturel était un riche paysage de plusieurs lieues de rayon, arrosé par trois

(*a*) Manuscrits de Louvet.

rivières navigables, le Loir, la Sarthe et la Mayenne; enfin des bateaux avec leurs voiles, les habitans qui circulaient sur les quais, dans les places publiques, animaient ce magnifique tableau, bien fait pour occuper agréablement l'esprit et la vue.

C'était dans ce donjon, qui a été détruit pendant les guerres de la Ligue, que Louise de Savoie, mère de François Ier., passait une partie des jours de la belle saison, lorsqu'elle faisait sa résidence au château d'Angers. On sait que le premier acte d'autorité de ce monarque, en montant sur le trône, fut de donner à sa mère, comme un témoignage d'amour et de reconnaissance, le duché d'Anjou, le comté du Maine et le comté d'Angoulême, qu'il érigea pour elle en duché. On sait aussi que bientôt après il la nomma régente du royaume, lorsqu'il partit pour l'Italie.

Cette princesse, une des plus belles et des plus spirituelles entre les femmes de son tems, aimait les lettres et les beaux-arts, et protégeait, comme le faisait son fils, ceux qui les cultivaient. Ce fut pendant son séjour dans cette province que Jean Bourdigné entreprit les Annales et Chroniques d'Anjou, dont elle accepta la dédicace. Elle établit à Angers, sous le nom de *grands-jours*, une sorte de tribunal, d'où

1518. ressortissaient par appel les tribunaux inférieurs de l'Anjou; elle en choisit elle-même les officiers parmi les hommes les plus intègres et les plus lettrés qu'elle put trouver. Elle fit aussi pour l'administration plusieurs sages réglemens, qui lui méritèrent la reconnaissance de ses sujets.

Louise de Savoie avait souvent témoigné à François Ier. le désir de le voir visiter son duché et de le recevoir dans sa ville d'Angers. Cédant enfin aux instances de sa mère, et voulant lui donner par cette démarche une nouvelle preuve de son respect et de son attachement, le Monarque se mit en route avec la Reine, la duchesse d'Alençon, sa sœur, et une partie de sa cour. Nos annales ne disent point si ces illustres voyageurs passèrent par Saumur, mais on pourrait presque l'assurer, puisque l'on sait qu'ils firent leur entrée dans la ville d'Angers par la porte Saint-Aubin, laquelle ouvre sur la route de Saumur. Autrement ils n'auraient qu'imparfaitement rempli l'un des objets de leur voyage, si, en visitant cette province, ils eussent négligé d'en voir la plus belle partie.

Aussitôt que la duchesse fut informée du voyage de son fils, elle en fit promptement avertir les magistrats et les principaux habitans

d'Angers, qui se concertèrent entr'eux pour recevoir dignement leur Roi. 1518.

Bourdigné, témoin oculaire, nous a conservé, dans ses Annales d'Anjou, tous les détails des préparatifs faits par les Angevins pour cette entrée solennelle ; écoutons-le parler lui-même, son récit nous donnera en même tems une idée de la langue au commencement du seizième siècle.

« Si veux raconter ce que je vis à la joyeuse » et très-désirée entrée d'icelui prince.

» Le dimanche d'après la fête du Corps de » Notre-Seigneur, au mois de Juin 1518, le » très-noble Roi de France, avec très-illustre » princesse la Reine, son épouse, madame » la duchesse d'Anjou, sa mère, et la du- » chesse d'Alençon, sa sœur, arrivèrent à sou- » per au lieu d'Espeluchart, près Angers, et » soupèrent de haut jour. Et après le souper » se disposèrent, le Roi et les dames, d'entrer » en la ville, et monta le Roi à cheval et les » dames en litière, et ainsi qu'ils approchè- » rent, vinrent au-devant du Roi, en très-bel » ordre, sur leurs mules, les juges royaux, » maire de la ville et échevins d'icelle, le lieu- » tenant du sénéchal, le juge de la prévôté et » procureur et avocat du Roi et autres officiers » royaux d'icelle ville, vêtus de robes d'écar- » late, les archers de la ville avec leurs halle-

1518. » bardes et les sergens portant leurs masses, » lesquels en bon ordre marchaient devant » eux. Et en cet état allèrent iceux seigneurs » de la ville offrir, en toute humilité et révé- » rence, les clefs d'icelle. Et furent du Roi, » de la Reine et de madame très-joyeusement » reçus. Les habitans d'Angers, pour montrer » comment ils avaient agréable la venue du » Roi, avaient, à l'entrée de leur ville par la- » quelle le Roi devait passer, fait dresser plu- » sieurs tables rondes, chargées de vin et de » viandes, à l'entour desquelles étaient députés » hommes de façon et recueil, très-bien en » ordre et de joyeuse chère, lesquels invitaient » tous les passans à boire et à manger, leur » présentant à boire dans hanaps (coupes) » d'argent vin si très-excellent qu'il n'en fal- » lait point chercher de meilleur. Puis au-de- » vant dudit seigneur, jusques hors la ville, » vinrent processionnellement les quatre men- » dians, qui étaient bien trois cents en nombre. » Puis près le portail étaient les religieux de » monseigneur Saint-Aubin, revêtus de riches » ornemens, qui pareillement lui vinrent faire » la révérence.

» A la première porte, appelée la Herse, » étaient les vénérables recteur scholastique, » docteurs, procureurs, bourgeois et autres of-

» ficiers de l'université, leurs bedeaux devant 1518.
» eux, qui étaient dix ou douze en nombre,
» avec grosses masses d'argent doré, aux armes
» des nations et facultés de ladite université.
» Et pour accompagner les recteur et docteurs
» étaient plusieurs gens lettrés, escoliers, ba-
» cheliers et licenciés, qu'il faisait très-bon voir.
» Le Roi, au lieu où ils étaient, lui fut fait
» par iceulx recteur, docteur et scholastique
» très-humble révérence. Et le Roi de très-bon
» cœur et joyeuse chère leur salut leur rendit,
» se arrêtant là par quelqu'espace de tems à
» écouter une harangue que le très-docte François
» Lasnier, Angevin, lui fit, de laquelle le Roi
» fut très-content et bien édifié, et promit de
» l'université garder les droits et priviléges tels
» que ses prédécesseurs Rois de France avaient
» octroyés. Le Roi passant outre, à la seconde
» porte lui fut démontré un spectacle couvert de
» rideaux de soie, lesquels furent ouverts à sa ve-
» nue et fut vue la représentation d'un Roi, très-
» richement accousté, couché sur un lit couvert
» d'un très-riche drap d'or frisé, et un autre per-
» sonnage représentant le prophète Daniel, et la
» figure de l'histoire de l'exposition du songe du
» Roi Nabuchodonosor que Daniel lui exposa,
» et y avait un grand arbre, duquel yssoient
» (sortaient) plusieurs fleurs de lys, entr'autres

1518. » un duquel saillait un enfant signifiant monsieur
» le Dauphin. Et au pied dudit arbre étaient
» plusieurs bêtes nouvelles, faisant semblant et
» contenance de vouloir assaillir l'arbre du lys.
» Mais de la racine d'iceluy saillaient une sa-
» lamandre et une hermine qui le défendaient
» et les autres bêtes déchassaient, et avaient,
» toutes icelles bêtes moulées, si bons et très-
» agiles mouvemens, qu'il n'était celui qui ne
» pensât qu'elles fussent naturelles ; et au bas du
» chaffaut étaient plusieurs personnages tenant
» escrits et autorités de la sainte écriture en
» leurs mains, qui tous étaient appropriés à
» l'honneur du très-noble sang royal.

» Et quand le Roi fut à la troisième porte
» de la ville, il rencontra quatre honorables
» hommes tenant un poêle ou courtine de fin
» velours azuré semé de fleurs de lys d'or de
» broderie, lequel en grande révérence lui
» posèrent sur la tête et sur lui, par la ville,
» ainsi qu'il est de coutume, le portèrent.

» Le Roi étant sous ce poêle, lui vinrent
» au-devant les colléges de monseigneur, Saint-
» Martin et Saint-Laud, en très-belle proces-
» sion. Et là y eut quelques débats pour les
» prééminences entre les doyens et chanoines
» d'icelles églises de Saint-Laud et de Saint-
» Martin et les religieux de l'abbaye de Saint-

» Aubin d'Angers, dont depuis sourdit procès 1518.
» de longue durée.

» Le Roi en tel état, accompagné des ducs
» d'Alençon, d'Urbin et de Vendôme et des
» comtes de Saint-Paul de Laval et de Beaufort
» et plusieurs autres princes, ducs, comtes et
» barons, chevaucha par la ville d'Angers, qui
» était très-bien tendue et richement tapissée,
» et s'envint aval la rue Saint-Aubin jusqu'au
» carrefour Sainte-Croix, auquel lui fut mon-
» tré un très-joyeux spectacle, qui était un
» très-beau grand et spacieux cep de vigne
» couvert de feuilles naturelles et tout chargé
» de grappes de raisins blancs et noirs, par
» artifice si très-magistralement faites, qu'il n'y
» avait celui qui les vît qui ne les pensât natu-
» relles. Et au haut dudit cep le dieu Bacchus
» ayant deux cornes et tout en la forme que
» le figurent les poëtes, tenant deux grappes
» de raisin en ses deux mains, comme s'il les
» eût étreintes, et de l'une yssoit vin blanc en
» grande quantité, comme d'un ruisseau de
» fontaine, et de l'autre du vin clairet, en
» pareille façon, qui étaient vins très-excellens
» et de grande puissance. Et au-dessous d'ice-
» lui Bacchus étaient escrits ces quatre vers :

» Le dieu Bacchus grand ami de nature,
» A tous payons (buveurs) vrais zélateurs de vins

1518. » Fait à savoir qu'aux coteaux Angevins
» Il a trouvé la source de Boisture.

» Et au pied d'iceluy cep était le patriarche » Noé endormi ; le désordre de ses vêtemens » faisait assez voir que c'était pour avoir trop » lampé le divin jus de la treille.

» Et pour recevoir le vin qui choyait des » mains de Bacchus étaient deux bassins d'ar- » gent doré, de merveilleuse grandeur, et à » l'entour plusieurs faunes, satyres et autres » demi-dieux et centaures, qui administraient à » boire à tous passans, et print le Roi grand » plaisir à regarder cela.

» Au haut du carrefour de la place Neuve » était un échaffaut sur lequel on voyait la » représentation du noble et preux Eudes » d'Anjou, qui fut Roi de France, et de sa » très-illustre postérité.

» Au bas d'iceluy carrefour de la place Neuve » était un grand échaffaut sur lequel était par » personnages l'une des figures de l'Apocalypse, » savoir est du dragon qui persécutait la femme » qui avait enfanté un fils, et était ce dragon » à sept têtes, c'est à savoir une tête de léopard, » une tête d'aigle, une tête d'ours, et ainsi » des autres, car chacune tête représentait quel- » que ville ou communité des ennemis de la » France, lequel dragon, à gueules ouvertes,

» jetait de grandes ondes d'eau contre la femme, 1518.
» et si apertement se mouvait, que tous ceux
» qui le voyaient le cuidaient vif. Et la femme
» tenait son fils entre ses bras, qui était un
» très-beau jeune enfant nommé l'honneur de
» France. Et lors, par un subtil et invisible
» contrepoids, descendait un Saint Michel por-
» tant au col l'ordre des très-chrétiens Rois de
» France, lequel de son épée abattait la prin-
» cipale tête du dragon, qui était la tête d'un
» ours. Et lors était ouïe grande mélodie de
» musiciens chantant à l'honneur de la France
» et de son fils plusieurs motets. Et tôt s'ou-
» vrit une nue et apparut dedans un trône fort
» riche et triomphant. Et lors Saint Michel
» print l'enfant que tenait la France entre ses
» bras, et par un contrepoids furent tous deux
» ravis jusqu'audit trône, et fut l'enfant assis
» sur un fort magnifique siége. Et au bas dudit
» échaffaut étaient dix ou douze prophètes mou-
» lés, tenant rollets de la Sainte Ecriture en leurs
» mains, qui tous étaient appropriés à l'hon-
» neur du Roi, de madame la duchesse d'An-
» jou et de leur noble sang. Lesquels pro-
» phètes, par secrets et subtils mouvemens,
» quand le Roi passa par devant eux, s'incli-
» nèrent et défulèrent (saluèrent) devant lui,
» si apertement que ceux qui les voyaient les

1518. » juraient être vifs, car ils mettaient la main » au chapeau, puis haussaient le bras pour » montrer les rollets qu'ils tenaient et faisaient » plusieurs signes propres et convenables au » cas. Le Roi marchant outre alla à l'église » cathédrale, où il fut, des vénérables doyens » et chanoines, reçu à grande solennité, prê- » tant ès mains d'iceux le serment accoutumé, » puis alla se mettre à genoux devant le grand » autel et y fut assez long espace. Et quand le » Roi eut fait sa dévotion, en la compagnie » de plusieurs princes et seigneurs et prélats, » il alla loger au château, où tout était prêt » et appareillé pour le recevoir (*a*). »

Quelques jours après son arrivée à Angers, le Roi y laissa la Reine et la duchesse d'Alençon, sa sœur, et alla, suivi des principaux seigneurs de sa cour, visiter plusieurs villes et châteaux de cette province, où il fut partout magnifiquement reçu. Au Plessis-Macé, à Durtal, au Plessis-Bourré, à Mollières, on lui donna des festins et le plaisir de la chasse; au château du Verger, il y eut des joûtes et des tournois; l'élite de la noblesse angevine y parut avec beaucoup d'éclat, et fit voir, par son agilité et sa dextérité dans ces combats simulés, à pied et à cheval,

(*a*) Chroniq. d'Anjou, F°. 194.

qu'elle était toujours digne de la haute réputation de ses ancêtres. D'ailleurs le Monarque s'était déjà trouvé dans le cas d'en juger dans une occasion plus importante ; plusieurs Angevins l'avaient suivi en Piémont trois ans auparavant, et s'étaient distingués sous ses yeux au siége de Villefranche, tels que Jacques Turpin, seigneur de Vihiers ; Jean de Dureil, seigneur de la Barbée ; Nicolas de Piédouault, seigneur de la Harderie, et Jacques de Charnacé. 1518.

Le Roi prenait beaucoup de plaisir à toutes ces fêtes, et il le témoignait avec bonté aux seigneurs qui les lui donnaient. L'Anjou lui paraissait un pays très-agréable par ses sites variés et l'abondance de ses productions ; il se proposait même d'y prolonger son séjour, lorsqu'il se trouva forcé d'en sortir pour fuir la peste. Ce terrible fléau commença ses ravages dans cette province vers le milieu du mois d'août ; il fut précédé par des orages et des vents extrêmement violens, qui causèrent beaucoup de dégâts dans les campagnes (*a*).

(*a*) Chroniq. d'Anjou, F°. 195-196.

CHAPITRE IX.

Assemblée des Etats d'Anjou. — Journée des Mouchoirs. — Profanation des Eglises. — Première Organisation de la Milice bourgeoise. — Contagion. — Aliénation des Biens du Clergé.

DANS la seconde partie de mes Recherches sur le Haut-Anjou (page 494), j'ai dit avoir rapporté dans ce volume tout ce qui concerne les guerres du calvinisme dans cette province; en effet, c'était tout ce que j'avais pu recueillir sur cette matière. Mais depuis je suis parvenu à trouver un manuscrit cité par l'abbé Rangeard, et que j'avais long-tems et inutilement cherché; c'est le journal de Louvet, commis-greffier du présidial d'Angers, contenant, jour par jour, tout ce qui s'est passé dans cette ville et ses environs, depuis 1560 jusqu'à 1605. Ce manuscrit n'est en quelque sorte qu'un registre mortuaire, car on y voit presque à chaque page des assassinats, des noyades, des supplices, des incendies, enfin tous les désordres qui naissent des guerres civiles et religieuses; mais il

est précieux, parce qu'il a été écrit par un contemporain, que son emploi mettait dans le cas de savoir par lui-même beaucoup de faits et de voir beaucoup de pièces qui donnent à son ouvrage un grand caractère d'authenticité. La lecture de ce journal, où sont rassemblées tant d'horreurs et d'iniquités, brise le cœur et révolte les sens; on y voit les partis tour-à-tour victimes et bourreaux les uns des autres. Je ne rapporterai que les faits principaux, ceux qui se rattachent plus particulièrement à l'histoire d'Anjou, histoire si féconde en grands crimes pendant la seconde moitié du seizième siècle. Puissent ces tristes exemples des malheurs de nos pères n'être pas entièrement perdus pour nous! Puissent-ils servir à nous convaincre que la source de tant de désastres est dans l'ignorance du peuple, et que, pour la tarir à jamais, il faut s'empresser de l'instruire!

La plupart des villes de France conservent encore le souvenir des maux que leur fit éprouver la *Sainte-Ligue*, nom qui lui fut donné, parce que la religion en était le prétexte; mais celui de *Ligue Sanglante* lui aurait mieux convenu, puisque deux Rois et plus d'un million d'hommes furent les victimes de cette *Sainte Union*. Cette association, qui avait pour objet de détruire le calvinisme, se forma en 1576; mais, comme si,

par une prédestination particulière, l'Anjou devait toujours avoir une plus grande part des calamités qui affligent si souvent la France, les troubles commencèrent à Angers dès 1560, et, quoique terminés par tout le reste du royaume en 1594, ils ne le furent entièrement dans cette province qu'en 1598.

1560. On sait que la vente publique des indulgences fut la cause qui détermina plusieurs princes à réformer la religion catholique dans leurs états.

La cour de Rome avait eu recours à cette mesure pour faire bâtir la basilique de Saint-Pierre. Des bureaux furent établis dans toutes les villes et des tarifs fixèrent le prix des indulgences. Un évêque pouvait être absous d'un assassinat pour trois cents livres; un diacre, pour le même crime, n'était taxé qu'à soixante livres. On pouvait non-seulement acheter le pardon des péchés commis, mais de ceux qu'on avait dessein de commettre.

Une grande partie de la noblesse d'Anjou, les principaux habitans d'Angers, les hommes les plus éclairés, ceux mêmes qui occupaient les premières places de la magistrature, s'ils ne se prononçaient pas ouvertement pour la réforme de cet abus monstrueux, du moins ils favorisaient par leur silence la manifestation de l'opinion publique à ce sujet; d'autres, moins circonspects, avouaient hautement qu'ils avaient

abandonné une église qui établissait un usage 1560.
aussi impie que dangereux, qu'ils professaient la nouvelle religion, c'est-à-dire, la religion réformée, et qu'ils étaient décidés à la soutenir et à la propager de tout leur pouvoir.

Telle était la disposition des esprits, lorsque l'assemblée des états de la province fut convoquée, pour se réunir à Angers, dans la grande salle du palais, le 13 octobre. Son objet était de nommer des députés aux états-généraux, qui devaient se réunir à Orléans le 10 décembre suivant. Cette assemblée, présidée par Guillaume Lerat, mit promptement à découvert les sentimens de ceux qui s'y rendirent, et dès-lors il s'établit deux partis en Anjou. Dans la séance du matin, Charles du Lys dit, au nom de la noblesse, « que la plus grande partie de ceux » qui la composaient voulaient vivre et mourir » pour le Roi et lui obéir; qu'ils protestaient » vouloir vivre selon les commandemens de » Dieu, et non selon la tradition des hommes. » Ce discours, conforme aux opinions des novateurs, fit une grande sensation dans l'assemblée, qui se sépara aussitôt en tumulte. La séance du soir fut extrêmement orageuse, tous les gentilshommes y vinrent armés, les uns de pistolets, de poignards, et les autres d'arquebuses. Un bachelier ès lois, nommé Louis Marquis, pré-

1560. tendit qu'il était autorisé par cinq cents gentilshommes à désavouer ce qu'avait dit Charles du Lys dans la séance du matin. A ces mots, les nobles, partisans de la réforme, et ceux des autres classes qui s'étaient déjà prononcés pour cette cause, au nombre d'environ trois cents, attachèrent, pour se reconnaître, leurs mouchoirs autour de leurs chapeaux, et tirèrent plusieurs coups de pistolets pour épouvanter les catholiques. Marquis fut sur le point d'être mis en pièces ; pour le sauver, le prévôt Questier le conduisit en prison. Jean de la Barre, pénitencier de la cathédrale, reçut un coup de poignard dans le dos, et un grand nombre de personnes de l'assemblée furent blessées ou grièvement maltraitées. Cette première scène des troubles qui devaient être si funestes aux habitans d'Angers fut nommée la Journée des Mouchoirs.

Huit jours après cette assemblée tumultueuse, un gentilhomme, nommé Pruniers, eut la tête tranchée pour avoir paru à toutes les séances avec des armes; plusieurs personnes du tiers-état furent pendues le même jour pour avoir assisté aux sermons des huguenots, nom sous lequel le peuple désignait les partisans de la réforme. Pour rétablir l'ordre et punir les habitans qui s'en étaient écartés, le gouvernement

fit entrer à Angers une garnison de neuf cents hommes; mais, peu de tems après, la ville parvint à s'en débarrasser moyennant dix mille livres. 1560.

L'année suivante, le calvinisme fit des progrès considérables; le 4 avril, Claude Pineau, chanoine de la cathédrale, introduisit secrètement dans sa maison un grand nombre de huguenots, qui s'y étaient rendus de Saumur, de Baugé, de Beaufort, de Châteaugontier, de Craon et autres endroits, et, à un signe convenu, ils se trouvèrent réunis à ceux d'Angers. Aussitôt ils s'emparèrent du palais épiscopal, des maisons des chanoines, se rendirent maîtres des portes de la cité, et, le lendemain, ils se montrèrent publiquement dans la ville, ayant à leur tête de Soucelles, de la Barbée, de Varennes, Mebretin, des Marais, Malabry et autres gentilshommes Angevins. Les jours suivans, ils commencèrent le pillage des églises par celui de la cathédrale, ils en brisèrent les statues et jetèrent une partie de leurs débris dans la rivière. Le fameux Théodore de Beze, qui arriva à Angers pendant ces profanations si contraires aux intérêts de la réforme, fit un sermon à ce sujet dans l'église des Augustins, et il le termina en priant les chefs calvinistes de s'opposer désormais à toutes ces violations.

1562. Les calvinistes étaient les maîtres de la ville, mais les catholiques l'étaient du château ; cependant ceux-ci commençaient à y manquer de vivres, et ils n'auraient pas tardé à se rendre, sans le dévouement de François Rigault, zélé catholique, qui trouva les moyens de leur faire passer secrétement des munitions par la porte des Champs. Ensuite il alla trouver le duc de Montpensier à Chinon, afin de l'informer de l'état des choses et de lui demander des secours pour aider les catholiques à reprendre l'autorité dans la ville. Le duc chargea Puigaillard du commandement des troupes dont il pouvait disposer pour cette opération, et Rigault prit si bien ses mesures pour les conduire à Angers, qu'ils entrèrent de nuit au château, à l'insu des calvinistes ; profitant de la sécurité qui régnait dans la ville, et tout étant préparé pour un coup de main, la garnison fit une sortie le 5 mai et s'empara de tous les postes, sans éprouver, pour ainsi dire, de résistance. Il n'y eut que quelques calvinistes tués, d'autres furent faits prisonniers et d'autres enfin jetés dans la rivière.

Le Roi, informé de la conduite de Rigault en cette occasion, lui en fit témoigner publiquement sa satisfaction par les magistrats assemblés à l'hôtel-de-ville, qui lui demandèrent

ce qu'il désirait pour récompense. Je l'ai déjà 1562.
reçue, répondit-il, puisque j'ai eu le bonheur de servir, à la fois, Dieu, l'église et le Roi. Cependant on lui donna la permission de porter dans son écusson les armoiries de la ville, dont la principale pièce est une clef en pal; ce qui donna lieu au quatrain suivant :

Rigault, pour avoir été chef
Et seul auteur de ma reprise,
Je te donne, pour ta devise,
Le juste présent de ma clef.

Le maire et les échevins, de concert avec le duc de Montpensier, commandant de la province, voulant tâcher de maintenir l'ordre que l'on venait de rétablir, formèrent une milice bourgeoise, spécialement chargée de veiller nuit et jour à la sûreté des portes de la place; elle fut composée de cinq compagnies de chacune cent arquebusiers, commandés par un capitaine, un lieutenant, deux sergens et quatre caporaux. Cette organisation étant la plus ancienne connue, nous allons rapporter les noms de ces premiers officiers bourgeois : François Chalopin, lieutenant-particulier civil, fut nommé capitaine de la porte Saint-Michel; Jean Goussault, avocat, lieutenant : Jean Gohin de la Belottière, conseiller au présidial, capitaine de la porte Saint-Nicolas; Jean Cotte-Blanche, apothicaire, lieutenant :

1562. Clément Louet, lieutenant-général civil, capitaine de la porte Toussaint; N. . . ., lieutenant: Jean Bonvoisin, juge de la prévôté, capitaine de la porte Saint-Aubin; Maurice Bautru des Matras, lieutenant: enfin la Joulaye, capitaine de la porte Lionnaise; N. . . ., lieutenant. Peu de tems après avoir passé la revue du gouverneur avec leurs compagnies, le capitaine Bonvoisin et le lieutenant Bautru furent destitués, comme suspects d'attachement au parti calviniste; ils furent remplacés, le premier par Damiette, contrôleur, le second par Devin, conseiller à l'élection.

Les destitutions, les mesures arbitraires, n'empêchaient pas la réforme de faire de rapides progrès; ce fut pour les arrêter, ou du moins pour les ralentir, qu'on éleva des potences permanentes sur les places de la Trinité, de la porte Chapelière, de Sainte-Croix, du Pilory et sur la place Neuve; on y faisait souvent des exécutions, et les catholiques, ainsi que les calvinistes, tour-à-tour vainqueurs et vaincus, avaient, suivant les chances de la fortune, la barbare jouissance d'y faire monter ceux de leurs parens ou de leurs amis qui avaient cessé de penser comme eux. Deux cent quarante-quatre citoyens, dont Louvet nous a conservé les noms dans son journal, s'expatrièrent, pour échapper au supplice auquel

ils avaient été condamnés par contumace, pour 1562.
avoir profané les églises. Ceux qui furent pris eurent la tête tranchée, s'ils étaient nobles; les roturiers furent pendus.

L'agitation des esprits, les troubles qui commençaient à se manifester dans les campagnes, déterminèrent les autorités de la ville à faire réparer et augmenter les fortifications nécessaires à sa défense. Le célèbre architecte Philibert de Lorme, abbé de Saint-Serge, à qui l'on doit les châteaux d'Anet, de Meudon et des Tuileries, voulut bien donner les plans des nouveaux ouvrages, qui furent conduits, sous sa direction, par Jean Delepine, son élève. Tous les habitans se firent un devoir de mettre la main à l'œuvre; Gohin de la Belotterie, maire, et le Masson, procureur du Roi, furent les premiers à prendre la hotte pour porter de la terre sur les plates-formes qu'on voulait élever. C'était ainsi que ces zélés magistrats encourageaient leurs concitoyens; dans une telle occurrence, un bon exemple vaut mieux que des proclamations.

Cependant les haines, les vengeances étaient toujours dans une funeste activité; les hommes des deux partis s'insultaient, s'assassinaient réciproquement dans les lieux publics et même jusque dans les maisons particulières. L'épouse

1563. de Puigaillard, lieutenant de Roi, fut tuée d'un coup de pistolet dans la maison de la Menantière. Mais enfin l'édit de pacification parut et les esprits semblèrent se calmer un peu. Plusieurs des expatriés, parmi lesquels on compte Bautru des Matras, François Grimaudet et Gilles Héard, avocat, rentrèrent dans la ville à la faveur de cette amnistie. Il fut ordonné qu'une procession générale serait faite tous les ans, le 6 mai, pour perpétuer le souvenir de cette heureuse réconciliation; elle eut lieu jusqu'en 1593, époque à laquelle Miron, évêque d'Angers, la fit abolir.

Tandis que tous les cœurs se livraient à la joie et à l'espérance d'un plus heureux avenir, on eut la douleur de remarquer les symptômes d'une maladie contagieuse, et vers le milieu du mois de juin elle se développa avec une si effrayante activité, que les tribunaux furent obligés d'abandonner la ville et d'aller siéger, avec permission de l'évêque, dans son château de Villevêque (*a*); les marchés furent établis, l'un dans le pré d'Allemagne, l'autre dans les champs de Saint-Nicolas, parce que les habitans de la campagne refusaient d'entrer dans la ville pour

(*a*) Ils ne firent leur rentrée au palais à Angers que le 3 janvier 1564.

y vendre leurs denrées. Ce fut à cette époque que l'on permit l'aliénation des biens ecclésiastiques pour subvenir aux besoins de l'église et de l'état, et il est digne de remarque que les adjudications s'en firent, dans la maison de plaisance de l'évêque, par le lieutenant-général civil, et Grimaudet, avocat du Roi (*a*).

(*a*) Mém. Inéd. pour servir à l'Hist. Eccl. d'Anjou.

CHAPITRE X.

Priviléges de l'Eglise d'Angers. — Mœurs du Clergé. — Colonne monumentale. — Premiers Juges-Consuls d'Angers. — Palais des Marchands.

1563. TOUTES les corporations demandent et obtiennent des priviléges, les priviléges engendrent des abus, et, tôt ou tard, les abus détruisent les corporations. Que dirait-on aujourd'hui d'un chapitre qui réclamerait l'avantage d'être soustrait à la surveillance de son évêque et à celle des magistrats ? Cependant le chapitre de l'église d'Angers avait, à différentes époques, obtenu des papes et des Rois de semblables exemptions. Craignant que le concile de Trente, qui était alors assemblé, et où venait de se rendre l'évêque Gabriel Bouveri, n'y portât quelque atteinte, les chanoines y envoyèrent deux députés avec une procuration très-étendue; cette pièce nous fait connaître quels étaient les prérogatives du chapitre; en voici l'extrait :

L'église cathédrale d'Angers étant de fondation royale, les souverains pontifes et les Rois

très-chrétiens l'avaient décorée et illustrée de 1563.
plusieurs grands priviléges, entr'autres de ceux-ci : Que les doyens chanoines, sous-chantres, corbelliers ou maires-chapelains, prêtres habitués, officiers et serviteurs de ladite église, étaient exempts de la juridiction de l'évêque d'Angers, de ses vicaires généraux et de son official ; qu'ils étaient en possession de cette exemption de tems immémorial, sans aucune contradiction ni empêchement ; que cette exemption avait été confirmée au concile de Constance par un jugement contradictoire entre l'évêque et les chanoines, et autorisé par plusieurs arrêts du parlement ; que leur juridiction s'étendait sur les châtellenies de Saint-Denis d'Anjou, de Chemiré-sur-Sarthe, du Plessis-Grammoire et de Bourg-l'Evêque, dont ils étaient seigneurs, à raison des fondations ou augmentations faites à ces églises par leur chapitre; qu'ils avaient juridiction spirituelle et temporelle, et, en conséquence, pouvoir, selon leur volonté, de créer, d'instituer et de commettre des officiaux, promoteurs et autres officiers nécessaires pour exercer cette juridiction ; qu'à cet effet, eux et leurs officiers, prêtres habitués et tous les bénéficiers de leur église, ont un juge particulier conservateur de leurs priviléges ; que leur official connaît de toutes les causes qui

1563. appartiennent aux juges ecclésiastiques; qu'il exerce publiquement sa juridiction dans la galerie de la cathédrale; qu'ils sont en droit de faire la visite des paroisses dont ils sont seigneurs, et qu'ils ont, sur les curés et les habitans de ces paroisses, la loi diocésaine, c'est-à-dire, juridiction et faculté d'exercer ou de faire exercer toutes les fonctions épiscopales, suivant la décision du concile de Constance. Cette procuration fut donnée par le chapitre assemblé le 14 mai; mais on ne sait point s'il fut maintenu dans ses priviléges par le concile de Trente; les actes de ce concile n'en font pas mention.

1564. Quelques mois après son retour du concile de Trente, Gabriel Bouveri tint un synode dont l'objet était encore la réformation des mœurs du clergé angevin. Il ordonne aux curés de résider dans leurs paroisses, aux bénéficiers, et surtout aux chanoines de sa cathédrale, qui avaient l'âge requis, de se faire prêtres; il leur défend de quitter leurs habits ecclésiastiques après l'office et d'aller dans les rues avec des manteaux, casaques et chapeaux, comme les laïques. Il veut qu'ils ne paraissent en public qu'avec des bonnets ronds, la couronne sur la tête et la robe longue descendant jusqu'aux pieds.

« Et parce que, dit-il, les mœurs de notre 1564.
» siècle sont venues à un tel point de corrup-
» tion, que plusieurs prêtres quittent leurs ha-
» bits ecclésiastiques, et des religieux et reli-
» gieuses leurs habits monastiques, sortent
» même de leurs monastères et vivent dans le
» monde comme des personnes laïques, errans,
» vagabonds, tantôt dans un lieu, tantôt dans
» un autre, au grand scandale de la religion;
» nous leur ordonnons, sous peine d'excom-
» munication, de reprendre leurs habits et de
» vivre conformément à leur vocation; faute
» de quoi nous procéderons contre eux par les
» voies de droit, suivant toute la rigueur des
» canons et des édits du Roi (*a*). »

Mais les conciles et les synodes étaient impuissans pour réprimer les mœurs du clergé, la racine du mal était dans l'excès de ses richesses; des enfans de famille, à peine tonsurés, étaient pourvus des plus riches bénéfices, même de ceux qu'on appelait à charge d'ame. Charles Miron fut nommé évêque d'Angers à dix-huit ans, et les cures les plus importantes de l'Anjou étaient possédées par des ecclésiastiques trop jeunes encore pour être ordonnés prêtres.

(*a*) VIIIe. Synode, tenu à la Pentecôte de l'an 1564.

Vers cette époque, un riche bénéficier, chanoine de Saint-Laud, nommé Pierre Fréteau, entretenait publiquement, comme sa maîtresse, une des plus jolies femmes d'Angers, qu'on appelait, à cause de sa rare beauté, la Belle Agnès. Cette dame avait le malheur d'être très-jalouse, et son amant était quelquefois infidèle. Ne pouvant fixer à son gré cet inconstant, elle résolut de se venger de ses perfidies. Un jour, ou plutôt une nuit, que le bon chanoine oubliait matines en dormant près d'Agnès, la belle, avec le rasoir de Fulbert, mit fin à ses infidélités; mais cette violente correction coûta la vie au bénéficier. La dame fut arrêtée, mise en jugement et condamnée à être brûlée vive; ce qui fut exécuté sur la place qui est au-devant de l'académie d'équitation et qu'on nommait alors la place des Lices. Tout ce quartier, qui lui appartenait, fut confisqué, et, pour perpétuer le souvenir du crime et de la punition, on éleva, sur le lieu même où était le bûcher, une colonne de dix-huit à vingt pieds de hauteur, sur laquelle fut placée la statue d'Agnès. « Elle » était représentée ayant une bride de cheval » à la main droite, un rouleau de papier dans » la gauche, et une boule sous le pied gauche. » La bride, qu'on lui avait mise en la main » droite, marquait qu'il faut refréner ses pas-

» sions brutales. Le rouleau de papier donnait » à entendre que l'avenir nous est caché, et la » boule faisait penser à l'instabilité des affaires » de ce monde (*a*). »

Dans la suite, la colonne et la statue furent transportées au coin de la même place, à l'angle formé par le clos des Récolets et la rue du faubourg Saint-Laud. Mais le peuple, ayant oublié peu-à-peu l'origine de ce monument, lui rendait, en passant, les mêmes honneurs qu'aux images des Saints; ce qui obligea d'enlever la statue et de la remplacer, sur la colonne, par une croix, que l'on y voyait encore en 1790.

Cependant les désordres du clergé, les révoltes de la noblesse et du peuple n'arrêtaient point les progrès de l'industrie qui se manifestaient de toutes parts. Les marchands d'Angers commençaient à voir prospérer leur commerce, et, pour accélérer sa marche autant que pour se soustraire aux lenteurs ruineuses des procès, ils obtinrent de Charles IX un édit portant création d'une juridiction consulaire, à l'instar de celle de 1565.
Paris. Cette juridiction fut établie d'abord dans la grande salle du couvent des Carmes, où, dans la première assemblée, on nomma pour juge

(*a*) Manuscr. de Bruneau de Tartifume. *Anciens tombeaux de la ville d'Angers.*

François Cornilleau, marchand, et pour consuls Pierre le Peltier et François Tard, aussi marchands. Quelque tems après ils achetèrent l'hôtel de Puicharic, gouverneur d'Angers, situé rue Baudrière; c'est sur son emplacement qu'on a bâti l'édifice nommé le Palais des Marchands, dans lequel on entre par une belle cour séparée de la rue par une grille de fer. La principale face de cet édifice était ornée d'une statue de Louis XIV, qui a été détruite en 1793.

Louis XV ordonna, en 1741, que la juridiction consulaire d'Angers serait à l'avenir composée d'un juge et de quatre consuls, et que le juge serait pris dans le collége des anciens consuls parmi les notables marchands ou bourgeois au fait du commerce. L'élection des juge et consuls se faisait tous les ans au mois de janvier. Le juge exerçait pendant un an et les consuls pendant deux années consécutives. Les nouveaux élus prêtaient serment devant les juge et consuls sortant d'exercice. Ils étaient appelés juges de la bourse ou juges-consuls des marchands, et jugeaient souverainement jusqu'à la somme fixée par les édits du Roi.

CHAPITRE XI.

Cruautés des Catholiques. — Cruautés des Protestans. — Les Roturières prennent le chaperon de velours. — On permet aux Roturiers de manger du pain blanc. — Députés aux Etats-Généraux. — Monnaie de parchemin.

J'ÉCRIS sur les guerres civiles du seizième siècle et j'ai vu celles de nos jours; si l'on me demandait quel était, dans chacune de ces guerres, le plus humain des deux partis extrêmes, je répondrais par ce vers de la Henriade :

J'ai vu des deux côtés la fourbe et la fureur.

En effet c'est là tout ce qu'il faut attendre des guerres civiles et religieuses; dès que le frein salutaire des lois est rompu, l'homme, livré à lui-même, devient le plus furieux, le plus sanguinaire des animaux. Si, dans les égaremens de sa rage, il reconnaît, parmi ceux qu'il croit ses ennemis, des parens, des bienfaiteurs, des amis, c'est sur eux qu'il se jette de préférence pour assouvir les vengeances de son parti. Combien je pourrais rapporter ici d'exemples de ce cruel

délire, si je ne craignais de trop rembrunir ce triste tableau déjà chargé de tant de crimes! Je n'en mettrai que deux ou trois sous les yeux du lecteur.

René Leroux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, vivait avec sa mère, veuve depuis peu de tems, dans le château de la Roche, mais ils étaient divisés par les opinions religieuses et par des affaires d'intérêt. Voulant être maître absolu chez lui, le fils chassa indignement sa mère de la maison, sous le prétexte qu'elle était calviniste et par conséquent ennemie du Roi et de l'état. Il fit fortifier son château, y mit une garnison, et devint bientôt, par ses excès, le tyran de son canton. Les passans, les gens du voisinage, personne n'était en sûreté ni de ses biens, ni de sa vie; il dévalisait les hommes, enlevait les filles, les violait et les mettait ensuite à l'estrapade qu'il avait fait élever devant sa porte. L'estrapade était une haute potence au bras de laquelle était fixée une poulie servant à élever avec une corde le patient qui y était attaché par les mains liées derrière le dos. Quelquefois on allumait du feu dessous, et, lorsque la fumée était dissipée, on descendait le malheureux près du brasier, on le remontait ensuite pour le redescendre encore, tant que ses cris, ses contorsions pouvaient plaire à ceux qui or-

donnaient ces sortes de spectacle, mis à la mode par François Ier., qui en *regala* souvent ses maîtresses et sa cour (*a*).

La dame des Aubiers s'était réfugiée à Angers; son fils y vint quelque tems après. Elle le sut, l'esprit de parti faisant taire les plus doux sentimens de la nature, elle le dénonça; il fut pris et condamné à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté le 10 mai sur la place du Pilory. 1570.
Ce monstre n'avait encore que vingt-trois ans; la sentence obligea ses héritiers à faire bâtir et doter une chapelle sur la terre de la Roche-des-Aubiers pour le repos des ames des personnes qu'il avait fait mourir.

Dans la paroisse de Vernoil et ses environs, Jean de Broc, seigneur de la Ville-au-Fourier, exerçait de pareils brigandages en l'honneur de la religion catholique, et son père fut compté parmi ses victimes. Dans les guerres civiles on ne manque jamais de prétexte pour justifier tous les crimes qu'elles font commettre; en supposant que le père eût failli, était-ce au fils à se faire son juge et son bourreau?

« Un fils ne s'arme point contre un coupable père,
» Il détourne les yeux, le plaint et le révère. »

(*a*) Le 3 janvier 1590, on planta au Pilory, à Angers, une estrapade pour ceux qui parleraient mal du Roi. *Journal de Louvet.*

1571. Charles IX, informé de ce parricide, donna ordre à Saint-Ceval, commandant du château d'Angers, d'arrêter Jean de Broc; il fut pris, après une vive résistance, et conduit, grièvement blessé, dans les prisons d'Angers, où il mourut en arrivant. On nomma un curateur au cadavre; Pierre Ayrault, lieutenant criminel, lui fit son procès et le condamna à avoir la tête tranchée; ce qui obligea de l'exhumer et de le traîner sur une claie depuis le cimetière de Saint-Michel du Tertre jusqu'à l'échafaud. La sentence portait qu'il paierait vingt mille livres d'amende au Roi et que sa maison serait rasée.

Un autre gentilhomme Angevin, René de la Rouvraye, seigneur de Bressault, calviniste, fut encore plus renommé pour ses crimes que les deux précédens. L'Anjou fut pendant dix ans le théâtre de ses cruautés. C'était plus particulièrement sur les prêtres et les moines qu'il les exerçait; tous ceux qu'il pouvait saisir étaient mutilés, torturés, massacrés. Il se faisait des bandoulières de lapeau qu'il leur enlevait et paraissait publiquement décoré de ces trophées de son odieuse barbarie. Il volait sur les grands chemins, s'emparait des vases sacrés des églises, pillait, sans distinction, les chaumières et les châteaux. Enfin, après avoir été pris une fois et

s'être échappé, il fut repris par le prévôt des maréchaux, et condamné à mort. Décapité à Angers le 10 novembre, sa tête, exposée au bout d'une pique, fut placée sur les murs de la ville de Châteaugontier, aux environs de laquelle il avait commis ses plus grands excès. 1572.

Si j'ai pris ces exemples parmi les nobles seulement, ce n'est pas sans intention; les roturiers auraient pu m'en fournir de non moins atroces, mais en parlant des forfaits il aurait aussi fallu parler des châtimens, et un absurde préjugé en fait rejaillir le déshonneur sur les parens, quoiqu'un de nos poëtes ait dit :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Malheureusement ce n'est pas le crime seul qui fait la honte, c'est le genre du supplice; le glaive qui tranche la tête d'un noble ne blesse point sa famille, mais la corde qui étrangle un roturier est un lien d'infamie qui enlace à jamais sa postérité.

Cependant cette grande et sanglante révolution, qui changeait si violemment la religion et les mœurs d'une partie des Angevins, ne tarda pas à s'étendre jusque sur leurs vêtemens, car les tems de troubles sont les plus favorables à toutes sortes d'innovations. La barrière que le tems et l'usage avaient élevée entre la noblesse et

la roture commençait à s'abaisser peu-à-peu. Les habits de soie avaient été jusqu'alors exclusivement réservés aux personnes nobles des deux sexes, et ce ne fut pas sans causer une grande surprise dans la ville, que de simples bourgeoises osèrent s'y montrer avec des chaperons de velours comme les dames et demoiselles en portaient. En franchissant ce premier pas, ces roturières contribuèrent peut-être plus que ne firent leurs maris, dans la magistrature et la milice bourgeoise, à accélérer la marche de la grande révolution que nous avons vu s'accomplir. Louvet, en nous transmettant leurs noms, nous a procuré le moyen de faire connaître ces héroïnes de la vanité, car il fallait avoir un grand courage pour oser braver les premières les brocards du peuple et les regards de l'orgueil irrité; voici l'extrait de son journal :

« Noms des bourgeoises qui ont laissé le
» chaperon de drap pour prendre celui de ve-
» lours, par imitation des femmes et demoi-
» selles nobles :

» La femme de François Boylesve, lieutenant
» de la prévôté, qui était fille de Jean Prioullau
» sieur de la Bourdinière, et qui prit le chaperon
» sur ses vieux jours.

» La femme de Cochelin, procureur du Roi,
» fille de feu Claude Haran sieur de la Garde,

» apothicaire; la femme de Pierre la Marqueraie,
» avocat, fille de Hardouin-Collin sieur Des-
» champs, avocat; la femme de Jean Vignois,
» medecin; la femme de René Avril, conseiller
» au présidial; la femme de Gabriel Charlot,
» receveur du taillon, fille d'André Delhom-
» meau; la femme de Jean Becquet de la Tes-
» serie, avocat, fille de Jean Gohin, conseiller
» et maire; elle n'osa le prendre cette année,
» elle le porta depuis. »

Les chaperons, dont l'usage remonte à la première race, étaient encore très en vogue à Angers parmi les femmes du peuple en 1789, et l'on voit encore en porter celles qui habitent sur les bords de la rivière. Cette coiffure d'étoffe, assez ordinairement rouge, qui descend jusque sur les épaules, n'a éprouvé aucun changement dans sa forme depuis huit cents ans, comme le prouvent nos anciennes tapisseries.

Les bourgeoises ne bornèrent pas leurs empiétemens sur la noblesse au seul chaperon de velours. Elles prirent, peu de tems après, les robes de soie, et le peuple, ne pouvant plus les distinguer d'avec les *dames*, s'accoutuma à leur donner ce titre; mais elles le refusèrent par modestie. Elles se contentèrent de celui de *demoiselle*, titre qu'on ne donnait alors qu'aux filles nobles, et qui, depuis la fin du

seizième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, leur fut commun avec les bourgeoises mariées.

Les innovations s'introduisaient partout ; la vente du pain blanc, qui jusqu'alors avait été à peine tolérée, car l'usage en était réservé au clergé et à la noblesse, devint publique. Dans leurs meubles, dans leurs vêtemens et sur leurs tables, les plus riches bourgeois commencèrent à rivaliser de luxe avec les nobles. Ces premiers pas vers l'égalité m'ont paru mériter d'être cités; mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que la plupart des descendans de ces mêmes bourgeois, devenus nobles, sont aujourd'hui les plus ardens ennemis de cette égalité, dont les premiers germes ont été jetés dans la société par leurs ancêtres.

Voulant enfin tâcher de rétablir l'ordre et la paix dans son royaume, Henri III convoqua les états-généraux à Blois. Ceux de la province d'Anjou se réunirent à Angers le 22 octobre pour nommer leurs députés ; Guillaume de Ruzé, évêque, fut élu par le clergé ; Des Rues, par la noblesse ; et Hilaire Juheau, avocat, et Jean Cotteblanche, marchand, furent élus par le tiers-état ; tous ces députés étaient catholiques ; les protestans, quoique convoqués, avaient refusé de se trouver à l'assemblée.

Y. d. 565

L'ouverture des états-généraux se fit le 31 novembre; le Roi y assista, et l'évêque d'Angers, Guillaume de Ruzé, en fit l'ouverture par un sermon, qui avait pour objet de prouver que tous les malheurs qui accablaient le royaume venaient de ce que les Français avaient cessé de craindre Dieu, d'honorer le Roi et de s'aimer comme frères. 1576.

A cette époque, Bussi d'Amboise était gouverneur d'Anjou; nous avons parlé ailleurs (*a*) de ses vexations inouïes et des contributions énormes qu'il levait arbitrairement sur tous les habitans, de quelque parti qu'ils fussent. Pour se soustraire à ce pillage perpétuel, les plus riches citoyens abandonnèrent cette province et se refugièrent à Nantes avec tout ce qu'ils purent sauver de leurs effets les plus précieux. Cette émigration acheva de mettre le comble à la misère du peuple; on ne vit plus d'argent en circulation. Pour y suppléer, les marchands, les cabaretiers, les artisans les plus connus, firent une monnaie de parchemin, sur laquelle ils frappèrent le poinçon qui leur servait à marquer leur vaisselle d'étain. Ces pièces avaient cours entr'eux, les unes pour un sou,

---

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 89.

1576. les autres pour six liards. Mais la misère n'était pas le seul joug sous lequel gémissaient les Angevins ; ils avaient aussi à supporter celui de la terreur, et telle était alors la situation de la ville et des campagnes, que les processions des Rogations n'eurent point lieu cette année en Anjou à cause de la frayeur qu'inspiraient, par leurs violences, les troupes du Roi sous les ordres du cruel Bussi d'Amboise.

CHAPITRE XII.

François de Valois prend possession du Duché d'Anjou. — Insolence de ses courtisans. — Son entrée solennelle dans la ville d'Angers. — Naumachie sur la Maine.

FRANÇOIS de Valois, duc d'Alençon, ayant 1578.
enfin obtenu le duché d'Anjou par le traité de paix que la cour avait fait avec les réformés, vint, quelque tems après, en prendre possession (*a*). Il était accompagné de plusieurs jeunes seigneurs, dont la conduite n'était guère propre à lui concilier l'affection des Angevins. Quelques jours après son arrivée, il accepta un dîner que lui avait offert l'évêque Gabriel Bouveri, son ancien précepteur. Lorsque ce repas splendide fut servi dans la grande salle du capitole, les seigneurs de la suite et plusieurs autres gentilshommes invités feignirent une querelle entr'eux, et, sous ce prétexte, après s'être injuriés réciproquement, ils se jetèrent les uns

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 89.

1578. aux autres les serviettes, puis les couverts et les assiettes; ensuite les plats d'argent et les mêts qu'ils contenaient furent lancés par les fenêtres, tant du côté de la cour de l'évêché que du côté de la Place-Neuve; enfin ils terminèrent cette scène, digne d'une orgie de corps-de-garde, en renversant les tables et les siéges. « Cette » insolence, dit Louvet, causa un grand scan- » dale parmi le peuple, comme étant faite chez » un évêque, mais qu'il méritait selon l'aveu » des courtisans, qui disaient qu'il n'appartenait » pas à un évêque d'Angers d'avoir la hardiesse » de donner à dîner à un duc d'Anjou, frère » de son Souverain. » Mais sur qui devait retomber plus particulièrement la honte de cette action? Ne serait-ce pas sur le prince, qui avait eu la faiblesse de la souffrir en sa présence? Louvet ne le dit pas.

Nous avons rapporté les détails curieux que Bourdigné nous a conservés sur la fête qui fut donnée à pareille occasion à François Ier., soixante ans auparavant. Ceux qui sont relatifs à l'entrée de François de Valois, et que nous trouvons dans les mémoires manuscrits de Louvet, ne sont pas moins intéressans; ils nous instruisent de la générosité de plusieurs de nos concitoyens, qui firent honorablement les frais de cette réception.

Le dimanche 13 avril, jour fixé pour la cé- 1578.
rémonie, le duc d'Anjou se rendit à l'abbaye de Saint-Nicolas, accompagné des grands officiers de sa maison et de beaucoup de seigneurs et de gentilshommes de la province. De l'abbaye où il était placé, il vit passer les compagnies de la milice bourgeoise, les capitaines et les autres officiers à leur tête, marchant les drapeaux déployés. Il reçut là les complimens ordinaires dans ces solennités, et entra dans la ville par la porte Saint-Nicolas, suivi de tout son cortége. Le duc était placé sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lys et orné de crépines d'or, porté par quatre échevins; Maurille Deslandes, conseiller au présidial; François Bithault, avocat; Jean Lambert, marchand, et Joseph Charlot, receveur du taillon. Aux côtés du prince, un peu après lui, étaient Bussi d'Amboise et Ciniers, ses favoris.

Au-dessus de la porte Saint-Nicolas, aux carrefours et sur les ponts, on avait construit des théâtres, sur lesquels on avait placé, dans le fond, des tableaux et, sur le devant, des statues, qui représentaient les uns et les autres des allégories. Les statues qui étaient sur la porte Saint-Nicolas consistaient en une figure de femme, représentant la ville d'Angers (elle tenait une clef, un livre et un verre), et quatre autres fi-

1578. gures qui l'entouraient, indiquant, sous la forme de naïades, les quatre principales rivières de l'Anjou. Au-dessus on lisait ces quatre vers :

Fœmina quam spectas urbs est ducis inclyta magni;
Hanc cingunt Ligeris, Sartha, et Meduana, Ligellus;
Quid sit clave refert, libro schola docta refertur,
Vino terra ferax, insignis colle frequenti.

C'est-à-dire : « Cette femme vous représente » la ville capitale de notre auguste duc. Elle est » entourée de la Loire et de la Sarthe, de la » Mayenne et du Loir. La clef qu'elle tient est » son attribut ; son livre est l'emblême de sa » célèbre université ; le vin désigne la fertilité » de ses vignobles et de ses nombreux coteaux. »

On avait représenté au-dessus de ces figures les armes de France et celles du duc d'Anjou, dont les écussons étaient supportés par un groupe de génies qui se tenaient tous par la main. Au-dessus on avait placé des vers latins, dont voici le sens :

« Ne trouble point, ô femme ! la paix qui » unit les deux augustes frères. Ces armes, que » des enfans portent en joignant les mains, s'y » opposent ; que la concorde continue entre » ces deux princes, et que la ville fidèle au » trône le soit également à son duc. »

Sur un amphithéâtre, élevé dans un des carrefours où le duc passait pour se rendre à la

cathédrale, était placé un grand tableau représentant deux anges, lesquels portaient chacun un lys fleuri, avec une inscription signifiant : 1578.

« Ces symboles sont portés par la main des » anges, parce que Dieu tient depuis long- » tems cette ville sous sa protection particulière, » à cause des objets sacrés de son culte qu'elle » a honorés et honorera toujours sous ses heu- » reux auspices. Elle ne vous est pas moins » chère, ô duc ! puisqu'elle est à vous par le » don de Dieu. »

Au carrefour de la Trinité, des musiciens, placés sur un théâtre, formaient un concert de voix et d'instrumens ; sur les ponts on avait élevé un arc de triomphe d'une belle architecture ; il était orné des statues de cinq Rois, aïeux du duc d'Anjou, au-dessus desquelles on lisait ces vers :

Dux multis atavis edite regibus,
Externis aliis regibus impera,
Ut virtute tuâ magnanimi patres
Vinci sub tumuli marmore gaudeant.

« Vous qui comptez des Rois pour ancêtres, » commandez aux autres Rois, afin que vos » magnifiques aïeux se réjouissent sous les mar- » bres de leurs tombeaux d'avoir été surpassés » par vous. »

1578. A la porte Chapelière on avait placé un grand tableau représentant plusieurs actions glorieuses de François Ier. On y voyait ce prince passant les Alpes, en regardant les muses et les beaux-arts qui le suivaient en France. Au bas du tableau on avait mis ce quatrain :

« Le grand François premier vit premier les neuf sœurs
» Foulant d'un pied léger l'herbe, aux sons d'Apollon;
» Mais toi, qui as de lui beaucoup plus que le nom,
» Enchaîne du dieu Mars les tragiques fureurs. »

Vers le haut de la rue Baudrière on voyait un autre tableau représentant la ville d'Angers, avec des vers, qu'on peut traduire ainsi :

« Prince, vivez, ainsi que le Roi votre frère,
» un grand nombre d'années, et terrassez tous
» les ennemis étrangers de ce royaume. Chassez
» de la cour et du barreau l'amour honteux
» d'un gain sordide; bannissez du séjour des
» dieux et frappez le crime avec un fer ven-
» geur; protégez l'innocence; que l'empire
» français se soutienne et s'accroisse par la force
» de votre union. »

Cette magnifique réception, que les Angevins firent au duc d'Anjou, peint assez fidèlement le fond de bonté et de générosité, qui, dans tous les tems, paraît avoir formé le caractère distinctif des habitans de cette province. A la

vue de leur duc, ils semblaient oublier les in- 1578.
sultes, les vexations, les brigandages sans nombre de son favori, leur gouverneur; tandis que celui-ci, bravant avec insolence l'indignation publique, marchait tranquillement auprès de son maître.

Après avoir fait son entrée à la cathédrale, le prince fut conduit au château, où la ville lui donna un repas splendide. En sortant de table, il passa dans une salle dont les fenêtres ouvraient du côté de la rivière, sur laquelle on avait tout préparé pour lui donner le spectacle d'une naumachie et de l'attaque d'un château élevé au milieu des eaux sur deux grands bateaux joints ensemble. Ce château, en forme de donjon, était défendu par soixante hommes armés. Cinq galiotes, chargées de combattans, devaient l'attaquer et le prendre; elles étaient commandées par les principaux marchands de la ville.

La première avait pour capitaine Pierre Legouz et pour enseigne Jean Chopin; ils étaient vêtus, ainsi que tout leur équipage, en habits turcs. La seconde avait pour commandant René Dufay; le costume de l'officier et de ses soldats était celui des sauvages; l'équipage de la troisième, commandée par Joyeu, était en habits moscovites; celui de la quatrième, dont le capitaine

1578. se nommait Bourgeois Delhommeau, avait ses soldats vêtus comme ceux de la seconde; enfin la cinquième était montée par une troupe de jeunes gens, vêtus de diverses manières, qui formaient comme un corps d'enfans perdus.

Toutes ces galiotes, armées de fauconneaux et de coulevrines, étaient conduites par des matelots qui manœuvraient avec autant de force que d'adresse. Elles descendirent la Maine jusqu'à moitié chemin de la Basmette et furent ramenées à quelque distance du fort, qu'elles saluèrent, en l'approchant, d'une décharge de leurs arquebuses. Le fort rendit le salut, et le combat commença. Le château fut attaqué successivement par chacune des galiotes, d'abord par les fauconneaux, puis avec les arquebuses, ensuite de plus près, les armes à la main. Pour mieux figurer un combat réel, les combattans faisaient sauter en l'air et retomber sur l'eau, qui en fut bientôt couverte, des têtes, des bras et des jambes de carton peint, des piques, des flèches, des carquois et différentes autres espèces d'armes brisées.

Ce combat durait depuis plus d'une heure, lorsque la cinquième galiote parut ne plus se soutenir que difficilement sur l'eau, et finit par couler bas, après avoir éprouvé de nouvelles décharges de l'artillerie du fort. Ceux qui la mon-

taient avaient été choisis parmi les meilleurs na- 1578.
geurs; on les vit bientôt gagner à la nage le bord de la rivière. Les quatre autres galiotes s'approchèrent aussitôt du château, l'assaillirent de toutes parts, et s'en emparèrent après une longue et vive résistance. Ceux qui se défendaient encore montèrent dans la tour qui était au milieu du fort et s'y soutinrent quelque tems; mais il fallut enfin se rendre. Alors une jeune personne en habits de nymphe, remarquable par son extrême beauté, sortit de la forteresse et la rendit aux vainqueurs. Elle fut conduite et présentée au duc d'Anjou, à qui elle fit un compliment relatif à la foi et hommage que la ville lui rendait par sa bouche.

Toute la dépense de ce spectacle, qui rassembla plus de soixante mille personnes dans la ville d'Angers, fut supportée par les capitaines des cinq galiotes, et monta à plus de vingt-cinq mille francs de notre monnaie. Dans cette fête tout fut dirigé avec tant d'ordre et d'adresse que, par un bonheur rare en pareille circonstance, il n'arriva pas le moindre accident à tous ceux qui y furent employés (*a*).

(*a*) Mémoires inédits de M. l'abbé Rangeard.

CHAPITRE XIII.

Dernier Concile tenu en Anjou. — Simon de Maillé-Brézé, Archevêque de Tours.

1583. POUR satisfaire aux dispositions du concile de Trente, Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours, avait assemblé, au mois de mai, un concile provincial dans sa métropole; mais la peste s'étant manifestée en Touraine, le concile fut transféré à Angers au mois de septembre de la même année. Le chapitre de l'église d'Angers prit toutes les mesures sanitaires que lui suggéra sa prudence. Il ordonna que les maisons des chanoines seraient purifiées en dedans et en dehors; que les pauvres seraient exclus de la cathédrale pendant tout le tems que durerait le concile. Cependant le docte prieur de Chemillé fut atteint de la contagion, dont il mourut, au commencement de la session.

Des onze évêques suffragans de Tours, huit seulement assistèrent à ce concile, auquel se trouvèrent plusieurs députés du second ordre du clergé, d'un mérite très-distingué; on cite, entr'autres, deux Angevins, Pierre Marquis,

prieur claustral de l'abbaye de Saint-Nicolas, et 1583.
Pierre Breslay, prieur de Chemillé, chanoine de l'église d'Angers, et un des promoteurs du concile.

Le 1er. septembre, à sept heures du matin, les évêques, revêtus du camail et du rochet, les députés des chapitres et des diocèses, en surplis, s'assemblèrent dans le palais épiscopal, où était descendu Simon de Maillé; ils en sortirent ensuite processionnellement avec l'archevêque, et se rendirent dans l'église cathédrale pour assister à la messe du Saint-Esprit. Après la messe et le sermon, l'archevêque s'étant revêtu d'un amict, d'une aube, d'une tunique et d'une étole, et les autres évêques ayant pris des chapes et leurs mitres, ils entrèrent dans le chœur avec les autres députés aussi en chapes.

Chacun d'eux ayant pris place, suivant sa dignité, sur des siéges disposés en demi-cercle, l'archevêque se mit au centre dans un fauteuil, en face des évêques; puis s'étant levé, après avoir fait à genoux une courte prière, il prononça à haute voix cette formule, qu'il répéta trois fois : « Vous plaît-il, mes chers frères, » que notre concile provincial, qui a été transféré dans cette ville et dans cette église, soit » continué et achevé? » Tous les pères ayant répondu affirmativement, il ajouta : « Puisque

1583. » vous l'avez agréable, demain, à huit heures » du matin, nous continuerons cette session » dans la chapelle de Sainte-Anne de l'église » d'Angers, au nom du Père, du Fils et du » Saint-Esprit. »

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les cérémonies ecclésiastiques qui eurent lieu à l'occasion de ce concile, nous rapporterons seulement et très-succinctement ce qu'on y décida.

Les pères du concile firent d'abord leur profession de foi et des prières pour la santé du Roi, Henri III, et pour la prospérité de son royaume. Ils ordonnèrent ensuite qu'on supplierait le pape de donner aux évêques de la province de Touraine, à leurs grands vicaires et officiaux, la faculté d'absoudre de l'hérésie et de recevoir les hérétiques dans l'église après leur abjuration; de défendre aux évêques de donner des attestations de vie et mœurs, pour obtenir des bénéfices, à d'autres clercs que ceux de leurs diocèses, et non à des étrangers: qu'on prierait Sa Sainteté de mettre, dans les provisions qu'elle donnerait des bénéfices, que ceux qui en seront pourvus seront obligés de faire serment qu'ils n'ont point commis de simonie et de confidence pour les obtenir, et que l'examen en sera renvoyé aux évêques: que l'on demanderait au Roi de restituer au clergé la faculté

d'élire les évêques et les abbés; que, si le Monarque ne juge pas à propos de rendre ce droit, on le suppliera de ne donner aux églises que d'excellens sujets, comme aussi de ne point admettre les appels, comme d'abus, de ce qui aura été décidé dans le concile, ou que, s'il les admet, au moins, par provision, les décrets en seront observés, c'est-à-dire, que les appels seront dévolutifs et non suspensifs, sans quoi il serait inutile de tenir désormais aucun concile.

Plusieurs questions importantes sur les sacremens furent débattues, expliquées et résolues. Le concile s'occupa aussi des devins, magiciens et autres personnages qui étaient supposés user d'enchantemens, de prestiges, de sortiléges, de charmes, d'anneaux, de philactères, de maléfices, pour guérir les maladies, et il exhorta les prédicateurs à persuader le peuple du danger de toutes ces superstitions.

Le concile étant terminé, Simon de Maillé envoya les décrets au pape Grégoire XIII, en le priant de les faire examiner et de les approuver ensuite, afin qu'il pût les faire exécuter dans sa juridiction. Il les adressa aussi au Roi, pour en obtenir le pouvoir de contraindre légalement ceux qui refuseraient de s'y soumettre (*a*).

(*a*) Registres de la Cathédrale d'Angers.

Simon de Maillé-Brézé s'est placé, par ses talens et ses vertus, au rang des ecclésiastiques les plus distingués qu'ait produits l'Anjou. Il assista aux états-généraux du royaume tenus à Paris en 1557; le Roi Charles IX l'appela au fameux colloque de Poissy en 1561. Il accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente en 1562, et y prononça plusieurs discours qui lui méritèrent l'estime des plus savans hommes de l'Europe, qui faisaient partie de cette célèbre assemblée. Son zèle pour la religion catholique le fit soupçonner d'être dans les intérêts de la Ligue; ce soupçon et les embûches que lui tendirent ses ennemis l'obligèrent de quitter son diocèse en 1588; il revint en Anjou à sa maison de l'Ambroise, à deux lieues d'Angers. Dans cette retraite, il se livra à l'inclination qu'il avait toujours eue pour l'étude, et ce fut là aussi qu'il manqua d'être victime d'un accident remarquable. S'étant retiré en sa chambre à coucher, l'appartement qu'il occupait, et qu'il avait fait bâtir, vint à crouler tout-à-coup; enseveli sous les ruines avec une partie de sa famille et de ses gens, le prélat seul fut trouvé sain et sauf (*a*).

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 482.

CHAPITRE XIV.

Surprise du Château d'Angers. — Supplice du Capitaine du Hallot. — Peste. — Dévouement des Magistrats. — Bannis. — Visites domiciliaires. — Danger de rester neutre dans les Guerres Civiles.

Le comte de Brissac avait été nommé gouverneur d'Anjou après la mort de Bussi d'Amboise (*a*). Aussitôt qu'il eut pris possession de ce gouvernement, son premier soin fut de destituer le capitaine du Hallot qui commandait la ville et le château d'Angers, et il le remplaça par un officier Normand, nommé Boucaulles. Celui-ci, ayant été obligé de s'absenter, confia le commandement de la place à un capitaine Grec : cet étranger faisait son service assez négligemment ; le capitaine du Hallot, qui le savait et qui avait conservé des intelligences parmi la garnison, rassemble promptement quelques officiers et soldats, charge un capitaine nommé 1585.

(*a*) Voyez la fin tragique de Bussi, Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 92.

1585. Dufresne, homme très-intelligent, de s'introduire dans le corps-de-garde du château; il y trouve le Grec, qui jouait au tric-trac, le tue, ainsi que deux soldats, et dans un instant il se rend maître de la forteresse.

Pendant ce coup de main, du Hallot se promenait sur l'esplanade qui est au-devant du pont-levis du côté de la Cité. Quelques coups d'arquebuse avaient éveillé l'attention des habitans voisins; Cochelin, procureur du Roi au présidial, et d'autres officiers de justice, accoururent au premier bruit, et trouvèrent du Hallot, qui leur apprit que cette surprise du château s'était faite par ordre du Roi, qu'il était gouverneur de la place, et qu'il agissait pour délivrer la ville des vexations des troupes du comte de Brissac. Cochelin lui demanda la communication des ordres qu'il disait avoir reçus de la cour, et la permission d'entrer avec le lieutenant-général civil dans le château pour y dresser un inventaire de ce qui s'y trouvait. Du Hallot s'avance aussitôt avec eux et un assez grand nombre d'habitans vers la porte; il appelle le capitaine Dufresne, qui parut derrière le guichet, et leur dit: Qu'en effet il avait pris le château d'après l'ordre qu'il en avait reçu de du Hallot, qui lui avait communiqué une lettre du Roi à ce sujet, qu'il ignorait si cette lettre était vraie ou sup-

posée, mais qu'il ne laisserait entrer que du 1585.
Hallot, son commandant. Cochelin insiste et somme du Hallot de le faire entrer lui et ceux qui l'accompagnent; alors les soldats paraissent sur les murs et déclarent qu'ils n'ouvriront la porte que pour leur capitaine. Aussitôt le procureur du Roi arrête du Hallot, et les habitans qui étaient présens le conduisent dans les prisons.

Cet événement excita une grande fermentation dans les esprits; le maire, les échevins, les tribunaux s'assemblèrent pour veiller à la sûreté de la ville; ils arrêtèrent que le pont du château du côté de la campagne serait démoli sur-le-champ, afin d'empêcher les secours d'y entrer, et, dans la crainte que la garnison ne tirât sur les travailleurs, on fit sortir du Hallot de sa prison et on le plaça devant les pionniers. Ensuite on dépêcha un courrier au Roi, qui envoya un de ses officiers sommer en son nom la garnison de rendre le château aux habitans; mais les soldats déclarèrent qu'ils ne rendraient la place qu'après être assurés de leur pardon. Cette réponse fut transmise à la cour, et, en attendant de nouveaux ordres, on fit de larges et profondes tranchées pour couper tous les chemins qui avoisinaient les Lices, et on établit en divers endroits des corps-de-garde occupés par cinq cents habitans, qui y faisaient le service

1585 nuit et jour, sous les ordres des gentilshommes de la province. Le prince de Condé, qui, après avoir passé la Loire, s'était cantonné à Beaufort, vint, avec quatre mille hommes, attaquer le faubourg Bressigny et tenter de donner du secours à la garnison du château; mais il fut vivement repoussé, et avec beaucoup de perte, par les soldats et les habitans chargés de la défense de ce faubourg. Huillé, sergent royal, qui commandait un détachement campé à la Croix-Montaillé, y fut tué, après s'être distingué par des prodiges de valeur.

La ville était dans cet état depuis vingt-six jours, lorsque Dubouchage, nouveau gouverneur d'Anjou, y arriva avec des lettres d'abolition et de pardon pour ceux qui avaient pris le château. Du Hallot fut seul excepté de cette amnistie, et ce malheureux officier, désavoué par le Roi, qui, dans la crainte d'aigrir encore les Ligueurs, n'osa reconnaître l'ordre qu'il lui avait donné, subit l'affreux tourment de la torture, et fut ensuite rompu vif sur la place du Pilory: grand et cruel exemple pour ceux qui dans les guerres civiles se trouvent dans la nécessité de servir sous un prince faible, sans vertu et sans foi!

Dubouchage, ayant pris possession du château, y mit une nouvelle garnison, sous les ordres du

capitaine Donadieu de Puicharic, et fit dresser 1585.
un inventaire de tout ce qui s'y trouvait; mais, pendant qu'on y procédait, des soldats de l'ancienne garnison qui savaient où le comte de Brissac avait fait cacher sa vaisselle d'or, d'argent et autres richesses, s'emparèrent de ces effets précieux, valant plus de deux cent mille livres, et les descendirent par les fossés du côté des Lices; en sorte que le comte perdit en même tems son trésor et son gouvernement.

L'artillerie et les boulets trouvés dans le château furent transportés une partie à Chinon et l'autre à Paris; il fut décidé, par ordre du Roi, que cette forteresse serait démolie depuis la porte Toussaint jusqu'au port Ligné. Le marché en fut passé à raison de cent écus pour la démolition de chaque tour, qui étaient alors toutes de la hauteur de celle qu'on nomme la tour du Moulin, et couvertes en ardoises. Les travaux furent commencés, puis abandonnés lorsque les tours furent abaissées au point où nous les voyons aujourd'hui.

Depuis vingt-cinq ans la malheureuse ville d'Angers était dans une anarchie presque continuelle, et, dans ce laps de tems, comme si tous les fléaux eussent dû se réunir pour l'accabler, elle éprouva trois fois les horreurs et les ravages de la peste, en 1563, 1568 et 1583.

Nous avons parlé plus haut de la première ; les deux autres furent encore plus désastreuses. Celle de 1583 commença au mois de juillet et dura jusqu'au mois de décembre 1584 ; elle enleva le tiers des habitans d'Angers et de la province (*a*). La mauvaise nourriture du peuple, qui, dans les années de disette, ne vivait que d'herbes, de racines et quelquefois de chair humaine, la malpropreté dans laquelle il était plongé par son extrême misère, étaient les causes ordinaires de ces fréquentes épidémies.

1589. L'heureuse réunion du Roi de France au Roi de Navarre laissait entrevoir la fin de tant de calamités. Pour accélérer ce moment si ardemment désiré, Henri III envoya à Angers le maréchal d'Aumont, qui fit son entrée dans la ville avec ses troupes le 1er. avril. Mais sa conduite démentit le but apparent de sa mission. Les plus riches et les plus opiniâtres des Ligueurs furent emprisonnés et quelques-unes de leurs maisons pillées par les soldats ; une contribution de guerre de vingt-six mille écus leur fut imposée ; les officiers des tribunaux, qui étaient presque tous de ce parti, furent destitués et taxés à de très-grosses amendes. Les espérances de la paix et d'une sincère réconciliation furent

(*a*) Journal de Louvet.

bientôt détruites par ces préliminaires; la cons- 1589.
ternation était à son comble parmi les fonctionnaires publics et les principaux citoyens. Le maire, les échevins, les membres du présidial, de la prévôté et les officiers de la milice bourgeoise se réunirent à l'hôtel commun le 9 avril, sous la présidence de la Rochepot, gouverneur du château, afin de se concerter sur les moyens de délivrer la ville de la nombreuse garnison dont elle était accablée, et de solliciter le pardon du Roi en faveur des habitans qui avaient pris les armes lorsque les troupes s'étaient présentées pour entrer dans la ville. Tous ceux qui avaient été convoqués étaient réunis, chacun occupait sa place dans un morne silence que personne n'osait rompre, lorsqu'un vénérable magistrat, Ayrault, lieutenant criminel, se lève au milieu de l'assemblée et donne à ses concitoyens un exemple digne des tems antiques. « Loin d'excuser la conduite que j'ai tenue dans » ces circonstances, dit-il, j'avoue que je suis » coupable; j'ai assisté à des sermons où l'on » attaquait l'autorité du Roi; j'aurais dû m'y » opposer, et je ne l'ai pas fait, mais je suis » prêt à tout sacrifier pour réparer ma faute. » Bitault, avocat du Roi, entraîné par ce noble dévouement, fait un aveu semblable, puis il ajoute: « S'il faut, pour assurer la paix et faire

1589. » rentrer nos concitoyens dans les bonnes grâces » du Roi, que des otages soient remis entre » les mains du maréchal d'Aumont, je m'offre » le premier. » Cette généreuse proposition est aussitôt accueillie par tous les magistrats, par tous les officiers de la milice bourgeoise, qui jurent, entre les mains du gouverneur, que dès-lors leurs personnes, leurs charges, toutes leurs fortunes, sont les garans de la fidélité de la ville d'Angers.

Soit que le maréchal d'Aumont n'eût pas une entière confiance dans ces promesses, soit qu'il eût des ordres secrets de traiter la ville avec rigueur, il ne tint aucun compte des dispositions que venaient de manifester les autorités, et, dès le 15 du même mois, il rendit une ordonnance qui enjoignait aux principaux Ligueurs de sortir de la ville dans vingt-quatre heures, sous peine de mort; il en désigne vingt-neuf nominativement, quatre bourgeois, cinq avocats et vingt autres de la classe des marchands et artisans.

Par une autre ordonnance du même jour, il enjoint de tenir prison dans leurs maisons, et de n'en pas sortir sous peine d'être déclarés criminels de lèse-Majesté, aux personnes dont voici les noms : Le Chat, président; Delhommeau, bourgeois; Cochelin Coûtardière, capitaine; Papin le Roi, avocat; le Deux-Platreaux;

Gohin, enquêteur; Château, avocat; Aveline; 1589.
la Garde-Daudouet et Roustille-Bonestière.
L'ordonnance est terminée par ces mots : « Dé-
» fense à quelque personne que ce soit de les
» aller voir et visiter, jusqu'à ce que le Roi en
» ait autrement ordonné, sous peine de puni-
» tion exemplaire. »

Plusieurs autres citoyens furent rigoureusement renfermés dans les prisons, tels que René Juste de la Boisardière, conseiller; Baron, élu; Vieilleville, contrôleur des traités; Dutertre-Menard, conseiller; Michel Théard de Baraize, avocat du Roi; Leblanc, élu; Lamontagne, lieutenant de la prévôté, etc. On fit des visites domiciliaires pour la recherche des armes, des munitions de guerre et de bouche. On ordonna aux habitans de s'approvisionner de blé et de vin pour trois mois, et de faire des moulins à bras; il fut défendu, sous des peines très-rigoureuses, de rester dans les assemblées particulières après neuf heures du soir, et de s'arrêter pendant le jour, dans les rues ou près des murs de ville, au nombre de plus de deux personnes. Quelques jours après, on demanda à la ville une nouvelle contribution de guerre, montant à cent mille écus, somme énorme dans ce tems-là. Ces mesures rigoureuses étaient loin de ramener la paix entre les habitans di-

1589. visés en catholiques et calvinistes, ruinés les uns et les autres par les taxes arbitraires imposées par des partis qui triomphaient alternativement depuis si long-tems.

Le Roi, voyant que presque toutes les villes et les seigneuries de son royaume étaient contraires à ses intérêts, tâchait de s'assurer des principales places, en les mettant sous le commandement d'hommes qu'il croyait inviolablement dévoués à son service. Ce fut dans cette vue qu'il donna le gouvernement de la ville d'Angers à Loignac, un des assassins du duc de Guise; mais les Angevins, par une louable délicatesse de sentimens, ayant également horreur de son crime et de sa personne, envoyèrent des députés à Blois pour supplier le Monarque de leur donner un autre gouverneur. La nomination fut révoquée, et le gouvernement d'Angers fut confié à la Rochepot, qui mérita bientôt, par la fermeté et la sagesse de son commandement, l'affection des habitans de cette ville.

Cependant la Ligue faisait de rapides progrès; un de nos compatriotes, Jean Bodin, détermina la ville de Laon, où il était procureur du Roi, à entrer dans cette confédération. Il fut porté lui-même à prendre un parti, comme on le voit par ses lettres au président Brisson,

parce qu'il avait éprouvé les inconvéniens qu'il 1589.
y a de vouloir rester neutre au milieu d'un mouvement général; un ligueur et un royaliste avaient demandé en même tems sa charge et la confiscation de ses biens : quand on n'est l'ami de personne, on est regardé comme l'ennemi de tout le monde. A la sollicitation de l'évêque de Laon, il fit aux habitans de ce diocèse une harangue, dont l'objet était de leur prouver que le soulèvement simultané de tant de villes ne devait point être considéré comme une révolte, mais bien comme une révolution nécessaire et juste contre un Roi perfide et hypocrite.

CHAPITRE XV.

Mort de Henri III. — *Angers se déclare de nouveau pour la Ligue. — Les Tribunaux vont s'établir à Châteaugontier. — Reddition de plusieurs petites Places d'Anjou. — Prédicateurs fanatiques bannis. — Siége de Brissac. — Prise de Chemillé.*

1589. LA nouvelle de la mort d'Henri III, assassiné par un moine à Saint-Cloud, parvint à Angers le 5 août; les habitans prirent aussitôt les armes, et se cantonnèrent dans les carrefours et les places publiques de la Trinité, de la porte Chapelière, du Pilory, à l'hôtel-de-ville, aux prisons, au boulevard Saint-Serge et à la porte Boisnet. Le palais fut fermé et l'exercice de tous les tribunaux cessa. Le parti de la Ligue devint plus formidable que jamais, et quoique la ville d'Angers eût été soumise à l'autorité du Roi, on renouvela le serment de l'union dans une assemblée où se trouvèrent les maire, échevins, capitaines de milice bourgeoise et chefs des corps ecclésiastiques, qui tous jurèrent de se maintenir dans la religion catholique, sans

y rien innover, et d'oublier tout ce qui s'était passé. 1589.

Quelques jours après, le nouveau gouverneur de la ville, la Rochepot, en sortit avec une partie de la garnison et alla assiéger le Lion-d'Angers qui tenait pour Henri IV; l'attaque fut poussée avec vigueur, bientôt il fut maître de la moitié du bourg, les assiégés se refugièrent dans l'église et s'y défendirent pendant plusieurs jours. La faim allait les obliger à capituler, lorsqu'ils reçurent un secours que la Roussière leur amena de Châteaugontier; la Rochepot fut obligé de faire une prompte retraite, avec perte de soixante hommes tués et d'une partie de ses armes et de son bagage.

Ne voulant pas reconnaître Henri IV pour Roi, tous les tribunaux s'étaient retirés à Châteaugontier, où ils se réunirent en conseil le 2 septembre et arrêtèrent, à l'unanimité, que, « suivant l'édit et déclaration du duc de Mayenne, » pair et lieutenant-général de l'état et cou- » ronne de France, et de MM. du conseil- » général de l'Union Catholique, et jusqu'à ce » qu'il eût plu à Dieu réduire la ville d'Angers » au parti de l'Union des Catholiques, les juri- » dictions royales, tant de la sénéchaussée que du » siége présidial, conservation des priviléges de » l'université, prévôté, maréchaussée et autres,

1589. » tant civiles que criminelles, qui avaient cou-
» tume d'être exercées à Angers, seraient exer-
» cées en la ville de Châteaugontier, fors la
» juridiction de l'élection d'Angers, qui sera
» exercée en la ville de Craon, le tout par les
» officiers catholiques de l'Union, déjà pourvus,
» qui se voudront retirer ès dites villes, ou par
» autres personnes capables et de ladite qualité
» requise, qui seraient commises en leur ab-
» sence; et les interpellations qui seront inter-
» jetées des jugemens donnés par lesdites juri-
» dictions seraient relevés ès cours souveraines
» de Paris respectivement, ainsi qu'il se faisait
» auparavant l'occupation de ladite ville d'An-
» gers par les ennemis de l'église catholique.
» Et sont faites inhibitions et défenses à tous
» autres juges de s'entremettre à l'exercice des-
» dites juridictions, ni de prendre aucune con-
» naissance d'aucunes causes ni matières dépen-
» dantes d'icelles, à peine de nullité, etc. »
Cette ordonnance nous prouve que les ligueurs ne reconnaissaient plus d'autorité légitime en France que celle du duc de Mayenne, et qu'à cette époque tout le royaume était dans une effrayante anarchie.

Huit jours après la publication de cette ordonnance, Ernault, frère d'Ernault de la Daumerie, conseiller au présidial d'Angers, étant prison-

nier dans le château de Craon, avec plusieurs 1589.
autres habitans arrêtés comme lui par les ligueurs, tua le commandant du château et se rendit maître du fort, aidé par ses compagnons d'infortune. Il en donna sur-le-champ avis à la Rochepot, en le priant de faire diligence pour venir à son secours. Mais quelques soldats de la garnison du château, qu'on n'avait pu saisir ni séduire, donnèrent à la ville connaissance de cet attentat par de grands cris qui furent entendus des habitans; ceux-ci prirent aussitôt les armes, entrèrent de vive force dans le château, massacrèrent Ernault et brûlèrent vifs tous ceux qu'ils croyaient être les auteurs ou complices de cette trahison. Ils dépêchèrent aussitôt des courriers à Châteaugontier et autres places où il y avait des garnisons, pour demander des secours, qui leur furent envoyés.

La Rochepot, n'ayant pas assez de troupes pour se porter sur Craon, dont la garnison venait d'être renforcée par les habitans de Châteaugontier, se dirigea sur Doussé, village près de Morannes. Après quelques coups de canon, les ligueurs, qui tenaient le château, demandèrent à capituler, et se retirèrent avec armes et bagages; la Rochepot mit une garnison dans cette petite place, et se porta ensuite sur Brissac, où il arriva le jour de la Toussaint, avec en-

1589. viron quatre cents hommes et quelques pièces de canon ; mais les ligueurs étant beaucoup plus forts, il s'aboucha avec leur commandant, et fit un traité de neutralité, par lequel il fut convenu que la garnison serait composée d'un égal nombre de soldats des deux partis, sous le commandement du seigneur de Saint-Jean des Mauvrets. Cet arrangement, qui paraît bien extraordinaire, était néanmoins fort sage; il conservait un château appartenant au duc de Brissac, qui avait un grand crédit dans la Ligue, et il le disposait à prêter l'oreille aux propositions qu'on pourrait lui faire; il épargnait beaucoup de sang, qui aurait été versé de part et d'autre pour une place de peu d'importance; enfin l'événement l'a justifié : cinq ans après, le duc, étant gouverneur de Paris, favorisa l'entrée d'Henri IV dans la capitale de son royaume.

Les troupes royales allèrent ensuite surprendre le bourg de Morannes, dans lequel il y avait un château bien fortifié ; mais, ne se trouvant pas assez fortes pour le prendre, elles se contentèrent de piller les habitans et ceux des campagnes voisines ; le mal fut très-grand et le butin très-petit ; le pays était déjà tellement ruiné, que les soldats s'en retournèrent plus chargés de malédictions que d'argent.

Cependant le Roi venait de soumettre la ville 1589.
du Mans, et Bois-Dauphin, qui y commandait pour la Ligue, s'était retiré en toute hâte à Sablé, qui lui appartenait, croyant pouvoir s'y maintenir. Henri s'avança pour l'assiéger, mais sa seule présence fit tomber les armes des mains aux habitans, qui se rendirent à discrétion, en demandant un pardon qui leur fut généreusement accordé. Les villes de Laval et de Châteaugontier imitèrent cet exemple. Le Roi permit aux habitans d'Angers, qui avaient été bannis ou qui s'étaient réfugiés dans ces villes, de retourner dans leurs foyers. Les garnisons qui tenaient, pour la Ligue, les forts de Segré, de Morannes, de Cheffes et autres petites places, en sortirent volontairement et se rangèrent sous les drapeaux du Roi. Les habitans de ces lieux fortifiés s'empressèrent de les raser, afin d'empêcher qu'ils ne servissent dans la suite à d'autres garnisons.

Le gouverneur d'Angers, la Rochepot, ayant 1590.
rassemblé environ deux mille cinq cents hommes tant d'infanterie que de cavalerie et quelques canons, se mit à leur tête, et partit pour aller à Beaupreau le 17 juillet, dans l'intention de soumettre les places des Mauges et de protéger les travaux de la moisson. Il attaqua d'abord le château de Chalonnes, qui capitula; arrivé à

1590. Beaupreau, il investit la ville, battit les murailles, et aussitôt que la brèche fut ouverte la garnison se rendit et sortit de la place avec les honneurs de la guerre. Il s'en revint à Angers par Brissac, toujours guerroyant contre les châteaux, bourgs et villages occupés par les ligueurs, qui, chassés d'un poste, se retiraient dans un autre.

Tandis que la Rochepot et ses troupes tâchaient de soumettre l'Anjou au Roi, un chanoine dignitaire de la cathédrale, nommé Girault, prêchait ouvertement la révolte par des sermons remplis des plus violentes imprécations contre le Monarque, disant que les catholiques ne pouvaient le considérer comme leur légitime Souverain, puisque le Saint Siége l'avait excommunié. Le parlement séant à Tours fit arrêter ce prédicateur fanatique, qui fut condamné à faire amende honorable nu en chemise, la torche à la main, devant l'église cathédrale d'Angers, à payer une amende pécuniaire et à être banni de l'Anjou, du Maine et de la Touraine pendant neuf ans; ce qui fut exécuté le 8 août. Girault, plein des idées que lui inspirait un zèle exalté, souffrit cette humiliante condamnation avec le courage d'un martyr. Il se retira à Nantes, sous la protection du duc de Mercœur, où il fit imprimer son apologie, dans laquelle il rapporte que, parmi les dix-huit habitans d'An-

gers emprisonnés avec lui et pour la même 1590.
cause, Jean Bernard, âgé de plus de soixante ans, fut fouetté dans les carrefours, et remis en prison jusqu'à ce qu'il eût payé une amende de cent francs. Louettière, curé de Saint-Denis, et Rossignol, curé de la Trinité, prévinrent leur jugement en s'échappant des prisons. Ils furent condamnés à être pendus; ce qui ne fut exécuté que par effigie. Ces mesures sévères imposèrent silence aux plus hardis, et contînrent le parti des ligueurs, encore très-fort dans cette province.

La Rochepot, continuant ses excursions dans les environs d'Angers, se rendit maître de l'église de Rochefort après avoir tué le capitaine qui y commandait, et il livra ensuite le bourg et ses habitans à la discrétion de ses soldats. Les églises ainsi changées en forteresses devenaient souvent la proie des flammes lorsqu'elles opposaient aux assiégeans une résistance trop opiniâtre, et c'était au nom d'un Dieu de paix que le sang des chrétiens, versé par leurs frères, ruisselait tous les jours dans ses temples et sur ses autels! De là, la Rochepot passa dans les îles Lambardières et dans celle de Behuard; il s'empara des fortifications que les ligueurs y avaient fait construire, et y plaça des garnisons de ses troupes.

1590. L'officier qui commandait à Brissac n'observant pas le traité de neutralité qu'il avait fait avec la Rochepot, celui-ci alla le 30 août mettre le siége devant cette place avec quinze cents hommes. Dans la nuit, l'officier fit une sortie si vigoureuse et si bien concertée, qu'il fut sur le point d'enlever l'artillerie des assiégeans après les avoir forcés dans leurs retranchemens. Il y eut un grand nombre de morts de part et d'autre. Le lendemain la Rochepot fit battre les murs avec son artillerie; la brèche fut ouverte, mais elle fut réparée avant qu'il pût y monter. Voyant, par la vigoureuse défense des assiégés, que ce siége serait long, il écrivit au maire d'Angers de lui envoyer plusieurs compagnies d'habitans. Elles se mirent en marche, mais la plupart de ceux qui les composaient s'arrêtèrent aux Ponts-de-Cé, qu'ils considéraient comme un des faubourgs d'Angers, et ils refusèrent de passer outre, prétendant qu'ils n'étaient pas obligés de faire la guerre hors de leurs murs et qu'on ne pouvait les y contraindre : ils avaient raison, c'était un des priviléges qui leur avaient été octroyés par la charte de Louis XI. La Rochepot se trouva obligé de lever le siége le 1er. septembre, et, pour dissimuler le mauvais succès de cette entreprise, il se porta sur Beaufort, et de là sur Sablé, pour reprendre cette ville et délivrer le

château qui tenait pour le Roi et qui était assiégé par les ligueurs. 1591.

L'année suivante se passa en escarmouches, en affaires de postes pris et repris alternativement par les royalistes et les ligueurs. La plus remarquable de ces affaires fut la prise de Chemillé par le prince de Conti, qui s'en rendit maître après plusieurs assauts très-meurtriers et vigoureusement soutenus. Les ligueurs sortirent de la place, les officiers avec leurs chevaux, les soldats avec la verge blanche, abandonnant ainsi les habitans à la discrétion du prince, qui ne fut point assez maître de ses troupes pour empêcher que la ville ne fût pillée, les filles et les femmes violées, on pourrait dire suivant l'usage, car cette cruelle guerre durait depuis trente ans.

CHAPITRE XVI.

Siége de Craon. — L'Armée royale défaite par les Ligueurs. — Peste. — Famine. — Gentilshommes Angevins ennemis d'Henri IV. — Prétextes et Causes des Guerres Civiles.

1592. QUELQUE parti qu'on prenne dans les guerres civiles, on n'est certain que d'une seule chose, c'est qu'il faut souffrir : le vainqueur prouve toujours que sa cause est la meilleure ; la raison, la justice ne sont jamais d'aucun poids dans les affaires que l'on décide par le sort des armes ; ce qui était vertu et courage la veille devient souvent crime et lâcheté le lendemain.

La petite ville de Craon, par l'influence de la noblesse de ce canton, s'était déclarée pour la Ligue ; il y avait déjà trois ans qu'Henri IV était sur le trône, et elle s'obstinait encore à ne pas vouloir le reconnaître pour son Souverain. Cette place, dont les faubourgs venaient d'être rasés par ordre d'Urbain de Laval, était assez bien fortifiée, mais elle n'avait pour garnison que quatre cents soldats et deux cents habitans, sous les ordres de Pierre Cornu, seigneur du Plessis de Côme, gentilhomme Angevin, dont

les ancêtres portaient le nom de *Diable*, qu'ils 1592.
quittèrent en 1330 pour prendre celui de *Cornu*. Le prince de Conti et le duc de Montpensier, commandant l'armée royale (*a*), crurent qu'il était tems de soumettre enfin cette ville au Roi; c'est pourquoi ils se déterminèrent à venir l'assiéger au mois d'avril, avec six mille sept cents hommes d'infanterie, huit cents de cavalerie et treize pièces de canon.

Le duc de Mercœur, chef des ligueurs des provinces de l'ouest, ayant été informé du projet des princes, s'était, dès le mois de mars, dirigé vers Craon, avec un corps de six mille hommes, dont trois mille Espagnols. Il comptait dans son armée plusieurs gentilshommes Angevins, entr'autres Gabriel de Goulaines, Philibert du Pied-du-Fou, René de Champagné, René d'Andigné, François Doruault, René du Chesne, Pierre Pierres de la Perraudière, Jean de Gennes et Antoine le Gay de Vaugirault. Le duc se tint d'abord à quelque

(*a*) Trois semaines avant la bataille de Craon, des soldats de l'armée du prince de Conti entrèrent dans l'église de Villevêque au moment où l'on disait la messe; après avoir cruellement maltraité le prêtre, ils violèrent toutes les femmes et les filles qui s'y trouvaient pour faire leurs pâques.

1592. distance de l'armée royale, puis il s'en approcha peu-à-peu, à quatre, trois et deux lieues; puis enfin, jugeant qu'il était en mesure de frapper un grand coup pour faire lever le siége, il se mit en marche dans la nuit du 20 mai, et arriva le 21, au matin, à la petite rivière de Bouche-d'Usure, dont le passage lui fut disputé pendant le reste de la journée. L'armée royale, voyant qu'elle allait être attaquée, se concentra pendant la nuit, et se trouva rangée en bataille le 22, à la pointe du jour. Par cette manœuvre, un des côtés de la ville se trouva découvert, ce qui fit pressentir à la garnison qu'il lui arrivait des secours. Le brave le Cornu, qui, par sa belle défense, avait déjà fait beaucoup de mal aux assiégeans, dispose tout pour une vigoureuse sortie; il se met à la tête de plusieurs compagnies d'élite, s'empare des masures des faubourgs, même avant qu'elles soient entièrement évacuées, et tient par ce moyen, pendant cinq heures, en échec, l'arrière-garde de l'infanterie royale.

A onze heures, les armées se trouvèrent en présence; le duc de Mercœur donna le premier le signal du combat, en faisant tirer sur les haies derrière lesquelles les royalistes s'étaient retranchés. Ses arquebusiers eurent dès le commencement de l'action un avantage marqué, mais l'arrivée d'un renfort d'Anglais et de Lans-

quenets (*a*), soutenus d'une compagnie de cavalerie, rétablit l'équilibre; ce combat dura cinq heures, sans que l'artillerie pût y prendre part, à cause de la difficulté de la manœuvre dans les chemins étroits et profonds. Vers les trois heures de l'après-midi, les ligueurs s'aperçurent que les munitions, et surtout les balles, manquaient à leurs ennemis, puisqu'ils les remplaçaient par des boutons. Cette pénurie de munitions obligea les royalistes à penser à la retraite, mais elle fut mal ordonnée; le duc de Montpensier, général sans expérience, ne voulut pas profiter des avis qui lui furent donnés à ce sujet; il aurait fallu, pour la protéger, s'emparer d'un coteau qui était à droite du champ de bataille, et au pied duquel était le seul chemin par où on pouvait passer. Les ligueurs virent la faute, et en profitèrent, en plaçant sur ce même coteau des Espagnols, sous le feu desquels l'armée royale fut contrainte de défiler. 1592.

Il était trois heures et demie lorsque le drapeau blanc commença de quitter le champ de bataille, et avec lui le prince de Conti, d'Anville et la Rochepot. Les maréchaux de camp laissèrent le commandement de la retraite au duc de Montpensier, qui fut aussitôt assailli en queue

(*a*) Fantassins Allemands.

1592. par la cavalerie; le commandant des chevaux-légers, qui l'entouraient, fut tué à la première charge; les régimens, qui n'avaient pu être entièrement ralliés, suivaient en désordre; les Français, qui connaissaient le pays, se sauvaient à l'écart, en sautant les haies et les fossés pour éviter le dangereux défilé. Bientôt il ne resta plus auprès du duc de Montpensier que les Anglais, les Lansquenets, le régiment de l'Etang et quelques gardes. Dans cette détresse, le duc envoie prier le prince de Conti de faire halte; à ce mot, d'Anville et la Rochepot tournent bride, arrivent sur le champ de bataille, suivis de la cornette blanche du prince, et trouvent Montpensier entouré de soldats qui n'ont plus de quoi tirer. Ils voient le duc de Mercœur qui s'avance à la tête de deux cents chevaux, bien serrés, ayant à sa droite six cents Espagnols et à sa gauche quatre cents Français. On fit sur-le-champ, et de part et d'autre, une charge terrible; mais le désordre de la retraite avait mis le découragement dans l'armée royale, le drapeau blanc fut renversé, Racan, qui le portait, fut pris, le régiment de l'Etang taillé en pièces; enfin ce carnage finit par faire crier de toutes parts, parmi les royalistes, ces mots, signal ordinaire de la déroute : *Sauve qui peut!* Le prince de Conti se retira à Châteaugontier

et le duc de Montpensier à Laval, après avoir rallié quelques Anglais et Lansquenets. Ils avaient perdu environ neuf cents des uns et des autres, deux cents Français et treize pièces de canon. 1592.

Les Espagnols, qui avaient le plus contribué à faire tourner le résultat de cette journée à l'avantage du duc de Mercœur, eurent la cruauté de mettre à mort plusieurs des Français qui avaient été faits prisonniers par les ligueurs, et ceux-ci, non moins barbares, laissèrent très-longtems sans sépulture les morts, dont les chemins et les champs étaient encombrés; et lorsqu'enfin ils les enterrèrent, ils les mirent dans des fosses si peu profondes et si peu recouvertes, que le canton en fut bientôt empesté; ce qui causa une contagion qui fit périr une partie de ceux que la guerre avait épargnés (*a*).

Par suite de ces désastres, la culture fut abandonnée, et un autre fléau, non moins terrible que la guerre et la peste, la famine, ne tarda pas à mettre le comble à la misère de ce malheureux pays. Le peuple de Craon, de Pouancé et des environs fut obligé, pour prolonger sa pénible existence, d'aller dans les champs arracher des racines de fougère, de les faire sécher au four et de les réduire en farine pour en faire du pain (*b*).

(*a*) D'Aubigné, T. III, p. 270.

(*b*) Hiret, Antiquités d'Anjou, p. 529.

S'il était nécessaire de prouver combien les hommes d'un même pays se doivent réciproquement d'indulgence après les guerres civiles, ne suffirait-il pas de jeter les yeux sur les listes qui nous font connaître ceux qui les ont suscitées, et qui, suivant les circonstances, ont passé sans scrupule d'un parti dans l'autre? Les seigneurs Angevins, que nous avons nommés au commencement de ce Chapitre, et beaucoup d'autres, tels que les du Bellay, les la Tour Landry, les Daillon, les de Chambes, les Montalais, les Beauvau, les Rougé, les Saint-Offange, se montrèrent, pendant la Ligue, les ennemis les plus opiniâtres de la maison de Bourbon; ils se seraient déclarés de même en sa faveur, si leur intérêt l'avait exigé. Si vous en doutez, consultez l'histoire, et bientôt vous serez convaincus, en lisant les traités de paix qui terminent tous ces sanglans débats, que la religion, l'intérêt public, la légitimité sont souvent des prétextes dont on se sert pour satisfaire des ambitions particulières. Les peuples ne demandent aux Rois que la justice; les courtisans leur demandent des biens, du pouvoir, des honneurs, des priviléges; si, pour les obtenir, il faut troubler la paix publique, le tocsin sonne, et la guerre civile s'allume.

CHAPITRE XVII.

Sénéchaussée d'Anjou. — Présidial. — Palais de Justice. — Supplices des Angevins. — Cause célèbre. — La Belle Angevine.

Les comtes d'Anjou, comme ceux des autres provinces, s'étant emparés de l'administration de la justice dans leurs états, et ne pouvant pas toujours la rendre en personne, à cause de la multiplicité de leurs affaires, et surtout des absences fréquentes que nécessitait l'état de guerre dans lequel ils étaient presque continuellement, nommèrent, pour la rendre en leur nom, un de leurs officiers, auquel ils donnèrent le titre de sénéchal (*a*). Le plus ancien sénéchal d'Anjou, dont nous ayons connaissance, est Lisois d'Amboise, qui fut revêtu de cette dignité par Foulques-Nerra, l'an 1016. Les sénéchaux, obligés de suivre leurs maîtres à la guerre, se donnèrent, à leur tour, des substituts, qu'on nomma baillis, puis juges ordinaires; cette charge fut

(*a*) Voyez la liste des sénéchaux d'Anjou, à la fin de ce volume.

dans la suite érigée en titre d'office, sous le nom de lieutenant-général civil: Hervé Ricordelle fut le premier bailli d'Anjou, en 1100; en 1362, Simon Auveré prit le titre de juge-général d'Anjou; Pierre Poyet des Granges, frère du chancelier de ce nom, fut le premier lieutenant-général civil, en 1539 (*a*).

Nous avons eu en Anjou soixante-cinq sénéchaux; nous ne nous arrêterons qu'à Jeanne Desroches, qui posséda cette place après la mort d'Amauri de Craon, son mari, sénéchal du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. C'est la seule femme qui ait été revêtue de cette charge dans cette dernière province; ne pouvant en exercer elle-même les fonctions, elle se fit remplacer d'abord par Richard le Clerc, qui prit la qualité de bailli de Jeanne, dame de Craon, sénéchalle d'Anjou, et ensuite par Guillaume de Fougères. On trouve, dans les archives de la couronne, un acte, donné à Paris au mois de Janvier 1226, qui prouverait, s'il en était besoin, combien l'autorité du Roi était alors restreinte par les grands; il porte que Jeanne de Craon promet au Roi Saint Louis de se soumettre au jugement de plusieurs seigneurs,

---

(*a*) Voyez la liste des baillis, juges et lieutenans-généraux civils, à la fin de ce volume.

si elle avait quelques différens avec lui, pour les sénéchaussées d'Anjou, de Touraine et du Maine (*a*).

Le bâtiment dans lequel le bailli, puis le juge d'Anjou, avaient successivement rendu la justice au nom du sénéchal, était situé entre la rue Saint-Michel et la place des Halles; il tombait en ruines au commencement du seizième siècle; Pierre Poyet, premier lieutenant-général civil, le fit rebâtir en 1533, tel qu'il existe encore aujourd'hui (*b*). C'est un vaste bâtiment qu'on nomme le Palais, il est entouré de maisons particulières qui ne laissent apercevoir que les deux portes extérieures, l'une du côté de la rue Saint-Michel, à laquelle on monte par un escalier en fer à cheval, l'autre du côté de la place des Halles. La salle des Pas-Perdus est décorée de deux statues, emblêmes de la force et de la justice; l'une tient une épée, l'autre une balance. Les autres pièces de ce Palais, qui servait à toutes les juridictions, n'ont rien qui mérite une mention particulière.

Par son édit du mois de janvier 1551, Henri II établit les présidiaux; celui d'Angers fut installé le 20 juin 1552; il était composé d'un

(*a*) Ménage, Hist. de Sablé, p. 213.
(*b*) En 1820.

président (*a*), d'un lieutenant-général civil, d'un lieutenant-général criminel, d'un lieutenant-particulier criminel et assesseurs, et de trente-six conseillers, d'un avocat du Roi et d'un procureur du Roi. Cette compagnie, dont le nombre des conseillers fut réduit dans la suite, obtint en 1684, en considération de la fidélité de la ville d'Angers au Roi, la permission de porter la robe rouge aux rentrées et dans les cérémonies publiques.

L'année de l'installation du présidial fut aussi celle d'une grande mortalité, dit laconiquement Louvet dans son journal, sans nous en apprendre la cause, et, continuant son registre mortuaire, il ajoute que, la même année, on brûla vif, pour crime d'hérésie, Jean de la Vignole; qu'en 1554 on fit bouillir vif aussi, et pour le même crime, Jean-Denis Soreau, après lui avoir coupé la langue. Deux ans après on brûla en effigie trente-trois personnes des deux sexes, entr'autres Léonard le Voyer, seigneur de Jaulnay, et sa femme, Denis Boismord, Matthieu du Cormier, Jean Yvon, Gilles Boisseau et François Chassebœuf; tous accusés et convaincus, non d'avoir tué, violé ou incendié, mais de crimes bien plus affreux et surtout beaucoup plus préjudiciables à la morale, à la religion, à

(*a*) En 1633 on créa un second président.

la sûreté de l'état et à la vie des citoyens, enfin de forfaits inouis et qu'aujourd'hui on a peine à concevoir, tant nos mœurs sont dégénérées de la pureté et de l'innocence de celle de nos pères; ces malheureux étaient coupables d'avoir passé devant des statues, devant des croix, sans les saluer, d'avoir fait gras les jours maigres, et d'avoir prié Dieu en français; voilà ce qu'on appelait le *crime d'hérésie*, crime que tant de malheureux Angevins ont expié, les uns dans des brasiers ardents et les autres dans des chaudières bouillantes. D'après le journal de Louvet, qui, comme ligueur et zélé catholique, recueille avec complaisance tous ces détails, en les accompagnant d'imprécations contre les hérétiques, il paraît qu'anciennement ce dernier supplice était le plus en usage en Anjou; on en voit la représentation dans une tapisserie de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Le seizième siècle, qui vit établir le présidial et s'élever le palais de justice, vit aussi commencer devant ce tribunal un procès célèbre qui doit trouver ici sa place.

Nous avons dit ailleurs (*a*) que les habitans de l'Anjou, au rapport de plusieurs auteurs, avaient, au quinzième siècle, beaucoup de si-

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 400.

militude avec ceux de la Provence; cette ressemblance se prolongea jusqu'à la fin du seizième, époque à laquelle chacune de ces provinces vit naître une femme d'une beauté parfaite, phénomène qui ne paraît presque jamais dans la même région et dans le même tems. Les charmes de la belle Provençale firent son bonheur et sa gloire, ceux de la belle Angevine firent sa honte et ses malheurs. A Toulouse, les troubadours célébraient la belle Paule; leurs chansons, leurs sonnets, ont toujours conservé sa mémoire en Provence; en Anjou, celle de la belle Renée est depuis long-tems oubliée; ce n'est que dans la poussière du greffe d'Angers que l'on retrouve des traces de son existence. Il est vrai que le greffe de Toulouse conserve aussi le nom de la belle Paule, et c'est encore là une singularité digne de remarque; les tribunaux de Toulouse et d'Angers virent, chacun dans sa juridiction, ces beautés comparaître à leur parquet, mais par des motifs bien différens. Lorsque la belle Paule paraissait dans les rues, dans les églises, la foule se pressait tellement sur son passage, que, pour éviter les accidens que des rassemblemens si tumultueux pouvaient occasionner, le parlement de Toulouse condamna cette dame à se montrer sur son balcon une fois par semaine, afin

de satisfaire par ce moyen la curiosité ou plutôt l'admiration publique.

La belle Angevine, Renée Corbeau, fille d'un simple bourgeois, ne produisait pas moins de sensation dans la ville d'Angers; les églises, les promenades publiques où l'on savait qu'elle devait aller, étaient celles où tout le monde se rendait pour la voir. Son esprit, son caractère, le doux son de sa voix, n'étaient pas moins séduisans que son visage et les grâces de sa personne. Son amour-propre était sans doute agréablement flatté de tant d'empressement, mais son cœur, que rien n'avait encore pu toucher, restait indifférent au milieu d'une foule d'adorateurs, qui lui offraient en vain leur fortune en demandant sa main.

L'université d'Angers était alors très-florissante; 1594.
un jeune gentilhomme de Seez y arriva en 1594. La présence de cet étudiant produisit parmi les dames le même effet que celle de Renée faisait parmi les hommes; il devint le sujet de toutes les conversations, tout le monde voulait voir le beau Normand, et pendant quelque tems il partagea avec la belle Angevine l'attention de la ville. Cependant le public, toujours insatiable de sensations nouvelles, désirait de les voir ensemble, pour décider à qui des deux donner le prix de la beauté. Ils ne le dési-

1594. raient pas moins vivement eux-mêmes, mais cette curiosité fut fatale à l'un et à l'autre. Chacun d'eux n'avait encore rien vu d'aussi beau que soi-même, mais, dès qu'ils s'aperçurent, ils sentirent au même instant, elle qu'il était le mieux fait des hommes, lui qu'elle était la plus accomplie des femmes.

Jusqu'alors la conduite de Renée avait été irréprochable; mais l'amour vient de blesser son cœur : elle se plaît à entendre louer celui que tout le monde vante et nomme déjà son amant, celui que toutes les femmes admirent, d'autant plus qu'il est insensible aux avances de la coquetterie; elle croit sentir au fond de son cœur la cause de son indifférence; elle lui tient compte de ce qu'elle croit un sacrifice fait à ses charmes; enfin tout, jusqu'aux vœux du public qui se prononce hautement pour l'union d'un si beau couple, tout concourt à la séduire, à l'enivrer d'amour.

Quand deux amans bien épris ont résolu de se voir en secret, et que ce désir est en quelque sorte favorisé par une approbation générale, il est presque certain qu'ils mettront en défaut la surveillance des parens les plus vigilans; c'est ce qui arriva bientôt en effet: les deux amans se virent sans témoins. Aux plus tendres aveux succédèrent les sermens

d'amour, de fidélité éternelle ; on les répéta 1594.
mille et mille fois ; dans une autre entrevue, on les répéta encore, puis on finit par les écrire. Le beau Normand fit une promesse de mariage, et, sans attendre la célébration, il réclama, au nom de l'amour, des droits que la belle et trop sensible Renée n'eut pas le courage de refuser.

Les suites de cette union clandestine ne tardèrent pas à paraître. Le père et la mère, instruits de l'état de leur fille chérie, surprirent dans son appartement le jeune homme qui s'y rendait secrètement toutes les nuits. Il ne fallut employer ni les menaces ni la contrainte pour l'obliger à réparer l'honneur de sa maîtresse ; il dit qu'il la regardait déjà comme sa femme, et qu'il était prêt à l'épouser ; on dressa de suite le contrat de mariage, qu'il signa avec un vif empressement.

Cette formalité remplie, le jeune homme partit pour son pays, afin d'obtenir le consentement de ses parens ; mais ils le lui refusèrent. Soit inconstance de sa part, soit complaisance pour sa famille, qui considérait ce mariage comme une mésalliance, le jeune gentilhomme, pour y mettre un obstacle insurmontable, se décida à entrer dans l'état ecclésiastique, et reçut bientôt après les ordres sacrés.

1594. Le père de la jeune personne, instruit de cette perfidie, se pourvoit en accusation de rapt devant le lieutenant-criminel d'Angers, fait informer et décréter contre le séducteur de sa fille. Celui-ci en appelle au parlement de Paris; la procédure criminelle y est confirmée, on achève l'instruction de son procès, et enfin par arrêt il est *condamné à être pendu, si mieux n'aime épouser la fille.*

En rendant cet arrêt, le parlement n'ignorait pas qu'un obstacle absolu s'opposait à ce que le coupable pût choisir l'une des deux peines que le jugement lui infligeait; son intention était de le faire mourir pour le punir d'avoir indignement violé un engagement aussi sacré, et d'avoir, pour y parvenir, abusé d'un sacrement pour éluder l'autre, trahissant ainsi tout à la fois Dieu et les hommes.

Le coupable jeune homme, loin de chercher à pallier son crime, reconnaît lui-même qu'il mérite la mort, et il l'attend avec résignation. On le conduit à la chapelle, où il trouve un confesseur; l'instrument de son supplice est élevé sur la place publique, et déjà il est remis entre les mains du bourreau. La belle Angevine, dont l'amour exalte toutes les facultés, se fraye un passage au travers des archers, des huissiers, et pénètre jusqu'à la chambre où la

cour était assemblée; elle se jette aux pieds 1594.
des juges, en fondant en larmes, les conjure, dans les termes les plus touchans, d'avoir pitié de deux malheureux; elle excuse son amant, en rejetant sur elle-même et sur sa propre faiblesse le crime de séduction. Si vous voulez punir une faute à laquelle entraîne un sentiment trop vif, s'écrie-t-elle, mais qui est aussi celle d'un âge où la raison se fait à peine entendre, c'est sur moi que la vengeance des lois doit tomber; si vous ne pardonnez pas à mon amant, que je subisse la même peine, je suis la plus coupable. Mais si vos cœurs peuvent s'ouvrir à la pitié, ils trouveront le moyen de satisfaire à la justice et d'apaiser mes parens offensés. Dieu, dans sa miséricorde, ne semble-t-il pas avoir envoyé exprès le légat pour concilier ce qui paraît si opposé? Il doit arriver dans peu de jours avec tous les pouvoirs de Sa Sainteté, et il pourra, par des dispenses, mettre le malheureux condamné en état d'opter, suivant votre arrêt, et réparer mon honneur.

Jusqu'alors Renée Corbeau avait paru la plus belle des femmes, mais ses larmes, ses sanglots, son noble maintien, ses traits animés par tous les sentimens qui dans ce moment solennel agitent vivement son ame, semblent l'élever au-dessus de la beauté humaine. Les juges, les

1594. auditeurs, tous sont profondément émus et frappés d'admiration par cette scène aussi attendrissante qu'inattendue. Accoutumés à rester froids et impassibles sur leur tribunal, les magistrats étonnés se regardent les uns les autres; tous cèdent spontanément à l'empire de la beauté dans la douleur, et ils ordonnent aussitôt qu'il sera sursis à l'exécution, afin que le condamné puisse se pourvoir devant l'autorité ecclésiastique.

Le légat, qui depuis fut le Pape Léon XI, étant arrivé à Paris, prit connaissance de cette affaire, et, après en avoir conféré avec les prélats et les docteurs de sa suite, il trouva la perfidie si noire, qu'il jugea que le condamné ne méritait aucune grâce, et il lui refusa les dispenses, quoiqu'elles fussent sollicitées par les plus grands seigneurs du royaume.

Il restait encore une planche de salut aux malheureux amans, c'était de s'adresser au Roi, et ce Roi était le bon Henri. Ce prince connaissait par expérience toutes les fautes que peut faire commettre l'amour, et, contre l'ordinaire des autres hommes, surtout de ceux qui peuvent tout impunément, cette connaissance du cœur humain le disposait à l'indulgence. Aussi voulut-il bien recevoir avec une bonté infinie la requête des deux infortunés, et solliciter

lui-même le légat, qui, ne pouvant résister 1594.
aux vives et pressantes instances du Monarque, accorda enfin les dispenses demandées. Le mariage des deux amans ne tarda pas à être célébré, et la belle Angevine suivit son mari en Normandie, où ils vécurent dans une union digne de servir d'exemple (*a*).

(*a*) Arrêts célèb. Coutume d'Anj., T. II, p. 1144.

CHAPITRE XVIII.

Jean Bodin. — Il est élu Député aux Etats-Généraux. — Ses ouvrages. — Jugemens que divers auteurs en ont portés.

LES trois derniers siècles présentent trois périodes fameuses dans l'histoire de l'esprit humain ; l'Anjou s'honore de trouver à chacune de ces glorieuses époques un de ses enfans ; Bodin dans le seizième siècle, Ménage dans le dix-septième et Volney dans le dix-huitième. Jean Bodin, le premier des Angevins qui ait acquis dans les lettres une réputation européenne, naquit à Angers, vers l'an 1530, d'une famille pauvre mais très-ancienne en Anjou. Le savant D. Housseau, qui a compulsé toutes les chartes de cette province, en a copié plusieurs qui prouvent qu'elle était connue dès le onzième siècle (*a*). Bodin fit ses premières études en droit à Angers, et alla

(*a*) Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, matériaux de l'histoire d'Anjou, carton III.

ensuite les achever à Toulouse, où il professa pendant quelque tems. De là il se rendit à Paris dans l'espérance d'y suivre le barreau; mais n'ayant que des talens inférieurs à ceux des célèbres avocats de ce tems-là, les Pasquier, les Brisson, les Pithou, etc., il échoua dans cette tentative. Ce revers de fortune lui fit connaître sa vocation, il prit la plume et il écrivit. Doué d'une mémoire prodigieuse et familiarisé avec les langues anciennes, il s'empressa de fouiller dans l'antiquité, ramassa avec soin tous les débris de la science du gouvernement, étudia les philosophes, les histoires de tous les peuples connus, et ses longues et laborieuses méditations sur les mœurs et les lois donnèrent, dans la suite, le jour à son grand ouvrage de la République. La vaste érudition qu'il avait acquise par sa constante application à l'étude, et dont il savait user à propos pour l'agrément de ceux avec lesquels il conversait, le fit rechercher des hommes les plus distingués de son tems. Henri III, qui aimait les gens de lettres et les savans, l'admit dans ses conversations familières et le protégea hautement contre ses ennemis. Bodin suivit, en qualité de conseiller, le duc d'Alençon, frère du Roi, dans les voyages qu'il fit dans les Pays-Bas, dont les insurgés voulaient l'élire Roi; on dit même

que ce fut lui qui conseilla à ce prince de surprendre Anvers, tentative dans laquelle il échoua. Le duc d'Alençon, qui prétendait à la main de la célèbre Elisabeth, Reine d'Angleterre, passa ensuite dans la Grande Bretagne avec son conseiller, qu'il décora des titres de secrétaire de ses commandemens, de maître des requêtes de son hôtel et de grand-maître de ses eaux et forêts. La réputation de Bodin l'avait dévancé en Angleterre. Son livre de la République y avait déjà été traduit en latin; mais comme, en parlant de la loi salique, il donne tout l'avantage aux maris et n'accorde presqu'aucun privilége aux femmes, dont il parle d'une manière qui est loin de leur être favorable, ce passage avait fort déplu à la Reine. Voulant venger son sexe outragé, en faisant éprouver une mortification à l'auteur, Elisabeth lui dit d'un air froid, à la première audience qu'elle lui donna : « Bodin, apprenez en me voyant que vous n'êtes qu'un badin (*a*). »

La mort prématurée du duc d'Alençon détruisit toutes les espérances de fortune que Bodin avait fondées sur la protection dont ce prince l'honorait. Il retourna chez lui, à Laon,

---

(*a*) Banier, Mél. d'hist. et de litt., T. II, p. 101.

où il s'était marié en 1576, et avait été pourvu, dans la même année, de la charge de procureur du Roi.

Comme Montaigne, Bodin eut l'honneur d'être nommé député aux états de Blois, sans avoir fait aucune démarche pour obtenir ce témoignage de confiance de la part de ses concitoyens; il fut élu par le tiers-état de Vermandois. La force, la sagesse de ses discours et son zèle éclairé pour les intérêts de la nation, lui acquirent une grande considération dans cette assemblée. Ami de la paix et de son pays, il s'opposa avec courage à ceux qui voulaient, en faisant révoquer les édits de pacification, replonger la France dans tous les malheurs qu'entraînent les guerres civiles. Si ses efforts furent vains dans cette occasion, ils furent couronnés d'un plein succès dans une autre presqu'aussi importante. Il empêcha que les états-généraux ne déléguassent leurs pouvoirs, pour l'examen des cahiers, à une commission dont la cour aurait choisi les membres parmi les députés des trois ordres. Le clergé et la noblesse avaient déjà adopté cette mesure; le tiers-état résista, à l'instigation de Bodin, qui prouva que les deux autres ordres ne pouvaient rien décider à son préjudice. On revint sur la délibération, et le clergé ainsi que la noblesse

abandonnèrent leur prétention. Ce fut à ce sujet que le Roi dit, en présence de Ruzé, évêque d'Angers, que Bodin avait conduit les états à sa guise.

Quoique fonctionnaire public amovible et presque sans fortune, Bodin ne balança jamais à faire le sacrifice de ses intérêts personnels aux intérêts généraux. On lui avait promis une place de maître des requêtes, mais elle lui fut refusée, parce qu'il s'opposa avec énergie au projet qu'avait le Roi d'aliéner une partie du domaine de la couronne. « Il remontra aux » états-généraux, avec une liberté gauloise, » que le fonds du domaine royal appartient » aux provinces, et que le Roi n'en était que » le simple usager; les plus considérables dé- » putés, corrompus par des promesses, chan- » celaient déjà, mais il sut les ramener à son » opinion, et la proposition fut rejetée (*a*). »

Les partisans du duc de Guise se réunissaient souvent en conventicule pour éloigner toute proposition de paix. Bodin, qui, par l'influence que lui donnaient ses talens, se voyait alors à la tête du tiers-état, s'opposait toujours avec courage à toutes ces intrigues. Mais quand on lui dit que la chose avait été ainsi résolue

(*a*) Ménage, Rem. sur la vie de P. Ayrault.

dans les états, et que l'assemblée n'avait plus d'autorité : « Vous êtes donc des rebelles, » leur répondit-il hardiment, puisque vous re- » connaissez que votre députation est finie » et que vous ne laissez pas de vous assembler. » Je suis d'un autre avis; nous pouvons encore » présenter au Roi une requête : les assemblées » où l'on traitait de la paix à Rome pouvaient » être moins solennelles que celles où il s'agis- » sait de commencer une guerre (*a*). »

Cette fermeté de caractère, qui fit perdre à Bodin les bonnes grâces du Roi et tout espoir d'avancement, n'était pas moins rare de son tems qu'elle l'est du nôtre. Le généreux dévouement de ce magistrat est, sans contredit, son plus beau titre à la célébrité qu'il s'est acquise. C'est à lui que nous devons la *Relation journalière de tout ce qui s'est négocié en l'assemblée générale des états de Blois*, imprimée à Paris en 1578 et 1614.

Nous avons vu, Chapitre XIV, que Bodin, d'abord neutre entre les deux partis qui divisaient la France, avait embrassé celui de la Ligue, après la mort de Henri III, et qu'il avait déterminé tout le diocèse de Laon à suivre son exemple. Quelque tems après l'avénement

(*a*) *Thuan. Lib.* LXIII, p. 187-188.

de Henri IV, il employa de même son influence sur ses concitoyens pour leur persuader de reconnaître ce Prince comme légitime Souverain, et il eut la satisfaction d'y réussir. Quoique ligueur, il fut toujours soupçonné d'approuver en secret les opinions religieuses des protestans, parce qu'il ne partageait pas à leur égard les fureurs de son parti, et qu'il parlait et écrivait sans cesse en faveur de la tolérance. Cependant à sa mort, arrivée à Laon en 1596, il donna tous les témoignages de catholicité qu'on pouvait désirer; il fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament.

Comme la plupart des grands hommes de son siècle, Bodin mourut pauvre; Cujas, qui s'était toujours montré au rang de ses ennemis, avait fait ainsi l'anagramme de son nom (*Joannes Bodinus*), *Andius sine bono*, Angevin sans bien. Quelques auteurs ont prétendu que, par cette anagramme épigrammatique, Cujas avait seulement voulu dire que Bodin était dénué de toutes les qualités de l'ame, ce qui était faux; mais comme il l'était réellement des avantages de la fortune, ce reproche pouvait bien mieux s'entendre dans ce dernier sens. Au surplus cette pauvreté lui fait honneur, puisqu'on sait qu'il aurait pu, comme tant d'autres person-

nages de son tems, s'enrichir en sacrifiant au pouvoir la cause du peuple qu'il s'était chargé de défendre. Le docte d'Argonne, en passant en revue les hommes célèbres peu favorisés des biens de la fortune, n'a point oublié d'y comprendre l'auteur de la République (*a*).

Le premier ouvrage par lequel Bodin se fit connaître est une traduction en vers latins des livres d'Oppien qui traitent de la pêche, et en prose latine de ceux qui traitent de la chasse; cette traduction est accompagnée d'un commentaire du traducteur. Le second, écrit en latin, est sa Méthode pour étudier l'histoire, ouvrage plein de vues élevées et de recherches savantes; l'abbé Lenglet-Dufresnoy en a donné un excellent précis dans ses Tablettes Chronologiques de l'histoire universelle. Le troisième, très-estimé, est un traité sur les monnaies, rempli d'idées utiles sur l'administration et l'économie politique. Mais le plus considérable de ses ouvrages et celui qui lui fait le plus d'honneur, est intitulé *Les six Livres de la République*, titre qui a pu faire croire à ceux qui n'ont point lu ce livre qu'il a pour objet le gouvernement républicain, tandis qu'aucun ouvrage n'est peut-être écrit dans un sens plus

(*a*) D. Bonav. d'Argonne, Mél. de Litt., T. I, p. 235.

véritablement monarchique. En effet, l'auteur s'élève énergiquement contre les partisans du pouvoir absolu. Il fut le premier qui osa combattre l'opinion de ceux qui veulent que la puissance des Rois soit illimitée. Il soutient qu'on ne peut imposer de tributs au peuple sans son consentement, et que les Monarques sont encore plus obligés que leurs sujets à observer fidèlement les lois de Dieu et celles de la nature.

Ce traité de politique, antérieur au livre de Grotius, attira sur l'auteur les regards de l'Europe savante, c'est-à-dire, des éloges et des critiques. Cujas, Scaliger, furent au nombre de ses principaux détracteurs. Les Anglais le louèrent assez généralement. Les Allemands, les Italiens, comme on le voit dans les recueils de Magirus, dans ceux de Pope Blount et dans les œuvres de Fabio Albergati, le critiquèrent vivement; cependant plusieurs écrivains de ces nations attribuent à l'auteur un jugement élevé et une grande érudition. Naudé, un de ses admirateurs, s'exprime ainsi sur son compte : « L'auteur de la République a été le plus fa-
» meux et renommé de son siècle, et il a le
» premier, entre les modernes, traité de ce
» sujet; la matière en est grandement néces-
» saire et recherchée au tems où nous sommes;
» le livre est commun, traduit en plusieurs

» langues et imprimé presque tous les cinq ou » six ans (*a*). » L'abbé Lenglet ne porte pas un jugement moins favorable sur la République de Bodin. « Cet ouvrage, dit-il, est plein des » plus grands et des plus sages principes de la » politique et du droit public. L'auteur appuie » toujours ce qu'il dit ou sur les lois, ou sur » les auteurs anciens, ou sur des traits d'his- » toire les plus marqués et les plus recherchés. » Enfin on a été jusqu'à dire que l'Esprit des Lois de Montesquieu se trouve tout entier dans Bodin. Il faut reconnaître qu'en cela on a été trop loin. Sans doute on peut avancer, avec raison, que la République de Bodin a fourni beaucoup d'observations, d'argumens, de faits importans et de divisions au célèbre Montesquieu, qui aurait pu du moins le citer, surtout lorsqu'il emprunte en entier son systême des climats. Mais il faut reconnaître aussi que le philosophe de la Brède a su agrandir le même sujet en le fécondant par son génie, et qu'il a mis en lumière ce qu'on était loin de croire avoir été dit par Bodin, auteur dont le langage a vieilli et auquel on peut reprocher aussi d'avoir souvent mal digéré ses idées, et d'avoir eu quelques-uns des préjugés de son siècle, ou de

(*a*) Apologie des Grands Hommes, Chap. VII, p. 127.

n'avoir pas osé dire tout ce qu'il pensait. Quoi qu'il en soit, Bodin, comme publiciste, comme philosophe et comme érudit, mérite la grande réputation dont il a joui dans toute l'Europe.

La *Démonomanie*, autre ouvrage de Bodin, avait pour objet de combattre les opinions de Jean de Wier sur le même sujet, et comme il s'y étend beaucoup sur les sortiléges, on l'accusa de croire à la magie. Son *Théâtre de la Nature universelle* le fit soupçonner de ne croire qu'à la religion naturelle. Ces deux écrits, ainsi que la République, furent mis, par l'inquisition de Rome, au rang des ouvrages défendus, et parce que l'auteur n'avait pas foi dans l'infaillibilité du Pape et qu'il réclamait la tolérance religieuse, les prédicateurs l'attaquèrent avec violence dans leurs sermons.

Plusieurs ouvrages de Bodin n'ont point été imprimés; le plus remarquable, connu sous le titre d'*Heptaplomeres*, est un dialogue entre sept interlocuteurs de diverses religions; chacun d'eux veut prouver que la sienne est la meilleure, et, dans les combats que se livrent ces différens sectaires, l'avantage reste toujours aux Juifs et à ce qu'on appelait alors les naturalistes, et qu'on nomme aujourd'hui les déïstes, ce qui a fait dire que l'auteur judaïsait. Ce livre manuscrit, dans lequel on peut reconnaître facile-

ment l'idée première et le plan du livre des Ruines de Volney, était anciennement dans la bibliothèque du procureur-général du Harlay; il passa ensuite dans celle de Grotius; on ne sait ce qu'il est devenu depuis.

Un des plus illustres critiques du dernier siècle, Bayle, porte ainsi son jugement sur le mérite de notre compatriote : « Si nous voulons » disputer à Jean Bodin la qualité d'écrivain » exact et judicieux, laissons-lui, sans contro- » verse, un grand génie, un vaste savoir, une » mémoire et une lecture prodigieuses. Les » ouvrages d'où il a tiré sa gloire n'ont pas eu » besoin d'un commentaire sur Varron. Ils » n'étaient pas d'une espèce à tirer de là quel- » qu'éclat, et il y a lieu de croire que Scaliger » et Cujas n'eussent pas été capables de pro- » duire ce qu'il fit avec tant de force aux états » de Blois. » L'opinion du sage d'Aguesseau n'est pas moins avantageuse à Bodin que celle de Bayle. « Il fut, dit-il, un digne magistrat, un savant auteur, un très-bon citoyen. »

Au commencement de la révolution, l'administration municipale d'Angers, pour honorer la mémoire de Bodin, donna son nom à la rue du Petit-Prêtre. Peut-être eût-il mieux valu le donner à une de celles qu'on ouvrait alors; mais puisque cette nouvelle dénomination avait

reçu depuis un quart de siècle la sanction de l'habitude, pourquoi vient-on de rendre à cette rue son ancien nom ? Si l'on a cru, par cette mesure, faire oublier celui de Jean Bodin, on s'est trompé ; car, tandis qu'on l'effaçait au coin d'une petite rue d'Angers, on le réimprimait dans une multitude de livres qui perpétueront sa mémoire dans toute l'Europe.

CHAPITRE XIX.

La ville de Saint-Symphorien. — Châteaux de Rochefort et de Dieuzie. — Châteaux de la Possonnière et de la Roche-Serrant. — Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue. — Les Capucins. — Prédicateur célèbre.

Les villes, de même que les hommes, ont donc aussi leur destinée? Celle de la ville de Saint-Symphorien-de-Rochefort a été de se trouver en révolte continuelle contre l'autorité établie. L'époque de sa fondation est inconnue. Je n'ai point trouvé de traces de son existence avant le onzième siècle. Foulques Rechin la donna à Abbon de Briolay, qui avait épousé Agnès, fille d'Alberic de Montjan, et qui en eut deux fils, Pierre et Ingelger. Le fils de Pierre, nommé Payen, sénéchal d'Anjou pour Richard Cœur-de-Lion, et ensuite pour Jean Sans-Terre, prit le surnom de *Rochefort*, nom qu'il rendit fameux par ses brigandages à plusieurs lieues à la ronde. Ce fut pour les répri-

mer que Guillaume Desroches fit bâtir, comme nous l'avons déjà dit, le château de la Roche-au-Moine, nommé depuis la Roche-Serrant (*a*).

A trois lieues au-dessous d'Angers, près d'un bourg qu'on nomme actuellement Rochefort-sur-Loire, et qu'on appelait anciennement Sainte-Croix, s'élèvent à une assez grande hauteur trois roches contiguës, dont les plateaux sont plus ou moins vastes. La roche située à l'est des deux autres, autrefois occupée par une forteresse proprement nommée Rochefort, était unie par un pont à une seconde roche plus considérable, sur laquelle existait une ville défendue par des murailles, des tours et un château; on la nommait Saint-Symphorien. Un château fort, détruit dans le quinzième siècle, couronnait la troisième roche, située vis-à-vis Saint-Symphorien, à une portée d'arquebuse; on l'appela successivement la roche Gauzie, Guenzie, Diexaie et enfin Dienzie, nom qui lui est demeuré.

L'histoire de Saint-Symphorien-de-Rochefort pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles ne nous offre rien qui soit digne d'être cité, mais le rôle que joua cette ville pendant les guerres du calvinisme mérite d'être connu. Le

(*a*) Voyez Tome Ier., p. 307.

journal de Louvet nous met dans le cas de rapporter plusieurs faits intéressans omis par nos historiens.

Hercule Saint-Aignan Desmarais, gentilhomme angevin, chef de calvinistes, prit le château et la ville, en 1562, avec le seul secours des restes d'une compagnie qui venait d'être battue aux Ponts-de-Cé par les habitans de plusieurs paroisses réunies; ce qui donne lieu de penser qu'il avait des intelligences dans Saint-Symphorien, ou qu'il y entra par surprise.

Il fut plus difficile de l'en déloger. Le duc de Montpensier l'assiégea dans les formes et le réduisit à capituler, après toutefois qu'il eut fait beaucoup de mal aux catholiques par des sorties vigoureuses. La capitulation portait que le duc de Montpensier ferait retirer ses troupes le jour même, et que Desmarais rendrait les prisonniers et la place au bout de quatre jours, passé lequel terme il sortirait, lui huitième, avec l'épée, le poignard et l'arquebuse sur l'épaule, le morion ou casque en tête et la cuirasse sur le dos. Pour garant de sa promesse, il donna en otage un de ses fils. Le jeune homme fut à peine sorti du château, que son père, mettant à profit les quatre jours dont il pouvait disposer, s'approvisionna d'armes et de munitions, mit la ville en état de défense et attendit qu'on vînt de nouveau l'assiéger.

Le duc de Montpensier envoya contre lui Puigaillard, qui fit transporter plusieurs pièces de canon de gros calibre sur les ruines du vieux château de Dieuzie, d'où il commença à tirer sur la place le 2 juillet 1562. Mais on s'aperçut bientôt que cette batterie, trop éloignée, produisait peu d'effet; on la transporta dans la ville de Saint-Symphorien, que Desmarais avait abandonnée, à cause de la faiblesse de sa garnison qui ne lui permettait pas de la défendre. Puigaillard battit en brèche le mur de la porte du château qui était du côté de la Possonnière; il avait eu soin de placer des troupes dans le bourg de Sainte-Croix et dans les postes voisins, pour empêcher l'ennemi d'introduire des secours dans la place.

Le même jour, au soir, Puigaillard, les capitaines Lavarenne, Beauregard et autres, montèrent à l'assaut par la brèche que le canon avait formée. L'attaque fut vigoureuse et soutenue par Desmarais; Beauregard et grand nombre de soldats y furent tués, les assiégeans furent repoussés et obligés de se retirer. On continua le lendemain de battre la place avec toute l'artillerie, et, sur la fin de la journée, la brèche se trouvant praticable pour recommencer l'assaut, les assiégeans s'y précipitèrent et l'on s'y battit avec fureur. Pendant ce car-

nage, Desmarais ayant aperçu, au pied des murs, Villeneuve, parrain du plus jeune de ses fils, encore au berceau, il le lui descendit dans un panier avec une corde, et celui-ci le reçut en promettant de lui servir de père. Enfin, après une longue résistance de la part des assiégés, Puigaillard entra dans le château l'épée à la main; Desmarais, Jean Panvert ét la Guette furent faits prisonniers et conduits à Angers. Desmarais y fut jugé et condamné à être rompu vif, ce qui fut exécuté; il demeura douze heures sur la roue avant que d'expirer. Ensuite il fut apporté à Saint-Symphorien, et placé sur l'instrument de son supplice en face du château.

Depuis la mort de Desmarais, cette ville ne tomba plus en la puissance des Huguenots; mais, en 1590, elle devint une des principales places des ligueurs en Anjou. Un guerrier, plein de courage mais très-enclin à la rapine, Hurtaud de Saint-Offange, gentilhomme angevin, en avait le commandement; il balançait encore entre le Roi et la ligue, lorsqu'un hasard favorable à sa cupidité fixa cette irrésolution. Un riche partisan, nommé Scipion Sardini, se trouvant sur son passage dans une des incursions qu'il avait coutume de faire à la tête de ses gens, il le fit prisonnier dans l'espoir

d'en tirer une forte rançon, et, pour donner à cet enlèvement un air de légitimité, il se déclara ligueur. Cette prise lui valut deux mille écus et la liberté de deux de ses frères détenus au château d'Angers. On fut fort étonné de ce qu'il n'exigeait qu'une somme aussi modique d'un propriétaire qui passait pour avoir deux cents mille livres de rente, et qui acheta, peu de tems après, la magnifique terre de Serrant.

Le parti que Saint-Offange venait d'embrasser lui promettait bien d'autres avantages. Il avait mis le château et la ville en état de défense; il y établit un présidial dont il nomma les officiers, un receveur des tailles et un receveur des droits de péage ou de navigation. Sa nombreuse garnison pouvait se répandre dans le pays sans compromettre la sûreté de la place, et, pour surcroît de forces, le duc de Mercœur lui envoya de Bretagne quelques barques canonnières, au moyen desquelles il se trouvait maître absolu du passage de la Loire, vis-à-vis de Saint-Symphorien.

Ce fut en vain que le gouverneur d'Anjou essaya de réprimer ses vols et ses brigandages; ses efforts n'eurent d'autre succès que la prise du bourg et de l'église de Sainte-Croix, où ses troupes se livrèrent à tous les genres d'excès. Les profanations furent telles, qu'on se crut

obligé de part et d'autre de réconcilier l'église avant d'y célébrer la messe. Il se fit une trève, durant laquelle un évêque *in partibus* vint en grande cérémonie purger le lieu saint des abominations dont on l'avait souillé. Saint-Offange donna deux otages pour la sûreté du prélat et de son clergé.

Ce mouvement de piété pensa lui coûter cher. Un de ses otages s'était vendu pour trois mille livres et fut sur le point de livrer la place ; mais les précautions et la bravoure de Saint-Offange le tirèrent d'affaire.

Sorti de ce mauvais pas, il se montra plus redoutable que jamais, et donna de si vives inquiétudes à la ville d'Angers, que les habitans obligèrent le prince de Conti à faire le siége de Saint-Symphorien. Il s'y hasarda au mois de septembre de l'année 1592, sous les ordres du maréchal d'Aumont, qui ne tarda pas à venir commander en personne. On employa dans cette expédition plus de quatre mille soldats, tant infanterie que cavalerie, douze pièces de canon de différens calibres, et un grand nombre de paysans pour travailler aux tranchées.

On attaqua successivement le château et la ville. Les batteries furent souvent changées de place. On les hissa sur les restes du château

de Dieuzie, séparé de celui de Rochefort par un petit bras de rivière, et d'où elles tiraient presque à bout portant. Néanmoins plus de deux mois s'écoulèrent avant qu'on pût tenter l'escalade. La garnison réparait les brèches à mesure qu'elles étaient faites, et de fréquentes sorties ruinaient les travaux des assiégeans, en même tems qu'on leur tuait ou enlevait beaucoup de monde.

Pendant les lenteurs du siége, les Saint-Offange (car les deux frères du commandant de la place s'étaient joints à lui), trouvèrent moyen de députer vers le duc de Mercœur pour lui demander du secours. Ce fut un gentilhomme angevin, Delaunay-Gringuenière, qui se chargea de la commission. Assez heureux pour traverser l'armée ennemie sans accident, il eut le même bonheur à son retour. Ce brave revint par la prairie, sans autre précaution que de s'y précipiter et de la traverser au grand galop, lui troisième. Chemin faisant, il déchargea un de ses pistolets sur un capitaine royaliste, nommé Montmartin, et entra dans le château, sans qu'il fût possible de lui fermer le passage. Sa présence et l'espoir d'être bientôt secourus par le duc de Mercœur redoublèrent le courage de Saint-Offange et de tous les siens.

Pour soutenir ce siége, on levait à Angers des taxes arbitraires sur tous ceux que l'on croyait en état de les payer; personne n'était exempt. Les poursuites, contre ceux qui refusaient de s'acquitter ou qui ne le pouvaient, étaient très-rigoureuses; on les entassait dans les prisons, et une partie des habitans servait à l'autre de gardes et de geoliers.

Cependant le maréchal d'Aumont cherchait à se rendre maître d'un fort situé à l'extrémité ouest de la ville, sur un rocher qui n'en était séparé que d'une portée de pistolet. Les assiégés, n'étant pas fâchés de le voir employer du tems et des forces à cette attaque qu'ils jugeaient ne devoir pas lui procurer de grands avantages, ne lui opposèrent qu'autant de résistance qu'il en fallait pour ne pas le dégoûter de l'entreprise. De son côté, le maréchal mettait beaucoup de prix à la possession du fort, parce qu'en même tems qu'il l'assiégeait, il faisait construire, sur des piliers de la hauteur des murs de la ville, un pont de bois au moyen duquel il espérait faire filer ses troupes et leur faciliter l'assaut. Les assiégés le troublèrent peu dans la confection de cet ouvrage jusqu'au moment où ils le virent près d'être achevé. Alors leur canon le détruisit en peu de tems.

Cet échec et plusieurs assauts infructueux, qui lui avaient fait éprouver de grandes pertes, déterminèrent le maréchal à lever le siége dans la nuit du 1er. au 2 décembre; il ne lui restait plus guère que la moitié de ses troupes, et il savait que le duc de Mercœur envoyait au secours de la place quatre mille Espagnols et deux cents Français.

Le siége étant levé lorsque les troupes du duc de Mercœur arrivèrent, elles se portèrent sur la rive droite de la Loire et attaquèrent le château de la Possonnière, qui capitula le 27 septembre 1592. Le surlendemain de cette capitulation, ces mêmes troupes firent le siége du donjon de la Roche-Serrant, restes du château de ce nom qui déjà avait été pris et en partie démoli par le duc de Mercœur, et dont la garnison fut obligée de se rendre aux Espagnols.

L'entreprise contre Saint-Symphorien coûta beaucoup d'argent aux Angevins, à la sollicitation desquels on l'avait tentée. Personne ne songea depuis à la renouveler; on se contenta de se mettre sur la défensive. Une redoute fut établie sur la rive droite de la Loire, vers le port Thibault, à distance à peu-près égale de Saint-Symphorien et d'Angers, et une autre, sur la même rive, à Saint-Mathurin. Mais cela n'arrêta point les incursions des Saint-Offange; ils continuèrent d'être un objet d'épouvante

pour la ville d'Angers, jusqu'au moment où le duc de Mercœur, convaincu de sa faiblesse, dissimula moins le désir qu'il avait de faire sa paix avec le Roi. Alors il y eut des alternatives de trêves et de reprises d'hostilités qui n'offrent rien de remarquable qu'une procession générale que firent les habitans de Saint-Symphorien de Rochefort jusqu'à l'église des Carmes d'Angers : nouveau trait caractéristique des mœurs de cette époque, où l'on conciliait les idées religieuses avec la barbarie des discordes civiles.

Enfin le duc de Mercœur vint à Saint-Symphorien le 27 février, pour y conférer avec les Saint-Offange sur les conditions du traité de paix, et les engager à le précéder vers Henri IV, qui devait bientôt se rendre en Anjou. Le président de Thou dit qu'ils allèrent le trouver à Chenonceaux avec un nommé Jean Delaunay le Masson, qui était l'ame de leur conseil. Ce fut là qu'on arrêta les bases du traité de Saint-Symphorien. Le duc attendit l'arrivée du Roi à Angers, et obtint de lui son pardon le 30 mars, au château de Briolay. Ainsi finit la longue et cruelle guerre de la Ligue, dont l'Anjou souffrit plus et surtout plus long-tems qu'aucune autre province (*a*). 1598.

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 147.

1598. La place de Saint-Symphorien de Rochefort fut rendue au Roi vers la fin de juin; les Saint-Offange en sortirent moyennant une somme de deux mille écus, et Henri ordonna que cette ville, si long-tems rebelle, fût démolie de fond en comble. On en commença la démolition le 3 juillet, sous l'inspection des magistrats d'Angers, et on la continua pendant dix mois. Il ne reste plus de la ville que les bases de quelques tours, et du château qu'un pan de mur. L'autel et l'image de Saint Symphorien, patron et protecteur de la ville, furent transférés au milieu de la vallée, dans une petite chapelle construite exprès et qui existe encore. Le duc de la Trimouille, à qui appartenait le château, reçut une assez forte somme en dédommagement. Le bourg de Sainte-Croix, qui prit le nom de Rochefort, servit de refuge à une partie des malheureux habitans, la plupart ruinés et estropiés; les autres allèrent plus loin chercher un asile chez des parens ou des amis (*a*). On ne saurait trop le répéter, la guerre civile est la plus grande des calamités pour le peuple, parce qu'elle pèse toujours plus particulièrement sur les laboureurs et les artisans. Ne possédant que des propriétés

---

(*a*) Journal de Louvet; Manuscrits inédits pour servir à l'Histoire d'Anjou.

mobiliaires, presque toujours détruites par le pillage ou l'incendie, ils restent sans aucune ressource, tandis que les propriétaires fonciers retrouvent toujours leurs biens après la guerre. 1598.

Nous avons parlé, dans nos Recherches sur le Haut-Anjou, de l'entrée de Henri IV à Angers et du séjour qu'il y fit pour terminer cette guerre; mais nous avons omis plusieurs circonstances qui doivent trouver ici leur place; les moindres détails de la vie publique d'un tel Prince ne sont jamais sans quelque intérêt.

Le samedi 7 mars, le Roi arriva des Ponts-de-Cé à Angers; il fut à peine descendu à l'hôtel de Lancreau, rue Saint-Michel, où l'on avait préparé son logement, qu'il en sortit pour aller au jeu de paume de la Butte du Pélican, et il y fit une partie avec les ducs d'Epernon et de Lavardin : c'était par ces exercices violens que les hommes de son tems s'accoutumaient aux fatigues de la guerre.

Le lendemain il assista, à la cathédrale, à la messe qui fut célébrée par l'évêque Charles Miron. Le mardi 10, il alla à la chasse au Plessis-Macé, revint le même jour, et y retourna le vendredi 13.

Le dimanche 15 mars, jour de Pâques-Fleuries, le Roi assista, dans l'église cathédrale, à la bénédiction des rameaux, et suivit la proces-

1598. sion, une palme à la main, accompagné des princes et seigneurs de sa cour, qu'il fit marcher à la tête; lui seul se tint après le clergé et suivit jusqu'à la station qui était à Saint-Michel du Tertre. Il entra dans la cure, se mit à une croisée qui donnait sur le cimetière, en face de la chaire qu'on y avait élevée, et dans laquelle un cordelier prêcha au milieu du peuple assemblé. Après le sermon, le Roi descendit dans le cimetière, se mit à genoux devant la croix couverte de rameaux, en prit un, et entra dans l'église, où il assista à la messe. L'après-dîner de ce même jour, il alla visiter le couvent de la Basmette, fondé par le Roi René. Touché de la simplicité et de l'humilité du gardien de ce petit monastère, Henri lui demanda ce qu'il souhaitait de lui : *Pauvreté et réforme*, répondit le père. « Ventresaintgris, je vous l'accorde, » répartit gaiement le Roi, car vous » êtes le premier homme de mon royaume qui » m'ayez demandé la pauvreté. »

Le lendemain Henri retourna encore chasser au Plessis-Macé. Le Jeudi-Saint, il se rendit au palais épiscopal, où il lava les pieds à treize pauvres; il fit cette cérémonie la tête nue et accompagné de plusieurs seigneurs de sa suite. Le jour de Pâques, il assista à la grand'messe de la cathédrale, et toucha en sortant de l'église

les malades des écrouelles qui étaient dans le 1598.
placître. En se conformant à cet antique usage et à toutes les pratiques extérieures de la catholicité, ce prince voulait prouver à son peuple qu'il professait dans toute la sincérité de son cœur la foi de ses pères.

Le samedi 4 avril, le Roi sortit de la ville pour se rendre au village de Reculée, où il entendit la messe dans une chapelle bâtie par le Roi René, qui y plaça le premier ermite. Les capucins venaient de succéder aux ermites, les habitans d'Angers leur faisaient bâtir un couvent et une église; ils prièrent le Roi de vouloir bien poser lui-même la première pierre de l'autel, et le Monarque se rendit de bonne grace à cette invitation. Chotard et Avril, bourgeois d'Angers, chargés de la direction des travaux, firent les honneurs de cette cérémonie. Le roi, après avoir pris un tablier, une truelle et un marteau, posa la pierre sur laquelle était gravée cette inscription : « Henri très-chrétien, par la » grace de Dieu Roi de France et de Navarre, » IV°. du nom, m'a ici assise le 4 avril 1598. »

Le dimanche 12 avril, le Roi s'embarqua sur la Maine, et descendit en bateau jusqu'à Ancenis (*a*).

(*a*) Journal manuscrit de Louvet.

1598. Les Angevins, presqu'au commencement de leurs dissentions religieuses, avaient entendu leurs églises retentir de la voix d'un des plus fameux orateurs du parti calviniste, Théodore de Bèze; presqu'à la fin de ces orages, ils eurent la satisfaction d'y entendre aussi celle d'un homme non moins célèbre parmi les catholiques, Charron, auteur du livre de la Sagesse, et ami de Montaigne. Ayant été refusé à Paris, où il était allé pour se faire chartreux, ce grand prédicateur reprit le cours de ses missions, et les recommença par la ville d'Angers, où il prêcha plusieurs fois, au milieu d'un nombreux auditoire, dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Julien.

CHAPITRE XX.

La Ville et le Collége de la Flèche.

J'AURAIS pu me dispenser de parler de la Flèche, puisqu'on a publié, il y a peu d'années, une histoire de cette ville (*a*), actuellement chef-lieu d'une sous-préfecture du département de la Sarthe; mais comme elle était autrefois un des plus beaux ornemens de l'Anjou, j'ai cru devoir lui consacrer un chapitre, moins pour ajouter à sa célébrité, que pour ne pas perdre l'occasion de parler encore une fois du bon Roi Henri.

Dans une plaine agréable et fertile, arrosée par le Loir, entre Angers et le Mans, s'élevait autrefois, au milieu de cette rivière, un château très-fort, dont on voit encore quelques ruines; on croit qu'il fut bâti dans le dixième ou au commencement du onzième siècle. C'est à ce château, nommé *Fissa*, *Flissia* et *Flechiæ Castrum* dans les chartres et les chro-

(*a*) Essais Historiques sur la ville de la Flèche, par M. Marchand de Burbure, un vol. in-8°., à Angers, chez Pavie, 1803.

niques, que la jolie ville de la Flèche doit son origine et son nom. Le plus ancien des seigneurs de la Flèche dont on ait connaissance, est Jean de la Flèche, qui vivait dans le onzième siècle (*a*). Elie, son fils, devint comte du Maine par ses conquêtes et par les arrangemens qu'il fit avec les héritiers de ce comté.

Jean Sans-Terre donna la Flèche en douaire à Isabeau d'Angoulême, sa femme. Elle passa dans la suite, ainsi que le vicomté de Beaumont dont elle dépendait, dans la maison de Bourbon, par le mariage de Françoise d'Alençon avec Charles de Bourbon, comte de Vendôme, aïeul de Henri IV. A l'avénement de Henri, le vicomté de Beaumont et la ville de la Flèche, faisant partie du domaine patrimonial de ce prince, furent réunis à la couronne. C'est de cette époque que datent l'accroissement et la prospérité de la Flèche; Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, sa femme, y faisaient leur résidence en 1553, et c'est dans cette ville que Henri fut conçu. Jeanne partit de la Flèche le 15 mai 1553 pour aller à Pau, en Béarn, où elle accoucha le 3 décembre de la même année; ainsi Henri IV est presque angevin.

(*a*) Voyez Tome I, p. 224.

La Flèche, qui compte actuellement près de six mille habitans, n'était alors qu'un très-petit bourg décoré du nom de ville; mais Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, qui y était né en 1560, prit soin de l'accroître et de l'embellir. Il était en grande faveur à la cour de Henri IV; ayant eu le bonheur, à la bataille de Fontaine-Française, de parer un coup de sabre qu'un Espagnol allait porter au Roi, cette action augmenta encore son crédit, et il le fit servir quelquefois à l'avantage de sa ville natale. Ce fut lui qui s'employa avec le plus de zèle et de succès pour obtenir du Roi le rappel des jésuites en France, et qui contribua le plus à leur établissement à la Flèche (*a*). 1604.
Ce fut aussi à sa sollicitation que le Roi leur accorda le château neuf de cette ville pour faire partie de la fondation du collége, qu'il leur donna des biens pour lui former des revenus, et de l'argent pour le faire bâtir.

C'est dans la magnifique chapelle de ce col- 1610.
lége que fut apporté le cœur de Henri IV, ainsi que ce prince l'avait promis aux jésuites dans l'acte de fondation. Ce précieux dépôt était placé dans une niche au-dessus de l'autel,

---

(*a*) Voyez quelle était l'opinion d'un autre Angevin sur cette société, T. II des Rech. Hist. sur Saumur, p. 53.

entre deux belles statues exécutées par Sarrasin, l'une représentant la Force, l'autre la Justice.

On sait que les jésuites furent accusés d'être les auteurs de l'assassinat de Henri IV, et que le parlement avait ordonné, par l'arrêt qui condamnait le régicide Jean Châtel, qu'il serait élevé, sur l'emplacement de la maison de son père, une pyramide portant une inscription destinée à rappeler le souvenir de cet horrible attentat; ce qui fut exécuté. Les jésuites étaient compromis par cette inscription; Fouquet de la Varenne, leur zélé partisan, eut encore assez de crédit, après la mort de son bienfaiteur, pour obtenir la démolition de ce monument expiatoire. Mais les jugemens de la postérité sur cette savante et ambitieuse société sont indépendans d'une périssable inscription. Les *Provinciales* de Pascal et le livre de d'Alembert subsisteront pour la caractériser à jamais.

CHAPITRE XXI.

La Ville et le Château de Vihiers. — Le Château de Vezins. — Le mauvais Père. — Le Fils du Baron de Vezins réduit à l'état de Cordonnier. — Les Fortifications du Château de Vezins détruites. — Trait de générosité.

PENDANT les premières années de la révolution, la petite ville de Vihiers, située sur la route de Saumur à Cholet, fut élevée au rang de chef-lieu de district; mais la guerre de la Vendée lui a fait perdre tous les avantages qui auraient pu résulter pour elle de ce nouvel ordre de choses. Ce district a été supprimé et son territoire partagé entre les arrondissemens voisins. Vihiers était une des plus anciennes baronnies de l'Anjou. Vers l'an 978, elle fut donnée à Albéric, fils de Bouchard, baron de Montmorency, par Geoffroi-Grisegonelle, son parent, qui l'avait attiré en Anjou auprès de lui. Marguerite de Vihiers porta cette terre en dot à Guillaume, vicomte de Thouars; elle passa depuis dans la maison de Rochefort, ensuite dans

celle de Turpin-Crissé, puis enfin dans celle de Cossé-Brissac, qui la possède encore aujourd'hui.

La ville de Vihiers a toujours considérablement souffert dans toutes nos guerres civiles; elle fut brûlée au commencement du quatorzième siècle; elle le fut aussi en 1593 par le seigneur de la Roche des Aubiers; à cette dernière époque, elle était enceinte d'un fossé et d'un mur flanqué de tours dont il reste encore quelques vestiges; enfin elle a encore été incendiée en 1793, et une grande partie de ses habitans a péri dans cette cruelle guerre de la Vendée. On a trouvé, il y a deux ans, en enlevant des terres dans un verger joignant le château, les ruines de plusieurs chambres pavées de petits carreaux de terre cuite, recouverts d'émail et ornés de fleurs de lys. On a aussi trouvé des trous ou excavations, pratiqués dans le roc, qui servaient à garder le blé; plusieurs contenaient encore du froment et du seigle très-bien conservés : ces trous, pour la conservation des grains, sont fort communs dans cette ville, particulièrement dans le faubourg Saint-Jean.

Il ne reste plus du château de Vihiers que les caves, les murs et quelques tourelles qui tombent en ruines; les désastres de la ville, qui compte environ mille habitans, sont presqu'entièrement réparés. Près de Vihiers on voit

un beau champ de foire, où il se fait un commerce très-considérable de bestiaux; il y avait autrefois une fort belle halle; celle qu'on a rebâtie depuis l'incendie de 1793 est moins commode que l'ancienne, parce qu'il n'y a de couvert que les boutiques.

Entre Vihiers et Cholet, on trouve le bourg et le château de Vezins, dont la population, comprise celle de la campagne, s'élève à dix-sept cents ames. Le seigneur de Vezins, comme vassal de celui de Vihiers, devait à celui-ci une garde de deux cent cinquante hommes en tems de guerre. La terre de Vezins, au seizième siècle, appartenait à Jacques le Porc de la Porte, qui prit le titre de baron de Vezins. Il épousa Claudine de la Noue, dont il eut un fils et deux filles; mais il conçut tant d'aversion pour ses enfans qu'il résolut de s'en défaire; ses filles furent envoyées dans une ferme qu'il avait en Bretagne, et son fils, âgé de trois ans, à la Roche-Bernard, près de Châteaudun. Peu de tems après, il chargea deux domestiques d'aller prendre son fils dans cette terre, sous prétexte de le conduire en Bretagne, et leur donna en même tems l'ordre de le faire adroitement disparaître pendant le voyage. Ils amenèrent l'enfant jusqu'aux Rosiers, feignirent qu'il y était mort le 19 octobre 1563, firent un enterrement simulé,

prirent un certificat du curé, qui constatait ces faits, et le présentèrent au père, à Vezins, avec les habits de son fils.

Mais les valets du baron, plus humains que leur maître, avaient remis l'enfant à un homme de confiance, qui le plaça dans une ferme, où il fut élevé comme un enfant abandonné.

Devenu veuf en 1573, le baron de Vezins fit enlever ses filles, travesties en paysannes, et on les conduisit de la ferme où elles étaient dans l'île de Guernesey. Le procureur-général du parlement de Bretagne, instruit de cet enlèvement, fit poursuivre le baron, et il fut ordonné que les jeunes personnes seraient mises dans un couvent, aux frais de leur père.

Ayant appris que son fils n'était pas mort, le baron le fit aussi enlever de la maison du fermier qui l'avait élevé; il fut conduit à Genève, et placé chez un cordonnier qui lui apprit son métier.

Ainsi débarrassé de ses enfans, le baron de Vezins voulut se remarier, et il épousa, en 1578, Louise de Maillé de Lathan. Il eut deux enfans de ce mariage, et mourut en 1585; sa veuve s'empara de tous les biens en qualité de tutrice de ses enfans.

René de Vezins, garçon cordonnier à Genève, porta un jour une paire de bottes à un officier Français, c'était le fameux de la Noue

dit Bras-de-Fer, dont Amirault a écrit la vie, homme aussi recommandable par ses vertus que par ses expéditions militaires. De la Noue, frappé de la ressemblance des traits et des manières de ce jeune homme avec ceux du baron de Vezins, son beau-frère, lui fit diverses questions, et les réponses de René achevèrent de le convaincre que ce cordonnier était son neveu. Le brave la Noue le prit aussitôt sous sa protection, et lui fit donner une éducation convenable à sa fortune et à sa naissance.

Instruit de la mort de son père, René revint en Anjou pour se faire reconnaître et recueillir la succession qui lui était échue. Louise de Maillé voulut le faire passer pour un imposteur; mais René, soutenu par la Noue, son oncle, intenta à Louise de Maillé un procès qui fixa l'attention de toute la province.

Louise de Maillé se trouvait en possession du château de Vezins, qui était alors une place forte, et elle y demeurait lorsque Pierre Laurent, seigneur de la Crilloire, un de ses voisins, forma le dessein de l'épouser, de gré ou de force. Sous divers motifs, il fit entrer plusieurs personnes affidées dans le château, et il y vint ensuite lui-même sous prétexte de faire une visite à la dame. Aussitôt qu'il est dans la cour intérieure, il s'empare des clefs, tue ou

chasse tous ceux qui veulent lui opposer de la résistance, entre, le pistolet à la main, dans l'appartement de Louise de Maillé, et lui déclare qu'il veut l'épouser à l'instant. Effrayée autant qu'offensée de cette violence, elle rejette avec fierté la proposition de la Crilloire; celui-ci se calme un peu, lui accorde la nuit pour se décider, et se retire pour assurer l'exécution de son entreprise. Le lendemain matin il revient, Louise persiste dans son refus; on la traîne par son ordre dans la chapelle du château, où le curé est contraint de les marier.

Les parens, les amis de la dame de Vezins, instruits de ce qui venait de se passer dans ce château, s'assemblèrent pour en faire le siége, tandis que de son côté la Crilloire se préparait à faire une longue et vigoureuse résistance. Mais Louise de Maillé lui ayant représenté que leur mariage serait nul tant qu'il la retiendrait prisonnière, et lui ayant promis de le ratifier aussitôt qu'elle serait en liberté, il se laissa toucher, et lui permit de sortir le onzième jour de sa captivité. Cette dame se retira d'abord chez le seigneur de la Roche des Aubiers, ensuite à Angers, où elle porta plainte contre l'attentat de son violent voisin.

A la veille d'être assiégé dans le château de Vezins, la Crilloire crut qu'il était plus sûr pour

lui d'en sortir; il alla se réunir à l'armée du Roi de Navarre, à Fontenay, mais bientôt après il fut pris dans une embuscade. Le présidial d'Angers lui fit son procès, et il eut la tête tranchée le 7 mai 1588 (*a*).

Après quinze ans de contestations et de procès, René, par la protection et le crédit de la Noue, fut enfin mis en possession des biens de son père, à l'exception du château de Vezins, qui avait été accordé aux protestans comme place de sûreté, et dont le commandement avait été donné à Duplessis de Gété. Ce fut à cette occasion que René, qu'il faut actuellement nommer baron de Vezins, fit bâtir, sur la terre de sa femme, le château de la Tour-Landry, achevé en 1606, et qu'il habita jusqu'à sa mort arrivée en 1616.

Le baron n'oublia jamais qu'il avait été cordonnier; il en avait fait faire tous les outils en argent, s'en servait quelquefois pour s'amuser, et les faisait voir à ses amis. Il laissa Anne de la Tour-Landry, sa veuve, mère de deux garçons et de cinq filles.

Louis XIII, après avoir retiré le commande- 1622.
ment de Saumur à Duplessis-Mornay (*b*), fit raser

(*a*) Coutume d'Anjou, Causes célèbres, p. 1168.

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 194.

toutes les fortifications du château de Vezins, et le rendit en cet état à la veuve du baron et à ses enfans. En 1750 il passa dans la famille Leclerc-la-Ferrière, qui le possède encore. Incendié et entièrement ruiné en 1793, il vient d'être reconstruit sur un nouveau plan, et s'offre actuellement à la vue du voyageur sous la forme d'une belle maison de plaisance, environnée de jardins et de vergers bien plantés et bien cultivés.

Un trait peu connu, mais digne de l'être, terminera ce Chapitre.

Lorsque le chevalier de Vezins était lieutenant de Roi dans le Quercy, Resnier y commandait pour les protestans; ces deux gentilshommes s'étaient fait dans ce tems-là une guerre cruelle, qui les avait rendus ennemis irréconciliables. A l'époque de la Saint-Barthélemy, ils étaient l'un et l'autre à Paris. Resnier, ne doutant point du sort qui l'attend, se met en prières dans sa chambre avec son domestique qu'il exhorte à mourir chrétiennement. On enfonce la porte, et le premier homme qui s'offre à sa vue est Vezins, qui, l'air furieux, le visage enflammé, une longue épée nue à la main, avance vers Resnier, qui aussitôt lui tourne le dos, en lui disant : Frappe, bourreau. Vezins ne répond rien; un gentilhomme de sa suite

ordonne au valet tremblant d'apporter sur le champ à son maître son épée, ses bottes et son manteau; il obéit. On fait descendre Resnier dans la rue, on le fait monter à cheval au milieu d'une escorte de quinze cavaliers, commandés par Vezins, qui l'emmène à petites journées jusqu'à Montauban, où demeurait Resnier. Pendant ce trajet de près de cent cinquante lieues, Vezins ne lui dit pas un seul mot. Arrivés devant la porte de Resnier, il l'invita à descendre, en lui disant : « Ne pensez pas » que la courtoisie que je vous ai faite soit pour » avoir votre amitié, mais pour avoir votre vie » dignement. » Elle est à vous, répondit Resnier, et ne peut plus être employée qu'à vous servir. Peu de jours après, l'occasion se présenta, et Vezins eut lieu de se féliciter d'avoir sauvé la vie à son ennemi (*a*).

L'Anjou doit s'énorgueillir de pouvoir trouver dans son histoire plusieurs beaux traits de générosité et d'humanité pendant les guerres civiles (*b*).

(*a*) D'Aubigné, T. II, p. 22.

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 79 et 415, et les Chap. XIV et XXVII de ce Volume.

CHAPITRE XXII.

Université d'Angers. — Son origine. — Ses plus célèbres Professeurs. — Récompenses que plusieurs d'entr'eux ont obtenues. — Fondation du Collége de la Porte-de-Fer.

Si nous jetions quelquefois nos regards sur les générations qui nous ont précédés, si nous pouvions voir nos malheureux ancêtres se débattant pendant dix siècles pour tâcher de sortir des ténèbres de l'ignorance où la barbarie sacerdotale et féodale les tenait enchaînés, avec quels soins, quelle vigilance religieuse nous conserverions le précieux bienfait de la civilisation qu'ils sont enfin parvenus à nous transmettre. Combien d'actions de graces n'avons-nous pas à rendre aux Princes qui ont employé leur autorité, aux écrivains qui ont consacré leurs veilles, aux fondateurs des colléges, aux professeurs enfin, qui tous, suivant leurs moyens, ont concouru à nous procurer cette heureuse émancipation ! C'est dans cette vue, c'est dans l'intention d'acquitter notre part d'une dette, trop souvent payée par l'ingratitude, que nous al-

lons rechercher, pour les offrir à la reconnaissance publique, les noms de ces bienfaiteurs de l'humanité, de ces hommes estimables qui se livrèrent avec autant de zèle que de talent aux nobles et pénibles fonctions de l'enseignement public.

Les universités, ces établissemens modernes qui ont si puissamment contribué à la régénération de l'Europe, sont presque toutes dues au hasard, comme l'ont été la plupart des découvertes dans les sciences et dans les arts. L'instruction primaire, la plus difficile de toutes, était anciennement établie dans les abbayes. C'était-là que les jeunes gens employaient plusieurs années à apprendre à lire dans des manuscrits dont aucun n'offrait à leurs yeux deux lettres du même nom qui fussent parfaitement semblables, ce qui devait être un grand obstacle aux progrès des écoliers; et lorsqu'enfin, à force de travail, ils étaient parvenus à pouvoir lire dans un livre, il fallait encore faire de nouveaux efforts pour pouvoir lire dans un autre, parce que chaque écrivain avait sa manière de former les lettres et de figurer les abréviations. Dans presque tous les diocèses, il y avait une grande-école pour l'instruction de ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Grégoire de Tours nous apprend qu'on y enseignait les hu-

manités suivant les principes de Marcianus-Felix-Capella. La grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique, la poëtique et le chant étaient l'objet du premier cours; dans le second, on expliquait l'Ecriture Sainte, on lisait les écrits des Saints Pères et des autres auteurs ecclésiastiques, on s'appliquait surtout à donner aux élèves des principes de morale et quelque connaissance sur la discipline de l'Eglise (*a*). Ces grandes-écoles furent d'abord dirigées par les évêques, ou, sous leurs ordres, par quelques clercs ou quelques moines distingués par leurs doctrines. Mais dans la suite les fonctions épiscopales étant devenues plus multipliées, les prélats, pour les remplir exactement, se trouvèrent obligés d'abandonner les soins de l'enseignement à l'un des chanoines de leur cathédrale. Le savoir du chef de l'instruction diocésaine dut nécessairement décider du succès de l'établissement; on allait de préférence là où l'on croyait trouver la science, et l'affluence des disciples dans telle ville, plus que dans telle autre, dépendait presque uniquement de la renommée des professeurs. Les grands talens étant alors très-rares, il n'y eut que quelques écoles dont la réputation s'étendit

(*a*) Histoire Littéraire de France, T. III.

au-delà des limites des diocèses où elles étaient établies; et, pour se distinguer des autres restées dans l'obscurité, elles prirent le nom d'académies ou grandes-écoles, qu'elles changèrent dans la suite en celui d'universités, c'est-à-dire, études générales ou universelles.

Plusieurs auteurs, qui ont écrit sur cette matière, considèrent l'université d'Angers comme l'une des plus anciennes de l'Europe, et lui font partager cet honneur avec celles de Bologne, de Pavie, d'Oxford, de Paris et d'Orléans. Cependant il est impossible de fixer l'époque précise de son origine par un titre d'érection; il est même probable qu'il n'y en a point eu, non plus que pour celles que nous venons de nommer. Mais on peut prouver son existence dès le dixième siècle, ou du moins au commencement du onzième, puisque l'on sait qu'Hubert de Vendôme, promu à l'évêché d'Angers l'an 1010, demanda à Fulbert de Chartres un de ses disciples pour diriger son école et enseigner la philosophie. Ce disciple, nommé Bernard, était d'Anjou, c'est le plus ancien chef de notre académie dont on ait connaissance; il prit le titre de scolastique ou maître-école. Après sa sortie de cette province, il retint ce titre, comme on le voit dans l'épître qui est à la tête de son Traité des Miracles de Sainte Foi,

qu'il dédia à Fulbert (*a*). Celui-ci, pour dédommager l'académie de la perte qu'elle venait de faire de son chef, envoya à Angers deux autres de ses disciples, Sigo, qui depuis fut abbé de Saint-Florent, et Hildoin, qui le fut de Saint-Nicolas, en 1033.

Le fameux hérésiarque Bérenger de Tours, autre élève de Fulbert, vint aussi, quelque tems après, donner des leçons dans l'académie d'Angers, et il compta au nombre de ses disciples Saint Bruno, fondateur de l'ordre des chartreux.

Un des plus célèbres Angevins de ces tems reculés, Marbode ou Marbeuf, après avoir été successivement élève et professeur de notre université, en devint le chef; ses vertus et son mérite contribuèrent beaucoup à la réputation de cet établissement. On a de lui un poëme sur le cantique des cantiques, suivant le triple sens, six épîtres, et un Traité des Pierres précieuses, traduit en français par un auteur contemporain; c'est la plus ancienne traduction française que l'on connaisse (*b*). Ses poésies sont faibles, mais ses lettres sont estimées. Quelques auteurs

---

(*a*) Mabillon, Ann. Bénédict., T. IV, p. 214.

(*b*) Elle a été imprimée à Paris, en 1708, dans l'édition des Œuvres d'Hildebert et de Marbode; on ignore le nom du traducteur.

croient que la sixième épître, qui est une satire contre Robert d'Arbrissel sur sa trop grande familiarité avec les femmes, n'est pas de lui. Quoi qu'il en soit, après l'élection de Marbeuf à l'évêché de Rennes, ce même Robert, qui depuis institua l'ordre de Fontevrault, vint à Angers professer la théologie (*a*).

Les scolastiques ou maîtres-école jouissaient anciennement d'une très-grande autorité; ils étaient considérés dans chaque diocèse comme étant les plus versés dans la connaissance de la théologie et des affaires ecclésiastiques; ils avaient la police des consciences, et c'était sur eux que les évêques se reposaient du soin de rechercher et de poursuivre le crime d'hérésie, crime affreux dans ce tems-là, si on en juge par la cruauté des supplices de ceux qui en étaient, non convaincus, mais seulement soupçonnés. Ils dressaient et visaient les actes qui intéressaient les cathédrales; ils étaient dans chaque diocèse, et à l'égard de chacun des évêques, ce qu'était à Rome, dans les premiers siècles de l'église, le premier des notaires qui était comme le chancelier du Pape, et de là vint qu'ils prirent à Angers et ailleurs le titre de chancelier. C'était au maître-école qu'appartenait le droit d'exa-

(*a*) Hist. de l'Ordre de Fontevrault, p. 15.

miner ceux qui se présentaient pour professer; il était libre de les exclure du professorat, en cas que leurs mœurs fussent déréglées, leur capacité insuffisante, leur doctrine suspecte.

Après Marbeuf, l'académie eut pour chef un Anglais, nommé Geoffroi Babion, le plus éloquent prédicateur de son tems. L'an 1103, il souscrivit, comme maître-école, l'accord que l'évêque Renaud de Martigné-Briant ménagea entre le chapitre de la cathédrale et celui de Saint-Maurille.

Le savant professeur en droit, Ulger, succéda à Geoffroi Babion, et nous ferons remarquer, à cette occasion, que les maîtres-école étaient toujours choisis parmi les professeurs. Il remplit avec beaucoup de distinction cette place, et, pour l'en récompenser, on le nomma d'abord, en 1113, archidiacre d'Outre-Maine, et ensuite il fut promu à la dignité d'évêque d'Angers en 1124. C'était un des hommes les plus distingués de son tems; le Pape Innocent II lui donne la qualité d'homme prudent, et Saint Bernard, tout en blâmant sa conduite à l'égard de l'abbesse de Fontevrault avec laquelle il était en procès, rend justice à son mérite, en disant que, pour oser ainsi reprendre celui qu'il regarde comme son maître, il est obligé de fermer les yeux sur la grande réputation qu'il s'est

acquise par ses talens et ses vertus. Ce fut particulièrement au zèle de ce prélat que l'académie dut son prompt accroissement, et même quelques auteurs le considèrent comme en étant le fondateur. Il n'épargnait rien pour y attirer les maîtres les plus renommés par leur savoir, et, pour les attacher plus sûrement à leurs fonctions, il leur procurait les premières dignités de son église, comme il paraît par une lettre d'Herbert, son successeur dans la place de maître-école, adressée à Hilaire, professeur à l'académie d'Orléans; par cette lettre il l'engage à venir rejoindre ses collégues Vaslet, Gordon, Raoul et Eusèbe. « Tout ce qu'il y a de clercs, » lui dit-il, de nobles et de riches, de glorieux » et de puissans, arrive de toutes parts à An- » gers; tous vous attendent impatiemment (*a*). » Cette lettre, qui est de 1135, est le seul monument qui nous ait conservé la mémoire de Raoul et d'Eusèbe, les plus distingués des professeurs sous l'épiscopat d'Ulger.

On ignore à quelle époque on a commencé à conférer les dignités académiques dans notre université, mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage existait du tems de ce prélat, et la cérémonie s'en faisait avec beaucoup de

(*a*) Du Boullay, Hist. de l'Université de Paris.

solennité. Dans l'intention de reconnaître qu'elle devait son origine à l'église d'Angers et à ses évêques, l'académie donnait les licences dans le palais épiscopal, et ce fut pour maintenir cet usage qu'Ulger fonda, en faveur des bedaux de l'université, un repas aux frais de l'évêque le jour de la cérémonie des licences; cette fondation s'est conservée jusqu'au commencement du seizième siècle.

Tant qu'Ulger fut évêque d'Angers, l'académie devint de jour en jour plus florissante, surtout quant à l'étude des lois; les deux plus savans canonistes de ce tems-là sortirent de cette école, Hildebert du Mans et Geoffroi d'Angers, abbé de Vendôme, qui, dans la suite, fut promu par Urbain II à la dignité de cardinal.

L'auteur de l'histoire ecclésiastique, l'abbé Fleury, prétend que l'institution des colléges réguliers dans l'université de Paris ne commença que vers le milieu du treizième siècle; on peut assurer que dans celle d'Angers elle remonte au onzième. Le collége Saint-Maurice, qu'on appela depuis de la Porte-de-Fer, du nom d'une des portes de la Cité, qui était auprès, en est une preuve; il fut fondé, l'an 1031, par l'évêque et les Chanoines de la cathédrale, pour l'instruction de leurs clercs et des jeunes gens de la ville. Le titre de la fon-

dation de ce collége est inséré par extrait dans un mémoire imprimé du chapitre de l'église d'Angers (*a*). Vers cette époque l'académie était établie dans le faubourg Saint-Etienne (*b*), rue de l'Eguillerie, dans une espèce de halle ou de grange éclairée par des fenêtres sans vitres. Les siéges, c'est-à-dire, les bancs, n'étaient pas encore en usage dans les églises et les écoles; on se contentait de joncher ces lieux de paille, qu'on renouvelait de tems en tems et que l'on parsemait de plantes odoriférantes, particulièrement de fenouil, la veille des grandes fêtes. C'était ainsi qu'assis à terre, sur un fumier souvent infect, les disciples écoutaient leurs maîtres, et se formaient, en écrivant leurs leçons, la seule bibliothèque que la plupart d'entr'eux pussent jamais posséder, car les livres étaient alors si rares et si chers que le prix d'un seul volume était au-dessus des moyens d'un simple bourgeois (*c*). Mais toute la France, à

(*a*) *Réponse du Chap. de l'Egl. d'Angers à la plainte apologétique de Miron, Evêque de la même ville*; Paris, 1626.

(*b*) Le faubourg Saint-Etienne se forma près et aux environs de l'église de ce nom, bâtie par Saint Maimbeuf dans le septième siècle, et qui depuis fut nommée Sainte-Croix; elle a été démolie en 1794.

(*c*) Voyez Tome I, p. 197.

l'exception des abbayes et des châteaux, était alors si pauvre, que c'était déjà avoir fait un pas vers la fortune que d'être parvenu à l'état de clerc, et celui qui avait cet avantage était dès-lors un objet d'envie pour le peuple. Deux livres de pain, un quarteron de fèves ou de haricots cuits à l'eau et au sel, une demi-livre de viande le dimanche et le jeudi, étaient la nourriture ordinaire des étudians; leur vêtement consistait en une robe de bure brune, le chaperon pareil, un haut de chausse de toile et une paire de sabots. Ceux qui, sachant bien écrire, étaient laborieux, employaient les heures de récréation et les jours de congé à copier des livres pour les libraires; le peu d'argent qu'ils gagnaient servait à leur procurer des habits moins grossiers et des souliers pour la belle saison.

Les clercs séculiers n'étaient pas les seuls qui vinssent étudier à Angers; les abbés de la province et ceux des diocèses voisins y envoyaient aussi leurs jeunes religieux, qui logeaient dans différens prieurés ou hospices que ces abbayes avaient dans cette ville. Là, les étudians, vivant en commun sous plusieurs maîtres, pouvaient aisément vaquer à l'étude sans perdre l'esprit de leur état. Ces maisons, pour la plupart, ne portaient pas le nom de collége, mais de prieuré ou d'hôtel de telle abbaye, et sous

ce titre elles servaient au même usage. Ainsi nous connaissons encore aujourd'hui l'hôtel de l'abbaye de Fontevrault, qu'on nomme de Haute-Mule, rue Saint-Evroult; celui de l'abbaye de Marmoutier, qu'on nommait de Saint-Eloy, paroisse Sainte-Croix; ce dernier, fondé par Ulger, fut dans la suite réuni au séminaire. L'abbaye de la Trinité de Vendôme eut son collége dans le prieuré de l'Evière; l'abbaye de Saint-Florent dans une maison près le Puits-Rond, qu'on nomma le collége de Ballée; l'abbaye du Loroux rue Saint-Denis; l'abbaye de Pontron rue Saint-Martin; celle de Melleray place Saint-Martin, dans la maison des Arts; celle de Chaloché au Pilory; celle de Belle-Branche rue du Godet; celle du Perray-Neuf rue Valdemaine; celle de la Roë dans la rue de ce nom; celle de Melinais rue Valdemaine; celle de Tournus en Bourgogne hôtel du Volier, rue de ce nom. Les abbayes de Bourgueil et de Saint-Maur avaient aussi des prieurés, mais on ne sait plus dans quelles rues. La plupart de ces colléges avaient des maisons de campagne aux environs de la ville, où l'on conduisait les élèves les jours de congé; les maisons de Melinais, paroisse Saint-Samson, et de Melleray, paroisse de la Trinité, appartenaient aux abbayes de ces mêmes noms.

Une mesure, non d'ordre public, mais de désordre, prise dans un état voisin, et qui prouve combien la civilisation était encore peu avancée, procura plusieurs bons maîtres à notre université. Vers l'an 1143, Etienne, Roi d'Angleterre, qui avait usurpé ce royaume sur Mathilde, comtesse d'Anjou, s'avisa d'anéantir toutes les lois avec défenses d'en conserver même des compilations. Par suite de cette abolition, plusieurs savans de l'université d'Oxford, se trouvant sans emploi, vinrent se réfugier à Angers, auprès de leur légitime souverain, et y enseignèrent la jurisprudence, science devenue inutile dans leur pays.

Pendant l'épiscopat de Normand de Doué (1148 à 1153), l'académie eut pour chef Pierre, son neveu, et pendant celui de Geoffroi-la-Mouche, son successeur, elle eut Matthieu, surnommé d'Angers, lieu de sa naissance, où il revint se fixer après avoir enseigné avec beaucoup de succès l'un et l'autre droit dans l'université de Paris. Ce Matthieu était doyen de la cathédrale en 1162; on croit que c'est lui qui fut le précepteur de Henri II, Roi d'Angleterre et comte d'Anjou, un des plus illustres bienfaiteurs de l'université d'Angers, comme il le fut aussi de celle d'Oxford. La réputation de ce dernier maître-école s'étendit jusqu'à

Rome, où Alexandre III l'appela pour se servir de ses lumières dans le concile qu'il devait tenir à Latran. Peu de tems après, ce même pontife, voulant honorer le mérite de Matthieu, le nomma cardinal de Saint-Marcel (*a*)

Au commencement du treizième siècle, le Pape Honoré III, à la prière du Roi de France, défendit à l'université de Paris d'enseigner les lois civiles : la lumière trop près du trône importunait le Monarque. Les universités d'Orléans et d'Angers virent le nombre de leurs disciples s'augmenter de tous les étudians en droit des pays limitrophes qui avaient été obligés de quitter celle de Paris; en sorte que l'étude des lois fut bientôt aussi renommée dans notre académie que l'était à Paris celle de la théologie. Mais ce qui contribua le plus à la célébrité de l'académie d'Angers, ce fut l'augmentation subite qu'elle reçut en 1229 de plusieurs professeurs distingués et d'un grand nombre de disciples de diverses nations; voici comment un historien Anglais, Matthieu Paris, raconte ce qui donna lieu à cet évènement.

« Le lundi et le mardi-gras de cette année » (1229), dit-il, jours auxquels les clercs- » écoliers ont coutume de faire des tournois,

(*a*) Hist. Litt. de France, T. IX, p. 53.

» plusieurs d'entr'eux sortirent de Paris et al-
» lèrent vers Saint-Marcel pour y jouer à leur
» ordinaire. Après avoir pris pendant quelque
» tems le divertissement du tournois, ils entrè-
» rent dans un cabaret; mais lorsqu'il fallut
» payer le vin qu'ils avaient bu, il s'éleva de
» violens débats au sujet du prix, et des
» mots insultans on en vint aux mains. Les
» voisins, accourus au secours des cabaretiers,
» mirent les écoliers en fuite, après les avoir
» fort maltraités. Rentrés dans la ville, le visage
» meurtri et les habits déchirés, les écoliers
» engagèrent leurs condisciples à les venger.
» En effet, le lendemain ils vinrent en foule à
» Saint-Marcel, armés d'épées et de bâtons,
» entrèrent avec violence dans un cabaret, brisè-
» rent les verres et les pots, et répandirent le vin
» sur le pavé; courant ensuite dans les rues de ce
» faubourg, ils attaquèrent indifféremment tous
» ceux qu'ils rencontrèrent, hommes et femmes,
» et à force de les frapper, ils les laissèrent demi-
» morts. Le prieur de Saint-Marcel, informé de
» la manière dont on avait traité ceux qu'il était
» obligé de protéger, en fit sa plainte au légat et
» à l'évêque de Paris, qui sur-le-champ allèrent
» trouver la Reine, alors régente (Blanche de
» Castille, mère de Saint Louis), et la prièrent
» de faire justice des auteurs de ces excès. La

» Reine donna l'ordre au prévôt de Paris de
» partir promptement avec ses archers, et de
» faire main basse sur tous ceux qui avaient
» commis ces violences. Ces gens, accoutumés
» aux exécutions les plus sanguinaires, étant
» sortis armés, rencontrèrent une troupe d'éco-
» liers occupés aux joûtes, tous innocens du
» crime dont il s'agissait, et, sans avoir égard
» à leur jeunesse, à leur innocence et à l'im-
» possibilité d'apporter aucune résistance puis-
» qu'ils n'avaient point d'armes, en tuèrent
» quelques-uns, en blessèrent d'autres, dé-
» pouillèrent une partie de ceux qu'ils avaient
» blessés et les traitèrent avec la dernière ri-
» gueur. Quelques-uns de ces étudians, ayant
» pris la fuite, allèrent se cacher dans les vi-
» gnes et dans les cavernes; deux écoliers très-
» riches et très-puissans furent trouvés parmi
» les morts. Les maîtres de l'université, instruits
» de cette sanglante exécution, interrompirent
» leurs leçons et allèrent en corps prier la
» Reine et le légat de ne pas laisser impunie
» l'insulte qu'on leur avait faite dans la per-
» sonne de leurs écoliers. . . . . La Reine,
» le légat et l'évêque ayant absolument refusé
» de leur rendre justice, tous quittèrent Paris,
» et leurs écoliers en firent autant. De tous
» les fameux professeurs qui y étaient, il n'en

» resta pas un seul, en sorte que cette ville » se vit privée du corps de savans qui jus- » qu'alors avait fait sa gloire. Parmi les Anglais » célèbres qu'elle possédait étaient Alain de » Becoles, Nicolas de Franeham, Jean Bloud, » Raoul de Medeinston, Guillaume Durham, » et plusieurs autres qu'il serait trop long de » nommer, et dont la plus grande partie choi- » sit la ville d'Angers pour y enseigner toutes » sortes de sciences (*a*). »

(*a*) *Matth. Paris, ad ann.* 1229.

CHAPITRE XXIII.

Suite de l'Histoire de l'Université. — Collége de Fougère. — Collége de Bueil. — Collége de la Fromagerie. — Collége d'Anjou.

PLUSIEURS auteurs Angevins, Menard, Ménage et Petrineau, prétendent que ce n'est qu'après cette dispersion des professeurs et des étudians de l'université de Paris que fut établie celle d'Angers. Mais Pocquet de Livonnière, dans sa dissertation sur l'ancienneté de notre université, prouve, par un grand nombre de faits et de documens authentiques, qu'elle existait plus d'un siècle auparavant, comme nous venons de le voir, qu'on y enseignait les humanités, la philosophie, les lois canoniques et civiles dès le onzième siècle, et que, vers le commencement du treizième, Nicolas de Franeham, un des professeurs sortis de Paris, y enseignait la médecine.

Sous l'épiscopat de Guillaume le Maire (1290 à 1314), presque tous les chanoines de son église étaient professeurs en droit, comme il

l'avait été lui-même ; car alors les talens, les vertus, étaient des titres suffisans pour occuper les premières dignités de l'église et quelquefois de l'état ; cette notice en fournit plusieurs exemples. On distinguait surtout le maître-école Jean Dubois, qui devint évêque de Dol, André de la Haye, Gervais Hommedey, Clément Ademard, official d'Angers, et Guillaume Bonet, qui fut depuis évêque de Bayeux.

L'étude du droit canonique et civil fut presque la seule en vigueur, pendant l'épiscopat de le Maire, dans notre université ; ce prélat avait fait venir de toutes parts les plus habiles jurisconsultes, parmi lesquels on comptait Gilles de Metz, Olivier de Bonac, Hugues Briguebert, Nicaise Blondel, Pierre de Boyel, Pierre Chopin et Matthieu Ferrant, qu'il fit son official, dignité alors si considérée qu'on donnait à celui qui en était revêtu le titre d'éminentissime ; dans la suite, ce même Matthieu Ferrant fut élevé à la dignité de chancelier de France.

Pendant l'épiscopat de Foulques de Mathefelon (de 1333 à 1355), qui avait aussi professé dans l'académie, il y eut encore plusieurs maîtres très-distingués, tels qu'Arnault d'Yorck, religieux de Saint-Florent de Saumur, et Pierre de la Forêt, qui fut ensuite nommé chanoine et archidiacre de l'église du Mans, puis avocat

du Roi au parlement de Paris, évêque de Tournay, archevêque de Rouen, cardinal et enfin chancelier de France. Il dut toutes ces dignités, non à sa naissance, mais à son seul mérite et surtout à la réputation de grand jurisconsulte qu'il s'était acquise en professant le droit à Angers.

Quelques auteurs ont remarqué que, parmi les dix-neuf évêques qui formèrent l'assemblée du clergé en 1339, assemblée qui avait pour objet les empiétemens continuels des juges ecclésiastiques dans les affaires purement civiles, il y avait quatre de ces prélats qui avaient professé le droit dans notre université, Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, Raoul de la Fléche, évêque de Saint-Brieuc, Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, qui depuis fut élevé à la dignité de cardinal.

Ce fut sous l'épiscopat de Foulques de Mathefelon que Robert Ellis fut nommé maître-école, et c'est en sa faveur que ce prélat fit unir à cette dignité le doyenné rural de Chemillé et les cures de Louresse et de Melay. Les motifs de cette union sont remarquables et prouvent que l'université d'Angers était dès-lors une des plus distinguées du royaume; en voici la traduction.

« Comme un bâtiment élevé sur une hauteur » est facilement renversé par la violence des » vents, s'il n'est appuyé sur des fondemens » solides, les dignités les plus éminentes de » l'église tombent aussi dans le mépris par l'au- » dace des inférieurs qui refusent de se sou- » mettre à la conduite de ceux qui sont revêtus » de ces dignités, s'ils n'ont que médiocre- » ment de quoi vivre. »

Puis il ajoute que, se rappelant l'état de l'école d'Angers, école ancienne et très-honorable, qui a nourri de son lait tant de jeunes gens de mérite et dans les siècles les plus reculés (*a*), il a fait attention que le maître-école de la cathédrale a l'avantage d'être le chef de cette académie, et que ce titre le met en droit d'en régler les différentes leçons, de corriger les abus quant aux actes et à la discipline scolastique, qu'ainsi il lui semble raisonnable qu'il paraisse avec honneur à la tête de ceux qu'il préside, afin que son pouvoir s'affermisse. C'est pourquoi, connaissant la médiocrité de ses revenus, il se détermine à les augmenter par la réunion de ces trois bénéfices, dont l'évêque d'Angers est collateur.

(*a*) Il écrivait ceci en 1337.

Le maître-école Robert Ellis étant mort, Nicolas Giboul lui succéda vers 1355, et on croit qu'il présida l'université sous l'épiscopat de Raoul de Machecou, qui dura trois ans, et sous une partie de celui de Guillaume Turpin de Crissé, son successeur. Parmi les jurisconsultes qui professaient alors, on remarque Simon le Breton, Guillaume Richer, Garnier de Scépeaux, Gilles Bellemère, qui fut nommé archidiacre d'Angers, et auquel ses talens, qui nous sont encore connus par ses écrits, procurèrent l'évêché d'Avignon, puis un chapeau de cardinal; Jean le Fèvre, moine bénédictin, qui devint évêque de Chartres, puis chancelier d'Anjou; Jean de la Bernichère, abbé de Saint-Aubin; enfin Philippe Blanche, qui devint archevêque de Tours.

Le second collége établi à Angers est celui de Fougères; Guillaume Georges, que l'on croit Breton, le fonda, en 1361, pour quatre étudians en droit canon et civil, nés à Fougères ou aux environs. Il dota cet établissement de vingt-cinq setiers de froment, mesure d'Angers, de six pipes de vin et de vingt livres de monnaie courante, environ cent quatre-vingt-dix livres valeur actuelle.

Nous voici arrivés au règne de Charles V, époque à laquelle divers écrivains ont voulu

fixer celle de l'érection de notre université; il suffira, pour réfuter cette opinion, de rapporter les expressions des lettres-patentes de ce monarque relatives à l'université d'Angers, car elles supposent évidemment une origine bien antérieure à leur date. Ces lettres-patentes sont de l'année 1364; elles portent : « Que la ville » d'Angers, source intarissable de toutes sortes » de sciences, produit depuis long-tems, par » une fécondité naturelle, des hommes d'ex- » cellent conseil, qui se sont répandus dans les » différentes parties du monde (5). » On y parle ensuite des docteurs, des licenciés, des bacheliers et de tout ce qui constitue une université. Aussi n'est-il point question dans ces lettres de l'érection de l'université, mais bien des priviléges que le sage monarque lui accorde, lesquels sont semblables à ceux que ses prédécesseurs avaient donnés à celle d'Orléans. Par ces priviléges les maîtres-école, docteurs, licenciés, bacheliers, étudians, notaires, bedaux, libraires et parcheminiers, étaient exempts de toutes espèces de contributions et même du service militaire, excepté dans le cas où l'ennemi serait à moins de dix lieues de la ville, ce qui les obligeait, non à servir en personne, mais à se faire remplacer. Mais si nous ne reconnaissons pas Charles V pour le fondateur

de notre université, nous devons reconnaître que le soin qu'il prit de ranimer le goût des sciences dans son royaume contribua beaucoup à la mettre en honneur, et que ce fut le mouvement qu'il imprima aux esprits qui prépara le brillant succès qu'eurent les lettres et les arts sous le règne de François Ier.

Ce fut vers l'an 1373, sous l'épiscopat d'Hardouin de Bueil, que s'établit la division des quatre facultés des droits canonique et civil, de théologie, de médecine et des arts; d'autres croient qu'elle ne fut établie qu'en 1432 par le Pape Eugène IV, à la sollicitation de Louis III, duc d'Anjou. Quant à la division des écoliers en plusieurs nations, elle remonte aux premiers tems de l'institution des académies. La diversité des langues, des mœurs, réunit naturellement par provinces ceux qui pouvaient s'entendre réciproquement et qui, pour se procurer des nouvelles et des secours de leurs pays, étaient obligés d'y envoyer, à frais communs, des exprès. On donna à ces commissionnaires particuliers le nom de messagers de l'université; dans la suite, leur service s'organisa régulièrement, on fixa le jour de leur départ, celui de leur arrivée, et c'est ainsi que peu-à-peu les messageries et les postes s'établirent en France.

Jusqu'en 1383 l'université d'Angers avait été partagée en dix nations : à cette époque elles furent réduites à cinq ; la première était celle d'Anjou, qui comprenait les étudians de l'Anjou, de la Touraine et ceux des nations hors du royaume ; les quatre autres étaient celles de Bretagne, du Maine, de Normandie et d'Aquitaine ; quinze ans après, c'est-à-dire en 1398, on y en admit une sixième, celle de France. Cette multiplicité de nations annonce quelle devait être à Angers l'affluence des étudians, et on pourrait peut-être l'apprécier par le nombre des professeurs en droit. On en comptait huit en 1373, ce qui est d'autant plus remarquable que, du tems de Justinien, il n'y en avait qu'un pareil nombre dans tout l'empire, deux à Rome, deux à Constantinople et quatre à Béryte. Mais, pour ne pas être étonné de cette multitude d'élèves en droit, il faut savoir qu'outre les tribunaux civils établis dans chaque juridiction seigneuriale, il y avait encore un si grand nombre de tribunaux ecclésiastiques, qu'après la réforme qu'on fit de la plupart de ces derniers au concile de Châteaugontier en 1231, on en comptait encore vingt-quatre dans le seul évêché d'Angers, qui n'était pas très-étendu.

Les grands priviléges dont jouissaient tous les membres de l'université avaient sans doute

beaucoup contribué à augmenter le nombre de ses officiers et suppôts, car outre le maître-école ou recteur et les docteurs-régens, elle avait un procureur-général, un notaire-général, un grand-bedau, qui devait être licencié en droit, et dont la principale fonction était d'accompagner le recteur, devant lequel il marchait, revêtu d'une longue robe; six bedaux généraux, quatre bedaux des facultés, deux bourgeois prêteurs d'argent aux étudians, sans autre intérêt que celui de jouir des priviléges; trois libraires et trois parcheminiers. Chaque nation avait encore un procureur, un ou plusieurs messagers, un bedau à masse; enfin les docteurs régens ou professeurs avaient chacun un bedau à verge qui les précédait dans les cérémonies publiques et même quelquefois lorsqu'ils se rendaient à l'académie.

Dès l'origine les nations se choisirent un chef qu'elles nommèrent syndic ou procureur; président né des écoliers ses compatriotes, il exerçait sur eux une sorte de magistrature, veillait à leurs intérêts, les mettait à couvert des insultes, et instruisait des réglemens de l'école ceux qui étaient nouvellement arrivés. Ce qui donnait surtout de la considération aux syndics c'est que, conjointement avec leur nation, ils en vinrent à disposer des places de professeurs en

droit, appelant pour les remplir des jurisconsultes de leurs pays, ou ceux qui brillaient davantage dans d'autres provinces.

Le troisième collége d'Angers, nommé le collége de Bué ou de Bueil, qui était dans la rue de la Roë, fut établi en 1407, avec les fonds légués pour cette utile fondation par Grégoire Langlais, évêque de Seez. Il y avait un principal, un chapelain et six boursiers qui devaient étudier en droit.

L'année suivante, Jean le Verrier et Alix de Bart, sa femme, bourgeois d'Angers, fondèrent un quatrième collége, nommé de la Fromagerie, du nom de la maison que lui assignèrent les fondateurs pour une partie de sa dotation; on y enseignait les humanités et la philosophie; mais les bâtimens étant tombés en ruines vers le milieu du dix-septième siècle, on en céda l'emplacement à l'hôpital général des Renfermés et les revenus furent réunis à l'université.

Louis II, Roi de Naples et duc d'Anjou, voulant ajouter à l'éclat dont brillait déjà l'académie d'Angers, sollicita et obtint de Jean XXIII plusieurs rescrits pour étendre ses priviléges; le plus remarquable, daté de 1413, est adressé à l'archevêque de Rouen, à l'évêque de Chartres et à l'abbé de Marmoutier, que le Pape établit

conservateurs apostoliques des priviléges de l'université. Il porte que tous les suppôts sont dispensés de comparaître en jugement hors de l'enceinte des murs d'Angers devant quelque juge que ce soit, excepté dans les matières bénéficiales, pourvu qu'ils ne déclinent pas le tribunal du conservateur des priviléges de l'étude, ou celui de son vice-gérent. On leur permet de faire assigner leur partie au tribunal de la conservation apostolique dans les actions personnelles, en réparations d'injures, paiement de dettes, etc., pourvu aussi qu'ils ne soient pas éloignés de plus de six journées d'Angers. C'est en vertu de ce rescrit que les archevêques de Rouen, les évêques de Chartres, les abbés de Marmoutiers, depuis le quinzième siècle jusque vers le milieu du dix-septième, se qualifient conservateurs apostoliques de l'université d'Angers.

Le quinzième siècle nous offre encore parmi nos professeurs plusieurs hommes d'un rare mérite, entre lesquels nous citerons Yves de Scépeaux, nommé recteur de l'université en 1434, conseiller au parlement de Paris en 1457 : Matthieu Ménage, professeur de théologie, député de l'université au concile de Bâle en 1432 ; il y soutint avec force le droit de préséance sur les députés de l'université d'Avignon, ce qui donna lieu à un décret du concile favorable

aux prétentions de l'université d'Angers; ses lumières, son éloquence, le placèrent au rang des hommes les plus distingués de ce concile, qui le députa, avec un autre de ses membres, vers le Pape Eugène IV, pour demander la mise à exécution des décrets du concile et l'abolition des annates; il eut le courage de se plaindre lui-même au Pape des abus que faisait naître la vente scandaleuse des indulgences.

Nous citerons encore Jean Bernard, archidiacre et doyen de l'église d'Angers, qui devint maître des requêtes et fut ensuite nommé à l'archevêché de Tours en 1445; Jean Michel, professeur en médecine, qui remplit avec distinction la place de premier médecin de Charles VIII; Jean Binel, professeur en droit, que Charles VIII, dont il avait mérité la confiance, nomma ambassadeur à Venise; enfin Claude Liger, lieutenant du sénéchal d'Anjou; ce dernier professeur fit une heureuse innovation (1437); il joignit le droit français au droit Romain, comme on le voit dans l'ouvrage qu'il nous a laissé, intitulé *les Coutumes d'Anjou et du Maine, instituées selon les rubriques du code, dont aucunes sont accordées de droit écrit.* Ce manuscrit n'a point été imprimé; Pocquet de Livonnière se disposait à le publier avec des notes, la mort l'empêcha d'exécuter cet utile projet.

Il y a apparence que Liger avait dicté cet ouvrage dans ses cours; on y trouve une glose à plusieurs articles, ce qui prouve qu'il existait antérieurement un texte. En ce cas Liger serait, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (*a*), le premier professeur de droit français, et notre université la première où on l'aurait enseigné.

En 1472, les professeurs et les étudians en droit, ne pouvant supporter plus long-tems l'incommodité des classes qu'ils occupaient dans la rue de l'Eguillerie, on prit la détermination d'acheter un emplacement près de l'église Saint-Pierre et d'y faire construire des bâtimens qui reçurent le nom de grandes-écoles; elles ont subsisté jusqu'en 1792, époque à laquelle on les a transformées en salle de spectacle.

Charles VIII fit en 1494 une réforme dans notre université; il y envoya deux commissaires, Nicolle de Hacqueville, président des enquêtes, et Jacques Daniel, conseiller, lesquels ordonnèrent qu'il n'y aurait plus que six docteurs-régens ès droits, savoir: quatre pour le droit civil et deux pour le droit canon; ce qui fut exécuté la même année.

La découverte de l'imprimerie en 1440, cette merveilleuse invention qui a changé la face du monde, avait donné un grand essor

(*a*) Voyez Tome I, p. 109.

à l'éducation publique, en mettant le prix des livres à la portée de tous les lecteurs. Partout on s'empressait de favoriser cette heureuse dispo-
1624. sition des esprits. Vers le commencement du dix-septième siècle on s'occupa de l'administration et de la réforme des colléges; les quatre furent réunis en un seul, afin de fortifier les études par l'émulation d'un plus grand nombre d'écoliers. Ce nouveau et unique collége fut établi aux frais de la nation d'Anjou, rue Mallevaut, nommée depuis rue du Collége; on l'appela d'abord le collége neuf, mais il prit dans la suite le nom de collége d'Anjou, qu'il a conservé jusqu'à la révolution. Il fut doté en partie des biens des quatre colléges supprimés, et en 1624 on en confia la direction aux prêtres de l'oratoire, qui se montrèrent toujours si dignes des honorables fonctions d'instituteurs de la jeunesse. L'instruction y était gratuite; on y enseignait les humanités, la philosophie et les mathématiques (*a*). Les bâtimens étant devenus insuffisans pour recevoir tous les élèves qui s'y présentaient, la ville, de concert avec

---

(*a*) J'y ai commencé mon cours de mathématiques en 1780; je fais cette note par reconnaisance pour le P. Leroi, professeur, auquel je dois le peu que j'ai acquis dans ette science.

l'université et les prêtres de l'oratoire, fit re- 1691.
construire ce collége avec beaucoup de magnificence pour le tems; mais il ne fut point achevé. La première pierre fut posée le 24 avril 1691 par Constantin, recteur de l'université. Pour perpétuer la mémoire de l'érection de cet édifice, le maire et les échevins firent frapper une médaille sur laquelle on lit d'un côté cette légende : COLLEG. ANDINO. ÆDIFIC. et au-dessous on voit l'élévation d'une partie de la face principale, dont l'avant-corps est décoré au rez-de-chaussée de quatre colonnes doriques et au premier étage de quatre pilastres corinthiens qui supportent un fronton triangulaire, dans lequel on voyait encore, en 1792, les armes de France et celles de la ville. Sur le revers de la médaille sont les armes du maire avec ces mots autour : *Fraymbauld, eques major perp. an. IX. 1701.*

Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas de donner plus d'étendue à cette notice; ce riche sujet demanderait un volume, et il serait à désirer, comme l'a dit Pocquet de Livonnière, qu'un bon écrivain entreprît de donner une histoire de notre université. Cependant nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer encore quelques-uns de ces hommes recommandables,

dont les noms doivent être inscrits dans nos fastes. Tels sont, parmi les professeurs en droit, François Baudouin, qui eut au nombre de ses élèves Papire Masson, un des plus célèbres historiens du seizième siècle; Marin Liberge, qui eut l'honneur de haranguer Henri IV à son entrée à Angers; ce prince fut si charmé du discours et des belles manières de l'orateur, qu'il l'embrassa, le loua publiquement, répondit à tous les points de sa harangue et donna à l'université le droit *d'apétissement des pintes* pour servir à payer ce qu'on appelait alors les gages des professeurs en droit (*a*). Liberge avait tellement gagné la confiance des habitans d'Angers, qu'il y apaisa deux fois des séditions populaires au commencement de la Ligue; pour lui donner un témoignage de leur reconnaissance et de leur estime, les Angevins le nommèrent député aux états-généraux assemblés à Blois en 1588, et ce fut lui qui rédigea les cahiers du tiers-état de la province d'Anjou. Jean Louet, non moins distingué par ses talens que par ses vertus et sa bienfaisance envers les pauvres; Guy Lasnier, habile jurisconsulte; Jean Verdier, qui depuis

(*a*) Henri IV confirma tous les priviléges de l'université d'Angers par ses lettres-patentes données à Paris au mois d'août 1596.

fut recteur; le fastueux mais savant Ecossais Guillaume Barclay, qui, lorsqu'il allait donner ses leçons, était vêtu d'une robe magnifique, portait une grosse chaîne d'or au cou et se faisait suivre par son fils et deux valets (*a*); Pocquet de Livonnière, qui a publié les Coutumes d'Angers avec des commentaires très-estimés; et enfin François Prévôt, qui fut en même tems avocat du Roi, et qui toujours s'acquitta si honorablement de ces deux emplois. Prévôt fut un des magistrats les plus instruits et les plus laborieux de son tems; pendant quarante ans il prononça, à la rentrée du présidial et de l'université, des discours d'apparat, dont plusieurs sont considérés comme des modèles du genre; ce respectable professeur termina sa laborieuse carrière en 1785, âgé de soixante-quatorze ans (*b*).

(*a*) Barclay mourut à Angers le 7 juillet 1608; il voulut être enterré sans pompe, et légua tout son bien aux pauvres.

(*b*) Privil. de l'Univ. d'Angers; Dissert. sur l'ancienn. de l'Univ.; Coutum. d'Anj., T. II, p. 1045; D. Housseau, Man. de la Biblioth. du Roi; Mém. inédits de l'abbé Rangeard, etc.

CHAPITRE XXIV.

Suite du précédent. — Mœurs des Etudians et des Gens d'Eglise. — Fêtes de l'Université. — Processions.

COMME nous, les anciens vantaient sans cesse le passé aux dépens du présent, et, comme de notre tems aussi, cet éloge était dans la bouche des vieillards. Ne vivant plus que de souvenirs, il est bien naturel qu'ils s'attachent à ceux qui leur retracent les beaux jours de leur jeunesse; c'est une sorte de point d'appui, qui semble leur fournir les moyens de résister au torrent du présent qui les entraîne dans un triste avenir. Cependant si, l'histoire à la main, on voulait examiner cette cause sans partialité, on trouverait peut-être quelques bonnes raisons à faire valoir en faveur du présent; mais quels seraient aujourd'hui les juges? Nous ne nous permettrons pas de les désigner, mais nous croyons devoir, en attendant l'arrêt à intervenir, déposer ici plusieurs pièces de cet antique procès, que les générations se transmettent de l'une à l'autre depuis tant de siècles.

Nous trouvons, dans nos archives, dans nos bibliothèques, une foule d'écrits, tant manuscrits qu'imprimés, qui mentionnent les excès auxquels se livraient presque continuellement les écoliers de l'université d'Angers. Cette troupe indisciplinée, rassemblée de divers pays et assujétie à divers réglemens, connaissait d'autant moins la subordination, que rien ne l'y contraignait légalement et que ses supérieurs ecclésiastiques ou féodaux étaient éloignés d'elle. Pouvait-elle respecter ses professeurs, puisque c'était elle-même qui les salariait, et que ceux-ci devaient se contenter de ce qu'il plaisait aux étudians nobles de leur donner (*a*)? Les écrits d'Abélard nous apprennent assez combien les régens étaient à la discrétion des écoliers, qui les suivaient ou les quittaient suivant la vogue, le caprice ou les doctrines du moment, et partageaient leurs rivalités et leurs jalousies. Mais on a lieu de s'étonner davantage de ce que ces étudians si turbulens fussent tous clercs,

(*a*) « Les nobles avaient aussi un privilége singulier » dans l'université d'Angers; les roturiers qui y étaient » devaient payer vingt sols par an, au lieu que les » docteurs-régens devaient, pour les nobles ou prélats, » se contenter de ce que ceux-ci leur présentaient volon- » tairement. »

Menestrier, Méthod. du Bl., p. 460.

de ce que plusieurs même eussent des cures et fussent la plupart mariés. Les réglemens de 1373, qui nous apprennent ces abus, accusent au reste beaucoup moins ceux qui ne s'astreignaient pas au célibat que ceux qui se délassaient du leur par une vie dissolue et scandaleuse. Le sixième statut synodal de Nicolas Gellant, évêque d'Angers, sous la date de 1265, enjoint aux clercs mariés ou non mariés d'assister en habit décent aux offices de leurs paroisses, de porter la tonsure, et de psalmodier, lire et chanter avec les prêtres et chapelains, afin, y est-il dit, qu'on voie s'ils sont lettrés ou non. Mais les évêques les mieux intentionnés, dit Condillac, étaient trop ignorans pour remédier aux maux et aux abus qui se multipliaient dans les universités. Les légats, qui étaient chargés d'y mettre la réforme, n'étaient pas plus instruits et peut-être moins bien intentionnés. Ils avaient soin seulement qu'on n'enseignât rien que de conforme aux intérêts de la cour de Rome et de faire jurer de défendre le Pape envers et contre tous.

En 1279, les écoliers, qui formaient déjà un corps considérable dans la ville d'Angers, s'assemblèrent, se joignirent aux bourgeois et obtinrent du comte d'Anjou une ordonnance sur la police de la ville, concernant particulière-

ment les boulangers et les bouchers. Mais ce qui rend cette ordonnance remarquable, c'est qu'elle prescrit de tenir la nuit des lanternes allumées sur le pont, parce qu'il s'y commettait des meurtres trop fréquens. Ainsi, s'il est vrai que, dans un siècle de faux savoir et de préjugés, l'université d'Angers ne pouvait guère contribuer à éclairer les esprits, du moins lui doit-on savoir gré d'avoir commencé d'éclairer les rues.

Vers la fin du quinzième siècle, à la suite de longues guerres civiles et étrangères, il s'était introduit une telle corruption dans les mœurs des étudians de notre université, que ses chefs furent obligés d'avoir recours à l'autorité royale pour les aider à rétablir, sinon la décence, au moins la subordination. Louis XI était aux Forges, près Chinon, lorsqu'il fut instruit de ces désordres et qu'il rendit, le 12 mars 1478, une ordonnance très-sévère pour tâcher de les réprimer. Le préambule en est remarquable, parce qu'il nous retrace naïvement la grossièreté du langage de ce tems-là, mélange odieux de blasphêmes et d'obscénités. C'était l'usage encore de jurer par chacune des parties du corps de Jésus-Christ, de la Vierge et des Saints, comme : *par le précieux sang, la chair, les yeux, la tête, le ventre..... et autres*

exécrables, vilains, détestables et inhumains sermens. Chacun adoptait à son gré le jurement qui lui plaisait. Mais qui avait donné au peuple ce mauvais exemple ? Les grands. N'avons-nous pas vu, dans le treizième siècle, un de nos comtes d'Anjou jurer habituellement par les dents de Dieu (*a*) ? Les mots en lettres italiques que nous venons de rapporter sont tirés du texte de l'ordonnance dont nous venons de parler, et dont voici un extrait :

« Nous avons été avertis qu'en notre ville et » faubourgs d'Angers il y a plusieurs gens de » divers états et même aucuns qui se disent éco- » liers, qui font plusieurs assemblées de jour » et de nuit, portent épées et autres armes » offensives, et tout armés s'en vont par les » rues, battant ceux qu'ils rencontrent, brisent » les portes des maisons, prennent et enlèvent » les femmes contre leur volonté en supposant » qu'elles sont publiques, et, quand ils ont » commis certains excès, ils menacent telle- » ment les personnes offensées de les tuer, » brûler et autres menaces, qu'elles n'osent al- » ler se plaindre à la justice. Et qui plus est, » certaines personnes qui ont coutume de fré- » quenter ces coureurs de nuit, tant gens

(*a*) Jean Sans-Terre; voyez T. I, p. 326.

» d'église que d'autres, tiennent maisons se-
» crètes, où elles reçoivent ces libertins avec
» des femmes dissolues, et y donnent à jouer,
» de sorte que plusieurs fils de famille consu-
» ment et dépensent les biens de leurs pères
» et mères dans ces maisons. Et, à cette occa-
» sion, sont arrivés et arrivent journellement
» plusieurs excès, tels que batteries, ravisse-
» mens de femmes, vols, homicides et autres
» crimes qu'il est pressant de faire cesser. »

Après ce long préambule, dont on ne voit ici qu'un abrégé, sont les détails des châtimens à infliger aux coupables suivant les cas et le nombre des récidives. Le dernier degré de peine contre les blasphémateurs était d'avoir la langue percée avec un fer chaud, d'être banni à perpétuité de la ville d'Angers, et la maison du coupable démolie.

« Que nul écolier, dit encore cette ordon-
» nance, de quelque état ou condition qu'il
» soit, s'il n'est noble, vivant noblement et
» suivant les armes, ne soit tant osé que de
» porter des armes de jour ou de nuit, sur
» peine d'être mis prisonnier pendant huit jours
» au pain et à l'eau, d'être fouetté par les car-
» refours et ensuite banni de la ville. Ceux qui
» seraient trouvés attroupés et armés auront,
» pour la première fois, les oreilles coupées,

» et, en cas de récidive, seront pendus; mêmes
» punitions seront infligées à ceux qui enlève-
» raient des femmes contre leur volonté. »

On peut juger quelles devaient être les habitudes de cette époque, puisque les ecclésiastiques eux-mêmes se permettaient d'aller publiquement dans ces maisons que la décence aujourd'hui ne permet pas de nommer. Au reste, par ce que nous avons dit des mœurs du clergé dans la première partie de ces Recherches, et des tentatives infructueuses que firent plusieurs de nos évêques pour les réformer, on voit assez que le principe de leur corruption tenait au célibat obligé d'une foule innombrable de prêtres, de moines, de religieuses, qui, dans ce tems-là, inondait et dévorait l'Anjou. Si l'on doit louer le zèle des sages prélats qui entreprirent de faire cesser tant de scandale, on ne peut s'empêcher aussi de blâmer l'institution qui en était la cause; le célibat étant en opposition avec le vœu de la nature, il faut que tôt ou tard il succombe sous la loi immuable qu'elle a gravée dans tous les cœurs. Mais quittons ce siècle encore demi-barbare; passons sans autre transition à celui de Louis XIV, que l'on nous vante tous les jours, et laissons à Pocquet de Livonnière, un des plus célèbres professeurs de notre université, le soin de nous peindre

les mœurs de la jeunesse de cette heureuse époque.

« Trois choses, dit-il, sont les sources ordi-
» naires de la débauche des écoliers, princi-
» palement de ceux de droit. La liberté qu'ils
» prennent de porter l'épée, la fréquentation des
» cabarets et certaines associations qu'ils font
» entr'eux, ou pour élire un chef de nation, ou
» pour cause de bienvenue, ou pour régaler
» ceux qui ont argumenté aux thèses qu'ils ont
» soutenues. Mais toutes ces parties aboutissent
» à aller au cabaret. On y boit avec excès; la
» bile des jeunes gens, échauffée par le vin,
» devient facile à émouvoir; la raison éclipsée
» ne la modère plus; de là des paroles inju-
» rieuses ou téméraires; on trouve à son côté
» de quoi repousser l'injure, on met l'épée à
» la main, on se bat; blessures, meurtres; l'un
» y perd un membre ou la vie; l'autre fuit par
» un bannissement volontaire, s'exile de sa pa-
» trie pendant qu'on lui fait son procès qui met
» ses biens et sa vie au hasard; ses camarades
» sont impliqués comme complices, et dans le
» même embarras.

» Si, dans cette chaleur du vin, ils gardent
» de la retenue entr'eux, ils ne sont pas plu-
» tôt sortis dans la rue qu'ils attaquent le pre-
» mier venu. Un mot pris de travers, un coup

» de coude dans la presse, un salut que l'on
» n'a pas rendu par inadvertance, tout cela
» les irrite; des paroles on en vient aux coups.
» Cette malheureuse épée, dont ils font leur
» ornement et leurs délices, devient l'instrument
» de leur fureur et de leur perte. Informations,
» décrets, condamnations, voilà cinq ou six
» familles désolées et peut-être ruinées pour
» la sottise d'un débauché. Ceci n'est pas une
» vaine spéculation. Chaque année fournit des
» exemples de pareils accidens plus ou moins
» graves; en voici un dont les suites devraient
» bien faire impression.

» Au mois de décembre 1629, une troupe
» de jeunes écoliers, sortant du cabaret échauffés
» de vin, trouve dans la rue un conseiller au
» présidial de cette ville, M. Licquet, qui venait
» de souper chez un de ses amis, et qui retour-
» nait tranquillement chez lui avec sa femme.
» Ces jeunes gens entourent d'un air d'insulte
» le mari et la femme. Le laquais qui les pré-
» cédait, un flambeau à la main, s'arrête;
» M. Licquet lui ordonne de marcher avec un
» ton et un terme d'un maître en colère. L'un
» de ces jeunes gens prend cette injure pour
» lui, et, sans autre explication, passe son épée
» au travers du corps du conseiller, qui meurt
» quelques heures après.

» L'auteur du meurtre s'enfuit, la plupart 1629.
» de ceux qui étaient présens furent arrêtés
» et mis en prison. On fit leur procès à Paris;
» trois furent pendus et tous leurs biens con-
» fisqués; deux furent bannis et condamnés à
» payer dix-sept mille livres de réparations ci-
» viles, dommages et intérêts. L'arrêt qui con-
» damne ces jeunes gens est terminé par un
» réglement qui défend aux écoliers de l'uni-
» versité d'Angers de porter l'épée, quelques
» titres de noblesse qu'ils puissent avoir, sous
» peine de punition corporelle (*a*). »

Ces mœurs dissolues s'alliaient très-bien aux pratiques superstitieuses, aux processions nocturnes, aux confréries et autres choses à-peu-près semblables, qui étaient alors en usage dans toutes les grandes villes. Ces associations de pénitens de diverses couleurs et de personnages, qui, pour chômer certaines fêtes, se déguisaient en anges, en saints, en diables, existaient aussi à Angers. C'était par de semblables travestissemens que l'on célébrait la fête des pélerins de Saint-Jacques, en allant processionnellement de l'église de ce nom à celle des Cordeliers. Mais il arriva un jour que les diables, montés sur un char comme les autres groupes de cette pieuse

(*a*) Arrêts célèb. pour la Prov. d'Anjou, p. 1054.

farce, passant devant une espèce d'amphithéâtre où il y avait beaucoup de spectateurs, enlevèrent par violence une jeune personne et la fouettèrent scandaleusement à la vue de tout le monde (*a*). Cette scène indécente fit enfin sentir à l'autorité la nécessité de défendre ces travestissemens plus que ridicules dans une solennité religieuse.

La procession de la Fête-Dieu, si célèbre dans l'Anjou et les provinces limitrophes par sa pompe, ses *grosses torches* ou chapelles ambulantes, ornées de figures en cire représentant divers sujets de l'ancien et du nouveau Testament, n'était guère plus propre que celle des pélerins à inspirer des sentimens religieux. Des jeunes gens les plus distingués de la ville formaient un corps de musiciens, se plaçaient à la tête du cortége, et, sans avoir égard à la sainteté de la cérémonie, ni aux sages représentations
1642. de l'évêque et de son clergé, s'arrêtaient devant les maisons où ils voyaient de jolies femmes, ou celles qu'ils affectionnaient le plus, et les saluaient « avec des airs profanes, comme s'il avait » été question de faire des sacrifices à Vénus. » C'est dans ces termes qu'un de nos évêques, Claude de Rueil, se plaint de ce que la galan-

(*a*) Arrêts célèb. pour la Prov. d'Anjou, p. 1021.

terie des jeunes Angevins arrêtait si souvent la marche de la procession, qu'elle ne pouvait rentrer à la cathédrale que le soir. Pour rémédier à cet abus, ce prélat rendit une ordonnance, dans laquelle il cite l'exemple des enfans d'Israël qui voulaient plaire aux filles de Moab et de Madian, en leur rendant des honneurs qui n'étaient dus qu'au Très-Haut. « Fais-les » pendre à des gibets, à la vue du soleil, dit » Dieu à Moïse, si tu veux empêcher que la fu- » reur de mon courroux n'éclate contre ce peu- » ple. » Le bon prélat ne fit heureusement pendre personne, il se contenta seulement d'excommunier ceux qui, les années suivantes, renouvelleraient devant leurs belles *cette idolâtrie* (*a*).

Les étudians avaient aussi des fêtes particulières; chaque nation avait adopté un patron dont elle chômait la fête avec beaucoup de pompe (*b*); musique vocale et instrumentale,

---

(*a*) Ordonn. rendue en 1642 par Cl. de Rueil, évêque d'Angers.

(*b*) La nation d'Anjou avait pour patron Saint Lezin, dont elle chômait la fête, dans l'église des Cordeliers, le 13 février; celle de Bretagne, Saint Yves, le 19 mai, dans l'église Saint-Maurice; celle du Maine, Saint Julien, le 27 janvier, dans l'église Saint-Julien; celle

pains bénits, offrandes, une multitude de cierges, rien n'était épargné. Les écoliers se préparaient à leur fête par des confessions générales; le jour de la solennité arrivé, les messes, les communions, les sermons, les processions occupaient toute la journée les étudians et les oisifs qui suivaient ces dévots exercices. Le soir on se réunissait dans les pensions; la fête du réfectoire suivait celle de l'église; on s'y livrait à la joie avec ses amis des autres nations qu'on avait invités; on passait la nuit dans les mauvais lieux; la fête avait son lendemain, son surlendemain; on jouait, on perdait, on avait recours aux prêteurs de l'université, on perdait encore, on cherchait querelle, des propos on en venait aux mains, enfin on était trop heureux, et on admirait le bon ordre de ces fêtes patronales, ou plutôt de ces modernes Saturnales, quand il n'y avait personne de tué, mais seulement quelques blessés, quelques estropiés, et que les duellistes n'étaient pas obligés de s'expatrier pour éviter la potence ou l'échafaud.

---

de Normandie, la Conception de la Vierge, le 8 décembre, dans l'église des Cordeliers; celle d'Aquitaine; Saint Blaise, le 3 février, dans l'église des Jacobins; et celle de France, Saint Martin, qu'elle chômait, le 4 juillet, dans l'église Saint-Martin.

Nous ne parlerons point des émeutes qui eurent souvent lieu parmi les écoliers des diverses nations, ni de leurs suites funestes pour eux et pour les habitans d'Angers qui s'y trouvèrent quelquefois engagés; ces récits nous meneraient trop loin. Ce que nous venons de rapporter suffira sans doute pour que l'on puisse juger si, comme le prétendent les détracteurs du présent, les mœurs des étudians des siècles passés valaient beaucoup mieux que celles du nôtre. Quoi qu'il en soit, après avoir contribué pendant plus de sept cents ans à la gloire et à l'agrandissement de cette ville, notre université, comme toutes les autres du royaume, fut anéantie par la révolution; tout en déplorant les abus, les scandales et même les crimes qu'elle fit naître, on ne peut lui refuser, pour le bien qu'elle a fait, des droits éternels à la reconnaissance publique.

CHAPITRE XXV.

Voyage Pittoresque sur la Loire. — Chapelle de Sainte Radegonde. — Chapelle de Notre-Dame de Lorette. — Les Ponts-de-Cé. — Tombeaux. — Iles de la Loire.

« O LIEUX ! ô rivages chéris !
» Fleuve fécond, superbe Loire,
» Jamais, jamais tes bords fleuris,
» Où Cérès, le front ceint d'épis,
» Etale sa pompe et sa gloire,
» Le cours paisible de tes eaux,
» Ces prés, ces bois et ces coteaux
» Ne sortiront de ma mémoire. »

Ainsi s'exprimait Dorat après avoir visité les rives de la Loire, et vous qui êtes Angevin, vous avouez froidement que jamais vous n'avez vu ces bords enchanteurs; réparez au plutôt cette faute, car c'en est une que de négliger de connaître la plus belle, la plus fertile partie de la province qui nous a vu naître: Choisissez, pour faire ce voyage, les beaux jours de juin ou de septembre; embarquez-vous à Montsoreau, après en avoir visité le château et l'église de Candes

qui est auprès, et louvoyez d'une rive à l'autre jusqu'à Chantoceau. Mais ne vous embarquez pas seul; pour jouir de toutes les beautés de la nature, il faut être près d'une amie; c'est en le partageant qu'on augmente le plaisir. Votre bateau, bien approvisionné, conduit par deux bons rameurs, est déjà au milieu du fleuve, il suit tranquillement son cours, et mon livre peut vous servir de *cicerone* (*a*). Voyez les sites charmans qui vous environnent, les riches coteaux qui produisent les excellens vins rouges de Champeigné et les bons vins blancs de Parnay, de Souzay et de Dampierre. Remarquez le petit château de cette dernière commune, où mourut une reine d'Angleterre si célèbre dans l'histoire et les romans. Admirez cette belle digue qui borde la rive droite, cette multitude de maisonnettes, de vergers, de bourgs, de villages, que chaque coup de rame offre à vos regards, et qui bientôt semblent fuir derrière vous pour faire place à de nouveaux objets. Des monumens historiques se présentent à vous de toutes parts; déjà vous apercevez les hautes tours du

---

(*a*) Voyez les tables des quatre volumes, en passant devant les lieux indiqués dans ce voyage. Il faut séjourner à Saumur, pour voir cette ville, les îles Ponneau, du Saule, le dolmen de Bagneux, etc.

château de Saumur, bientôt vous verrez le dôme de Notre-Dame des Ardilliers, l'abbaye de Saint-Florent et de Saint-Hilaire des Grottes. A une demi-lieue au-dessous de Saint-Hilaire, vous vous trouverez devant le petit village de la Mimerolle, où commence la commune des Tuffaux, nom qu'elle a pris de ce grand banc de tuf qu'elle exploite depuis mille à douze cents ans. Ce tufeau, de couleur grise, sert à la construction de la plupart des édifices sur les deux rives de la Loire jusqu'à Nantes; on en exporte même jusqu'en Amérique. Si vous êtes curieux de voir ces vastes carrières, n'y entrez pas sans conducteur; elles se composent de tant de galeries ou chemins qui se croisent en sens divers, qu'une fois engagé dans ce labyrinthe, il vous serait impossible d'en sortir. Au sommet du coteau de la Mimerolle on voit une petite maison isolée bâtie sur les ruines d'une chapelle qu'on nommait Sainte-Radegonde, fondée en 1482 par Jean Bernel, seigneur de la Mimerolle. Le tremblement de terre du 25 janvier 1799 ayant brisé quelques-uns des piliers qui soutenaient le plafond des galeries de la carrière ouverte sous ses fondemens ou dans le voisinage, le coteau s'affaissa en cet endroit d'environ sept à huit pieds, et presque toute la chapelle fut entraînée dans ce surbaissement.

En faisant rebâtir cet ermitage, en 1806, j'ai trouvé dans les anciens murs plusieurs fragmens de tombeaux en pierre coquillière et quelques morceaux de briques romaines. De cette maisonnette, où je décris ce voyage, on jouit d'une des plus belles vues des bords de la Loire; le soir, avant le soleil couché, on voit Saumur sous l'aspect le plus avantageux; le pont se dessine avec élégance sur le fleuve, la caserne présente une de ses belles façades, et le château, placé au-delà sur un point beaucoup plus élevé, couronne de la manière la plus pittoresque le fond du plus riant paysage.

Arrivés devant le bourg des Tuffaux, vous visiterez le camp romain que vous verrez au-dessus; Claude Robin, curé de cette paroisse, est le premier écrivain qui en ait fait mention. Parvenus à monter sur le retranchement, vous jetterez un coup d'œil sur le champ qu'on nomme les Sables, en disant: là était la ville d'Orval, il y a douze à dix-huit siècles! Continuant votre navigation, vous apercevrez bientôt la tour de Trèves, dont les eaux vous réfléchissent l'énorme cylindre, l'église de Cunault, Gennes et la belle ruine de Saint-Eusèbe, les Rosiers, Saint-Mathurin, le Toureil, l'abbaye de Saint-Maur et Blaison. Vous arriverez à Saint-Jean des Mauvrets; jetez l'ancre devant ce bourg, mettez

pied à terre et allez en pélerinage à la chapelle de Notre-Dame de Lorette, dont voici l'histoire :

Vers le commencement du seizième siècle, François de Châteaubriant, doyen de l'église d'Angers, ayant fait un voyage en Italie, en rapporta une toile de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, qu'il plaça dans une petite chapelle, bâtie à ses frais à Saint-Jean des Mauvrets. Les pélerinages, les miracles suivirent de près l'érection de ce petit monument. Bourdigné nous apprend qu'en 1526 « il arriva » chose réputée miraculeuse ; car comme le » seigneur de Rohan, pour lors furieux et privé » de son bon sens naturel, sans cause, mais » seulement par rage ou fureur, eut délibéré » de mettre à mort madame de Daillon, son » épouse, et jà eut l'épée au poing pour exé- » cuter son damnable vouloir, et la jeune dame » en telle nécessité, dénuée de tous secours, » eut recours à la glorieuse Mère de Dieu, » lui promettant, s'il lui plaisait la garantir » du danger qui lui était éminent, qu'elle vi- » siterait la chapelle de Lorette à Saint-Jean » des Mauvrets. Et sitôt qu'elle eut fait ce vœu » mentalement, le seigneur de Rohan tomba » par terre et lui saillit son épée du poing ; » puis tantôt se releva, et comme réveillé de » quelque grief somme, ou comme ayant vu

» quelque vision, demanda à sa femme à quel
» Saint elle s'était recommandée pour éviter
» ce péril, et elle lui confessa que c'était à la
» Vierge Marie, et promit visiter le lieu où
» l'on la priait, à Lorette au pays d'Anjou. Lors
» lui dit ledit seigneur : Allez et accomplissez
» votre vœu. Et lors la dame, bien accompa-
» gnée, vint nus pieds visiter ladite place de
» Notre-Dame de Lorette, et, en rendant à
» Dieu et à sa glorieuse Mère graces et louan-
» ges, raconta l'histoire telle que vous avez ci-
» dessus ouye (*a*). »

Je suis loin de vouloir contester l'authenticité de ce miracle, mais je dois faire remarquer qu'un autre auteur, presque contemporain, Brantôme, ayant fait entrer cette anecdote dans la *Vie des Dames galantes*, il est facile de deviner quelle fut la cause du *péril éminent* où se trouva la dame de Daillon lorsqu'elle se voua à Notre-Dame de Lorette, quoique Bourdigné dise positivement que ce fut *sans cause*.

Rembarquez-vous, et si vous aimez les antiquités visitez les pierres de Juigné, c'est ainsi qu'on nomme les restes d'une chaussée qui se rattachait aux Ponts-de-Cé; mais ne satisfaites cette curiosité qu'autant que vous serez assurés

(*a*) Bourdigné, Chroniq. d'Anjou, F°. 205.

que vos rameurs éviteront de les toucher; pour bien voir ces ruines il faut que les eaux soient basses. Arrivés aux Ponts-de-Cé, visitez cette petite ville qui fut donnée à l'abbaye de Fontevrault par Henri II, Roi d'Angleterre, avec tous les droits de justice et de péage. Mais en 1293 Charles, comte de Valois et d'Anjou, la retira moyennant trois cents setiers de froment et soixante-dix livres de rente qu'il donna en échange; les droits de péage furent réservés à l'abbaye. Philippe de Valois ayant succédé au comté d'Anjou en 1325, et étant devenu Roi de France en 1328, les Ponts-de-Cé, qui étaient du domaine d'Anjou, furent réunis à la couronne. Cette petite ville est connue dans l'histoire par la bataille que Louis XIII y livra à Marie de Médicis, sa mère, le 8 août 1620 (*a*). Un chevalier de l'armée du Roi, nommé Nérestan, qui y fut blessé et mourut quelques jours après, fut enterré dans l'église de la Baumette, où l'on voyait cette épitaphe gravée sur sa tombe:

Ayant maintes fois dans les armes
Vaincu les plus grands gendarmes,
Chargé de coups et de Lauriers,
Je meurs, laissant les bords de Loire
Témoins de mes actes guerriers;
Car je meurs après la victoire.

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 186.

A une demi-lieue au-dessous des Ponts-de-Cé, vous trouverez sur la rive droite le fameux camp de César et le château de Sainte-Gemmes, bâti dans le dernier siècle. Je n'aurais rien à en dire, si je ne savais que Marmontel, qui aimait beaucoup les bords de la Loire, y a fait quelque séjour. Mais c'est une des prérogatives des grands hommes d'illustrer les lieux qu'ils ont habités; le voyageur se détourne de sa route, aux environs de la Flèche, pour aller visiter la maison de campagne dans laquelle le célèbre David Hume a écrit l'histoire d'Angleterre.

Au-delà du château, jusqu'à l'embouchure de la Maine, le rivage est égayé par de jolies maisons de campagne, qui presque toutes annoncent, par la manière dont elles sont entretenues, que leurs propriétaires prennent plaisir à venir quelquefois s'y délasser du tumulte de la ville. Continuant de côtoyer la rive droite, vous arriverez bientôt à la Pointe, village qui a pris son nom de l'angle ou pointe formée par la jonction de la Loire et de la Maine. La beauté du site, sa proximité de la ville d'Angers, ont multiplié dans ce village et dans les environs les maisons de plaisance des Angevins. Le coteau d'Epiré, qui suit celui de la Pointe, est âpre et sauvage jusqu'aux alentours de Savenières; son plateau est généralement

consacré à la culture de la vigne. Sur une petite pente, à mi-côte, on aperçoit une enceinte, au milieu de laquelle sont placés deux tombeaux en marbre noir. L'un, en forme d'obélisque, a été élevé sur la sépulture d'un fonctionnaire d'Angers, mort il y a une vingtaine d'années; ce monument n'a point d'inscription. L'autre est une colonne tronquée surmontée d'une urne; sur le dé qui lui sert de piédestal, on lit d'un côté : *Dervieux à son maître, son frère d'armes, son bienfaiteur et son ami.* De l'autre : « Dans ce monument est déposé le » cœur du colonel Gilbert Gaultier, officier de » la légion d'honneur, chevalier de l'ordre » royal et militaire de Saint-Louis, né aux Ponts-» de-Cé en 1768, décédé à Angers le 29 no-» vembre 1821, après avoir honorablement servi » sa patrie pendant vingt-sept années. »

Pour comprendre la première inscription, il faut savoir que Dervieux, soldat au deuxième régiment de cuirassiers, exposa sa vie, en 1807, pour sauver celle du colonel Gaultier, prêt à succomber sous les lances des Cosaques, et que celui-ci, par reconnaissance, a fait Dervieux son légataire universel. La seconde n'a pas besoin d'explication, elle pourrait être commune à des milliers de braves, qui, comme le colonel Gaultier, ont contribué à la gloire militaire de

la France. En 1810, Gaultier était aide-de-camp du prince Bernadotte, aujourd'hui Roi de Suède. Ce prince l'envoya commander dans l'île d'Inglan, qui se trouve entre le petit et le grand Belt; il y resta plusieurs mois avec cent cinquante Français et deux mille Espagnols. La guerre d'Espagne se poursuivait alors avec vigueur. Les Espagnols, mécontens de la manière dont Napoléon traitait leur pays, se révoltèrent et favorisèrent la descente dans l'île d'une division de six mille de leurs compatriotes. Gaultier n'eut que le tems de se sauver; il alla rendre compte de cet événement à Bernadotte, qui lui donna l'ordre de prendre six chaloupes canonnières, montées chacune par vingt-cinq hommes et armées de deux pièces de canon, et de retourner sur-le-champ reprendre son poste. Le colonel arrive le soir du même jour devant l'île, attaque les Espagnols avec autant d'intelligence que d'intrépidité, les bat pendant dix heures, et les chasse enfin de l'île, dont il reprend le commandement.

Je crois devoir faire remarquer ici que deux Angevins, nés sur les bords de la Loire, Challopin à Saumur et Gaultier aux Ponts-de-Cé, se sont l'un et l'autre distingués au service, en qualité d'aides-de-camp du prince Bernadotte (*a*).

(*b*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 475.

En suivant le cours de votre navigation, vous rencontrerez successivement les îles de Behuard, des Lambardières et de Chalonnes. La première de ces îles rappelle un exemple d'attachement fort rare et qui mérite d'être cité. Buhardus, chevalier Breton, au service de Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, fut si affligé de la mort de ce prince, qu'il résolut de terminer ses jours dans la retraite. Cette île lui appartenait; il y vint demeurer avec sa femme et un moine de l'abbaye de Saint-Nicolas, qui lui servait à la fois d'aumônier et d'homme d'affaires. En mourant le bon chevalier fit un testament dont le préambule est à-peu-près conçu en ces termes : « Je cherchais un remède à la tristesse que m'a » fait éprouver la mort du comte Geoffroi- » Martel, mon maître, Dieu m'a inspiré le » louable dessein de donner cette île à Saint- » Nicolas, etc. » Il n'y a pas de doute que le nom de cette île vient de celui de ce héros de l'amitié, de Buhardus.

C'est depuis Saumur jusqu'à Nantes que sont situées les plus belles îles de la Loire; la variété, la richesse de leurs productions, surtout du chanvre et du lin (6), méritent de fixer l'attention du voyageur agricole. C'est dans ces îles, aujourd'hui si florissantes, autrefois incultes et couvertes d'épaisses forêts, que les

Saxons, puis les Normands, trop long-tems maîtres de ces belles contrées, déposaient leur butin et leurs malheureux prisonniers qu'ils emmenaient en esclavage. C'est dans cette partie du fleuve qu'ils mettaient en sûreté leurs innombrables barques, dont le fond et les varangues étaient faits d'un bois léger et les bordages d'un simple tissu d'osier recouvert de peaux cousues ensemble, ainsi que les cordages composés d'écorces d'arbres tortillées. Ces barbares, pour se distinguer entr'eux par peuplade, prirent les noms des fleuves qu'ils occupaient; ainsi on disait : les Normands de la Meuse, les Normands de la Seine, les Normands de la Loire, etc. Plusieurs ayant avec eux leurs femmes et leurs enfans, ils durent, dans la suite, éprouver le besoin d'une vie plus sédentaire ; chaque division aura pris un domicile fixe dans le fleuve qui lui était échu. Ces différentes peuplades formaient une espèce de confédération. Etablies de vive force, chacune vivait de rapine dans son arrondissement ; les nouveaux essaims qui les recrutaient de tems en tems pour réparer leurs pertes, en adoptant le territoire, devaient borner leurs incursions à de certaines distances, à moins que leurs chefs ne concertassent quelqu'entreprise générale, ou ne se vendissent à quelqu'une des factions qui divisaient la France.

Ceux de quelques fleuves se lassèrent de ce genre de vie; les uns s'en retournèrent dans leur patrie, les autres se firent régnicoles. « Il » y avait encore de ces barbares en plusieurs » endroits de la France, dit Mezeray, particu- » lièrement en Bretagne, au pays du Maine, » en Anjou et dans les îles de la rivière de » Loire; mais, avec le tems et à l'exemple de » Rollo, ils prirent des terres à habiter et se » naturalisèrent Français (*a*). » Il y avait encore de ces barbares dans les îles de la Loire vers 923 ou 924, comme on le voit par la chronique de Flodoard; ainsi on peut conjecturer, d'après ce que nous venons de dire, que si les Saxons furent les premiers hôtes de ces îles, les Normands en furent les premiers habitans. Ils y auront vécu d'abord du fruit de leurs rapines, des produits de la chasse des oiseaux de rivière, de ceux de la pêche et du bétail qu'ils dérobaient ou qu'ils nourrissaient dans leurs pâturages, et ne se seront livrés à l'agriculture qu'après être devenus Français.

Des pêcheries, des moulins, des écluses, furent les seuls avantages que nos ancêtres retirèrent de la Loire; on voit, par l'*Epitome*

(*a*) Abr. Chronol., édit. d'Amsterd. in-12, 1701, T. I, p. 455.

de Laurent le Peltier, que, vers la fin du dixième siècle, Conan, duc de Bretagne, donna aux moines de Saint-Nicolas d'Angers une écluse qui subsistait peut-être déjà depuis longtems et qu'on appelait le Chapeau (*a*). Le même article fait aussi mention d'une île, dans la Loire, qui fut également donnée aux moines de Saint-Nicolas, quelques années auparavant, et qu'on appelait *Deneralis;* c'est la plus anciennement nommée dans les archives d'Anjou, mais on ne la connaît plus sous ce nom et on ne sait où elle était située.

Les îles de la Loire étaient trop belles, trop productives pour ne pas exciter la cupidité du clergé. Dans le onzième siècle, le territoire de Behuard formait trois îles, qui depuis se sont réunies en une seule; deux appartenaient à *Buhardus,* dont nous avons parlé; la troisième était à un autre chevalier, nommé Garell, contemporain de Richard Cœur-de-Lion; il la donna vers l'an 1170 aux moines de Saint-Nicolas, qui devinrent par là seuls propriétaires de ce canton, Foulques V leur ayant précédemment délaissé les eaux et usines qui étaient entre ces îles et qu'il possédait à titre de comte

(*a*) *Quæ vocatur Capellus.* Man. de l'Abb. de Saint-Nicolas.

(6) haut anjou t. 1er 176

d'Anjou. L'abbaye de Saint-Serge se fit léguer, vers la même époque, de riches possessions dans l'île de l'Asnerie (*a*); un évêque d'Angers, Geoffroi de Mayenne, acquit pour cinq mille sous, monnaie d'Anjou, la majeure partie de celle de Chalonnes, dans laquelle Saint Hervé, disciple de Robert d'Arbrissel, jeta les fondemens d'un monastère (*b*); on construisit en divers autres lieux des chapelles, des succursales et des églises. Celle de Notre-Dame de Behuard est la plus remarquable : celle de Saint-Jean de la Croix ne diffère guère de la maison d'un simple villageois; le cimetière qui est auprès, couvert d'un beau tapis de verdure, non interrompu par des fosses nouvelles, prouve qu'on ne meurt pas souvent dans cette paroisse; mais aussi l'on y meurt tout entier, si l'on en croit cette épitaphe qu'on lit sur une tombe : *Ci gît le corps et l'ame de Madelaine*, etc.

Laissez ici votre bateau à l'ancre, parcourez à pied plusieurs de ces îles; la promenade et l'air de la Loire vous donneront un appétit dévorant. Prenez ensuite un repas champêtre sur ces belles pelouses, à l'ombre de ces grands *léards* ou peupliers noirs, dont la feuille d'un

(*a*) Chron. d'Artaud; Ann. de Mabillon, p. 486.

(*b*) Vies des SS. PP. de Bretag., par Lobineau, p. 215.

vert foncé, toujours agitée comme celle du tremble, rafraîchit l'air et contraste si bien avec le feuillage blanchâtre des saules. Etes-vous gastronome ? Le poisson est sous votre main; vos bateliers vous feront une excellente matelotte. Etes-vous gourmet ? Vous êtes au milieu des meilleurs crûs du Bas-Anjou; la rive gauche vous offre ses bons vins, mais très-capiteux, de Rochefort et de Saint-Aubin de Luigné; la rive droite son vin léger et délicat de la Coulée de Serrant; mais il est si renommé, et le clos qui le produit est si petit, qu'il est bien difficile de s'en procurer. Après le dîner, prenez vos crayons, esquissez ces jolis points de vue qui se présentent à vous de tous côtés. Voyez ces îles, ces arbres qui les bordent se refléter dans les eaux paisibles du fleuve; voyez ces petits batelets conduits avec adresse par de robustes villageoises, elles viennent des fermes et des hameaux voisins traire leurs vaches qui paissent dans ces gras pâturages. Ici la nature offre à vos regards une végétation pleine de vigueur, un sol léger et fertile qui semble produire sans avoir besoin du secours de la main de l'homme; tout respire, tout est animé dans ce charmant paysage, c'est un tableau vivant du bonheur champêtre.

CHAPITRE XXVI.

Suite du Voyage Pittoresque. — Ruines de Saint-Symphorien de Rochefort. — Savenières. — La Ville et le Château de Chalonnes.

« De la destruction tout m'offre les images;
» Mon œil épouvanté ne voit que des ravages:
» Ici de vieux tombeaux que la mousse a couverts;
» Là des murs abattus, des colonnes brisées,
» Des villes embrasées;
» Partout les pas du Tems empreints sur l'univers (*a*). »

Allons visiter les ruines de Rochefort, gravissons ces rochers escarpés sur lesquels cette ville était placée; on n'y arrive qu'avec peine; les plateaux en sont arides, abandonnés; on n'y voit plus qu'un étroit et haut pan de muraille resté debout, comme pour attester à la postérité qu'il y avait là une ville, et une ville assez puissante pour avoir fait la guerre à la capitale de l'Anjou. De loin, ce pan de mur, sous un

(*a*) Thomas, Ode sur le Tems.

certain aspect, a la forme d'un terme colossal en gaîne, posé sur un socle. Ces lieux, maintenant solitaires et d'un accès si difficile, furent d'abord long-tems occupés par une population nombreuse et aguerrie, qu'on pourrait nommer les pirates de la Loire, et qui étaient peut-être provenus d'un reste des Normands de ce fleuve. Quoi qu'il en soit, la Roche-Dieuzie fut la première habitée; elle porta d'abord le nom de Diexaie. « C'était une place mémorable, dit Mezeray, » qui fut ruinée durant les guerres » des Anglais. » Ce fut probablement vers 1430, époque si désastreuse pour l'Anjou.

On trouve dans l'histoire généalogique de la maison de Savenières plusieurs actes passés dans le château de Dieuzie; j'en citerai deux pour donner une idée des richesses de ce tems-là. Le premier, daté de 1351, est le contrat de mariage de Jeanne, fille de Philippe Chapron, qui épousa Beaudouin de Savenières. Chapron donne en dot à sa fille vingt-quatre setiers de seigle et un de froment, mesure de Montrevault, cent vingt livres d'argent comptant et vingt livres de rente annuelle. Il promet, en outre, de nourrir pendant deux ans, en sa maison, son gendre, sa fille, leurs enfans, nourrice, valets et chevaux, mais avec cette clause remarquable, que « si aucune dissention ou débat

» s'élevait entre eux pour ce, lesdits Beaudouin
» et Jeanne sa femme seraient tenus, par leur
» foi de leurs corps, d'en tenir haut et bas
» ce que M. de Jauffroy de la Tour et M. de
» Clérembault en sentencieraient et ordonne-
» raient sans ressort. »

L'autre acte est le testament de Lucette Pelant, fille aînée de Hugues et de Marguerite de Savonières, laquelle fut mariée à Jean Chapron, sieur de la Chapronière et de Bernay. Dans ce testament, en date du 16 août 1421, elle prend la qualité de dame de la Chapronière et de Bouzillé, et élit sa sépulture « en
» l'église de Notre-Dame de Jalais, en la cha-
» pelle de son seigneur et époux et de ses
» prédécesseurs. » Elle donne « à la fille Jeanne
» Chapron quatre vaches et dix écus, voulant
» qu'elle soit nourrie à son hôtel jusqu'à ce
» qu'elle soit mariée, et qu'à son mariage elle
» soit vêtue par ses héritiers;

» Au frère de ladite Jeanne vingt livres (*a*);

» A sa fille Alnette sa houpelande ver-
» meille d'écarlate et une longue robe noire;
» à sa fille Françoise Douplessais (Duplessis) sa
» longue robe d'écarlate garnie de trois pièces,

(*a*) Je présume que Jeanne et son frère avaient pour oncle le mari de Marguerite.

» c'est à savoir un sercot ouvert long ou sercot
» cloust (clos), une cotte simple et son cha-
» peron long de veluau (velours), et, au sur-
» plus de ses autres robes, veut qu'elles soient
» données au plaisir de son fils Jean Chapron. »

On voit par ces deux actes, et surtout par le contrat de mariage, quels changemens sont survenus dans les fortunes depuis le quatorzième siècle. On compterait aujourd'hui par milliers, en Anjou, les simples bourgeois qui dotent plus richement leurs filles que ne le faisaient alors les plus puissans seigneurs de cette province.

La testatrice dont nous venons de parler était petite-fille d'un seigneur de Savonières, l'une des plus anciennes familles de l'Anjou.

Savonières, *Saponaria*, aujourd'hui Savenières, est un bourg sur la rive droite vis-à-vis l'île de Behuard; c'était autrefois une terre considérable. Le généalogiste de la maison de Savonières dit que la mère de Saint René sortait de cette famille, qui, s'il faut l'en croire, florissait vers la fin du quatrième siècle. Cela peut être; je ne l'admets ni ne le conteste : mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'église de Savenières, encore très-bien conservée, est la plus ancienne de l'Anjou et peut-être de la France. On peut faire remonter l'époque de sa construction au quatrième siècle; Lambert,

comte de Nantes, qui y fut enterré (*a*), la met au rang de nos monumens historiques : que l'on me permette à ce sujet une courte digression.

Ce prince, qui servit d'abord Louis-le-Débonnaire, favorisa ensuite la révolte de Lothaire, l'un des fils de ce malheureux Empereur. Lothaire s'étant réconcilié avec son père, Lambert fit des tentatives pour s'emparer de la Bretagne qui obéissait alors à Nominoé. Il ne réussit point. Nominoé le battit si complètement, qu'il l'obligea à se retirer en Italie. Quelque tems après, il se releva de cette chute et se trouva en état de fournir des troupes à Charles-le-Chauve, lorsqu'étant monté sur le trône il essaya de soumettre Nominoé, qui prétendait posséder la Bretagne en toute souveraineté. Lambert espérait par là recouvrer son comté de Nantes ; mais Charles lui préféra Renault, comte de Poitiers. Indigné de cette ingratitude, Lambert se jeta dans le parti de Nominoé, son ancien ennemi, et le servit utilement de ses conseils et de son épée. Nominoé le récompensa en lui permettant de rentrer en possession de son comté de Nantes. Il fallait pour cela le

(*a*) *In territorio Andegavensi apùd Saponarias sepultus fuit. Chronicon Namnetense.*

conquérir sur Renault; Lambert fit la guerre à celui-ci, et le tua. Les Nantais n'aimaient pas Lambert; déjà ils l'avaient chassé de leur ville, et il s'en était vengé en les exposant à la fureur des Normands. Cette fois ils recoururent à la politique et machinèrent une rupture entre lui et Nominoé : Charles-le-Chauve entra dans cette intrigue. Nominoé se laissa séduire par des promesses, et envoya à Lambert l'ordre de sortir de son comté. La missive était menaçante; Lambert effrayé se retira dans un monastère dont sa sœur était abbesse. Mais, ne pouvant rester sans possession, il retint de vive force quelques frontières du pays Nantais et conquit sur l'Anjou tout le territoire qui est entre Craon, Angers et Ingrandes, en suivant les rives droites de la Loire et de la Maine; ainsi Savonières s'y trouvait compris. Un état si peu étendu ne pouvait suffire à l'ambition de Lambert; il se réconcilia avec Nominoé, et rentra de nouveau dans le comté de Nantes, mais sans restituer à l'Anjou ce qu'il en avait usurpé, soit qu'il songeât aux intérêts de la Bretagne, soit qu'il prévît de nouvelles disgrâces et qu'il voulût se ménager une retraite en cas d'événement. La prévoyance n'était pas hors de saison. Nominoé mourut: Erispoé, son successeur, fit un traité avec Charles-le-Chauve, qui lui donna l'investiture du

comté de Nantes, dont Lambert était en possession; et, comme ce dernier n'y était pas soutenu par l'amour de ses sujets, il fut forcé d'en sortir pour la troisième fois. Il revint chercher un asile dans son petit état d'Anjou, et s'y maintint jusqu'à sa mort. Ce territoire fut depuis un objet de litige entre les comtes d'Anjou et de Nantes. Foulques-le-Roux le reconquit au commencement du dixième siècle, mais ce ne fut que vers 980 que Geoffroi-Grisegonelle en resta paisible possesseur.

J'ignore si on érigea un tombeau à Lambert, on n'en voit aucune trace dans l'église de Savenières. Près de là sont les ruines du fameux château de la Roche-au-Moine, qui rappellent d'importans souvenirs, la défaite de Jean Sans-Terre et les avantages qui en résultèrent pour la France. Après les avoir visitées, levez l'ancre, une heure de navigation vous amènera devant la petite ville de Chalonnes, *Colonna*, située au pied du coteau méridional entre le Layon et la Loire; sa population n'est que de quatre mille huit cents ames; elle faisait autrefois partie du pays des Mauges. Son origine est très-ancienne, comme on le voit dans la vie de Saint Maurille, écrite par Saint Maimbeuf, autorité incontestable pour tout ce qui concerne les localités, et qui nous porte à croire que *Co-*

lonna était une ville gauloise antérieure au quatrième siècle. Il y avait anciennement quatre églises à Chalonnes; l'église de Notre-Dame, celle du monastère de l'Onglée, celle de Saint-Maurille et celle de Saint-Pierre: les deux premières furent bâties par Saint Maurille, et il y a toute apparence que celle de Notre-Dame fut élevée sur les restes du temple des faux dieux, qu'il brûla en arrivant à *Colonna*. On voyait encore en 1817, sur un chapiteau des anciennes colonnes, un *Phallus* qu'on a supprimé, cette même année, en faisant reblanchir cette église; on sait que ce symbole de la nature active fut honoré chez plusieurs peuples de l'antiquité; nous reviendrons sur ce sujet, en parlant des Mauges.

Il n'y a guère de petite ville ou bourg un peu considérable dont les habitans n'aient été caractérisés par un sobriquet, dont l'origine n'est pas toujours connue; voici comme les Chalonnais racontent celle du nom de *non-croyans*, qu'ils portent depuis long-tems.

On voit, vers le haut du clocher de Saint-Maurille, une petite tourelle découverte, en forme de chaire à prêcher. C'était-là que des moines annonçaient l'évangile aux habitans de Chalonnes avant qu'ils fussent définitivement convertis. Tant que l'orateur se renfermait dans la morale et les dogmes, on l'écoutait avec

docilité; mais la multitude se dissipait dès qu'il en venait à l'obligation de payer la dîme. Ce manége s'étant renouvelé souvent, les moines, las d'y perdre leur éloquence, admirent enfin les Chalonnais aux pratiques de la religion chrétienne, en leur accordant à jamais l'affranchissement de ce tribut ecclésiastique; mais ils crurent les punir en leur donnant le sobriquet de *non-croyans*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Chalonnais jouirent pleinement et sans contradiction de cette exemption jusque vers le milieu du dix-septième siècle, et ils en auraient toujours joui, si l'évêque d'Angers, Henri Arnaud, n'y avait porté quelqu'atteinte par une subtilité qui dénatura leur privilége, sans le leur faire perdre entièrement.

Devenus paisibles possesseurs de la cure de Saint-Maurille, les moines se consolèrent, au sein d'une honnête aisance, du refus qu'on leur faisait de la dîme, et les habitans, indifférens sur l'épithète de *non-croyans*, se montrèrent assez bons chrétiens.

Le château, remarquable par sa situation, était assis sur un rocher élevé, baigné au nord par la Loire et défendu sur les autres points par un large fossé. Il communiquait à une petite île par un pont, dont les piles existaient encore il y a moins de cinquante ans. On ignore

Y. 6551 Cal. 1er

à quelle époque et par qui il fut bâti : son possesseur prenait le titre de baron de Chalonnes, et cette terre passa avec le titre aux évêques d'Angers, il y a plusieurs siècles; on ne sait rien de plus. Ainsi le rôle que ce château joua dans notre histoire peut être écrit en quelques lignes. Echappé aux Anglais pendant les guerres des quatorzième et quinzième siècles, il existait encore au tems de la Ligue, fut pris par le duc de Mercœur, repris par la Rochepot, et démoli à la fin de la guerre comme beaucoup d'autres forteresses. Il en existe encore des restes assez considérables; des pans de murs et des tours en partie détruites: mais ces ruines, d'une couleur sombre, n'ont rien de pittoresque et ne se rattachent à aucuns faits intéressans (*a*).

Sur la rive droite de la Loire, à trois quarts de lieue de Chalonnes, est le magnifique château de Serrant, où l'on voit le beau tombeau du marquis de Vaubrun.

(*a*) Mémoires Inéd. pour servir à l'Hist. d'Anjou.

CHAPITRE XXVII.

Suite du précédent. — Fontaine de Saint-Maurille. — Château de Montjean. — Anciennes limites de l'Anjou. — Tombeau du Marquis de Bonchamps. — Le Marillais. — Origine de la Fête de l'Angevine. — Costume. — Fêtes champêtres. — Le lieu natal du Poëte. — Fin du Voyage Pittoresque.

Si vous voulez jouir de tout l'agrément de ce voyage, soyez matinal, et montez sur les coteaux de Chalonnes pour assister au lever du soleil d'un beau jour de juin ou de septembre. Voyez ces nuages resplendissans d'or et de pourpre qui annoncent l'aurore et se réfléchissent sur la surface tranquille de la Loire; ils éclairent et varient à l'infini les teintes du plus riche paysage. Mais déjà

« Le flambeau du jour se rallume,
» Le bruit renaît dans nos hameaux,
» Et l'on entend gémir l'enclume
» Sous les coups fréquens des marteaux. »

Bientôt un brouillard épais va se former sur le fleuve, ne vous embarquez pas qu'il ne soit dissipé; allez, en attendant, visiter la fontaine de Saint-Maurille. Cette petite fontaine est située au fond d'un étroit vallon, près l'ermitage de Saint-Vincent, lieu qu'on nommait anciennement *Radiolana;* elle fut autrefois consacrée au culte druidique. Ses eaux minérales sont proprement recueillies dans un tube de terre cuite de dix-huit pouces de diamètre, dont le bord supérieur un peu évasé s'arrondit en forme de bourrelet et s'appuie sur le sol. Une échancrure de deux pouces de largeur sur un peu moins de profondeur sert d'issue à l'eau qui coule sans cesse, et sans éprouver de variation dans son volume. Elle est abritée par une grotte en maçonnerie, au fond de laquelle il y avait une petite statue de Saint-Maurille, détruite depuis trente ans.

Ces fontaines sacrées, ainsi que les temples qui étaient ordinairement auprès, étaient sous la garde de druïdes qu'on nommait *Editues*, et dont les fonctions correspondaient à celles de nos sacristains; ces charges étaient très-honorables; ceux qui en étaient revêtus aspergeaient les personnes qui entraient dans le temple avec l'eau de la fontaine ou celle d'une piscine que l'on pratiquait près de la

porte (*a*). A la fin du onzième siècle, des moines de Marmoutiers vinrent prendre possession du *Radiolana*, qui leur fut donné par l'évêque d'Angers, et on nomma ce petit ermitage Saint-Vincent.

En quittant Chalonnes, il faut diriger sa route vers le milieu de la Loire, afin de voir, dans une grande partie de son étendue, cette haute colline de marbre et de houille, qui borde la rive gauche. Ces tourbillons de fumée, qui s'élèvent de distance en distance sur son flanc, sortent des fours à chaux; les habitans de ce coteau, que vous voyez circuler avec tant d'activité, les uns au pied, les autres au sommet, forment un contraste singulier, et diffèrent entr'eux du blanc au noir; les premiers sont des chaufourniers, les seconds des charbonniers.

Le marbre et le charbon de terre se partagent la côte depuis Montjan jusqu'à Chalonnes; ils se séparent près du Layon. Le marbre suit la rive gauche de cette rivière; la houille occupe la rive droite et s'étend sur une grande partie des communes de Chalonnes, Chaudefond, Saint-Aubin de Lagné, Rochefort,

(*a*) Religion des Gaulois, par D. Martin, bénédictin.

se prolongeant jusqu'à celle de Saint-Georges-Châtelaison. Des puits abandonnés depuis plusieurs siècles, les uns comblés par le tems, les autres encore vides, prouvent que les Chalonnais exploitèrent de bonne heure ces veines de charbon de terre. Peu-à-peu cette branche d'industrie a gagné vers l'est, et aujourd'hui l'exploitation principale est dans les villages de la Haye-Longue et d'Ardené. Cependant celle du coteau de Montjan est encore assez considérable. Allez visiter cette dernière; montez sur le point le plus élevé de la colline, et, vous tournant vers le nord-est, voyez quel magnifique panorama se déroule devant vous; c'est l'Anjou, c'est votre patrie; ouvrez vos yeux à l'admiration et votre cœur à la reconnaissance.

Ce gros bourg que nous apercevons au-delà des mines, et sur la même ligne, est Montjan, *Mons Jani;* l'étymologie de ce nom peut faire présumer qu'il doit son origine à un temple de Janus, mais il n'en existe aucune trace. Il y avait à Montjan un couvent de Cordeliers, bâti dans le seizième siècle, qui, avant la révolution, servait de prison d'état, et dont les religieux étaient les geôliers. Ce grand corps de bâtiment, sans toit ni planchers, et qui fait face à la Loire, est le château, incendié pen-

dant la guerre de la Vendée. Son origine est très-ancienne; on voit, dans la chronique de Flodoard, que Raynauld, chef ou prince des Normands de la Loire, qui s'était établi à Nantes, l'occupait en 924, qu'il y fut assiégé et pris, la même année, par Charles-le-Chauve. Mais l'ancien château n'existe plus; celui que l'on voit est moderne: la partie la plus intéressante de ce vaste édifice est une chapelle sépulcrale, où était le tombeau du maréchal de Montjan, qui a été détruit. La voûte de cette chapelle est ornée de caissons, dans plusieurs desquels on voit en bas-relief la salamandre de François Ier.; les autres sont occupés par les armoiries des maisons alliées à celle du maréchal, René de Montjan, qui avait épousé Philippe de Montespedon, fille unique du baron de Beaupreau. René de Montjan joua un rôle fort insignifiant dans l'histoire militaire de son tems. Brantôme dit « qu'il fut comparé au » maréchal de Lautrec pour la présomption et » la gloire, lesquelles furent telles, qu'étant » lieutenant de Roi en Piémont, il se permit » de traiter les affaires dont il était chargé par » des ambassadeurs, voulant contrefaire le Roi; » ce que François Ier., à qui on en parla, » trouva fort sot. » Ce maréchal mourut en 1538; en lui finit la maison de Montjan.

Presque vis-à-vis Montjan, sur la rive droite, on voit Champtocé ; c'est dans ce bourg que l'empereur Joseph II fut parrain in-promptu, et qu'en attendant des chevaux de poste il s'amusa à dessiner les ruines du château (*a*). Au-dessous de Champtocé, sur la même rive, est la petite ville d'Ingrandes (*Ingressus Andium*), dernière commune de l'Anjou dans cette partie, comme elle en est la première en entrant de Bretagne en Anjou. « Ingrandes, dit Ménage, est appelée, dans l'indice » des églises, *Sanctus Petrus de Ingranda*, » et *Hingrada* dans le cartulaire de Saint-» Nicolas. Pierre Eveillard, dans son livre manuscrit de la juridiction du présidial, dit » qu'elle est appelée *Ingressus Andium* dans » le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers. C'est » en effet le premier lieu de l'Anjou du côté » de la Bretagne ; il y a une grosse pierre » dans le bourg qui fait la séparation des deux » provinces. Mais il n'y a point d'apparence » que le mot français Ingrandes ait été fait du » latin *Ingressus Andium ;* il a été fait du » latin *Igorandis*, c'est ainsi que l'Ingrandes » du Poitou a été appelé en latin. »

(*a*) Voy. Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. II, p. 379.

Sans nous arrêter davantage à ces disputes de mots, occasionnées peut-être par les copistes des actes où ils se trouvent, nous remarquerons seulement qu'il existe sur les frontières de l'Anjou quatre endroits nommés Ingrandes, et que l'on ne connaît point ailleurs ni villes, ni bourgs de ce nom. On peut donc, avec quelqu'apparence de raison, présumer qu'ils formaient anciennement les limites du territoire des Andes. Ingrandes, sur Loire, les séparait d'avec les Armoriques; Ingrandes, près Châteaugontier, d'avec les Cénomans; Ingrandes, près Saint-Patrice, d'avec les Turones; et Ingrandes, sur Vienne, d'avec les Pictes. Ce quatrième Ingrandes, le seul qui dans ces derniers siècles n'appartenait pas à l'Anjou, aura probablement été conquis par les comtes de Poitiers sur les comtes d'Anjou, pendant les guerres qui eurent lieu si long-tems entre les souverains de ces deux provinces (*a*).

Poursuivons notre voyage; le fleuve s'élargit, la perspective offre des objets plus éloignés; ils se montrent d'abord à travers une vapeur épaisse, et bientôt plusieurs coups de rames semblent les éclaircir. Nous voyons une masse bleuâtre sur la rive gauche, une haute tour qui la sur-

(*a*) Mém. inéd. pour servir à l'Hist. d'Anj.

monte se dessine avec élégance sur le ciel, des maisons se groupent autour de sa base; nous approchons, nous distinguons déjà les formes de son architecture, et nos rameurs nomment Saint-Florent ou le Mont-Glonne, abbaye qui a donné naissance à cette petite ville, patrie de Claude Robin. Nous lisons l'histoire de cette abbaye, où se trouvent les pieuses ruses du moine Absalon; nous allons visiter son ancienne et sa nouvelle église; cette dernière renferme un monument qui rappelle de douloureux souvenirs et un beau trait d'humanité. En 1793, les Vendéens avaient entassé quatre mille prisonniers dans cette église; ne pouvant les emmener dans leur retraite précipitée, après la bataille de Cholet, ils allaient les massacrer, lorsqu'un de leurs chefs, mortellement blessé, le généreux Bonchamps, obtint, par ses pressantes prières, qu'on leur accordât sur-le-champ la liberté et la vie. Honneur à la mémoire de Bonchamps! Un pareil trait, dans une guerre civile, est plus glorieux qu'une victoire.

Sur un soubassement, décoré de festons de laurier et de cyprès et de deux figures allégoriques en bas-relief, l'une représentant la Religion, l'autre la France, on voit la statue du marquis de Bonchamps, un peu plus grande que nature. Couché sur un brancard qui sert

à le transporter, le général Vendéen vient de soulever la partie supérieure de son corps, en s'appuyant sur le bras gauche; il lève le bras droit en étendant la main, et prononce d'une voix expirante ce dernier commandement : *Grace aux prisonniers, Bonchamps l'ordonne!* Cet ordre mémorable est gravé au-dessous du brancard. Le statuaire a eu l'heureuse idée de représenter Bonchamps nu jusqu'à la ceinture, ce qui n'offre aucune invraisemblance, puisqu'il est censé qu'on vient de le dépouiller pour visiter ses blessures. Son manteau, jeté sur le bras droit, recouvre la partie inférieure de son corps, sans en cacher entièrement les formes qui se dessinent encore sous cette draperie. La tête est belle et pleine d'expression; on voit que les mots qui sortent de cette bouche ouverte seront les derniers qu'elle prononcera. La mort est déjà empreinte sur tous les traits de cette figure, dont la pose et le mouvement sont parfaitement convenables au sujet. Tout ce monument est en marbre blanc, excepté le sarcophage qui est en marbre noir; il fait honneur aux talens d'un de nos compatriotes, M. David. Puisse le département de Maine et Loire procurer à ce jeune artiste, qui déjà marche avec les grands maîtres, l'occasion de reproduire les traits de nos plus célèbres Angevins (7).

L'architecture est de M. Leclerc; les profils en sont purs, dans le style antique, et tout l'ensemble de ce beau monument offre le caractère d'une noble simplicité (8).

En sortant de cette église, nous allons voir la tombelle et la grotte de Saint-Moron. Nous descendons ensuite au bourg du Marillais, situé à un quart de lieue au-dessous de Saint-Florent du Mont-Glonne.

Le savant et laborieux Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, auteur d'une histoire ecclésiastique d'Anjou, qui n'a point été imprimée, hésite entre trois étymologies du mot Marillais. *Maria illic est*, à cause des nombreux miracles opérés en cet endroit par la Vierge; *Mars illic est*, parce qu'on a trouvé dans le voisinage une quantité prodigieuse d'ossemens humains, ce qui fait croire que ce lieu fut le théâtre d'une sanglante bataille; enfin *Capella beatæ Mariæ de lacu*, parce que la chapelle était voisine d'un lieu marécageux. Cette dernière étymologie nous met sur la voie, et prouve que ce nom vient réellement de la situation de la chapelle sur le bord du marais. Cet auteur, qui écrivait dans le dix-septième siècle et qui avait vu tous les titres de l'abbaye de Saint-Florent, nous apprend que le Marillais était *très-agreste* quand Charlemagne le visita. Il y avait dès-lors une

petite chapelle dédiée à la Vierge; trois lampes y brûlaient nuit et jour; elles étaient entretenues *par des femmes et des filles, espèce de religieuses*. Des insultes faites à l'une d'elles déterminèrent à les supprimer. Ce fut au Marillais que Saint Maurille, évêque d'Angers, conçut l'idée de fixer au 8 septembre la fête de la nativité de la Vierge, connue, en Anjou et provinces limitrophes, sous le nom de Notre-Dame de l'Angevine. La chapelle du Marillais était déjà l'objet d'un pélerinage fameux. Charlemagne la fit démolir et lui substitua une des vingt-quatre églises qu'il fit construire avec l'intention de les faire correspondre en nombre avec les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Il fit présent à cette église d'une cloche d'or pesant cent livres. Cette précieuse cloche fut jetée dans la rivière d'Evre, qui passe au Marillais, pendant les guerres et les dévastations de Nominoé, et devint la matière d'un procès entre Budic, comte de Bretagne, et les moines de Saint-Florent du Mont-Glonne, propriétaires de l'église. Le pélerinage du Marillais devint bientôt un des plus accrédités du monde chrétien; l'affluence des étrangers était si considérable, dans le moyen âge, à la fête de l'Angevine, que cent bœufs ne suffisaient pas pour les nourrir, et leur dévotion était si fervente

que le produit des évangiles se montait à plus de cinq cents écus (*a*).

On voit, par cet extrait de notre histoire ecclésiastique, que le culte de Notre-Dame était établi au Marillais avant le quatrième siècle, c'est-à-dire, avant Saint Maurille. On pourrait donc, avec quelque vraisemblance, conjecturer que ces *femmes*, ces *filles*, *espèce de religieuses*, dont parle Grandet, étaient dans l'origine des druidesses chargées d'entretenir le feu sacré. On sait qu'elles se divisaient en trois classes; celles de la première conservaient toujours leur virginité; celles de la seconde, quoique mariées, restaient toujours dans le temple qu'elles desservaient, et n'en sortaient qu'une seule fois chaque année pour aller voir leurs maris; enfin celles de la troisième ne se séparaient point de leurs familles, elles élevaient leurs enfans et se livraient aux travaux convenables à leur condition et à leur sexe. On croyait que les druidesses étaient sorcières; on venait de très-loin pour les consulter: Grégoire de Tours en parle sous le nom de Pythies; les Capitulaires de Charlemagne, de 798, leur donnent le nom de *Striæ*, et supposent qu'elles mangeaient des hommes. Le temple du Marillais

(*a*) Grandet, Histoire ecclés. d'Anjou.

était donc desservi, au moins, par deux classes de druidesses; mais quelle était la divinité qu'on y adorait ? Une discussion de cette nature nous menerait trop loin. Il suffira de dire qu'aux septième et huitième siècles le culte du soleil et de la lune avaient encore lieu en divers endroits de la France et surtout en Anjou. Dagobert étant venu dans cette province, où il fit bâtir plusieurs églises et notamment celle de Notre-Dame de Cunault (*a*), il est vraisemblable que son ministre Saint Eloi (*b*) l'y accompagna, et c'est peut-être aux Angevins que celui-ci s'adressait plus particulièrement, lorsqu'il renouvela les défenses de continuer de fêter les solstices par des feux de joie et de donner au soleil le nom de Seigneur et à la lune celui de Dame (*c*), Ces défenses avaient souvent été faites dans les siècles précédens, mais elles n'avaient produit aucun effet, puisque le christianisme fut obligé de sanctifier ces deux grandes fêtes astronomiques, en établissant celles de la Saint-Jean et de Noël, et en bénissant les feux publics allumés à ces

---

(*a*) Voy. Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. Ier., p. 86.

(*b*) Les Sulpiciens disaient que la châsse de St.-Julien, dans la collégiale de ce nom, à Angers, était l'ouvrage de Saint Eloi.

(*c*) Voyez le P. Le Cointe, T. I, p. 696 et T. III, p. 484. — Fleury, Histoire Eccl., T. VIII, p. 584.

deux époques. Ces usages peuvent aider à former des conjectures sur l'origine de l'Angevine. Pourquoi Saint Maurille fixa-t-il la célébration de cette fête au 8 septembre ? C'est qu'elle existait avant lui ; c'est qu'un pélerinage fameux réunissait ce jour-là, au Marillais, une grande partie de la population des Andes, des Armoriques et des Pictes, et que, ne pouvant pas plus détruire cette fête que celle des solstices, il la consacra à la nouvelle religion. Cette fête druidique, ou, si l'on veut, astronomique, était bien dès-lors celle de la nativité de la Vierge, constellation, c'est-à-dire, du jour où elle sort héliaquement des rayons solaires ; on peut présumer que cette fête fut nommée l'Angevine, parce que l'Anjou fut, pendant trois siècles, la seule contrée où l'on continua de la célébrer. Ce ne fut qu'à la fin du septième siècle que le Pape Sergius Ier l'établit dans toute la chrétienté.

Quoique le Marillais soit considérablement déchu de son ancienne célébrité, cependant il réunit encore, le jour de l'Angevine, un grand nombre d'habitans des campagnes de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. Ce n'est qu'un très-petit bourg, formé de plusieurs rangs de boutiques, qui ne sont habitées que le jour de la fête par les marchands qui y viennent de toutes

parts. Le commerce et le plaisir ont aujourd'hui beaucoup plus de part au pélerinage que la dévotion. Une vaste prairie, arrosée par la petite rivière d'Evre, sert à dresser des tentes destinées à recevoir les nombreux pélerins, ou plutôt les étrangers qui la plupart s'y rendent dès la veille et ne s'en retournent que le lendemain de la foire, car c'en est une, mais une foire champêtre, où l'on ne trouve que ce qui est nécessaire à la consommation et au luxe des campagnes.

L'intérieur de l'église n'a rien de remarquable, mais sa porte latérale et surtout les restes de la galerie qui était au-devant de la porte principale conservent encore, quoiqu'en ruines, les preuves de leur origine carlovingienne.

Cette grande île que l'on voit vis-à-vis Saint-Florent est celle de la Meilleraie; c'est là, comme nous l'apprend Adreval, que les Normands, dans une de leurs invasions, bâtirent un fort pour protéger leurs barques et leur butin (a).

Le voyageur qui observe tout, les mœurs et le costume des habitans du pays qu'il parcourt, aura sans doute remarqué, sous ce dernier rapport, que la coiffure des femmes est presque la seule chose qui offre quelques variétés. Les

(a) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. I, p. 416.

hommes sont, en général, vêtus d'un gilet rond et d'un large pantalon; la couleur dominante est le bleu pour les deux sexes. L'influence de la mode poitevine, dans l'habillement des femmes, est très-sensible depuis Montsoreau jusqu'à Saumur; elles portent des jupes courtes et des coiffures unies à longues barbes qui quelquefois pendent sur les épaules. La véritable coiffure angevine, le bonnet rond plissé, ne commence qu'aux Tuffaux, et on le voit, sans interruption, jusqu'au Marillais; au-delà, il se trouve en concurrence avec la grande coiffure nantaise à longues et larges barbes, et qui paraît plutôt faite pour embarrasser celle qui la porte que pour l'embellir. Ainsi la mode bretonne domine sur le Bas-Anjou, comme la mode poitevine sur le Haut-Anjou.

Rien n'étant plus agréable que la variété, il serait bien à désirer que, pendant la durée de ce voyage, il se présentât un ou deux jours de fêtes; alors on aurait le spectacle de nombreuses réunions, sur les bords du fleuve et dans ses îles; un bal champêtre se trouve presque devant chaque clocher; le son d'un violon ou le chant des jeunes gens met toute une commune en gaîté. On danse sur le gazon à l'ombre des saules; les mères observent les filles; les pères, près de là, jouent à la boule, les vieillards

jugent les coups; le vin, toujours abondant dans cette contrée, excite la joie de ces assemblées, et les batelets, qui vont d'une rive à l'autre, animent encore ces jolis tableaux, dignes des pinceaux d'un Teniers ou d'un Vernet. Toute cette population des bords de la Loire est robuste et laborieuse; les hommes sont d'une belle taille; si parmi les femmes on en trouve peu de belles, en revanche on en voit beaucoup d'une figure agréable, et presque toutes se font remarquer par une propreté rare chez des paysannes. Le langage des hommes est bref et brusque; celui des femmes, au contraire, est long et traînant; naturellement vives, elles ont plutôt fait une chose qu'elles ne l'ont dite.

A peine avons-nous perdu de vue le Marillais que déjà nous sommes devant le beau château de la Bourgonnière (*a*); bientôt après nous serons devant le bourg de Liré, berceau d'un de nos plus illustres Angevins, de Joachim du Bellay. Levons les rames, laissons notre bateau suivre doucement le cours du fleuve, aban-

(*a*) On ne peut le voir de la Loire, dont il est éloigné d'une demi-lieue; il est situé entre deux collines; le principal corps de bâtiment, orné de colonnes, est moderne; mais on voit encore plusieurs tours de l'ancien château et sa belle chapelle. Voyez page 68. en Bouzillé

donnons-nous aux douces rêveries que font naître ces bords enchantés ; imaginons que nous sommes au milieu du seizième siècle, portons nos regards sur les rives champêtres de Liré, saluons ces rians bocages, témoins des premiers pas et des premiers accens poétiques de Joachim du Bellay : il célébra l'Anjou dans ses vers, consacra ses chants à son amie et aux dames Angevines. Ces souvenirs doivent nous plaire et nous intéresser. Ecoutons : l'air ne semble-t-il pas résonner encore des doux sons de sa lyre ? L'écho de ces vallons, qu'il fit parler tant de fois, ne l'entendons-nous pas répondre aux plaintes de notre poëte amoureux, lorsqu'il l'interrogeait pour connaître la cause de son tourment ?

Piteuse Echo, qui erres en ces bois,
Réponds au son de ma dolente voix.
D'où ai-je pu ce grand mal concevoir ?
Qui m'ôte ainsi de raison le devoir ? *De voir.*
Qui est l'auteur de ces maux avenus ? *Vénus.*
Comment en sont tous mes sens devenus ? *Nus.*
Qu'étais-je avant qu'entrer en ce passage ? *Sage.*
Et maintenant, que sens-je en mon courage ? *Rage.*
Qu'est-ce qu'aimer et s'en plaindre souvent ? *Vent.*
Que suis-je donc, lorsque mon cœur en fend ? *Enfant.*
Qui est la fin de prison si obscure ? *Cure.*
Dis-moi quelle est celle pour qui j'endure ? *Dure.*
Sent-elle bien la douleur qui me poingt ? *Point.*
O que cela me vient bien mal à point ! (*a*). »

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 24.

J'aime du Bellay, parce qu'il aimait sa patrie; on voit, dans plusieurs de ses ouvrages, qu'il faisait naître avec plaisir l'occasion de parler de l'Anjou et du beau fleuve qui arrose cette province. Obligé de passer plusieurs années à Rome, où il jouissait de tous les agrémens qu'un étranger aussi distingué par sa naissance que par ses talens pouvait désirer, il ne put cependant jamais s'y accoutumer; toujours les charmantes rives de la Loire venaient s'offrir à son esprit. Pour alléger ses ennuis, il composa une suite de sonnets, dans lesquels il exprima les regrets et les chagrins qu'il éprouvait loin de la France; voici le XXXIe. :

Heureux, qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage!
Ou comme celui-là qui conquit la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parens le reste de son âge!
Quand reverrai-je, hélas! de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province et beaucoup davantage?
Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes ayeux,
Que des palais romains le front audacieux;
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine;
Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin;
Plus mon petit Liré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

Il ne vous reste plus à visiter sur la rive gauche, de ce qui appartient à l'Anjou, que les

ruines de Chantoceau, situées à trois lieues du Mont-Glonne. Mais vous ne pouvez vous dispenser de continuer votre voyage jusqu'à Nantes; quelques heures de navigation suffiront pour vous conduire dans le port de cette belle cité, la reine de la Loire. Les hautes tours de Saint-Pierre, que l'on vient de restaurer, seront les premiers objets qui frapperont vos regards; vous verrez ensuite le château avec ses bastions décorés de croix de Lorraine, ornemens qui rappellent les guerres de la Ligue, et qui probablement doivent à leur proportion gigantesque de n'avoir point été aperçus lorsqu'on détruisait tous les emblêmes féodaux. Plusieurs monumens modernes mériteraient seuls que l'on fît le voyage de Nantes exprès pour les voir; tels sont la Bourse et la salle de spectacle, ouvrages qui honorent à la fois et les talens de l'architecte Mathurin Crucy, et la magnificence de la ville qui les a fait élever (*a*).

Mais je m'aperçois que je suis sorti des limites dans lesquelles je dois me renfermer; je m'empresse d'y rentrer et de prendre congé des voyageurs; ils trouveront, sans doute, dans

---

(*a*) J'ai fait ce même voyage, avec mon fils, au mois de septembre 1817.

le chef-lieu de la Loire-Inférieure, un meilleur guide pour les conduire dans ce département, que celui que je leur ai proposé pour faire le voyage sur la Loire. L'Anjou n'offre guère que des souvenirs; la Bretagne, qui n'est pas moins riche sous ce rapport, a de plus l'avantage de posséder un grand nombre de beaux monumens anciens et modernes, des hommes à talent pour les dessiner, les décrire et les présenter au public sous le point de vue le plus propre à fixer son attention.

CHAPITRE XXVIII.

Origine des Habitans des Mauges. — Le Pin-en-Mauge. — Chêne druidique. — La Ville de Beaupreau. — Le Cardinal de Retz. — Siéges d'Angers et des Ponts-de-Cé. — La Noblesse et les Paysans des Mauges prennent les armes.

TROIS cantons contigus, dont les noms se terminent en *auge*, Herbauge, Tifauge et Mauge, formaient, avec celui de Retz, la partie la plus septentrionale du pays des *Pictones* ou du Poitou Gaulois. Le territoire d'Herbauge est aujourd'hui la partie la plus orientale du département de la Loire-Inférieure, sur la rive gauche de la Loire; on croit que ce pays tirait son nom d'*Herbedila* ou *Herbadilla*, ville considérable suivant diverses légendes, et qui fut abîmée vers la fin du sixième siècle, en punition de ses mœurs infâmes et de son idolâtrie. Cette ville était située, suivant la tradition, où l'on voit actuellement le lac de Grandlieu (*a*).

(*a*) Rech. écon. et statist. sur le Dép. de la Loire-Inf.

Le territoire de Tifauge, *Pagus Theofallicus* ou *Theofalgicus*, est situé entre celui d'Herbauge et de Mauge; ces trois cantons avaient pour limites, au nord, la Loire; celles qui les séparaient entr'eux et des autres pays environnans sont incertaines. Voici quelle fut l'origine du bourg et du canton de Tifauge : « On sait, » dit l'abbé Belley, que les Empereurs prirent » souvent à leur solde des troupes étrangères » et barbares, qui furent cantonnées dans la » Gaule, comme dans les autres provinces. » Nous voyons, dans la notice de l'empire, qu'un » corps de Sarmates et de Théïfales étaient en » garnison à Poitiers au commencement du cin- » quième siécle. Les Théïfales étaient, au rap- » port de Zozime, une nation Scythe, connue » dans l'histoire depuis l'an 245; ceux qui avaient » leurs quartiers dans le Poitou s'y établirent, » et nous voyons, dans Grégoire de Tours, » qu'ils subsistaient encore à la fin du sixième » siècle, sans être confondus avec les anciens » habitans du pays. Le lieu qu'ils habitaient » fut nommé *Theiphalia* : c'est aujourd'hui » Tifauge. Il donna le nom à un canton étendu, » *Pagus Theofalgicus* (*a*). »

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript., T. XIX, p. 704.

Dans le dixième siècle, Allain Barbe-Torte, comte de Nantes, qui possédait les trois pays de Mauge, Tifauge et Herbauge, en traça les limites avec Guillaume Tête-d'Etoupes, comte de Poitiers. Dans ce traité, le pays de Mauge est borné à l'orient par le Layon qui se jette dans la Loire à Chalonnes, et par l'Yrôme qui tombe dans le Layon à Saint-Lambert; la Loire formait la limite au nord: voilà tout ce que l'on peut établir avec certitude à cette époque. Depuis, ils ont été partagés entre trois provinces; le premier est demeuré à l'Anjou, le second au Poitou et le troisième à la Bretagne, division maintenue jusqu'à ce jour entre les départemens de Maine et Loire, des Deux-Sèvres et de la Loire-Inférieure. Ces détails géographiques pourront un jour servir à rectifier la carte de la Gaule, sur laquelle on fixe au nord les limites des Pictones par celles de la province du Poitou, au lieu de les reculer jusqu'à la Loire, comme Strabon et Ptolémée l'ont fait et comme elles étaient encore au neuvième siècle.

Les territoires d'Herbauge et de Tifauge avaient pour chef-lieu, le premier une ville, le second un bourg, qui portaient les mêmes noms que ces cantons; quant à celui de Mauge, qu'on a depuis nommé *les Mauges*, il est

connu actuellement sous le nom de Beaupreau, *Bellum Pratum*. J'ignore si cette ville se nommait autrement dans l'origine ; je ne connais qu'un bourg dans les Mauges qui en porte le surnom, *le Pin-en-Mauge*, situé entre Beaupreau et Chalonnes.

Le nom de Théïfales, la tradition sur les mœurs des habitans d'Herbauge, les figures du *Phallus* sculptées sur les chapiteaux de l'ancien temple de Chalonnes, tout fait présumer que ces peuples adoraient cette divinité comme plusieurs autres peuples de l'antiquité (*a*). Ce qu'il y a de certain, c'est que l'idolâtrie et une partie des superstitions des druides se sont très-long-tems conservées dans les Mauges ; on y trouve encore des vestiges du culte des arbres et des fontaines, et il est probable que le bourg du Pin-en-Mauge doit son origine à un pin sacré. Sulpice-Sévère nous apprend que le prêtre d'un temple que Saint Martin avait fait démolir à la faveur de la nuit s'opposa hau-

(*a*) On voit dans le Musée de Naples une multitude de petites figures du *Phallus*, en or et en bronze, que les femmes d'Herculanum et de Pompeia portaient à leur cou, comme celles de la chrétienté portent actuellement des croix. On représentait ordinairement cette divinité avec des aîles ; on en voit plusieurs exemples parmi les sculptures de l'amphithéâtre à Nîmes.

tement, avec tous les paysans du voisinage, à ce qu'il abattît un pin qui était auprès, parce que cet arbre remplaçait, à leur égard, la perte du temple et de la divinité que le Saint avait renversée (*a*). Saint Maurille, disciple de Saint Martin, à l'exemple de son maître, aura détruit le pin sacré de Mauge; le lieu en aura conservé le nom, et on l'aura sanctifié en y bâtissant une église. On voit encore dans la commune de la Pommeraye, entre Beaupreau et Chalonnes, un chêne nommé *Rognon*, dont la grosseur et l'état de vétusté peuvent faire évaluer l'âge à deux mille ans. Suivant la tradition, il était anciennement consacré au culte. Les conciles de Tours et de Nantes, des huitième et neuvième siècles, nous apprennent que le culte des arbres existait encore à ces époques; on leur faisait quantité de vœux et d'offrandes; on n'osait les couper, ni s'en servir pour le feu ou pour tout autre usage, lorsqu'ils venaient à tomber de vieillesse ou par accident. Les plus anciennes rentes en grains assises sur les terres de la Pommeraye étaient payables sous l'ombrage du chêne Rognon, comme ailleurs on assignait un château ou un autre lieu

---

(*a*) *Vita S. Martini, Cap.* X. *Fortunat ibid. Lib.* I, *Carm.* 14.

pour les recevoir. Ce chêne a trente pieds de circonférence, sa partie supérieure est détruite depuis long-tems, il ne reste plus que le tronc et quelques branches inférieures.

Je n'ai point trouvé de preuves de l'existence de Beaupreau avant 1062 (*a*). Cette petite ville, chef-lieu d'une sous-préfecture, est située sur la rive droite de l'Evre; elle ne compte, avec sa population rurale, que dix-neuf cents habitans. Il s'y tient tous les lundis un marché de fil considérable pour la fabrique de Cholet. Elle n'a qu'une paroisse, qui, comme presque toutes les anciennes églises de l'Anjou, est dédiée à Notre-Dame. On voit encore une partie de son mur d'enceinte et quelques vieilles tours. Etant une ville close, renfermant une collégiale, elle fut d'abord décorée du titre de baronnie, puis érigée en marquisat en 1554, avec réunion du comté de Chemillé, de la baronnie de Cholet et de la châtellenie de la Jumelière.

Vers le milieu du quatorzième siècle, la terre de Beaupreau entra dans la maison Desroches par le mariage de Jeanne de Beaupreau avec Jean de la Haye-Passavant, d'où elle passa en celle de Montespedon par le mariage de Renée de la Haye avec Joachim de Montespedon.

(*a*) Voyez Tome Ier., p. 204.

Philippine de Montespedon, leur fille unique, veuve du maréchal de Montjan, la porta en dot à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, en faveur duquel le marquisat de Beaupreau fut érigé en duché en 1562.

Ce prince avait été gouverneur de Charles IX, et sa femme était première dame d'honneur de Catherine de Médicis, lorsque le jeune monarque et la Reine sa mère vinrent les visiter en allant d'Anjou en Bretagne. Le château n'ayant point de pièce assez vaste pour recevoir une si nombreuse compagnie, le prince fit élever dans son parc une grande salle en charpente richement décorée, où le Roi, sa mère et leur cour furent magnifiquement traités. On trouve encore quelques vestiges des fourneaux qui furent construits près de cette salle de festin.

Dans le chœur de l'église collégiale de Beaupreau était le tombeau en marbre noir du prince et de la princesse de la Roche-sur-Yon, sur lequel on voyait leurs statues en marbre blanc, couchées, vêtues de longues draperies et les mains jointes; des deux côtés de ce tombeau, il y en avait un autre plus petit, également en marbre noir, l'un pour leur fils, l'autre pour leur fille. Depuis la révolution, cette église ayant été transformée en palais de justice, les tombeaux en ont été enlevés et déposés au château.

Le prince et la princesse de la Roche-sur-Yon étant morts sans laisser d'enfans, Beaupreau, avec le titre de marquisat seulement, retourna à la (a) maison de Scépeaux, par représentation de Louise de la Haye, épouse de Jean de Scépeaux, mère de François, maréchal de France. Jeanne de Scépeaux, fille unique et héritière de Gui, duc de Beaupreau, épousa Henri de Gondi, duc de Retz, et Catherine de Gondi, leur seconde fille, porta cette terre à Louis de Cossé, duc de Brissac, maréchal de France.

Comme ouvrage de l'art, le château de Beaupreau n'a rien qui mérite de fixer l'attention; mais il doit figurer parmi nos monumens historiques, puisqu'il vit naître les premières amours de ce fameux cardinal qui fit tant de bruit par ses intrigues politiques, ses aventures galantes et ses duels, qui, comme il le dit lui-même, avait l'ame la moins ecclésiastique qu'il y eût dans l'univers, portait volontiers un poignard en guise de bréviaire, et donnait plus de coups d'épée que de bénédictions.

Ecoutons le cardinal de Retz raconter lui-même cette petite historiette servant d'introduction à ses intéressans mémoires.

« M. le duc de Retz, aîné de notre mai-
» son, dit-il, rompit dans ce tems-là, par le
» commandement du Roi, le traité de mariage

(a) v. haut anjou C. 2 p. 135.

» qui avait été accordé, quelques années auparavant, entre le M. duc de Mercœur et sa fille. » Il vint trouver mon père dès le lendemain, et le » surprit très-agréablement, en lui disant qu'il » était résolu de la donner à son cousin pour » réunir la maison. Comme je savais qu'elle » avait une sœur qui possédait plus de quatre-» vingts mille livres de rente, je songeai au » même moment à la double alliance. Je n'es-» pérais pas que l'on y pensât pour moi, » connaissant le terrain comme je le connais-» sais, et je pris le parti de me pourvoir de » moi-même. Comme j'eus quelque lumière » que mon père n'était pas dans le dessein de » me mener aux nôces, peut-être en vue de » ce qui arriva, je fis semblant de me radou-» cir à l'égard de ma profession. Je feignis d'être » touché de ce que l'on m'avait représenté » tant de fois sur ce sujet, et je jouai si bien » mon personnage que l'on crut que j'étais » absolument changé. Mon père se résolut de » me mener en Bretagne, d'autant plus faci-» lement que je n'en avais témoigné aucun dé-» sir. Nous trouvâmes mesdemoiselles de Retz (*a*) » à Beaupreau en Anjou. Je ne regardai l'aînée

(*a*) Filles d'Henri de Gondi et de Jeanne de Scépeaux; voyez page 316.

» que comme ma sœur ; je considérai d'abord
» mademoiselle de Scépeaux (c'est ainsi qu'on
» appelait la cadette) comme ma maîtresse.
» Je la trouvai très-belle, le teint du plus grand
» éclat du monde, des lis et des roses en abon-
» dance, les yeux admirables, la bouche très-
» belle, du défaut à la taille, mais peu remar-
» quable, et qui était beaucoup couvert par
» la vue de quatre-vingts mille livres de rente,
» par l'espérance du duché de Beaupreau, et
» par mille chimères que je formai sur ces fon-
» demens, qui étaient très-réels.

» Je couvris très-bien mon jeu dans le com-
» mencement ; j'avais fait l'ecclésiastique et le
» dévot dans tout le voyage, je continuai dans
» le séjour. Je soupirais toutefois devant la
» belle, elle s'en aperçut : je parlai ensuite ;
» elle m'écouta, mais d'un air un peu sévère.
» Comme j'avais observé qu'elle aimait extrê-
» mement une vieille fille de chambre, qui
» était sœur d'un de mes moines de Busai,
» je n'oubliai rien pour la gagner, et j'y réussis
» par le moyen de cent pistoles et par des
» promesses immenses que je lui fis. Elle mit
» dans l'esprit de sa maîtresse qu'on ne songeait
» qu'à la faire religieuse, et je lui disais de
» mon côté que l'on ne pensait qu'à me faire
» moine ; elle haïssait cruellement sa sœur, par-

» ce qu'elle était beaucoup plus aimée de son
» père, et je n'aimais pas trop mon frère pour
» la même raison. Cette conformité dans nos
» fortunes contribua beaucoup à notre liaison.
» Je me persuadai qu'elle était réciproque, et
» je me résolus de la mener en Hollande. Dans
» la vérité, il n'y avait rien de si facile, Ma-
» checou, où nous étions venus de Beaupreau,
» n'étant qu'à une demi-lieue de la mer; mais
» il fallait de l'argent pour cette expédition, et
» mon trésor était épuisé par le don des cent
» pistoles, je ne me trouvais pas un sou. J'en
» trouvai suffisamment en témoignant à mon
» père que l'œconomat de mes abbayes étant
» censé tenu de la plus grande rigueur des
» lois, je croyais être obligé en conscience
» d'en prendre l'administration. »

Ce début de la jeunesse du cardinal de Retz nous annonce déjà l'esprit entreprenant et le goût de l'intrigue qu'il porta plus tard sur la scène politique. On sait que ce turbulent prélat fut un des premiers acteurs des troubles de 1652.
la fronde; mais comme le principal théâtre de cette guerre était dans la capitale, peu de personnes savent qu'elle s'étendit jusque dans nos contrées. Nous devons donc rappeler que l'Anjou, partie obligée dans les guerres civiles, y prit une part assez active. La ville d'Angers et

celle des Ponts-de-Cé se déclarèrent contre le gouvernement ; cette dernière, où commandait Beauvau, fut assiégée en 1652 par Noailles et Broglio, qui la prirent sans éprouver presque de résistance. Les maréchaux d'Hoquincourt et de la Meilleraye firent le siége d'Angers, qui fut soutenu par le duc de Rohan qui en était gouverneur ; celui-ci ne put tenir longtems contre l'armée royale, et se rendit sans
1653. avoir perdu beaucoup de monde. L'année suivante, le cardinal de Retz, après une longue suite d'aventures et d'intrigues, fut enfin arrêté et renfermé comme prisonnier d'état dans le château de Nantes, sous la garde du maréchal de la Meilleraye, gouverneur de cette ville. Bientôt le prélat songea aux moyens de se sauver de sa prison ; il écrivit à un de ses amis, le duc de Brissac, qui était alors à sa terre de Beaupreau, pour le prier de le venir voir. Il lui fit part de son projet, et le duc promit de le seconder de tout son pouvoir. Ils se concertèrent ensuite avec plusieurs autres amis intimes, et on fixa le jour et l'heure auxquels le cardinal tenterait cette périlleuse aventure.

Tous les soirs le cardinal prenait l'air sur un des bastions du château, qui donne sur la Loire ; le jour convenu pour son évasion, un abbé, ami du cardinal, se rendit au château,

portant sous son manteau une corde et une 1653.
sangle, tandis que d'autres amis se rendaient avec des chevaux à l'abreuvoir qui baignait le pied du bastion, en faisant semblant d'y faire boire leurs chevaux. Mais comme de l'abreuvoir on ne découvrait point l'endroit par où devait se sauver le cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la rivière, on chargea un prêtre de se tenir dans un pré de l'autre côté de la Loire, et de jeter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il le verrait descendre.

Le cardinal, étant arrivé avec sa compagnie ordinaire sur le bastion (le 8 août à cinq heures du soir), fit semblant d'avoir soif et dit à un de ses gens d'aller lui chercher à boire. Après qu'il eut pris un verre de vin, ses confidens dirent tout bas aux gardes qu'il fallait vider la bouteille, et, feignant de craindre qu'il ne s'en aperçût, ils les attirèrent derrière une tour où ils se mirent à boire. Cependant le cardinal ayant quitté sa simarre rouge, la mit sur un bâton entre deux crénaux, de manière à faire croire aux sentinelles, quand elles seraient revenues à leurs postes, qu'il regardait, comme à son ordinaire, les promeneurs de la Motte-Saint-Pierre. S'étant ensuite placé sur l'escarpolette, et s'étant fait lier avec la corde et la sangle, il monta, en cet équipage, sur

1653. un créneau, d'où ceux qui étaient restés près de lui le descendirent, en lâchant peu-à-peu la corde jusqu'au pied du mur. A la vue de cette dangereuse manœuvre, le prêtre qui était dans le pré pour donner le signal fut si effrayé, qu'il s'enfuit sans penser à faire sauter son chapeau en l'air, comme il l'avait promis.

Cependant les amis aperçurent le fugitif; ils s'avancèrent pour le recevoir, et lui donnèrent un cheval, qui, malheureusement étant trop vigoureux pour lui, se cabra et le jeta sur le pavé presqu'aussitôt qu'il fut dessus. Cet accident ayant rassemblé beaucoup de monde autour de lui, plusieurs de ses amis l'entourèrent, le pistolet à la main, pour écarter le peuple. Le cardinal fut remis sur un autre cheval assez promptement, mais avec une épaule cassée, et sans revenir du trouble où l'avait mis cette chute. Il ne commença à parler que lorsqu'il se vit dans le bateau où le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné l'attendaient. Après avoir donné des ordres pour retenir tous les bateaux, et avoir pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui eussent voulu les suivre, ils continuèrent de courir pendant deux lieues sur des chevaux frais, sans que jusque-là le cardinal se fût plaint de rien; mais on fut fort étonné de l'entendre tout-à-coup jeter des cris

épouvantables, en disant qu'il souffrait de si 1653.
terribles douleurs qu'il ne lui était pas possible d'aller plus loin. Il fallut le descendre de cheval, et le coucher dans une pièce de terre à côté du grand chemin, où le duc de Brissac le quitta, sous prétexte d'aller réunir quelques-uns de ses amis pour venir ensuite l'enlever avec plus de sûreté. Le chevalier de Sévigné alla chez un gentilhomme de ses parens près de là, pour lui ménager une retraite pendant la nuit; mais il fut refusé et ne put obtenir qu'une douzaine d'hommes pour porter le blessé sur une civière jusqu'à Beaupreau, ce qui fut exécuté sans accident. Le cardinal arriva au château de Beaupreau le lendemain à quatre heures du matin, où il fut reçu par la duchesse de Brissac (*a*).

Pendant toute la nuit, le duc avait battu la campagne, donnant partout ses ordres pour rassembler le plus grand nombre possible de gentilshommes et de paysans. Il parvint en effet à se faire suivre dans la matinée par plus de trois cents hommes à cheval, et sans différer davantage on se mit en marche dans la soirée du même jour; escortant le cardinal, que l'on

(*a*) Catherine de Gondi, qu'il avait voulu enlever quelques années auparavant pour l'épouser en Hollande.

1653. avait placé dans un carrosse. Tous les pages, tous les domestiques portaient des flambeaux allumés pour éclairer la marche. Le cardinal arriva ainsi à la pointe du jour à Montaigu, où il trouva le duc de Retz, son frère, avec sept à huit cents chevaux, en sorte que, par la réunion de ces deux troupes, il y avait plus de douze cents hommes à cheval, tant maîtres que valets. On trouva aussi à Montaigu, et sur toute la route, les paysans sous les armes, et pour braver le maréchal de la Meilleraye le cardinal passa à la vue de Nantes avec son nombreux cortége, qui l'accompagna jusqu'à Machecou, où toute cette noblesse fut magnifiquement traitée par le duc de Retz, tant que le cardinal y resta (*a*). En s'armant ainsi à la voix d'un prince de l'église, les bons paysans du Bas-Anjou et du Poitou croyaient pieusement servir Dieu et la religion, tandis qu'ils ne faisaient que favoriser des intrigans, qui ne s'étaient révoltés contre l'autorité royale que parce qu'ils ne la dirigeaient pas à leur gré.

(*a*) Mémoires de Joly, Tom. III, p. 142.

CHAPITRE XXIX.

Suite du précédent. — Le Château et le Collége de Beaupreau. — Montrevault. — Mœurs des Paysans des Mauges.

UNE fille du duc de Brissac dont nous venons de parler épousa le maréchal de Villeroi, et lui porta en dot le duché de Beaupreau. Vers 1730, cette terre fut vendue à M. de Scépeaux, qui la laissa à l'une de ses filles, la maréchale d'Aubeterre. Le château, placé sur le haut d'une colline au pied de laquelle coule la petite rivière d'Evre, se présente sous un aspect très-avantageux du côté de la prairie; il est flanqué de plusieurs tours solidement construites, et couronné d'un entablement à consoles. Incendié, ainsi que la ville, pendant la guerre de la Vendée, en 1793, il fut restauré par la maréchale d'Aubeterre, qui vint s'y établir après la révolution; elle y a passé les dernières années de sa vie, et, par un noble et généreux emploi de sa fortune, elle a beaucoup contribué au rétablissement de cette

petite ville. Le château de Beaupreau appartient actuellement au marquis de Civrac, neveu de madame d'Aubeterre.

L'origine du collége de cette ville ne remonte qu'au commencement du dix-huitième siècle, et il était à peine connu hors des Mauges, lorsqu'en 1755 un nouveau principal, René Darondeau, né à la Fléche, vint en prendre la direction. Sous l'administration de ce vertueux ecclésiastique, les études, soutenues par une sage discipline et par les talens des professeurs, lui acquirent, en peu de tems, une grande réputation; l'Anjou, le Poitou et la Bretagne y envoyèrent un si grand nombre d'écoliers, que bientôt les bâtimens se trouvèrent insuffisans pour les recevoir. Dans la suite, les économies du principal l'ayant mis en état de satisfaire aux vœux du public en donnant plus d'extension à cet utile établissement, il fit détruire l'ancien collége, et jeta les fondemens du nouveau en 1779. Ce grand édifice, bâti par Jean Bodin, architecte (*a*), distribué d'une manière convenable à sa destination, a trois étages et peut contenir près de quatre cents pensionnaires; il renferme entre

(*a*) Père de l'auteur, né à Angers en 1735, mort à Beaupreau en 1803.

ses ailes une vaste terrasse élevée au-dessus du jardin arrosé par l'Eyre. Cette terrasse sert aux récréations des écoliers et à les faire jouir de la vue de la campagne. La façade de ce côté a plus de trois cents pieds de longueur. Tout l'extérieur devait être décoré des ordres dorique et ionique peints à fresque, à la manière de plusieurs édifices d'Italie; ce travail, commencé en 1785, a été interrompu par la révolution.

Heureusement échappé à l'incendie de la ville en 1793, ce collége servit, en 1804, à placer l'école des arts et métiers, qu'on a transférée, en 1815, à l'abbaye du Roncerai, à Angers; ce qui a permis de le rendre à sa première destination. On y compte actuellement deux cent quarante pensionnaires et cent cinquante externes. Placé au centre des Mauges, il peut contribuer beaucoup aux progrès des lumières dans cette contrée, depuis tant de siècles victime de son ignorance : espérons qu'il remplira cette noble destination, dans l'intérêt de l'état et de l'humanité. Le successeur du sage Darondeau, dont il fut aussi l'élève, méritera, n'en doutons pas, que son nom soit uni à celui de son maître, que l'on doit placer au rang des prêtres les plus estimables et les plus dignes de la vénération publique qu'ait produits l'Anjou.

Je me suis peut-être trop étendu sur cet établissement; mais on s'oublie facilement en parlant des lieux où l'on a passé les premières années de sa jeunesse. C'est dans le collége de Beaupreau que j'ai puisé quelque goût pour l'étude et les lettres; si je n'ai pas su le mettre à profit, j'aurai du moins satisfait le pressant besoin de publier ma reconnaissance.

A une lieue de Beaupreau, sur la rive droite de l'Evre, on trouve la petite ville de Montrevault, où se tient tous les mercredis un marché de bœufs très-considérable; elle ne compte que cinq cents habitans. Son vieux château et le petit mont ou tombelle qui lui a sans doute donné son nom n'offrent rien d'intéressant, mais ils prouvent son ancienneté; on prétend même qu'elle était la capitale des Mauges. Une charte de 1058 (*a*) nous apprend qu'Emma de Montrevault, femme de Raoul de Beaumont, donna une partie de cette terre au chapitre de l'église d'Angers et à l'abbaye de Saint-Serge; qu'ensuite Foulques-Nerra s'en empara, y fit construire un château, qu'il nomma *Mons rebellis*, et l'inféoda à un de ses chevaliers. Cette terre passa, par Emma, aux vicomtes du Mans, et la mouvance en fut donnée à l'abbaye de

(*a*) Publiée dans les Anecd. de Martenne, T. I, p. 184.

Saint-Serge. Valois s'est donc trompé (*a*) en disant que ce fut un de ses seigneurs, nommé Reveau ou Revel, qui lui donna son nom. Sur la fin du quatorzième siècle, la petite ville de Montrevault appartenait à Olivier de Clisson, connétable de France, qui fit la guerre au duc de Bretagne; elle fut assiégée et prise, en 1392, par les troupes du duc; elle passa depuis dans la famille de Turpin-Crissé.

Près Montrevault est un bourg, nommé Saint-Pierre-Maulimart, où était une collégiale fondée vers 1270; elle était composée de huit chanoines; quatre étaient à la nomination de l'évêque d'Angers, et c'est dans ses actes que cette collégiale est nommée Saint-Pierre-Maulimart, *à Malo Marte;* les quatre autres étaient à la présentation du seigneur de Montrevault, qui nomme ce chapitre Saint-Pierre de Montrevault.

A l'époque de la révolution, la civilisation des Mauges était en retard de plusieurs siècles sur celle des autres cantons de l'Anjou. Les mœurs des cultivateurs étaient encore patriarchales; on voyait parmi eux plusieurs générations vivre en commun sous l'autorité d'un aïeul ou même d'un bisaïeul. Cet antique usage sub-

(*a*) Val., *Notitia Galliarum*, p. 352.

aiste toujours, mais il n'est pas général comme autrefois. Les habitans des Manges (il n'est ici question que des cultivateurs) conservent toujours le trait caractéristique dont j'ai parlé en rappelant l'origine du sobriquet des Chalonnais. Ils ont une confiance illimitée dans leurs curés pour tout ce qui concerne les croyances religieuses; ils ne balancent point à faire le sacrifice de leur repos, même celui de leur vie, pour le maintien de la *coutume*, c'est-à-dire, des usages de leurs pères; mais ils deviennent sourds à la voix de leurs pasteurs, aussitôt qu'il s'agit de délier les cordons de la bourse. Ils ont une répugnance presque invincible pour le service militaire régulier; ils se battent volontiers pour la défense de leurs foyers, mais ils veulent mourir sur le sol ou sous le toit qui les a vu naître.

« Si l'homme ne peut se soustraire à l'in-
» fluence des lieux, l'habitant de ces contrées
» doit avoir, dans la physionomie et le carac-
» tère, des nuances analogues à l'âpreté du sol et
» à cette liberté primitive dont les campagnes
» infréquentées sont l'asile. Les traits du culti-
» vateur Vendéen et son air sauvage caracté-
» risent en effet son indépendance. Sa taille,
» son teint, ses forces, varient suivant la salu-
» brité des lieux; en général de taille moyenne,

» les cheveux coupés en rond et tombant presqu'aux épaules, le visage blême, hâlé, le » métayer a moins d'agilité que de forces; il » est sobre chez lui, laborieux, infatigable, » prompt pour ses amis, rusé, méfiant dans » les conditions du moindre marché, mais fidèle à sa parole; puérilement crédule hors » de la sphère de ses intérêts, implacable envers ceux qui le trompent, humble et rampant devant l'autorité, mais impatient de son » joug. Loin d'être brigand, le Vendéen est » l'ennemi le plus dangereux des voleurs, et » dans aucun pays, peut-être, les propriétés » ne sont, de la part des colons, sous une » plus sûre garantie. Il est cent familles de » propriétaires qui ne font pas de baux, et qui » n'en sont pas payées moins fidèlement (*a*). »

Les métayers du Haut-Anjou se nourrissent de pain de froment, de viande, boivent du vin ou au moins d'autres boissons fermentées. Les métayers du Bas-Anjou ne mangent que du pain de seigle, peu de lard, beaucoup de laitage, de légumes, et ne boivent que de l'eau; mais les dimanches et fêtes, les jours de marché, auxquels ils ne manquent guère de se rendre, ils boivent généralement jusqu'à s'enivrer.

(*a*) Essai sur l'Indust. et les Mœurs de la Vendée, p. 19.

Dans les autres contrées de l'Anjou, les époux, de toutes les classes, se tutoient dès le lendemain de leurs noces; dans les Mauges, au contraire, dès le jour du mariage, les mariés, qui la veille se tutoyaient, se disent *vous*. La femme du métayer ne parle plus à son mari qu'avec des marques de déférence et même de respect. On voyait encore, en 1792, des vieillards portant des hauts de chausse et des bas de grosse serge comme du tems de Henri IV. Actuellement les bas d'estame et même les souliers sont en usage pour les deux sexes; le luxe des vêtemens a pénétré jusque dans les lieux les plus agrestes. Les femmes, les filles ne sortent jamais de leurs maisons, excepté les jours de fêtes, sans avoir la quenouille au côté et le fuseau à la main; elles filent en marchant, en portant et en vendant leurs denrées dans les marchés. Leur beau fil de lin, destiné à la fabrique de Cholet, se vend quelquefois de cinquante à soixante francs la livre. Le riche métayer n'est point encore propriétaire; il aime mieux enfouir son argent que de l'employer à acheter un champ; c'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer la lenteur des progrès de l'agriculture dans les Mauges. Le colon met presque tous ses soins à élever et engraisser des bœufs et des moutons. Cepen-

dant depuis la guerre de la Vendée on a fait plusieurs défrichemens, et l'usage des prairies artificielles, principe fondamental d'une bonne agriculture, commence à s'introduire dans quelques communes industrieuses. Il faut espérer qu'après avoir beaucoup et long-tems souffert des orages de la révolution, le pays des Mauges ne tardera pas à jouir de tous ses bienfaits.

CHAPITRE XXX.

La Ville de Chemillé. — La Ville et la Fabrique de Cholet.

C'EST par respect pour les titres et l'ancienneté qu'en parlant des villes des Mauges j'ai placé Beaupreau et Chemillé avant Cholet. Sous le régime féodal, le comté de Chemillé et la baronnie de Cholet relevaient du marquisat de Beaupreau; sous le régime industriel, Beaupreau et Chemillé relèvent maintenant de la fabrique de Cholet. Ainsi, dans l'histoire d'Anjou, les hautes tours du château de Beaupreau commandent les donjons des Mauges, comme, dans la statistique de Maine et Loire, le marché de Cholet commande les métiers des tisserands; on ne peut donc s'empêcher de reconnaître aujourd'hui qu'il en est de certaines villes comme de certaines personnes, les dernières sont devenues les premières.

La petite ville de Chemillé, placée sur l'Irôme, rivière non navigable, est très-ancienne; il en est parlé dans l'histoire dès le commencement du

onzième siècle. Sigebrand de Chemillé était porte-enseigne de Foulques-Nerra; il fut tué en 1016 à la bataille de Pontlevoi. Pétronille de Chemillé, qui vivait dans le douzième siècle, fut la première abbesse de la célèbre abbaye de Fontevrault. Avant que la baronnie de Chemillé fût érigée en comté, ses seigneurs étaient vassaux de l'évêque d'Angers (*a*). Nous avons vu, dans le Chapitre précédent, comment cette terre fut réunie au marquisat de Beaupreau. Depuis un demi-siècle la population de Chemillé, grâce à la fabrique de Cholet, s'est considérablement augmentée; elle s'élève maintenant au-dessus de trois mille ames.

Cholet avait donné son nom à une famille illustre qui existait encore à la fin du treizième siècle. Le cardinal Jean Cholet était de cette famille; ce fut lui qui, en 1283, fonda le collége des Cholets à Paris. Dans le quinzième siècle, Marguerite de Mignelais, maîtresse de François, dernier duc de Bretagne, acheta la baronnie de Cholet, et la donna, en 1463, au fils qu'elle avait eu de ce prince avant d'épouser le marquis de Villequier. A la fin du dix-septième siècle, Cholet appartenait à René-François Broon, marquis des Fourneaux; il fit re-

(*a*) Voyez Tome I, p. 353, et p. 151 de ce Vol.

bâtir le château en 1696. En 1730 cette ville ne contenait encore que quatre-vingt-dix-huit feux, ce qui ne suppose qu'une population de huit à neuf cents ames. Il y avait alors une paroisse et deux couvens, l'un de cordeliers, l'autre de cordelières. Le château et les couvens étaient, à cette époque, ce que Cholet offrait de plus remarquable; aujourd'hui qu'ils n'existent plus, ce sont les fabriques que l'on visite avec intérêt, ainsi que les filatures de coton et de laine, les ateliers de teinture, les blanchisseries, enfin tous les établissemens qui ont si prodigieusement changé la face de cette ville et qui ont élevé sa population à plus de six mille ames. La petite rivière de la Maine, qui passe à Cholet, n'est point encore navigable, mais il est très-possible qu'elle le devienne un jour, par suite du grand et utile projet de canalisation générale qu'on a déjà commencé à exécuter sur divers points de la France.

Avant le milieu du dix-huitième siècle on ne fabriquait guère à Cholet et dans ses environs que des toiles grises faites avec du fil qui venait du Craonnais; des toiles blondines, confectionnées avec du fil provenant d'un lin jaune cultivé et filé dans les contrées qui avoisinent les deux rives de la Loire depuis les Ponts-de-Cé jusqu'à Ancenis; des toiles chan-

geantes de diverses couleurs, et des mouchoirs tout fil, en blanc, bleu et jaune. Une partie de ces toiles et de ces mouchoirs se consommait en France, l'autre s'exportait en Espagne et dans les colonies françaises de l'Amérique. C'est vers cette époque que l'on commença à fabriquer des mouchoirs dans lesquels il entrait une très-petite partie de coton rouge incarnat tirant sur le roux, importé en France par les Grecs de l'Archipel. L'art de teindre le coton, qui depuis s'est répandu en France, y était alors presqu'entièrement ignoré. La fabrique de Cholet multiplia rapidement ces genres de tissus, les perfectionna et prit successivement de grands accroissemens Mais la guerre civile de la Vendée et la perte de nos colonies vinrent mettre un terme à sa prospérité.

La bataille de Cholet (16 octobre 1793), par suite de laquelle les Vendéens furent obligés de passer la Loire, est l'évènement le plus mémorable de l'histoire de cette ville. Incendiée peu de tems après, d'abord par les Vendéens et ensuite par les Républicains qui achevèrent de la détruire, elle resta pendant plusieurs années ensevelie sous ses ruines. Les ateliers et les fonds des fabriques furent entièrement anéantis; une partie des fabricans périt, l'autre fut dispersée. Cependant en 1795, aussitôt après la

première pacification de la Vendée, ceux qui avaient survécu aux désastres de leur pays s'empressèrent d'y rentrer. Les principaux fabricans se réunirent et mirent tout en œuvre pour faire sortir la fabrique de dessous ses cendres; le gouvernement vint à leur secours en leur faisant l'avance de quelques fonds. Depuis cette époque, ils ont constamment suivi leur entreprise, sans se laisser décourager par les troubles civils qui depuis se sont encore manifestés plusieurs fois dans les contrées où s'étend la fabrique de Cholet. Enfin, à force de zèle et de persévérance, non-seulement ils sont parvenus à la rétablir, mais encore à lui donner plus d'importance et d'étendue qu'elle n'en avait jamais eu. La ville a été presqu'entièrement rebâtie; ses rues, ses places offrent un aspect agréable, qui fait pressentir l'état de prospérité où l'élèveront, dans la suite, l'industrie et l'activité de ses laborieux habitans.

Les tisserands, les teinturiers et les autres ouvriers des deux sexes, employés à la fabrique dont Cholet est le chef-lieu, sont au nombre d'environ soixante à soixante-dix mille, disséminés dans quatre-vingts communes environnantes, situées dans les départemens de Maine et Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Loire-Inférieure, mais la plupart dé-

pendantes de l'arrondissement de Beaupreau. Il existe à Cholet ou dans les environs huit filatures de coton et deux de laine, vingt-cinq blanchisseries et un grand nombre d'ateliers de teinture. Le lin et la laine proviennent du sol et presque en totalité du département de Maine et Loire; ces deux objets sont préparés et filés dans l'étendue de la fabrique de Cholet. Le coton y est également filé en grande partie; on y fait aussi toutes les teintures, à l'exception de deux couleurs, le rouge et le violet, que l'on fait venir de Rouen et de Montpellier.

Avec les trois matières dont nous venons de parler, le fil, la laine et le coton, on fabrique à Cholet des toiles jaunes tout fil; des demi-fils, façon de linon-batiste, tout fil; des coutils en fil, en laine et en coton; du linge de table tout fil et tout coton; des siamoises ou tissus fil et coton; des flanelles ou tissus fil et laine; des guingas en coton et fil; des toiles tout coton, sous la dénomination de calicots, baffetas, percales et guinées; des mouchoirs tout fil, tout coton et en fil et coton, dans les laizes d'un tiers à cinq quarts, en toutes espèces de dessins, de genres, de qualités et de prix, depuis trois francs jusqu'à quatre-vingts francs la douzaine. On fait aussi à Cholet presque toutes les étoffes à l'usage des paysans et des

ouvriers des deux sexes des cantons où s'étend la fabrique. C'est sous le gouvernement impérial qu'on a commencé à fabriquer les tissus de coton, qui auparavant étaient importés en France des Indes-Orientales. Ces tissus forment actuellement l'une des principales branches de la fabrique de Cholet, dont on peut évaluer la totalité des produits annuels à vingt millions de francs.

Le commerce de cette ville n'est pas borné à celui de sa fabrique; il se vend annuellement dans ses foires et ses marchés une quantité très-considérable de bœufs gras et de moutons; cette branche d'industrie agricole rapporte encore au pays cinq à six millions de francs.

Mais je m'aperçois, et c'est un peu tard, qu'au lieu d'écrire un Chapitre de l'histoire d'Anjou, je fais un article de la statistique de Maine et Loire, article trop court pour la matière qui en est l'objet, mais assez long pour prouver que les navettes des tisserands de Cholet et des environs ont plus contribué à la prospérité de cette ville, depuis quatre-vingts ans, que n'auraient pu le faire, en mille, toutes les lances des nobles barons des Mauges.

CHAPITRE XXXI.

Le Château du Fresne. — Le Baron de Charnacé. — Le Marquis de Charnacé. — La Maison du Tailleur.

En faisant mes Recherches sur l'arrondissement de Saumur, je m'étais prescrit de ne pas sortir des limites du département de Maine et Loire. Mais depuis, ayant résolu d'explorer toutes les villes de notre ancienne province, je me trouvai obligé, pour voir celle du Lude, de recommencer mes excursions dans le Haut-Anjou. Je pris ma route par Noyant. Ayant appris de Madame Dutertre-Desroches, pendant le séjour que je fis à sa terre d'Unon, que le château du Fresne, qui avait autrefois appartenu à la famille de Charnacé, n'en était éloigné que d'une demi-lieue, je me déterminai à le visiter. Sans doute il n'offre rien qui soit digne de remarque ; mais le nom de ses anciens possesseurs rappèle des souvenirs qui doivent trouver ici leur place.

On met au rang de nos meilleurs diplomates, sous le règne de Louis XIII, Girard, baron de Charnacé. Ayant pris d'abord le parti des

armes, il revint, après quelques années de service, en Anjou, sa patrie, où il épousa Jeanne de Maillé-Brézé, qui mourut l'année suivante. On a dit qu'il fut si affligé de la mort de sa femme qu'il en perdit la parole pour toute sa vie; mais ce qui prouve la fausseté de cette assertion, c'est qu'il était en Hollande lorsqu'il apprit cette fâcheuse nouvelle, ce qui ne l'empêcha pas de continuer avec beaucoup d'activité les négociations dont il était chargé auprès des Etats-Généraux, pour les dissuader de conclure la trève que leur proposait l'Espagne. Charnacé avait l'esprit agréable, souple, adroit, insinuant; Louis XIII, ou plutôt son premier ministre, le cardinal de Richelieu, qui sut apprécier ses talens, le chargea de plusieurs ambassades importantes en Suède, en Danemarck, en Pologne. Ménage nous apprend que ce négociateur avait une manière de traiter les affaires qui lui était propre; il étudiait à fond le caractère des personnes avec lesquelles il devait traiter, et ne disait jamais rien devant elles sans être sûr de l'effet que devaient produire ses moindres discours. Il ne lui fallut que six mois en Suède pour se préparer et conclure avec Gustave-Adolphe le fameux traité de Berwalde, qui produisit un si grand effet en Allemagne. Les trois premiers mois il ne parla point d'af-

faires, il s'occupa seulement du soin de bien connaître l'esprit et les inclinations du Roi, et, pour y parvenir, il eut l'adresse de se faire inviter à toutes ses parties de plaisir, même les plus secrètes. Cet homme est admirable, disait quelquefois Gustave-Adolphe, je le trouve toujours de même goût et de même humeur que moi, et jamais je ne le prends en défaut. Pendant les trois derniers mois Charnacé fit son traité (*a*).

Le baron de Charnacé alla ensuite en Hollande, où il signa, en 1635, le traité par lequel le Roi promit d'entretenir, au service de cette république, un régiment d'infanterie et une compagnie de cavalerie, dont le commandement fut donné à Charnacé. Mêlant la bravoure militaire aux paisibles fonctions d'ambassadeur, le baron avait voulu se trouver au siége de Bréda; il y fut tué à la tête de son régiment le 1er. septembre 1637. Son corps fut transporté à Champigné, en Anjou, auprès de celui de sa femme, comme il l'avait ordonné par son testament, et son cœur fut apporté dans l'église des Carmes d'Angers, dont il avait été un des bienfaiteurs. L'inscription qu'on y lisait, et qui a été détruite avec l'église en 1793, le qualifiait de gentilhomme de la cham-

(*a*) Menagi., Tom. III, p. 328; Bayle, T. I, p. 843.

bre, conseiller-d'état, maréchal de camp et gouverneur de la ville et château de Clermont-en-Argonne. Les talens, les services du baron de Charnacé honorent l'Anjou, et doivent lui assurer une place distinguée dans les annales de cette province. Mais les vertus et la science ne sont pas héréditaires; le baron laissa un fils qui prit la qualité de marquis. Celui-ci avait bien, en noblesse, un degré de plus que son père, mais il serait difficile de dire combien il en avait de moins en mérite.

Après avoir été page du Roi, le marquis de Charnacé servit, pendant quelques années, dans les gardes-du-corps, puis se retira dans ses terres en Anjou. Vain, orgueilleux, insolent, il ne tarda pas à se faire détester de ses égaux, et à se faire craindre de tous les roturiers qui avaient le malheur d'être ses vassaux ou ses voisins. La tradition conserve encore le souvenir de quelques traits de la vie de ce petit tyran, dont plusieurs prouvent le peu de cas qu'il faisait de la vie de ceux qu'on appelait alors des vilains. La voix publique l'accusa de faire de la fausse monnaie; de toutes parts des plaintes sans nombre s'élevaient contre lui, il y en eut même qui parvinrent jusqu'à la cour; mais Louis XIV, prévenu en faveur du marquis, l'honorait toujours d'une protection si bienveillante, que tout

ce qu'on pouvait dire n'altérait en rien la bonne opinion qu'il avait de lui. Encouragé par l'impunité, le marquis jouait dans son canton le rôle d'un petit souverain : tout pliait devant lui; on se plaignait en cachette.

Accoutumé à ne point rencontrer d'obstacles à ses volontés, on conçoit qu'un tel homme ne se croyait pas fait pour être astreint aux formes légales lorsqu'il avait à traiter d'affaires avec les petites gens. Son puissant protecteur, Louis XIV, avait quelquefois donné ce mauvais exemple à sa cour. « Le Roi, dit Dangeau dans ses mé-
» moires, a fait acheter toutes les terres qui
» sont entre la maison de Cavoye et la rivière,
» et en a fait présent à Cavoye qui désirait
» passionnément cette augmentation à sa mai-
» son, et qu'il n'aurait pas pu faire sans la bonté
» du Roi, parce que ces terres étaient à beau-
» coup de particuliers, qui lui faisaient tous les
» jours des difficultés nouvelles. Ce présent est
» plus considérable par l'attention que le Roi
» a eue de faire plaisir à Cavoye que pour l'ar-
» gent qu'il en pourra coûter; et les jardins
» de Lucienne par-là deviendront tout-à-fait
» aimables. » Le marquis de Dangeau trouve charmant que Louis XIV dépouille de gré ou de force, de leurs propriétés, plusieurs de ses sujets, pour en faire ensuite un cadeau à son

valet de chambre, et lui procurer, par ce moyen, l'agrément d'agrandir son parc et ses jardins.

Quoique tout-puissant dans ses terres, Charnacé avait cependant, comme Cavoye, trouvé des difficultés pour une entreprise du même genre. Son père avait fait planter une très-longue avenue devant son château du Fresne; mais elle se trouvait interrompue par la maison et le jardin d'un pauvre tailleur, qui les avait eus de ses parens, et qui y était si attaché qu'il n'avait jamais voulu les vendre au baron de Charnacé, lequel lui en avait offert un prix bien au-dessus de leur valeur. « C'est, dit le duc de » Saint-Simon qui nous a conservé cette anec- » dote, c'est une opiniâtreté dont quantité de » propriétaires se piquent, pour faire enrager » des gens à la convenance et quelquefois à la » nécessité desquels ils ont des propriétés. »

Le marquis avait renouvelé, mais inutilement, les offres qu'avait faites son père. Fatigué enfin de voir toujours cette misérable chaumière, qui lui ôtait tout l'agrément de son avenue, il s'avisa un jour, pour en finir, d'un singulier stratagême. Le tailleur demeurait seul chez lui, sans femme ni enfans. Charnacé l'envoie chercher, lui dit qu'étant obligé d'aller bientôt à la cour pour une affaire importante, il veut, avant de partir, refaire à neuf la livrée de tous

ses gens. Mais il faut qu'elle soit faite au jour qu'il fixe, et, pour s'en assurer, il stipule dans son marché que le tailleur, sous quelque prétexte que ce soit, ne sortira pas du château que l'ouvrage ne soit achevé. Le bonhomme se soumet à cette condition ; dès le lendemain il revient au Fresne, et se met à travailler.

Charnacé ayant tout préparé d'avance pour l'exécution de son projet, avait sous la main des ouvriers intelligens, qui levèrent aussitôt les plans de la maison et du jardin du tailleur, sur lesquels ils marquèrent, avec précision, la position des meubles, des ustensiles de ménage, les arbres, les arbustes, etc. ; ensuite ils démolirent cette maison, allèrent la rebâtir à quelque distance de l'avenue, plantèrent le nouveau jardin, nétoyèrent, dressèrent la place de l'ancien, remirent les meubles comme ils les avaient trouvés; enfin tout fut terminé avant que le tailleur eût fini son ouvrage.

Cependant, quelques jours après, la livrée étant achevée, Charnacé ordonne à ses gens de retenir le tailleur à souper, de le faire boire plus qu'à l'ordinaire, de le payer et de ne le congédier qu'à la nuit. Tout est exécuté comme le marquis l'a prescrit : voilà le bonhomme dans l'avenue; il marche en tâtonnant, d'un pas mal assuré, mais, à l'évaluation du tems nécessaire

pour arriver chez lui, il s'arrête vers l'endroit où était sa maison, cherche avec son bâton dans l'obscurité et ne trouve rien que les nouveaux arbres de l'avenue. Il poursuit son chemin, va, revient, se fatigue dans cet exercice continuel; enfin il s'assied au pied d'un arbre et s'endort. Le lendemain, en se réveillant, il voit l'avenue dans toute sa longueur, et sa maison n'y est plus : il croit rêver; il se frotte les yeux, se lève, et aperçoit, à quelque distance de là, une maison où il n'en avait jamais vu. Il trouve qu'elle ressemble à la sienne, et s'imagine que c'est le diable qui l'a transportée en cet endroit. Sa surprise est extrême, ce n'est qu'en tremblant qu'il s'avance vers cette maison; plus il s'en approche, plus il est assuré que c'est la sienne; il présente la clef à la serrure, la porte s'ouvre, et il retrouve tout dans le même état où il l'avait laissé. Prêt à mourir de frayeur, il voit dans ce changement l'ouvrage des sorciers, alors très-communs en Anjou. Mais, avant la fin du jour, les ris indiscrets des gens du château désabusent le tailleur, et sa peur se change bientôt en fureur. Il veut demander justice à l'Intendant, il veut plaider, présenter des requêtes aux tribunaux, et partout on se moque de lui. Cette espiéglerie du vieux page de Louis XIV par-

vint jusqu'à la cour; le Roi en rit, et Charnacé eut son avenue libre. S'il n'avait jamais fait pis, dit le duc de Saint-Simon, il aurait conservé sa réputation et sa liberté (*a*).

Le marquis dut être bien flatté lorsqu'il apprit que le monarque, abandonnant sa gravité ordinaire, avait ri du tour qu'il avait joué à son obstiné tailleur. Ce résultat dut attérer ceux qui avaient eu enfin le courage de faire parvenir leurs plaintes jusqu'au pied du trône, en même tems qu'il relevait encore l'audace et l'insolence de Charnacé. Ses voisins ne pouvaient plus vivre en paix dans leurs terres; l'orgueilleux marquis ne cessait de les harceler par des chicanes sans nombre et sous les prétextes les plus frivoles; c'était en vain qu'ils réclamaient contre ses vexations; le Roi se déclarait pour lui, et tout était fini.

Cependant un petit propriétaire campagnard, nommé Pioger, grand chasseur, qui était dans l'usage de dresser des chiens pour le Roi, et de lui en présenter tous les ans, arriva un jour à Versailles avec un très-beau chien couchant. Le Roi voulut l'essayer dès le lendemain, et il en fut si content qu'il en témoigna sa satisfaction à Pioger, qui avait eu l'honneur de l'accompagner à la

(*a*) Mém. du duc de Saint-Simon, T. IX, p. 126.

chasse. Celui-ci, qui, malgré ses voyages à la cour, avait toujours conservé un air de simplicité rustique, répondit : J'en suis bien aise, Sire, car c'est le dernier que votre Majesté recevra de moi. Surpris de ce qu'il venait d'entendre, le Roi voulut savoir ce qui pouvait empêcher cet homme de continuer à lui dresser des chiens. Après quelques momens d'hésitation, Pioger ajouta : « Mon» seigneur de Charnacé ne le trouve pas bon, » et quoique j'aie fait graver sur les colliers de » mes chiens : *Je suis au Roi*, cela n'a pas » empêché monseigneur de Charnacé de tirer » dessus, et je crains que quelque jour le coup » ne tourne de mon côté. » Le Roi ne répondit pas un seul mot ; mais, dès le même jour, il fit expédier une lettre d'exil pour le marquis de Charnacé, qui jamais ne put parvenir à la faire révoquer. Je tiens cette anecdote d'une des petites-filles de Pioger, et je l'ai trouvée dans le Dictionnaire historique du Maine. En la lisant, ceux qui savent que la voix publique avait accusé Charnacé d'avoir, pour s'exercer au tir, fait descendre d'un coup de fusil un couvreur qui réparait la couverture de son château, se demanderont peut-être si c'est pour avoir tué un homme que Louis XIV exila le marquis, ou seulement parce qu'il avait osé tirer sur des chiens qui lui étaient destinés.

CHAPITRE XXXII.

La Ville et le Château du Lude. — Les Habitans obligés de fournir des meubles au Seigneur. — Angevins à la Bataille de Ravenne. — Le Duc de Roquelaure, Seigneur du Lude.

C'EST la mode qui élève ou abaisse à son gré les villes livrées exclusivement à la fabrication d'une partie de nos vêtemens; c'est cette capricieuse reine des Français qui, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, mit en vogue les capes d'*étamine du Lude*, et c'est elle aussi qui, après avoir fait passer ces capes de la cour à Paris et de la capitale dans les provinces, nous a déjà fait oublier leur nom, leur forme et l'étoffe dont elles étaient faites. La petite ville du Lude serait sans doute devenue très-florissante, si sa belle fabrique d'étamine avait duré plus long-tems; mais la chute de cette branche d'industrie l'a presque fait descendre au rang des bourgs; elle n'est plus connue aujourd'hui que par sa foire du *Raillon*, qui se tient dans le mois de septembre, et dont l'objet principal est la vente des cuirs.

Le Lude (*a*), placé sur la rive gauche du Loir, faisait anciennement partie de l'élection de Baugé et dépend maintenant du département de la Sarthe. Cette ville avait donné son nom à une famille qui s'est éteinte à la fin du onzième siècle; dans la suite elle entra dans la maison des vicomtes de Beaumont, et elle y était encore en 1355, avec titre de marquisat; en 1378, elle passa dans celle de Vendôme, en vertu d'une donation faite par Marguerite de Poitiers, femme de Jean, vicomte de Beaumont, à Jean de Vendôme, en faveur de son mariage avec Marie d'Orange. Quelque tems après, cette terre fut achetée, pour le prix de deux mille quatre cents livres, par Gilles de Daillon, qui vivait sous le règne de Charles VII; en 1675, Louis XIV l'érigea en duché-pairie, en faveur de Henri de Daillon, premier gentilhomme de la chambre; mais ses lettres n'ayant point été vérifiées, ce duché fut éteint par sa mort. Le Lude passa ensuite au duc de Roquelaure, par son mariage avec Charlotte-Marie de Daillon, fille de Timoléon de Daillon, comte du Lude : cette terre appartient actuellement à M. de Talouet.

La ville du Lude, qui avait autrefois un grenier à sel et juridiction sur six paroisses des

---

(*a*) *Ludum*, *Ludium* et *Lusdum*.

environs, n'offre rien de remarquable que le château et le parc qui s'étend sur l'un des coteaux au pied duquel coule le Loir. Les rues sont mal pavées, l'église paroissiale mal bâtie et sans aucune décoration, ce qui ne donne pas une idée bien favorable de la piété des seigneurs riches et puissans qui ont si long-tems possédé cette ville, dans laquelle on comptait mille feux en 1650; ce qui suppose une population de cinq à six mille âmes, maintenant réduite à trois mille quatre cents, comprise celle de la campagne.

Le château, ouvrage du seizième siècle, était flanqué de quatre tours énormes : il n'en reste plus que trois; elles sont décorées, ainsi que le principal corps de logis, de pilastres, d'arabesques et de divers ornemens, parmi lesquels on voit des sirènes; toutes ces sculptures sont médiocres, pour ne pas dire mauvaises; mais la critique est désarmée lorsqu'on aperçoit, sur deux des piédestaux de la balustrade de la terrasse du côté de la rivière, deux porc-épics en demi-relief, sans doute placés là exprès pour rappeler le souvenir d'un bon Roi. On sait que le porc-épic et ces mots : *qui s'y frotte s'y pique*, formaient la devise du monarque que les nobles appelaient, par dérision, *le Roi roturier*, et que les roturiers, par amour et

par reconnaissance, nommaient et nomment encore *le Père du Peuple* (*a*). Ces figures emblématiques me portent à croire que le château a été bâti par Jacques de Daillon, qui, par ce moyen, aura voulu apprendre à la postérité qu'il avait été honoré de la faveur de ce bon prince, dont il fut conseiller et chambellan.

De la terrasse dont nous venons de parler, la vue s'étend sur les jardins, sur le parc orné d'un groupe en marbre, et sur les collines entre lesquelles serpente la petite rivière du Loir, ce qui offre un coup-d'œil très-agréable. Un fossé large et profond environne le château, qui, dans le dernier siècle, a été augmenté de plusieurs corps de bâtimens; mais leur architecture ne se raccordant pas avec celle de l'ancien, ils forment une disparate désagréable.

Les archives du Lude nous ont conservé un titre du quatorzième siècle, qui nous fait connaître quelles étaient les obligations du bailli-maire et des habitans lorsque le seigneur venait dans cette ville, et qui prouve en même tems que le château n'était pas, à cette époque, pourvu des choses les plus nécessaires au service du maître; en voici la copie :

(*a*) Cet honorable surnom fut décerné à Louis XII par les états-généraux assemblés à Tours en 1506.

« Le bermier (*a*) du Lude, homme de foy,
» es doit querre (*b*), quant monseigneur vient
» au Lude, coettes et tables, escuelles, tran-
» chouers et voires (*c*), et doit querre chiez
» les bourgeois du châtel pelles, trépieds, pi-
» chez (*d*), formes (*e*), et doit querre pailles
» chiez les paysans dehors, et doit querre au
» chapelain et au portier de monseigneur deux
» paires de draps, et doit garder la garenne
» des lièvres et connins (*f*). Et est tenu de
» semondre (*g*) les pescheurs aler pescher pour
» monseigneur ou à son commandement, et de
» garder lez (*h*), et doit semondre l'échau-
» guette (*i*) de la ville quant mestier (*j*) sera,
» et de aler o (*k*) eulx, lui ou son sergent, et
» doit crier les bans quant justice le commande.
» Et doit aler semondre les bourgeois de faire
» la taille, lui ou son sergent, les prévouts ou
» leurs commandemens, d'aler cueilir la taille,
» et doit aler o eulx et doit garder les prin-
» sons et pendre les larrons ou faire pendre
» et couper les pieds ou les oreilles, et semon-

(*a*) De tems immémorial l'office de bailli a été réuni à celui de maire.

(*b*) Chercher. (*c*) Verres. (*d*) Pots ou cruches.

(*e*) Siéges. (*f*) Lapins. (*g*) Avertir. (*h*) Chemins.

(*i*) Tour élevée et couverte, où était la sentinelle.

(*j*) Besoin. (*k*) Avec.

» dre les quintaines (*a*), et tailler les mesures
» à vin de la ville et de la châtellenie. »

On voit par cette pièce que le Lude était autrefois une ville close, mais ses fortifications étaient déjà détruites en 1500, comme nous l'apprend Bourdigné; elle fut prise par les Anglais au commencement du quinzième siècle, et ils y tenaient garnison lorsque Gilles de Retz, si fameux par ses crimes, l'assiégea et la prit d'assaut en 1429 (*b*).

Plusieurs des seigneurs du Lude se sont distingués, soit dans les armées, soit dans des emplois importans, et leurs noms figurent dans l'histoire. Jean de Daillon, qui avait été élevé près de Louis XI, fut son chambellan, capitaine de sa porte et de cent hommes d'armes; il devint lieutenant-général, gouverneur du Perche, du Dauphiné et de l'Artois; il assiégea Perpignan en 1473. Jacques de Daillon, son fils, celui qui, je crois, a bâti le château, fut conseiller et chambellan des Rois Louis XII et François Ier., sénéchal d'Anjou et gouverneur de Fontarabie. Brantôme le place au rang des grands capitaines de son tems, ainsi que son frère, François de Daillon de la Crotte. Ce dernier, après s'être distingué aux batailles de

(*a*) Pieu qui sert de but pour les courses.
(*b*) D'Argentré, Hist. de Bretagne, p. 872.

Saint-Aubin du Cormier et de Fornove, fut tué en 1512 à celle de Ravenne. Voici comment Brantôme raconte la fin de ce brave capitaine, qui, comme Bayard, fut surnommé le chevalier sans peur et sans reproche.

« Il fut un des premiers qui donna la pre-
» mière charge avec sa compagnie de cent hom-
» mes d'armes, où il fut fort blessé et son
» cheval aussi, et ainsi qu'on lui dit qu'il se
» retirât : rien, rien, dit-il, je veux faire ici
» mon cimetière et mon cheval me servira de
» tombe, car il faut qu'il me serve encore.
» Par quoi et le maître et le cheval moururent
» ensemble, en combattant jusqu'à la dernière
» goute de sang et de vigueur, tombèrent
» ensemble et lui dessous, et ainsi mourut-il,
» et fut-il enseveli, pour le coup, comme il
» l'avait dit et le voulait. »

Plusieurs autres Angevins eurent aussi part à la victoire que les Français, commandés par le duc de Nemours, remportèrent dans cette mémorable journée sur les Italiens et les Espagnols ; nous citerons entr'autres, Charles Bourré de Jarzé, Jean de Dureil de la Barbée, de la Jaille, Pierre de Couaisnon de Moirieux (ce fut lui qui commença le combat), Christophe de Champagné, Baudouin de Champagné, Pierre Leroy, François de Chemans, Charles

de la Roussière, François Guérin, François de Maillé, Jean de Maillé, Jean d'Aubigny, Jacques du Bellay, Louis de Quatre-Barbes, Lancelot de Jonchère, Roland de Bourdigné et Charles de Coesmes de Chartrenai (*a*).

L'histoire place aussi au rang des grands capitaines de son tems Henri de Daillon, duc du Lude, premier gentilhomme de la chambre; il suivit Louis XIV à la campagne de Hollande, en 1672, et se distingua aux siéges de Tournai et de Lille, ce qui lui valut la charge de grand-maître de l'artillerie. Il servit depuis avec le grade de lieutenant-général à la prise de Cambrai et à celle de Gand; pour le récompenser de ses services, le Roi le nomma gouverneur des châteaux de Saint-Germain et de Versailles. Non moins distingué par son esprit que par ses talens militaires, on le voit figurer parmi les adorateurs de madame de Sévigné et parmi les diseurs de bons mots de cette époque. Cependant, sous ce dernier rapport, il fut effacé par son beau-frère, le duc de Roquelaure, dont les saillies, presque toujours spirituelles et souvent très-piquantes, amusèrent si long-tems la cour et les provinces. En voyant le château du Lude, on ne peut

(*a*) Chroniq. d'Anjou, F°. 188.

s'empêcher de penser à ce facétieux courtisan, qui, pour le posséder et plus encore pour s'avancer à la cour, épousa la belle Charlotte de Daillon, qui avait eu l'avantage de plaire au Roi; ce qui valut à son mari le titre de duc et un autre beaucoup plus commun. En parcourant le parc (*a*), je cherchais à me rappeler la tournure et la figure grotesque de ce singulier personnage, avec sa taille de quatre pieds et demi, ses petits yeux vifs et noirs, ses sourcils larges et épais, ses joues bouffies, son teint basanné, son nez écrasé et ses larges narines toujours remplies de tabac. Je cherchais aussi à me rappeler quelques-unes de ses plaisantes réparties pour en amuser mon compagnon de voyage; voici celle qui se présenta la première à ma mémoire, et je la mets ici pour ceux qui ne la connaissent pas.

Louis XIV ayant donné à Roquelaure, qui n'était encore que comte, l'ordre de se rendre en Espagne pour y négocier une affaire importante, celui-ci, pour prouver au Roi son zèle par la célérité qu'il mettait à exécuter ses volontés, y alla en courant la poste à cheval, vêtu comme un simple domestique. En passant

(*a*) Le 21 septembre 1821; j'étais avec M. Lenoir, mon beau-frère.

à Lyon, il se trouva devant l'archevêché au moment où le prélat en sortait pour monter en voiture. Curieux de savoir où allait ce courrier avec tant de diligence, l'archevêque lui cria : *Holà ! hé ! mon ami, arrête.* Le comte, surpris de s'entendre appeler de cette manière, mais pensant qu'il allait avoir occasion de rire et de faire rire aux dépens de cet indiscret, s'arrête tout court. Alors le prélat lui demande cavalièrement : *D'où viens-tu ? Qu'y a-t-il de nouveau ? — De Paris ; des pois verts.* Etonné de cette brusque et plaisante réponse, l'archevêque lui demanda ensuite : *Que disait-on à Paris, mon ami, lorsque tu en es parti ? — On disait Vêpres. — Mais comment t'appelle-t-on ? — Les uns,* repartit le courrier, *m'appellent Holà ! Hé ! mon ami ; mais moi qui me connais mieux, je m'appelle le comte de Roquelaure.* Il pique des deux et disparaît comme l'éclair.

En revenant du parc au château, du côté de la ville, on trouve à gauche un corps de bâtiment où sont les écuries. En les visitant je me rappelai une anecdote qui nous a été conservée dans les mémoires de Dangeau ; elle est relative à la duchesse du Lude, de la maison de Bouillé. « Cette femme, toujours dans ses » terres, dit l'auteur, ne se plaisant qu'aux

» chevaux, qu'elle piquait mieux qu'un homme,
» et chasseuse à outrance, faisait sa toilette dans
» son écurie. Elle faisait trembler le pays. . . . .
» Elle fit mutiler un ecclésiastique en sa pré-
» sence, pour avoir abusé, dans son château,
» d'une de ses suivantes, le fit guérir, lui donna
» dans une boîte ce qu'on lui avait ôté, et le
» renvoya. » Nous avons vu, dans un des Chapitres précédens, qu'une dame d'Angers fut brûlée pour un pareil crime; mais cette dame n'était qu'une simple bourgeoise, une duchesse ne pouvait être accusée pour une telle peccadille.

Les persécutions qui furent la suite de la révocation de l'édit de Nantes obligèrent plusieurs membres de la famille du Lude, qui avaient embrassé le parti de la réforme, à se réfugier en Angleterre, où cette illustre maison s'éteignit, en 1726, dans la personne de Jacques de Daillon. Ce dernier comte du Lude était ministre protestant; il publia à Londres deux ouvrages en anglais; le premier sous ce titre : *Démonologie ou Traité des Esprits, où l'on explique plusieurs passages de l'Ecriture, avec un appendice;* le second intitulé : *la Coignée mise à la racine du Papisme, ou préservatif contre les missionnaires de l'église romaine*, 1721 (*a*).

(*a*) *The ax to the root of popery*, etc.

CHAPITRE XXXIII.

La Ville et le Château de Durtal. — Magnificence du Maréchal de la Vieuville. — Le Pont de Durtal.

FOULQUES-NERRA bâtit, en 1040, le château de Durtal, entre Angers et la Fléche, sur la rive droite du Loir, et il le donna, en 1053, à Hubert de la Suze de Champagne. Cette terre, qui depuis fut décorée du titre de comté, changea souvent de propriétaire. Dans le seizième siècle elle appartenait à François de Scépeaux, connu sous le nom de maréchal de la Vieuville, qui, si on croit l'auteur de ses mémoires, eut l'honneur d'y recevoir le Roi Henri II. D'après son récit, les détails de cette réception donneraient une idée bien singulière de ce qu'on qualifiait alors de somptuosité dans le service de la table de nos Rois aux jours de gala. Aujourd'hui plus d'un bourgeois de Durtal est en état de traiter aussi bien et mieux ses amis, que le maréchal ne traitait alors le Roi et toute sa cour.

« Environ l'an 1550, dit l'auteur des mé-
» moires, M. de Saint-Thierry, évêque de
» Dol, et son frère le maréchal de la Vieuville,
» étant en leur château de Durtal, le Roi al-
» lant à Angers passa à Durtal, auquel lieu il
» séjourna quatre jours. De vous dire le traite-
» ment que fit M. de la Vieuville à toute la
» cour, serait peine perdue. . . . La table des
» princes et grands seigneurs était de dix plats,
» et celle des autres moyens seigneurs, che-
» valiers, gentilshommes de la chambre, capi-
» taines et lieutenans de gendarmerie et autres
» gentilshommes, de six. . . . . Sa Majesté fut
» avertie que les ambassadeurs d'Angleterre
» étaient arrivés à Orléans, qui fut cause qu'il
» partit de Durtal, au très-grand regret d'un
» chacun, pour accélérer son entrée à Angers,
» où il fut très-magnifiquement reçu et selon
» que la ville est riche et somptueuse, car c'est
» la septième de France, en toutes sortes de
» moyens et d'illustration que l'on peut requé-
» rir en une grosse et ancienne cité, et s'en
» contenta le Roi merveilleusement. »

C'était à dessein que le Roi s'était éloigné de Paris; il voulait que les ambassadeurs Anglais vissent, pour venir le trouver, le plus beau pays de la France; c'est du moins ce que nous apprend l'historien du maréchal de la Vieuville.

« Or n'ayant jamais le Roi descendu en Anjou, » dit-il, ni en Bretagne, il lui print fantaisie de » faire ses entrées à Angers et à Nantes, s'éloi- » gnant exprès aussi le plus qu'il pouvait, afin » que les Anglais, que leur Roi envoyait devers » Sa Majesté pour jurer la paix faite par leurs » députés en la reddition de Bouloigne, eus- » sent le plaisir de voir la plus belle traverse » et la plus agréable de tout son royaume, car, » partant de Calais et passant à Paris, qui était » leur chemin pour venir à Orléans, et pren- » dre la Levée le long de la Loire jusqu'à » Nantes, il y a une merveilleuse longueur » de pays et si décorée de grandes et riches » villes et villettes, que l'on dirait propre- » ment que de Paris à Nantes ce n'est qu'un » faubourg. Et montrant cette grandeur aux » Anglais, Sa Majesté savait bien qu'ils con- » fesseraient avec admiration qu'il n'y avait, » en toute l'Angleterre ni Hibernie, rien de » semblable. »

Le duc de Suffolk était le chef de cette ambassade ; le Roi chargea le maréchal de la Vieuville d'aller le recevoir aux Rosiers et de le conduire avec sa suite dans les plus beaux châteaux de l'Anjou. Il l'amena d'abord à Durtal, d'où ils allèrent au Verger, à Jarzé, au Plessis-Macé, à Serrant, etc.

En 1570 Charles IX vint une seconde fois visiter l'Anjou; il passa un mois à Durtal, où il se plaisait beaucoup, tant à cause de sa bienveillance pour le maréchal de la Vieuville, que du plaisir qu'il prenait à la chasse dans la forêt de Chambiers. On lit, dans le journal de Louvet, que plusieurs courtisans, jaloux de la confiance dont le Roi honorait le maréchal, empoisonnèrent celui-ci dans sa propre maison, ce qui obligea le monarque de quitter Durtal plutôt qu'il ne l'aurait fait sans ce malheureux événement.

Marguerite de Scépeaux, fille aînée du maréchal de la Vieuville, porta le comté de Durtal en dot à Jean, marquis d'Epinay, d'où il passa dans la maison de Schomberg, puis en celle de la Rochefoucault. A l'époque de la révolution, il appartenait au duc de Liancourt, qui depuis a vendu le château par portions à divers particuliers qui l'occupent aujourd'hui.

Il ne reste plus rien du château bâti par Foulques-Nerra; celui qui existe, commencé dans le seizième siècle sur un plan irrégulier, mais très-vaste, n'a point été achevé. Deux grosses tours, couronnées de créneaux et de machicoulis, sont placées aux deux extrémités de la façade qui est du côté de la ville. Le principal corps de bâtiment, qui est du côté du pont, pa-

rait avoir été construit vers le milieu du dix-septième siècle. Quatre colonnes, dont deux ioniques et deux corinthiennes, que l'on voit dans une partie du bâtiment commencé, annoncent qu'on avait l'intention de décorer de ces ordres la façade qui devait régner sur les jardins.

Ce château est placé sur un coteau élevé au pied duquel coule le Loir, que l'on passe sur un beau pont de cinq arches en pierre, construit à la fin du dix-huitième siècle. La ville, qui n'offre rien de plus remarquable que l'agrément de sa situation, compte environ quatre mille habitans. Il y avait avant la révolution deux paroisses dans cette ville, qui, en 1730, n'était composée que de deux cent quatre-vingt-deux feux; on voit combien sa population s'est accrue depuis cette époque. La juridiction de Durtal s'étendait sur dix-huit paroisses; le comté du Lude en relevait; le maréchal de Schomberg fit la remise de la mouvance de ce comté à Timoléon de Daillon qui le possédait alors.

CHAPITRE XXXIV.

Gilles Ménage. — Ses Ouvrages.

GRAMMAIRIEN, jurisconsulte, historien, poëte, antiquaire, critique, savant dans les langues grecque, latine, espagnole et italienne, Ménage a réuni tous les talens qui peuvent rendre un homme célèbre; Bayle l'appelle le *Varron* du dix-septième siècle; c'est le second des Angevins qui se soit fait un nom dans la république des lettres. Gilles Ménage naquit à Angers le 15 août 1613; Guillaume Ménage, son père, avocat du Roi au siége présidial de cette ville, dirigea lui-même son éducation: les rapides progrès de l'élève furent la récompense des soins d'un tel maître. Après avoir fait ses humanités, il passa à l'étude de la philosophie, ensuite à celle de la jurisprudence. Mais ce fut bien moins par goût que pour plaire à son père qu'il se livra à l'étude du droit; son inclination le portait exclusivement à celle des belles-lettres. Cependant il se fit recevoir avocat, commença ses débuts au présidial d'Angers, les

continua au parlement de Paris, et bientôt après il alla plaider à Poitiers, où se tenaient les grands jours : ce fut dans cette dernière ville qu'il renonça pour jamais au barreau. Il revint à Angers. Son père, désolé comme le sont tous les pères qui ne peuvent réussir à forcer la vocation de leurs fils dans le choix d'un état, crut lui faire plaisir en se démettant de sa charge en sa faveur. Ménage, ne pouvant surmonter sa répugnance pour les affaires, n'osa refuser son père en sa présence; mais il trouva un prétexte pour se rendre à Paris, d'où il lui renvoya aussitôt les provisions d'avocat du Roi. Ce fut à cette occasion qu'il dit s'être brouillé avec son père, parce qu'il lui avait *rendu un mauvais office :* c'était le tems de ces sortes de pointes.

Bien déterminé à vivre exempt de tous soins et à suivre son penchant pour les lettres, Ménage entra dans l'état ecclésiastique, obtint quelques bénéfices simples, rechercha la société des hommes les plus distingués de la capitale par leurs talens, et bientôt il se fit connaître lui-même par son esprit, ses bons mots et ses écrits. Il aimait la poésie avec passion, mais jamais il ne put apprendre la musique. Il fit des vers dans les langues grecque, latine, française et italienne. « Ménage, dit Voltaire, a prouvé qu'il

» est plus aisé de faire des vers en italien qu'en » français. Ses vers italiens sont estimés, même » en Italie; et notre langue doit beaucoup à » ses recherches (*a*) » Son érudition et ses ouvrages lui méritèrent l'estime de tous les gens de lettres, non-seulement de la France, mais de l'Europe. La reine de Suéde, la célèbre Christine, lui témoigna le désir de le voir s'établir dans sa capitale. Nous avons de lui, à ce sujet, une églogue, que l'on met au rang de ses meilleures productions. Tous les savans étrangers célébraient les talens de Ménage. L'académie *Della Crusca* lui envoyait un diplôme; mais, en France, les Quarante lui refusaient un fauteuil. Ce fut sa *Requête des Dictionnaires*, satyre ingénieuse et piquante, imprimée à son insu, par l'infidélité de l'abbé de Montreuil, qui lui ferma pour toujours les portes de l'académie française; ce qui fit dire plaisamment que c'était, au contraire, à cause de cette pièce qu'il fallait le condamner à en être, comme on condamne un homme qui a déshonoré une fille à l'épouser. Cette petite pièce est, pour ainsi dire, un recueil de ces sortes de pointes ou prétendus bons mots, qu'il ne voulait pas sacrifier et qui lui firent perdre une partie de ses amis. En voici le commencement :

(*a*) Siècle de Louis XIV.

A nos seigneurs académiques,
Nos seigneurs les hypercritiques,
Souverains arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'avant-propos,
Cardinal-historiographes,
Surintendans des orthographes,
Raffineurs de locutions,
Entrepreneurs de versions,
Peseurs de brèves et de longues,
De voyelles et de diphtongues.

Cette requête, dans laquelle il jette à pleines mains le ridicule sur les occupations minutieuses et grammaticales des académiciens de cette époque, est terminée par ces vers :

Mais quand vous feriez d'autres mots,
Combien souffrirait-on de maux,
Avant que de les bien entendre,
Avant que de les bien apprendre ?
Combien vous faudrait-il de tems,
Pour apaiser les mal-contens,
Et faire que ce beau langage
Fût homologué par l'usage ?
Ce considéré, nos seigneurs,
Pour prévenir tous ces malheurs,
Qu'il plaise à votre courtoisie
Rendre le droit de bourgeoisie
Aux mots injustement proscrits
De ces beaux et galans écrits.
Laissez-là le vocabulaire,
Ne songez point à la grammaire ;
N'innovez, ni ne faites rien
En la langue ; *et vous ferez bien.*

Prévoyant qu'il ne serait jamais admis à l'académie, Ménage en établit, pour ainsi dire, une dans sa maison. Il réunissait chez lui un grand nombre de gens de lettres, tant Français qu'étrangers, tous les mercredis; c'était pourquoi il nommait ces assemblées les *Mercuriales*. C'était là que l'on débitait toutes les nouvelles littéraires. « Il y a chez moi, dit-il, un commerce » établi de nouvelles et d'étymologies. Je donne » de véritables étymologies à ceux qui m'ap- » portent des nouvelles vraies; mais je donne » des étymologies fausses à ceux qui me disent » de fausses nouvelles (*a*). »

Ménage aimait beaucoup à parler; parlant beaucoup, il devait nécessairement se répéter; mais c'était toujours en ajoutant quelques circonstances nouvelles, qui rajeunissaient ou donnaient un tour plus piquant à ce qu'il avait déjà dit. Il lui était impossible de retenir un bon mot qui lui venait à l'esprit; il fallait qu'il le lâchât de suite, au risque même de se faire des ennemis. Ainsi, par cette saillie qu'il mit en vers, il se brouilla pour toujours avec le président Cousin.

Le grand traducteur de Procope
Faillit à tomber en syncope

(*a*) *Menagiana*, T. III, p. 44.

Au moment qu'il fut ajourné,
Pour consommer son mariage.
Ah ! dit-il, le pénible ouvrage,
Et que je suis infortuné !
Moi qui fais de belles harangues,
Moi qui traduis en toutes langues,
A quoi sert mon vaste savoir,
Puisque partout on me diffame
Pour n'avoir pas eu le pouvoir
De traduire une fille en femme ?

A la mort de Ménage, le savant et laborieux Cousin fit son éloge. Ce fut ainsi qu'il se vengea des railleries de son ancien ami.

De tous ses ouvrages, l'histoire de Sablé, dont il n'a donné que la première partie, est celui que Ménage prisait le plus. « Mon Sablé, » dit-il, me paraît un livre incomparable, il » y a à chaque page vingt-deux éruditions, » l'une portant l'autre. Il n'y a rien qu'on n'y » trouve. » Il le dédia à son frère, qui succéda à leur père dans sa charge d'avocat du Roi : « Si l'histoire que je vous présente, lui » dit-il dans son épître, n'est pas celui de mes » livres qui vaut le plus, c'est du moins celui » qui m'a le plus coûté. Comme les pères ont » plus de tendresse pour le dernier de leurs » enfans que pour les premiers, cette dernière » production de mon esprit est aussi celui de » mes ouvrages que j'aime le plus. Mais, cette

» considération à part, c'est celui qui me plaît
» davantage. Je suis auteur de plusieurs livres,
» mais je suis créateur de celui-ci. Je l'ai formé
» de rien, et, comme je l'ai dit dans une de
» mes épigrammes latines, j'ai fait d'un rien
» une grande histoire. »

Ménage avait eu le tort impardonnable de desservir Molière auprès d'un homme puissant; indigné de ce procédé, notre illustre comique n'eut point de repos qu'il n'eût immolé sur la scène son délateur. On joua les *Femmes Savantes*, et tout le monde reconnut Ménage dans le personnage de *Vadius*. Lui seul feignit de ne pas s'y reconnaître; mais il eut la bonne foi de convenir que jusqu'alors il avait approuvé ce qui venait d'être si justement ridiculisé. « La pièce fut jouée avec un applau-
» dissement général, dit Ménage, et j'en fus
» si satisfait en mon particulier, que je vis
» dès-lors l'effet qu'elle allait produire. Au sortir
» de la comédie, prenant M. Chapelain par la
» main : Monsieur, lui dis-je, nous approu-
» vions, vous et moi, toutes les sottises qui
» viennent d'être critiquées si finement et avec
» tant de bon sens; mais croyez-moi, pour me
» servir de ce que Saint Remi dit à Clovis, il
» nous faudra brûler ce que nous avons adoré,
» et adorer ce que nous avons brûlé. Cela ar-

» riva comme je l'avais prédit, et dès cette
» première représentation, l'on revint du gali-
» matias et du style forcé (*a*). »

Après la mort de Ménage, arrivée à Paris le 23 juillet 1692, on a recueilli en quatre volumes, sous le titre de *Menagiana*, une multitude de petites pièces de vers et de prose, dont il avait amusé ses amis dans ses Mercuriales. « Ceux qui savent bien juger des choses, dit
» Bayle, avoueront que ce recueil est très-pro-
» pre à faire connaître l'étendue d'esprit et d'éru-
» dition qui a été le caractère de Ménage. J'ose
» même dire que les excellens ouvrages qu'il a
» publiés ne le distingueront pas des autres sa-
» vans, avec le même avantage que celui-ci....
» C'est là qu'on voit que c'était un homme qui
» débitait sur-le-champ mille bonnes choses.
» Sa mémoire se répandait sur l'ancien et sur
» le moderne, sur la cour et sur la ville, sur les
» langues mortes et sur les langues vivantes,
» sur le sérieux et sur l'enjoué, en un mot, sur
» mille sortes de sujets. Ainsi l'on ne peut assez
» louer le soin que ses illustres amis ont eu de
» lui ériger un monument si capable d'immor-
» taliser sa gloire. » J'ajouterai, à ce que dit ici Bayle, que le *Menagiana* est un livre qui doit se trouver dans toutes les bibliothèques ange-

(*a*) *Menagiana*, T. II, p. 65.

vines, puisqu'il renferme une foule de particularités qui concernent plusieurs de nos compatriotes. En voici une, qui nous fait connaître un ancien usage du présidial d'Angers. « C'est la » coutume chez nous, dit Ménage, qu'un avocat » qui plaide pour la première fois ait un souffleur » derrière lui, pour le redresser au cas que la » mémoire lui manque. Un jeune avocat ayant » un jour plaidé suivant cette coutume, mais de » telle manière que les juges mêmes entendaient » le souffleur, après qu'il eut cessé de parler, le » lieutenant-particulier, René Louet, qui pré- » sidait ce jour-là, dit, en prononçant : Parties, » souffleur et gens du Roi ouis, etc.

Ménage nous a laissé un grand nombre d'ouvrages, tant imprimés que manuscrits. Un de ceux qu'il estimait le plus, après *son Sablé*, a pour objet les origines de la langue italienne ; il a aussi donné les origines de la langue française. Au sujet de ce dernier ouvrage, il raconte plaisamment que son imprimeur (de Paris) ne voulait pas imprimer ce que l'on trouve dans ce livre sur la badauderie des Parisiens. « A Dieu ne plaise, disait Journel, » que j'imprime rien contre ma patrie ! » Cette naïveté fit faire à Ménage ce quatrain :

De peur d'offenser sa patrie,
Journel, mon imprimeur, digne enfant de Paris,
Ne veut rien imprimer sur la badauderie ;
Journel est bien de son pays.

CHAPITRE XXXV.

Michel Poncet de la Rivière, Evêque d'Angers. — Ses Talens, sa Disgrâce. — Jean de Vaugirault, Evêque d'Angers. — Sa Nomination imprévue. — Séminaire Saint-Charles. — Les Frères des Ecoles-Chrétiennes.

PENDANT la première moitié du dix-huitième siècle, le siége épiscopal d'Angers fut successivement occupé par deux prélats qui l'honorèrent également, l'un par ses talens, l'autre
1706. par ses vertus. Le premier était Michel Poncet de la Rivière, qui en prit possession en 1706. Peu de tems après, il condamna une thèse soutenue à Saumur, en faveur des appelans, par Julien-René Benjamin de Gennes, prêtre de l'Oratoire. En 1710, il fit la dédicace de l'église du Bon-Pasteur, bâtie dans la rue Saint-Nicolas, à Angers, pour une communauté de religieuses non cloîtrées, fondée par Claudine Poulain, veuve de Jean Hulin de la Chabossière. Dans la même année, il fit construire, à ses

frais, la chapelle du Calvaire, adossée à l'église cathédrale, pour y placer la croix de mission.

De la Rivière fut un des premiers prédicateurs de son tems; ses sermons, ses oraisons funèbres, lui acquirent beaucoup de réputation. Comme la plupart des grands orateurs, il avait commencé par être poëte. On cite encore, comme un modèle d'élégance et de finesse, une petite pièce de vers échappée à sa première jeunesse ; voici quelle en fut l'occasion. Une de ses parentes, passant devant une église, entendit un aveugle demander l'aumône au nom de Saint Michel, dont on chômait la fête ; elle se rappela que c'était le patron du jeune ecclésiastique, lui envoya aussitôt un bouquet avec un billet, et sur-le-champ elle fut remerciée par ce joli sixain :

Un aveugle, en passant, vous remet en mémoire
Qu'aujourd'hui de mon Saint on célèbre la gloire,
Et me fait recevoir les présens les plus doux.
Que mon bonheur serait extrême,
Si cet aveugle était le même
Qui me fait tant penser à vous !

Notre prélat se livra de bonne heure à la culture des lettres, étudia avec persévérance les grands écrivains anciens et modernes, et cultiva surtout l'art oratoire. L'éloquent dis- 1722.
cours qu'il prononça à la cérémonie du cou-

ronnement de Louis XV obtint l'assentiment général, et lui mérita les suffrages les plus flatteurs. Mais la fortune est rarement constante, et souvent les revers suivent de près les succès.

1723. Le duc d'Orléans, qui avait été régent du royaume, mourut. En apprenant cette nouvelle, de la Rivière dit : Je plains celui qui sera obligé de faire son oraison funèbre, et, le même jour, il reçut l'ordre de la faire. Sans doute qu'à plusieurs égards le régent méritait d'être loué, mais ce qui rendait cette tâche extrêmement difficile, c'était d'être obligé de la remplir en face des autels et en présence de personnes qui avaient été témoins de la vie dissolue et des impiétés scandaleuses de ce prince. L'orateur, quoique son discours fût très-mesuré, eut le malheur de laisser échapper ce peu de mots : « Je crains, mais j'espère. » Cette sincérité chrétienne, exprimée avec tant de ménagement, déplut à la cour, et le prélat fut disgracié. Il n'était pas permis alors de croire à la justice divine; il fallait croire que les grands, après leur mort, avaient droit aux récompenses éternelles, comme, pendant leur vie, ils avaient eu droit à celles des Rois, quelles qu'eussent été leurs actions (*a*).

(*a*) Dans un cercle où se trouvait la duchesse de ***, on annonça la mort subite d'un seigneur de la cour,

Cette oraison funèbre, si fatale à son auteur, offre un trait sublime. Pénétré d'une terreur religieuse à la vue des jugemens de Dieu que son héros a subis, l'orateur s'écrie, avec une éloquence digne à la fois des Bossuet et des Massillon : « Du pied du plus beau trône » du monde il tombe. . . . . dans l'éternité. » Mais pourquoi, mon Dieu, après en avoir » fait un prodige de talens, n'en feriez-vous » pas un prodige de miséricorde ? »

Quand l'évêque d'Angers, dit d'Alembert, n'eût écrit que ce peu de mots, il ne devrait pas être placé dans la classe des orateurs ordinaires (*a*).

Il est des disgraces qui honorent plus que des récompenses ; notre prélat, exilé de la cour, emporta et conserva dans sa retraite l'estime de tous les gens de bien ; les seuls dont l'honnête homme ambitionne les suffrages. L'académie française, appréciant le mérite de l'évêque d'Angers, l'admit au nombre de ses mem-

---

dont la conduite avait été fort irrégulière ; plusieurs personnes manifestèrent leurs craintes sur son salut : « Croyez, dit la duchesse, que Dieu y regarde à deux » fois pour damner des gens de cette qualité. »

(*a*) Eloges des Académiciens, T. IV, p. 401.

bres le 10 janvier 1729; mais il ne jouit pas long-tems des honneurs académiques, la mort
1730. l'enleva à ses amis et à ses diocésains, le 2 août de l'année suivante.

Toujours à la piste des gros bénéfices, les abbés de cour se disputèrent aussitôt l'héritage de la Rivière. Parmi les concurrens les mieux protégés, on citait l'abbé D***, mais il était tellement dépourvu des qualités les plus indispensables à l'épiscopat, que le Roi se faisait scrupule de le nommer. On crut pouvoir lever cette difficulté, en faisant valoir le mérite et la piété d'un des grands vicaires d'Angers, qui, pendant plusieurs années, avait administré ce diocèse à la satisfaction de toute la province, et qui pouvait gérer au nom du nouvel évêque, comme il l'avait fait au nom de l'ancien. Louis XV, frappé de cette remarque, fit prendre secrètement des informations sur ce grand vicaire, et, s'étant assuré que tout ce qu'on lui en avait dit était vrai et que de plus il était gentilhomme, il lui donna l'évêché. Ce trop rare exemple du mérite modeste récompensé jeta l'effroi parmi les courtisans; ils virent que l'on pouvait quelquefois parvenir à l'épiscopat sans avoir fait son stage dans les antichambres du château de Versailles ou dans les boudoirs des favorites.

Ce nouvel évêque d'Angers était Jean de 1731.
Vaugirault, d'abord curé de Saint-Martin de Beaupreau, ensuite chanoine de la cathédrale, grand-archidiacre, puis enfin vicaire-général de Poncet de la Rivière, dont nous venons de parler. A la nouvelle de sa nomination, la joie éclata dans toute la province et dans toutes les classes de la société; il fut sacré le 28 janvier et prit possession le 3 mars. Par respect pour la mémoire de son prédécesseur, il ne fit aucun changement dans l'administration du diocèse, dont il visita toutes les paroisses les trois
premières années de son épiscopat. Il fonda à 1738.
Angers le séminaire Saint-Charles, à la Rossignolerie, dans le lieu même où les frères des écoles-chrétiennes ont fait élever, en 1780, par l'architecte François Delaunay, ces vastes bâtimens, dans lesquels on a établi, depuis la révolution, le lycée, devenu collége royal. Ce séminaire était destiné à servir de retraite aux curés, vicaires et chapelains dont l'âge ou les infirmités ne leur permettaient plus d'exercer leurs fonctions: c'était l'hôtel des invalides ecclésiastiques. Jean de Vaugirault s'était plu à embellir cette paisible retraite par des jardins, des bosquets, des vergers, et par tout ce qui pouvait rendre la vie douce et agréable à ceux qui devaient y achever leur laborieuse et hono-

1741. rable carrière. Ce fut aussi ce respectable prélat qui établit à Angers les frères des écoles chrétiennes ; il les plaça dans une maison, paroisse de l'Evière, où ils restèrent jusqu'en 1783, époque à laquelle ils prirent possession de leur nouvelle maison de la Rossignolerie. Ces deux utiles établissemens, l'un pour l'enfance, l'autre pour la vieillesse, reçurent une approbation générale, et méritèrent à leur généreux fondateur la reconnaissance de tous ses contemporains.

Jean de Vaugirault se rendit recommandable par sa bonté, sa douceur, sa frugalité, la pureté de ses mœurs et son inépuisable bienfaisance envers les malheureux, dont il était le père et l'appui. Dans ma jeunesse, j'ai vu encore beaucoup de personnes qui l'avaient connu, et toutes n'en parlaient qu'avec un sentiment profond de respect et de vénération. Je citerai entr'autres l'ancien principal du collége de Beaupreau, le vertueux Darondeau, dont le suffrage,
1758. en pareil cas, valait un éloge. Ce digne prélat mourut, justement regretté de tous ses diocésains, en 1758.

CHAPITRE XXXVI.

Le Maréchal de Contades. — Le Château de Montgeoffroi.

DEPUIS trois siècles plusieurs familles distinguées se sont éteintes en Anjou, et d'autres s'y sont établies pour les remplacer. Parmi ces dernières, il faut compter celle de Contades, venue de Narbonne, où elle avait déjà occupé des places honorables dans la robe et l'épée. André de Contades, gouverneur d'Angoulême et capitaine de la garde des cent-suisses de Henri IV, acheta, en 1600, la terre de la Roche-Thibault, en Anjou. Son fils acheta celle de Montgeoffroi, près Beaufort, et fut père du marquis de Contades, qui, parvenu au grade de lieutenant-général, fut chargé des fonctions de major-général à l'armée commandée par le maréchal de Villars. Ce fut lui qui, à Denain, ayant jugé faible le côté des lignes occupées par l'ennemi, détermina Villars à l'attaquer de suite, et décida ainsi le gain de cette mémorable bataille qui sauva la France. Il mourut âgé de soixante-neuf ans; son fils aîné fut tué,

jeune encore, au siége de Fribourg. Son second fils, Louis-Georges-Erasme-Gaspard de Contades, maréchal de France, né à Angers le 4 octobre 1704, fit ses premières armes dans le régiment des gardes-françaises, dont son père était alors lieutenant-colonel. Il le quitta pour prendre le commandement du régiment de Flandres, puis du régiment d'Auvergne, qui acquit, sous ses ordres, cette réputation de valeur qui le fit distinguer dans l'armée. Il fit avec ce dernier régiment toutes les campagnes d'Italie. Elevé au grade de maréchal-de-camp, il fut un des officiers-généraux employés à Fontenoi sous les ordres du maréchal de Saxe. Il se trouva au siége de Berg-Op-Zoom, et prit, en personne, la ville d'Hulst; il servit pendant
1758. toute la guerre de Sept-Ans, et reçut, en 1758, le bâton de maréchal de France. Le Roi lui confia, en même tems, le commandement de l'armée sur le Rhin. On ne pouvait le charger de ce fardeau dans un moment plus critique. Le maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, en transmettant ses premières instructions au maréchal de Contades, l'engagea à faire ce qu'il jugerait de plus convenable pour rétablir l'honneur des armes du Roi, et reprendre une supériorité qu'elles n'auraient jamais dû perdre devant un ennemi aussi infé-

rieur en nombre. En effet, rien ne pouvait 1758.
être plus humiliant pour la France, que de voir son armée toujours battue par une autre dont la force numérique n'était souvent que la moitié de la sienne. Mais alors nos troupes étaient sans discipline; elles faisaient leur service avec tant de négligence, que souvent les camps n'avaient ni gardes, ni postes avancés, pas même de sentinelles. Tous les jours des officiers Hanovriens travestis entraient dans nos camps, voyaient et entendaient tout; les conseils de guerre se tenaient dans une tente et à si haute voix que ceux qui étaient dehors, à portée d'entendre, savaient tout ce dont on y traitait. Cependant le maréchal de Contades parvint à rétablir un peu l'ordre et la discipline; mais il ne put changer l'esprit de l'armée, et c'est cet esprit, selon qu'il est bien ou mal disposé, qui fait sa force ou sa faiblesse. Dans ce tems-là nos officiers se faisaient gloire d'avoir, pour le Roi de Prusse, la plus profonde vénération; ils ne s'entretenaient que de ses exploits, des talens de ses généraux, de la frugalité de leurs tables et du bien-être des troupes Allemandes. L'indiscrétion de ces propos refroidissait ou plutôt glaçait le courage de nos soldats, qui, la plupart du tems, sans pain, sans solde et presque nuds, étaient témoins de l'abon-

1758. dance et du luxe qui régnaient dans les tentes des généraux Français.

Néanmoins, à force de soins et de persévérance, le maréchal de Contades parvint à reprendre l'offensive. Le ministre de la guerre lui en témoigna ainsi sa satisfaction dans sa lettre du 20 juillet : « Le point que le Roi avait le » plus à cœur était de voir reprendre la supé- » riorité à son armée; vous venez de remplir » parfaitement cet objet. Sa Majesté s'en re- » pose sur vous pour ne la plus perdre, et » bien battre M. le prince Ferdinand dès que » vous en aurez l'occasion. » Malheureusement le contraire arriva. Après une campagne dans laquelle le maréchal de Contades avait fait remarquer ses talens, sa fermeté, sa prévoyance, il eut la douleur de perdre le fruit de tous ses soins à la fatale bataille de Minden, où il fut complètement battu par le prince Ferdinand qui commandait les Hanovriens unis aux troupes de Hesse et de Brunswick. Cependant le maréchal avait fait d'excellentes dispositions: il s'était donné l'avantage du terrain; il avait un peu relevé le courage du soldat; mais le retard qu'un officier-général mit dans l'attaque dont il était chargé entraîna la perte de la bataille, dont le succès aurait relevé l'éclat de nos armes, déjà terni par les nombreux revers

qu'elles avaient éprouvés dans cette malheu- 1758.
reuse guerre.

Après la bataille, on trouva, parmi les bagages du maréchal de Contades, sa correspondance avec le ministre de la guerre : les ennemis la firent imprimer à Amsterdam. On voit, dans cette correspondance, le ministre répéter si souvent, dans les instructions qu'il adresse au maréchal, l'ordre de détruire toutes les subsistances qu'il ne pourra consommer, qu'on est porté à croire que ce général répugnait à l'exécution de cette mesure barbare. « Vous détruirez tout ce que vous n'aurez pas » consommé, dit le ministre, pour faire un » désert de la Westphalie depuis Lipstat et » Munster jusqu'au Rhin, d'une part, et de » l'autre, depuis la Lippe et Paderborn jus- » qu'à Cassel. » Louvois ne disait pas autrement, en parlant du Palatinat.

Quelque tems après, le Roi de Prusse, étant venu visiter le champ de bataille de Minden, dit, après avoir reconnu les positions respectives des armées, qu'il ne concevait pas comment le maréchal de Contades avait été battu : ce qui prouve que le général avait su prendre de bonnes positions. L'opinion du Grand-Frédéric, bon juge en cette partie, vient à l'appui de celle des partisans du maréchal, qui

1758. prétendent qu'il ne fut vaincu que parce que tous ses ordres ne furent pas ponctuellement exécutés. Mais qui ne sait qu'à cette époque peu honorable de notre histoire quelques généraux s'occupaient bien moins de faire triompher nos armes qu'à supplanter leurs rivaux? Un coup-d'œil protecteur de la favorite valait mieux alors, pour obtenir de l'avancement, que le mérite le plus distingué, les faits d'armes les plus éclatans.

1763. A la paix, le Roi, rendant justice au maréchal de Contades, lui donna le commandement de l'Alsace; c'est là que, pendant vingt-cinq ans, il déploya toutes les qualités qui distinguent l'honnête homme. Appelé comme doyen d'âge à la présidence du tribunal des maréchaux de France, il quitta ce gouvernement en 1788, et fut si vivement et si sincèrement regretté des Alsaciens, que, pour conserver honorablement sa mémoire, ils ont, depuis sa mort, donné son nom à l'une des promenades de Strasbourg.

Le maréchal de Contades eut le bonheur d'échapper, mais non sans danger, aux orages de la révolution; il fut arrêté pendant un an dans son hôtel, à Paris. Rendu à la liberté, au mois de juillet 1794, il se retira à Livry, où il mourut le 19 janvier 1795, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Son fils, bri-

gadier des armées du Roi et qui avait été tué dans la forêt de Savenay, près Nantes, en 1794, à la suite de la malheureuse guerre de la Vendée, laissa trois fils, dont l'aîné a été élevé à la dignité de pair de France.

Etant gouverneur de Beaufort, le maréchal de Contades avait fait rebâtir le château de Montgeoffroi, dans la commune de Mazé, sur la route de Beaufort à Angers; c'est un des beaux édifices de l'Anjou. On y arrive par trois belles avenues disposées en pate-d'oie; celle du milieu se trouve perpendiculaire à la route. Ce château, d'un style simple et noble tout-à-la-fois, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages; le milieu est décoré d'un avant-corps surmonté d'un fronton; aux deux bouts sont des ailes en retour, et au-devant, à quelque distance du corps-de-logis, on voit deux belles tours rondes, restes de l'ancien château; elles servent d'appui aux deux extrémités d'une balustrade en pierre qui renferme la cour. Dans la chapelle, qui paraît avoir été bâtie vers le milieu du seizième siècle, ont été déposés les restes du maréchal; on y voit son tombeau en marbre noir, sans autre ornement que ses armoiries et une épitaphe. Le château de Montgeoffroi appartient actuellement à M. le comte de Contades, pair de France. 1791.

CHAPITRE XXXVII.

Insurrection des Districts de Saint-Florent, de Cholet et de Vihiers. — Siége d'Angers par les Vendéens.

1793. Je laisse à ceux qui écriront après moi, sur le département de Maine et Loire, le soin de faire ce Chapitre. La plupart des lecteurs auxquels cet ouvrage est destiné ayant été témoins des guerres civiles qui ont ravagé ce département pendant les premières années de la révolution, leurs souvenirs suppléeront à mon silence (*a*).

(*a*) J'ai renoncé à faire ce Chapitre, parce que je ne me crois pas assez sûr de mon impartialité pour me constituer juge entre deux partis à l'un desquels j'ai toujours appartenu. Si l'on m'objecte que cette raison ne m'a point empêché de faire la relation du siége de Saumur, je répondrai qu'à l'époque où je l'ai écrite (1813) la France n'était point, comme aujourd'hui (1822), divisée par les opinions politiques; il n'y avait plus de lutte entre l'ancien et le nouveau régime; les démêlés qui avaient eu lieu à ce sujet, entre les Patriotes et les Vendéens, étaient terminés depuis longtems, et leurs sanglans débats appartenaient à l'histoire.

CHAPITRE XXXVIII.

La Cure de Saint-Pierre à Angers. — Claude Robin. — Ses Ouvrages. — Son Tombeau. — Elégie.

LORSQUE je suis à Angers, je ne passe point dans la rue des Forges sans jeter un coup-d'œil sur la troisième maison à gauche en descendant de la place du Ralliement à la rue Saint-Laud; cette maison était la cure de Saint-Pierre. Je crois voir encore, sur le seuil de la porte, le dernier curé de cette paroisse, sa soutanne déboutonnée, son bonnet, enveloppé d'une coîfe de toile, placé de côté sur sa tête, les cordons de son caleçon tombant sur ses bas. Ses yeux vifs sont ombragés d'épais sourcils; son nez, sa lèvre supérieure et sa veste sont couverts de tabac. Son air railleur et distrait, le désordre de ses vêtemens, tout est parfaitement assorti à son maintien. Sa tête est un peu penchée en avant; une de ses mains est dans la ceinture de sa culotte, et, de l'autre, il fait un geste aux grisettes ou aux arti-

sans qui passent, en leur adressant quelques mots plaisans, quelquefois malins, mais jamais offensans. Il en reçoit gaiement la riposte, et rit le premier des railleries qu'on échange avec lui. Tel est, ou plutôt tel était Claude Robin, né à Saint-Florent-le-Vieux en 1715, docteur en théologie, ancien recteur de l'université, premier curé-cardinal de la ville d'Angers, pélerin apostolique et patron perpétuel des pélerins de Saint Jacques. Ces titres sont ceux qu'il se donne sur le frontispice de son livre intitulé *le Mont-Glonne ou Recherches sur l'origine des Celtes, Angevins, Aquitains, Armorique, et sur la retraite du premier solitaire des Gaules au Mont-Glonne, de nul diocèse, sur les confins d'Anjou, d'Aquitaine et de Bretagne.* Cet ouvrage devait être en quatre volumes; l'auteur n'a publié que les deux premiers, en 1774. On a de lui plusieurs autres écrits : 1°. *Remarques sur le Camp de César au village d'Empiré;* 2°. *Dissertation sur l'antiquité de l'église de Saint-Pierre;* 3°. *Recherches sur le Châtelier de Chenehutte* (*a*); 4°. *l'Ami du Peuple*, etc. Ces ouvrages ne sont point sans mérite; mais

(*a*) Voyez le plan de ce camp et sa description, T. I des Rech. sur Saumur, p. 37.

ils sont si chargés d'érudition, souvent sans aucun rapport avec le sujet, et il y règne si peu d'ordre, qu'il est difficile d'en soutenir patiemment la lecture, quoiqu'ils contiennent une multitude de faits propres à piquer la curiosité.

Avant d'être curé de Saint-Pierre d'Angers, Robin l'avait été de Saint-Pierre de Chenehutte; c'est là probablement qu'en voyant le *châtelier* situé dans cette dernière paroisse, il puisa son goût pour les antiquités, et ce fut sans doute pour le satisfaire qu'il fit un voyage à Rome en 1750. Il avait entrepris ce voyage avec un ecclésiastique, son ami, simple bénéficier. Etant revenu seul, on ne put en tirer aucun renseignement sur ce qui concernait son compagnon. Des conjectures on passa bientôt aux inculpations, lorsqu'on vit Robin, pourvu en cour de Rome du bénéfice de son ami, présenter la nomination du Pape et demander le visa de l'évêque pour prendre possession. Sommé, menacé par le promoteur de l'officialité, par le procureur du Roi au présidial, il refusa constamment de s'expliquer sur le sort de son ami, d'après le secret qu'il lui avait promis, disait-il, déclarant, au surplus, qu'il n'avait aucun reproche à se faire, et défiant de prouver les allégations odieuses dont il savait être l'objet.

Par un hasard singulier, cet ecclésiastique antiquaire, devenu curé de Saint-Pierre d'Angers, trouva encore dans cette paroisse un monument romain, le fameux camp de César, qui est au confluent de la Maine et dans lequel est situé le village d'Empiré, dépendant de la cure de Saint-Pierre. Jusqu'alors ce monument n'avait été connu que des savans, par quelques mots qu'en avait écrits l'abbé de Fontenai, de l'académie des inscriptions et belles-lettres; mais les *Remarques* de Robin attirèrent les regards du public sur ces précieux restes de nos antiquités, et les amateurs vinrent de toutes parts pour les visiter (*a*).

En cherchant à faire connaître à ses compatriotes plusieurs de leurs anciens monumens, Robin a pris le soin de se faire connaître aussi lui-même à la postérité ; voici son portrait, tel qu'il l'a tracé dans un de ses ouvrages : « S'il » était nécessaire, dit-il, de se conformer à » l'observation du Spectateur anglais, qui dit : » *Qu'on ne parcourt guère un livre avec* » *plaisir, à moins qu'on ne sache si l'auteur* » *est noir ou blond, d'un naturel doux ou*

(*a*) Voyez la position de ce camp sur la carte antique, et sa description, T. I des Rech. sur Saumur, p. 288.

» *bilieux, s'il est marié ou garçon*, etc.; je » dirais, d'un homme que je connais, qu'on » croit connaître et qu'on ne connaît point » comme il faut dans sa ville, qu'il est prompt, » vif, impatient, délicat, sensible; il hait le » vice et les vicieux, comme il hait la mal- » adresse et les mal-adroits; sans mélanco- » lie, sans ennui, sans chagrin, né avec une » gaieté légère, badine et ouverte, quoique rê- » veuse par fois, peu sérieuse, peu grave, peu » mystérieuse, qu'on aime d'abord, qu'on mé- » prise ensuite, et qu'on hait enfin quand on » est fripon.

» Cependant, dit-il plus loin, je ne puis » tout-à-fait excuser un homme d'un certain » état, qui, sans assez respecter l'opinion, ni » sans en être l'esclave, paraît souvent mal mis » dans les rues, dans les promenades, à sa » porte, à sa fenêtre, en public, tantôt dis- » trait, occupé, rêveur parmi la foule, comme » s'il était parmi des chênes.... Mais si je ne » l'excuse pas, je ne voudrais pas pour cela » qu'on le méprisât, qu'on le persécutât; je » voudrais, au contraire, qu'on rendît justice » à la droiture, à l'humanité, à la bonté, » jointes à des défauts et à des talens; mais ce » n'est pas là le monde. Un fat en carrosse, » étourdi, ébloui de son train, rit ou ne

» regarde pas Esope, qui joue aux noix avec » des enfans (*a*). »

Les personnes qui ont connu Robin, et il y en a encore beaucoup, pourront juger si ce portrait est ressemblant. L'affabilité du curé de Saint-Pierre, son enjouement, ses soins paternels pour les pauvres, lui avaient gagné tous les cœurs de ses paroissiens. Mais ils l'aimaient beaucoup plus qu'ils ne le respectaient, parce qu'il se compromettait trop souvent par un excès de familiarité. D'ailleurs il avait si peu de dignité dans son église, ses prônes étaient mêlés de tant de pasquinades et de quolibets, il officiait avec un air si risiblement distrait, qu'il fallait y être accoutumé pour n'y pas trouver du scandale. Il lui arriva plus d'une fois d'interrompre le service divin, pour appeler à haute voix quelque bon villageois d'Empiré et le prier de lui amener son cheval ou de lui rendre tel autre service. Un jour qu'il exhortait ses paroissiens à la résignation, parce que l'Anjou était menacé d'une disette de grains, il termina son discours, plein de sens, par cette phrase grotesque : « Heureusement les vignes sont bel» les; nous forcerons un peu sur le *vinot*. » Ces mots excitèrent d'autant plus la gaieté de

(*a*) Le Mont-Glonne, T. I, p. 209-212.

l'auditoire, que l'on savait que la tempérance n'était pas au nombre des vertus de l'orateur. Ce n'est pas qu'il manquât de religion, car tous ses systêmes sur l'antiquité ont la foi pour base; il était animé de cette piété sincère et raisonnée qui est la première vertu d'un ecclésiastique. « Il prie sans méthode, il adore l'au-» teur de son être, et c'est ordinairement le » premier objet qu'il trouve au fond de son » cœur à son réveil (*a*). » Ses confrères ne l'aimaient pas; sa popularité, sa franchise, disons le mot, son cynisme, ne pouvaient leur plaire; il était le Rabelais de son tems. « Un » chien passe le premier, dit-il, à l'entrée d'une » assemblée publique, où l'on se fait des com-» plimens; je le suis, et on ne nous remarque » ni l'un ni l'autre (*b*). »

Par suite de son goût pour les antiquités, il fit bâtir, en 1768, dans le camp romain, au village d'Empiré, une petite chapelle, dans laquelle il voulait être enterré. On y voyait d'un côté son tombeau avec son buste et une épitaphe, et de l'autre le buste de son père. Ce monument d'amour filial fait honneur au curé de Saint-Pierre, et prouve qu'il n'avait point le

---

(*a*) Le Mont-Glonne, p. 208.
(*b*) *Ibid*, p. 211.

sot orgueil qu'on pouvait reprocher à beaucoup d'ecclésiastiques de son tems, celui de sacrifier les sentimens de la nature à la fausse honte d'avouer une extraction commune (*a*). Mais la prévoyance de Robin fut inutile; la chapelle, le tombeau et les bustes furent détruits avant sa mort.

J'ouvre son livre du Mont-Glonne et je lis : « Je passai l'été dernier sur le bord de la Loire, » entre cette rivière et une fosse dont elle s'était » retirée depuis deux jours; elle y avait laissé » un grand nombre de petits poissons tous réu- » nis et comme fourmillans les uns sur les au- » tres. Ces petits êtres animés me parurent tous » combattre à la fois contre la chaleur, la soif » et la mort. Ils semblaient voir, toucher, » craindre, fuir leur destruction. Je m'arrêtai. » Que n'éprouvai-je point ! Que je me sentis » faible !

» Quand la mort nous vient par affaissement, » comme dans une fièvre putride, ou par une » défaillance naturelle, comme un sommeil, c'est » alors qu'elle est douce; mais quand, par un » revers imprévu, la nature nous l'amène et » nous la montre avec tout son appareil af- » freux, comme pour nous mettre aux prises

(*a*) Son père était marchand à St.-Florent-le-Vieux.

» avec elle, nous faire lutter contre elle, et » enfin succomber sous ses coups, c'est alors » qu'elle est terrible (*a*). » Vingt ans après avoir écrit ce passage, Claude Robin, entassé, avec une multitude de ses respectables confrères, dans un bateau à soupape, sur la Loire, y fut englouti au-dessous de Nantes, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, par l'ordre de l'infâme Carrier. 1794.

Quel rapprochement ! N'est-ce pas avoir éprouvé le pressentiment de sa destinée ?

Nous avons de Claude Robin une élégie latine ; c'est un abrégé de son histoire : on y trouve ses actions, ses sentimens, son épitaphe, enfin tout, jusqu'à sa vanité d'auteur. Un Angevin, de ses amis, et dont je ne sais pas le nom, en a donné une traduction en mauvais vers français ; en voici quelques strophes :

Aux lettres dévoué dès l'âge le plus tendre,
Beaupreau fut le musée où j'allai les apprendre ;
Minerve m'agréa dès mes premiers essais,
Sans peine j'éclipsai des autres le succès.

De mon tombeau j'ai fait mon spectacle ordinaire,
Et sans doute l'amour que j'eus pour un bon père
Au nombre de mes jours a beaucoup ajouté ;
Mais j'ai quelqu'autre droit à l'immortalité.

(*a*) Le Mont-Glonne, T. I, p. 85-86.

Quand le dernier sommeil, en fermant ma paupière,
M'aura donc pour toujours dérobé la lumière,
En Empiré je veux que mon corps transporté,
Soit du peuple sans pompe et du pauvre escorté.

Ma tombe en ce lieu-là, quelquefois rencontrée,
Au passant apprendra mon histoire ignorée;
Il y lira: Ci gît Robin, qui fut auteur,
Et chanoine, et curé, pélerin et docteur.

Mes écrits aux savans en diront davantage,
Et mon nom avec eux passera d'âge en âge;
La presse pour plusieurs n'a pas encor gémi;
J'en laisse quelques-uns travaillés à demi.

Au reste, cher lecteur, si de ta bienveillance
J'éprouve les effets, lis ma reconnaissance:
Claude, auteur du Mont-Glonne, auteur du camp romain,
Et de l'Ami du Peuple, et du Pieux Pélerin.

CHAPITRE XXXIX.

Chassebeuf, dit Volney. — Ses Voyages. — Ses Ouvrages. — Il est élu Député aux Etats-Généraux; à l'Assemblée Législative. — Il est fait Sénateur; élevé à la dignité de Pair de France. — Son Caractère. — Son Tombeau.

Il n'y a peut-être pas de plus douce jouissance pour un père que celle d'entendre donner des éloges à ses enfans, surtout lorsqu'il est persuadé lui-même que ces éloges sont mérités. Vers la fin du dernier siècle, dans une petite ville du Bas-Anjou, un bon père éprouva cette agréable satisfaction; des lettres lui avaient annoncé qu'après de grands succès obtenus son fils allait revenir au sein de sa famille. Les amis, les voisins en sont bientôt avertis; tous s'empressent de féliciter cet heureux père, et pendant plusieurs jours les talens du fils sont le sujet de toutes les conversations de la ville et des environs. Un festin est préparé pour célébrer ce retour tant

désiré; les convives sont choisis parmi les per sonnes les plus capables d'apprécier le mérit du jeune savant qui vient d'arriver; les mère pensent déjà à son futur établissement, et don nent en conséquence des instructions à leur filles. On se met à table; on adresse des com plimens au jeune homme; on lui fait des que tions pour l'encourager à parler, il ne répon que par des monosyllabes; il sort au dessert on croit qu'il va chercher quelqu'un de se ouvrages pour en faire la lecture, mais il tard à revenir; le père, affligé, monte dans la cham bre de son fils, où il le trouve très-occupé à quoi? A ressemeler ses bas (*a*). Ce fils etai Volney.

Constantin-François Chassebeuf était fils d'un notaire de Craon, où il naquit en 1757. Aprè avoir achevé ses humanités au collége d cette ville, il vint à Angers suivre les cour de philosophie et de médecine. Solitaire, ta citurne, il ne prit jamais aucune part aux amu semens de ses condisciples, et ne se lia intı mement avec aucun d'eux. Il donna peu d'at tention aux leçons de philosophie, s'appliqu

(*a*) Jusqu'à la fin de ses jours, il a cultivé cett branche d'économie domestique; il racommodait non seulement ses bas, mais aussi tous ses autres vêtemens

davantage à l'étude de la médecine, mais il suivit avec ardeur les cours des langues orientales, c'est-à-dire, de l'arabe et de l'hébreu. Les professeurs de ces idiomes ne pouvaient guère alors faire autre chose à Angers que d'en nommer les caractères à leurs élèves; la persévérance et les talens de ceux-ci faisaient le reste. Cependant le jeune Chassebeuf se persuada dès-lors que les traductions des livres arabes et hébreux étaient non-seulement imparfaites, mais infidèles, et il prétendit qu'étant toutes à refaire, il était indispensable d'approfondir la connaissance et le génie de ces langues, comme moyen unique de détruire les erreurs graves dans lesquelles on était tombé, au sacré comme au profane : il a persévéré pendant toute sa vie dans cette opinion de sa première jeunesse.

Ayant achevé son cours de médecine à Angers, il se rendit à Paris, où il continua de se livrer à l'étude de cette science et à celle des langues orientales. Il sut mettre à profit tous les moyens d'instruction que lui offrait la capitale, en livres et en professeurs; il avait soin de rechercher les hommes instruits, il les écoutait attentivement, et il ne les interrompait guère que par des questions dont la solution pouvait lui être utile.

Il avait formé un livre des principaux résultats de ses recherches dans les anciens auteurs Grecs et Arabes; il voulut en négocier l'impression en Hollande, mais les libraires auxquels il s'adressa le dégoûtèrent de cette entreprise, en lui déclarant qu'un tel ouvrage, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, resterait sans débit. Quoique désappointé par cette déclaration, il n'en persista pas moins dans ce genre d'étude, et il lui sacrifia même bientôt celle de la médecine, qu'il n'a jamais exercée que pour lui-même.

Persuadé qu'il ajouterait à la solidité de ses connaissances en parcourant les contrées de l'orient les plus célèbres dans nos annales, il saisit avidement les moyens qu'une petite succession lui procura de passer en Syrie. En y débarquant, il comprit qu'avant de parcourir le pays il fallait en étudier la langue, les mœurs et les usages, se mettre en mesure de converser avec les habitans de toutes les classes et se ployer à la manière de vivre des hommes qu'il voulait fréquenter. Dans cette vue, il sollicita et obtint la permission d'être reçu à titre de pensionnaire dans un monastère du Mont-Liban. Ce fut alors qu'il prit le nom de Volney, qui n'est autre que celui de Chassebeuf traduit en arabe. Ses entretiens avec les religieux, la

lecture du petit nombre de livres qui se trouvaient dans leur bibliothèque, ses conversations au-dehors, contribuèrent beaucoup à perfectionner sa nouvelle éducation. Tout le monde connaît les précieux avantages qu'il retira de ces utiles préliminaires; on leur doit le *Voyage en Syrie*, la meilleure notice que nous ayons sur l'Egypte. Volney en recueillit la gloire d'avoir, le premier, tracé la route à suivre, et par conséquent d'être devenu modèle pour les auteurs de voyages, en traitant, le premier en Europe, avec exactitude et profondeur, cette branche si importante de nos connaissances. Quinze ans après la publication de ce voyage, un des membres les plus distingués de l'Institut d'Egypte, le savant Denon, dit, en parlant d'Alexandrie : « En traversant cette ville, je » me rappelai et je crus lire la description » qu'en a faite Volney; forme, couleur, sensa- » tion, tout y est peint à un tel degré de vé- » rité, que, quelques mois après, relisant ces » belles pages de son livre, je crus que je » rentrais de nouveau à Alexandrie. Si Volney » eut décrit ainsi toute l'Egypte, personne n'au- » rait jamais pensé qu'il fût nécessaire d'en tracer » d'autres tableaux, d'en faire des dessins. »

Le voyage en Syrie acquit une grande considération à Volney, et les traductions qui en

gea à demander souvent, sous prétexte de maladie, sa translation d'une maison de détention dans une autre ; lors du 9 thermidor, il se trouvait à celle de Picpus.

Rendu à la liberté, il ne songea plus qu'à reprendre le cours de ses études de prédilection, et à fixer les moyens de faciliter aux autres celle de la langue arabe. Il publia même quelques essais de grammaire d'après sa manière d'envisager la théorie de l'enseignement (*a*). Il fut ensuite chargé de professer l'histoire à l'école normale, et, malgré le peu de tems qui lui fut accordé pour préparer ses leçons, il sut cependant les rendre très-intéressantes ; elles ont été imprimées, et forment un de ses meilleurs ouvrages.

Quoiqu'il n'eût sollicité un emploi aux Etats-Unis que dans l'espoir d'y trouver une tranquillité dont il ne pouvait se flatter de jouir sous le régime conventionnel, et que rien ne parût devoir la troubler sous celui du directoire, il se détermina néanmoins à entreprendre ce

---

(*a*) Son système est développé dans trois ouvrages qui ont paru à différentes époques ; 1°. de la simplification des langues orientales, 1795 ; 2°. l'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques, 1819 ; 3°. l'hébreu simplifié, 1820.

d'ailleurs l'avenir sous un voile lugubre; il aurait volontiers quitté la France, s'il eût pu croire à une plus grande tranquillité dans un autre pays civilisé. Mais enfin, dans l'examen des moyens de se soustraire à la violence des secousses dont nous étions menacés, il s'arrêta à l'idée de passer en Corse et d'y former un établissement agricole. Des rapports avec quelques-unes des principales familles de l'île l'avaient mis à portée de se procurer les renseignemens nécessaires à son but, qui était de se livrer aux différentes cultures dont le pays était susceptible, et de concourir par ce moyen, le plus efficace de tous, à opérer insensiblement la civilisation de cette malheureuse contrée, si favorisée d'ailleurs par la nature.

Les contradictions et même les dangers auxquels Volney se trouva exposé en Corse, le contraignirent à tout abandonner dès l'année suivante et de revenir à Paris. De nouveaux dangers l'y attendaient; c'était en 1793. Pour s'y soustraire, il sollicita et obtint un emploi de consul aux Etats-Unis; mais en sortant du comité où il venait de prendre ses instructions, il fut arrêté par ordre du comité de sûreté générale et conduit à la Force. Il a dit depuis qu'il devait la vie aux conseils et à l'assistance d'un membre de la commune de Paris, qui l'enga-

gea à demander souvent, sous prétexte de maladie, sa translation d'une maison de détention dans une autre ; lors du 9 thermidor, il se trouvait à celle de Picpus.

Rendu à la liberté, il ne songea plus qu'à reprendre le cours de ses études de prédilection, et à fixer les moyens de faciliter aux autres celle de la langue arabe. Il publia même quelques essais de grammaire d'après sa manière d'envisager la théorie de l'enseignement (*a*). Il fut ensuite chargé de professer l'histoire à l'école normale, et, malgré le peu de tems qui lui fut accordé pour préparer ses leçons, il sut cependant les rendre très-intéressantes ; elles ont été imprimées, et forment un de ses meilleurs ouvrages.

Quoiqu'il n'eût sollicité un emploi aux Etats-Unis que dans l'espoir d'y trouver une tranquillité dont il ne pouvait se flatter de jouir sous le régime conventionnel, et que rien ne parût devoir la troubler sous celui du directoire, il se détermina néanmoins à entreprendre ce

---

(*a*) Son système est développé dans trois ouvrages qui ont paru à différentes époques ; 1°. de la simplification des langues orientales, 1795 ; 2°. l'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques, 1819 ; 3°. l'hébreu simplifié, 1820.

voyage, et ne tarda point à l'exécuter. Il porta dans cette vaste contrée l'esprit d'observation dont il était doué et qu'une longue expérience avait perfectionné. On peut assurer d'ailleurs que, dans toutes les positions, Volney n'a jamais pu être détourné du but qu'il s'était proposé, et l'on peut lui appliquer, avec justice, le *Tenacem propositi virum.*

Pendant le séjour de Volney en Amérique, on créa en France l'Institut, et le nom de notre illustre voyageur fut inscrit dans la classe qui, dans ce corps littéraire et savant, remplaçait l'Académie française. Vers la même époque, le département de Maine et Loire le nomma député à l'assemblée législative; mais il n'y siégea pas, la session ayant été terminée avant son retour.

Volney revint en France, et l'époque de son arrivée à Bordeaux est à-peu-près la même que celle du départ de Bonaparte pour l'expédition d'Egypte. Le mérite du Voyage en Syrie, qui fut justement apprécié pendant cette expédition d'Egypte, valut dans la suite à son auteur, de la part de Bonaparte, devenu premier consul, l'accueil le plus flatteur. On lui offrit le ministère de l'intérieur, qu'il ne crut pas devoir accepter; il se contenta d'une place au sénat et des avantages qu'il croyait trouver

à vivre dans l'intimité du chef de l'état, qui paraissait avoir pour lui les plus grands égards, l'écoutant, le consultant dans les affaires les plus importantes. On prétend que Volney jouait alors le rôle d'un vrai courtisan. Mais cela ne dura pas long-tems. Le refroidissement commença par son opposition à l'expédition de Saint-Domingue, qu'il combattit en déclarant qu'on ne réussirait pas avec le sacrifice de cent mille hommes et de cent millions. La rupture devint complète à l'occasion du concordat, qu'il regardait comme inutile et dangereux. Bonaparte lui ayant objecté que la France entière le lui demandait, il se permit de dire : Mais si elle demandait les Bourbons, que feriez-vous ? On dit que le premier consul ne répondit que par un coup de pied qui renversa Volney sur le plancher.

Non moins ennemi du despotisme que de la démocratie, Volney sut apprécier alors à sa juste valeur la nature du gouvernement introduit le 18 brumaire. Il offrit sa démission de sénateur, qui ne fut point acceptée ; depuis il l'offrit encore plusieurs fois verbalement et par écrit ; mais, n'ayant jamais pu parvenir à la faire recevoir, il se détermina à ne plus en exercer les fonctions. Dans cette circonstance, il se serait couvert de gloire, s'il s'était dé-

terminé de même à n'en plus recevoir le traitement.

Rendu à lui-même, Volney s'occupa de l'impression de son Voyage aux Etats-Unis, qu'il divisa en deux parties; l'une comprend l'état physique, c'est la seule qu'il ait publiée; l'autre est relative à l'état moral et politique de ce peuple, dont l'émancipation si récente présente déjà à l'Europe les motifs de tant de craintes et d'espérances. Outre le fruit de ses propres observations et les résultats d'entretiens multipliés avec les hommes les plus éclairés, il avait recueilli une foule de mémoires particuliers, dont l'importance et l'authenticité auraient suffi à tout autre voyageur pour traiter un sujet aussi neuf qu'intéressant. On croit qu'il n'a point mis au jour cette partie morale et politique par deux raisons principales; la première pour ne pas heurter une nation respectable, mais fière et vindicative, en la peignant telle qu'il l'avait vue; la seconde pour ne pas irriter le chef violent et ombrageux du gouvernement français par des tableaux et des faits qui eussent trop visiblement fait la satyre de ses principes. Ce qui est certain, c'est que ni les sollicitations des hommes les plus recommandables, ni les offres les plus séduisantes des libraires Français et Anglais ne purent le déterminer à changer de résolution.

Volney avait repris avec tant d'ardeur les travaux du cabinet, qu'il s'aperçut bientôt que sa santé en était altérée; il voulut, pour les tempérer, les partager avec ceux de l'agriculture et les soins qu'entraîne l'habitation de la campagne. Il acheta une propriété rurale à Sarcelles, à quatre lieues de Paris, et y trouva en effet, pendant les premières années de possession, les agrémens et les distractions dont il avait senti le besoin. Ce fut là qu'il composa ses *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, ouvrage qui ne peut avoir en France qu'un petit nombre de lecteurs, mais qui en a beaucoup en Angleterre et en Allemagne, où l'on est beaucoup plus versé dans les matières qui y sont traitées. L'auteur aborde cet important sujet avec une supériorité de moyens peu commune à notre époque et qu'il doit à la connaissance approfondie des langues dans lesquelles sont écrits les livres originaux dont il entreprend la critique, soit sous le rapport des altérations faites au texte, soit sous celui des infidélités des traductions.

Elevé en 1814 à la dignité de pair de France avec le titre de comte, Volney fut obligé de revenir habiter la capitale, et, peu après la seconde restauration, il se défit de sa campagne, pour se livrer entièrement et sans distrac-

tion à son goût favori, l'étude des langues orientales et les moyens d'en répandre la connaissance en Europe. Il s'est adonné presque sans relâche à cette occupation pendant vingt-cinq ans, et dans la crainte que ses essais, justement appréciés des savans, ne fussent perdus, il a fondé, à l'Institut, un prix annuel de douze cents francs pour stimuler le zèle de ceux qui voudraient continuer ses utiles travaux.

Si, en entreprenant ces Recherches, je ne m'étais pas fait un devoir de dire ce que je crois la vérité, je terminerais ici ce Chapitre, et le personnage qui en est l'objet ne serait connu que comme auteur, et non comme homme. Mais l'histoire n'est pas un panégyrique; si elle doit louer les talens, célébrer les vertus, elle doit aussi blâmer les défauts et foudroyer les vices. « Il est des écrivains dont on » peut aisément consentir à ignorer la vie et » le caractère, tout en jouissant des productions de leur esprit et des fruits de leurs talens; mais l'écrivain moraliste n'est pas de » ce nombre. Il ne suffit pas au précepteur de » morale de faire usage de sa raison et de ses » lumières; il faut que nous croyions que sa » conscience a approuvé les règles qu'il dicte » à la nôtre; il faut que le sentiment qu'il » veut faire passer dans nos ames paraisse dé-

» couler de la sienne; et, avant d'accorder à » ses maximes l'empire qu'elles veulent exercer » sur notre conduite, nous aimons à être per- » suadés que celui qui les enseigne s'est soumis » lui-même à ce qu'elles peuvent avoir de rigou- » reux (a). » Volney est, sans contredit, l'homme le plus illustre qu'ait produit l'Anjou; il est l'ornement et la gloire de cette province; sa célébrité s'étend sur les deux hémisphères, elle est universelle. Mais plus il est élevé au-dessus du commun des hommes par son mérite littéraire, plus l'histoire doit être sévère dans la justice qu'elle lui rend; elle doit le peindre tel qu'il se montra dans sa vie publique et privée. Et, il faut l'avouer, les qualités de son cœur ne répondirent presque jamais à celles de son esprit. L'égoïsme et l'avarice formaient la base de son caractère; froideur, indifférence poussée jusqu'à l'ingratitude, ton suffisant et orgueilleux, impatience portée jusqu'à la brusquerie, dès qu'il croyait perdre quelque chose ou n'avoir plus rien à gagner dans une liaison quelconque. Souvent les caprices de l'humeur succédaient rapidement aux empressemens les plus affectueux à l'égard des mêmes individus. Jamais il n'hésita à briser les liens du sang ou

(a) M. Suard, Notice sur Vauvenargues.

de l'amitié, dès qu'ils furent invoqués, surtout lorsque, parvenu aux honneurs et à la fortune, il fut dans le cas de rendre des services. Jamais sa bouche ne s'ouvrit pour consoler un ami dans la douleur; jamais sa bourse ne s'ouvrit pour soulager l'infortune; l'égoïsme et l'avarice avaient desséché *son cœur*, qui fut toujours *fermé à la compassion* et aux doux épanchemens de l'amitié.

Comment, d'après ce portrait, reconnaître le philosophe qui a dit: « L'ignorance et la » cupidité, voilà la double source de tous les » tourmens de la vie de l'homme! C'est par » elles que, se faisant de fausses idées de bon- » heur, il a méconnu ou enfreint les lois de la » nature dans les rapports de lui-même aux » objets extérieurs, et que, nuisant à son exis- » tence, il a violé la morale individuelle; c'est » par elles que, *fermant son cœur à la com-* » *passion* et son esprit à l'équité, il a vexé, af- » fligé son semblable et violé la morale so- » ciale (*a*). » C'est ainsi que, plaçant les préceptes du moraliste en opposition avec sa conduite, j'admire l'auteur et ne puis estimer l'homme.

(*a*) Les Ruines, Chap. VIII.

Trop occupé d'un vain fantôme de gloire, Volney ne connut point l'art d'être heureux; il oublia tous ceux qu'il avait autrefois nommés ses amis, et mourut sans avoir connu le bonheur d'aimer et d'être aimé. On voit son tombeau au cimetière du Père la Chaise, à Paris, où il fut inhumé en 1820; c'est une très-petite pyramide en pierre fragile; elle ne pourra indiquer que pendant quelques années le lieu de sa sépulture. Mais il s'est élevé, lui-même, un monument bien plus durable; son livre intitulé *les Ruines*, qui depuis plus de trente ans exerce une si grande influence sur les esprits, résistera à tous les efforts du tems, comme les pyramides d'Egypte au pied desquelles il a été écrit.

CHAPITRE XL.

Suite du précédent. — Lettres de Volney.

TOUT ce qui sort de la plume d'un auteur célèbre a presque toujours droit d'exciter la curiosité du public. Ces lettres, annoncées dans la première partie de ces Recherches (p. 539), sont d'autant plus intéressantes pour nous, que la plupart se rapportent au voyage dans les Etats-Unis, dont nous venons de parler, et, ce qui ajoute encore à leur mérite, c'est que notre célèbre voyageur ne pouvait prévoir qu'elles seraient imprimées. Par cette raison, on peut les considérer comme étant l'expression sincère de sa pensée et des sentimens dont il était animé à chacune des époques où elles ont été écrites.

Au Havre, 24 messidor an 3.

*Au citoyen ***, à Paris.*

« C'est un pied déjà dans le vaisseau, mon cher ***, que je vous adresse mes adieux et mes remerciemens; le tems m'a manqué pour aller vous les faire de vive voix : d'ailleurs j'avoue

que les complimens d'adieu à mes meilleurs amis n'ont jamais eu de charmes pour moi; et, dans cette occasion, ils en eussent eu moins que jamais; c'est par cette raison que je n'ai point été embrasser toute l'estimable famille ****. Veuillez le leur dire et leur annoncer que je leur écrirai de l'autre monde, sans leur faire peur, j'espère. Puissiez-vous tous jouir d'une tranquillité pour laquelle je fais bien des sacrifices, mais qui les mérite, puisqu'elle est le premier des biens de la vie.

Vous connaissez les sentimens d'estime et d'amitié que je vous ai voués. C. VOLNEY.

Philadelphie, 14 janvier 1797.

Au même.

J'arrive d'un voyage qui a duré sept mois et embrassé près de neuf cents lieues de pays, avec plus de fatigues et même de dangers que je n'en essuyai en Turquie. Ma route a embrassé, en général, la Virginie, le Kentuckey, l'Ombache, le Fort Détroit, le lac Erié et un peu de ce qu'on appelle ici le Nord-Est, par le pays de Génésée, le Mahouks et l'Hudson; elle a cela de particulier dans son résultat, qu'elle m'a donné un échantillon des quatre contrées les plus diverses de ce grand continent; j'y ai vu, dans le sud, *le régime des*

esclaves et ses effets moraux ; dans l'ouest, l'état d'une société naissante ; dans le Canada, les Français de Louis XIV devenus demi-Indiens ; dans l'est, les Anglais du dernier siècle, déjà vieille nation, la seule qui ait ici un caractère formé. Voilà, mon ami, des connaissances acquises pour vous et pour notre Institut national ; mais tandis que je fais les affaires d'autrui, comment vont les miennes ? Ceci commence à me donner du souci.

» Vous savez mieux que personne que le gouvernement n'a rien fait pour moi ; je suis venu ici avec mes seules ressources, et elles ne peuvent tarder à s'épuiser. J'ai des revenus arriérés dans notre pays, mais ce sera peu de chose dans nos circonstances ; j'ai une réclamation assez forte sur mon domaine de Corse que le gouvernement doit me retirer, d'abord par justice, parce qu'il n'a pas tenu ses engagemens ; ensuite par politique, parce qu'il n'est pas d'une bonne démocratie de laisser quatorze cents acres de terrain en une seule main en un petit pays, où il y a peu de propriétaires et où la plupart n'en ont pas cinquante. Je vous préviens que quiconque possédera mon domaine, *la Confina* d'Ajaccio, aura une influence majeure sur le peuple de cette ville et sur deux gros villages de la montagne. Je

m'attends à quelqu'intrigue pour cet objet, pour m'expolier pendant mon absence; mais quiconque l'exécutera en aura de mauvais rapports; car je n'ai pas perdu de vue mon *Tableau de la Corse*, et j'y marquerai cette injustice à mon égard d'un sceau d'infamie qui laissera de longs repentirs. Maintenant que cette île nous est revenue, l'on va s'occuper d'en rétablir l'administration. J'aurais de bons avis à donner à cet égard; mais si je les offrais ils perdraient tout leur prix. Une autre ressource à mes finances, peut-être la plus expédiente, serait d'être choisi l'un des voyageurs de l'Institut. Mais quand nommera-t-on ces voyageurs, et serai-je choisi? Voilà deux questions, et en attendant je vis sur l'incertain. Cependant si, faute de moyens, il me fallait repasser la mer cette année, je regarderais mon voyage comme imparfait; car il me semble impossible d'avoir une idée nette de ce grand pays à moins de trois ans, surtout pour un Français. La langue seule arrière d'une année : les Anglais ont en cela un immense avantage sur nous. Maintenant voyez s'il convient à vous, gouvernement, et à l'Institut de perdre mes avances.

» Vous avez vu ma lettre au citoyen ***, et j'en suis bien aise, car chaque jour vous prouvera la justesse de mes aperçus. Partout dans

mon voyage j'ai observé que l'on commence à vous craindre, et c'est une fâcheuse disposition à vous aimer. Vos agens disent que les habitans des campagnes sont pour nous. Oui, jusqu'à ce qu'ils sentent qu'en prenant les vaisseaux des marchands on prend leur propre blé. Et les Américains calculent trop bien pour ne pas sentir cela. L'idée de votre expédition au Canada a alarmé tout l'*Est;* la cession de la Louisiane tient tous les esprits inquiets. Vous pouvez beaucoup par la force en ce moment: mais j'ai peur que sous peu cette force ne diverge ou ne se distraie, et celle de ce pays va croissant et se concentrera. Vos agens depuis trois légations, pour se rendre importans, n'ont tendu qu'à diviser et brouiller; ils vous ont brouillés avec les chefs et les riches, et je vous prédis que, si cela continue, ils vous brouilleront avec le peuple. Je vous parle de ceci à mon aise, parce que vous savez que je n'ai point envie de leur succéder, et qu'en aimant ce pays je crois servir le mien et ma nation; c'est bien mériter de la liberté, que de lui désirer un asile double et fraternel dans les deux mondes. L'Europe désormais est dévouée à de longues convulsions pour la refonte totale de ses opinions et de ses systêmes tant politiques que religieux; et si la France, par sa situation,

doit participer à ces secousses, ne serait-il pas heureux qu'il y eût en ce pays une seconde France, une portion de nous-mêmes, une France paisible quand l'autre est guerrière et victorieuse? Or cela, mon ami, est moins difficile à exécuter qu'on ne le pense. On a ici du penchant pour nos arts, nos mœurs, notre langage ; il faut donc le cultiver et non l'effaroucher. Croyez-vous amener les gens à votre marché en les rudoyant ? Songez donc sérieusement aux moyens que je vous ai proposés ; songez à une ambassade parfaitement composée ; car, encore une fois, tout dépend de vos agens : La Luzerne en a laissé ici une preuve frappante. Il y étendit notre commerce plus que personne, et sa mémoire y est chère, comme d'un homme sage et aimable. Ayez ici des artistes, des gens de lettres distingués, un papier français, un collége français, une bibliothèque ; soutenez-y un spectacle, un bon concert, et que l'hôtel de l'ambassadeur soit un rendez-vous de bonne société. L'on dépense des millions à tuer les gens pour les conquérir. Eh bien ! la centième partie employée à les amuser ferait de plus sûres conquêtes. Vos rigoristes crieront à l'intrigue ; moi, je crois que les pires intrigans sont ceux qui ont besoin d'ar-

gent. On est toujours mieux servi par ceux qui en ont déjà assez pour aimer la gloire. »

Ici Volney entre dans quelques détails sur les dilapidations scandaleuses de plusieurs agens Français, et termine ainsi cette lettre :

» ..... Cela ne les empêche pas (les dilapidateurs) d'être des patriotes, et moi d'être un aristocrate, parce que je vois des fédéralistes et que je dîne à New-York avec Alexandre Hamilton et le gouverneur Jay. Reste à savoir qui d'eux ou de moi connaît mieux le pays, et qui en résultat aura mieux servi le nôtre.

C. VOLNEY. »

Philadelphie, 23 janvier 1797.

Au même.

« Je vous adressai, il y a dix jours, une première lettre depuis mon retour; une occasion sûre m'engage à vous envoyer cette seconde, qui ne sera, à quelques égards, qu'un duplicata. .....

(Je supprime ce qu'il a déjà dit dans sa lettre du 14 janvier.)

» J'ai une réclamation sur mon domaine de Corse; mais c'est une affaire à discuter. J'adresse, à ce sujet, une courte note explicative à mon ami, le citoyen Gondouin, notaire, rue des Quatre-Fils. Si vous pouviez presser la justice

qu'on me doit à cet égard, ce serait pour moi un secours capital; car il s'agit de quatorze à quinze mille livres de monnaie. Observez que le général Bonaparte et d'autres désirent ce domaine, qui les rendrait prépondérans dans le pays. Je ne serais pas étonné de quelque tour de main pendant mon absence; mais j'en ferai justice dans ce que j'écrirai sur la Corse. Je suis fâché de n'avoir pas déjà écrit; cela vous eût été utile pour bien baser votre administration dans cette île.

» Vous avez vu ma première lettre au citoyen ***, et j'en suis bien aise, car mes idées se confirment par les faits. Vos mesures exécutoires en ce moment peuvent être nécessaires à votre plan général contre l'Angleterre. Mais à la paix il faudra en revenir aux miennes, si vous voulez rappeler ce pays à des liaisons d'amitié qui me paraissent les seules utiles à nos deux nations. De jour en jour les sentimens antérieurs d'affection se gâtent: on nous craint, on finira par nous haïr. Vos agens disent que le peuple des campagnes est pour nous; je le suppose; mais quand les marchands cesseront d'acheter leur blé, ils sentiront que leur cause est commune. L'idée de l'expédition au Canada et de la cession de la Louisiane les a tout alarmés: vous pouvez tout par la force

en ce moment; mais ce levier peut rompre ou diverger, et ce pays croît lui-même très-vîte en force. Je ne veux pas dire pour cela qu'il faille, comme on l'a fait jusqu'ici, ouvrir nos poches et y laisser puiser à pleines mains. Mais je dis qu'il est un terme moyen de justice ferme et de bons procédés, qui peut seul tout concilier. Nous allons être plus en mesure que jamais. Prenez donc en considération mes moyens.....

» Il paraît une réponse du secrétaire-d'état au ministre Adet. L'un avait commis la première faute de faire des notes et de les faire longues; l'autre a fait pis, il les a fait longues, doctes et amères. Il y récrimine contre les faits de notre révolution, et il confirme le soupçon de partialité anglaise. Nous avons eu la maladresse de parler d'ingratitude; il a celle de dénier le bienfait. Tout cela va mal; l'aigreur des reproches ne mène qu'à la haine. Il est plaisant de voir que tous ces prétendus habiles ne savent que se fâcher et se brouiller. Désormais les négocians ne vantent plus le traité Jay. Les faillites sont immenses; et après avoir tant aimé la guerre, on commence à sentir aussi en ce pays le mérite de la paix. Se fera-t-elle?

» Adieu; mon ami; bonne santé à vous, à votre famille, à vos amis. — Cette année, je reste près des côtes. C. VOLNEY. »

Philadelphie, 12 floréal an 5.

Au même.

« L'ouverture du congrès, le 15 mai, a donné aux affaires politiques de ce pays une tournure neuve et inattendue. M. Adams, dans un discours qui respire les dispositions les plus haineuses et les plus hostiles, a mis à découvert cet esprit de parti qui depuis quatre ans attaque et mine notre considération et notre crédit. Vous verrez le discours et le jugerez. Mais je dois vous informer de cet effet remarquable, qu'ayant surpris tout le monde, même dans son parti, tout le monde cependant a pris l'attitude de le soutenir, parce qu'il a parlé à l'amour-propre national d'offenses et de mépris reçus. Voilà, mon ami, l'effet du discours du citoyen *** et de tous les actes et discours qui portent le caractère de la morgue et de la prédominance. L'idée d'un affront reçu dans la personne de M. Pinckney a plus refroidi d'esprits que la prise de cinquante vaisseaux. La comparaison, d'ailleurs fausse, de ce pays aux républiques de Gênes et de Lucques, a produit la même sensation, et vous pouvez compter que l'intérêt général pour notre nom est sensiblement diminué. Le parti anglais ne perd aucune occasion d'aigrir les esprits, et la con-

duite des pirates des Antilles en fournit de graves. Quand je dis le parti anglais, je ne prétends pas indiquer tous vos adversaires. Il n'y a que très-peu de gens qui soient ici dévoués à l'Angleterre, mais il y en a un très-grand nombre qui ont du goût pour sa constitution, et M. Adams est à la tête. A le bien prendre, c'est la querelle des principes anglais contre les principes français. Les uns veulent une monarchie, un Roi, des nobles, un clergé; les autres ne veulent rien de tout cela: mais plus j'étudie l'esprit général, plus je m'aperçois que presque personne ne veut des Anglais ou des Français pour maîtres. Chaque parti se servira au besoin de l'influence étrangère pour prédominer; le besoin passé, il la repoussera et deviendra *l'ennemi même* de ce qu'on appellera son bienfaiteur. Souvenez-vous bien de cette phrase, qui est la clef de ce que vous avez déjà éprouvé à l'occasion de *G**. Il n'y a qu'un bon système à suivre ici, c'est d'être ferme et juste; de respecter les droits de ce peuple, qui saura les défendre, en soutenant les vôtres, sans les exagérer par votre pouvoir, mais aussi sans les diminuer par complaisance ou par amitié. — Vos agens ont ulcéré les cœurs par ces reproches. — Tenons-nous quittes; parlons d'intérêts, c'est la boussole de ce pays qui en-

tend les siens. Entendons les nôtres et suivons-les. — L'amitié nous a été ruineuse. Plus de faveur dans nos ports, dans nos colonies. Nous n'avons qu'à y perdre. — Nos colonies ! Voilà la pomme secrète de discorde qui tôt ou tard vous brouillera spécialement avec *la Nouvelle Angleterre*. Je conçois comment le Sud, depuis le Potowmack, composé de planteurs, cultivant du riz, du tabac, de l'indigo, du coton, que vous n'avez pas, peut vivre en harmonie avec vous ; mais le Nord, depuis New-Yorck jusqu'au Maine, qui n'a que du blé, de la viande et du poisson à vous offrir pour vos vins et toutes vos denrées, le Nord ne peut vous porter des objets d'échange qu'en les tirant de l'Inde et des Antilles. — Toute son activité se portera donc là, et déjà il dévore vos îles et les possessions espagnoles. — L'heureuse étourderie d'un orateur de ces messieurs a dévoilé à cet égard les idées des meneurs ; tracez-vous donc de bonne heure un plan de conduite, et suivez-le constamment. Assurez-vous que la Nouvelle Angleterre a tout le génie de l'ancienne et sera plus dangereuse, qu'elle tend à prendre l'ascendant sur le reste de la confédération, et qu'elle est prête à l'obtenir sur le Sud, comparativement faible. — Si vous voulez garder des colonies insulaires, donnez-

vous-en de continentales qui les approvisionnent; ayez l'œil sur celles de vos alliés Espagnols, dont l'indolence perdra les leurs et entraînera les vôtres. Etablissez de bonne heure une balance d'états et de puissances dans ce continent, qui en l'occupant de lui-même l'empêche d'ajouter aux troubles de l'ancien. — Le caractère du président actuel, vieillard irascible, jaloux, défiant et faible, va vous mettre à l'aise. — Déjà il dégoûte son propre parti, et tout prend la tournure de la conciliation. — On vous enverra des ministres; quels qu'ils soient, traitez-les avec politesse; cela est si facile quand on est vainqueur de l'Europe! — Mais en étant polis, ne soyez pas dupes. — Ces messieurs sont fins. — Vous aurez à votre tour des ministres à envoyer. — Rappelez-vous alors ce que je vous ai écrit, et n'envoyez ici ni des *jacobins*, ni des *capucins*.

» J'ai vu Boston dernièrement. — Pour tout voir, il faudrait voir Quebec et la Nouvelle-Orléans, mais je me lasse et me dégoûte. Si je ne travaille que pour moi, j'en ai assez. — Si c'est pour vous, gouvernement ou Institut, du moins dites quelque chose. Mes finances se lassent aussi.

C. VOLNEY. »

Bordeaux, 19 messidor an 6.

Au même.

« Me voici enfin à bon port, non sans danger et sans peine. Je quittai Philadelphie le 19 prairial, menacé par les papiers publics de la colère du président, et par des bruits sourds d'une arrestation et d'une fouille de mes journaux. — Le prompt départ de notre parlementaire (le Benjamin Franklin) me tira d'embarras. Le 20 nous perdîmes de vue la terre d'Amérique, et le 15 du présent nous vîmes celle de France. Le jour précédent, un corsaire de Jersey était à notre bord, mais nous en fûmes quittes pour la peur du pillage; le jour suivant, nous échouâmes près de Royan, mais, grace à l'activité des transports stationnés là, nous en fûmes quittes pour douze heures d'angoisse et de travail; ainsi, tout calculé, vingt-six jours de trajet d'un monde à l'autre, sain et sauf, le bien passe le mal. Si cela continue, j'espère être en huit ou neuf jours à votre porte; comme homme public vous n'avez point besoin de moi, puisque votre consul-général vous arrive, refusé d'un *exequatur*. Mais comme homme privé, si vous me croyez utile, ce que je possède et ce que je connais vous appartiendra. — Depuis l'affaire d'x, y, z,

la marche a été si brusque, qu'on n'entend plus rien au caractère prétendu phlegmatique de ces messieurs. Bill d'armement de trois frégates et de dix petits navires. — Bill d'un corps de volontaires de dix mille hommes à simple appel du président. — Bill de deux millions de dollars sur les propriétés foncières avec clause d'extension. — Bill qui autorise à saisir, prendre et amener tout corsaire français sur la côte des Etats-Unis. — Bill qui donne au président le pouvoir de chasser, emprisonner tout étranger (c'est-à-dire, tout Français ou Irlandais), pour écrits ou discours séditieux (sans dire ce qui constitue la sédition) et saisir leurs biens à discrétion. — Bill qui interdit, au 1er. juillet, tout commerce avec la France et ses colonies. — Bill, *sur chantier*, qui interdira la publication de tout papier séditieux et injurieux au président, etc. — Entrer dans les détails accessoires serait trop long, et je dois attendre vos questions. — En résumé, l'objet est d'obtenir de vous une rupture formelle. — Mais j'ai la satisfaction de voir que le ministre des relations extérieures n'a pas un instant pris le change, et que nous ne lui apportons peut-être rien de neuf. — Je ne vous dirai rien du sentiment que j'éprouve ici en voyant notre situation, l'esprit et la marche du

gouvernement et tous nos triomphes. — Malte m'a paru un rêve. Mais en se trouvant réel, je crois vous avoir deviné. — Vous allez à la ville de mon nom de baptême (*a*), pour prendre à revers les gens à fourrure, les enfans des Huns et leur suzerain, etc., etc. — Gare à la presqu'île de la mer inhospitalière. — Mériteriez-vous un cadeau? — Par justice, il faudra que l'on vous en rende un..... et ce doit être l'E..... Maintenant je pourrai mourir content. — Mais j'oublie que je parle à..... et que je dois respecter chaque minute de son tems. — Par respect encore, je ne dois dire mot à..... — A la bonne heure, j'attendrai que vous redeveniez ce que je suis, pour reprendre le ton de l'amitié; aussi bien ne puis-je être courtisan. C. VOLNEY. »

Paris, 2 janvier 1818.

*A M. B***, à....* (Maine et Loire.)

« Voilà l'hiver enfin venu avec un caractère décidé, et jusqu'ici très-heureux; des gelées fermes, sans excès, sur un tapis de neige suf-

---

(*a*) Volney croyait que l'expédition était concertée avec les Turcs, qu'elle avait pour objet de contraindre la Russie à leur rendre la Crimée, et que, par reconnaissance de ce service, la Porte nous céderait l'Egypte.

ant; un beau soleil trois jours sur quatre; ı ciel clair par vent d'est et nord; que de-ander de mieux? Aussi sens-je mes rhuma-mes se dégager, et libérer ma tête et mon ge-ıu des vives douleurs et des pesanteurs dont m'ont affecté en décembre. J'ai bonne idée ı cette année 1818. Les arbres sont magni-ıtement boutonnés; les semailles ont été par-ıtes. J'ai spéculé en *grains* à souhait; tout on blé était vendu et livré le 15 décembre.

» C'est pour moi un bonheur d'apprendre le ut prix des biens fonds et le morcellement ıs grandes propriétés; cela enrichit l'état: c'est ıur moi une risée d'entendre qu'en votre ıys les *ultrà* et les *extrà* aient reviré de bord ıut pour bout. Ils comptaient donc qu'il n'y ait à attendre que *cailles rôties!* Pauvre onde: tout aux apparences, tout aux passions. ıssez en revue nos bourgeois, nos nobles: ıel que soit le parti, combien, par douzaine ɛ perruques, comptez-vous de têtes posées?

C. VOLNEY. »

Paris, 6 avril 1819.

Au même.

« Votre dernière, monsieur, reçue avant-er, me rappelle une anecdote, que je tiens ı baron d'Holback, qui en savait d'instruc-

tives. On venait de vanter le bonheur de l
campagne devant Diderot; sa tête se monte,
il veut aller passer du tems à la campagne; où
ira-t-il? Le gouverneur du château de Meudon
arrive en visite; il connaît Diderot; il apprend
son désir; il lui assigne une chambre au chà
teau: Diderot va la voir, en est enchanté; il
ne sera heureux que là: il revient en ville
l'été se passe sans qu'il y retourne; second
été, pas plus de voyage. En septembre, il ren
contre le poëte Delille, qui l'aborde en disant
je vous cherchais, mon ami; je suis occupé
de mon poëme; je voudrais être solitaire pour
y travailler. Madame d'Houdetot m'a dit que
vous aviez à Meudon une jolie chambre, où
vous n'allez point. — Mon cher abbé, écoutez-
moi; nous avons tous une chimère que nous
plaçons loin de nous; si nous y mettons la
main, elle se loge ailleurs; je ne vais point
Meudon, mais je me dis chaque jour: j'irai
demain; si je ne l'avais plus, je serais mal
heureux.

» Vous, monsieur, qui vivez à la campagne
vous avez placé votre chimère à la ville; mais
que l'exemple de Diderot vous serve. D'après
ce que vous me dites de votre vie si douce
de vos jours si pleins, si courts, même en
hiver, de votre souci à l'idée du moindre

voyage, prenez bien garde à ce que vous ferez. Pour un avenir chimérique sacrifier un présent certain et doux ! La ville n'a-t-elle pas aussi ses inconvéniens ? Aurez-vous toutes ces douceurs, de chaque jour, de chaque heure, cet exercice réglé que vous avez ? Aurez-vous un seul domestique fidèle, attentif ? C'est ici la pierre philosophale ; tandis qu'à la campagne il reste de la moralité, et qu'en faisant un bon sort *de son vivant* on peut trouver serviteur d'attache. *De son vivant*, ai-je dit, parce que promettre après sa mort, c'est donner une prime pour la faire souhaiter. Je le repète, prenez-y bien garde et ne vous faites pas esclave d'un vieil engagement pris en d'autres circonstances, dans d'autres dispositions d'esprit. Ceci me rappelle encore un singulier Hollandais, jadis ambassadeur au Japon, et que j'ai connu à Paris, Titsingh ; il me disait en février : « Je » partirai le 6 septembre prochain, à sept heu- » res du matin, pour aller voir ma sœur à » Amsterdam ; j'arriverai le 12, à quatre heu- » res. » Si cela manquait de demi-heure, il était malheureux. J'ai un peu été de cette étoffe, jadis ; j'étais un homme précis : j'en suis bien revenu. Les projets sont à mon ordre, je ne suis plus au leur. Chaque année, quand l'hiver m'attriste, je parle d'aller en Provence,

et quand je songe au départ je m'enfonce dans mon fauteuil, et je fais plus grand feu pour remplacer le soleil. La bonne chose que d'être en un bon chez soi ! ..... Usons de chaque jour sans trop de prévoyance du lendemain. La prudence est bien quelque chose dans la vie ; mais combien le hasard n'y est-il pas davantage ! « Je suis le plus jeune du sénat, » me disait Fargue, je ferai, je ferai, etc., etc. » ; nous l'enterrions dix jours après. Moi, j'ai compté mourir chaque année de 1802 à 1805, et me voilà en 1819. A la providence ! Prêt à tout.

C. VOLNEY. »

Fragment d'une autre lettre au même.

« Aussi, comme vous le remarquez très-bien, la société, loin d'être une distraction, est devenue un trouble-tête, et la solitude un bonheur, un besoin. Celle où je vis me rapppelle quelquefois un mot de Franklin, que j'entendis à trente ans, sans le comprendre, mais que je comprends bien maintenant. Nous étions chez madame Helvétius, dont le mari, comme vous savez, a fait un poëme assez faible. On raisonna beaucoup ; Franklin écouta plus qu'aucun. Mon cher Franklin, lui dit madame Helvétius, j'aime à croire que vous êtes heureux.

Je le deviens chaque jour davantage, répondit-il, je n'ai jamais eu la maladie de me trouver malheureux. D'abord pauvre, puis riche, j'ai toujours été content de ce que je tenais, sans regarder ce que je ne tenais pas; mais depuis que je vieillis, depuis que les passions se sont éteintes, je sens un bien-être d'esprit et de cœur que je n'avais point connu et qu'il est impossible de connaître à l'âge de ces jeunes gens, dit-il, en nous montrant, Cabanis et moi. A cet âge, l'*ame est en dehors;* au mien, elle *est en dedans*, elle regarde par la fenêtre le bruit des passans sans prendre part à leurs querelles. »

CHAPITRE XLI.

Jacques Desjardins. — Sa Carrière Militair — Sa Mort.

Je ne puis rattacher le nom de celui auqu je consacre ce Chapitre, ni à la descripti d'un château, ni même à celle de la plus mo deste maison; tout ce que je puis dire s l'origine de Jacques Desjardins, c'est qu'il éta fils d'un pauvre voiturier, qui ne put lui donn aucune espèce d'éducation, et qu'il naquit Angers le 18 février 1759. Mais si la fortu le traita d'abord avec une excessive rigueu la nature le traita très-généreusement; un j gement sain, une figure noble et agréable des cheveux noirs, des yeux de la même co leur et pleins de feu, une taille de cinq pie six pouces, bien prise, de la grace et de l'a sance dans toute sa personne, tels furent l avantages dont elle le pourvut. Dès l'âge quinze ans et demi il s'engagea dans le rég ment de Vivarais; la caserne fut son lycée; fut là qu'il apprit à lire, à écrire et l'arithmé

tique. Il devint caporal, puis sergent, et il était parvenu à être instructeur en chef lorsque la révolution commença. On sait avec quel enthousiasme la jeunesse française, en 1792, se forma en bataillons pour voler à la défense de la patrie. Le département de Maine et Loire en fournit trois à l'armée; le second s'organisa le 17 août, et les volontaires qui le composaient en décernèrent le commandement à Jacques Desjardins, qui se trouvait alors à Angers, où il donnait des leçons d'escrime.

Bientôt ce bataillon partit pour la frontière du nord; il se fit remarquer pendant sa route par sa belle tenue, l'ordre et la discipline que le chef avait su y introduire en quelques jours. Il se trouva en présence à la bataille de Jemmapes, presqu'en arrivant à l'armée; la contenance du chef inspira de la confiance aux volontaires, qui montrèrent dès le début ce dont ils étaient capables. Ce bataillon fit toute la campagne de Dumourier, en 1792, dans la division aux ordres du général d'Harville, qui fut détachée, à Bruxelles, pour aller se joindre à la division Valence et faire le siége du château de Namur. Après la reddition de cette forteresse, le bataillon alla prendre ses cantonnemens à Durbury, sur la rivière d'Ourthe. A la retraite de Dumourier, il fut oublié, et ne

dut son salut qu'à la sagesse et aux talens de son chef, qui, lui faisant traverser la ligne ennemie, parvint, en un jour et deux nuits de marches forcées, à rejoindre l'arrière-garde de notre armée.

Le 20 février 1793, le second bataillon de Maine et Loire fut attaqué par des forces très-supérieures, dans la plaine de Linois, près l'abbaye de Grand-Pré, à quatre lieues de Namur. Par suite des bonnes dispositions que prit le commandant Desjardins, l'ennemi fut complètement battu et chassé du champ de bataille, sur lequel il abandonna ses blessés à la discrétion du vainqueur, qui pendant l'action avait fait une centaine de prisonniers.

A la retraite qui eut lieu après la bataille de Nerwinden, le second bataillon de Maine et Loire était dans l'arrière-garde. Lorsque l'ennemi fit des démonstrations pour s'emparer de nos places fortes, Valenciennes, Condé, Le Quesnoy et Landrecy, le commandant Desjardins reçut l'ordre de se rendre avec son bataillon dans cette dernière place, où, quelques jours après, il fut promu au grade de général de brigade.

Lorsque l'armée du Nord se mit en mouvement pour reprendre l'offensive, le général en chef Pichegru donna au général Desjardins le

commandement de l'aile droite, sous Maubeuge, laquelle était composée de deux divisions formant ensemble trente-cinq mille hommes. Desjardins avait l'ordre de marcher sur la ville de Beaumont, de s'en emparer et de faire sa jonction avec l'armée des Ardennes. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, après plusieurs combats très-meurtriers, dans lesquels Desjardins obtint toujours l'avantage. Ce brillant succès ne fut point sans récompense; Desjardins fut aussitôt nommé général de division. Mais, non moins modeste que brave, il refusa ce grade, comme il avait d'abord refusé celui de général de brigade, en disant qu'il n'avait pas les talens nécessaires pour occuper dignement un poste aussi élevé. Il fallut en quelque sorte lui faire violence, pour le décider à recevoir cet honorable témoignage de confiance, et il ne le reçut même que comme un ordre auquel il se croyait obligé d'obéir.

L'aile droite de l'armée du Nord et l'armée des Ardennes se réunirent entre Philippeville et Barbançon. Les deux généraux marchèrent de concert et dirigèrent leurs opérations sur Charleroi; il y eut plusieurs engagemens très-sérieux avec l'ennemi. Cependant le passage de la Sambre s'exécuta, la place de Charleroi fut bloquée. L'armée de la Moselle, commandée

par le général Jourdan, vint renforcer celles des Ardennes et du Nord, et ce général prit le commandement en chef de toutes ces forces réunies sous la dénomination d'armée de Sambre et Meuse. Alors le général Desjardins reçut l'ordre d'aller prendre le commandement en chef de ce qui restait de l'armée des Ardennes, c'est-à-dire, des troupes qui en avaient formé le centre et l'aile gauche et qui se trouvaient devant Carignan, entre Sédan et Montmédi. Il était spécialement chargé de contenir la garnison de Luxembourg et les troupes qui, cantonnées dans les environs, faisaient de fréquentes incursions sur notre territoire. Peu de tems après, Luxembourg fut investi. La division du général Desjardins fit partie de l'armée de blocus, qui, après la reddition de cette place, se rendit sur le Rhin, où ce général reçut l'ordre d'aller prendre le commandement des troupes stationnées dans les isles de Walcheren, de Schawen-Sud, de Baveland-Nord, de Beveland et d'une partie du Brabant-Batave. Pendant tout le tems que Desjardins resta en Hollande, il y commanda en chef, par intérim. Il en fut détaché avec deux divisions qu'il conduisit à l'armée d'Allemagne, et fit avec elles la campagne du général Moreau. Il rentra en Hollande, passa ensuite au camp sous Brest, pour

prendre le commandement d'une division du septième corps d'armée, qui partit bientôt après pour aller rejoindre la grande armée d'Allemagne. Ce fut au camp sous Brest que Desjardins reçut la décoration et le titre de commandant de la légion d'honneur.

Après la fameuse bataille d'Austerlitz, tous les corps de l'armée entrèrent en cantonnement, et y restèrent jusqu'à l'ouverture de la campagne de Prusse; pendant ce tems, Desjardins eut, par intérim, le commandement du septième corps.

A la bataille d'Iéna, ce même corps, sous les ordres du maréchal Augereau, et dont la première division était commandée par Desjardins, se couvrit de gloire. Il fut toujours attaché à la grande armée, prit part à toutes les affaires jusqu'à celle d'Eylau, qui eut lieu le 1807.
8 février, et dans laquelle son corps fut entièrement détruit. Tous les officiers-généraux y furent tués ou mis hors de combat. Le général Desjardins y reçut à la tête une blessure mortelle; son aide-de-camp, Gaultier (*a*), l'enleva du champ de bataille, le fit transporter dans la petite ville de Lansberg, où il mourut le 11 du même mois.

(*a*) Gilbert Gaultier, voyez page 270.

1807. Desjardins n'eut jamais cette morgue insolente que l'on reproche justement à tant de parvenus, les uns portés par les suffrages du peuple aux premières places de l'administration et de la justice; les autres, élevés, par le courage des soldats, aux premiers grades de l'armée. Il n'eut point l'orgueil de ces enfans ingrats de la révolution, qui croient faire oublier leur origine en désavouant leur mère. Jamais Desjardins n'oublia l'état d'où il était sorti; toujours simple et modeste, sa noblesse n'était point dans un vain titre féodal, mais bien dans l'élévation de ses sentimens; soldat, sous-officier, il s'était toujours fait estimer de ses supérieurs par son exactitude à remplir tous ses devoirs; devenu général, il se fit aimer et respecter de tous ceux qui servaient sous ses ordres. Ce brave militaire descendit dans la tombe avec le regret de n'avoir point encore assez fait pour sa patrie : il est probable qu'il serait parvenu à la dignité de maréchal de France, si la mort ne l'avait pas arrêté trop tôt dans sa noble carrière.

CHAPITRE XLII.

La Terre et le Château de Serrant. — Origine du Bourg de Saint-Georges-sur-Loire. — Tombeau du Marquis de Vaubrun. — La Terre de Serrant érigée en Comté.

L'ÉLÉGANT et gracieux auteur de Paul et Virginie nous apprend qu'il avait eu le projet d'écrire une histoire générale de la nature, mais qu'ayant examiné un fraisier, venu, par hasard, dans un pot de terre placé sur sa croisée, il aperçut une si grande quantité d'insectes de différentes espèces qui vivaient, les uns sur ses feuilles, les autres dans ses racines, que la vue de cette innombrable population lui fit abandonner son projet. L'histoire complète du fraisier, dit-il, suffirait pour occuper tous les naturalistes du monde. Cette remarque de Bernardin de Saint-Pierre peut s'appliquer à toutes les histoires complètes, même à celles des villes, des châteaux, des monastères, etc. S'il est difficile de connaître tous les édifices qui existent ou ont existé dans une province, il est bien

plus difficile encore de connaître tous les évènemens, tous les personnages notables qui les auraient rendus célèbres. Ne pouvant tout dire, il faut donc faire un choix et ne s'occuper que des monumens et des personnes qui offrent le plus d'intérêt : c'est ce que j'ai fait, ou du moins ce que j'ai voulu faire. Si j'ai omis des établissemens plus dignes, soit sous le rapport de l'art, soit sous celui de l'histoire, de fixer l'attention du lecteur, que ceux dont j'ai parlé, c'est une faute que mes successeurs pourront réparer. J'ai pu me tromper en cela comme en beaucoup d'autres choses, et je n'hésite point à en faire l'aveu. Je n'ai point eu la prétention de donner une histoire d'Anjou, j'ai seulement voulu en rassembler les principaux élémens. J'ai placé çà et là quelques jalons sur une route à peine ouverte ; des ingénieurs plus habiles en adouciront les pentes, en perfectionneront l'alignement, et, d'un sentier tortueux et rude, ils sauront faire un chemin droit, commode et agréable à parcourir.

L'ordre chronologique que j'ai suivi dans cet ouvrage m'a conduit à placer le dernier un château, qui, par sa magnificence, l'importance et l'ancienneté de la terre dont il porte le nom, figure au premier rang. Une charte de donation, extraite par D. Housseau du cartu-

laire de l'abbaye de Saint-Serge, et qui se rapporte à l'année 1111, nous prouve que la seigneurie de Serrant existait alors et nous donne quelques détails sur ses possesseurs.

Il arriva un jour qu'un chevalier, nommé Hugues de Serrant, étant monté sur un cheval qui prit le mord aux dents, fit une chûte terrible et fut mis au lit à Mathefelon, tout couvert de contusions et hors d'état de pouvoir parler. Cet accident fut l'effet, dit le moine qui rédigea la charte, d'un jugement occulte de la providence, mais non injuste (*nunquàm tamen injustum*). Cela devait naturellement lui sembler ainsi; car les pieux cénobites tirèrent un excellent parti de cette chute de cheval. En effet, ils envoyèrent un des leurs, nommé Pierre, près du lit du mourant, et comme celui-ci était dans l'impossibilité de s'exprimer intelligiblement, on eut soin de lui nommer plusieurs de ses domaines, et ses frères, qui étaient présens, en firent don à Saint-Serge. En retour, le nom de Hugues de Serrant fut inscrit au nécrologe de l'abbaye, pour y être recommandé tous les ans à l'église.

Cependant des témoins vinrent affirmer au chapitre de Saint-Serge que les prétendus frères d'Hugues, qui étaient apparemment entrés en possession des terres du défunt, n'y avaient au-

cun droit, attendu qu'ils n'étaient pas fils du père d'Hugues, qui possédait ces biens à titre héréditaire. On apprit qu'ils s'étaient fait livrer, par le seigneur de Sablé, une nièce d'Hugues, nommée Théophanie, encore enfant, et son héritière, afin que l'un d'eux l'épousât lorsqu'elle serait nubile. Barbot, qui l'avait élevée dans cette intention, la destinait à son frère Gaudin, dans le cas où lui-même viendrait à mourir avant de l'avoir épousée; or Barbot fut bientôt atteint de sa dernière maladie. Le moine Pierre ne manqua pas de venir assister le moribond, qui pleura ses péchés et donna à Saint-Serge, du consentement de ses frères et de la jeune fille, les trois quarts d'un domaine nommé *les Gascalognes*. Cela fait, il mourut en bonne confession et fut enterré devant le portique de Saint-Serge.

Alors Gaudin, aux termes de la convention, épousa Théophanie. Mais, dit l'acte, suivant l'usage de certains séculiers, il ne voulut pas maintenir la donation. Il déclara qu'il s'était réservé le quart du domaine et que sa femme n'avait rien donné. Il en coûta cent sols à l'abbé de Saint-Serge, plus cinq sols pour la demoiselle Théophanie, afin d'obtenir le consentement de celle-ci et de terminer le différend. Nouvel incident. Un jugement canonique

déclara que Théophanie, ayant reçu la bénédiction nuptiale avec Barbot, devait être séparée d'avec Gaudin, son frère. Elle épousa alors un autre seigneur, nommé Lupel de Daumerai, qui revendiqua de nouveau les terres. La contestation dura long-tems, et le moine Pierre, devenu abbé de Saint-Serge, fut obligé de payer à Lupel quatre livres de deniers, dix sols à la dame Théophanie, et cinq sols à Aimeric, leur fils. Enfin, long-tems après, celui-ci vint avec son père, dans le chapitre de Saint-Serge, reconnaître la validité de ce que ses parens avaient fait. Parmi les témoins mentionnés dans cette charte on trouve un Girard d'Echarbot (*a*).

Ces détails prouvent que si les moines se rendaient aisément donataires des biens laïques, ils étaient aussi très-souvent troublés dans leur possession.

Les seigneurs de Serrant firent, dans tous les tems, des dons considérables aux églises, je n'en citerai plus qu'un. A je ne sais quelle époque, un d'eux donna de beaux bois et plusieurs autres domaines à l'abbaye de Poutron, ordre de Cîteaux, fondée l'an 1130. Les moi-

(*a*) Manuscr. de la Biblioth. du Roi, Matériaux de l'Hist. d'Anjou.

nes, par reconnaissance de ce bienfait, accor-
dèrent, à perpétuité, à la dame de Serrant le
droit de faire ouvrir, une fois l'an, les portes
de leur abbaye, pour elle et les dames de sa
suite : c'étaient les seules femmes qui pussent
y entrer. Ce droit fut amorti, en 1529, moyen-
nant vingt livres tournois à chaque mutation
d'abbé. On estime que les seigneurs des diffé-
rentes terres qui composent actuellement celle
de Serrant ont donné au clergé, en fondations
diverses abbayes, prieurés, etc., plus de cent
mille livres de rente. Ce fut un seigneur du
Plessis-Macé qui, au douzième siècle, fonda
l'abbaye de Saint-Georges; cette fondation fut
l'origine de la paroisse et du bourg de Saint-
Georges-sur-Loire, que l'on voit à un quart de
lieue de Serrant. Le sacristain de l'abbaye fut
nommé curé perpétuel de cette paroisse. Les
moines de Saint-Georges, qui depuis devinrent
chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin,
conservèrent toujours les différentes cures qui
leur furent données, et les prêtres séculiers
ne pouvaient les posséder qu'en vertu d'une
dispense du Pape.

Le château de Serrant est placé dans un site
très-agréable, entre la rive droite de la Loire
et la grande route d'Angers à Nantes, à quatre
lieues d'Angers. C'est un vaste édifice, compo-

de plusieurs corps de bâtimens élevés dans les trois derniers siècles, et ce mélange de différens genres d'architecture, loin d'offrir à la vue des disparates désagréables, sert, au contraire, à donner à l'ensemble un caractère imposant et pittoresque. La façade qui donne sur la Loire, que l'on voit des croisées du premier étage, est flanquée à ses extrémités de deux belles tours couronnées d'un entablement qui règne tout autour du château; elles sont couvertes en forme de dôme. La façade principale est du côté de la route d'Angers à Nantes; elle se trouve entre deux grandes aîles qui forment deux des côtés de la cour d'honneur. La tour du nord, la moitié du corps-de-logis qui y est attenant et partie de l'aile gauche, furent bâtis par de Brie en 1545; la tour du midi, ainsi que l'autre partie de l'aile gauche et le reste du corps-de-logis, le furent par Guillaume Bautru en 1636; les deux ailes furent prolongées et achevées en 1704. La façade du principal corps de bâtiment, du côté de la cour d'honneur, est ornée d'un fronton triangulaire, dont l'entablement, qui lui sert de base, est porté par quatre cariatides. Cette façade offre une singularité remarquable; les ouvertures, contre l'usage, sont en nombre pair, ensorte qu'un trumeau, au lieu d'une

porte ou d'une croisée, occupe le milieu (a). Ce château est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, chacun desquels est décoré d'un ordre d'architecture en pilastres qui règne sur toutes les faces; l'ionique au rez-de-chaussée, le corinthien au premier et le composite au second. Je ne parlerai point des appartemens, ces détails seraient fastidieux; je dirai seulement que le grand escalier est magnifique et qu'il dut être un des plus beaux de France à l'époque où il fut construit. Un fossé, large de quatre-vingts pieds, environne ce château, qu'on peut appeler moderne, puisqu'il ne reste plus rien de l'ancien que ce même fossé, revêtu de murs solidement construits par Ponthus de Brie, auquel Louis XI avait accordé, en 1421, la permission de faire fortifier Serrant, qui avait été bâti par Jean de Brie, quatrième du nom, un des ancêtres de Ponthus.

Après avoir été long-tems possédée par la famille de Brie, la terre de Serrant fut saisie en 1603, sur Charles de Brie, et vendue à Scipion Sardini, ce riche partisan, dont j'ai parlé page 189, en fut l'adjudicataire. Elle rentra dans la famille par retrait lignager, fut vendue, en 1620, à Rohan de Montbazon,

(a) Voyez cette façade, Planche II.

qui la revendit, en 1636, à Guillaume Bautru. Plusieurs autres terres, Savenières, Bécon, le Plessis-Macé, etc., furent successivement réunies à celle de Serrant, et, quoiqu'elle ne fût point encore érigée en comté, Guillaume Bautru prit néanmoins le titre de comte de Serrant, s'y croyant suffisamment autorisé parce qu'il avait reçu de Louis XIV une lettre dont la suscription lui donnait cette qualité.

Guillaume Bautru, né à Angers en 1588, d'une famille de robe, était une des nombreuses créatures du cardinal Mazarin. Sa gaîté, la vivacité de ses réparties, que l'on trouvait spirituelles et plaisantes, réjouissaient la cour et surtout la reine. Ces prétendus bons mots étaient alors à la mode, et tout le monde s'empressait de les citer ou de les recueillir; en voici un pour exemple. Un jour, en jouant au piquet, Bautru, ayant mal écarté, s'écria : Je suis un vrai goussault. Un abbé de ce nom, qui se trouvait là par hasard, croyant qu'il avait voulu l'insulter, lui répondit : Vous êtes un sot. C'est ce que je voulais dire, répartit Bautru : en Anjou, goussault signifie sot (*a*).

Ce fut par de semblables moyens que Bautru parvint à se faire une réputation et à se frayer,

(*a*) Vigneul de Marville, Mél. d'Hist., T. III, p. 322.

à lui et à sa famille, le chemin de la fortune. Il devint conseiller-d'état, introducteur des ambassadeurs et membre de l'académie française. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, et alla, en qualité d'ambassadeur, en Flandres, en Espagne, en Savoie et en Angleterre. Son frère, Nicolas Bautru, n'avait que huit cents livres de rente lorsqu'il arriva à Paris; mais, admis à la cour, il y mit à profit le talent singulier qu'il avait de ranimer les conversations languissantes, et, lorsqu'il mourut, il s'appelait le comte de Nogent et jouissait de cent quatre-vingt mille livres de rente. Celui-ci eut deux fils qui prirent le parti des armes; l'aîné, Armand de Bautru, comte de Nogent, maréchal de camp, fut tué, en 1672, au passage du Rhin. Le cadet, Nicolas de Bautru, marquis de Vaubrun, parvint au grade de lieutenant-général. C'était un homme studieux, instruit, et en relation avec les gens de lettres, comme on le voit par ce billet de Sorbière: « J'attends le bonheur de vous revoir dans » cette chambre du Louvre où je vous ai si » souvent trouvé sur votre Tacite, tandis que » les autres courtisans, que je venais de quitter, » employaient la matinée à poudrer leurs che» veux et à nouer des rubans. »

Le marquis de Vaubrun se distingua par sa valeur et ses talens militaires. Il eut l'honneur de commander l'armée, en l'absence de Turenne, après la bataille de Turkeim. Pendant ce commandement temporaire, il s'empara de plusieurs places en Allemagne. A la mort de Turenne, les deux lieutenans-généraux, le comte de Lorges et le marquis de Vaubrun, se disputèrent le commandement, et les différends qui s'élevèrent entr'eux à ce sujet furent sur le point d'être funestes à l'armée; mais enfin ils s'accordèrent à commander alternativement. Les Français, découragés par la perte de leur illustre général, harcelés dans leur retraite par les Allemands, furent obligés de soutenir plusieurs combats, dans l'un desquels le marquis de Vaubrun fut tué, à Altenheim, le 1er. août 1675, âgé de quarante-deux ans.

Marguerite de Bautru, sa veuve et sa nièce, suivant la coutume de Bretagne, après avoir pleuré sa mort pendant près de trente ans, lui fit ériger, dans la chapelle du château de Serrant, un superbe tombeau. Cette chapelle, digne d'un tel monument et bâtie exprès par l'architecte Jules Hardouin Mansard (*a*), est décorée d'un ordre

(*a*) Mansard neveu; c'est celui qui a bâti le château de Versailles et le dôme des Invalides. Il a bâti aussi

corinthien en colonnes et pilastres de marbre noir; les murs sont en belles pierres blanches, ainsi que la voûte en berceau, laquelle est ornée de caissons à rosaces et de rinceaux très-bien exécutés. Le tombeau est du célèbre Coysevox (*a*); il est placé dans un renfoncement revêtu en marbre noir et dont les angles sont occupés par deux colonnes du même marbre, avec bases et chapiteaux de bronze. Le sarcophage, dont la face principale offre un bas-relief en plomb doré, représentant le combat dans lequel le marquis de Vaubrun perdit la vie, est élevé sur un piédestal dont le dé est orné de l'épitaphe gravée en lettres d'or. Ce sarcophage sert de support aux statues des deux époux. Le marquis, prêt à rendre le dernier soupir, est à demi-couché sur un trophée d'armes; il s'appuie sur le bras droit et tient encore dans sa main le bâton de commandement;

---

le petit château de Chévigné, que l'on voit à trois quarts de lieue de Serrant et qui appartient actuellement à M. Odiette.

(*a*) C'est à ce maître que l'on doit les deux belles renommées montées sur des chevaux ailés qui décorent l'entrée du jardin des Tuileries du côté de la place Louis XV, le tombeau du cardinal Mazarin, celui de Turenne, etc.

il est vêtu à la romaine. Devant lui, la marquise à genoux, la tête appuyée sur la main droite, est en partie couverte d'un grand manteau. Ces deux figures, plus grandes que nature, sont très-belles; la douleur profonde qui consume Marguerite de Vaubrun est exprimée avec beaucoup de force et de vérité. A quelques pieds au-dessus de ce beau groupe, on voit la victoire, qui descend du ciel, tenant d'une main un trophée et de l'autre une couronne qu'elle va poser sur la tête du guerrier. Cette figure, qui semble se soutenir en l'air par le mouvement de ses ailes, est admirable par sa grâce et sa légèreté; elle donne à l'ensemble une forme pyramidale, qui, sous tous les rapports, offre le caractère le plus imposant (*a*). Tout ce monument est en marbre blanc; il honore à la fois et l'épouse inconsolable qui le fit élever et l'artiste habile qui l'exécuta. Il est étonnant que les historiens n'en aient point fait mention dans la vie de Coysevox; c'est ainsi que la plupart des ouvrages de peinture et de sculpture, disséminés dans les départemens éloignés de la capitale, restent inconnus au public et perdus pour la gloire de leurs auteurs.

(*a*) Voyez Planche III.

On voit, dans la chapelle de Serrant, une belle copie du Saint Michel de Raphaël. On y voyait autrefois un tableau de Murillo, représentant le Père éternel, l'Enfant Jésus, la Vierge, Saint Jean et Sainte Elisabeth; c'est un des beaux tableaux de l'école espagnole, on l'estime quarante mille francs. Louis XV, en ayant entendu parler, témoigna le désir de le posséder, et le comte de Serrant le lui envoya. Il fut placé dans la chapelle de Versailles; on le voit actuellement au musée, à Paris.

La marquise de Vaubrun, digne modèle des épouses et des mères, laissa deux enfans, l'un connu sous le nom de l'abbé de Vaubrun, l'autre Madelaine-Diane de Bautru, qui avait épousé le duc d'Estrée. Celle-ci, devenue, par la mort de son frère, seule héritière de Serrant, vendit cette terre, en 1730, à François-Jacques Walsh, petit-fils d'un Walsh, Irlandais, capitaine de la marine royale anglaise, lequel avait transporté le roi Jacques en France sur son vaisseau. Un autre membre de la famille de Walsh arma, en 1745, dans un port de Bretagne, un vaisseau, pour transporter en Ecosse le prince Charles-Edouard. Ce fut sans doute en considération des importans services que cette famille avait rendus à ses souverains, que Louis XV érigea la terre de Serrant en comté,

au mois de mars 1755. Les lettres-patentes, relatives à cette érection, portent : « Que les » frères Walsh, nés en France, mais Irlandais » d'origine, ont justifié, par des titres authen- » tiques, qu'ils étaient d'une ancienne famille » noble d'Irlande, laquelle remonte à leur dix- » neuvième aïeul Philippe Walsh, surnommé le » Breton, lequel, en 1174, tua de sa main » l'amiral de la flotte danoise qui avait envahi » le pays, et s'acquit par là une gloire immor- » telle et de grandes possessions en Irlande, dont » les descendans ont joui et qu'ils ont même » augmentées par des alliances illustres; et que » la splendeur et les richesses des Walsh, en » Irlande, ont subsisté tant qu'il a été permis » à des sujets fidèles à Dieu et au Roi de » conserver leurs possessions et leurs titres. »

Les Walsh furent du nombre de ceux qui, ayant suivi le parti de Charles Ier. et partagé l'exil de Charles II pendant douze ans, perdirent tous leurs biens. Cromwel les distribua à ses partisans, afin que l'usufruit leur tînt lieu des intérêts des sommes qui leur étaient dues par le trésor public pour leurs services. Ces biens devaient être rendus à leurs propriétaires retirés dans les pays étrangers, aussitôt que les détenteurs seraient payés; mais il en arriva autrement. Charles II, rétabli sur son trône,

accorda seulement à cinquante-quatre familles, du nombre desquelles était celle de Walsh, un acte qui les autorisait à reprendre chacune sa maison seigneuriale avec deux mille arpens de terre autour. Mais il fut statué en même tems, par une loi, que, s'il s'élevait quelque doute touchant les clauses insérées dans cet acte, elles seraient toujours expliquées en faveur des protestans, comme étant ceux qu'on avait principalement en vue de fixer et d'assurer. Les possesseurs ne manquèrent point de moyens pour faire naître des doutes sur l'interprétation des clauses de l'acte; ils furent maintenus dans les biens dont Cromwell ne leur avait accordé que la jouissance temporaire, et les émigrés Anglais et Irlandais en furent à jamais dépouillés.

Les dehors du château de Serrant répondent à sa magnificence; le parc, qui l'environne presque de toutes parts, vient d'être considérablement agrandi et changé en un vaste jardin dans le genre anglais; il contient près de trois cents arpens. On y voit une futaie, des taillis, une belle pièce d'eau dans laquelle se reflètent le château et une partie du paysage qui est auprès. Des prairies naturelles et artificielles, des terres bien cultivées, des vergers, des jardins potagers, une serre, une des plus belles oran-

geries de France après celles des maisons royales, occupent aujourd'hui dans ce vaste enclos la place des chênes séculaires, des broussailles et des buissons qui servaient anciennement de retraite aux cerfs, aux daims, aux sangliers. Là, les bûcherons, les journaliers, ne trouvaient de l'ouvrage qu'une fois en cent ans; maintenant ils en trouvent tous les jours, et ce nouveau parc, par ses produits annuels et les dépenses de son entretien, fait plus vivre d'hommes laborieux et d'animaux utiles qu'il ne pouvait autrefois nourrir de bêtes fauves. Cet heureux changement, si favorable à la prospérité des campagnes, est dû à celui qui s'est opéré dans nos mœurs. Les donjons, les hautes tours des châteaux n'inspirent plus d'effroi, parce que l'on sait que leurs possesseurs n'ont plus que le pouvoir de faire du bien, et que la plupart, se plaisant à orner leurs demeures et améliorer leurs domaines, procurent, aux ouvriers de toute espèce, des travaux utiles, en même tems qu'ils préviennent ou soulagent les besoins des malheureux. La passion effrénée de la chasse a disparu avec le régime féodal; elle a fait place à des goûts plus paisibles, moins dangereux et surtout beaucoup plus utiles à la société. Le bruit assourdissant du cor ne retentit plus que rarement dans nos modernes châteaux; mais les

sons harmonieux de la harpe, du piano, de la flûte et du violon s'y font entendre tous les jours. La littérature, la musique, le dessin, la peinture, font actuellement les délices des descendans de ceux qui croyaient ajouter à leur illustration en déclarant avec orgueil qu'ils ne savaient pas écrire (*a*). C'est ainsi qu'en se livrant à la culture des lettres et des arts, la noblesse peut conserver, par ses talens et ses lumières, un rang honorable parmi les supériorités de notre nouvel ordre social, et, loin d'exciter l'envie de la classe qui s'élève et se confond avec elle, entretenir chez celle-ci une utile émulation.

(*a*) Si j'avais besoin d'un exemple, je dirais: Voyez le dessin du château de Serrant et le nom de son auteur.

CHAPITRE XLIII.

Suite du précédent. — Louis XIV à Serrant. — L'Empereur Napoléon et l'Impératrice Joséphine à Serrant; à Angers; à Saumur (a).

JUSQU'A présent nous avons parlé de l'ancienneté et de la magnificence du château de Serrant, mais nous n'avons encore rien dit de ce qui peut lui donner une empreinte historique; voyons-le maintenant sous ce rapport. La première de ces empreintes, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est due au hasard. Louis XIV, poursuivant le sur-intendant Fouquet jusqu'à Nantes, où il le fit arrêter, s'embourba dans un chemin creux, près de Serrant. Bautru, qui était alors à son château, eut l'honneur d'y re-

(a) Lorsque le second volume des Recherches sur Saumur parut en 1814, quelques lecteurs furent surpris de ne pas y trouver le voyage de Napoléon et de Joséphine dans ce département; je n'ai que deux mots à répondre: à cette époque, ces noms n'appartenaient pas encore à l'histoire.

cevoir le Roi et toute sa suite, et de le traiter aussi bien que cette circonstance imprévue pouvait le permettre. C'est par une relation de ce voyage, faite en méchans vers, que le souvenir de cet évènement nous a été conservé; voici ceux qui y sont relatifs :

Dans un assez grand bois qui Serrant environne,
Maison digne du maître, aussi belle que bonne,
Dans un vieux chemin creux, un mal-adroit cocher,
Qui ne doutait de rien, nous fit tous embourber,
Accident qui pouvait devenir plus nuisible,
Si monsieur d'Armagnac (*a*), avec un air terrible,
N'eut pas heureusement arrêté l'étourdi.

Parmi les étrangers de marque qui ont visité Serrant, il faut citer l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, sœur de la reine Marie-Antoinette. Cette princesse accepta le déjeûner qui lui fut offert, en 1788, par feu le comte de Serrant. Les ambassadeurs de Tippoo-Saïb, et le jeune prince qu'ils accompagnaient, s'y sont aussi arrêtés la même année. Mais les personnages les plus marquans, qui y aient été attendus et reçus, sont l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Joséphine, lorsqu'ils revinrent de Nantes à Paris par la Levée, au mois d'août 1808.

(*a*) *Monsieur d'Armagnac*, grand-écuyer.

Quelque tems avant d'entreprendre le voyage qu'il fit cette année dans la Vendée, Napoléon demanda à une personne de sa cour, dont les terres étaient situées dans l'un des départemens qu'il devait traverser, si, lorsqu'elle assistait aux offices de sa paroisse, on lui donnait l'encens et si on la recommandait aux prônes. Cette personne ayant répondu que ce n'était plus l'usage et qu'il y aurait une vanité ridicule à l'exiger ou même à le souffrir, il ajouta : « Sous » ce rapport vous avez raison, mais tout cela » reviendra et encore plus. » Et, là dessus, il lui développa son projet des grands et petits majorats. 1808.

Cette anecdote, que je tiens d'un témoin digne de foi, pourrait servir de preuve, s'il en était besoin, que le rétablissement d'une partie de l'ancien régime était moins improbable en 1808 qu'il ne l'est en 1822.

On sait qu'après avoir visité la Vendée, Napoléon et Joséphine firent quelque séjour dans le chef-lieu du département de la Loire-Inférieure, d'où l'Empereur alla visiter la belle fonderie d'Indret. Joséphine, restée à Nantes, s'occupa du soin de distribuer des secours aux malheureux et surtout aux créoles, qui, en lui rappelant son pays natal, avaient toujours droit les premiers sur son cœur compatissant. Jamais

1808. personne, mieux qu'elle, ne sut soulager les infortunés sans les humilier; chacun de ses dons était accompagné de ces expressions de douceur et de bonté qui formaient son langage habituel et qui ajoutaient tant de prix à ses bienfaits.

Les illustres voyageurs allaient partir de Nantes, lorsqu'un des écuyers de l'Empereur y arriva d'Espagne, apportant la nouvelle de la capitulation faite avec l'armée anglaise. Cette nouvelle, qui ne transpira pas d'abord dans le public, retarda de quelques heures leur départ. Ils devaient dîner et coucher à Serrant le 11 août. Le château était rempli des personnes les plus distinguées du département de Maine et Loire, et les cours pleines des habitans de Saint-Georges et communes environnantes. L'heure fixée pour l'arrivée de l'Empereur était passée, on fit distribuer des vivres et des rafraîchissemens à tout le monde; des danses s'établirent et le château fut illuminé. Malgré la pluie qui survint et tomba en abondance, la multitude dansante et chantante ne désempara point, et continua de former le tableau le plus vivant d'une fête champêtre, aussi animée que pittoresque, sans se douter que celui qui en était l'objet venait d'éprouver un revers dont les conséquences ne devaient pas tarder à se

faire sentir dans toute l'Europe, et à faire descendre le conquérant du faîte de la grandeur et de la puissance où l'avaient élevé sa fortune et la valeur française. 1808.

Les courriers, les officiers attachés aux différens services, se succédaient rapidement, s'arrêtaient un moment pour dîner, et continuaient leur route; enfin Napoléon et Joséphine arrivèrent à huit heures du soir, et furent reçus par M. et Mme. de Serrant (9). Bientôt la cause du retard fut connue, mais seulement de ceux auxquels on pouvait en confier le secret. C'était un mauvais moment pour recevoir un homme du caractère de Napoléon et lui donner des fêtes. Cependant il sut se composer, et parut très-affable aux personnes qui lui furent présentées par Mme. de Serrant, en sa qualité de dame du palais. Il témoigna à cette dame combien il était fâché de ne pouvoir rester comme il le lui avait promis; puis il lui fit diverses questions sur l'origine du château, sur l'époque de sa construction, et, après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'ensemble des bâtimens qui renferment la cour d'honneur, il dit: « Je vois enfin un château en France; cette ar» chitecture me rappelle l'Italie. » Un moment après, les célèbres voyageurs partirent pour se rendre à Angers où ils arrivèrent à dix heures du soir.

1808. Cette ville avait tout disposé pour leur donner une fête magnifique, à laquelle ils n'assistèrent point; ils descendirent à l'hôtel de la préfecture, où ils furent reçus par M. Bourdon de Vatri, alors Préfet de Maine et Loire. Le lendemain 12 août, les autorités seules furent admises; l'Empereur accorda au maire, M. de la Besnardière, la permission qu'il lui demanda de faire démolir les fortifications de la ville. L'Impératrice aurait bien voulu pouvoir accueillir les personnes qui devaient lui être présentées; mais Napoléon n'était pas assez libre d'esprit et il était trop pressé pour le permettre; elle n'eut que le tems de faire venir les enfans de madame Gaspard de Contades, morte depuis quelques années, et avec qui elle avait été très-liée. Elle les reçut avec cette amabilité et cette sensibilité touchantes qui peignaient si bien son heureux caractère. Bientôt après, Napoléon et Joséphine prirent la route de Saumur, où ils arrivèrent à cinq heures du soir.

A la Croix-Verte, faubourg de Saumur, sur la Levée, l'Empereur trouva le conseil municipal et le maire, M. Sailland-Vachon, qui lui présenta les clefs de la ville, en le priant de vouloir bien l'honorer de sa présence. « Je ne » puis m'arrêter », répondit sèchement Napoléon. Mais, s'apercevant aussitôt que sa réponse

avait mortifié tous ceux qui l'avaient entendue, 1808.
il ajouta, d'un ton moins dur : « Combien la » ville contient-elle d'habitans ? » Douze mille, répondit le maire, et maintenant cinquante mille accourus des environs avec leurs maires, ajouta M. Cailleau, membre du conseil municipal. « J'entrerai », répliqua l'Empereur.

Les illustres voyageurs descendirent à la maison Blancler (*a*), qui avait été préparée pour les recevoir. Les fonctionnaires, qui presque tous étaient à la Croix-Verte et qui croyaient que Napoléon et Joséphine feraient leur entrée dans la ville au pas, ne purent arriver dans l'appartement de l'Empereur qu'un quart-d'heure après lui. Heureusement que, pour ne pas perdre patience à attendre, il y trouva l'ingénieur des ponts et chaussées, qui lui présenta le projet du nouveau pont que l'on construit actuellement. Il n'y avait point de table dans l'appartement pour étendre ce plan ; Napoléon le déroula, le posa sur le plancher, s'agenouilla dessus à un bout, l'ingénieur étant à l'autre, et, dans cette posture, il se fit expliquer toutes les

(*a*) Cette maison, située place des Bilanges, a été bâtie sur l'emplacement de l'auberge où descendit l'Empereur Joseph II. Voyez Recherch. sur Saumur, T. II, p. 376. 381

1808. parties du projet. L'Empereur parut ensuite sur le balcon, d'où le maréchal Berthier lui indiqua, de la main, de quel côté les Vendéens étaient entrés dans la ville lorsqu'ils la prirent en 1793 (a). A cette époque, Berthier était un des généraux républicains qui défendaient Saumur. L'Impératrice parut aussi sur le balcon de son appartement, et salua les spectateurs trois fois, avec autant de grâce que de dignité. Les autorités ayant été présentées, on pourrait dire en masse, la salle se trouva bientôt tellement pleine, qu'on ne pouvait plus faire aucun mouvement pour laisser un passage à Napoléon, qui, au milieu de cette foule, faisait des questions à tous ceux qui se trouvaient près de lui. Enfin, après avoir passé environ une heure à Saumur, Napoléon et Joséphine en sortirent, à six heures du soir, pour se rendre à Tours.

Je n'ai rien dit des préparatifs qui furent faits dans toutes les villes, bourgs et villages de Maine et Loire, à l'occasion de ce voyage, ni des sentimens que manifestèrent leurs habitans; ces choses sont encore trop récentes pour qu'il soit nécessaire de les rappeler à la mémoire.

(a) Voy. Rech. Hist. sur le Haut-Anjou, T. II, p. 397.

Pour perpétuer le souvenir de cette visite, la ville de Saumur donna le nom de *Napoléon* à la place des Bilanges, et celui de *Joséphine* à la rue que l'on devait ouvrir entre le Pont-Fouchard et cette place. Cette nouvelle rue n'est pas encore à moitié bâtie, et déjà elle est à son troisième nom; tel est l'inconvénient de décerner ce genre d'honneur à des personnages vivans. C'est dans son histoire qu'une ville doit chercher les noms de ses nouvelles rues et de ses places publiques; c'est ainsi que, sans frais, elle peut honorer la mémoire des hommes célèbres qu'elle a vus naître ou de ceux qui lui ont rendu d'importans services (*a*). 1808.

(*a*) Voyez Rech. Hist. sur le Haut-Anj., T. II, p. 59, 198, 500.

CHAPITRE XLIV ET DERNIER.

Coup-d'œil sur Angers à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième.

RAOUL de Diceto nous a donné une description d'Angers au douzième siècle (*a*); Bourdigné nous en a donné une autre au seizième, et Péan de la Tuilerie en a fait une nouvelle au dix-huitième. Pour compléter ce que j'ai dit, dans le cours de cet ouvrage, des accroissemens successifs d'Angers, je me bornerai à jeter un coup-d'œil sur cette ville à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

Avant la révocation de l'édit de Nantes, la population d'Angers s'élevait à cinquante mille âmes; en 1726, elle était déjà réduite à trente-six mille (*b*); en 1789, elle en avait à peine trente mille, et aujourd'hui (1822), elle en compte près de trente-cinq mille. Placée entre les villes de Tours et de Nantes, qui depuis soixante ans se sont considérablement embel-

(*a*) Voyez Tome Ier., p. 280.

(*b*) Boulainvilliers, Etat de la France, T. II.

lies, celle d'Angers était restée stationnaire; elle paraissait indifférente aux changemens avantageux qui s'étaient opérés dans ces villes voisines, et conservait toujours la gothique et rebarbative physionomie du treizième siècle. Sa vieille et noire muraille d'enceinte, ses tours et ses créneaux en ruines, offusquaient surtout les regards du voyageur qui, venant de visiter Tours et Saumur, en suivant la route si riante de la Levée, arrivait devant la porte Saint-Aubin (*a*). En passant sous la voûte sombre de cette porte, on croyait entrer, non dans la capitale d'une des plus jolies provinces de France, mais bien dans un triste donjon féodal. Des rues étroites, tortueuses et obscures, formées par de chétives maisons, la plupart en pans de bois revêtus ou plutôt plaqués en ardoises (ce qui avait fait surnommer Angers *Ville Noire*); des boutiques enfoncées de deux à trois pieds au-dessous du pavé, et portant en-dehors l'enseigne de la misère que ne démentait point un coup-d'œil jeté dans l'intérieur. Tel était l'aspect d'une grande partie des rues de la ville et des faubourgs d'Angers vers le milieu du dernier siècle, et on en voit en-

(*a*) Les fortifications de la porte Saint-Aubin ont été démolies en 1775, et leur emplacement a formé la *Place Monsieur*.

core quelques-unes restées dans le même état. Cependant peu de provinces ont été, aussi généreusement que l'Anjou, pourvues par la nature de toutes les choses nécessaires aux plus belles constructions. Le grès, pour le pavage et les bornes; le granit, pour les soubassemens; la pierre de rairie, pour les rez-de-chaussée; le tuf blanc, pour les étages supérieurs; le tuf gris, pour les murs de refend; le marbre, pour les cheminées, les pilastres, les colonnes; les pierres de Champeigné et de Montreuil-Bellay, pour les quais, les ponts, les fontaines; la plus belle ardoise connue, pour les couvertures; enfin la chaux, le sable et le bois se trouvaient partout en abondance, et plusieurs rivières en auraient facilité le transport dans sa capitale. Les architectes des provinces limitrophes venaient enlever ces divers matériaux, que les Angevins se contentaient d'exploiter dans leurs carrières, sans, pour ainsi dire, songer à les mettre en œuvre. Vers la fin du dix-huitième siècle, la ville d'Angers n'offrait encore aux regards du voyageur qu'un seul monument moderne digne de remarque, l'académie royale d'équitation. Ce superbe édifice fut bâti, en 1753, aux frais de la ville, d'après les plans de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours, par un architecte d'An-

gers, René Lointier. Cet établissement attirait dans cette ville beaucoup d'étrangers de distinction et particulièrement des Anglais. On doit regretter que, depuis la suppression de l'académie d'équitation, on n'ait pas donné une utile destination à ces vastes bâtimens, en y plaçant le haras.

Il fallait une grande et violente secousse politique, telle que celle qui a terminé le dix-huitième siècle, pour changer l'aspect d'Angers. Dès le commencement de la révolution, l'apathie de la bourgeoisie de cette ville se changea en activité; les Angevins, qui, depuis des siècles, vivaient et mouraient dans les tristes et sombres demeures de leurs pères, sentirent enfin tous les agrémens que procure une habitation commode, bien aérée et bien distribuée. Les églises, les monastères, qui étaient, il faut en convenir, en trop grand nombre, furent en partie renversés; les vastes enclos de l'Oratoire, des Ursulines, des Cordeliers, de la Fidélité, furent détruits; des rues nouvelles furent tracées sur leurs emplacemens; des hôtels, de beaux bâtimens, s'y élevèrent et formèrent de nouveaux quartiers. Parmi ces récentes constructions, il faut distinguer l'hôtel de M. Joubert-Bonnaire, bâti par M. François, architecte, et l'hôtel de Flore, bâti par M. Desnoyers.

Les deux églises de Saint-Pierre, qui n'étaient séparées que par un mur de refend, les églises de Saint-Maurille et de Saint-Maimbœuf, qui ne l'étaient que par une ruelle de cinq pieds de largeur, ont été démolies, et leurs emplacemens ont formé la place du Ralliement. C'est sur l'un des côtés de cette place que M. Binet, architecte, élève de MM. Percier et Fontaine, bâtit aujourd'hui une jolie salle de spectacle, sur les fondemens de l'école de droit. Une autre entreprise, beaucoup plus importante, est celle du nouveau quai construit sur la rive gauche de la Maine. Ce grand ouvrage, le seul qui pût embellir l'intérieur de la ville, a été commencé en 1790 par Jean Miet (de Saumur), architecte; il n'est point encore terminé, mais il est assez avancé pour que l'on puisse juger dès-à-présent du bon effet qu'il produira. Les nouvelles maisons qui bordent ce quai, presque toutes destinées au commerce, sont bâties en belles pierres blanches, sur un plan uniforme, d'un goût simple, mais qui n'exclut point une certaine élégance. L'église de Sainte-Croix et les masures qui environnaient son cimetière ont été rasées, et leur emplacement a formé un dégagement très-commode pour communiquer de la rue Saint-Aubin à la cathédrale. Les églises de Saint-Michel-

le-Palud, de Saint-Aubin, des Minimes, de Saint-Michel-du-Tertre, des Carmes, etc., ont été également démolies; mais, parmi ces dernières, on doit regretter la belle basilique de Saint-Aubin, qui, sous plus d'un rapport, méritait d'être conservée.

En 1809 et années suivantes, la vieille et haute muraille, flanquée de tours, qui s'étendait de la porte Saint-Aubin à la porte Cupif, a été détruite; le large et profond fossé, qui était au pied, a été comblé; de jolies maisons se sont élevées, comme par enchantement, sur les fondemens de l'antique enceinte tracée par les comtes d'Anjou. La butte du Pélican a été abaissée pour faciliter aux voitures l'entrée de la ville par la porte Saint-Michel; le Champ de Mars, terminé d'un bout par la belle manufacture de toiles à voiles de MM. Joubert-Bonnaire et Girault, a été nivelé; de belles plantations d'ormeaux en dessinent le vaste contour et bordent le nouveau boulevard qui remplace si agréablement les anciennes fortifications; enfin la belle promenade du Mail a été replantée et agrandie par l'emplacement du couvent et de l'enclos des Minimes. Mais il manque encore une chose essentielle à la ville d'Angers, c'est de l'eau potable. Il est vrai que les habitans aisés font venir de l'eau de la Loire, mais le

plus grand nombre est réduit à boire l'eau des puits ou l'eau plus mauvaise encore de la Maine. En payant un juste tribut d'éloges aux administrateurs municipaux qui depuis un tiers de siècle ont fait de si heureux efforts pour assainir et embellir cette ville, qu'il me soit permis de former un vœu, celui de voir s'élever des fontaines sur les places publiques, où tous les habitans pourraient puiser l'eau salubre des sources peu éloignées d'Angers, ou, ce qui serait encore mieux, celle de la Loire. Que ces fontaines soient des monumens historiques, qu'elles transmettent à la postérité les traits, les noms et les actions de nos plus illustres compatriotes et surtout ceux des bienfaiteurs de l'humanité (10).

Maintenant on travaille à transformer le bâtiment du collége d'Anjou en hôtel-de-ville, et à faire les changemens nécessaires dans l'an-
1822. cien hôtel-de-ville pour y placer la cour royale. Ces divers travaux s'exécutent sous la direction de M. Lenoir, architecte de la ville. D'importantes réparations ont été faites au palais épiscopal, à l'église cathédrale et à presque toutes les autres églises, qui sont beaucoup plus belles et mieux décorées qu'elles ne l'ont jamais été. Tels sont les principaux changemens que la révolution a opérés dans l'état physique de la ville d'Angers : ceux qu'elle a produits, quant au

moral de ses habitans et à leur situation, ne 1822.
sont peut-être pas moins remarquables.

On sait qu'une très-grande partie de cette ville appartenait au clergé, et que par là presque toute la partie laborieuse de la population se trouvait dans la dépendance de ce corps privilégié. On comptait dans la ville et les faubourgs dix-sept paroisses (*a*), huit chapitres, cinq abbayes, deux séminaires, deux colléges, vingt-sept couvens, trois hôpitaux et plusieurs chapelles et oratoires particuliers. Partout on ne voyait que prêtres, moines de tous les ordres, frères quêteurs, sacristains, sonneurs, bedeaux, et des foules de mendians à toutes les portes des églises et des couvens. Tout tendait au repos et à la paresse; chacun, à l'exemple de son patron, moine ou religieuse, chapelain ou chanoine, voulait vivre sans travailler; l'industrie et le commerce étaient presque nuls. Il n'y avait alors à Angers que deux manufactures de toiles à voiles, une de toiles peintes, une rafinerie de sucre et une petite fabrique de bas de fil; on y comptait à peine quelques négocians. Dès qu'un artisan ou un marchand avait amassé la plus mince fortune, il abandonnait

(*a*) Il n'y a plus actuellement que trois paroisses et cinq succursales.

1822. son état, afin de jouir de la considération attachée alors à la qualité de bourgeois. Le travail était un déshonneur; ainsi le voulaient la coutume et le préjugé, soigneusement maintenus par les privilégiés. Mais depuis la révolution tout a changé; nul maintenant, quelles que soient sa naissance ou sa fortune, ne rougit de travailler. Aussi depuis que le travail est en honneur, quels progrès n'ont pas faits les Angevins dans le commerce et l'industrie? Les stériles richesses de leurs nombreux monastères servent actuellement à nourrir, par le travail, ceux qui naguère ne vivaient que d'aumônes. La vaste et opulente abbaye du Ronceray a été transformée en une école d'arts et métiers, entretenue aux frais du gouvernement, et d'où sortent, tous les ans, d'excellens chefs d'ateliers destinés à accélérer la marche et le perfectionnement de tous les arts mécaniques. Une nouvelle manufacture de toiles peintes ou indiennes a été établie dans le couvent des Capucins; une filature de laine dans celui des Récolets; une filature de coton dans celui des Carmes. Partout le travail a succédé à l'oisiveté, les producteurs utiles aux consommateurs désœuvrés; partout on aperçoit les rapides progrès de l'industrie, de l'aisance et de la richesse qui la suivent: le mouvement imprimé

aux Angevins par la révolution s'est étendu à 1822.
tout ce qui peut contribuer à améliorer le sort de l'homme et à le faire jouir de toutes ses facultés. Le superbe établissement de la Rossignolerie est devenu un lycée, puis un collége royal; une école gratuite de dessin a été établie; des écoles d'enseignement mutuel et des frères des écoles-chrétiennes propagent dans tous les quartiers de la ville l'instruction primaire. Le désir de s'instruire a pénétré dans toutes les classes de la société, et les administrations départementale et municipale n'ont rien épargné pour seconder de tout leur pouvoir cette heureuse disposition des esprits. Les restes des riches bibliothèques des abbayes et des couvens, échappés au vandalisme de 1793, ont été soigneusement recueillis et forment aujourd'hui une belle bibliothèque publique. Un vaste musée, qui renferme un grand nombre de tableaux, dont plusieurs sont de nos grands maîtres; un cabinet d'histoire naturelle; un beau jardin des plantes (*a*), où l'on fait un cours de botanique; une école secondaire de méde-

(*a*) Ce jardin doit son origine au zèle éclairé de MM. Luttier de la Richerie, propriétaire, et Burolleau, docteur-régent de la faculté de médecine. Il fut d'abord établi, en 1777, faubourg Bressigny, au fond de l'allée Saint-Christophe; ensuite transféré, en 1789, dans le faubourg Saint-Samson, par les soins de M. Pilastre, depuis maire d'Angers.

1822. cine (*a*); tels sont les moyens d'étude et d
succès offerts à la jeunesse angevine, et l'
peut dire qu'elle les met à profit avec une a
deur digne d'éloges. Mais c'est surtout vers d
entreprises nobles et utiles qu'il faut diri
l'activité des générations laborieuses et instrui
qui nous suivent. A vingt ans on admire l
trophées des batailles; mais l'âge et l'expérien
dissipent les illusions, et l'on apprend, souve
trop tard, qu'il y a aussi de l'honneur à s
quérir par les créations du génie et par les s
vices rendus à l'humanité.

Ici doit finir la tâche que je m'étais imposé
J'ai passé en revue les principaux événemens d
l'histoire d'Angers, de ma ville natale; j'ai d
ses malheurs et sa gloire; je me félicite d
terminer ces *Recherches* en voyant naître l'a
rore de son bonheur et de sa prospérité.

(*a*) Quoique l'école centrale n'existe plus, elle n'en doit
moins être placée au premier rang des établissemens qui o
puissamment contribué à répandre le goût d'une solide instr
tion dans le département de Maine et Loire. C'est de cette éc
que sont sortis MM. Béclard et Chevreuil, que l'on com
aujourd'hui au rang des professeurs les plus distingués de la
pitale, le premier pour l'anatomie, le second pour la chim
M. David, statuaire; M. Bastard, auteur de divers ouvrages
la botanique; et plusieurs autres élèves, dont les talens honor
aussi leur patrie, sont également sortis de cette savante école.

FIN DE LA SECONDE ET DERNIÈRE PARTIE.

NOTES

DE LA SECONDE PARTIE.

---

(1) Page 16.

Le manuscrit du *Cœur d'amour épris*, qui est à la bibliothèque du Roi, et d'après lequel j'ai fait cet extrait, n'est point de la main de René. C'est un in-4°., en vélin, de 210 pages; les miniatures qui devaient l'orner ne sont point achevées, il n'y en a qu'aux trente premières pages : le copiste a laissé en blanc la place des autres, il devait y en avoir environ deux cents. Celle qu'on voit sur le premier feuillet représente René endormi sur un lit dont la draperie porte ces mots en lettres d'or : Rex Siciliæ dormit.

(2) Page 23.

Dans son *Traité des Tournois*, René prescrit de nouvelles formes à ces jeux chevaleresques, et tout ce que doit faire le prince qui veut donner un tournoi. Pour faciliter l'intelligence du texte, l'auteur a mis à chaque page un dessin colorié, représentant les personnages, soit à pied, soit à cheval, dans les attitudes qu'ils doivent prendre et les places qu'ils doivent occuper dans ces fêtes. Toutes les parties des armes offensives et défensives, brassards, gantelets, cuissards, haumes, épées, lances, etc., sont dessinées séparé-

ment et plus en grand que sur les personnages, à d'en faire mieux comprendre jusqu'aux moindres détails. Ces dessins ont été gravés dans le *Théâtre d'honneur* de la Colombière. En voyant pour la première fois ce précieux ouvrage, écrit et dessiné de la main du bon Roi René, je fus tenté de faire comme le docte Mabillon, lorsqu'il découvrit, dans les archives de l'église d'Angers, certaine charte de Charlemagne. (Voyez *Tableau Chronol. des Evêques*, *art. Maurile*, N°. 28.)

(3) Page 37.

« La ville d'Angers est des plus fécondes du royaume » les familles y sont ordinairement fort nombreuses ; » l'étaient encore davantage dans le tems de la simplicité et de la frugalité de nos aïeuls. » (Pocquet de Livonnière, *Coutume d'Anjou*, p. 1181.)

(4) Page 73.

Dans un livre intitulé : *Topographia Galliæ*, etc., imprimé à Francfort, en 1567, on trouve, dans la septième partie page 64, une gravure représentant le château du Verger. Depuis que le chapitre auquel cette note se rapporte est imprimé, j'ai acquis la certitude que ce château avait été bâti par Jean Delepine, comme je l'avais présumé.

On trouve aussi, dans l'ouvrage que je viens de citer, une gravure représentant la ville d'Angers au seizième siècle, avec ses hautes tours couvertes en ardoises. Si j'avais connu plutôt ces estampes, je les aurais fait graver de nouveau pour les joindre à ces Recherches.

(5) Page 236.

« Je ne puis oublier, sans ingratitude envers mon » pays, le jugement que les anciens ont fait de la ville » d'Angers, qui se voit ès-lettres-patentes du Roi » Charles-le-Sage, qu'il octroya pour les priviléges de » l'université d'Angers, qui est tel qu'il s'ensuit de » mot à mot : *Quodque inter regiones alias regni* » *nostri civitas Andegavensis veluti fons scientiarum* » *irriguus viros alti consilii solet ab antiquo propaga-* » *tione quasi naturali providere.* (Bodin, *de la Ré-* » *publique*, Livre V, p. 682.)

(6) Page 272.

« Duhamel, dans ses élémens d'agriculture, les au- » teurs du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, » article lin, et plusieurs autres écrivains, ne font » point mention du lin d'hiver. Ils disent que, dans » le nord de la France, les mois de mars et d'avril » paraissent l'époque la plus favorable au succès du » lin, et que, dans les provinces méridionales, on le » sème en septembre et en octobre. Cela suppose qu'ils » n'admettent aucune différence dans ce qu'ils nom- » ment le lin commun, *linum usitatissimum.* Il n'en » est pas ainsi en Anjou. Nous ensemençons dans les » deux saisons ; mais le *lin d'été*, qu'on sème en avril, » n'est pas le même que le *lin d'hiver*, qu'on sème » au mois de septembre. Ce dernier, plus robuste » que l'autre, n'exige pas un sol aussi léger. Il ré- » siste aux froids lorsqu'ils ne sont pas excessifs et » mêlés de trop d'humidité. La filasse qu'il produit » est dure et se rapproche de celle du chanvre fin.

» On en fait de bons cordages. Sa graine est plus lar
» plus volumineuse, et si différente de couleur, qu
» la distingue au premier coup-d'œil. En un mot,
» lin d'hiver est au moins une variété produite
» la culture. » (Mém. inédits pour servir à l'Histo
d'Anjou.) Voyez, sur la formation des isles de
Loire, le Chap. VIII du Ier. Vol. des Rech. sur Saum

(7) Page 296.

M. David, né à Angers, le 12 mars 1789, anc
pensionnaire de l'académie de France à Rome, élève
M. Roland, sculpteur, et du célèbre peintre Dav
a déjà produit un grand nombre d'ouvrages, par
lesquels je citerai : la statue colossale du Grand Con
qui doit être placée sur le pont Louis XVI, à Par
ce héros est représenté au moment où il jette
bâton de commandement au milieu des ennemis :
génie militaire, bas-relief en marbre pour la fonta
de la place de la Bastille : plusieurs bustes en marb
celui du savant Visconti, destiné à l'académie
inscriptions et belles-lettres; celui de François Ier. i
ville du Havre; celui d'Ambroise Paré à l'école
médecine de Paris; et celui de Volney à la bib
thèque royale. Le cimetière du Père-la-Chaise
ferme plusieurs beaux monumens dus au ciseau
M. David; tels sont les tombeaux du maréchal
Fèvre, de l'amiral Décrès, du vertueux Camille J
dan, etc. La ville de la Ferté-Milon vient de
charger d'exécuter en marbre la statue de Racine.
voit, dans l'atelier de M. David, le modèle du to
beau que la ville de Cambray élève à la mémoire
son illustre archevêque; ce magnifique monument s

composé de la statue en marbre de Fénélon et de trois bas-reliefs. Le département de Maine et Loire possède aussi, outre le tombeau de Bonchamps, plusieurs autres ouvrages de notre compatriote : dans l'église Saint-Maurice, un Christ en métal et les statues en pierre de la Vierge et de Saint Jean; au musée, une statue en marbre représentant un berger qui se regarde dans l'eau; le buste en bronze de François Ier., dont il a fait hommage à la ville d'Angers; dans la chapelle du château de Brissac, le tombeau en marbre de la duchesse de Brissac, orné du portrait de cette dame, en médaillon, et d'une belle figure de l'hymen, en demi-relief, tenant d'une main son flambeau renversé et de l'autre écrivant l'épitaphe. M. David vient de terminer la statue colossale en marbre de René-le-Bon, Roi de Sicile et duc d'Anjou (*a*). Cette statue, de près de dix pieds de proportion, est un monument que l'amour et la reconnaissance de la ville d'Aix érigent à la mémoire de l'un de nos plus illustres Angevins. René est représenté en grand costume des chevaliers de l'ordre du Croissant, tenant un sceptre d'une main, de l'autre une couronne de fleurs et une grappe de raisin, emblèmes de son goût pour la vie pastorale (*b*). A ses pieds, on voit ses livres du *Cœur d'Amour épris*, son *Traité des Tournois* et sa palette de peintre. La figure de René, sur laquelle sont empreintes sa bonté et sa familiarité populaire, est très-ressemblante; elle a été faite d'après son portrait peint par lui-même.

(*a*) Voyez Planche IV.

(*b*) Voyez Rech. sur Saumur, T. I, p. 406.

En considérant cette belle statue du premier et seul peintre remarquable qu'ait produit l'Anjou (*a*), exécutée par l'unique statuaire que cette province ait vu naître, je me disais : ces deux compatriotes, nés à quatre siècles l'un de l'autre et séparés par une distance peut-être encore plus grande, celle du rang, le talent les rapproche aujourd'hui. En effet, tandis que je m'arrêtais à cette réflexion, je vis M. David graver son nom aux pieds du bon Roi René ; ainsi le même marbre transmettra à la postérité les traits de notre premier peintre et le nom de notre premier sculpteur.

(8) Page 297.

Il n'y a que l'architecture et les bas-reliefs de ce tombeau qui soient terminés. La statue de Bonchamps est à peine ébauchée ; c'est d'après le modèle en plâtre que j'en ai fait la description. Ce bel ouvrage, qui ne pourra être achevé qu'à la fin de 1823, s'exécute par souscription, sous la direction de M. le duc de Brissac, pair de France, ami et protecteur éclairé des beaux-arts.

(9) Page 467.

Antoine-Joseph Walsh, comte de Serrant, lieutenant-général, colonel-propriétaire du régiment qui portait son nom, fit les guerres de Sept-Ans et de

---

(*a*) Nous pourrons bientôt en compter un second. M. Bodinier, élève du célèbre Guérin, annonce déjà un talent très-distingué. Il vient d'accompagner, dans son voyage à Rome, l'auteur de Didon et de Phèdre, qui va y remplir les fonctions de directeur de l'académie de peinture.

Corse, en qualité de colonel, fut élevé au grade de maréchal-de-camp en 1784, à celui de lieutenant-général en 1814, et mourut en 1817. Il avait été présenté par l'Empereur comme candidat au sénat, et avait présidé le collége électoral du Finistère. Veuf de Renée-Anne-Honorée de Choiseul, morte en 1791, il s'était remarié, à Londres, en 1795, à Charlotte-Elisabeth-Marie-Louise de Vaudreuil, née à Vaudreuil, en Languedoc, en 1770, fille du marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et membre de l'association de Cincinnatus. Ce dernier titre rappelle qu'il combattit glorieusement pour la cause de l'indépendance en Amérique, où il commanda en chef l'armée navale. Sa fille était veuve du marquis de Valady lorsqu'elle épousa le comte de Serrant, dont elle a eu trois enfans; l'aîné, M. le comte Théobald Walsh, propriétaire actuel de Serrant, vient d'entreprendre des travaux considérables pour l'agrandissement du parc, l'amélioration des terres et l'embellissement du château. Si je parlais ici des qualités aimables, de l'esprit délicat et cultivé de madame de Serrant, peut-être serais-je indiscret, mais je ne ferais qu'exprimer la pensée de tous ceux qui la connaissent.

(10) Page 478.

Les peintres et les sculpteurs sont-ils donc condamnés à copier éternellement les ouvrages des anciens? Voyez les deux plus belles fontaines de la capitale, celle des Innocens et celle de Grenelle; voyez ces

fleuves personifiés, ces nayades tenant des urnes d'où sortent, non de l'eau naturelle, mais des masses de pierre ou de marbre qui la représentent. Admirez la pose élégante de plusieurs de ces jolies figures, la pureté de leurs contours, la grace et la légéreté de leurs draperies; convenez que tout cela est fort beau, mais convenez aussi que cette vieille mythologie des Grecs et des Romains ne parle plus ni à l'esprit ni au cœur. On a dit : Sonate que me veux-tu ? Ne pourrait-on pas dire aussi : Nymphes, tritons, nayades, que nous voulez-vous ? La peinture et la sculpture, destinées à la décoration de nos monumens publics, ne devraient-elles pas avoir toujours un but d'utilité, celui d'instruire le peuple en lui présentant des objets dignes de sa vénération ou de sa reconnaissance ? L'insignifiance des belles fontaines dont je viens de parler s'étend jusqu'à leurs noms. Pourquoi nomme-t-on l'une la fontaine de Grenelle ? Parce qu'elle est dans la rue de ce nom. Pourquoi nomme-t-on l'autre la fontaine des Innocens ? Parce qu'elle était autrefois près du cimetière de ce nom. C'est dire qu'on n'a pas même pris la peine de donner des noms propres à ces chefs-d'œuvre de l'art, et que le public, pour en parler, a été obligé de les désigner par leur emplacement sur la voie publique.

Le nom de la fontaine que l'on voudrait ériger à Angers devrait donc être la première chose à laquelle il faudrait s'arrêter. Je suppose que ce nom soit celui de fontaine de la Justice. L'artiste, chargé de cette entreprise, donnerait facilement à sa composition un caractère analogue à ce nom. Les bustes de nos grands juristes, les portraits en médaillons de

nos principaux magistrats, les noms de nos avocats célèbres, trouveraient naturellement leurs places dans la décoration de cette fontaine. Il en serait de même de divers autres monumens qu'on voudrait élever dans cette ville; nos annales, comme on peut le voir dans la Biographie Angevine, offrent des hommes distingués dans tous les genres et dans tous les rangs de la société, depuis le pâtre jusqu'au monarque.

FIN DES NOTES DE LA SECONDE PARTIE.

BIOGRAPHIE ANGEVINE (a).

Le premier dictionnaire historique qui ait paru en français fut publié, en 1644, par un gentilhomme Angevin, Juigné-Broissinière, avocat au parlement. Cet ouvrage, en un seul volume in-4°., est devenu le type de tous ceux du même genre qui ont été imprimés depuis cette époque, et dont la collection entière se compose aujourd'hui d'un grand nombre de volumes. J'ai compulsé la plupart de ces dictionnaires et beaucoup d'autres livres, pour en extraire les noms de ceux de nos compatriotes qui ont mérité l'honneur d'y être placés. Il faudrait un volume plus gros que celui-ci pour donner à la Biographie Angevine toute l'étendue que peut comporter un tel sujet; mais, contraint de me renfermer dans un cadre étroit, je ne puis guère offrir ici qu'une simple nomenclature. Cependant ce travail, tout imparfait qu'il est, ne sera pas, je l'espère, sans utilité; le lecteur, curieux de connaître

(a). Voyez, pour compléter cette Biographie, la Biographie Saumuroise, à la fin du II°. Vol. des Rech. sur Saumur. f. 467

plus particulièrement nos Angevins illustres, pourra consulter les dictionnaires historiques, sans être obligé de faire de longues et pénibles recherches pour trouver leurs noms.

Tout le monde connaît les Mémoires de Boulainvilliers, rédigés sur ceux que les intendans avaient dressés dans chaque généralité, par ordre de Colbert. L'auteur de ces mémoires dit, en parlant de notre province : « Les » Angevins sont ingénieux, d'un esprit doux et » propre aux lettres et aux arts, mais peu en- » treprenans et peu laborieux (*a*). » Si la Biographie Angevine ne justifie pas cet éloge, elle prouvera du moins que le reproche qu'on nous fait d'être *peu laborieux* n'est pas mérité; car je crois qu'il y a peu de provinces, comparativement à leur étendue, qui puissent produire une plus longue liste d'auteurs que l'Anjou.

Depuis quelques années, les Biographies générales deviennent si volumineuses, et on a si peu de tems pour les lire, que je ne serais pas étonné qu'un jour on entreprît de les décomposer, pour en faire une pour chaque province. Un tel ouvrage serait, pour ainsi dire, un recueil d'archives d'une même famille; il

(*a*) Etat de la France, T. II.

comporterait, comme celui-ci, une multitude d'articles qui n'auraient qu'un intérêt local, mais d'autres aussi pourraient intéresser la France et même l'Europe. Alors la Biographie universelle ne comprendrait que les noms dont la célébrité mérite de s'étendre dans les deux mondes.

Presque tous les hommes qui possèdent de grands talens ont le désir de s'illustrer par des travaux ou des actions qui sauvent leurs noms de l'oubli. Ils voient les monumens des arts le plus solidement construits, les villes, les empires mêmes s'écrouler autour d'eux, et néanmoins ils veulent survivre à cette destruction. On ne peut qu'applaudir à cette noble ambition, surtout lorsqu'elle n'est excitée que par l'envie d'être utile à ses semblables; plusieurs de ces hommes supérieurs sont parvenus à la satisfaire, et leurs noms, honorablement transmis d'âge en âge, passeront à la postérité la plus reculée. Si, parmi ceux qui composent la Biographie Angevine, il en est peu qui puissent aller aussi loin, il en est aussi beaucoup dont l'exemple pourra d'autant mieux exciter l'émulation des jeunes gens, que le plus grand nombre de ceux-ci ne peut raisonnablement ambitionner qu'une réputation modeste. Trop de supériorité dans les modèles peut quelquefois dé-

courager les talens naissans, mais quelquefois aussi la vue d'un ouvrage médiocre a fait naître un chef-d'œuvre. Qui sait si, en parcourant cette galerie d'Angevins célèbres, quelqu'un de nos neveux ne s'écriera pas, avec l'accent du génie : *Et moi aussi!*

J'ai cru devoir, contre l'usage, placer dans cette Biographie les noms de ceux de nos compatriotes qui ont fondé des établissemens utiles, tels que des hospices, des écoles, des colléges, etc. Si, faute de renseignemens, j'en ai oublié plusieurs, j'ai du moins témoigné, par cette innovation, le désir de payer un juste tribut de reconnaissance à ces bienfaiteurs de l'humanité (*a*).

(*a*) En 1817, j'ai fait insérer, dans le journal de Maine et Loire, un *Prospectus* de cette Biographie, afin d'obtenir les matériaux dont j'avais besoin; cette publication ne m'en a procuré que pour cinq ou six articles. Ainsi les personnes qui auraient à se plaindre de quelques omissions ne pourraient s'en prendre qu'à elles-mêmes.

NÈS (LA BELLE), née en
ı (*a*). Voyez page 104.

LANCÉ. La Croix du
: lui attribue un poëme
lé : *le Bréviaire des Nobles.*

YS ou AVIS (Pierre),
du Ponceau, fut secrétaire
passade à Munster lors du
de paix qu'on y conclut
48. Il est auteur d'un livre
mé à Angers, en 1667,
ce titre : *Discours de la No-*
qui s'acquiert par la pour-
es parlemens de ce royaume.

IYS (Pierre), fils aîné du
édent, fit profession chez
ésuites, continua les *Dog-*
Théologiques du P. Petau,
t l'un des premiers auteurs
ournal de Trévoux, com-
cé au mois de janvier 1701.
y a eu aussi Jean et Jacques
's, qui étaient médecins,
me on le voit par ces vers
n a trouvés sur une vieille
serie :

n dites-vous, monsieur Avis,
: la fièvre et le frisson ?
uéri êtes à mon avis,
que vous trouvez le vin bon.

NGERS (Matthieu, sur-
mé D'). V. p. 226.

NGERS (le père François
, capucin. Nous avons de lui
Relation de la Mission des
ucins de la province de Tou-
e, envoyés dans l'empire de
roc par le père Joseph le

Clerc du Tremblay, Niort, 1644, in-8°.; *la Vie du père Joseph le Clerc*, Paris, 1645, in-4°.

ANGEVIN (Bernard L'), maître-école d'Angers. (Voyez page 217.) Son mérite le fit nommer abbé de Cormery, en 1054. Il a donné une Relation en 22 chapitres des miracles de Sainte Foy, vierge et martyre, et une autre des voyages qu'il avait faits, en 1020, au Puy-en-Velay, pour y visiter l'église de Notre-Dame. Il mourut en 1054.

ANNE (Mathurin DE SAINTE-) fit profession dans l'ordre des carmes en 1631 Il a traduit de français en latin la *Vie du vénérable Jean Samson, frère chez les carmes*, Lyon, 1654, in 4°.; et un *Traité de la Providence de Dieu*, Paris, 1669, in-4°. Il mourut à Tours en 1682.

ARTHAUD (Gui), né à Angers, au commencement du dix-septième siècle, fut, dès l'âge de seize ans, chanoine de l'église d'Angers. Après la mort de son frère, il prit la charge de conseiller au présidial, dont il était revêtu. L'étude que Gui Arthaud avait faite de l'antiquité le lia avec plusieurs savans de son tems; les Sainte-Marthe, Delaunay et Maan ont rendu justice à son mérite et profité de ses travaux. Ce fut aux frais de ce généreux citoyen que les frères le Loyer entreprirent la carte du diocèse d'Angers. (V. art. le Loyer.) Arthaud mourut le 4 mai 1688.

AUBERY (Jacques), sieur de Montereau, avocat au parle-

Née en Anjou. Tous ceux qui composent
Biographie sont nés en Anjou; ainsi je ne
péterai point à chaque article, mais j'indi-
ai les lieux et les époques de la naissance
la mort, lorsque je les connaîtrai.

ment de Paris, fut chargé, par Henri II, de soutenir le sintérêts des habitans de Cabrières et de Merindol, indignement traités, en 1545, pour cause de religion. Cette défense fut imprimée sous le titre d'*Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol*. V. Rech. sur Saumur, T. II, p. 31.

AUBERY (Benjamin), sieur de Maurier, petit-neveu du précédent, fut employé en plusieurs négociations, et Louis-Jean, son fils, a donné, en 1682, des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*.

AUBIERS (Léonard DES), maître-école et ensuite doyen de St.-Julien du Mans, était vulgairement appelé d'Argentré, du nom d'un bénéfice dont il jouissait. Il avait une grande connaissance des lettres latines, grecques et hébraïques. On lui doit l'*Oraison funèbre de Guillaume du Bellay de Langey*, qu'il prononça dans l'église du Mans. Colombiès lui a donné place dans sa *Gallia Orientalis*, sur le témoignage de La Croix du Maine. Des Aubiers florissait au seizième siècle.

AVOLÉ (Etienne), provincial des carmes, a publié un livre intitulé : *Ordinationes* ou Règles pour établir l'observance régulière; il est mort en 1436.

AVRIL (Jean), sieur de la Roche, prieur de Corzé, né aux Ponts-de-Cé. Il a publié les *Regrets sur la rupture de la paix*, en 1568; *Ode sur les victoires obtenues par M. le duc d'Anjou*, 1570; *Poëme sur la naiss de l'auteur et la traducti vers des deux premiers liv Zodiaque de Marcel Poli*

AYRAULT (Pierre), li nant-criminel et échevin p tuel de la ville d'Angers, é naquit en 1536, s'est rend commandable par ses lumiè son intégrité et ses ouvrage vie a été publiée en latin Ménage, et une partie de ouvrages, recueillie en un lume in-8°., a été imprim Paris en 1598, sous ce ti *Opuscules et divers Traité M. Pierre Ayrault, lieuten criminel au siége présidial d gers*. On a encore de ce m magistrat plusieurs ouv écrits en latin; celui qui l plus particulièrement conn des étrangers, est intitulé: *Jure Patrio*, ou *De la P sance Paternelle*. Cet ouv est adressé à René, son fils a que les jésuites avaient séd qui était entré dans leur so sans le consentement et co le gré de son père. Pierre rault mourut à Angers le juillet 1601. Il laissa dix en héritiers de sa science et de vertus. Sa charge de lieuten criminel a été remplie par e avec la plus grande distincti jusqu'en 1771.

AYRAULT (Pierre), sec fils du précédent, succéda à père, fut président à la s chaussée d'Angers, conseille ville et ensuite maire. Il l'honneur d'être député à l semblée des notables convoq à Rouen en 1617, et de ha

Marie de Médicis à Angers octobre 1619. Ce fut lui rocura une chaire de droit, l'université d'Angers, à aume Barclai. V. p. 247.

RAULT (Jeanne et Marie-), sœurs du précédent, se aussi distinguées par leur :. La première composa eurs héroïdes, imprimées à en 1609, dédiées et pré-es au Roi Henri IV, ce qui un brevet de conseiller-t à son mari. La seconde a le *Problême des Antipo-*mprimé à Cologne en 1623. troisième sœur, nommée nne Ayrault, épousa Guil-e Ménage, et de ce mariage é notre célèbre Gilles Mé-. V. p. 367.

BIN (François), chanoine, re-école et grand-vicaire gers, où il naquit le 6 dé-bre 1651. Il professa la logie pendant vingt ans, et gea les Conférences d'An-, dont il a publié dix-huit mes. Son ouvrage est clair, ble, méthodique et fort es-des ecclésiastiques. Babin rut doyen de la faculté de ville, en 1734, âgé de 83 Un savant ecclésiastique, enseigna successivement la osophie et la théologie au inaire d'Angers, Masbaret, onné la *Vie de François in :* on la trouve dans les *noires de Trévoux.*

AÏF (Lazarre DE), né au teau du Pin, près la Fléche, ne famille noble. Il fut nom-, par François Ier., ambas-eur à Venise en 1530; l'année suivante, ce prince lui donna une charge de conseiller au parlement, dans laquelle il fut reçu, à son retour de Venise, en 1533. Il obtint ensuite les abbayes de Charroux et de la Grénetière et une charge de maître des requêtes. Nous avons de lui une traduction de l'*Electre* de Sophocle et une autre de l'*Hécube* d'Euripide On lui attribue aussi une traduction des *quatre premières Vies de Plutarque.* Mais l'ouvrage qui lui fit le plus d'honneur est son traité *De re vestiariâ*, imprimé à Bâle en 1526. Celui *De re navali* et celui *De re vascularia* ont aussi joui de l'estime des savans. Ses lettres manuscrites sont conservées à la bibliothèque du Roi. Il mourut en 1547.

BARDOULT (N.), architecte, fils d'un avocat d'Angers, où il naquit vers 1740. Ses principaux ouvrages sont les hôtels de Lantivy, près la porte Neuve; de Livois, rue Saint-Michel; de la Besnardière, faubourg Saint-Samson, et le château de Pignerolle, commune de Saint-Barthélemy. Il est le premier des architectes Angevins qui ait placé des colonnes isolées dans la décoration extérieure des édifices.

BAUDOUIN (François), célèbre professeur en droit à Angers. Le duc d'Anjou le pria d'écrire pour justifier le massacre de la Saint-Barthélemy. « Il » s'en défendit avec beaucoup » de modestie, dit de Thou, » sous prétexte qu'ayant eu des » disputes très-vives avec les » ministres de Genève, tout ce

» qu'il écrirait sur cette affaire » serait très-mal reçu : mais la » véritable cause de son refus » était qu'il détestait ce qu'on » voulait qu'il approuvât. »

BAUGÉ (Etienne DE), fils de Gauceram de Baugé, fut élu évêque d'Autun en 1112; il assista en 1115 au concile de Tournus, assemblé par Guillaume, archevêque de Vienne et légat du Saint-Siége. En 1129, il fut du nombre des évêques qui assistèrent au sacre de Philippe, fils du Roi Louis-le-Gros. Etienne abdiqua l'an 1136 et se retira dans l'abbaye de Cluny. Il est auteur d'un Traité des Sacremens de l'aut.l en 20 chapitres, précédé d'une préface.

BAUTRU (Maurice), sieur de Matras, fut premier lieutenant de la prévôté d'Angers, en titre d'office, et s'y acquit beaucoup de réputation. Jean, son fils, fut un célèbre avocat au parlement de Paris. René, frère de celui-ci, assesseur au présidial et maire d'Ang. en 1604 fut père de Charles Bautru connu sous le nom de prieur des Matras, chanoine de la cathédrale d'Angers, auteur d'un *Traité sur l'Eucharistie*, imprimé à Angers en 1638. On dit que le prieur des Matras avait peu de mémoire et qu'il mettait des épingles sur sa manche pour se souvenir de s'enivrer. Un autre Angevin, son contemporain, qui n'avait pas plus de mémoire que lui, écrivait tout ce qu'il avait à faire; il mit un jour sur ses tablettes : « Mémoire à moi; » me marier en passant à Tours. »

BEAUVAIS (Esther) demoiselle Angevine cel la poésie; on trouve plusie ses sonnets imprimés dan œuvres de Hervalde, sieu Berville. Elle écrivait enc la fin du seizième siècle.

BEAUVAU (Louis), chal d'Anjou. V. p. 22.

BEAUVAU (Jean DE). que d'Angers. Il a tradui latin en français le livre tulé : *De la figure et imag monde ;* cette traduction trouve parmi les manuscri la bibliothèque du Roi, in-f°., N°. 7094. On croi c'est l'original qu'il présen Louis XI. Dans son épita ce prélat est loué comme u vant homme. V. T. I, p. 4

BEAUVAU (Henri DE), parcourut l'Europe, frique et l'Asie pendant le nées 1604 et 1605. A son re il publia la relation de ses v ges, avec des dessins et des tes exécutés par lui-même ouvrage fut imprimé à Tou 1608.

BEAUVAU-CRAON (M Françoise-Catherine DE), quise de Boufflers, aussi di guée par son esprit que p beauté. Voltaire lui adress vers :

Vos yeux sont beaux, votre ame encor pl
Et, sans prétendre à rien, vous triomphez
Si vous eussiez vécu du tems de Gabrielle
Je ne sais pas ce qu'on eût dit de vous,
Mais on n'aurait point parlé d'elle.

Madame de Boufflers mo à Paris en 1787.

LLAY (Joachim DU), célèbre, chanoine de l'é-de Paris, puis archevêque rdeaux, né à Liré vers l'an . V. p. 304.

LLEMÈRE (Gilles DE), re jurisconsulte, professa le à Angers, où il était ar-acre en 1371. (V. p. 235.) ses ouvrages, recueillis en volumes, ont été imprimés on en 1548.

LLET (René), sieur de la elle, avocat au présidial gers La Croix du Maine apprend qu'il a fait des mentaires sur la Coutume ijou, qui n'étaient pas en-imprimés en 1584. Il a composé plusieurs sonnets, quelques-uns sont impri-dans les œuvres de Ronsard. age dit que ce quatrain, on lit au bas du portrait de sard, est de Bellet :

fut Ronsard, auteur de cet ouvrage,
fut son œil, sa bouche et son visage.
trait au vif, de deux crayons divers,
le corps, et l'esprit dans ses vers.

ENOIST (René), né à Chanes en 1521. (C'est par er-r que je l'ai placé dans la gra|hie Saumuroise.) Il fit études à Angers, où il fut u docteur en théologie et en-te nommé curé de Saint-urille des Ponts-de-Cé. En 48, il alla à Paris; il passa en osse, en 1561, avec Marie uart, veuve de François II, qualité de son confesseur et son prédicateur ordinaire. Il rint à Paris en 1563, fut nom-é curé de Saint-Pierre des Arcis en 1566, et ensuite curé de Saint-Eustache en 1569. Il gouverna cette dernière paroisse avec tant d'autorité, qu'il fut surnommé le Pape des Halles. V. Rech. sur Saumur, T. II, p. 103 et 469.

BERNARD (Jean), professeur en droit, archidiacre et doyen de l'église d'Angers, devint maître des requêtes, et fut nommé, en 1445, à l'archevêché de Tours, où il tint un concile en 1448. Il fut envoyé à celui de Mantoue en 1459, et employé par le Roi en diverses négociations. Il mourut en 1463.

BERNARD DE MERVEZE (Guillaume), secrétaire de la chambre de Henri IV, s'est distingué dans la littérature. Nous avons de lui des *Essais de poésie*, imprimés en 1605; *Discours funèbre sur la mort de Henri* IV, 1610; autre *sur la mort de Théophile*, 1600; *Histoire de la vie et trépas de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, mort en* 1611; *les Amours d'Olympe et de Birène; les Aventures de Léandre; tombeaux ou épitaphes, stances, discours et poésies spirituelles. Il mourut vers* 1614.

BERNIER (François), docteur en médecine, né à Angers en 1625. Entraîné par son goût dominant pour les voyages, il partit en 1654 pour la Syrie, d'où il passa en Egypte et de là auprès du Grand-Mogol, dont il fut médecin pendant huit ans. Il revint en France en 1670. Ses voyages, qu'il fit imprimer, sont

plus estimés de nos jours qu'ils ne le furent de son tems; ils font connaître les révolutions de l'Inde à une époque très-intéressante. Bernier fut lié avec les plus illustres personnages de son tems; il voulut, avec Gassendi, renouveler le système d'Epicure sur les atomes. Boileau, Chapelle, Saint-Evremont, Ninon de Lenclos, madame de la Sablière, furent au nombre de ses amis. Il avait le rare avantage d'avoir une belle figure, une taille avantageuse et une conversation très-agréable, ce qui lui fit donner le surnom de *Joli Philosophe* Il mourut à Paris le 22 septembre 1688.

BERNIER (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie), né à Daon en 1764. curé de Saint-Laud, à Angers, se distingua par ses talens pour la prédication. Ayant refusé le serment exigé par la constitution civile du clergé, il se réfugia parmi les Vendéens, et devint l'ame de leur conseil. Sous le gouvernement consulaire, il contribua beaucoup à la pacification de la Vendée, fut nommé évêque d'Orléans en 1801, et mourut à Paris en 1806, sans avoir pu obtenir, ce qui depuis longtems était l'objet de son ambition, un chapeau de cardinal.

BIGNON (Rolland), naquit à Saint-Denis d'Anjou le 1er. mars 1559; il fut le seul précepteur de son fils, le célèbre Jérôme Bignon, avocat-général au parlement de Paris, conseiller-d'état et bibliothécaire du Roi. L'Anjou doit s'honorer d'avoir été le berceau de famille, devenue si recom dable dans la magistrature, suffit de la nommer pour en l'éloge.

BIGOTTIÈRE (Gui de conseiller au présidial d'A et l'un des premiers acad ciens de cette ville, se disti par sa science et ses cons tions Il eut pour fils René Bigottière, sieur de Perd bault, conseiller et ensuite sident au parlement de B gne, auquel nous devon *Coutume de Bretagne*, in-12; une *Institution du* *français par rapport à la tume de Bretagne*, avec *Dissertation sur le devoir juges et de tous ceux qui dans les fonctions publi* 1693, in-4°.; un *Traité d sure et intérêt*. Il mourut 1727.

BILLARD (Christophe) profession dans l'ordre des mes à Angers en 1613, distingua par ses talens po prédication. On a de lui *Abrégé des Œuvres spirit du R. P. Léon de Saint J carme*, Paris 1642, in-12; *tres à M. de Fontenay-Mar ambassadeur du Roi très-chr auprès du Pape Urbain V sur la mort du cardinal de chelieu*, Paris et Lyon, 1 in-4°.: cette lettre fut trad en latin, en espagnol et en lien.

BINEL (Jean), profes en droit à Angers en 1460. p. 242.

ZARD (Maurice), né à
ur le 1er. décembre 1726,
ancienne famille de robe.
s avoir pendant quelques
es parcouru la carrière mi-
e en qualité d'officier de
ons, et avoir été blessé à la
lle de Laufeld (Flandres),
int dans sa ville natale, où
brassa la profession d'avo-
il était le quatorzième,
cette profession, de père
ls. Il exerça pendant dix
es fonctions de maire de
mur. En 1789 il fut nom-
député du tiers-état de la
chaussée de Saumur aux
-généraux. De retour à Sau-
en 1791, il y occupa suc-
vement la place de commis-
du gouvernement et de
ureur impérial près le tri-
il de première instance; il
rut, revêtu de ce dernier
loi, le 20 juillet 1804. Dans
ngue et laborieuse carrière,
rd s'acquit une grande ré-
tion comme jurisconsulte,
mérita, par son zèle à dé-
lre les opprimés et son noble
ntéressement, l'estime de
ses concitoyens, dont il fut
éralement regretté.

LAISON. V. Thibault.

ODIN (Jean). V. p. 172.

OIVIN (René), graveur.
Croix du Maine dit, en par-
du livre de la *Toison d'Or*,
René Boivin, d'Angers, très-
ellent homme pour le burin,
gravé une planche en taille-
ce pour orner ce livre, im-
mé à Paris en 1563. Il a aussi
vé douze portraits d'anciens
poëtes et de philosophes illustres.

BONCHAMPS (Arthus DE), né en 1759, d'une famille noble, servit avec distinction dans l'armée française qui combattit en Amérique pour la cause de l'indépendance des Etats-Unis. Il vivait paisiblement dans son château, près Saint-Florent-le-Vieux, lorsque l'insurrection de la Vendée éclata en 1793. Obligé de se mettre à la tête des paysans du Bas-Anjou, qui le nommèrent leur chef, il se fit toujours remarquer, dans cette guerre cruelle, par sa modération et son humanité. Il fut mortellement blessé à la bataille de Cholet le 17 octobre de la même année. V. p. 295.

BONNAIRE (N.), fondateur du plus grand établissement industriel que possède la ville d'Angers, celui de la manufacture royale des toiles à voiles à l'usage de la marine militaire. Jusqu'alors la France avait tiré ses voilures de l'étranger, mais l'excellente qualité des toiles d'Angers leur fit bientôt donner une juste préférence, de laquelle résulta le triple avantage de multiplier la culture du chanvre sur notre sol, d'occuper une multitude de bras et d'empêcher l'exportation d'une partie assez considérable de nos capitaux. Cet utile établissement fut transmis par M. Bonnaire à son gendre, M. Joseph Joubert-Bonnaire, qui l'a considérablement augmenté et amené au degré de prospérité où il est actuellement.

En 1790, les manufactures d'Angers et de Beaufort ayant été réunies entre les mains de MM. Joubert-Bonnaire et Girauld, ces deux négocians-manufacturiers se trouvèrent en état de fournir, pendant les guerres maritimes, les deux tiers des voilures nécessaires aux ports de l'Océan, de la Manche et de la Méditerrannée. Pendant la paix, ils approvisionnaient, en outre, nos colonies, l'Amérique, l'Espagne et le Portugal.

A l'époque de leur plus grande activité, ces deux manufactures occupaient, dans l'intérieur de leurs vastes bâtimens, 500 métiers, pouvant faire par an six a sept cent mille mètres de toiles de 4 quarts et 2 tiers de laize; 100 filassiers pour préparer le chanvre, provenant des départemens de Maine et Loire et d'Indre et Loire; 200 dévideuses, ourdisseuses, buandières, etc; 150 à 200 métiers à Beaufort; et 8 à 10,000 fileuses à Angers, Beaufort et communes environnantes.

Maintenant ces grands établissemens appartiennent aux deux fils de M. Joubert-Bonnaire et à l'un des fils de M. Girauld; ils les dirigent avec non moins d'activité que leurs pères, sous la raison: Joubert-Bonnaire et Girauld.

BONNERRIER (François), sieur du Plessis, né à Saumur, poëte français La Croix du Maine nous apprend que ce poëte florissait à Paris vers l'an 1584.

BOTTINEAU (Etienne), né à Chantoceau, s'embarqua à Nantes, en qualité de pil sur un bâtiment marchand; vit ensuite sur les vaisseau Roi, puis sur ceux de la co gnie des Indes. Il fut empl en 1784, à l'Isle-de-Fra dans la conduite des travau génie. On a de lui *Mémoire la découverte d'un moyen p que qui annonce les vaisseau les terres jusqu'à 250 lieue distance*, in-4°., 1785.

BOUET (Etienne), d' famille noble et ancienne d' jou, suivit, à l'exemple de sieurs gentilshommes de tems, la carrière des lettre des arts; il fut docteur et fesseur en médecine à Par puis choisi pour être princi du collége de Sainte-Barbe, il mourut en 1497.

BOUJU (Jacques), ju consulte, philosophe et poë naquit à Châteauneuf en 15 Maître des requêtes et chef conseil de Catherine de Médi ce fut à la sollicitation de c princesse qu'il fut pourvu de charge de président au par ment de Bretagne. Il est aut de plusieurs ouvrages, entr' tres d'un poëme latin intitul *Turnella* (la Tournelle), i primé à Angers en 1578, in- *Ris de Démocrite et Pl d'Héraclite;* mais le plus in ressant est son *Royal Disco des choses mémorables fa par les Rois de France jusq Henri* III. On cite aussi, a éloge, une épigramme lat qu'il fit à l'occasion des d mariages de Marguerite, f naturelle de Charles-Qui

riée, avant 12 ans, à Alexandre de Médicis, dont elle ta bientôt veuve, et qui, à 30 ı, épousa Octavien Farnèse i n'avait que 12 ans. Voici te épigramme :

pubes nupsi valido; jam firmior annis,
Succo et molli sum sociata viro.
fatigavit teneram, hic ætate valentem,
ntactum totâ nocte jacere sinit.
nn nollem licuit; nunc, dum volo, non licet uti.
O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum (a).

uju mourut à Angers en 1578. eut un fils, nommé Théoraste, aumônier du Roi, qui distingua dans les sciences traduisit Aristote en français.

BOURDIGNÉ ou BORDINÉ (Charles DE), poëte français, né à Angers vers l'an 1500. composa en vers : *La Lénate de Maître Pierre Faifeu, ı les Gestes et dits joyeux de Maître Faifeu, écolier d'Anrs*. Cet ouvrage, divisé en 49 ıapitres, fut imprimé à Anrs en 1532. On voit, au commencement de cet ouvrage, imprimé à Paris en 1724, une ıître de Pierre Faifeu, datée ;s Champs-Elysées, dans laıelle il est fait mention de plueurs poëtes morts auparavant, ls que Jean de Méun, Alain hartier, Jean le Maire, Jean arot, etc. Mais ce qui est reıarquable, c'est que Philippe de ommines, dont nous ne conaissons point de vers, est mis armi les poëtes.

(a) Voyez la traduction à l'article BAILLET.

BOURDIGNÉ (Jean DE), frère du précédent, chanoine de l'église d'Angers. Nous avons de lui une *Histoire aggrégative des Annales et Chroniques d'Anjou*, contenant le commencement et origine avec partie des chevalereux et martiaux gestes des magnanimes princes, consuls, comtes et ducs d'Anjou, depuis le tems du déluge jusqu'à présent, etc., un vol. in-f°., imprimé à Paris en 1529. Il nous apprend, dans le cours de cet ouvrage, dédié à Louise de Savoie, mère de François Ier., qu'il l'a entrepris à la sollicitation de Jean Cadu, juge royal ordinaire d'Anjou. V. Préf., T. I.

BOURGEOIS-DELHOMMEAU (N.), riche marchand d'Angers. V. p. 123-125.

BOURGUEIL (Etienne DE), né à Bourgueil en 1260, de parens pauvres, s'éleva par ses talens et ses vertus à la dignité d'archevêque de Tours Il fut d'abord chanoine de l'église d'Angers en 1291, chantre en 1313 et ensuite archidiacre d'Outre-Loire dans la même église. Ce prélat fonda, à Paris, le collége de Tours, et mourut en 1336.

BOURRÉ (Jean), ministre de Louis XI. V. T. I, p. 368-490.

BOUTREUX (Jacques), sieur d'Etiau, né aux Ponts-de-Cé, s'est fait connaître par quelques poésies et par un livre contre la prétendue possession des religieuses de Loudun. Les démêlés que Charles Miron,

évêque d'Angers, eut avec son chapitre, fournirent à Boutreux l'occasion de publier deux ouvrages, dans lesquels il défend l'autorité royale contre les maximes de ce prélat; le premier a pour titre : *Examen des cahiers;* le second : *De la Puissance royale sur la police de l'Eglise*, à Paris, in-8°., 1625. Boutreux mourut en 1682.

BOUVERY (Gabriel), né en 1506, était neveu, par sa mère, du chancelier Poyet. Il fut abbé de Saint-Nicolas d'Angers et de Saint-Cyprien de Poitiers, puis nommé évêque d'Angers en 1540. On a de lui un *Catéchisme; Le Guide des Curés;* une traduction française du pastoral de Saint Grégoire, etc. Jean Bodin lui dédia sa traduction française des quatre livres d'Oppien. Ce prélat mourut dans son abbaye de Saint-Nicolas en 1572. V. p. 100-117.

BOYLESVE (Etienne), prévôt de Paris, sous le règne de Saint Louis, en 1235. Il suivit ce prince en Egypte, où il fut pris, au siége de Damiète, par les infidèles, qui exigèrent deux cents livres d'or pour sa rançon. On lui doit le livre des Etablissemens des métiers de Paris, ouvrage qui a servi de modèle aux réglemens faits depuis pour les arts et métiers de la capitale.

BOYLESVE (Gabriel), né à Angers, évêque d'Avranches, légua par testament, en 1668, 30,000 livres tournois, pour être placés en fonds de terre au profit des pauvres de sa ville épiscopale.

BOYLESVE (Joseph-François), chevalier de la Maurouzière, a publié, en 1753, des *Stances contre l'Incrédulité.*

BOYVIN (Guillaume), religieux bénédictin, né à Angers, a composé, en vers français, un *Recueil des choses mémorables advenues, tant en France qu'en autres lieux, depuis l'an* 1485 *jusqu'à l'an* 1506.

BREIL ou DUBREUIL, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, a écrit un livre *De la Police de l'art et science de médecine*, Paris, 1580, in-4°.

BRESLAY (Jean), sieur de la Chupinière, sénéchal de Chemillé en 1436, ensuite juge ordinaire d'Anjou, publia la Coutume de cette province, rédigée par ordre de René, duc d'Anjou, en 1462.

BRESLAY (Guy), petit-fils du précédent, conseiller au grand-conseil en 1526. Ce fut en sa faveur que François Ier. créa la charge de président de ce tribunal en 1539. Breslay est auteur d'un dialogue intitulé : *du Bien de la Paix et Calamité de la Guerre*, Paris, 1538, in-16.

BRESLAY (Pierre), chantre de l'église d'Angers, publia à Paris, en 1574, un ouvrage rempli d'érudition, sous le titre d'*Anthologie*, ou *Recueil de plusieurs Discours notables tirés de divers bons auteurs grecs et latins.* Il fut secrétaire du concile de Tours transféré à Angers en 1583, à cause de la peste; mais ce fléau ayant aussi exercé ses ravages dans cette dernière

le, Breslay en mourut âgé ılement de 30 ans.

BRESLAY (René), frère ca- t du précédent, lui succéda ns sa dignité de chantre de la hédrale, et en devint grand- hidiacre. En 1604, il fut mmé évêque de Troye, se mit de son évêché en 1620, rentra en 1622, et mourut ns cette ville en 1641, âgé de ans.

BRETON (Jean LE), jaco- ı, né au Château-du-Loir, a duit du latin en français *la ontre de l'Ange Gardien*, Pa- , 1669, in-12; il est mort 1684.

BRETON (Louis LE), cousin précédent et comme lui né Château-du-Loir, a publié ers ouvrages de piété, en- autres : *Pensées Chrétiennes ur chaque jour du mois*. Il t confesseur de Françoise de rraine, duchesse de Vendôme, mourut en 1694, âgé de ans.

BRETONNAYAU (René), à Vernantes, médecin et ète français. On a de lui un ité en vers de la génération l'homme, à la fin duquel nt d'autres ouvrages aussi en rs : *la Cosmétique et illustra- n de la face et des mains ; Temple de l'Ame*, etc., Pa- , 1583, in-4°.

BRÉVET DE BEAUJOUR -E.), avocat du Roi, né à ngers en 1763. Député du rs-état d'Anjou aux états-gé- raux, il se fit avantageuse- ment connaître à l'assemblée constituante par un rapport sage et lumineux, qu'il fit le 8 mars 1790, sur l'affaire du prévôt de Marseille contre les habitans de cette ville. Ce jeune magistrat, dont le début avait fait concevoir aux habitans de Maine et Loire l'espérance de trouver en lui un fidèle et zélé défenseur des libertés publiques, leur fut enlevé, en 1794, par le tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort.

BRIGUEMAULT (Marie-Henriette DE), V^e. de Joachim Descazeaux, chev^er., seigneur du Hallay. Cette dame, remplie de zèle et charité pour les pauvres, employa une grande partie de sa fortune à fonder à Angers, en 1734, l'hospice des Incurables.

BRILLET (Etienne), poëte, n'est connu que par cette traduction de l'épigramme de Bouju :

A douze ans veuve de Léandre,
Vainement pour moi vigoureux;
A vingt, j'épouse Hylas, qui, trop jeune et trop tendre,
Ne peut sentir encor ni soulager mes feux.
Dans ce bizarre état que faut-il que je fasse?
Hymen, qui m'as offert les plaisirs les plus doux
Lorsque pour eux j'étais de glace,
Et qui dans mon ardeur me les refuses tous,
Hélas ! si dans ton cœur la pitié trouve place,
Rends-moi mon premier âge ou mon premier époux.

BROC (Jean DE), seigneur de la Ville-au-Fourrier. V. p. 109.

BROSSE (François-Gilbert DE LA) est connu par ses traductions de plusieurs livres italiens : *Pratique spirituelle d'une Servante de Dieu*, etc. ; *Enseignement pour bien vivre et mourir*, etc. *Paris*, 1579.

BRUNEAU DE TARTIFUME (Jacques), avocat à Angers, est auteur de deux manuscrits, dont le premier a pour titre : *Angers, contenant ce qui est remarquable en tout ce qui était anciennement dit la ville d'Angers ;* le second est intitulé : *Philandinopolis*. Je crois que ces deux ouvrages n'existent plus, mais leur perte est en quelque sorte réparée par un autre manuscrit anonyme qui a pour titre : *Extrait fidèle des choses plus remarquables des anciens tombeaux de la ville d'Angers*, manuscrit de feu Me. Bruneau de Tartifume, avocat au siége présidial, 1623. C'est un in-4° de 200 pages, contenant deux parties, dont la seconde est consacrée au *Philandinopolis*.

BUCHER (Germain-Colin), poëte et secrétaire de Villiers de l'Isle-Adam, grand-maître de Malte, naquit à Angers dans le 16e siécle. Il était ami de Jean Boucher de Poitiers, auteur des Annales d'Aquitaine. C'est dans le recueil des épîtres familières en vers de ce dernier, que l'on en trouve deux de Bucher, aussi en vers ; l'une, qui est la 64e., est datée de Nice, 1529 ; l'autre, qui est la 66e., l'est de Syracuse ; elle est terminée par ces deux vers :

Cil qui a plus les Muses que l'or cher ;
Ton serviteur, Germain-Colin Bucher.

CARRIÈRES (Louis DE), à Angers en 1662, entra dans congrégation de l'Oratoire, s'a tacha particulièrement à l'étu de l'Ecriture Sainte, et pub un *Commentaire Littéral* s tous les livres de la Bible, q a été imprimé en 24 vol. in- et ensuite en 6 vol. in-4°. C ouvrage ne fut pas d'abord bien accueilli, et l'auteur, d couragé, fut sur le point l'abandonner après avoir pub les 2 premiers vol. ; mais Bos l'engagea à persévérer dans c utile entreprise, et lui procu succès qu'il a justement ob nus. Carrières mourut à P en 1727.

CENSIER (Jean) fit pro sion dans l'ordre des Carm fut nommé ensuite évêque *partibus* de Thessalonique, fut choisi en cette qualité p faire les fonctions épiscopal Angers le 23 mars 1518.

CHALINIÈRE (Joseph-Fr çois DE LA), chanoine et gr pénitencier de l'église d'A gers, est auteur des *Confér Ecclésiastiques du diocèse d'A gers sur la Grâce*, 3 vol. in Cet ouvrage, dont les jansén se plaignent, tant pour la tie historique que pour la p dogmatique, fait suite à de Babin. (Voyez ce nom. Chalinière mourut à Anger 1759.

CHAMPAIGNÉ ou CH PAGNÉ (Guillaume DE), tilhomme Angevin, était des sept fameux champ Français qui se battirent

›2, contre sept autres fameux ımpions Anglais qui furent ncus.

:HANTELOU (Claude), reieux de l'ordre de St.-Benoît ıuparavant de celui de Fonrault, né en 1617, à Nion, ɛs la Flèche. Il se livra parulièrement à l'étude de l'hisre, des généalogies et de la tique. On a de lui les *Règles Saint Basile*, in-8°, en latin, ɛc deux discours sur l'institut igieux. Il a laissé plusieurs ınuscrits qui attestent sa vaste ıdition. Dom Chantelou mou: dans l'abbaye de St.-Gerıin-des-Prés, à Paris en 1664.

CHARDAVOINE (Jean), né à aufort, s'est fait connaître par Recueil des plus belles chanıs modernes, qu'il avait mises musique, in-16, Paris, 1576.

CHARLOT (Pierre), né en ›67, entra chez les jésuites en ›90; on a de lui: *Exercices ur se conduire suivant les ›mmandemens de Dieu*. Paris, ›25. Il mourut le 4 avril de la ême année.

:HARNACÉ (Hercules-Girard ıron DE), ambassadeur. V. 341.

CHARTIER (Guillaume), t d'abord curé de St.-Lambert-s-Levées, près Saumur, enite conseiller au parlement de ıris; il fut élu évêque de la ême ville en 1447, où il mouıt en 1472.

CHASSEBEUF. V. Volney.

CHATIZEL DE LA NÉRONIÈRE, prieur de Magni en Anjou, a ajouté, aux *Conférences d'Angers, un Traité du pouvoir des Evêques sur les empêchemens de mariages*, 1782.

CHESNEAU (Nicolas), né à Cheffes, imprimeur-libraire à Paris. Plusieurs épîtres et préfaces, qu'il composa et mit à la tête de divers ouvrages qu'il imprima, prouvent qu'il était très-instruit; il mourut en 1584.

CHESNEAU (Thomas), a publié un Traité des danses, par lequel il veut prouver qu'elles sont dangereuses, et qu'ainsi elles ne doivent point être en usage parmi les chrétiens, Paris, 1564.

CHESNEAU (Gilles), sieur de la Motte, auteur de l'*Origine, généalogie, alliances et prérogatives de la maison de la Trimouille et de Laval*. Paris, 1625, in-8°.

CHEVALIER (Jean-Damien), médecin, né à Angers, est auteur des *Réflexions critiques sur le traité des saignées* et des *Lettres à M. Dejean sur les maladies de St.-Domingue*.

CHOLET (Jean), cardinal. V. p. 335.

CHOPIN (René), l'un des plus célèbres jurisconsultes du 16e. siècle, né à Bailleul en 1537. Après avoir plaidé longtems et avec beaucoup de succès au parlement de Paris, il se retira dans son cabinet, où il se livra à la composition des ouvrages qui lui ont acquis une si grande réputation. Ils ont été

recueillis en 5 vol. in-f°. Nous n'en citerons que deux; l'un, qui concerne la Coutume d'Anjou, engagea les officiers municipaux d'Angers à rendre un décret, en 1581, par lequel Chopin fut nommé échevin perpétuel de cette ville; l'autre, qui a pour titre: *Traité des Domaines*, lui mérita des lettres de noblesse, que Henri III lui accorda en 1578. Ce savant eut le malheur de vivre pendant la révolution du 16°. siècle; ses contemporains lui reprochèrent d'avoir embrassé avec trop d'ardeur le parti de la Ligue, et d'avoir dédié son *Traité de la Police Ecclésiastique* à Charles X, que les ligueurs considéraient comme leur Roi; il fut persécuté et condamné à l'exil; mais ce jugement ne fut point exécuté; il mourut le 2 février 1607.

CLÉERS (Hugues DE). V. T. I, p. 239.

COHON (Antoine-Denis), né à Craon en 1595, d'une famille commerçante. Son goût pour l'étude lui fit bientôt réparer les défauts d'une éducation négligée. Il entra dans l'état ecclésiastique et s'y acquit de la réputation par ses prédications; il fut un des premiers qui retrancha dans ses sermons les citations d'auteurs profanes, et y substitua l'autorité de l'Ecriture Sainte et des Pères de l'église. Il prêcha à la cour en 1633, et, peu de tems après, le cardinal de Richelieu lui donna l'évêché de Nîmes et l'abbaye de Saint-Gilles. Il fut choisi pour faire l'oraison funèbre de Louis XIII en 1643. On lui proche d'avoir porté à l'e son zèle pour ramener à la ligion catholique les prote de son diocèse; ce qui l'o gea, pour se soustraire à l haine; de permuter son évê avec celui de Dol. On lui a bue un écrit en faveur du dinal Mazarin, intitulé : *timens d'un fidèle sujet du sur l'arrêt du parlement d décembre* 1651, in-4°.

COINTEREL, né à Ma nes, fils d'un maréchal, c mença par être boursier au lége de Bueil, à Angers. A avoir achevé ses études et droit, il entra chez un av de cette ville pour apprend pratique; il alla ensuite à Ro où il subsista d'abord en fai des copies pour les gens de ce qui ne l'empêcha pas d livrer avec persévérance à tude du droit. Par les diffé emplois qu'il occupa success ment, il parvint à celui de crétaire des brefs, sous Paul et ensuite auditeur de la l tion, en France, du card Hyppolite d'Est de Ferrare fut dans ce voyage qu'il se d'amitié avec le Tasse. Il référendaire sous Pie IV; Pi le plaça près de son neveu p lui servir de conseil dans le gations d'Espagne, de Port et de France. Enfin Grég XIII le fit cardinal en 158 mourut à Rome en 1585, de 66 ans.

COLÉON (Hugues), n Tiercé, entra d'abord dans l dre de Fontevrault, ensuite d

i de St. Benoît en 1639. composé des *Méditations les novices*, qui n'ont pas imprimées ; il mourut en i.

OLIN (Jean), bailli du té de Beaufort, a traduit de en français, suivant la tra- ion latine d'Ange Politien, livres d'Hérodien, auteur , qui traite de l'histoire plusieurs Empereurs Ro- s, Paris, 1540, in-8°.

ONTADES (le maréchal. V. p. 384.

ORBEAU (Renée), sur- mée la belle Angevine. V. 54.

ORNU (Pierre), seigneur lessis-de-Côme. V. p. 152.

ROIX (François DE LA), rofession dans l'ordre des es à Angers. Il est auteur lusieurs Traités de Théolo- et d'un Commentaire sur la osophie d'Aristote. A la re- mandation du baron du Bel- son cousin, il fut nommé de Thouarcé en Anjou, et ourut vers 1625.

OPIF (François), né à An- , docteur en Sorbonne et de Contigné. Entraîné par passion violente que lui ins- une demoiselle protestante, retira en Hollande en 1637, ministre à la Haye, et s'y a. On a de lui un petit ou- e dans lequel il *déduit les ns qui l'avaient porté à se rer de l'église romaine pour asser la religion réformée.*

DAILLON (François DE). V. p. 356.

DAILLON (Henri DE), duc du Lude. V. p. 358.

DAILLON (Jacques). Voyez p. 361.

DAMOURS (Louis), né à Angers, avocat au conseil, est auteur des *Lettres de mademoiselle Ninon de Lenclos*. En rendant compte de cet ouvrage, l'abbé de la Porte dit que, si l'auteur avait eu la précaution de ne pas employer certaines expressions nouvelles, on aurait pu croire que ses lettres étaient réellement de la personne à laquelle il les attribue. C'est faire l'éloge de cet ouvrage, car Ninon avait autant d'esprit que de beauté. Damours publia plusieurs autres ouvrages beaucoup plus importants, tels que ses *Conférences sur l'ordonnance concernant les donations ; Mémoire pour l'entière abolition de la servitude en France*, etc. Il mourut à Paris en 1788.

DANTON (Thomas et François), frères, obtinrent du conseil un privilége, en date du 31 mars 1752, qui leur permettait d'établir à Angers une manufacture de toiles peintes ou imprimées, à l'instar de celle des Indes. Ce privilége fut le premier et le seul alors accordé en France pour l'impression des toiles de lin et de chanvre. Mais depuis il fut permis à MM. Danton, ainsi qu'à plusieurs particuliers dans d'autres villes, d'imprimer indistincte-

ment sur soie, coton et fil, à l'imitation des perses et indiennes. Ce bel établissement ouvrit à la ville d'Angers une nouvelle branche de commerce, et contribua beaucoup au développement de son industrie.

DARONDEAU (René), fondateur du collége de Beaupreau; V. p. 326. Il suivit les Vendéens au-delà de la Loire, et fut assassiné près de Baugé, lorsqu'ils se retirèrent de cette ville, en 1793.

DAVY D'ARGENTRÉ (François), savant professeur en droit à Angers, né d'Antoine Davy d'Argentré, de Doué, avocat au présidial d'Angers. On a de lui *Notarum juris selectarum liber*, in-8°, Angers, 1614. Il mourut en 1643, après avoir professé avec distinction pendant près de soixante ans.

DELAFOND (Jacques), auteur d'un poëme intitulé : *Le Dauphin*, en dix livres, et chaque livre en plusieurs chants, publié en 1609; c'est l'éloge de la France et de l'instruction du dauphin, fils de Henri IV. A la fin de ce poëme, il y a une paraphrase du psaume xx sur les heureuses victoires du Roi.

DELAUNAY (François), né à Angers, en 1612, fut reçu avocat au parlement de Paris en 1638, et pourvu le premier de la place de professeur en droit français, par arrêt du conseil du 29 novembre 1680. On a de lui le discours qu'il prononça à cette occasion; le Commentaire sur les Institutes coutumières d'Antoine Loysel, imprimé en 1683; les Institutes canoniques du droit de Lacombe, et une traduction de la première partie du Commentaire de Dupineau sur la coutume d'Anjou.

DELAUNAY (J.) aîné, avocat à Angers, député à l'assemblée législative, puis à la convention nationale, fut condamné par le tribunal révolutionnaire, et mourut sur l'échafaud le 5 avril 1794.

DELAUNAY (Pierre-Marie), frère du précédent, né à Angers le 14 août 1755, fut élu, en 1790, procureur-général syndic près l'administration centrale de Maine et Loire, nommé président du tribunal criminel du même département en 1791, député à la convention nationale en 1792. Il se fit remarquer dans cette assemblée tumultueuse par sa modération et son courage. Nommé au conseil des Cinq-Cents en l'an IV, appelé à la cour de cassation en l'an VII, il fut nommé président du tribunal criminel de Maine et Loire en l'an VIII, et ensuite président de chambre à la cour d'appel d'Angers, devenue cour royale. Jurisconsulte éclairé, magistrat intègre, Delaunay mérita l'estime de ses concitoyens dans l'exercice des hautes fonctions qu'il fut appelé à remplir. Il mourut, justement regretté, le 10 juin 1814.

DELAUNAY-GRINGUENIÈRE (N.). V. p. 192.

SJARDINS (Jacques), al de division. V. p. 438.

SMARAIS (Hercule SAINT-N). V. p. 187.

SROCHES. V. T. I, p. et Rech. sur Saumur, T. I, 4.

VIN (Antoine LE), sieur de che, fils de Jean le Devin, teur d'Anjou. La Croix du e le cite comme un écri- célèbre, et nous apprend est auteur de trois tragé- Judith, Esther et Suzanne. ui attribue aussi une tra- on française de l'histoire alluste. Il est mort vers le nencement du 17e. siècle.

OUÉ (Pierre DE). V. p. 226.

OUÉ (Eustache dame DE), oué, et André, son fils, èrent et dotèrent l'hôpital oué en 1229. Les revenus nt administrés par un pro- ur élu par le baron de Doué, re chevaliers *Douacins*, les noines de St.-Denis, les cha- ins de l'église paroissiale, par six hommes légitimes rgeois de Doué, désignés par hanoines et chapelains. On it, tous les ans, quatre rgeois, pour recevoir les ptes des administrateurs. el, archevêque de Tours, sacra l'autel de la chapelle, présence de Guillaume de umont, évêque d'Angers.

UBREUIL (André), doc- r-régent de la faculté de mé- ine de Paris, a donné un rage intitulé: *de la Police l'art et science de médecine*, is, 1580.

DU FAUX-ROBIN (Paschal), né à Villevêque en 1538, auteur du *Brief Discours sur l'excellence, grandeur et antiquité du pays d'Anjou et des princes qui y ont commandé et en sont sortis, avec la généalogie de la maison de Brie entrée dans celle des sires de Serrant*, Paris, 1582, in-8°. La Croix du Maine dit qu'il était docte en grec et en latin, grand historien et poëte. Il mourut en 1593.

DUFAY (René), riche marchand à Angers. V. p. 123-125.

DUMNAC ou *Dumnacus*, le premier des Angevins nommés dans l'histoire. V. T. I, p. 19.

DUPINEAU (Gabriel), célèbre jurisconsulte, né à Angers en 1573, se distingua d'abord dans la profession d'avocat au barreau de cette ville, ensuite au parlement de Paris, puis au grand-conseil, où il s'acquit une grande réputation par sa mâle éloquence et le choix des causes qu'il entreprit de défendre. De retour dans sa patrie, il y fut reçu conseiller au présidial. Marie de Médicis le créa maître des requêtes de son hôtel, et il eut la plus grande part à l'accommodement qui fut signé à Brissac, entre Louis XIII et cette princesse, au mois d'août 1620 (a). Nommé maire d'Angers en 1632, il mérita, dans l'exercice de cette charge, le titre honorable de *Père du Peuple*. Dupineau se rendit également recommanda-

(a) Voyez Rech. sur Saumur, T. II, p. 192.

ble par sa piété, son désintéressement et ses lumières. Les principaux ouvrages que nous avons de ce savant magistrat sont : 1°. *Observations, questions et réponses sur quelques articles de la Coutume d'Anjou*, Angers, 1646, in-f°. 2°. Notes latines contre celles de Dumoulin sur le décret des Décrétales, etc, 1681, imprimées avec les œuvres de Dumoulin; 3°. Un Commentaire latin sur la Coutume d'Anjou, qui ne parut que 54 ans après sa mort, arrivée le 15 octobre 1644.

ERRAULT (François), seigneur de Chemans, près Durtal, fut nommé garde des sceaux en 1543, et envoyé à Châlons pour y traiter de la paix avec l'Empereur. Il mourut dans cette ville en 1544.

ESPAGNE DE LA CEDRA (Charles d'), né à Angers, nommé connétable de France en 1350 : il obtint encore du Roi l'usufruit du comté d'Angoulême; ce qui lui attira la haine de Charles dit le Mauvais, Roi de Navarre, qui le fit assassiner le 6 janvier 1354. Il descendait de Saint Louis par les femmes, et, par les mâles, d'Alphonse, Roi de Castille.

ESTOURNEAU (Jacques-Matthieu), architecte, né à la Fléche en 1486; il donna les plans de Châteauneuf bâti, en 1540, par ordre de Françoise, duchesse d'Alençon, et ceux du tombeau que cette princesse fit élever à Vendôme à la mémoire de Charles de Bourbon, son mari, mort en 1537. Ce
nier monument fut con
dans le tems comme un
d'œuvre de l'art.

EVEILLARD (Franç
lieutenant de la prévôté d
gers, ensuite juge au
siége en 1627, est auteur
*Commentaire sur la Co
d'Anjou, par demandes e
réponses*. Pierre Eveillard,
frère, conseiller au prés
a donné un livre intitulé :
diction du Présidial.

EVEILLON (Jacques),
à Angers en 1582, embras
tat ecclésiastique, et fut su
sivement curé de Soulaire
la Trinité et de St.-Michel
Tertre, ensuite chanoine
caire-général en 1620. Il e
teur de plusieurs ouvrages.
tr'autres, du *Traité des E
munications et des Monit*
Angers, 1651, et d'une
tation de Jean Delaunoy,
pensait que l'on devait co
dérer comme fabuleuse la
surrection de Saint René,
il est fait mention dans l
toire de Saint Maurille, évê
d'Angers. Eveillon était
charitable envers les pau
et se privait souvent du n
saire pour les secourir. Q
qu'un lui témoignant qu'il
étonné de ne point voir de
pisseries dans son appartem
il lui répondit : « Quand je
» tre chez moi, les murs ne
» disent pas qu'ils ont fro
» mais je rencontre à ma p
» des pauvres qui sont nus
» tremblent et qui me dem
» dent des vêtemens. » Il lé

liothèque au collége de la
e et donna tout le reste
i bien aux pauvres. Il mou-
1662, âgé de 79 ans.

VEREAU, doyen des
es et curé de Jalais, est
r d'une *Oraison funèbre*
le Dauphin.

LOT (Jean), sieur du
eau, médecin de la Reine
avarre, a fait plusieurs
s sur la médecine, tant en
qu'en français.

RAULT (Jean), fils de
Fèrault, maire d'Angers
540. Pendant qu'il faisait
udes à l'université de cette
il remarqua que Louis XII,
ant à l'office de la cathé-
, prit ses distributions
ne les autres chanoines; il
rcha dans la suite l'ori-
de cet usage et de plusieurs
s priviléges des Rois de
ce; ces recherches produi-
t son *Tractatus jura seu*
Legia aliqua regni Francia
inens, etc., in-8°., Paris,
. Il fut procureur du Roi
lans; on ignore l'époque de
ort.

ILLASTRE (Guillaume),
nit à Huillé, près Durtal,
1344; docteur en droit et
nt helléniste, il traduisit,
partie, Platon. Son mérite
va à la dignité de doyen du
pitre de Rheims. Il fut nom-
cardinal en 1411, et obtint,
1422, l'administration du
porel de l'archevêché d'Aix.
mourut à Rome en 1428.

'ONTAINE (Jean DE LA),
à Angers en 1613, mort à
Tours en 1685, entra dans l'ordre des carmes, où il prit le nom d'Anaclet de Saint Jean. Il est auteur d'un *Traité de l'Orthographe française*, imprimé à Angers en 1637.

FOULQUES Ier. dit le Roux. V. T. I, p. 161.

FOULQUES II dit le Bon. V. T. I, p. 164.

FOULQUES III dit Nerra. V. T. I, p. 179.

FOULQUES IV dit le Réchin. V. T. I, p. 213-223-228.

FOULQUES V, Roi de Jérusalem. V. T. I, p. 238.

FOUQUET, marquis de la Varenne. V. p. 203.

FOUQUET DE LA VARENNE (Guillaume). V. le Tableau Chronol. des évêques, à la fin de ce volume, N°. 71.

FRAIN DU TREMBLAY (Jean), né à Angers en 1641, s'est distingué dans la république des lettres par plusieurs ouvrages, dont un des plus remarquables est son *Traité des Langues*, Paris, 1703. L'objet de cet ouvrage est de donner des principes et des règles pour juger de l'excellence de chaque langue et en particulier de la langue française. L'auteur lut cet ouvrage à l'académie d'Angers, à laquelle il appartenait, pour montrer que les langues n'ont rien qui doive les faire préférer les unes aux autres. Sur la fin de ses jours. Frain, qui avait toujours été peu so-

ciable, parce qu'il était très-entêté dans ses opinions, devint tout-à-fait misantrope; il mourut en 1724.

FRANÇOIS (Hugues DE SAINT-) fit profession dans l'ordre des carmes en 1622. Nous avons de lui plusieurs ouvrages de piété, entr'autres: *les Actes de religion et les pieux exercices qui s'observent dans l'abbaye du Ronceray*, Angers, 1648; *Histoire et Miracles de la B. Anne Carmélite*, etc., Quimper, 1635. Ce religieux mourut en 1667.

FRONTEAU (Jean), chanoine régulier de la congrégation de Sainte Geneviève, né à Angers en 1614, s'est distingué par son érudition et par ses connaissances dans neuf langues différentes, et surtout par le service important qu'il a rendu au public en formant la riche bibliothèque de Sainte Geneviève. Il fut chancelier de l'université en 1648, ensuite prieur de Bené en Anjou, enfin curé de Montargis. Il est auteur d'un *Abrégé de la Philosophie de St. Thomas*, in-f°.; d'une *Chronologie des Papes*, en vers hexamètres, et de plusieurs autres ouvrages. Il mourut en 1662.

GALIZON (Gatien DE), né à Angers, était petit-fils de Gaston Galizon, président au présidial de Châteaugontier. Sa mère, Madelaine le Loyer, était fille du savant Jacques le Loyer, conseiller au présidial d'Angers (Voyez ce nom.). Il avait un oncle chantre de l'église de St.-Martin de Tours, qui l'envoya à Paris achever ses étu[illegible] clésiastiques. et lui rés[illegible] suite sa dignité dans l'é[illegible] St.-Martin. A l'âge de 5[illegible] en 1708, Galizon fut sacr[illegible] que d'Agatoples, et, p[illegible] tems après, il partit p[illegible] Perse, où il obtint du [illegible] une audience favorable au[illegible] sionnaires. Il mourut à [illegible] en 1712. On a de lui pl[illegible] ouvrages, dont le plus re[illegible] quable est un Recueil [illegible] lettres des Papes, impr[illegible] Tours en 1694.

GALLAIS (Jean-Pierre), à Doué en 1757, entra, dès l[illegible] de 13 ans, à l'abbaye de S[illegible] Nicolas d'Angers. Ses p[illegible] dans les études ecclésias[illegible] furent si rapides, qu'à 18 a[illegible] professait la philosophie, à la théologie, et fut ord[illegible] prêtre à 22, en considérati[illegible] ses talens et en vertu d'une dispense d'âge que le Pape lui accorda. Il serait parvenu [illegible] premiers emplois de la con[illegible] gation de St. Maur, s'il n'a[illegible] pas été obligé de la quitter, [illegible] suite de la révolution. A[illegible] avoir passé quelques années [illegible] la retraite, il se rendit à Pa[illegible] 1792, établit le *Journal-Gé[illegible] ral*, qui le fit avantageus[illegible] connaître; publia, en 17[illegible] son *Appel à la postérité*, [illegible] vrage qui conduisit le libr[illegible] éditeur à l'échafaud et l'au[illegible] dans les prisons, où il [illegible] sept mois. Quelque tems a[illegible] Gallais fut rédacteur de *la [illegible] tidienne*, puis du *Censeur [illegible] Journaux*; proscrit au 18 fr[illegible] tidor, il n'échappa à la dé[illegible] tation qu'en se cachant p[illegible]

leux ans. Lorsqu'il lui fut s de reparaître, il s'atta- ı *Journal de Paris*, qu'il a pendant dix ans. Il fut ié, en 1800, professeur uence et de philosophie à émie de législation. En , il se maria, comme pour e encore plns en opposi- sa conduite et ses écrits, ı révolution et les prêtres s n'eurent jamais un plus ıt antagoniste. On a de lui *Histoire de la Révolution 8 brumaire*, et plusieurs es dans la Biographie Uni- lle. Il travaillait à une *His- de France depuis* 1789 *jus-* 1814, lorsqu'il fut emporté me apoplexie foudroyante octobre 1820.

AULTIER (Jean), sieur ruslon, gentilhomme An- ı, maître des comptes de igne, a écrit un livre de *gine, excellence et progrès État et office de maître des ıtes*; il n'a pas été imprimé.

AULTIER (Gilbert), co- l, aide-de-camp. V. p. 270.

AUTREAU, jurisconsulte, Angers, vivait sous le rè- de Louis XIII; l'auteur de Coutume d'Anjou en parle me d'un avocat célèbre.

ELLANT (Nicolas), né à ers, évêque de cette ville.). 379.

EOFFROI, d'une famille le d'Angers, entra fort jeune s le monastère de la Trinité, Vendôme, dont il fut nom- abbé en 1093. L'année sui- vante, il fut fait prêtre et cardinal par Urbain II. Il mérita la confiance de Louis-le-Gros et de quatre Souverains Pontifes; les importantes négociations dont il fut chargé, et dont il s'acquitta toujours avec beaucoup de succès, l'obligèrent à passer douze fois les Alpes. En 1093, étant à Rome, il aida Urbain II, auquel il avait fourni des sommes considérables, à rentrer dans le palais de Latran, dont il avait été chassé par les entreprises de l'anti-Pape Clément III. Geoffroi mourut à Angers en 1113; nous avons de lui un Commentaire sur les psaumes, et plusieurs lettres et opuscules, recueillis et publiés, en 1610, par le P. Sirmond, qui a aussi écrit sa vie. V. T. I, p. 231.

GESLIN (D. Bernard), né à Châteaugontier en 1674, fit profession dans l'ordre de Saint Benoît à Marmoutier en 1696. Il est auteur de la belle épitaphe mise sur le tombeau de Revechet, syndic de Sorbonne, dans l'église de St.-Melaine, à Rennes. Il mourut à Beaulieu, dont il était prieur, en 1732.

GIÉ (le maréchal DE). Voy. p. 67.

GILBERT (François), fils d'une sœur du cardinal Cointerel (voyez ce nom), mariée à Morannes. François Gilbert est auteur de la traduction française du livre italien de Paul Partura, qui a pour titre : *de la Perfection de la vie politique*. Cette traduction a été imprimée à Paris en 1582, in-4°.

GIROUARDIÈRE (Anne-Renée-Félix Hardouin de la), fondatrice de l'hospice des Incurables, à Baugé. V. T. I, p. 501 et 545.

GIROUST (Jacques), né à Beaufort en 1624, entra chez les jésuites, où il se distingua par ses talens pour la prédication. Ses sermons ont été recueillis et publiés en 5 vol. in-12, par le P. Bretonneau.

GODEBILLE (Pierre), jacobin, né à Angers, a fait quelques écrits contre Bèze et les calvinistes; ils n'ont point été imprimés.

GODIVIER (Symphorien), né à Angers, fit profession dans l'ordre des carmes. On n'a de lui que des lettres à des princes, à des évêques et à des supérieurs, pour la conservation des droits des carmes et pour le soutien de leur règle. Il mourut en 1611.

GOHIN DE LA BELOTTERIE, maire d'Angers. V. p. 97.

GONLAY ou GAULAY (Guillaume), carme et docteur de l'université d'Angers, se distingua par ses *Dissertations Théologiques* et ses *Conseils pour établir l'observance monastique*. Il mourut en 1534.

GOUDAYS ou GAUDAYS, (Louis), chartreux, s'est distingué par ses connaissances dans les langues. Il mourut prieur de la chartreuse de Dijon l'an 1597.

GOUREAU (Jacques), conseiller au présidial et ensuite de la ville d'Angers; ses talens littéraires le firent choisir premier secrétaire de l'a mie de cette ville, à l'établ ment de laquelle il avait b coup contribué. On a de l *Vie de Marguerite des H première supérieure des filles nitentes d'Angers*, 1675, *Traduction du Commentai Dupineau sur la Coutume d jou*, et plusieurs *Mémoir* mourut à Angers en 1693, de 79 ans.

GOUZ DE LA BOUL (François le), célèbre v geur, né à Baugé vers l'an Après avoir satisfait la pa qu'il avait pour les voyage en publia la relation en 1 sous ce titre: *Voyages et servations du sieur de la B laye le Gouz, gentilhomme gevin, en divers pays d'Eu d'Asie et d'Afrique*, etc. ouvrage, in-4°., est orné de vures dessinées par l'auteur connaissances que le Gouz acquises pendant ses longs v ges lui méritèrent l'hon d'en présenter la relation Louis XIV, qui lui conseill la faire imprimer. La com gnie des Indes le désigna p aller prendre les intérêts de commerce dans cette partie l'Asie, et le Roi l'honora du tre de son envoyé près du Gra Mogol. L'intrépide voyageur rendit à sa destination; mai tomba malade à Ispahan, où mourut. On dit que le Sch qui l'avait fait enterrer mag fiquement, lui fit élever tombeau sur le bord de la vière d'Ormus.

ANDET (Joseph), né à rs en 1646, embrassa l'é- clésiastique. et fut nommé de Sainte-Croix de la mé- ille en 1685. On a de ce t et pieux ecclésiastique : *e de Mademoiselle Anne elun; la Vie d'un Solitaire nu* (a); *la Vie de Gabriel ois, chevalier de Malte;* et issé des *Mémoires pour ser- l'histoire ecclésiastique de ovince d'Anjou;* ces Mé- es n'ont point été impri- ils étaient conservés au naire d'Angers, dont il était ieur. Grandet mourut en , chargé d'ans et de bon- euvres; les pauvres l'appe- t leur père.

RANDIN (François), curé t.-Jean-Baptiste à Angers, 1570, a écrit un livre *de estruction de l'orgueil mon- , ambition des habits et es inventions nouvelles*, Pa- 1558; *Discours en forme ître*, etc.; *la Vie de Saint in, évêque d'Angers*, etc.

RANDIN (Jean), s'est fait naître par des conférences les ministres de Genève, chant divers passages de l'E- ure Sainte, Paris, 1556.

GRIMAUDET (François), à Angers vers 1520, fils de rre Grimaudet, échevin de même ville, y exerça, en 58, la charge d'avocat du Roi, f du conseil et maître des uêtes du duc d'Anjou Il ne se fit pas moins distinguer par sa probité que par ses talens. On a de lui : *Œuvres de François Grimaudet, sur les matières du droit ecclésiastique, du droit public et du droit civil*, Amiens, 1669, in-f°. Son zèle fut peut-être porté trop loin dans ses *Remontrances faites aux états d'Anjou, assemblés audit lieu l'an* 1560, *le* 14°. *jour d'octobre*, Poitiers, 1561, in-12. Ce discours, dans lequel l'auteur s'élevait avec beaucoup de force contre les vices des ecclésiastiques et les abus qui s'étaient glissés dans le clergé, fut censuré par la Sorbonne en 1561; ce qui n'empêcha pas, ou plutôt ce qui fit qu'il fut réimprimé à Tours la même année. Grimaudet mourut à Angers en 1580.

GUYARD (Bernard), né à Craon en 1601, entra dans l'ordre de St. Dominique, où il se distingua par son éloquence. Ses succès dans la chaire le firent nommer prédicateur du Roi et lui acquirent une grande réputation. Il est auteur de la *Vie de Saint Vincent-Ferrier*, Paris, 1643; de l'*Oraison funèbre de Louis-le-Juste*, 1643, in-4°.; de la *Nouvelle apparition de Luther et Calvin*, etc., Paris, 1669. Il mourut à Paris en 1674.

GUYET (François), prieur d'Andrade, diocèse de Bordeaux, le plus savant des Angevins, si l'on en croit Ménage, naquit à Angers en 1575. Il eut pour amis les hommes les plus distingués de son tems, les Dupuy, l'historien de Thou, Mé-

(a) Voyez Rech. sur Saumur, T. II, p. 264.

nage, Balzac, etc. Il fit un voyage à Rome, et parvint, à force d'étude, à si bien parler l'italien, qu'il fit des vers dans cette langue, que les meilleurs poëtes de cette nation n'auraient pas désavoués. Il a fait des notes sur Horace, Virgile, Lucain, Plaute, Martial, etc. Il n'y a que celles qu'il a faites sur Térence qui aient été imprimées, Strasbourg, 1657; et sur Phèdre, Upsal, 1663. Il mourut en 1655, âgé de 80 ans.

HALLIER (Jacques), jacobin, né au Château-du-Loir, profès en 1632, et mort en 1683. Il a publié, en 1667, *l'Homme Juste, où l'on voit, par* 100 *chapitres, l'heureux état des gens de bien et la condition déplorable des pécheurs.*

HAYE-NEUVE (Simon), architecte et peintre, né à Châteaugontier; il se retira, en 1500, en l'abbaye de St.-Vincent du Mans, où il mourut en 1546, âgé de 96 ans.

HÉLIE, baron de la Fléche, était un des plus vaillans capitaines de son tems En 1099, il osa entreprendre le siége du Mans, place importante, qui appartenait alors à Guillaume II, Roi d'Angleterre. Le monarque était à la chasse lorsqu'il apprit cette nouvelle; il galoppe aussitôt vers le premier port, s'embarque, arrive en France et fait lever le siége de la capitale du Maine. Hélie fait sa retraite en bon ordre, se renferme dans le château de Mayet; Guillaume le poursuit, l'assiége, et reçoit devant cette bicoque une sure qui l'oblige à repasser teusement en Angleterre, avoir pu tirer vengeance de treprise audacieuse du bar la Fléche. V. T. I, p. 225.

HIRET (Jean), docteu théologie, a écrit un livre *Antiquités d'Anjou*, imp à Angers en 1609, et réimp dans la même ville en 1 Cet ouvrage n'est qu'un ab fort sec des Annales d'An par Bourdigné, auquel H ajouta ce qui s'était pass Anjou depuis la publicatio ce dernier ouvrage.

HOUDEBIGNE (Joseph prêtre, né à Angers, où il mort vers 1770. Il a beau écrit sur la théologie, mais ouvrages n'ont point été i primés.

HOUSSEMAINE (Nicola docteur-régent de la faculté médecine à Angers, a écrit *Traité* ou *Régime singulier* c *tre la peste.*

HUETTERIE (Charles LA) est auteur du *Concile* *Dieux sur le mariage du* *d'Ecosse*, Paris, 1536, in-8°

HURTAUD DE SAIN OFFANGE (les frères). Vo p. 189-191. 1. f 27

HUYNES (D. Jean), r gieux de la congrégation de Maur, a achevé l'Histoire l'Abbaye de Saint-Florent Saumur, commencée par Claude Chanteloup; elle n point été imprimée.

ACOB (Zacharie), plus
ıu sous le nom de Mont-
ry, fut page du duc de
se, se fit comédien dans une
pe de province, joua en-
e dans la capitale, où il fit
ıirer ses talens comme ac-
· et comme auteur. On a de
la Mort d'Asdrubal, tragé-
représentée en 1647. Il laissa
fils qui s'est distingué dans
même carrière encore avec
ı de succès. La vie de ces
x auteurs se trouve à la tête
leurs pièces imprimées en
9, Paris, 3 vol. in-12.

ACQUES (Tiburce DE ST.-),
ı Angers, fit profession dans
dre des carmes en 1621, et
fut l'agent-général. Il a pu-
ı un ouvrage sur le droit ca-
ı, Paris, 1660. Il mourut à
gers en 1673.

AQUELOT (Adrien), con-
ler au présidial d'Angers, et
ı après au parlement de Bre-
ne en 1576, a composé un
ité intitulé : *Compendiosa*
reficiorum expositio. Il mou-
à St.-Denis d'Anjou en 1624.

AQUELOT (Jean), cousin
précédent, conseiller au par-
ıent de Paris, où il avait
ırcé avec succès la profession
vocat. Il a écrit des *Notes*
· *quelques lois du Digeste et*
Code.

OUIE (les frères), capu-
ıs, nés à la Fléche, se distin-
ırent, au 17e. siècle, par
ırs talens pour la prédication.

OURDAN (François), doc-
ır de sorbonne, professeur
yal en hébreu, mort en 1599.

JOUSSE (Mathurin), ingénieur-architecte, né en 1607, donna, à l'âge de 21 ans, deux ouvrages estimés. Le premier a pour titre : *la fidèle Ouverture de l'art du Serrurier*; le second : *le Théâtre de l'art du Charpentier*; la Fléche, 1627. Il publia depuis : *les Secrets de l'Architecture*, et *la Perspective positive de Victor*.

JOYAU (N.), riche marchand à Angers. V. p. 125-125.

JUIGNÉ - BROISSINIÈRE (N.), auteur du premier Dictionnaire historique qui ait paru en Français. V. p. 493.

LAGOUX (N.), peintre, n'est connu que par cette anecdote rapportée par Ménage : « M. Martinon était fort noir. » Il fit faire son portrait par le » peintre Lagoux, d'Angers, et » le laissa fort long-tems chez » ce peintre sans le retirer. La- » goux lui dit un jour : M., » si vous ne retirez votre por- » trait, je le vendrai à l'hôte de » la Tête-Noire, qui me le de- » mande. »

LAGUETTE (Pierre DE LA), jurisconsulte, d'abord avocat au présidial d'Angers, ensuite président au parlement de Bretagne. Il a travaillé à l'explication d'un grand nombre d'articles de la Coutume d'Anjou.

LASNIER (Guy) a composé un *Traité des Libertés de l'Eglise Gallicane*. Il mourut à Angers en 1606.

LASNIER (François), lieutenant-général civil d'Angers,

fut élu, par le tiers-état d'Anjou, député aux états-généraux assemblés à Paris en 1614, et s'y fit remarquer par le noble courage avec lequel il défendit les intérêts de son ordre. Voyez, ci-après, le préambule de la Liste des Députés d'Anjou.

LEGOUZ (Pierre), riche marchand à Angers. V. p. 123-125.

LEMAIGNAN (Julien-Camille), lieutenant-criminel à Baugé, où il naquit en 1746. Elu député du tiers-état d'Anjou aux états-généraux en 1789, il suivit la carrière législative jusqu'en 1798. L'année suivante, le gouvernement le nomma administrateur des hospices civils de Paris, lesquels étaient alors dans l'état le plus déplorable. Lemaignan trouva, dans les devoirs que lui imposaient ses nouvelles fonctions, les moyens d'exercer son active philantropie. A cette époque, les lits des hospices étaient à deux chevets et contenaient trois et quelquefois quatre malades, dont la tête des uns reposait près des pieds des autres, et il arrivait souvent que les malheureux qui conservaient leur connaissance avaient la douleur d'être pendant plusieurs heures couchés avec les morts. Frappé de ce spectacle inhumain, Lemaignan ne prit point de repos qu'il ne fût parvenu à donner un lit à chaque malade, non en diminuant le nombre de ceux-ci, mais en augmentant le nombre de ceux-là. S'il partagea avec ses collègues la gloire de cette bienfaisante réforme, peut dire qu'il en mérita la grande part. Cet administrat intègre et zélé mourut à en 1812, après avoir comm au soulagement de ses semblab les 14 dernières années de sa

LEROUX, seigneur de Roche des Aubiers. V. p.

LESPINE (Jean DE), célè bre architecte, né à Ang dans le 15e. siècle. C'est par journal de Louvet que j'ai app que c'était à cet artiste que l devait le magnifique château Verger, l'hôtel d'Anjou, tour de St-Maurice, celle la Trinité, etc. Il mourut à A gers, et fut enterré dans l'égl des Carmes. V. p. 68, et T. p. 326.

LESRAT (Guillaume DE, sieur de Lancreau, président présidial d'Angers et ensuite président au parlement de Bre tagne, a publié, en 1581, plu sieurs Arrêts par lui prononcés en robe rouge, ouvrage estim Il travailla à éclaircir et expl quer plusieurs articles de Coutume d'Anjou, et mourut Paris en 1586.

LETANDUÈRE (Henri François DES ERBIERS, marqu DE), chef-d'escadre, com mandeur de l'ordre de Saint Louis, né à Angers en 1689, fut un des plus célèbres officier de la marine française dans dernier siècle. Il était comman dant de la marine à Rochefort lorsqu'il mourut dans cette vil en 1750.

EVRAULT (Thibault), d'Anjou. V. T. I, p. 421.

GER (Claude), professeur roit. V. p. 108 et 242.

HOMMEAU (Pierre DE) un commentateurs de la Cou- e d'Anjou.

OUET (Jean). V. p. 246.

OUET (Georges), chá- ie, grand-archidiacre et en de l'église d'Angers, mé en 1608 à l'évêché de gnier; mais il mourut la mê- année, avant d'en avoir pris ession. On a de lui un *Recueil plusieurs notables Arrêts*, nprimé onze fois jusqu'en 3, et plusieurs fois depuis, 2 vol. in-f°., avec le com- ntaire de Brodeau; ce qui a dire à Boileau:

feuilletant Louet allongé par Brodeau.

OUET (Charles), prieur Roches-St.-Paul, de l'aca- mie d'Angers, mort en 1748, de 82 ans, cultiva avec suc- la poésie et la peinture; il auteur de plusieurs tragédies n imprimées.

OUVET (N.), commis- ffier du présidial d'Angers, aissé un journal manuscrit 5 vol. in-f°., dont l'abbé ngeard a fait un extrait. V. 88.

OYER (Jean LE), né à la che en 1617, géographe.

OYER (François-Jacques), né à la Flèche en 1619, re du précédent; ils entrepri- nt ensemble de lever la carte diocèse d'Angers, qui fut vée par l'aîné.

LOYER (Pierre LE), conseiller au présidial d'Angers, savant dans les langues hébraïque, chaldaïque et arabe, poëte grec, latin et français, jurisconsulte, historien et philosophe, naquit à Huillé en 1550. Nous avons de lui: *Edom, ou les Colonies Iduméennes en Asie et en Europe, suivies des colonies d'Hercule Phénicien et de Tyr*, Paris, 1620, in-8°. Il dédia cet ouvrage à Jacques Ier., Roi d'Angleterre; son épître dédicatoire est fort curieuse. Loyer publia en 1605: *Discours et Histoires des spectres, visions, apparitions*, Paris, 1572, in-4°.; *Idylle sur le Loir, couronnée aux Jeux Floraux*, en 1576; *Passetems d'Amour*, en vers français; *Tiercé en Anjou*, poëme; etc. Ses *Mélanges Poétiques* contiennent les *Amours de Flore* et *la Nephe Locacugie*, ou *la Nuée des Cocus*, comédie, dit l'auteur, non moins docte que facétieuse, et qui n'est qu'une pièce ridicule, où, parmi des grossièretés, on trouve quelques plaisanteries spirituelles. Dans ses poésies amoureuses, il prend le ton plaintif du plus grand nombre des poëtes; ce qui a donné à sa sœur, Marguerite le Loyer, l'occasion de mettre ce joli quatrain à la tête des poésies de son frère:

Si vos amours sont du tout vraies,
Vous êtes malheureux vraiment;
Mais si elles sont pures baies,
Que sert feindre tant de tourment?

Ce fou savant prétend modestement qu'Homère a prédit sa naissance, et il en trouve la preuve en faisant l'anagramme

d'un vers du poëte grec, dans lequel il trouve : *Pierre Loyer, Angevin, Gaulois, d'Huillé.* « Il y a, dit-il, trois lettres qui » restent de tout le vers d'Homère, ce sont les lettres numérales *a*, *x*, *k*, qui dénotent le tems que serait révélé » le nom porté dans le vers » d'Homère, savoir l'année » 1620; ce que je ne rapporte » point pour gloire que j'en espère, parce que je ne pouvais » et ne devais taire ce qui avait » été révélé à Homère de moi, » jusqu'à nommer le petit village où je prendrais naissance. »

Je m'étais proposé de parler des étymologies de notre poëte, mais la plupart sont si ridicules que ce serait abuser de la patience du lecteur.

LOYSON (Charles). Lorsque j'ai parlé de ce jeune littérateur, T. I, p. 484, je le croyais Angevin; mais depuis j'ai appris qu'il était né en 1791: ainsi il n'appartient ni à l'Anjou, ni au département de Maine et Loire.

MADELAINE (le père Bernard de Sainte-), carme, né en 1588, mort à Tours en 1669. On a de lui un *Traité pour la conduite des novices.*

MAILLÉ-BRÉZÉ (Simon de). V. p. 126, et Rech. sur Saumur, T. II, p. 482.

MAIMBŒUF (Saint). Voy. T. I, p. 96.

MAIRE (Guillaume le), évêque d'Angers. V. T. I, p. 350.

MARAIS (Gilles), fondateur du collége de Châteaugontier. V. T. I, p. 482.

MARBŒUF (*Marbodus*). V. p. 218.

MARGUERITE D'ANJOU, fille de René-le-Bon, Reine d'Angleterre. V. Rech. sur Saumur, T. II, p. 1.

MARIE D'ANJOU, sœur de René-le-Bon, épousa Charles VII et fut Reine de France.

MARQUERAYE (Pierre de la), jurisconsulte, contribua par ses lumières à l'explication d'un grand nombre d'articles de la Coutume d'Anjou.

MARSOLLE (le père), général des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, né à Doué, mort à St.-Germain-des-Prés le 5 septembre 1681.

MARTINEAU DE PINCÉ, l'un des premiers académiciens d'Angers, né en 1640, fit profession chez les jésuites en 1683. On a de lui : *les Vertus du duc de Bourgogne*, 1712, in-4°.; *Oraison funèbre de Louis, prince de Condé*, 1687; *Lettres sur la Vie du P. Bourdaloue, avec les Lettres du président de Lamoignon sur ce célèbre prédicateur*, etc. Le père Martineau mourut en 1720.

MARTINEAU (Bernard), né à Angers le 8 décembre 1654, se consacra aux missions étrangères. Envoyé à Siam en 1685, il s'y signala par son zèle. Le Pape Innocent XII le nomma à l'évêché de Sabula. Il mourut à Siam en 1695.

MAS (Jean DU), baron de Durtal et de Mathefelon, doyen de l'église d'Angers, nommé évêque de Dol, mort à Angers en 1557.

MASLE (Jean LE), enquêteur à Baugé, où il naquit vers 1533, a publié la *Vie de Jean Porthaise, religieux de l'ordre des frères mineurs; l'Origine des Gaulois, ensemble des Angevins et des Manceaux*, en vers, 1575; *Chant d'allégresse sur la Mort de Gaspard de Coligny, jadis amiral de France.* Ce dernier ouvrage semble avoir été écrit en lettres de sang; en voici un échantillon:

. . . . . mais enfin l'Eternel
A détruit l'amiral, leur chef par trop cruel,
Et maintes autres aussi . . . . . .
Or à celle fin qu'une telle vermine
Ne puisse plus machiner la ruyne
De nostre Roy, et tous autres seigneurs,
Qui de vertus se monstrent amateurs;
Il faut punir d'une mort très-cruelle
(Comme autrefois) le premier qui grommelle
Contre l'église; et nous pourrons encor
Voir luyre ici le temps et siècle d'or;
Et nostre Roy acquerra grand's louanges,
D'avoir dompté tant de monstres estranges.

MASSON (Jean LE), surnommé la Rivière, né à Angers, premier ministre protestant à Paris. Il organisa le culte des réformés et fut chargé de gouverner cette église en 1555. Il est auteur de plusieurs livres en faveur de la religion réformée. Voyez sa fin tragique, Rech. sur Saumur, T. II, p. 82.

MATHEFELON (Foulques DE), évêque d'Angers. Voyez T. I, p. 382.

MATHILDE D'ANJOU, seconde abbesse de Fontevrault. V. p. 246.

MAUGIN (Jean), né à Angers. On a de lui plusieurs traductions et ouvrages, tant en vers qu'en prose: *le Parangon de vertu pour l'instruction de tous les princes*, Lyon, 1556; *l'Amour de Cupidon et Psyché*, en vers, 1546 et 1557; le premier livre du *Nouveau Tristan, prince de Léonnois, chevalier de la table ronde*, etc., Paris, 1554, in-f°.; *le Miroir et Institution du prince*, 1573, c'est une édition nouvelle du Parangon sous un autre titre; *le Roman de Palmerin d'Olive*, traduit de l'italien, 1546 et 1553, in-f°.; *les Discours de l'état de paix et de guerre*, traduits de l'italien de Machiavel, Paris, 1548 et 1576, in-f°. On ignore les époques de sa naissance et de sa mort.

MAULEVAULT (Jacques) n'est connu que par quelques vers à la louange de Guillaume de la Perrière, insérés dans le livre que celui-ci a publié en 1552 sous le titre de *Considérations des quatre mondes*, etc.

MAUNE (Louis DE), religieux du monastère de Clermont dans le Maine. Il acheva, en 1581, une Histoire des comtes de Laval, qui n'a point été imprimée.

MÉNAGE (Gilles). V. p. 367.

MÉNÉLÉ ou MAUVIS (St.). V. T. I, p. 101.

MERCIER DE LA SAUVAGÈRE (N.), avocat à Angers, auteur d'un poëme intitulé : *Allégresse pour la Paix*, avec un *Discours des troubles derniers advenus en France l'an* 1570. Il a aussi traduit en vers français la description que Jacques Bouju avait faite en latin du château du Verger.

MERLET DE LA BOULAYE (Gabriel-Eléonor), né à Angers en 1736. Après avoir long-tems voyagé en Italie, où il avait été attiré par sa passion pour les beaux-arts, il passa en Angleterre et s'y lia d'amitié avec plusieurs savans. De retour dans sa ville natale, il y créa, en quelque sorte, le bel établissement du jardin des plantes, où jusqu'alors on n'avait cultivé que quelques plantes médicinales. L'année suivante, il ouvrit un cours de botanique, qui ne fut interrompu que pendant les orages de la révolution. Les *Herborisations* de la Boulaye ont été recueillies et publiées, en 1809, par plusieurs de ses élèves, en 1 vol. in-16, chez Fourrier-Mame. On trouve, à la tête de cet ouvrage, une notice très-intéressante sur la vie de son estimable auteur; elle me dispense de donner plus d'étendue à cet article. De la Boulaye mourut en 1807; il eut pour successeur immédiat un des plus distingués de ses élèves, M. Bastard, auteur de la Flore de Maine et Loire.

MICHEL (Jean), médecin et poëte. V. p. 46 et 242.

MICHEL (Maurille DE SAINT), né à Angers, entra dans l'ordre des carmes en 1635, et s'employa aux Missions en Amérique. Il en a donné une relation sous le titre de *Voyage des Isles Commeranes en Amérique*, le Mans, 1651. Il mourut à Angers en 1669.

MILITIS (Guillaume), jacobin, inquisiteur à Carcassonne en 1366, patriarche de Jérusalem en 1370, mort en 1374.

MILON, moine de St.-Aubin à Angers, puis cardinal. Voyez T. I, p. 226.

MINGON (François), lieutenant du sénéchal de Beaufort, né au château de la Menitré vers 1480. On a de lui un *Commentaire sur la Coutume d'Anjou*, publié en 1530.

MIRAULT (Jean-François), docteur en chirurgie, né à Angers en 1754, mort en 1814. V. T. I, p 292.

MONTJAN (le maréchal DE), V. p. 292.

MONTSOREAU (le comte DE).

« Les grands crimes immortalisent,
» Ainsi que les grandes vertus. »

Le premier vers peut s'appliquer au comte de Montsoreau. V. Rech. sur Saumur, T. II, p. 78.

MORABIN (Jacques), né à la Flèche en 1687. Il était, à

l'âge de 21 ans, secrétaire-général de la police de Paris. Il a donné : 1°. une *Histoire de l'exil de Cicéron ; 2°. la Botte du Jésuite ; 3°. Traité de la Consolation*, in-12, 1753. Morabin mourut à Paris en 1762; il avait été le premier instituteur de Champfort.

MORAINE (N.), né à Angers. On a de lui une comédie, *le Mariage fait par crainte*, représentée une fois au théâtre italien, en 1730; elle n'a point été imprimée.

MOREAU (Jean-Baptiste), né vers 1655, s'est fait connaître par ses talens pour la musique. Louis XIV le chargea de faire un divertissement pour Marly, qui fut applaudi. Ses succès le firent choisir pour composer les intermèdes d'Esther, Athalie et autres pièces représentées à St-Cyr. Il mourut à Paris en 1733.

NIVARD (Gabriel), avocat academicien d'Angers. On a de lui, en latin, l'histoire des plus célèbres jurisconsultes. On le croit aussi auteur de la traduction de la seconde partie du Commentaire de Dupineau sur la Coutume d'Anjou. Nivard mourut à Morannes, âgé de 80 ans, vers 1686.

NORMAND DE DOUÉ, évêque d'Angers. V. T. I, p. 323.

OLIVIER (René), né à Angers en 1716. Il a donné une traduction de Plutarque, une explication des Alphabets de Cadmus, une dissertation sur Jupiter Ammon, et des lettres sur l'utilité de la langue hébraïque. On ignore l'époque de sa mort.

ORBELLIS (Nicolas D') ou Orbel, né à Angers au 15e. siècle, religieux de l'ordre de St. François. Ses premiers ouvrages sont des *Sermons sur les Epîtres du Carême*, Lyon, 1491. Il donna ensuite des *Commentaires sur les quatre livres des Sentences*, Paris, 1511; un *Abrégé de la Théologie de Scot*, Haguenau, 1503, et plusieurs autres Traités de philosophie, imprimés à Basle en 1503.

OULMEAU (Conrard DE L'), né à Saumur, a écrit un livre *des Fontaines*, et fait quelques autres ouvrages en français et en latin. Il vivait au 16e. siècle.

PART (Antoine DU). On a de lui : *Déploration de la France sur le trépas du très-chrétien Roi Charles* IX, Lyon, 1574.

PAULMIER (François), médecin à Angers, a publié un *Traité méthodique et dogmatique sur la Goutte ;* cet ouvrage fit dans le tems quelque sensation.

PÉAN DE LA THUILERIE (N.), prêtre, né à Châteaugontier, auteur de la *Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, Angers, 1778, 1 vol. in-12. Cet ouvrage contient plusieurs recherches curieuses et intéressantes.

PECHARD (N.), capucin, né à la Flèche vers le milieu du

17e. siècle, parvint aux premières dignités de son ordre. Nommé définiteur-général à Rome, il sut gagner la confiance du Pape et celle des jésuites, qui en firent leur agent auprès du Saint-Père. Ce fut par ses intrigues que la bulle *Unigenitus* fut reçue en France, et, pour le récompenser de ce service, on lui donna un évêché.

PELEUS (Julien), né à Angers, célèbre jurisconsulte. Ses talens lui méritèrent une place d'avocat au conseil dans le tems qu'il n'y en avait que deux. Il justifia ce choix par l'ouvrage qu'il publia sous ce titre : *les Actions, Formes singulières et remarquables, contenant la substance des plaidoyers et moyens des parties, avec les arrêts des cours souveraines intervenus en chaque cause*, Paris, 1604, in-4°. Henri IV lui accorda un brevet de conseiller-d'état et le titre d'historiographe du Roi. Peleus donna, la même année, le *Panégyrique au Peuple de France*, et publia, à diverses époques, plusieurs autres ouvrages, entr'autres, une *Histoire de la Vie de Henri-le-Grand*, Paris, 1613, 4 vol. in-8°.

PELLETIER (Dom Laurent le), moine de l'abbaye de St.-Nicolas, a composé : *Breviarium fundationis et series abbatum Sancti Nicolai Andegavensis*, 1616, in-4°.

PELLETIER (Hugues), évêque d'Angers. Voyez le Tableau Chronol. des évêques, à la fin de ce volume, N°. 80.

PERIGANT (Pierre), i
bin, évêque d'Apst vers 141

PETRINEAU-DES-NOU
(Nicolas), né à Angers en 16
président de la prévôté, éche
et secrétaire perpétuel de l'a
démie de la même ville. O
de lui le 1er. volume de l'H
toire des Rois de Sicile e
Naples de la maison d'Anj
Paris, 1707, in-4°. Ses intr
tés ne lui permirent pas de co
tinuer cet ouvrage, non p
qu'une Histoire d'Anjou q
avait commencée et qui est r
tée manuscrite. Il mourut
1709.

PHELIPEAUX (Jean), j
suite, né à Angers en 1577, p
blia un livre qui a pour tit
Raisons pour le désaveu fait p
les évêques de France d'un l
vret intitulé; Jugement des c
dinaux, archevêques, évêq
et autres qui se sont trouvés
l'assemblée générale du clerg
sur quelques libelles diffam
toires contre les Schismatiq
de ce tems, Paris, 1626, in-4°
a aussi donné plusieurs ouvra
ascétiques.

PHELIPEAUX (Jean), c
noine et grand-vicaire
Meaux, était d'Angers. O
publié, après sa mort, quelq
uns de ses ouvrages, entr'autr
Relation de l'origine, du prog
et de la condamnation du Q
tisme répandu en France, a
plusieurs anecdotes curieu
1732, in-12. On remarque, d
cet ouvrage, un grand acha
ment contre le plus doux et
plus modéré des hommes, l

archevêque de Cambray. relation fut justement flé- en 1732, et condamnée u.

CARD (Jean), un des plus s mathématiciens du 17e. , naquit à la Fléche, et fut e et prieur de Rillé en An- Ses connaissances en astro- e lui méritèrent, en 1666, place à l'académie des scien- Ce savant mourut en 1683; uvrages, au nombre de dix, été imprimés dans les mé- es de cette illustre compa- , T. VI et VII.

NAULT (Matthieu), car- né à Angers en 1587, a un traité des herbes sim- , un autre de la nature de ques oiseaux et autres ani- x; ces ouvrages n'ont point mprimés. L'auteur mourut aris, au couvent des Bil- s, en 1651.

NAULT (Matthieu), né à teaugontier au commence- t du 17e. siècle et mort vers la fut d'abord jésuite et ensuite orien. Rentré dans le monde, livra à la jurisprudence, et nt président à mortier et n premier président du par- ent de Tournay. On a de lui *Recueil d'arrêts*, la *Coutume Cambray commentée*, et *istoire du Parlement de rnay*.

INCÉ (Pierre DE), maître comptes et maître-d'hôtel Roi, a composé plusieurs mes en latin et en français, imprimés. Il vivait dans le . siècle.

PINCÉ (René DE), cousin-germain du précédent, conseiller au parlement de Paris, conseiller-d'état, ambassadeur à Constantinople, était aussi poëte grec, latin et français. Il mourut maire d'Angers en 1511.

PINELIÈRE (N. DE LA), d'Angers, auteur d'une tragédie d'Hyppolite, en 1635.

PLANTAGENET. V. Geoffroi IV, dit le Bel.

PLESSIS (Guillaume DU), évêque de Saintes en 1677. Il composa une partie des hymnes du nouveau Bréviaire qu'on fit alors, et mourut en 1702.

PLESSIS (Philippe DU), grand-maître des templiers. V. T. I, p. 317.

POCQUET DE LIVONNIÈRE (Claude), né à Angers en 1652, avocat au parlement de Paris. Rappelé à Angers en 1680, il y fut reçu conseiller au présidial, et nommé par le Roi professeur en droit français. Il sollicita et obtint l'établissement de l'académie d'Angers en 1685; il en dressa les statuts et en fut un des premiers membres et secrétaire perpétuel. Nous avons de lui: *Eloge de M. Pageau, avocat; Coutume d'Anjou conférée avec les coutumes des provinces voisines*, etc., Paris, 1725, 2 vol. in-f°.; *Traité des Fiefs*, Paris, 1729, in-4°. Il mourut en 1726.

POCQUET DE LIVONNIÈRE (Claude), fils du précédent, fut pourvu, sur la démission de

son père, de la chaire de professeur en droit français, en 1720. Il a publié les *Règles du Droit Français*, Paris, 1730, in-12.

POISSON (Pierre), sieur de la Bodinière, conseiller au présidial d'Angers. On lui doit une traduction du livre de Pierre de la Ramée, *De Militiâ Cæsaris*, Paris, 1583; *Traité des anciens et nouveaux Magistrats et dignités du peuple romain*, Paris, 1585; *Abrégé sur les Coutumes d'Anjou*, ce sont les tables de ce qu'elles contiennent; *Traité de la Majesté Royale en France*, Paris, 1597, in-8°. Nicéron cite des vers latins de Poisson à la louange de Dupineau, T. XIV, p. 77.

PORTE (Guillaume DE LA), surnommé Fils de Prêtre, fonda à Angers, en 1546, l'hôpital St.-Jacques, où étaient élevés les enfans pauvres et orphelins nés dans la ville, faubourgs et quintes de cette ville. On y recevait aussi les vieillards des deux sexes hors d'état de pourvoir à leur subsistance par leur travail. Depuis, cet établissement a été nommé Hôpital-Général de la Charité ou des Renfermés.

POULAIN (Claudine), veuve de Jean Hulin, sieur de la Chabossière, fondatrice d'une communauté de religieuses non cloîtrées, établie à Angers. Cette communauté, nommée le Bon-Pasteur, était spécialement destinée à recevoir les filles repenties.

POYET (Guillaume), s
Granges, paroisse St.-Ma
Varenne, en 1474, s'est
célèbre par ses talens, s
gnités et ses malheurs.
avoir exercé plusieurs ch
au parlement de Paris, l
nommé chancelier de Fran
1538, et privé de cette di
pour cause de péculat, pa
rêt du parlement du 23
1545. Cet arrêt le déclar
habile et incapable de jo
tenir office royal, le cond
à 100,000 *livres parisis*
monde et à tenir prison jus
plein et entier paiement d'ic
« Ayant été transféré à la
» tille, dit M. Dupin dan
» des ouvrages qu'il vient de
» blier, son procès fut int
» de la manière prescrite
» l'ordonnance de 1539,
» vrage de Poyet lui-même
» dans laquelle était cette
» position : L'accusé sera i
» pellé par le juge de fou
» *sur-le-champ* ses repro
» contre le témoin, si au
» y a, et averti *qu'il n'y*
» *plus reçu* après avoir ent
» la lecture de la déposition.
» quand on vint à la conf
» tation, Poyet, étourdi d
» foule des dépositions à ch
» contre lui, de la part de
» *moins inconnus*, dem
» quelque tems pour se m
» à portée de fournir des
» proches, oubliant que
» même s'était privé de c
» ressource par l'art. 54 de l
» donnance de 1539. Le j
» d'instruction lui dit : So
» *la loi que toi-même as fa*
» On avouera aisément, si

- Dupin, que la réponse du ge instructeur était un peu ire, mais on peut en tirer tte utile leçon: que les lois ites dans le seul intérêt du uuvoir ou d'un parti sont ne armes à deux tranchans, ui peuvent blesser les mains estinées à s'en servir. Il faut nsi en conclure que le be-in le plus général de la so-iété est la justice. »

oyet s'était élevé en ram-t comme un vil courtisan; fut lui qui osa dire un jour François Ier. qu'il était le tre de tous les biens de ses ets; propos qu'il serait dan-eux de tenir même à un Ti-. Duchâtel, grand-aumônier France, qui était présent, interrompit avec indignation, lui disant: « Portez aux Ca-ligula, aux Néron, ces ma-ximes tyranniques, et si vous ne vous respectez pas vous-même, respectez au moins un Roi, ami de l'humanité, qui sait que le premier de ses devoirs est d'en consacrer les droits. »

PRÉVOT (François). Voyez 247.

PRIMAUDAYE (Pierre DE) est auteur d'un ouvrage ui dans le tems fut bien reçu t public; il a pour titre: *adémie Française*, Paris, 577, in-f°.; *Suite de l'Académie Française*, Paris, 1580, n-f°. Il a encore publié d'au-res ouvrages; on ne sait ni époque de sa naissance ni celle e sa mort.

PROUST (Jean) a fait des Annotations sur quelques passages poétiques les plus difficiles du recueil de poésies de Joachim du Bellay, Paris, 1549.

RANGEARD (N.), archiprêtre d'Andard, député aux états-généraux de 1789 et membre de l'assemblée constituante, était un des ecclésiastiques les plus distingués de l'Anjou par son instruction et ses talens. On a de lui: 1°. *Mémoires pour servir à l'histoire des Comtes et Ducs d'Anjou*; 2°. *Histoire des Evêques d'Angers*; ces ouvrages n'ont point été imprimés, l'auteur était membre de l'académie d'Angers. J'ignore les époques de sa naissance et de sa mort. V. T. I, préface, p. xiv.

RAYNAULT DE MARTIGNÉ, évêque d'Angers. Voyez T. I, p. 230.

RÉAUTÉ (Jean DE LA). Il fut un des auteurs de la fameuse consultation en faveur des enfans de Jacques Cœur, trésorier de l'épargne, si célèbre par sa disgrâce sous le règne de Charles VII. Jean de la Réauté fut ensuite professeur en droit à Angers et doyen de l'église de Saint-Pierre, enfin conseiller au parlement de Paris et chanoine de l'église d'Angers.

REGNART ou RENART (Jean), capitaine tant en France qu'en Italie, s'est aussi distingué dans la littérature. Il a traduit l'histoire que Paul Emile a composée: *De Rebus gestis Francorum*. Les 5 premiers livres de cette histoire fu-

rent imprimés en 1553; les 5 derniers ne le furent qu'après la mort de l'auteur, avec la continuation de cette histoire par Arnoul le Ferron, Paris, 1581.

RENÉ, dit le Bon, Roi de Sicile, duc d'Anjou. V. T. I, p. 502, et les premiers chapitres de ce volume.

RIFFAULT (François-Denis), médecin, né à Saumur le 2 janvier 1750, mort le 1er. janvier 1815. Il publia, à l'âge de 20 ans, un volume de ses poésies érotiques, qui fut son titre d'adoption à l'académie d'Angers.

RIGAULT (François). V. p. 94.

ROBERT, dit le Fort ou l'Angevin. V. T. I, p. 119.

ROBERT DE CRAON, grand-maître des templiers. V. T. I, p. 315.

ROBERT LE MAÇON, chancelier de France. V. Rech. sur Saumur, T. I, p. 379.

ROBERT DES MARCHAIS (René), doyen de la faculté de droit, conseiller, échevin perpétuel de l'hôtel-de-ville, élu sept fois maire d'Angers; c'est le seul maire qui ait obtenu un semblable témoignage de l'estime et de la confiance de ses concitoyens. Il est auteur du *Recueil des Priviléges de la ville d'Angers*, 1748, in-4°.

ROBIN (Claude), curé de Saint-Pierre. V. p. 391.

ROBINET (Urbain), teur de Sorbonne, chanc grand-vicaire de Paris, Ingrandes-sur-Loire, mor 1758, âgé de 75 ans. Il a pul 1°. *Mémoire pour prouver la cessité de l'évocation gén des appels comme d'abus*; *Bréviaire de Rouen*; 3°. *L d'un ecclésiastique à un curé*,

ROCHEMAILLET (Gab Michel DE LA), avocat au lement de Paris, né à Ange 1562, mort en 1642, a pu plusieurs ouvrages sur les tumes, édits et ordonnan et un *Traité Géographiqu royaume de France*, Paris, 16

ROHAN (François DE). la liste des évêques d'Anger la fin de ce volume, N°. 66.

ROLAND, comte d'Ang V. T. I, p. 111.

ROUAULT (Joachim), d valier Angevin. Il fut env par Charles VII, avec Geof de Saint-Bélin, à la tête d'u armée, pour chasser les Ang de la Guienne qu'ils occupai depuis deux ans. Après s'être e parés de Bergerac, de Jons de Montferrand et de Sain Foi, ils allèrent assiéger Ch lais. Ayant fait enfoncer u des portes de la ville, Rou s'aperçut que la contenance f me des assiégés empêchait Français d'entrer dans la plac aussitôt il arrache la bannil des mains de celui qui la po tait, entre dans la ville accom pagné de quatre hommes se lement, se fait jour au trave des ennemis, et va planter s

ard sur le mur le plus
Encouragés par ce trait
ace, les soldats suivirent
ɔt leur chef; la ville fut
, une partie de la garnison
ı mort, et l'autre faite pri-
ère.

ʼUEN DE LA BARRE
ı) s'est fait connaître par
ues poésies, dont parle la
du Maine, T. I, p 585.
tué par un de ses ennemis
85.

ɔUVRAYE (René DE LA).
110.

ɔYE (François DE), savant
sseur en droit, et l'un des
iers académ. d'Angers, est
ır de plusieurs ouvrages de
ɔrudence, les uns en latin,
utres en français, et d'un
qui traite de la vie et de
énitence de Bérenger, ar-
iacre d'Angers. (V. T. I,
o.) Roye mourut en 1686.

ɔYER (Jérôme LE), né en
et mort en 1659, doit être
é au premier rang des bien-
urs de l'humanité; il con-
ı sa fortune et sa vie à sou-
r les malheureux. Il com-
ça par établir dans la ville
ı Fléche, sa patrie, la mai-
des religieux hospitaliers de
t-Joseph, et il étendit en-
ses bienfaits en divers lieux,
ondant d'autres hospices à
ıl, à Moulins et jusqu'à
ıt-Réal dans le Canada. Il
iacra 50,000 écus à ce der-
établissement.

ALLOT (N.), fondatrice
a communauté de l'école de
Charité établie à Angers en 1714, près la rue du Figuier. Cette communauté était destinée à former des maîtresses d'école pour instruire les enfans de la ville et de la campagne, soigner et panser les plaies des malades indigens, et leur distribuer des remèdes à domicile.

SAUVEUR (Joseph), né à la Fléche en 1653, fut muet jusqu'à l'âge de 7 ans. Ses talens le firent connaître si avantageusement, qu'il fut choisi en 1680, pour maître de mathématiques des pages de madame la Dauphine, et, douze ans après, le Roi le nomma pour les enseigner aux enfans de France. Il obtint, en 1686, la chaire de mathématiques au collége royal, fut reçu, en 1696, à l'académie des sciences, et succéda au maréchal de Vauban, en 1703, dans l'emploi d'examinateur des ingénieurs. Ce savant mourut en 1716. Il nous a laissé divers écrits que l'on trouve dans les mémoires de cette académie, un calendrier universel et perpétuel, et *le Neptune Français* ou Carte des côtes de France.

SCÉPEAUX (Yves DE). V. p. 246.

SCÉPEAUX DE VIELLEVILLE (François DE), maréchal de France. V. p. 362.

SORINIÈRE (Claude-François DUVERDIER DE LA), membre de l'académie d'Angers. On a de lui : *Essai sur les progrès des Beaux-Arts*, plusieurs discours académiques et des poésies. Il mourut vers 1784.

Saint-offange. V. Surtaud
un S. Offange gouverneur de Bauge 1712
Bauge

SPINA ou DE L'ESPINE (Jean), né à Daon, religieux augustin, embrassa la religion protestante, et fut assez heureux pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy. On a de lui : *Traité des Tentations et moyens d'y résister*, Lyon, 1566; *Traité consolatoire contre toutes sortes d'afflictions*, Lyon, 1565 Il mourut à Saumur, où il était ministre, en 1594.

SURGUIN (Raoul), avocat du Roi à Angers, a laissé un *Traité contre certaines remontrances faites à la première assemblée des Etats tenus à Angers le* 14 *octobre* 1560, *par M. Grimaudet*, Paris, 1562, in-8°. Il mourut en 1574, âgé de 60 ans.

TAGEREAU (Vincent), avocat, se rendit célèbre au barreau du parlement de Paris. Il publia, en 1611, en 2 vol. in-8°., un Traité contre le congrès, sous ce titre : *Discours de l'impuissance de l'homme et de la femme* : on sait que l'usage du congrès, aussi indécent qu'incertain, fut sagement aboli en 1677. Nous avons encore de Tagèreau *le vrai Praticien Français*, Paris, 1633, in-8°.

TARIN (Jean), né à Beaufort, était fils d'un meunier, dont la pauvreté ne lui permit pas de donner à Tarin une éducation convenable à son génie. Il ne commença qu'à 18 ans ses études au collége de la Flèche, mais il y fit des progrès très-rapides. Il se fit connaître par l'éloge funèbre du cardinal de Gondi : *Laudatio*, etc., h 1616, in-4°. Il fut nomm fesseur de rhétorique au co d'Harcourt en 1617, ensuit teur du Roi, professeur d quence au collége royal, e fin recteur de l'université Paris. Il a laissé divers ouv traduits du grec et du la imprimés en 1618, et mo en 1661.

THEARD (Michel), av du Roi au présidial d'Ang a fait une élégie en vers f çais sur la mort de Bussi d'A boise, Angers, 1579, in-4°.

THIBAULT DE BLAIS III°. du nom, chevalier h neret sous Philippe-Auguste, un des poëtes les plus célè du 13°. siècle. Il fut le der de l'ancienne famille de Blais ainsi appelée du nom de Bla dont on a fait Blaison, mai de Blaise. La terre de Blai est située sur la rive gauche la Loire, entre Saint-Mar les Ponts-de-Cé. Il en est f mention dans l'épître 28 livre I des épîtres de Pierre vénérable, abbé de Cluny.

THIERRI, comte d'Ang V. p. 111-114.

THOMASSEAU DE CU SAY (Louis). V. Rech. Saumur, T. II, p. 79.

THOMASSEAU (Lou Paul), officier d'artillerie célèbre ingénieur, auteur de *Pyrotechnie Militaire*, imp mée long-tems après sa mo V. Rech. sur Saumur, T. II p. 73-102.

OMASSEAU DE CUR-DE LANDRY (Joseph), Angers, célèbre médecin, rois de janvier 1693, il nça, dans la salle du Jar-les Plantes, à Paris, un urs sur la circulation du (matière encore alors pro-atique), et prouva que ey, médecin Anglais, n'est le premier qui, en 1628, it cette découverte, puis-nombre d'auteurs l'avaient ue dès le 12e. siècle. Louis, sur le rapport que lui fi-ceux qui avaient entendu iscours, voulut voir Tho-eau. Il le reçut avec dis-tion, s'entretint avec lui d'une heure, et lui donna ordonnance de 1,000 livres, ui disant que c'était un pré-et qu'il le retenait pour médecin ordinaire. « Sire, pondit le docteur, votre Majesté me fait trop de grâce, e ne suis pas fait pour réussir l'ombre des courtisans d'un rand prince; la cour serait our moi une mer orageuse ù j'échouerais. Je serai tou-ours prêt lorsqu'il s'agira de a santé de votre Majesté et de a famille royale, et j'accour-ai à leur secours, même sans tre mandé. » J'admire votre ilosophie et vous en estime vantage, dit le monarque, et ajouta, en lui donnant son rtrait : « Souvenez-vous de moi et de la promesse que vous venez de me faire. » homasseau mourut à Paris en 10, âgé de 67 ans.

THORÉ (Mathurin-René), ocat au parlement de Paris, né à Châteaugontier en 1756, mort en 181[illegible]. Il a fait des recherches intéressantes dans les archives de l'église d'Angers; c'est dans les extraits qu'il a faits de divers cartulaires que j'ai puisé la plupart des renseignemens qui m'ont servi à rédiger les chapitres du Ier. vol. qui traitent des évêques et de la cathédrale d'Angers. Les manuscrits de M. Thoré, dans lesquels se trouve un extrait du journal de Louvet, sont d'autant plus précieux, que les originaux n'existent plus; les archives de l'église d'Angers ont été détruites pendant la révolution.

THOREL (Guy), gentilhomme Angevin. Louis II, Roi de Sicile et duc d'Anjou, obligé d'abandonner son royaume, laissa le commandement de son armée à Thorel, qui fit le siége de Naples et parvint à se rendre maître de cette capitale.

TIGEON (Jacques), chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Metz, a traduit en français les œuvres de Saint Cyprien et publié divers autres ouvrages à Rheims en 1579. On ignore l'époque de sa naissance et celle de sa mort.

TORT (François LE) a publié le *Trésor des Morales de Plutarque*, a traduit en latin des commentaires grecs, des opuscules de Plutarque, etc., Paris, 1578, in-8°.

TOURLANDRY (Geoffroi DE LA) vivait vers la fin du 14e. siècle. Il intitula de son nom un livre qui contient une instruc-

tion pour maintenir dans le sentier de la vertu les femmes mariées et à marier, à la fin duquel il y en a un autre intitulé: *le Guidon des guerres*, Paris, 1514.

TREDEHAN (Pierre) a traduit en français un dialogue de Platon, Lyon, 1564, in-4°.; les 4 premiers livres de l'Enéide en vers héroïques, Genève, 1574; les Bucoliques et les Géorgiques de Virgile en vers français, avec la vie du poëte, Genève, 1583.

TRONCHAY (Georges DU), né à Morannes en 1540. Il était très-versé dans la connaissance des médailles anciennes, dont il avait fait une nombreuse collection. Il a laissé plusieurs ouvrages tant en prose qu'en vers: *la Grammaire Française*, un livre des Etymologies, un des Proverbes, etc. Il mourut au Mans en 1582.

TRONCHAY (Louise-Agnès DE BELLÈRE DU), née en 1639 au Tronchay, près Martigné-Briant. Cette demoiselle se consacra au service des pauvres et des malades, auxquels elle abandonna la plus grande partie de sa fortune. Elle mourut à Parthenay en 1694. Sa vie a été imprimée à Paris en 1733, sous ce titre: *le Triomphe de la Pauvreté et ses humiliations, ou la Vie de mademoiselle de Bellère du Tronchay, appelée communément sœur Louise.*

TROTTEREAU (Julien), prêtre, était également versé dans la connaissance de la philosophie, du droit civil et
non, de la théologie et des
gues hébraïque, grecque et
tine. On a de lui une co
instruction de la langue hé
que. Il mourut vers l'an 150

TURPIN (Guillaume), é
que d'Angers. Voyez le Tabl
Chronol. des évêques, à la
de ce volume, N°. 59.

TURPIN DE CRISSÉ (L
maréchal-de-camp, inspecte
général de cavalerie, mem
des académies des sciences et
les-lettres de Berlin et de Na
est auteur des *Commentaires*
les Mémoires de Montécuc
généralissime et grand-maît
l'artillerie de l'Empereur, Pa
1769.

TUSSEAU (Lefèvre DE
avocat au siége présidial et co
seiller de la prévôté d'Ange
homme singulier, qui fais
profession d'une grande indif
rence, et dont le mot fav
était *ni plus ni moins*. Jacq
des Alleus, autre avocat A
gevin, lui fit cette plaisante épi
taphe:

Arrête ici, passant, ou bien pour
tes pas,
Contemple ce tombeau, ne le co
temple pas;
Apprends le nom de celui dont l
cendre
Fut ici mise, ou passe sans l'a
prendre.
C'est du Tusseau, gentilhom
ou bourgeois,
Avocat, écuyer, juge, docteur tè-
Du Tusseau, de qui la science
Fut la tranquille indifférence;
De profundis, *Libera*, *Te Deu*
Ou si tu veux, *Laudote Dominum*
Dis pour son ame, ou bien ta p
tenôtre.

Que son esprit, affranchi du trépas,
S'envole en haut, ou qu'il descende en bas,
Vi plus ni moins, qui fit l'un a fait l'autre.

Après s'être défait de sa charde conseiller, du Tusseau endans la carrière militaire, a en Italie, et mourut à Can-, au service de la république Venise.

ULGER, évêque d'Angers. p. 221, et T. I, p. 267.

VAUGIRAULT (Jean DE), ïque d'Angers. V. le Tableau ronol. des évêques, à la fin ce volume, N°. 77.

VERDIER (Jean), né à Ans au commencement du 17°. cle. Il fut reçu, en 1638, conller au présidial de la même le, nommé, en 1681, proeur en droit français. et recr de l'université en 1688. Il urut l'année suivante. On a lui un Commentaire sur la utume d'Anjou, qui n'a pas imprimé.

VIVANT (Louis) a traduit français le Traité latin de nri Corneille Agrippa, de tcellence de la Femme ou de louange du sexe féminin, ris, 1578, in-16.

VERRIER (Jean LE) et Alix Bart, son épouse, bourgeois d'Angers, fondèrent, en 1408, quatre bourses pour autant d'étudians en droit dans l'université de cette ville. Ils leur donnèrent, outre des rentes en argent, leur maison de la Fromagerie, en la paroisse de Notre-Dame d'Angers, une autre maison près la porte Girard, un clos de vigne et une métairie. Depuis, cette utile fondation fut transformée en un collége, qu'on nomma de la Fromagerie; on y mit un principal et quatre régens, chargés d'enseigner gratuitement la grammaire, la rhétorique et la philosophie.

VEZINS (René, baron DE). V. p. 207.

VOLNEY (Constantin-François CHASSEBŒUF, comte DE), pair de France, membre de l'académie française, membre honoraire de la société asiatique de Calcutta, mourut à Paris le 25 avril 1820. On vient de publier la collection de ses œuvres en 8 vol. in-8°., Paris, 1821, Bossange frères. V. p. 401.

WANDELAND (Adam), originaire de Suisse, né à Angers, a excellé dans la peinture, ainsi que son père. Il a décrit *le plan ou portrait de la ville, cité et université d'Angers*, imprimé à Paris en 1575.

LISTE

DES CONSULS OU COMTES D'ANGERS, DES COMTES ET DES DUCS D'ANJOU (a).

Il ne me reste plus à faire que des *Listes*, travail aride et obtient à peine un coup-d'œil du lecteur; mais s'il savait qu'd renferment, et surtout celle-ci, une mine féconde de riche littéraires, peut-être y donnerait-il quelque attention. Pres chacun des comtes d'Anjou, dont on voit ici les noms, pourra par ses hauts-faits d'armes et ses aventures chevaleresques, fa nir la matière de plusieurs volumes. C'est dans l'histoire de ce province que les auteurs romantiques peuvent puiser à pleines mains une foule de sujets intéressans. Le théâtre sur lequel présentent, tour-à-tour, nos princes Angevins offre les décor tions les plus riches, les plus variées et les plus pittoresq Cette province, que la Loire traverse dans toute sa longue entre deux superbes coteaux couverts d'excellens vignobles de champs bien cultivés, est encore arrosée en tout sens plus de trente rivières qui coulent dans de fertiles et ri vallons, et viennent se réunir à ce beau fleuve. Des bois-tai des futaies, marquent encore les places qu'occupaient nos a ques forêts, que le dernier siècle a vu presque entièrement paraître; des ruines de vieux châteaux, d'églises, d'abbay se trouvent encore dans presque tous les cantons. L'auteur d

(a) Abréviations adoptées pour cette Liste et les suivantes: *a* indiqu Ier. volume des Recherches Historiques sur Saumur et le Haut-Anjou, *b* le *c* indique le Ier. volume des Recherches Historiques sur Angers et le Anjou, *d* le IIe. Les chiffres qui suivent ces lettres indiquent les page volumes. Au moyen de ces renvois, le lecteur pourra lire de suite ce concerne les personnages cités.

man sur un des princes Angevins veut-il changer le lieu
: la scène? Qu'il transporte son héros dans le Maine ou dans
Touraine, dans la Guienne ou dans le Poitou, dans la Nor-
andie ou dans la Provence, il lui fera parcourir les plus
lles provinces de France, et ne le fera point sortir de ses états.
auteur veut-il qu'il voyage dans les pays étrangers? Les
yaumes d'Angleterre, de Naples et de Sicile, de Jérusalem,
it appartenu aux souverains de l'Anjou; les guerres qu'ils ont
utenues pour conquérir ces royaumes ou pour s'y maintenir sont
rtiles en actions d'éclat, en épisodes, qui peuvent se prêter à
us les développemens du roman historique. L'amour, l'ambi-
on, la haine, la jalousie et toutes leurs tragiques fureurs,
ccupent une place très-étendue dans l'histoire d'Anjou.

Mais, avant de se livrer à une telle entreprise, l'auteur ro-
mantique devrait commencer par invoquer le génie du savant
Walter Scott. Ce qui serait plus à souhaiter encore, c'est
ue ce grand et fécond écrivain voulût bien tourner ses regards
rs la patrie des Plantagenets. Il y apercevrait leur berceau
ans le gothique château d'Angers, les tombeaux et les statues
: Henri II et de Richard Cœur-de-Lion dans la tour de l'ab-
aye de Fontevrault. Cette célèbre abbaye, si souvent visitée ou
abitée par des Rois et des Reines d'Angleterre, est sans contredit
: plus remarquable de toutes celles qui existent ou ont existé
ans le monde chrétien; elle mérite, par les grands et impor-
ans souvenirs qui s'y rattachent, d'avoir pour historien le pre-
ier des auteurs romantiques de l'Europe.

La liste des consuls ou comtes d'Anjou présente des lacunes
ne je n'ai pu remplir; j'aurais dû peut-être ne la commencer
u'à Ingelger, puisque la plupart de ceux qui l'ont précédé
ont inconnus, et que les époques des gouvernemens de ceux
ont les noms sont parvenus jusqu'à nous sont incertaines; mais,
ar une sorte d'orgueil national, dont je n'ai pu me dé-
endre et dont je m'accuse, j'ai voulu placer, en tête de cette

liste, le nom de ce vaillant chef de nos ancêtres, de cet intré guerrier, qui, ne voulant pas vivre sous une domination étr gère, préféra la mort au joug des Romains; ce héros était

Avant J.-C.

53 DUMNAC ou *Dumnacus*, *c*, 19.

Ère Chrét.

Chefs Romains.

. . . . . .

464 ÆGIDIUS ou Gilles, *c*, 60.

. . . . . .

464 PAUL, *c*, 60.

. . . . . .

Chefs Barbares ou Saxons.

. . . . . .

479 ODOACRE, *c*, 60.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Consuls ou Comtes Temporaires.

. . . . . .

570 LICINIUS ou Lezin, *e*, 84.

580 THÉODULPHE, *c*, 89.

581 BEPPOLEN, *c*, 90.

. . . . . .

720 RAINFROY, *c*, 105.

. . . . . .

768 MILON d'Angers, *c*, 111.

772 ROLAND, fils du précéde *c*. 112.

778 THIERRI, *c*, 111, 114, 11

845 ROBERT l'Angevin, *c*, 119, 1

851 ERISPOÉ, *c*, 122.

867 EUDES, *c*, 155, 162.

867 INGELGER, *c*, 145.

Comtes Héréditaires.

879 INGELGER (le même), *c*, 155.

888 FOULQUES Ier., *c*, 161.

938 FOULQUES II, dit le Bon, *c*, 164.

958 GEOFFROI Ier., dit Grisegonelle, *c*, 171.

987 FOULQUES III, dit Nerra, *a*, 144, 153, 161, 166; *c*, 179.

1040 GEOFFROI II, dit Martel, *a*, 171, 178, 183, 185, 196; *c*, 190, 216.

1060 GEOFFROI III, dit le Barbu, *a*, 186, 196; *c*, 222, 223.

1060 FOULQUES IV, dit le Réchin, *a*, 186, 196, 230, 238; *c*, 220, 223, 229.

1098 GEOFFROI IV, dit Martel, fils aîné de Foulques-Réchin, et associé par lui au gouvernement de l'Anjou, *a*, 238.

1109 FOULQUES V, *a*, 246, 423; *c*, 229, 238, 246.

1129 GEOFFROI V, dit le Bel Plantagenet, *a*, 251, 2 260; *c*, 254, 267, 274

1151 HENRI II, Roi d'Angleter *a*, 271, 298, 302; *c*, 2 280, 287.

1189 RICHARD Cœur-de-Lion, d'Angleterre, *a*, 308, 3 333; *c*, 294.

1199 ARTUR, *a*, 324; *c*, 294.

1199 JEAN Sans-Terre, Roi d'A gleterre, *a*, 324; *c*, 294, 3

1246 CHARLES Ier., *c*, 334.

1285 CHARLES II, dit le Boite *c*, 342.

1290 CHARLES III, dit de Val *c*, 349.

1332 JEAN, fils aîné du Roi Ph lippe de Valois, devint R de France, *c*, 389, 39

Ducs Héréditaires.

1356 LOUIS Ier., *c*, 389, 398.
1384 LOUIS II, *c*, 410.
1417 LOUIS III, *c*, 424.
1434 RENÉ, dit le Bon, *a*, 396; *b*, 1; *c*, 497; *d*, 1, 22.

Ducs Apanagistes.

HERCULE, qui depuis fut nommé François, le plus jeune des cinq fils de Henri II et de Catherine de Médicis.

EDOUARD, nommé depuis Henri, frère du précédent, fut élu Roi de Pologne, et régna ensuite en France sous le nom de Henri III, *b*, 68, 84, 96.

FRANÇOIS, duc d'Alençon, frère du précédent, *b*, 86, 93, 96; *d*, 117, 173.

GASTON (Jean-Baptiste), troisième fils de Henri IV; il portait le titre de duc d'Orléans.

PHILIPPE, duc d'Orléans, fils de Louis XIII, fut appelé dans sa jeunesse duc d'Anjou; il est le premier de la maison de Bourbon qui ait porté ce titre.

PHILIPPE, second fils de Louis XIV, né en 1668, mort en 1671.

LOUIS-FRANÇOIS, troisième fils de Louis XIV, né en 1672, mort dans la même année.

PHILIPPE, second fils de Louis, Dauphin de France, et petit-fils de Louis XIV, devint Roi d'Espagne en 1700.

LOUIS, troisième fils de Louis, Dauphin, porta d'abord le titre de duc d'Anjou, ensuite celui de Dauphin après le départ de son frère pour l'Espagne, puis régna sous le nom de Louis XV.

(ANONYME), fils de Louis XV, mort à l'âge de 3 ans.

(ANONYME), second fils du premier mariage du Dauphin, fils de Louis XV, mort enfant; il est le dernier qui ait porté le titre de duc d'Anjou.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER, comte de Provence, *Monsieur*, actuellement régnant sous le nom de LOUIS XVIII, dernier apanagiste d'Anjou.

TABLEAU

CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES ÉVÊQ D'ANGERS,

Rédigé d'après les Catalogues qui sont à la Bibliothè du Roi, et les Manuscrits de Dom Housseau, Re gieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (a

A L'ÉPOQUE de la révolution, beaucoup d'évêques n'é plus, aux yeux du public éclairé, que des courtisans en collet, dépensant joyeusement et peu chrétiennement, da capitale, leurs immenses revenus; presqu'étrangers aux de de l'épiscopat, ils ne résidaient guère dans leurs diocèses, lorsqu'ayant perdu les bonnes grâces du Roi ils y étaient e

Pour se former une idée de ce qu'étaient anciennem évêques de France, il faudrait se reporter à différentes ép de l'histoire de notre monarchie. Ce tableau chronologiq ce que j'ai dit jusqu'à présent des prélats dont j'ai eu l'occ de parler, ne peut suffire qu'aux lecteurs qui, sur cette tière, veulent bien se contenter de notions superficielles. C dant il serait bon de savoir que, sous les deux premières dyn l'autorité des évêques, dans l'état, fut beaucoup plus g qu'elle ne l'a été depuis. Ils pouvaient déposer les Rois, avaient le droit, en vertu de la constitution de Clotaire d'obliger les juges, en l'absence du monarque, à réform sentences qu'ils trouvaient injustes.

Sous les Mérovingiens, dans les assemblées publiques nation, ils prenaient séance avec les nobles, quoiqu'il s souvent question dans ces parlemens que de traiter des a militaires (b). Une multitude de chartes de ces tems re

(a) Voyez la note de la page 538.

(b) Grégoire de Tours, Liv. VIII, Chap. 30.

ouve que les évêques prenaient alors une part très-active ns toutes les affaires du gouvernement, et leur autorité alla loin qu'elle effraya les Rois eux-mêmes. Souvent il échappa Chilpéric Ier. de s'écrier dans sa douleur : « Notre fisc a été appauvri, nos richesses ont passé aux églises. Il n'est plus dans les Gaules de véritables souverains que les évêques. La dignité royale s'avilit, et ce sont les évêques qui régnent réellement chacun dans son diocèse (*a*). » N'ayant ni la force le courage de s'opposer à de tels abus, ce prince se contait de lacérer des testamens faits en faveur des églises. Cendant cette autorité temporelle des évêques, qui n'était fondée e sur l'ignorance des peuples, s'affaiblit peu-à-peu, à mesure e les lumières pénétrèrent dans la masse de la nation, et e a toujours été en déclinant jusqu'à la révolution. Depuis tte grande catastrophe, qui a fait tant de mal et produit nt de bien, tout a changé dans la position sociale du haut rgé. Les évêques, dépouillés de leurs grandes fortunes, résint maintenant dans leurs diocèses, édifient les fidèles par la gularité de leurs mœurs, la frugalité de leurs tables, et soungent beaucoup mieux les pauvres que ne le faisaient leurs hes prédécesseurs.

Peu de diocèses en France offrent une plus longue liste évêques que celui d'Angers; depuis près de onze cents ans siége épiscopal de cette ville a presque toujours été occupé, if quelques interruptions, par des prélats non moins distingués r leurs talens que par leurs vertus.

1. DÉFENSEUR, premier évêe d'Angers, *c*, 68.

2. AUXILE n'est connu que e ce qu'en a dit l'auteur de vie de saint Firmin, évêque miens.

3. APOTHÊME (Saint) fut erré dans le cimetière qui forme aujourd'hui la place du Ralliement, à Angers.

4. FUMÈRE (Saint). Les frères Sainte-Marthe le placent après Talaise; on ne sait rien de son histoire.

5. PROSPER. On ne sait rien non plus de l'histoire de ce prélat.

a) Grégoire de Tours, Liv. VI, Chap. 46.

6. MAURILLE (Saint), élu vers l'an 397, *c*, 72 (*a*).

7. THALAISE est le premier évêque d'Angers dont on connaisse l'époque précise de l'élection, *c*, 74.

8. EUSTOCHE ou EUSTOQUE n'est connu que parce qu'il assista au concile d'Orléans tenu en 511.

9. ADELPHE. Tous les catalogues le donnent pour successeur d'Eustoche, sans parler de ses actions.

10. AUBIN (Saint), né à Vannes, élu évêque vers 529. Sa vie, écrite par Fortunat, évêque de Poitiers, a été publiée par D. Mabillon, au 1er. volume des actes des Saints de l'ordre de Saint Benoît.

11. EUTROPE (Saint). Ce fut lui qui dédia le nouveau monastère bâti à Glanfeuil par St. Maur, *a*, 352.

12. DOMITIEN, dont on ignore le commencement de l'épiscopat, n'est guère connu que par le second concile de Tours, auquel il assista l'an 567, et par la lettre synodale adressée a[illegible] ple de la province ecclésia[illegible] de Tours, de concert av[illegible] évêques de Tours, de Nan[illegible] du Mans.

13. BAUDEGISE. On n[illegible] rien de son histoire.

14. AUDOUIN. Grégoire [illegible] Tours (Liv. X, Chap. 14, [illegible] apprend que ce prélat était [illegible] gue, dissolu dans ses mœ[illegible] coupable d'adultère. Il avait [illegible] construire sur les remparts d[illegible] gers un belvédère, où il se [illegible] tirait souvent pour se [illegible] plus librement à la débau[illegible] Un soir qu'il en sortait ivre [illegible] soutenu par un abbé, il do[illegible] un coup de poing à l'esclave [illegible] portait devant lui un flambe[illegible] et le renversa dans le f[illegible] L'esclave en tombant saisit [illegible] mouchoir qui pendait à la c[illegible] ture de l'évêque, et l'aurait [illegible] traîné dans sa chute, si l'a[illegible] ne l'eût retenu par les pi[illegible] mais, renversé sur le bord [illegible] mur, la tête d'Audouin ha[illegible] rudement contre une pierre [illegible] il mourut. Il occupait le si[illegible] d'Angers entre 584 et 533.

(*a*) On sera sans doute surpris de ne point voir Saint René a[illegible] des évêques d'Angers, vu l'habitude qu'on a de le trouver, sur tous les [illegible] logues, immédiatement après Saint Maurille. Pour justifier cette sé[illegible] historique, je dois dire que le nom de Saint René n'est point i[illegible] sur le plus ancien catalogue des évêques d'Angers qui est à la bi[illegible] thèque du Roi. Ce précieux monument historique est du 9e. siècle. O[illegible] que le nom de Saint René a été interpolé dans la vie de Saint M[illegible] rille écrite dans le 10e. siècle; aussi n'est-ce que dans les catal[illegible] du 12e. siècle que l'on voit, pour la première fois, le nom de S[illegible] René. Jusqu'à présent, les catalogues du diocèse ont omis le nom d'A[illegible] second évêque d'Angers suivant les catalogues de la bibliothèque [illegible] Roi; j'ai cru devoir réparer cette omission.

. LEZIN (Saint). c., 84.

. CARDULPHE, élu vers 505. Les catalogues du 9e. : le nomment *Chaidulfus* ux du 12e. *Cardulfus;* il fait mention de lui que la vie de St. Maimbœuf, e par Marbode.

. MAIMBŒUF ou MAGNOBODE nt). c, 96.

. NIULPHE, élu vers l'an Le père le Cointe rejette ce du catalogue des évêques gers ; les frères Sainte-he et les catalogues des 9e., et 13e. siècles l'admettent; e sait rien de ses actions.

. LOUP (Saint). Les Ste.-he déplacent cet évêque rès l'autorité du faux Odon, les catalogues des 9e., 12e. 5e. siècles ont plus de poids cet anonyme. L'église d'An-honore la mémoire de St. p le 17 octobre.

. GOBERT ou GODEBERT. corps était conservé dans châsse d'argent dans l'église aint-Serge.

. AGILBERT ou AGLIBERT. s ne savons rien de cet évê-, sinon qu'il était honoré me Saint dans l'abbaye de t-Serge.

. GARIAC. Robert et Chenu nt qu'il a tenu le siége l'an , Menard dit en 740, Hiret ıis 741 jusqu'à 751 ; mais ıns et les autres n'ont point ıreuves.

. BOSO. On sait seulement l succéda à Gariac, et rien lus.

24. COLLATORE. Les Sainte-Marthe et le père le Cointe s'accordent pour le placer au rang de nos évêques, ainsi que :

25. BÉNIGNE et

26. BESTE. On ne sait rien de l'histoire de ces évêques.

27. SADRILS. Il assista au concile tenu à Compiégne en 756.

28. MAURIOLE. On ignore l'époque de son élection, mais on sait qu'il occupait le siége en 765, puisqu'il assista au concile tenu, à cette époque, à Artigny sur Aisne. En 770, il obtint un diplôme de Charlemagne, qui confirmait l'union, faite par les Rois ses prédécesseurs, du monastère de St.-Etienne (depuis Ste.-Croix) à l'église d'Angers. Les Sainte-Marthe et le P. le Cointe ont publié ce diplôme, dont l'original était dans les archives de St.-Maurice; il était si beau et si bien conservé, que le savant Mabillon, la première fois qu'il le vit, le baisa respectueusement, par vénération pour l'antiquité.

29. GENTIEN. Nos anciens catalogues et les écrivains ecclésiastiques considèrent cet évêque comme le successeur de Mauriole; c'est de son tems que Charlemagne donna l'abbaye de Saint-Serge à Witbolde, revenu depuis peu d'une ambassade en Orient, dont il avait été chargé par ce prince vers 787.

30. BENOIST occupa le siége vers 789. Quoique honoré dans ce diocèse comme Saint, il ne nous reste aucune pièce authentique sur laquelle on puisse rap-

porter quelque chose de sa vie. On voit seulement, par les registres de la cathédrale, que, l'an 817, il présenta à Louis-le-Débonnaire des lettres d'exemption pour l'église d'Angers, que Charlemagne avait accordées, et que ce prince le prit, ainsi que son chapitre, sous sa protection. Ces lettres sont datées du 23 octobre 817, la 3e. du règne de Louis, indiction 10e.

31. FLODEGAIRE est connu par un diplôme de Louis-le-Débonnaire, qui porte aussi le nom de Lothaire, son fils, associé à l'empire en 817. Ce diplôme confirme un échange que Flodegaire avait fait d'un esclave avec Winerand, qui lui donna deux autres esclaves de la paroisse de Chambellay, en 829; ce qui prouve que dès-lors les ecclésiastiques ne pouvaient faire d'aliénations sans l'autorisation du prince. Ce diplôme de Louis-le-Débonnaire est imprimé dans l'ouvrage du Père le Cointe.

32. ARGLÉAIRE occupait le siége vers 830, comme il paraît par un diplôme de Pepin, Roi d'Aquitaine, qui remit l'église d'Angers en possession des biens qu'elle avait à Chalonnes et qui avaient été usurpés sous l'apparence d'une concession royale. On croit que ce prélat mourut en 836.

33. DODON, élu en 836 ou 837, fut un des plus illustres évêques de son tems. D. Housseau présume que ce prélat fut chancelier de Pepin, Roi d'Aquitaine. Ce qui paraît certain, c'est qu'il avait un accès facile auprès de ce prince, et qu'il en beaucoup de grâces p église, entr'autres, la m péages dans les ports, rivières et dans les d'Angers et des environ ensuite confirmer tous c par Charles-le-Chauve, on le voit par un diplôm monarque, donné à Lim 8 février 843, et dans lequ trouve une énumération d les biens dépendans de cett se. Il assista au concile de en 849 et à celui de Soiss 859. Il mourut en 880.

34. RAYNON, natif de léanais, d'une famille pa et alliée des Rois de Fra fut d'abord chanoine de S Martin de Tours, ensuite de Saint-Serge, et enfin é d'Angers l'an 880. Il est frères, Adaland, archevê Tours, et Adlandis, pèr dèle ou Alinde, qui épou gelger, comte d'Anjou. le-Grand, duc de Bret donna l'abbaye de St.-S Raynon et à ses successeu plus ancien titre que nous touchant cet évêque, e lettre de l'Empereur Char Gros, rapportée dans le laire de l'église d'Angers, de 886. Une notice, sous de 905, prouve que Ray écrire la vie de St. Maur mourut vers 907 ou 908. sous ce prélat que se fit la tition des biens entre lui chanoines de l'église d'An car auparavant ils vivaient commun.

35. RHOTARD. On ne sai de l'histoire de cet évêque

i'il occupait le siége d'An-
ins le 10e. siècle.

Raynault, premier du
Les Sainte-Marthe n'ont
parlé de cet évêque. Les
gues des 12e. et 13e. siècles
cent après Rhotard, et
'avons aucune raison pour
suivre ces anciennes listes.

Herve. On ne sait point
lle année il monta sur le
piscopal; la plus ancienne
qui parle de lui est de
9. C'est un titre de Foul-
e-Roux, comte d'Anjou et
e Saint-Aubin et de Saint-
, deux monastères occupés
ar des chanoines.

Nefingue gouvernait l'é-
'Angers en 966; on ignore
ne de son élection. La
ère charte qui fasse men-
e lui est celle qui est re-
à l'introduction des moi-
ns l'abbaye de St.-Aubin,
y mit après en avoir ex-
les chanoines en 965. Il
rivit, en 969, l'acte de do-
n d'une église de Notre-
et d'un ancien château
croit être Rochefort-sur-
. Geoffroi-Grisegonelle ac-
, en sa présence, aux moi-
e Saint-Aubin, le privilége
e leur abbé. Ce prélat,
ttaché à cette abbaye, la
de la moitié du port de la
, situé vis-à-vis d'*Echina*
Erina, Erigné, près les
-de-Cé. Ce péage était
é dans le lot de l'évêché
du partage des biens fait
l'épiscopat de Raynon. Sui-
la chronique de Saint Flo-
, Nefingue mourut en 974.

39. Aymon. On ne connaît de lui que son nom.

40. Raynault II fut ordonné évêque en 974. Il souscrivit, en 987, la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre de Dorat, diocèse de Limoges, avec Archambault, archevêque de Tours. A l'occasion d'une restitution, faite par lui au chapitre de Saint-Maurice, de biens qui avaient été spoliés par ses ancêtres (les églises de Douces et d'Epina, près Montfort), il excommunia, dans un statut synodal, en 1010, tous ceux qui usurpent les biens de l'église. On trouve le nom de Raynault II au cartulaire de St.-Florent de Saumur, dans une charte de 994; en l'an 1000, il souscrivit une charte de Foulques-Nerra, qui rend à ce prélat la moitié du produit des bureaux des ponts d'Angers situés sur la Mayenne Raynault mourut l'an 1010, dans son pélerinage à Jérusalem, où il avait accompagné Foulques-Nerra.

41. Hubert, de Vendôme, fit un grand nombre de dédicaces d'églises, entr'autres, celle du Ronceray. *c*, 322. Mort en 1047.

42. Eusèbe, surnommé Brunon, élu en 1047, mort en 1081. Il assista au concile de Rheims, en 1049, présidé par le Pape Léon IX, et convoqué particulièrement contre les ecclésiastiques incontinens et simoniaques. Ayant appris que Raoul, archevêque de Tours, l'avait excommunié, et que, dans ses lettres à l'évêque du Mans, il le traitait de *cochon*,

Eusèbe fit, à cette occasion, une pièce de vers, dont voici la traduction : « Tu dis que je suis » un cochon, et moi, avec plus » de raison, je dis que tu es un » bouc; tu ne respectes aucune » personne, et, si j'en crois les » bruits qui courent, tu ne res- » pectes pas même ta sœur. L'a- » varice te rend aveugle et ta » colère te change en serpent » furibond; tes trafics sacriléges » t'ont acquis des richesses et » le surnom de *Simoniaque*. » Quant à ton anathême, je m'en » soucie comme des..... etc. » L'écrivain qui rapporte ces vers dit qu'Eusèbe avait la simplicité d'une colombe. (*Recueil des Hist. de Fr.*, T. XII, p. 460.) *c*, 208.

43. GEOFFROI, Ier. du nom, surnommé de Tours, parce qu'il était doyen de cette église et chantre de St.-Martin, fut sacré le 6 août 1082. Il fit, au mois de septembre suivant, avec le comte Foulques-le-Jeune, un accord pour la justice des adultères et des usuriers, qui jusqu'alors avaient été justiciables de la juridiction des évêques. On convint que les archidiacres et le prévôt du comte instruiraient de concert les procès des délinquans, et que les amendes se partageraient par moitié, au profit du comte et de l'évêque. Ce fut peut-être la première fois que l'on vit en Anjou le juge ecclésiastique instruire des procès avec le juge laïque. Geoffroi mourut le 10 octobre 1093, suivant les cartulaires de Saint-Laud, ou le 9 de ce mois en 1094, suivant ceux de St.-Maurice.

44. GEOFFROI II, de Mayenne, élu en 1094 ou il était trésorier de St.-Ma lorsqu'il parvint à l'épis et ne fut sacré que le 25 1096. Il assista, la même a au concile de Sens. Les noines de l'église d'A étaient alors au nombr trente, nombre réputé d dans ce tems-là, parce qu'il pelait les trente deniers avaient été le prix de la t son de l'un des apôtres. Ge réduisit ce nombre à vingt en donnant, à perpétuité, de ces canonicats à l'abb Toussaint. Les Sainte-Ma disent que le Pape Sylvestre pendit ce prélat de ses f tions, à cause de sa trop gr jeunesse et de son incapa ce qui paraît au moins i tain, puisqu'on sait que le Urbain, son prédécesseur, vu l'évêque Geoffroi à A et l'avait amené avec lui au cile de Tours. Quoi qu'il en ce prélat se retira à Cluny il mourut vers 1103.

45. RAYNAULT III, de Martigné-Briant, fut élu cré l'an 1102. Il établit 1107, l'usage de donner pauvres, pendant trente je la portion de l'évêque ou chanoine mort. *c*, 230.

46. ULGER, élu en 112 1125, est célèbre, parmi les lats de son tems, par le zè la persévérance qu'il mit à r des mains des nobles les bie l'église dont ils s'étaient emp St. Bernard lui écrivit, en 1 pour le féliciter de ses bo

s dans cette entreprise, en l'accusant d'opiniâtreté es choses d'une très-petite quence. Il mourut le 17 re 1149. *c*, 267; *d*, 220.

. NORMAND, de Doué, était diacre de l'église d'Angers u'il fut élu évêque en 1149 150. Il mourut en 1155. 23.

. MATTHIEU, de Loudun, le sa naissance, fut d'abord ne dans l'abbaye de Saint- ent, dont il fut élu abbé en . Il fut sacré évêque en , et mourut, en 1161, à aye du Loroux, où il fut rré dans l'église.

). GEOFFROI III, dit la Mou- , était doyen de St.-Maurice u'il fut élu et sacré évêque 1162. Il assista au concile Tours, présidé par le Pape xandre III, en 1163. Il na à l'église de St.-Mau- l'église de St.-Denis, qui appartenait, pour fournir à tretien du luminaire de la sse de St. Maurille. Ce pré- mourut en 1177.

o. RADULPHE OU RAOUL DE UMONT était de la maison des omtes de Beaumont, fils de hard et d'une fille naturelle Henri Ier., Roi d'Angleterre. fut élu en 1178, et assista, nnée suivante, au troisième ncile de Latran. Il consacra bbaye de Mélinais, le mo- stère de St.-Georges-sur-Loire celui de Belle-Branche. Raoul ranchit les maisons épiscopales la spoliation des meubles, , argent et provisions, qui avait lieu lors de la mort des évêques, à moins que ceux-ci ne l'eussent ordonnée par leur testament. Ce prélat assista au congrès de Gizors, où la paix fut conclue entre Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, et le voyage de la Terre-Sainte résolu. Radulphe mourut en 1197 ou 1198. *c*, 323.

51. GUILLAUME DE CHEMILLÉ, de l'ancienne famille de Chemillé, d'Anjou, était chanoine de St.-Maurice lorsqu'il fut élu. Richard-Cœur-de-Lion le députa, avec plusieurs autres prélats et seigneurs laïques, pour assister, en qualité de ses ambassadeurs, à l'élection d'un Empereur, qui se devait faire à Esford, suivant la convocation faite par l'archevêque de Mayence et la plus grande partie des princes d'Allemagne. Il mourut le 25 mai 1202.

52. GUILLAUME DE BEAUMONT était neveu de Raoul de Beaumont; il fut élu en 1202, et mourut le 2 septembre 1240. *c*, 344.

53. MICHEL DE VILLOISEAU fut élu en 1240. Il traita, en 1250, avec le chapitre de Saint-Martin, au sujet de la juridiction; en 1260, il donna à son église les dîmes de la Vallée pour le pain du chapitre. Le Pape Innocent IV le nomma son commissaire pour examiner les plaintes faites contre les deux ducs, Pierre, dit Maucler, et son fils Jean, auquel le premier avait remis le duché de Bretagne en 1237. En conséquence l'évêque Michel assigna à Nantes les sei-

gneurs qui devaient être entendus dans cette affaire. Les lettres d'assignation sont datées d'Angers le samedi avant la Pentecôte l'an 1244. Ce prélat mourut l'an 1260. Quelques mois avant sa mort, il avait permis au chapitre de Saint-Maurice d'ériger une vicairerie aux Rosiers, pour les habitans des paroisses de St.-Eusèbe de Gennes, de Bessé, de Richeboré ou des Sept-Voies, du Toureil et de St.-Maur. Cette vicairerie ne fut établie qu'en 1266, sous l'épiscopat de celui qui suit. *a*, 346.

54. NICOLAS GELLANT, Angevin, succéda au précédent en 1260. Les Sainte-Marthe l'appellent Geslant, mais Guillaume le Maire, son successeur, le nomme Gellant. Nicolas confirma, en 1263, le don des dîmes novales de la Vallée fait au chapitre par son prédécesseur. En 1282, il unit la cure de St.-Symphorien de Rochefort à celle de Sainte-Croix, près cette ville. Ce zélé prélat a tenu dix-sept synodes pour le gouvernement de son diocèse. Il mourut le 29 janvier 1290. *c*, 380; *d*, 250.

55. GUILLAUME LE MAIRE. *c*, 350; *d*, 231.

56. HUGUES ODARD, fils de Guillaume Odard, seigneur de Chandoiseau, était chanoine de Saint-Quentin vers l'an 1300. Il fut élu évêque d'Angers le 7 octobre 1314, et ne fut sacré que le 2 octobre 1316. En 1320, le Roi Philippe-le-Long confirma le don que Hugues avait fait à son église des biens de son patrimoine situés dans la tellenie de Baugé, avec l culté de les léguer à l'abb St.-Maur-sur-Loire. Il m le 9 décembre 1323.

57. FOULQUES DE MA LON, de l'ancienne famil Mathefelon de Durtal, étai sorier de l'église d'Angen qu'il fut élu évêque, le 17 1323; il mourut en 1355. *c*,

58. RADULPHE ou RAOU MACHECOU était doyen de glise d'Angers lorsque le le nomma évêque, en 135 mourut au mois d'avril 135

59. GUILLAUME TURPIN, de Guy Turpin, seigneu Vihiers et de Crissé : il fut sacré le 13 mars 1359, et m rut le 30 janvier 1370. trouve, dans les registres d cathédrale, une quittance laquelle ce prélat reconnaît ce n'est que par grâce q chapitre lui accorde le pain lui sera distribué chaque j comme à un chanoine, m la charge de résider.

60. MILON DES DORMAN de Guillaume, chancelie France, ne fut évêque d'An que pendant deux ans, en fut-il toujours absent; o transféra à Bayeux, puis à B vais; étant évêque de cette v il devint chancelier de Fra et fonda à Paris le collèg Beauvais, où il fut enterr 1387.

61. HARDOUIN DE BUEIL, que en 1372, gouverna ce cèse pendant 66 ans. Il do au chapitre les dîmes de V vray en Touraine, les terre

és de la Vallée de Mouli-
en Anjou et le fief de
cuisse. Il fonda à Angers
ége de son nom en 1373.
de, reine de Sicile, du-
d'Anjou, avait fait dé-
, par deux fois, le château
llevêque; Hardouin le fit
r aussi deux fois. Le châ-
le Chalonnes, qui tombait
ines, fut reconstruit par
; il fit couvrir en ardoises
ais épiscopal et réparer la
le salle du capitole. Har-
mourut le 18 janvier 1438.

JEAN-MICHEL, né à Beau-
secrétaire de Louis II,
le Sicile et duc d'Anjou,
bine d'Aix en Provence et
te de l'église d'Angers, fut
vêque en 1438. Il était en
es dans l'église de St.-Laud
u'on lui annonça son élé-
n, et ce ne fut qu'avec
coup de peine qu'on le dé-
ina à accepter. Ses austé-
abrégèrent ses jours; il
rut, en odeur de sainteté,
447.

5. JEAN DE BEAUVAU, An-
n, évêque en 1447, déposé
le Pape en 1465, rétabli
on siége épiscopal en 1472,
t en 1479. *c*, 491.

4. JEAN BALUE s'est rendu
bre par son ingratitude et
forfaits. Quelques écrivains
temporains ont avancé que
ut de ses intrigues avec le
de Bourgogne, pendant le
ur de Louis XI à Péronne,
était d'arrêter le Roi et son frère, le duc de Guienne; « le » duc de Bourgogne espérant, » par là, se faire Roi, et le car- » dinal, Pape. » *c*, 491.

65. JEAN DE RELY. Après la mort de Jean Balue, Innocent VIII donna des provisions de l'évêché d'Angers à Charles de Carret, qui l'en avait sollicité, en insinuant à la cour de Rome que le Roi agréerait cette nomination. Mais il en fut autrement; Charles VIII, qui était en Anjou lorsqu'il apprit la vacance de cet évêché, y nomma Jean de Rely. Le Pape, sans égard aux sollicitations du monarque, refusa ses bulles à Jean de Rely, quoique celui-ci eut réuni à la nomination du Roi l'élection du chapitre. On fut obligé, pour sortir de cet embarras, de revenir à l'ancien et canonique usage, c'est-à-dire, de faire confirmer cette élection par le métropolitain, l'archevêque de Tours. Jean de Rely fut sacré en 1491. Ce prélat visita souvent son diocèse, corrigea les statuts de ses prédécesseurs, en retranchant des règles anciennes ce que les mœurs d'alors ne permettaient plus d'observer. Il était confesseur et conseiller du Roi. Envoyé en Italie en 1494, il s'acquitta honorablement de différentes missions auprès d'Alexandre VI. Jean de Rely fut député aux états-généraux de 1483. Il paraît avoir été le premier qui ait pris le titre de grand-aumônier de France. Il mourut à Saumur en 1498, et fut enterré à Saint-

J'ignorais ce fait lorsque la première de la page 287 a été imprimée.

Maurice, dans la chapelle des évêques.

66. FRANÇOIS DE ROHAN, fils du maréchal de Gié, nommé évêque d'Angers en 1499, à l'âge de 19 ans, et deux ans après archevêque de Lyon, fut sacré en 1504 dans l'église de Sainte-Croix-du-Verger, au château de son père. Dans ce tems-là, les grands seigneurs avaient le privilége de posséder autant d'évêchés qu'on voulait bien leur en donner. François de Rohan résidait ordinairement à Paris et à Lyon; il ne venait à Angers que très-rarement. Le parlement le contraignit, par arrêt, de nommer un vicaire-général pour administrer cet évêché en son absence. Ce fut ce prélat qui fit construire le grand escalier qui conduit de la cour à la salle du Capitole. Il mourut à Lyon en 1536.

67. JEAN OLIVIER, évêque en 1536. Il fut d'abord bénédictin et ensuite abbé de Saint-Médard de Soissons. François de Rohan lui céda son évêché d'Angers en échange de cette abbaye. Jean Olivier cultivait les lettres; il a fait un poëme latin qui a été traduit par Bouchet, *la Pandore ou Description de la Fable*, etc. Ce prélat mourut au château d'Eventard en 1540.

68. GABRIEL BOUVERY, né en Anjou, nommé évêque en 1540. Ce fut sous son épiscopat que la religion réformée s'établit dans cette province. *d*, 100, 117.

69. GUILLAUME RUSÉ, évêque en 1572, député du clergé d'Anjou aux états de Blois en 15 Dans son synode, tenu à la P tecôte en 1586, il défendit d terrer les animaux soit dans cimetières, soit dans les égli ce qui prouve que cet us existait alors en Anjou. Il m rut à Paris en 1587. *d*, 114, 1

70. CHARLES MIRON, pro en 1588 à l'évêché d'Angers l'âge de 18 ans. Il y avait, de tems, en Anjou, quatre jo de fêtes à Pâques et à la Pen côte, compris le dimanche; supprima celle du mercredi, grand scandale de ceux qui p fitaient des excès auxquels livrait le peuple dans ces jo d'oisiveté. L'épiscopat de Mir fut troublé par des procès sans avec les chanoines de son égl et l'abbesse du Ronceray. I tigué de toutes ces procédur il résigna son évêché, en 16 à Fouquet de la Varenne, qui donna en échange les abba de Saint-Jean en Bourgogne de Saint-Lomer de Blois.

71. GUILLAUME FOUQUET LA VARENNE prit possession 21 octobre 1616. Pendant tu le cours de son épiscopat, prélat montra beaucoup de z pour le rétablissement de la d cipline ecclésiastique; il ti souvent des synodes, en fit p blier les statuts, et visita su vent son diocèse, pour oblig les curés à la résidence. Hi lui dédia son livre des *Ant quités d'Anjou;* l'épître en e curieuse; en voici deux fra mens, qui pourront faire juge du reste et de l'esprit dans le

iel l'ouvrage est écrit : « Je sais et tout chacun que vous êtes le lieutenant-général de Dieu en Anjou, monseigneur, et avez là quasi la même puissance que Dieu. » Il ajoute us loin : « L'un des courtisans de Dieu, de ses esprits célestes, dit fort bien un jour à Saint Jean, l'un des douze gentilshommes ordinaires de la chambre de Jésus-Christ, et l'un de ses trois conseillers de ses conseils secrets, lequel voulait lui faire l'hommage et l'adorer, etc. » Ce prélat ablit à Angers, en 1618, le ouvent des Ursulines; l'année récédente, il avait posé la prelière pierre de celui des Mimes.

72. CHARLES MIRON, nommé our la seconde fois à l'évêché Angers; il en prit possession 1 1621. Sa sœur, Marie Miron, omtesse de Caraval, fonda, en 629, le monastère des Carmétes, et ce fut lui qui les insilla au logis Barault. On doit voir gré à ce prélat d'avoir éjoué les projets des fourbes ui voulaient rétablir les sorciers et les démoniaques. Tout monde allait voir en foule une rétendue possédée du démon, ommée Marthe Brossier; il ordonna qu'elle lui fût amenée. Il fit manger à sa table, lui fit oire de l'eau bénite sans l'en révenir, et elle n'éprouva auune émotion. Il lui fit verser s l'eau commune, qu'il dit être e l'eau bénite, et aussitôt elle ntra dans une grande agitation. demanda un Rituel, on lui apporta l'Enéide, et il lut tout haut quelques vers de Virgile. Marthe, croyant qu'il l'exorcisait, parut aussitôt tourmentée par le diable et fit d'horribles contorsions. Les spectateurs de cette scène surent alors à quoi s'en tenir sur ces jongleries que des prêtres ignorans ou mal intentionnés ne rougissaient point d'accréditer. Miron était un des plus éloquens prélats de son tems; il fit divers statuts pour l'administration de ce diocèse, qu'il quitta en 1626, époque à laquelle il fut nommé archevêque de Lyon.

73. CLAUDE DE RUEIL, né à Paris, fut d'abord nommé à l'évêché de Bayonne, d'où il fut transféré à celui d'Angers en 1628. Le fait le plus remarquable de son épiscopat est la permission qu'il donna à ses diocésains de manger du fromage en carême, faveur qu'on apprécierait peut-être fort peu aujourd'hui, mais qui dans ce tems-là était très-grande. Il mourut en 1649, après avoir légué tous ses biens au chapitre de Saint-Maurice, lequel, par reconnaissance, lui érigea un tombeau en marbre dans la chapelle des évêques. *d*, 258.

74. HENRI ARNAUD, un des vingt enfans du célèbre Antoine Arnaud, fut nommé évêque d'Angers en 1649. Par sa piété, son mérite et sa bienfaisance, il s'est placé au premier rang des prélats qui ont occupé le siége d'Angers. Pendant toute la durée de son épiscopat, qui fut de 44 ans, il ne

sortit qu'une seule fois de son diocèse; encore était-ce pour les intérêts de la religion, puisque cette absence avait pour objet de conférer avec le prince de Tarente, protestant, qu'il convertit et réconcilia avec son père, le duc de la Trimouille. Parvenu à un âge avancé, ce respectable prélat ne cessa jamais, pour travailler, de se lever dès deux heures du matin. Quelqu'un de ses amis lui ayant proposé de prendre au moins un jour de repos par semaine; il répondit : « Je le veux bien, » pourvu que vous me donniez » un jour où je ne sois pas évê» que. » Il a fait lui seul plus de statuts que tous ses prédécesseurs ensemble; on doit remarquer celui qui est contre les duels. Ce fut Arnaud qui fonda à Angers, en 1684, l'utile établissement du Mont de Piété, où les pauvres de la ville et des faubourgs trouvaient, sur gages mobiliers, de l'argent sans payer d'intérêts. Madame de Sévigné, passant à Angers pour se rendre à son château des Rochers, alla voir ce vertueux prélat; le récit qu'elle fait de cette visite, dans ses lettres, nous apprend qu'il allait encore, quoiqu'âgé de 92 ans, inspecter les curés de son diocèse. Il mourut, généralement regretté, en 1693.

75. MICHEL LE PELTIER, fils de Claude le Peltier, le Mécène du savant Rollin, fut installé en 1693, et mourut en 1706.

76. MICHEL PONCET DE LA RIVIÈRE. *d*, 376.

77. JEAN DE VAUGIRAUD, né en Anjou. *d*, 380.

78. JACQUES DE GRASSE, diocèse de Beauvais, né 1720, d'une ancienne famil noble. Il prit d'abord le pa des armes, mais bientôt il qui sa lieutenance dans un rég ment de dragons pour un bén fice ecclésiastique, devint ab commandataire, ensuite évêq de Vence, puis évêque d'A gers en 1758. Suivant l'usa de son tems, sa résidence o dinaire était à Paris, où l revenus de son évêché et ce de ses abbayes lui permettai de jouir, sans contrainte, tous les agrémens qu'offre capitale aux favoris de la fo tune. On dit qu'il mourut douleur, en apprenant la d grâce de son frère, chef d'e cadre, fait prisonnier par l miral Anglais Rodney.

79. MICHEL-FRANÇOIS COS DU VIVIERS DE LORRY, né Metz en 1730, nommé à l'é ché de Vence en 1763, à cel de Tarbes en 1769, et enfin celui d'Angers en 1782. Il sida pendant quelques ann dans cette dernière ville, il paraît que son intention ét de s'y fixer; mais les évén mens de la révolution l'obli rent d'en sortir. Il se retira Paris, où il eut le bonheur se soustraire aux persécuti dirigées, à cette époque, co tre les ecclésiastiques non ass mentés.

80. HUGUES PELLETIER, pri de Beaufort en Vallée, né

ngers le 28 janvier 1729, une famille roturière (a), fut 1 évêque d'Angers par l'assemblée électorale de Maine et ire le 6 février 1791. Il mout dans la même ville le 4 avril 95.

81. CHARLES MONTAULT, né à Loudun le 30 avril 1755, élu évêque de Poitiers par l'assemblée électorale de la Vienne en 1791, et nommé par le Premier Consul à l'évêché d'Angers en 1802.

(a) Grâce à la révolution, les plébéïens peuvent actuellement parve- à l'épiscopat, sans crainte d'être humiliés par leurs nobles confrères. oique l'expérience de tous les tems eût prouvé que les meilleurs évê- s de l'église gallicane étaient sortis de la classe roturière, les courtisans n étaient pas moins parvenus, sous les règnes de Louis XV et de nis XVI, à ne faire nommer que des nobles à presque tous les chés. Cependant le fils d'un avocat au parlement de Paris, l'abbé auvais, qui s'était fait une grande réputation comme prédicateur, fut igné, en 1773, pour occuper le siége de Senez. Mais lorsqu'il présenta devant la Roche-Aymon, *ministre* de la feuille des bénéfi- , cet orgueilleux prélat ne rougit pas de lui dire, *qu'étant né dans la sse du peuple, il ne pouvait décemment prétendre à l'épiscopat.* « Si e croyais, répondit l'abbé Beauvais, que la noblesse fût la principale ondition réquise pour être évêque, je renoncerais sur-le-champ à cette lignité. » Ce fut ce courageux prélat qui, dans un sermon, osa dire Louis XV : « Sire, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'or- lonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en tes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. » Dans une semblable asion, il fit entendre au même monarque ces paroles remarquables : e silence des peuples est la leçon des Rois. » Celui qui proclame de eilles maximes au milieu d'une cour corrompue ne devient ni arche- ne ni cardinal. Le mérite et les éminentes vertus de l'évêque de Senez purent jamais lui faire pardonner l'obscurité de sa naissance, et il ouva, sous ce rapport, tous les désagrémens que peuvent susciter la ise et l'orgueil.

TABLEAU

CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES ABBESS DE L'ORDRE DE FONTEVRAULT (*a*).

1. Pétronille de Chemillé, fille de Burchar et de Texeline, veuve du seigneur de Chemillé. Sa piété et ses vertus déterminèrent Robert d'Arbrissel à lui remettre le gouvernement de l'ordre, la jugeant très-capable de soutenir la faveur naissante de son institut. Elle mourut le 24 avril 1149, après avoir gouverné pendant 34 ans. *a*, 212.

2. Mathilde, fille de Foulques, Roi de Jérusalem et comte d'Anjou; elle épousa, à l'âge de 10 ans, Guillaume, fils de Henri Ier., Roi d'Angleterre. Devenue veuve avant d'avoir atteint sa 15e. année, elle se retira à Fontevrault, dont elle fut d'abord grande-prieure et ensuite élue abbesse en 1149. Elle mourut vers 1154. *c*, 251.

3. Andeburge de Haute-Bruyère, autrement dit Ildeburge, fut choisie par Mathilde pour être grande-prieure; elle lui succéda comme abbesse, et gouverna l'ordre avec beaucoup de sagesse jusqu'au 3 juillet 1180, époque de sa mort.

4. Gille ou Gillette, succéda à Andeburge, et mourut le 19 mai 1190. Ce fut de son tems que le corps de Heuri II, Roi d'Angleterre, mort à C non, fut enterré à Fontevra

5. Mathilde II, de Flandr nièce de Mathilde d'Anjou, conde abbesse, se fit religie à l'âge de 40 ans, succéda à C lette, et mourut le 23 mars 11

6. Mathilde III fut d'ab prieure du monastère de V riville, ordre de Fontevrau elle succéda à Mathilde Flandres, et mourut le 22 1207. Ce fut de son tems Richard Cœur-de-Lion, d'Angleterre, fut enterré à l'église de Fontevrault.

7. Marie de Champag duchesse de Bourgogne, fille Thibault-le-Grand, comte Champagne et de Blois, s d'Ala, mère de Philippe-A guste. Après la mort de son m Eudes II, duc de Bourgog Marie se retira à Fontevrault prit le voile, et gouverna l'or pendant 13 mois. Elle mou le 1er. août 1208.

8. Alix de Bourgogne, de Eudes II, duc de Bourgog épousa, en premières noces, chambaud VII, qui mourut 1169; remariée à Eudes Dols, seigneur de Châteauro elle devint veuve une seco

(*a*) Voyez l'histoire de cette abbaye, T. I des Rech. sur le Haut-A et la note de la page 538 de ce volume.

ois, et se retira presque aussitôt Fontevrault, où elle se fit religieuse. Elle succéda à Marie e Champagne, et mourut le o octobre 1209.

9. ALISON DE CHAMPAGNE, lle de Thibaud IV, comte de llois, et d'une fille que Louis VII, toi de France, avait eue d'Eléonor ou Aliénor de Guienne, vant de l'avoir répudiée. Après voir gouverné l'ordre pendant 1 ans, Alison mourut le 29 ctobre 1220.

10. BERTHE. Elle fut d'abord rande-prieure; son exactitude suivre la règle et ses vertus la rent choisir pour remplacer lison de Champagne. Elle mourut le 25 mai 1228.

11. ADÈLE, première des trois rincesses de Bretagne qui ont ouverné l'ordre, fut élevée à a cour d'Angleterre, et prit le oile à Fontevrault à l'âge de ingt ans. Elle succéda à Berthe, t mourut le 11 octobre 1244.

12. MABILLE DE LA FERTÉ, œur de Hugues, évêque de hartres, gouverna l'ordre pendant onze ans, et mourut le 21 ctobre 1265. De son tems, laymond, comte de Toulouse, ut enterré à Fontevrault.

13. JEANNE DE BRENNE. Les rinces du Sang de la maison de reux, sortis de Louis-le-Gros, oi de France, ont la plu part ris le nom de Brenne, parce ue Robert, qui commença ette branche, épousa Agnès, omtesse de Brenne; son fils, lobert III, épousa Iolande, fille e Raoul de Couci, dont il eut ix enfans, du nombre desquels était Jeanne de Brenne, 13e. abbesse de Fontevrault; elle avait 52 ans lorsqu'elle fut nommée abbesse. Les persécutions qu'elle éprouva l'obligèrent de se retirer en Angleterre, où elle mourut le 2 mai 1276.

14. ISABEAU D'AVOIR était d'une famille illustre d'Anjou; elle succéda à Jeanne de Brenne, et mourut le 2 juin 1284, après avoir gouverné l'ordre l'espace de 8 ans.

15. MARGUERITE DE POCEY, de la maison de Pocey en Touraine, fut nommée en 1284, et mourut le 1er. octobre 1304.

16. ALIÉNOR DE BRETAGNE, fille de Jean II, duc de Bretagne, auparavant comte de Richemont, et de Béatrix d'Angleterre, fille du Roi Henri III. Elle prit le voile à l'âge de 6 ans, gouverna l'ordre 38 ans, et mourut le 17 mai 1342, âgée de 68 ans.

17. ISABEAU DE VALOIS, fille de Charles de France, comte de Valois, petit-fils de Saint Louis, et de Marguerite, fille de Charles, Roi de Sicile. Elle fut d'abord religieuse à Poissy, ensuite abbesse de Fontevrault pendant 7 ans. Elle mourut le 11 novembre 1349.

18. TÉOPHEINE DE CHAMBON, maison alliée aux comtes d'Auvergne et de Boulogne, succéda à Isabeau de Valois, et mourut le 13 août 1353.

19. JEANNE DE MAUGEY. Ayant été élue abbesse immédiatement après la mort de Téopheine, elle éprouva beaucoup d'opposition,

de la part des religieuses, dans sa prise de possession; la communauté en appela à la cour de Rome, mais le Pape Innocent VI confirma l'élection de Jeanne de Maugey, laquelle gouverna pendant 19 ans. Elle mourut le 2 mai 1372.

20. ALIX OU ADELAIX DE VENTADOUR succéda à Jeanne de Maugey, et mourut le 11 oct. 1375.

21. ALIÉNOR DE PARTHENAY gouverna l'ordre pendant 6 ans, et mourut le 12 janvier 1381.

22. BLANCHE D'HARCOURT, cousine-germaine de Charles VI, Roi de France, était religieuse à Soissons lorsqu'elle fut demandée pour succéder à Aliénor de Parthenay. Elle mourut le 15 octobre 1431.

23. MARIE D'HARCOURT, nièce de la précédente, prit possession le 23 déc. 1431, gouverna pendant 20 ans, et mourut le 15 déc. 1451. Après son décès, Blanche de Craon, grande-prieure, prit l'administration de l'ordre jusqu'à l'élection de Marguerite de Montmorenci.

24. MARGUERITE DE MONTMORENCI. Cette abbesse mourut l'année même de son élection, le 13 avril 1452.

25. MARIE DE MONTMORENCI, fille de Matthieu de Montmorenci, connétable de France, gouverna pendant 5 ans, et mourut le 12 février 1457.

26. MARIE DE BRETAGNE, fille de Richard, comte d'Etampes et seigneur de Clisson, lequel était fils de Jean V, duc de Bretagne; sa mère était Marguerite, fille de Louis de France, duc d'Orléans, père de Louis XII. Elle mourut le 19 octobre 1477.

27. ANNE D'ORLÉANS, sœur de Louis XII, Roi de France, reçut aux vœux de profession en 1483, Renée de Bourbon, et mourut le 19 septembre 1491.

28. RENÉE DE BOURBON, fille de Jean II, comte de Vendôme, trisaïeul de Henri IV, Roi de France, par Charles et Antoine, Roi de Navarre. Elle prit l'habit religieux dans l'abbaye de Saintes dès l'âge de 8 ans. Anne d'Orléans la fit venir à Fontevrault et lui fit faire profession; bientôt après elle fut nommée abbesse de la Trinité, à Caen, d'où, ayant atteint l'âge de 22 ans, elle revint à Fontevrault remplacer Anne d'Orléans. Elle mourut le 8 novembre 1504.

29. LOUISE DE BOURBON, fille de François, comte de Vendôme, et de Marguerite de Luxembourg, vint à Fontevrault le 1 nov. 1496, âgée seulement de 11 mois. Elle prononça ses vœux de religion en 1519, fut grande-prieure pendant 13 ans, succéda ensuite à Renée de Bourbon, et mourut le 21 septembre 1575.

30. ELÉONORE DE BOURBON, fille de Charles Ier., duc de Vendôme, vint au monde dans son 6e. mois, et vécut néanmoins jusqu'à 79 ans. Elle reçut le voile à l'abbaye de N.-D. de Soissons à l'âge de 3 ans; elle se rendit à Fontevrault à 17 pour y prononcer ses vœux, et y fut bénite le 19 nov. 1578 par le cardinal de Bourbon, son frère, prit possession de l'abbaye immédiatement après cette cérémonie, gouverna 36 ans, et mourut le 26 mars 1611.

:1. LOUISE DE BOURBON DE VEDAN, fille de Jean, petite-ɔ d'Hector et arrière-petite-ɔ de Charles, tous comtes de vedan; ce dernier était fils na-el de Jean II, duc de Bourbon. e fut élevée à Fontevrault dès ge de 4 ans, prit possession de te abbaye le 4 janv. 1612, et urut le 11 janv. 1637, âgée 89 ans. *a*, 218.

52. JEANNE-BAPTISTE DE URBON, légitimée de France, ɔ de Henri IV, Roi de France, ır de Louis XIII et tante de uis XIV, était professe à l'ab-ye de Chelles. Elue le 13 dé-ınbre 1624 pour coadjutrice Fontevrault, elle y arriva 23 janvier 1625, fut nommée ɔesse en 1637, et mourut le janvier 1670. *b*, 310.

53. MARIE-MADELAINE-GA-IELLE-ADÉLAIDE DE ROCHE-OUART DE MORTEMART DE VI-IKE, fille de Gabriel de Ro-echouart, duc de Mortemart, ir et général des galères de ance, gouverneur de Paris, ince de Tonnay-Charente, et Diane de Grand-Seigne, fille Jean, seigneur de Marsillac; e mourut le 15 août 1704. Rech. sur Saumur, T. II, p. 5-500.

34. LOUISE-FRANÇOISE DE ICHECHOUART DE MORTEMART, ɔce de la précédente et fille de uis-Victor de Rochechouart, c de Mortemart de Vivosne, ince de Tonnay-Charente, ıréchal de France, gouver-ır de Champagne et de Brie, d'Antoinette-Louise de Mes-es, fille de Henri de Mesmes, président au parlement de Paris, succéda à sa tante le 17 octobre, et mourut le 16 février 1742, âgée de 73 ans.

35. LOUISE-CLAIRE DE MONT-MORENCI DE SAINT-HEREM, religieuse de l'abbaye de Clava, où l'évêque d'Aire, son père, reçut ses vœux de profession. D'abord nommée à l'abbaye de Montreuil, ensuite à celle de Port-Royal de Paris, puis en 1742 à celle de Fontevrault, elle fut nommée gouvernante des quatre princesses du sang, filles de Louis XV, que ce monarque fit élever à Fontevrault. Cette abbesse mourut à l'abbaye de Jouars, entre les bras de l'évêque de Langres, son frère, en 1752.

36. MARIE-LOUISE DE THIM-BRUNE DE VALENCE, issue d'une des plus nobles et illustres familles de la Guienne, prit possession de l'abbaye de Fonte-vrault en 1753, et mour. en 1755.

37. JULIE-SOPHIE GILLETTE DE GONDRIN DE PARDAILLAN-D'ANTIN, née le 1er. avril 1725, fille de Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, plus connu sous le nom de duc d'E-pernon, pair de France, gou-verneur de l'Orléanais, sur-in-tendant des bâtimens du Roi, arts et manufactures du royau-me, et de Françoise Gironne de Montmorenci-Luxembourg, prit possession le 5 août 1765. La ré-volution l'obligea d'abandonner son abbaye en 1792; elle se re-tira d'abord à Angers, ensuite à Paris, où elle fut, pour ainsi dire, réduite à vivre d'aumônes: elle y mourut à la fin de 1799.

DÉPUTÉS D'ANJOU

Aux Etats-Généraux, depuis 1560 *jusqu'en* 17

ET DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Aux Assemblées Législatives, depuis cette dernière époque jusqu'à 1822.

Pour bien apprécier notre situation actuelle, il faut jeter un coup-d'œil en arrière, afin de pouvoir la comparer avec celle de nos pères, dont on nous vante tous les jours le bonheur. Cette comparaison adoucira peut-être l'amertume des regrets de ces roturiers ou vilains qui gémissent si sincèrement sur le présent et font des vœux non moins sincères pour voir renaître le passé. Mais je dois les prévenir qu'il ne s'agit ici que de la situation de nos pères aux états-généraux, du rang qu'ils y occupaient et de la manière honorable dont ils y étaient traités. Dans ces heureux tems, les députés du tiers-état formaient, dans l'assemblée générale des états, ce qu'on appelle aujourd'hui l'opposition, et ils jouissaient, par conséquent, de toutes les prérogatives attachées à ce titre, lesquelles tiennent souvent lieu de récompense à ceux qui ont le courage de défendre les intérêts généraux contre les intérêts particuliers.

Le lieu destiné à la réunion des trois ordres avait la forme d'un carré long; c'était quelquefois une église. Le trône était élevé sur une estrade à l'un des bouts de cette longue salle; des bancs étaient placés des deux côtés parallélement aux murs, à droite pour le clergé, à gauche pour la noblesse. Le milieu de la salle restait libre pour le passage du Roi, des princes et des grands officiers de la couronne, qui se plaçaient au bas bout près du trône. Entre les murs des côtés de la salle et les bancs du clergé et de la noblesse, étaient ménagés deux espaces de quelques pieds de largeur; c'était dans ces sortes de couloirs

fits que les députés du tiers-état, divisés en deux sections, enaient debout, comme des valets, les uns derrière le clergé, autres derrière la noblesse. Les deux présidents des ordres rilégiés parlaient debout, le président du tiers-état ne pouvait ler qu'à genoux. Cependant ce malheureux tiers-état, longs dans l'enfance, grandit peu-à-peu; il osa se plaindre d'être jours debout ou à genoux, attitudes aussi fatigantes qu'huiantes devant des personnes assises à l'aise. Des siècles s'écouent avant qu'on daignât écouter son humble requête; mais in le tems arriva où on lui permit de s'asseoir sur des bancs cés au bas bout de la salle, en face du trône; toutefois on exigea il parlât toujours à genoux, usage qui s'est maintenu jusqu'à révolution. A cette époque, étant parvenu à l'âge viril, il trouva assez grand et assez fort pour parler debout devant maîtres (*a*).

On voit, par ce premier aperçu de la position de nos pères t états-généraux, qu'il est impossible de maintenir constamnt les anciens usages; le tems et les circonstances les modifient s cesse, et finissent presque toujours par les anéantir.

---

a) A l'ouverture des derniers états-généraux, le gouvernement ent politique prévoyance de faire ressortir, par des distinctions puériles et niliantes, l'infériorité du tiers-état devant les deux ordres privilégiés. ne se borna pas à lui prescrire le costume des baillis de village sur théâtre, habit et manteau noir, avec le grand chapeau, sans gance bouton; mais on exigea encore qu'il ne pût entrer et sortir de la e que par une porte de derrière, la porte principale étant exclument réservée au passage du Roi, du clergé et de la noblesse. Le narque et les deux premiers ordres étant entrés, on procéda à l'apnominal, tandis que les députés du tiers, pressés en foule dans la , exposés à la pluie, attendaient, non sans impatience, qu'on leur ou- la porte d'une enceinte où, peu de jours après, ils devaient ler en maîtres. C'est ainsi qu'en 1789 on traitait l'élite de la nation; t ainsi que la cour, en voulant rabaisser des hommes fiers et généx, qui sentaient ce qu'ils valaient et ce qu'ils pouvaient, s'en fai-, au lieu d'amis, des ennemis irréconciliables. Si depuis la cour a humiliée, outragée même, par cette assemblée et celles qui lui ont cédé, à qui doit-elle s'en prendre, si ce n'est à ses ignorans ou fides conseillers, qui refusaient de reconnaître que le tiers-état, en 1789, rait plus rien de commun que le nom avec le tiers-état des siècles passés?

Quelques historiens mettent au rang des états-généraux l'assemblée formée à Tours par Louis XI en 1470; mais à tort, puisqu'il n'y eut pas d'élections. Ce Monarque, pour ne voir point d'opposition à combattre dans ces prétendus états généraux, en nomma lui-même les députés. Ceux d'Anjou étaient pour le clergé, le cardinal Jean Balue, évêque d'Angers; pour la noblesse, René, Roi de Sicile, duc d'Anjou; et, pour le tiers-état, le baron de Craon. « Les trois états, disent les auteurs » contemporains, promirent de secourir et aider le Roi: le clergé » par ses prières et ses biens; la noblesse et le tiers, de corps » et de biens, jusqu'à la mort inclusivement » Ce dernier trait prouve que Louis XI n'exigeait plus rien de ses heureux sujets après leur mort.

Les états-généraux tenus à Tours sous le règne de Charles VIII en 1483, ne furent pas muets comme ceux dont nous venons de parler. Les trois ordres choisirent pour leur orateur Jean Rely, qui depuis fut évêque d'Angers. Ce courageux ecclésiastique osa dire la vérité au Roi, en présence de sa cour et des états; il osa dévoiler sans ménagement tous les abus, même ceux qui étaient nés d'une soumission aveugle aux volontés de la cour de Rome; il fit connaître les causes de la triste situation du royaume. Le tableau qu'il traça de l'affreuse misère du peuple, de ses souffrances, des traitemens cruels que lui faisaient éprouver les gens de guerre, fait frémir d'horreur. Si on ne trouvait pas ce discours consigné en entier dans les procès-verbaux des états, on ne pourrait croire qu'il fut prononcé en présence d'un monarque absolu, et, ce qui était bien plus dangereux encore, en présence de ses courtisans. Conservons honorablement, dans nos annales angevines, le nom de ce digne prélat; moins on trouve de défenseurs du peuple parmi les grands, plus leurs noms doivent nous être chers.

Depuis les derniers états de Blois assemblés en 1588, jusqu'à la réunion des états de Paris en 1614, il ne s'était écoulé que vingt-six ans, et, dans cette courte période, le tiers-état avait déjà fait de rapides progrès dans son éducation politique. Le clergé et la noblesse, qui voyaient avec effroi la nation sans cesse occupée

ner ses fers, sinon pour les rompre, au moins pour en al-
er le poids, redoubloient d'efforts pour maintenir les priviléges
leur avaient été conservés, et pour ressaisir ceux que le tems
r avait enlevés, comme on le voit par ce discours que le
dinal de Sourdis adressa au Roi, au nom des trois ordres,
s une des séances des états de 1614. « Rendez à l'église,
lit-il, l'honneur et le rang qu'elle avait accoutumé d'avoir;
la noblesse les charges de votre maison et les gouvernemens,
ns l'obliger de les acheter. Quant au tiers-état, il sera
oujours content si vous le tondez sans l'écorcher; il sera
oujours prêt à contribuer de tout ce qu'il aura de reste,
même de sa vie. » Ce discours a le mérite d'être fort court
de peindre au naturel la situation respective des trois ordres.
Quelques jours après, un député du tiers-état eut la hardiesse
dire, en s'adressant à la noblesse : « La France est notre
commune mère, qui nous a tous allaités; messieurs de l'église
nt eu la bénédiction de Jacob et Rebecca, et ont obtenu et
mporté le droit d'aînesse; vous en êtes, messieurs, les puînés,
s nous en sommes les cadets : traitez-nous comme vos frères
adets et comme étant de la même maison, et nous vous hono-
rons et aimerons. Souvent fois les cadets ont relevé l'honneur
les maisons que les aînés avaient ruinées. » L'*insolence* de ce
ours offensa si vivement la noblesse, qu'elle nomma une
putation pour en porter ses plaintes au Roi. L'orateur admis
pied du trône s'exprima ainsi « ..... J'ai honte,
ire, de vous dire les termes qui de nouveau nous ont offen-
s. Ils comparent votre état à une famille composée de trois
rères. Ils disent l'ordre ecclésiastique être l'aîné, le nôtre le
ainé et eux les cadets.

« En quelle misérable condition sommes-nous tombés, si cette
arole est véritable! Eh quoi! tant de services rendus d'un
ems immémorial, tant d'honneurs reçus et de dignités, trans-
is héréditairement à la noblesse, et mérités par leur labeur
fidélité, l'auraient-elle bien, au lieu de l'élever, tellement
abaissée, qu'elle fût avec le vulgaire en la plus étroite sorte
e société qui soit parmi les hommes, qui est *la fraternité!*

» Et, non contents de se dire frères, ils s'attribuent la ra
» ration de l'état, à quoi comme la France sait assez q
» n'ont aucunement participé, aussi chacun connaît qu'il
» peuvent en aucune façon se comparer à nous, et serai
» supportable une entreprise si mal fondée. » Cet orgueil
orateur ne savait pas sans doute que, dans le discours d
verture des états d'Orléans, en 1560, l'illustre chancelie
l'Hopital avait dit, en s'adressant à la noblesse : « Tous les
» et princes sont venus et descendus de serfs, et tous serf
» rois »

Voulez-vous savoir quel fut l'audacieux député du tiers
qui eut l'impudence de comparer les trois ordres à trois fri
C'était un de nos compatriotes, un magistrat plein d'un z
dévouement à la cause du peuple; c'était François Las
lieutenant-général civil d'Angers.

Les députés aux états-généraux recevaient ordinairement
indemnité pour leurs frais de voyage et de séjour dans la
où se tenaient les états. Cette indemnité était réglée suivan
qualité des députés. Aux états de Tours, en 1483, le c
et la noblesse prétendirent que tous les frais des députés des
ordres devaient être supportés par le tiers-état : cette que
fut soumise au conseil du Roi, qui décida que chaque
paierait les siens. Aux états de 1576, les indemnités furent
glées ainsi qu'il suit pour le clergé et le tiers-état (je
point trouvé celles de la noblesse). Aux archevêques, 2
vres par jour; aux évêques, 20 livres; aux doyens ou a
diacres, 10 livres; aux autres députés du bas-clergé, 8 li
Aux députés des siéges royaux, 7 livres 10 sols; aux député
plat pays, 6 livres; aux députés des villes, 4 livres 10 s

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer l'énormité de
demnités accordées aux députés du haut-clergé, qui pre
tous possédaient, outre leurs évêchés, les plus riches bén
du royaume. Pour mieux faire comprendre ce que valaient
les vingt-cinq livres allouées aux archevêques, je vais rap
ter la copie d'une pièce que j'ai trouvée parmi les procès
baux des états d'Orléans en 1560; elle n'est antérieure qu

ze ans aux états de Blois, où furent taxés à un si haut prix i députés du clergé. Cette pièce est la quittance du voitu-r qui conduisit de Troyes à Orléans et ramena à Troyes les ets des députés des trois ordres de cette dernière ville; on it, par cette pièce, que le voyageur qui, à cette époque, ne nlait pas se contenter de coucher sur la paille dans les au-rges, était obligé de mettre un lit dans son bagage. Voici tte quittance.

« Je, moi Michel Bonnet, charretier, demeurant à Troyes, confesse avoir reçu de sire Jehan Paillot, commis par messieurs les maire et échevins à faire les frais et dépenses du voyage d'Orléans pour MM. les députés des trois états, la somme de quatre-vingt-une livres cinq sols tournois, pour avoir vaqué l'espace de soixante-cinq journées, tant à aller audit lieu d'Orléans, et pour avoir mené et ramené les coffres, lits de camp et autres choses nécessaires pour lesdits députés, avec ma charrette et trois chevaux, marchandé avec ledit Paillot à raison de vingt-cinq sols par jour, etc. » Suivent signatures des témoins et la date du 11 février 1560.

ÉPUTÉS D'ANJOU AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX ASSEMBLÉS A TOURS EN 1483.

Clergé.
bbé de Saint-Florent.

Noblesse.
seigneur de la Tour.
Le seigneur de la Caille.

Tiers-Etat.
Jean Binel.
Jean Barrault.

ÉTATS DE TOURS EN 1506.

Je n'ai point trouvé les noms des députés.)

ÉTATS-GÉNÉRAUX D'ORLÉANS EN 1560.

Clergé.
n Hector, doyen de l'église l'Angers.
siodotes Bouchard.
Cailleau.

Noblesse.
n Lesteval ou Listeval, chevalier.

(On n'a pu trouver les noms des autres députés de cet ordre.

Tiers-Etat.
Guy Celunier ou Guy de Sinner.
François le Buret.
François Marquis.
Etienne Berthe.

ÉTATS DE BLOIS EN 1576. X. 1. 114

Clergé.
illaume Ruzé, évêque d'Angers, onfesseur du Roi.
am de la Gaure, grand-vicaire et fficial d'Angers.
rre Marquis, grand-prieur de Saint-Nicolas d'Angers.

Noblesse.
Le seigneur des Rues.

Tiers-Etat.
Hilaire Juheau. avocat
Jean Cotteblanche. marchand

ÉTATS DE BLOIS EN 1588.

Clergé.

Pierre Bohier, archidiacre et chanoine de l'église d'Angers.
Jean Jaquelot, doyen de Saint-Martin d'Angers.
Pierre Marquis, prieur de Saint-Nicolas d'Angers.

Noblesse.

Urbain de Laval, chevalier de l'ordre du Roi.
René du Bellay, chevalier de l'ordre du Roi.

Tiers-Etat.

Philippe Guesdon, conseiller-maire d'Angers.
Marin Liberge, docteur en l'université d'Angers. *d*, 246.

ÉTATS DE PARIS EN 1614.

Clergé.

Charles Miron, évêque d'Angers.
Léonor d'Estempes de Valençay, abbé de Bourgueil.
Louis de la Grézille, chanoine de l'église d'Angers.
René Ponthery, prieur de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

Noblesse.

Martin du Bellay, chevalier, p[illegible] d'Yvetot, seul député de sa [illegible] pour la sénéchaussée d'Anjou.

Tiers-Etat.

François Lasnier, lieutenant-[illegible]ral civil d'Angers.
Etienne du Mesnil, ancien av[illegible] ancien maire d'Angers.

DÉPUTÉS D'ANJOU AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX EN 1789.

Sénéchaussée d'Angers.

Clergé. MM.

Chatizel, curé de Soulaine.
Rangeard, archiprêtre d'Andard.
Rabin, curé de Cholet.
Martinet, prieur de Daon.

Noblesse. MM.

Barin, comte de la Galissonnière.
La Planche, comte de Ruillé.
Le comte de Dieusie.
Choiseul, duc de Praslin.

Tiers-Etat. MM.

Milscent, lieutenant-général au p[illegible]sidial d'Angers.
Chassebeuf-Volney (Constan[illegible] François).
Larevellière-Lépeaux (Louis-Ma[illegible]
Brévet de Beaujour, avocat du [illegible]
Riche, négociant à Angers.
Allard, médecin à Châteaugon[illegible]
Lemaignan (Julien-Camille).
Desmaziers (Thomas-Marie-Gab[illegible]

Sénéchaussée de Saumur.

Clergé. M.

Menard, prieur d'Aubigné.

Noblesse. M.

Le marquis de Ferrières (*a*).

Tiers-Etat. MM.

Bizard, avocat et ancien maire [illegible] Saumur.
Cigongne, négociant à Saumur.

(*a*) Ce député de la sénéchaussée de Saumur, né à Poitiers en 1[illegible] s'est rendu célèbre par divers ouvrages, entr'autres par ses *Mém[illegible] pour servir à l'histoire de l'assemblée constituante et de la révolu[illegible]* 3 vol. in-8°. Quoique ennemi très-prononcé de cette révolution, marquis de Ferrières juge avec assez d'impartialité, dans cet ouvr[illegible] les événemens et les hommes de cette mémorable époque. Voi[illegible] qu'il dit de la séance royale du 23 juin 1789, laquelle avait pour [illegible] de s'opposer aux projets du tiers-état, et de lui en imposer par l'[illegible] de la Majesté royale et le développement de la force armée. « » séance royale offrit l'odieux appareil d'un lit de justice. Des soldats, » gardes-du-corps environnaient la salle des états; tout, autour du tr[illegible] » fut morne et silencieux. La déclaration ne contenta personne; le [illegible] » parla plutôt en despote qui commande, qu'en Monarque qui di[illegible] » avec les représentans du peuple les intérêts d'une grande na[illegible]

Par suite des événemens du 14 juillet 1789 et des décrets du août suivant, MM. Chatizel et Rabin ayant fait leur démission, peu de tems après M. Milscent ayant suivi leur exemple, ur cause de santé, ces trois députés furent remplacés par M. Pilastre (Urbain-René), Leclerc (Jean-Baptiste) et Jaemart, curé de Brissarthe. Les deux premiers avaient été enyés, par l'assemblée électorale d'Angers, aux états-généraux, our y tenir la correspondance de la députation avec ses comettans.

Les états-généraux s'étant déclarés assemblée constituante et ant aboli les ordres et les priviléges, on procéda à une nouelle division de la France en départemens. Une partie de la ovince d'Anjou fut réunie à celle du Maine pour en former deux départemens de la Sarthe et de la Mayenne. M. de aslin passa à la députation de la Sarthe, et MM. Martinet, llard et Chassebeuf-Volney à celle de la Mayenne; les seize tres députés d'Anjou formèrent celle de Maine et Loire.

Les députés de l'assemblée constituante recevaient dix-huit ncs d'indemnité par jour.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE 1791 (*a*). MM.

Houlière, maire d'Angers.	Goffaux, propriétaire.
oudieu, substitut du procureur du Roi près le tribunal d'Angers.	Guesnay, propriétaire.
rlet, avocat à Saumur.	Menuau, juge au tribunal de Vihiers.
rriere, avocat à Baugé.	Chouteau, médecin à Cholet.
launay aîné, avocat à Angers.	Clemenceau, ancien avocat.
	Bonnemère, maire de Saumur.

L'indemnité fut aussi de dix-huit francs par jour.

DÉPUTÉS A LA CONVENTION NATIONALE, 1792. MM.

oudieu, ex-député à la législature.	Dandenac aîné (Marie-François).
launay aîné, *idem.*	Dandenac jeune (Jacques).
revellière-Lépeaux, *idem.*	Delaunay jeune (Pierre-Marie).
astre, maire d'Angers, *idem.*	Perard, propriétaire à Angers.
clerc, *idem.*	Lemaignan, ex-constituant.

Les citoyens de Houlière, Pilastre, Leclerc et Larevellière-pepeaux ayant fait leur démission après l'acceptation de la nstitution de 1793 les trois premiers furent remplacés par citoyens Viger des Roziers, Talot (Michel-Louis), et

---

Des *je veux*, souvent répétés, choquèrent des hommes fatigués de la servitude, impatiens de conquérir la liberté. » Le marquis de rrières ne parla point à la tribune, mais il publia, à la fin de la sion, en 1791, une brochure qui a pour titre: *Compte rendu à mes mmettans.*

(*a*) Les membres de l'assemblée constituante s'étaient déclarés inéligibles cette législature.

Menuau (Henri). Le citoyen Larevellière-Lépeaux n'ayant pas été remplacé à la convention, il y rentra après les événemens de thermidor an III.

La convention tira au sort les noms de cinq cents de ses membres qui devaient former les deux tiers du corps législatif; l'autre tiers devait être élu par les départemens et renouvelé de la même manière chaque année. Les membres de la convention recevaient aussi dix-huit francs par jour.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'AN IV.

Conseil des Anciens. CC.
Dandenac aîné, ex-conventionnel.
Dandenac jeune, *idem.*
Larevellière-Lépeaux, *idem* (*a*).
Menuau, *idem.*
Pilastre, *idem.*

Conseil des Cinq-Cents. CC.
Delaunay jeune, ex-conventionnel.
Lemaignan, *idem.*
Talot, *idem.*
Chassebeuf-Volney (*b*).
Savary (Jean-Julien-Camille).
Leclerc, ex-conventionnel.

DÉPUTÉS EN L'AN V.

Conseil des Anciens. CC.
Desmazières (Thomas-Marie-Gabriel), ex-constituant.

Conseil des Cinq-Cents. CC.
Lemaignan, ex-conventionnel.
Leclerc, *idem.*
Delorme (Jean-Baptiste-Michel).
Talot, ex-conventionnel.
Coullion (Mamert), négociant.
Savary (Jean-Julien-Camille).
Lorrier (Louis-Pierre-Anne).
Joubert-Bonnaire, négociant.

DÉPUTÉS EN L'AN VI.

Conseil des Anciens. CC.
Gautret (Jacques), présid. du trib. crim. du dép. de Maine et Loire.
Pilastre (Urbain-René).
Desmazières (Thomas-Marie-Gab^l.).

Conseil des Cinq-Cents. CC.
Leclerc (Jean-Baptiste.)
Brichet (François-Augustin).
Savary (Jean-Julien-Camille).
Talot, ex-conventionnel.
Joubert-Bonnaire, négociant.
Delorme (Jean-Baptiste-Michel).
Lorrier (Louis-Pierre-Anne).
Coullion (Mamert).

DÉPUTÉS EN L'AN VII.

Au Conseil des Anciens, les mêmes qu'en l'an VI; au conseil des Cinq-Cents, les mêmes qu'en l'an VI, excepté les CC. Savary et Leclerc, qui furent remplacés par les CC. Clémenceau, ex-législateur, et Leterme-Saulnier, négociant.

Pendant la durée du gouvernement directorial, de l'an IV à l'an VII, l'indemnité des députés fut fixée en blé; l'évaluation peut en être portée à six mille francs par an.

DÉPUTÉS AU CORPS LÉGISLATIF EN L'AN VIII ET ANNÉES SUIVANTES JUSQU'A 1814, NOMMÉS PAR LA COMMISSION CONSTITUANTE DU CORPS LÉGISLATIF ET PAR LE SÉNAT-CONSERVATEUR. MM.

Au Sénat.
Chassebeuf-Volney.

Au Tribunat.
Trouvé, de Chalonnes.

Au Corps Législatif.
Desmazières, ex-constituant.
Pilastre, *idem.*
Leclerc, *idem.*

(*a*) Il fut élu membre du directoire exécutif en l'an IV.
(*b*) Il était aux Etats-Unis d'Amérique; il ne siégea point à cette assemblée.

Ces trois derniers furent successivement remplacés par les trois qui suivent: MM Milscent, le comte de Lauberdière et Joubert-Bonnaire. MM. le baron Deurbroucq, Duclaux et Tharreau, négociant à Cholet, furent aussi membres du corps législatif.

La constitution de l'an VIII fixa l'indemnité ou plutôt le traitement des sénateurs à vingt-cinq mille fr., celui des tribuns à quinze mille et celui des législateurs à dix mille fr. par an.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS EN 1815. MM.

Benoist.
D'Andigné de Maineuf.
Dubois de Maquillé.
Papiau de la Verrerie.
Le comte de la Bourdonnaye.
Feuillant (Etienne).

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS, DITE DES CENT-JOURS. DÉPUTÉS NOMMÉS PAR LE COLLÉGE DE DÉPARTEMENT. MM.

Desmazières (Thomas-Louis), président du tribunal civil d'Angers.
De la Ferrière, lieutenant-général.
Delorme (Jean-Baptiste-Michel), conservateur des eaux et forêts.

DÉPUTÉS NOMMÉS PAR LES COLLÉGES D'ARRONDISSEMENT. MM.

Gautret (Jacques), cons. à la cour royale, par le collége d'Angers.
Bizard (Maurice-Auguste), conseiller à la cour royale, par le collége de Saumur.
Dupont de Lauberdière, lieutenant-général, par le collége de Baugé.
Dubois (Jean-Baptiste), subst. du procureur général, près la cour royale, par le collége de Segré.

Le collége électoral de Beaupreau ne put nommer son député à cause des troubles survenus dans cet arrondissement.

Les membres de la chambre des représentans reçurent une indemnité de dix francs par jour.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS EN 1815, APRÈS LA SECONDE RESTAURATION. MM.

D'Andigné de Maineuf.
Benoist.
Le comte de la Bourdonnaye.
Papiau de la Verrerie.

Ces députés ont siégé jusqu'en 1820, époque à laquelle le département de Maine et Loire a renouvelé sa députation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS EN 1820.

Furent élus par le collége de département, MM.

D'Andigné de Maineuf.
Benoist.
Le comte de la Bourdonnaye.

Furent élus par les colléges d'arrondissement, MM.

Gautret (Jacques), par le collége d'Angers.
Bodin (Jean-François), par le collége de Saumur.
Cesbron-Lavau, par le collége de Beaupreau.
Pilastre (Urbain-René), par le collége de Segré.

Les membres de la chambre des députés ne reçoivent point d'indemnités, mais malheureusement la loi ne leur défend pas de recevoir des titres, des décorations, d'accepter des places lucratives, etc.

LISTE

DES SÉNÉCHAUX D'ANJOU (a).

Années de Réception.

1016 Lisor ou Lisois.
1043 Alger, frère du précédent.
1058 Girard.
1084 Pierre, fils du précédent.
1099 Payen de Maugé.
1110 Geoffroi Foulères.
1125 Argnilose.
1140 Etienne de Marsay.
1160 Joulain (de Tours).
Isembard.
1164 Guy des Moulins.
1170 Guillaume Hamon.
1174 Etienne Marsay.
1181 Etienne (de Tours).
1188 Guillaume de Tournehan.
1189 Payen de Rochefort.
1196 Robert de Tournehan.
1202 Jean de Herpedane.
1205 Guillaume des Roches.
1221 Amaury de Craon. (L'office de sénéchal était héréditaire dans la maison de Craon, même pour les femmes.)
1224 Maurice, fils du précédent.
1230 Jeanne de Craon.
1232 Amaury de Craon.
1247 Maurice de Craon.
1259 Isabelle de Craon.
1282 Maurice de Craon.
1292 Amaury de Craon.
1298 Guillaume de Coesme.
1304 Philippe de Beaume.
1310 Pierre de Bethune.
1332 Jean Bigot.
1342 Ithier de Maugat.
1349 Robert Mulet.
1356 Jean de Montjan.
1360 Jean de Saintré.
1378 Pierre d'Avoir.
1385 Amaury de Clisson.
1398 Mace de Beauveau.
1400 Jean de Beauveau.
1410 Guillaume de Beauveau.
1416 Renault de Montjan.
1420 Pierre de Beauveau.
1437 Pierre de Brézé de la Varenne.
1444 Dominique de Châtillon.
1454 Louis de Beauveau.
1461 Jean de Beauveau.
1470 Jean de Lorraine.
1479 Guy de Laval.
1484 Jean de la Gruthuse.
1499 Louis de la Gruthuse.
1500 Brandelis de Champagne.
1510 Jacques de Daillon, baron de Lude.
1522 Jacques de Daillon, frère du précédent.
1555 René de la Jaille.
1584 Jean de Daillon.
1595 François de Daillon.
1597 Pierre de Donadieu de Puiseric.
1604 Louis de Rohan.
1613 Pierre de Rohan.
1628 Louis de Rohan.
1654 Abel Servien.
Louis-François Servien.
1708 Amable Robin.
1741 Leclerc de Brion.
1788 Barin de la Galissonnière, dernier sénéchal d'Anjou; il présidé, en cette qualité, la noblesse d'Anjou, lors de la convocation des états-généraux, en 1789.

(a) Voyez page 159.

LISTE

DES BAILLIS, JUGES-GÉNÉRAUX D'ANJOU, LIEUTENANS-GÉNÉRAUX CIVILS (*a*), ET LIEUTENANS-GÉNÉRAUX CRIMINELS.

Baillis.

1100 Hervé Ricordelle.
1103 Buchard de Grando.
1108 Barthelemy Rolandi.
1125 Regnault de Martigné.
1155 Pepin.
1230 Guillaume de Fougères.
1260 Guillaume de Gonesse.
1309 Guillaume Desnoes.
1311 Guillaume Sicé.
1320 Guillaume Ponneraux.
1331 Pierre d'Ouzainnes.
1344 Guillaume Moreau.
1356 Antoine d'Aubusson.
1357 Colin Perigault.
1360 Guillaume Desbasses.

Juges-Généraux d'Anjou.

1362 Simon Anveray.
1368 Aimery d'Argenton de Herison.
1370 Jean Aviré.
1372 Jean Courtel.
1378 Pierre Demendo.
1388 Jean de Rumilly.
1390 Thibault Levrault.
1392 Jean Lepouriel.
1393 Lionnel de Coesmes.
1396 Robin Herisson.
1413 Pierre de Bueil.
1419 Etienne Filastre.
1420 Roger.
1426 Pierre Guyot.
1427 Pierre Demuys.
1428 Jean Fournier.
1431 Pierre Bigot.
1437 Gilles de la Réauté.
1445 Jean Bienassis.
1450 Jean Breslay.
1457 Pierre Guyot.
1471 Jean Debar.
1473 Jean Binel.
1481 François Binel.
1485 Jean Binel.
1498 Jean Renault.
1508 Raoul Leroy.
1512 Jean de Pincé.
1515 François Bigot.
1528 Pierre Loriot de la Galonnière.
1535 Jean Cadu; il a été élu cinq fois maire d'Angers.

Lieutenans-Généraux Civils.

1539 Pierre Poyet des Granges.
1543 Guillaume de Lesrat.
1560 Clément Louet.
1573 Guy de Lesrat de Lancreau.
1590 Marin Boylesve.
1603 François Lasnier de Sainte-James.
1631 Jacques Lasnier de Saint-Lambert.
1639 Louis Boylesve du Planty.
1660 Louis Boylesve, fils du précéd.
1711 Charles Baudry.
1735 Michel-René Falloux du Lis.
1755 Jean-Louis Marcombe.

Lieutenans-Généraux Criminels.

1511 Pierre Guyot.
1554 Christophe de Pincé.
1568 Pierre Ayrault.
1599 Pierre Ayrault.
1617 Pierre Lechat.
1652 Pierre Ayrault.
1679 Pierre Ayrault.
1713 Pierre Ayrault.
1750 Pierre Ayrault.
1774 Pierre-Denis-René Huvelin du Vivier, dernier lieutenant-général criminel.

(*a*) Voyez pages 159 et 160.

TRIBUNAUX SUPÉRIEURS

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE,

Etablis à Angers depuis 1789.

Tribunal Criminel créé par la loi du 25 février 1791, installé l 1er. janvier 1792, et supprimé par la Constitution de l'an 8.

Présidens, MM.

Dates des Installations.	
1er janvier 1792	Delaunay (Pierre-Marie).
31 novembre 1792	Larevellière (Jean-Baptiste-Louis).
5 octobre 1793	Rabouin (Pierre).
24 ventôse an 6	Gautret (Jacques).
15 floréal an 6	Clemenceau (Mathurin-René.
17 floréal an 7	Rethoré-Desvaux (Laurent-Martin-Pierre).

Accusateurs Publics, MM.

1er janvier 1792	Gautret (Jacques).
27 vendémiaire an 4	Coustard (César-Louis).
15 floréal an 6	Monnier (Alexandre).

Commissaires du Roi, puis du Gouvernement, MM.

10 janvier 1792	Fauconnier (Henri-Catherine).
27 septembre 1792	Boullet (Julien-Pierre).
15 floréal an 6	Gaseau (Charles).

Greffiers en Chef, MM.

1er janvier 1792	Bouchet (Francois).
9 prairial an 8	Guibert-Audio (François).

Tribunal Civil du département, établi par la Constitution d l'an 3, et supprimé par celle de l'an 8.

Présidens, MM.

6 brumaire an 4	Beguyer-Chamboureau (Antoine-Auguste).
21 frimaire an 4	Letellier (Jean-Louis).

Commissaire du Gouvernement, M.

6 brumaire an 4	Clémenceau (René-Mathurin).

Substitut, M.

3 ventôse an 4	Girard (Alexandre).

Greffier, M.

1er brumaire an 4	Garanger (Pierre).

our d'Appel d'Angers, créée par la loi du 7 ventôse an 8. Sa juridiction s'étendait sur les départemens de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Présidens, MM.

9 prairial an 8	Milscent (Marie-Joseph).
5 floréal an 10	Mesnard de la Groye (François-Pierre-René).

Vice-Présidens, MM.

9 prairial an 8	Mesnard de la Groye (François-Pierre-René).
5 floréal an 10	Beguyer de Chamboureau (Antoine-Auguste).

Procureur Général, M.

9 prairial an 8	Dandenac aîné.

Greffier en Chef, M.

9 prairial an 8	Garanger (Pierre).

a Cour d'Appel fut remplacée, en 1811, par la Cour Impériale, laquelle reçut, en 1814, le nom de Cour Royale.

Premiers Présidens, MM.

10 avril 1811	Mesnard de la Groye (François-Pierre-René).
7 janvier 1814	Le comte de Portalis (Joseph-Marie).
4 août 1818	De Chalup (Joachim).

Présidens de Chambre, MM.

10 avril 1811	Beguyer de Chamboureau (Antoine-Auguste).
10 avril 1811	Delaunay (Pierre-Marie).
10 avril 1811	Milscent (Marie-Joseph).
10 avril 1811	Desmazières (Thomas-Gabriel).
15 janvier 1812	Monnier (Alexandre).
10 juillet 1814	Defarcy (Charles-Louis-Annibal).
10 décembre 1818	Michel de Puisard (Charles-François.)
11 janvier 1819	De Noailles (Jacques-Barthelemy).
15 mai 1822	Sourdeau de Beauregard (Jean-Frédéric).

Procureurs Généraux, MM.

10 avril 1811	Dandenac aîné.
14 août 1818	Jolivet (René-Marie).
16 mai 1821	De Noailles. (Jacques-Barthélemy).

Avocats Généraux, MM.

10 avril 1811	Michel de Puisard (Charles-François).
20 avril 1811	Prévost de la Chauvellière (Jacques).
20 avril 1811	Sourdeau de Beauregard (Jean-Frédéric).
31 mai 1822	Gaullier de la Grandière (Adrien-Alexandre).

Substituts, MM.

20 avril 1811	Bizard (Maurice-Auguste).
20 avril 1811	Duboys (Jean-Jacques).
29 janvier 1812	Négrier (Clément)
4 novembre 1812	Nauraye-Ladavière (Louis-Pierre-Charles).
10 décembre 1818	Gaultier (Alexandre).
30 décembre 1818	Beraud fils (Toussaint-Charles).

Greffiers en Chef, MM.

20 avril 1811	Garanger (Pierre).
11 août 1814	Maisonny de Lauréal (François-Joseph-Stanislas).

ADMINISTRATION CENTRALE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Présidens, MM.

1790 Blondé.
1791 Druillon.
Novembre 1791 à 1793 De Dienis

Procureurs-Généraux, MM.

1790 Delaunay.
1791 à 1793. Boullet.

DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT.

Présidens, CC.

An II		An III	
Frimaire.	Villiers.	Nivôse.	Rayneau.
Nivôse.	Thubert.	Pluviôse.	Bodinier.
Pluviôse.	Villiers.	Ventôse.	Maslin.
Ventôse.	Chollet.	Germinal.	Leterme-Saulnier.
Germinal.	Leterme-Saulnier.	Floréal.	Thubert.
Floréal.	Chauvin.	Prair. à Fruct.	Coulonnier.
Prairial.	Rayneau.	An IV	
Messidor.	Tixier.	Vendémiaire.	Villiers.
Thermidor.	Bodinier.	Floréal an V à Flor. an VII	Leterme-Saulnier.
Fructidor.	Maslin.	Flor. an VII à Germinal an VIII	Dandenac aîné.
An III			
Vendémiaire.	Thubert.		
Brumaire.	Chauvin.		
Frimaire.	Leterme-Saulnier.		

Procureurs-Généraux-Syndics, CC.

1793 Vial.
Floréal an III Leterme-Saulnier.
Prairial an III Villiers.

Commissaires du Directoire Exécutif, qui ont remplacé, près le Directoire du Département, les Procureurs-Généraux-Syndics, CC.

Vendémiaire an V Monnier.
Vendémiaire an VI Moreau.
Messidor an VII à Germinal an VIII Guillon aîné.

PRÉFETS DE MAINE ET LOIRE, MM.

An VIII Montault des Isles.
An XI Nardon.
An XIII Bourdon de Vatry.
1809 Le baron Hely d'Oyssel
1814 Le comte de Tocqueville
Avril 1815 Galéazzini.
Juillet 1815 Le baron de Wimpffen

LISTE

DES MAIRES DE LA VILLE D'ANGERS (a),

Depuis 1474 jusqu'à 1789 (b);

VIE DE CELLES DES PRÉSIDENS, MAIRES ET ADJOINTS,

Nommés depuis 1789 jusqu'à 1822.

Premier. L'an 1474, Guillaume de la Cerizay fut élu maire perpétuel, et exerça jusqu'au 4 mai 1484.
Guillaume de l'Epine.
Jean Bernard.
Jean Binel.
Jean Bernard, réélu.
Le même, réélu.
Bertrand Duvau.
René Bernard.
Jean Fallet.
Jean de Loheac.
Jean Belin.
Mathurin de Pincé des Essarts.
François Binel.
Jean Charpentier.
Olivier Barrault.
Leger Bucher.
Jean Sabert.
Jean Ferrault.
Le même, réélu.
Pierre de Vaux.
Pierre Fournier de Lancerre.
Olivier Barrault, réélu.
Le même, réélu.
Jacques le Camus.
Jean Landevy.
Le même, réélu.
Vincent Crespin du Gast.
Jacques de Montortier.
Pierre de Pincé.
(5 décembre) Jean de Pincé, fils du précédent.
Jean Bouvery.
Jean Cadu de la Touche.

1514 Le même, réélu.
1515 Jean de Pincé, réélu.
1516 Jean Ragot.
1517 Thibault Cailleau.
1518 Robert Thevin.
1519 Pierre Poyet des Granges. a
1520 Pierre Loriot.
1521 Jean Camus.
1522 Pierre Tampier.
1523 Le même, réélu.
1524 René le Loup.
1525 Jean Cadu.
1526 Le même, réélu.
1527 Jean Richaudeau du Tremblay.
1528 Jacques le Camus.
1529 Jean Cadu.
1530 Le même, réélu.
1531 Le même, réélu.
1532 Pierre Poyet. a
1533 Le même, réélu. a
1534 Jean le Masson.
1535 Le même, réélu.
1536 Hervé de Pincé.
1537 Le même, réélu.
1538 Jean de Pincé.
1538 (11 sept.) Christophe de Pincé.
1539 Christophe de Pincé.
1540 Jean d'Avoynes de la Meignannerie.
1541 Pierre Poyet. a
1542 Le même, réélu; il mourut le 21 février 1543. a
1543 (28 fév.) René Cheminard.
1543 (1er mai) René Breslay de la Chaslerie.
1544 Le même, réélu.

(a) Cet office donnait la noblesse. Voyez pages 37-39.
(b) Louis XIII, par lettres-patentes données à Monceaux au mois de décembre 1634, confirma la noblesse octroyée par la charte de Louis XI aux maires, échevins, conseillers, procureurs et secrétaires de la ville d'Angers. Sous le règne de Louis XIV, la noblesse ne fut plus accordée aux maires; ce qui a été maintenu jusqu'à la révolution.

1545 Le même, réélu.
1546 René Chevalier; il mourut le 26 juin.
1546 (3 juillet) Guillaume Lesrat de Lancreau.
1547 Le même, réélu.
1548 René le Loup de Beauchamps.
1549 Le même, réélu.
1550 René Guyet de la Rabelais.
1551 Marc Quetier; étant malade, il donna sa démission.
1551 (9 octobre) Jean d'Avoynes.
1552 Le même, réélu.
1553 Le même, réélu.
1554 Nicolas Richer.
1555 Le même, réélu.
1556 René Ayrault du Rocher.
1557 Guy Lanier de l'Efretière.
1558 Le même, réélu.
1559 Le même, réélu.
1560 Le même, réélu.
1561 Jean Gohin de la Belottière.
1562 Le même, réélu.
1563 Jean Goupilleau d'Amiette.
1564 Le même, réélu.
1565 Jacques Richard de Boistravers.
1566 Le même, réélu.
1567 Toussaint Bault de la Ragottière.
1568 Le même, réélu.
1569 Jacques Migon de Puisansault.
1570 Le même, réélu.
1571 Guillaume Deschamps de la Boullerie.
1572 Le même, réélu.
1573 Le même, réélu.
1574 Maurille des Landes des Roches.
1575 Le même, réélu.
1576 Guillaume Deschamps de la Boullerie.
1577 Le même, réélu.
1578 Jean Ayrault.
1579 Le même, réélu.
1580 Le même, réélu.
1581 Le même, réélu.
1582 François Bitault de la Rimberdière.
1583 Le même, réélu.
1584 René Morin de la Gendrie.
1586 Jean Richard de Boistravers.
1588 Pierre le Chat.
1589 Guillaume Bauvoisin.
1590 Simon Saguyer.
1591 Jacques Menard du Breuil.
1592 Magdelon Hunault; il mourut au mois de juin.
1592 (24 juin) René Gohin.
1593 Le même, réélu.
1594 Claude Frubert de la Source.
1595 Le même, réélu.
1596 René Bault de Beaumont.
1597 Le même, réélu.
1598 François Belanger de la Ja[illegible]
1599 Le même, réélu.
1600 Jacques Ernault de la D[illegible]merie.
1601 Jacques Gaultier de la B[illegible]chardière.
1602 Jean Cupif de la Robinaye.
1604 René Bautru des Matras.
1606 Laurent Davy de la Fautri[illegible]
1607 Jacques Ernault de la D[illegible]merie.
1609 Etienne du Mesnil de la [illegible]niere.
1611 René le Févre de la Feronni[illegible]
1613 Jean Bodin de Brizay.
1615 Pierre Ayrault.
1617 Nicolas Martineau.
1619 François Lanier de Sai[illegible] James.
1621 Le même, réélu.
1623 Gabriel Jouet de la Saulay[illegible]
1625 Jean Barbot du Martray. L[illegible] mai, l'élection de Jean B[illegible]bot ayant été révoquée, J[illegible] fut continué dans ses fo[illegible]tions jusqu'au 30 avril [illegible]
1626 Le même Jean Barbot, [illegible] le 24 mars 1628.
1628 Thomas Nepveu de Gaigné.
1630 Charles Louet de la Marsol[illegible]
1532 Gabriel du Pineau.
1633 Adam Eslys de la Renardi[illegible]
1635 Jacques Gautier des Place[illegible]
1637 René Boylesve.
1639 Jacques Lanier.
1641 Franç. Eveillard de Pigner[illegible]
1643 Jean Gilles de la Grue.
1645 Laurent Lanier.
1647 Jean Cupif de la Marée.
1649 Pierre Audouin de la B[illegible]chardière.
1651 Michel Bruneau de la Gill[illegible]
1652 Guillaume Ménage.
1653 Michel Gohin de Montre[illegible]
1655 Christophe Cupif d'Aussig[illegible]
1657 Claude de Cournez.
1659 Jean Eslys des Roches.
1661 Joachim de Chénedé [illegible] Plaine.
1663 François de Meguyou [illegible] Houssaye.
1665 Sébastien Serezin.
1667 Nic^as. Martineau de la Ber[illegible]
1669 Nicolas Cupif de Teildras.
1671 Le même, réélu.
1673 Charles Poisson de Neuvil[illegible]
1675 Le même, réélu.

René Lezineau de Gastines.
Le même, réélu.
Jacq. Charlot des Bottelorières.
Le même, réélu.
Matthieu Renou.
Le même, réélu.
Grandet.
Le même, réélu, termine son exercice le 27 septembre 1692. Louis XIV révoque, par son édit du mois d'août 1692, la charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers; les offices municipaux cessent d'être électifs, ils sont mis en vente.
François Raymbault de la Foucherie achète l'office de maire perpétuel.
La mairie étant déclarée élective comme avant l'édit du mois d'août 1692, le même François Raimbault est élu maire, et meurt revêtu de cette charge.
(30 janvier) François Poulain de la Forestrie.
Le même, réélu.
François Jourdan de Fleins.
Le même, réélu.
Michel Falloux.
Le même, réélu.
René-Joseph Jallet; il meurt le 3 juillet de la même année.
(30 juillet) René Robert des Marchais.
Le même, réélu.

1718 Le même, réélu.
1720 Le même, réélu.
1722 Le même, réélu.
1724 Le même, réélu.
1726 Le même, réélu.
1728 (15 mai) le même est continué maire par le Roi jusqu'à nouvel ordre.
1729 (12 mai) François Boucault.
1731 Le même, réélu.
1733 Germain-François Poulain de la Guerche.
1735 Le même, réélu.
1738 (5 août) Marin Jallet de la Veroullière.
1741 Le même, réélu.
1743 René Romain de la Possonnière.
1745 Le même, réélu.
1747 François-Charles Pays-Duvau.
1751 Vincent Benoist l'aîné.
1755 Jacques-François Gourreau de l'Epinay.
1759 Charles Gaudicher.
1763 Charles-Guillaume Gontard des Chevaleries.
1769 François-René-Alexandre Rousseau de Pantigny.
1773 Jean-François Allard.
1777 Jacques Boulay du Martray.
1781 Anselme-René Bucher de Chauvigné.
1785 Charles-Félix Claveau.
1790 De Houllière.
1791 Urbain-René Pilastre.
1792 Berger.
1795 Jean Farran.

Présidens de l'Administration Municipale.

5 Jean-Baptiste Boutton.
7 Joseph Joubert-Bonnaire.
Jean Farran.
Rigobert Pachault.

1797 Pantin.
1798 Bourgeois.
1799 Jean-Marie Maslin.

Maires.

10 Jean Farran.
12 Joseph Joubert-Bonnaire.
18 Urbain-Lezin Boreau de la Besnardière.

1813 Papiau de la Verrerie.
1815 Brillet de Villemorge.
1821 Le même.

Adjoints.

00 Papiau-Verrerie fils.
Giraud, négociant-manufactr.
Chesneau-Coullion.
01 Ollivier du Préneuf.
02 Tharreau, ex-législateur.
07 De Buzelet fils.
08 Papiau-Verrerie fils.
Ollivier du Préneuf.
De Buzelet fils.
13 Joubert-Bonnaire fils aîné.

1813 Daburon de Mantelon fils.
Maugui de la Pastandry.
1815 Leclerc de la Ferrière.
Paulmier.
1816 De Terves.
Leclerc de la Ferrière.
Paulmier.
1821 Leclerc de la Ferrière.
De Terves.
Paulmier.

LISTE

DES ECHEVINS DE LA VILLE D'ANGERS (a),

Depuis 1474 jusqu'à 1789.

1474 Thomas Jamelot de Rouillon.
Jean du Château.
René Poupart.
Jean Ferrault.
Geoffroi Ethor.
Hervé Reynault.
Simon Sabar.
François Bernard.
Gervais le Camus.
Guillaume de l'Épine de Beauchesne.
Jean de la Rivière de la Raquettière.
Jean Barrault.
Guillaume le Roy.
Jean de la Sormenne.
Jean Allof.
Pierre Dufay.
Jean Bernard.
Jean le Loup.
1491 François Binel.
1492 Jean Landevy et Jean le Blanc.
1493 Jean Hellouin et Jean le Camus.
1494 Pierre Fournier et Lezin Guyet.
1496 Olivier Barrault.
1497 Jean Charpentier.
1516 Pierre Taulpier, Thibault Chaillou et Guillaume Crespin.
1517 Pierre Poyet des Granges.
1519 René le Loup et René Guyot.
1520 Robert de Pincé, Jean Perigault et Jacques Boivin.
1521 Guillaume Bachelot.
1522 François Chalopin des Touches.
1524 Baudouin Dufay.
1525 Michel Renard de la Meignannerie.
1529 Pierre Grimaudet, Christophe Hunault et Nicolle.
1530 François le Bret.
1531 Jean d'Avoynes et René B[illegible]lay de la Chaillerie.
1532 Guillaume du Moulinet, C[illegible]ment le Cocq, François [illegible] Moulinet et Hervé de Pi[illegible]
1534 Amory Lavocat
1535 Christophe de Pincé.
1537 Pierre de Beauvais et [illegible] Quettier.
1538 Maurille Ganault de Lorch[illegible] et Jean Gohin de la Blotti[illegible]
1540 Simon Saguyer du Chesn[illegible]
1541 René Ayrault du Rocher.
1542 René Cheminard et Pierr[illegible] Malde de la Rousselière.
1543 Vast de Blament, François [illegible] Blanc du Moulinneuf, [illegible]colas Richer, Philippe Ch[illegible]bonneau et René Chevali[illegible]
1550 Julien Cireuil de Fremoulin.
1551 Jean Guyet, Jérôme de Sa[illegible] de la Chalottière et René [illegible] Loup.
1557 François le Blanc.
1558 Pierre Ayrault et Guillau[illegible] des Landes.
1559 Clément Louet et Jean [illegible] Maxon fils.
1560 Mathurin Bouju.
1562 Louis Bitault du Plessis, J[illegible] le Maxon, Etienne Be[illegible] de la Perchaudière Jul[illegible] Gonpillau, François Boyle[illegible] de la Brizardière et Touss[illegible] Bault de la Ragottière.
1564 Jacques Mingon, Maurille [illegible] Landes de Beaulieu, R[illegible] Bault de Baumont et Fr[illegible]çois Bitault de la Rimb[illegible]dière.
1566 François Cornilleau.

(a) Ces offices donnaient la noblesse. Voyez p. 37-39 et la note [illegible] de la page 575.

5 Jean Gourreau de la Chaillouère, Pierre Goupillau et Joseph Charlot.
7 Denis Fleuriot de Platteau.
8 François Fournier, Guillaume Deschamps, Jean Lambert et François le Gayer.
9 René Lorent et Pierre Sarreod.
0 Jean Goursault et Jean Avril.
1 Jacques du Pont.
2 François le Febvre de Laubrière et Jean Ayrault.
5 Jacques Menard et Pierre Regnault de la Boullaye.
7 François Cochelin de la Coutardière et Jean-Jacq. Lasnier.
8 François le Bret de Château-Bosset et Jean Guesdon du Haut-Plessix.
9 Pierre Ayrault et François Grimaudet.
0 Mathurin Cochelin et Magdelon Hunault.
1 René Gohin, Jean Richard et René Chopin.
3 Guillaume des Landes.
5 Olivier du Fresne et Simon Saguyer.
6 Maurice Avril et François Courtin.
7 Jean-Jacques Lasnier et Jean Chotard.
8 François le Blanc et Nicolas Cochelin.
92 Gaspard de Chevreuil et Laurent Davy de la Fautrière.
96 Jacques Jouet de la Saulaye, Gilles Héard, François Grimaudet et François Bonvoisin de la Burellière.
97 Julien de Beaurepaire du Busson.
99 Jean Colasseau du Griffay, Nicolas de la Chaussée et Pierre Ayrault.
01 François Pasqueraye de la Girardière et Jean Barbot du Martray.
02 Charles Gautier et François Chopin de la Tramblaye.
03 Jean Quettin et François Bienvenu de la Charonnière.
04 André Eveillard de Livois et Jean Chotard du Pin.
06 Jacques Gourreau de la Blanchardière et Pierre Marchand.
07 Etienne Dumesnil et Jean Mondière de Brisson.
1608 René Gohin de Montreuil et Pierre Monceau de la Geromière.
1609 Jacques Licquet de la Maisonneuve et Mathurin de Crespy.
1610 Jean Bodin de Brizay et Maurice Chesnaye.
1611 Pierre le Marié de la Morinaye et Charles Héard de la Hallaurde.
1612 Michel Chotard de Lausonnière et Philippe de Faye.
1613 René Jarry de la Roche et Louis Cherreau d'Epluchard.
1614 Nicolas Cupif des Hommeaux et Thomas Nepveu de Gaigné.
1615 Guy Grudé de la Chesnaye et Jacques Gardeau.
1616 François Cupif de la Berandière et Jean Jolivet de Nidepie.
1617 Simon Gouby de la Rinière et François Drouet de la Brosse.
1618 François Piculus du Lattay et Jean Coustard de Narbonne.
1619 Clément de Briollay de la Rougeraye et Pierre Drouet.
1620 Claude Colas de la Cointerie et Charles Gohier.
1621 Christophe Camus et Jacques le Paslier de Pied-Guichard.
1622 Gabriel Dupineau et Pierre Prévost.
1623 René Hamelin de Richebourg et Jean Hubert.
1624 René Chotard de la Chevallerie et René Avelinne de la Garenne.
1625 Jean Froger de Pontlevoix et Pierre Dugrat.
1626 René Boylesve de Goismard et Gilles Camus.
1627 Pierre Busson et Antoine Baudon du Brossay.
1628 Simon Poisson et Pierre Hameau du Marais.
1629 René Paulmier et Pierre Eveillon.
1630 Sébastien Rousseau et François Laller.
1631 Lesdits Paulmier et Eveillon.
1632 Adam Elie de la Renardière et Louis Branlard.
1633 René Bluineau de la Lande et Jacques Pioslin.
1634 Arnault Saman et René Touret.
1635 Guillaume Liger de la Tranchandière et Jacques Nolleau de la Robinière.

1636 Pierre Frain du Planty et Toussaint Nicolas des Gourbillons.
1637 Jacques Boguais de la Boissière et Pierre Collin des Ruelles.
1638 Guy le Manceau des Quarts et Gabriel Bernard de la Hussaudière.
1639 Jérôme Gauche de la Jubaudière et Laurent Avelinne de Narcé.
1640 Olivier Treton du Ruau et Sébastien Valtaire.
1641 Jean Cupif de la Marée et Guy Huet des Balueres.
1642 Jean Gilles de la Grue et Philippe Coycault.
1643 Guillaume Bourneau de la Cour, René de Crespy et Claude Chevrollier.
1644 Pierre Audouin de la Blanchardière et ledit Chevrollier.
1645 Laurent Gault et René Serizier des Brosses.
1646 Guy de la Bigottière et François Audouin du Chastellier.
1647 Jean Moinard et Louis Girault du Plessis.
1648 Jean Verdier et René Cochelin des Coteaux.
1649 Jacques Audouin de Danne et Louis Duport de la Marre.
1650 Guy Richard de Segré et Gabriel Blouin de la Vionnière.
1651 Pierre Chevrier des Noyers et Jean Théard.
1652 Gohin de Montreuil, Héard, Davy et Narbonne.
1653 Gohin, Chiron et Herbereau des Chemineaux.
1654 Herbereau de Beauvais et Bourceau de la Domerie.
1655 Nicolas Siette de la Pasquerie et Jacques Herbereau.
1656 Jean-Jacques Lasnier de Vernusson et Jacques Blot de Marton.
1657 Pierre Brechu et François de Moncelet de Beauchesne.
1658 Joachim de Chénedé et Philippe Sicault de la Noë.
1659 Claude de Roye de la Brunetière et René Moreau du Plessis-Remond.
1660 Jean Chantelou de Portebise et Jérôme Cossé des Grouas.
1661 Jean Chotard de la Hardiere et François Poisson de la Chabossière.
1662 Charles du Tremblier et [illegible] Blouin des Coteaux.
1663 Nicolas Rubion du Paty et [illegible] Frain du Tremblay.
1664 Pierre Payneau de Pep[illegible] René Berthelot.
1665 René Pétrineau et Re[illegible] Pescherat de la Roche.
1666 Abel Avril de Louzil et F[illegible] çois Piollin.
1667 Pierre Landevy et Ma[illegible] Gourreau.
1668 Charles Basourdy et Ja[illegible] Avril.
1669 Jacques Bault et Antoine G[illegible]
1670 René Trouillet et Jean A[illegible]
1671 Michel Mauxion et Ph[illegible] Gourreau.
1672 René Lezineau et Pierre [illegible] blard.
1673 Jacques Volleige de Cier[illegible] Pierre Baudry de la [illegible] pellière.
1674 Pierre Poisson de Gatin[illegible] Jean Burolleau.
1675 Germain Artault et [illegible] Chaudet.
1676 François Grandet et F[illegible] Avril.
1677 Pierre Daburon et Fra[illegible] Davy de la Roche.
1678 Jean Menard de la C[illegible] naye et Pierre Mauvif d[illegible] Plante.
1679 François Jallet des Plan[illegible] Noël Drouin.
1680 Jean Guynoiseau et Math[illegible] Janneaux.
1681 Joseph Dupont, René [illegible] seau de Pantigny et [illegible] Thibaudeau.
1682 René Bault de la Vilnie[illegible] Jean-Baptiste Delmur.
1683 Claude Pocquet de Livon[illegible] et Charles Janneaux.
1684 Pierre Boutiller de la F[illegible] dière et Nicolas Berthel[illegible]
1685 Nicolas Pétrineau et Ge[illegible] Dupas de Cantenay.
1686 Marc Artault du Fouge[illegible] Pierre Guiteau.
1687 Hernault de Montiron et [illegible] toine Poullain de la Tri[illegible]
1688 Guillaume Cebron d'Ar[illegible] et Jean le Jeune de la G[illegible] maison.
1689 Pierre du Tremblier et Ch[illegible] Davy du Mottay.

ançois Poulain de la Fo-
esterie et Melaine de la
Motte.
arin Gourreau de la Blan-
hardière et Alexandre Ba-
helot.
uillaume Cébron d'Argonne
t Nicolas Guillot.
erre Daburon et Alexandre
Bachelot.
athurin Nicolon de Chanzi
t René Buché.
8 août) Georges Daburon fils.
athurin Marguariteau de la
Morinière et Georges Da-
buron.
icolas Avril et Jean Gandon
le la Veranderie.
enis Poulard et Nicolas Bo-
guais.
uillaume Rioland et René
Buché.
rançois Maunoir et Jean le
Rat de la Noue.
Iabit et François Buret.
rançois. Chotard de la Bre-
tonnière et Jean Trochon de
la Porte.
harles Toublanc de la Riche-
lière et Pierre Bouchard.
rançois Jarry et René Mau-
gars de la Gancherie.
rançois Davy de la Roche et
René Dupont.
Iatthieu Gandon de la Gui-
meraie et Pierre Touchais.
ean Cousin de la Bridaie et
Pierre Raymbault.
acques Gourreau et Pierre
Maunoir.
Tolleige de Verdigny et Guy-
noiseau de Boismarie.
Aubin de la Bouchetière et
Jean Dupaty Berthelot.
René-Joseph Jallet de la Ve-
roullière et Joseph Maugin.
Boirand et Bridier.
René-Joseph Jallet et Mar-
chand.
Jean Guerin de la Piverdière,
Joseph Corbin et Delaunay.
Potier du Bois et le Voyer.
17 décembre) Coycault de
la Carte.
Poulain d'Andillé et Robert
Cassin.
Coycault, Pierre Daburon et
Voisin de la Roberderie.

1718 Toublanc et Beguyer de Champcourtois.
1719 Delorme et Ducerne.
1720 Decorce et Jorry.
1721 François-David Gilly et Morna de la Rioterie.
1722 François Gouin de la Terrandière et Michel Olivier.
1723 Claude Delaunay et René Romain.
1724 Pierre Moreau de la Mussetière et Michel Olivier.
1725 Marin Jallet de la Veroullière et Trioche de la Betonnière.
1726 Jean-Guy Delorme et Michel Crasnier.
1727 Marin Jallet de la Veroullière et René Dupont.
1729 François Paulmier et Bourau de Versillé.
1730 Jolivet et Loyseau de Mauny.
1731 Loyseau de Mauny et Aubin de la Bouchetière.
1732 François Paulmier et Urbain Marchand.
1733 Aubin de la Bouchetière et Esnault.
1733 (18 novembre) Marchand et Roussel.
1735 Brouard des Aulnais et Benoist.
1736 André Gontard et Crasnier.
1738 Gouin, Bardoul, Janneau et le Page de Varancé.
1741 Mauvif de la Plante et le Gris.
1742 Le Tourneux et Verdier de la Miltière.
1743 Daburon et Baudron.
1744 Leroux et Mabit.
1745 Toysonnier et Rocher.
1746 Guerin et Beguyer de Champcourtois.
1747 Bory et Macé.
1748 Milscent et Rousseau de Pantigny des Ruaux.
1749 Esnault et Maugars.
1750 Gastineau et Eon.
1751 Guerin de la Piverdière du Grand-Launay et Crasnier.
1752 Gastineau et Deville.
1753 Loyseau de Mauny et Julien Maugars.
1754 Deville et Allard.
1755 Falloux et Bedane.
1756 Marchand du Brossay et Allard.
1757 Nepveu du Mothay et Sarthe.
1758 Verdier de la Miltière et Marchand du Brossay.

1759 Mauvif de la Plante et Cerisier.
1760 Verdier de la Miltière et Brillet.
1761 Couraudin et Cerisier.
1762 Brillet et Mezeray.
1763 Legris et Claveau.
1764 Mezeray et Gouppil.
1765 Brévet, le Gris, Frain du Tremblay, Rousseau des Ruaux, Sarthe et Benoist.
1767 René-Jean Leroux et Sancier de la Boderie.
1768 Thomas de la Houssaye et Brouard des Aulnais.
1769 Bedane, Thorode et Pierre Benoist.
1770 Jallet et Antoine Mauvif de la Plante.
1771 Ayrault et René-Joseph François Couraudin.
1773 Berger et Bucher de Chauvigny.
1774 Planchenault de la Chevalerie, Bayon et Paulmier.
1777 Claveau et Guerin des Br
1778 Deville et Grille.
1779 Charles-André-François G sin de la Brideraie et Jac Guinoiseau de l'Arboute.
1780 Aubin de la Bouchetiè Commeau.
1781 Guinoiseau et René-Th Chambault.
1782 Bodard de la Jacopiè Roussel.
1783 Gaudin de Bois-Robert Ruffebrau du Coudray.
1784 Guerin du Grand-Lima Roussel de la Guerandrie
1785 Gaudin de Bois-Robert Body, avocat.
1786 Fourmond, notaire, et l ville, ancien consul.
1787 Body, avocat, et Guerin l Piverdière.
1789 Deville, par continuation.

LISTE

DES CONSEILLERS-ECHEVINS PERPÉTUELS DE LA VILLE D'ANGERS (a).

Depuis 1474 jusqu'à 1747.

'4 Pierre de Rezeau des Frées.
Jean de Launay.
Pasquier le Bailly.
René Toucherousse.
Etienne Fleury.
Pierre Lechat.
Thibault Collin.
Pierre Thevin.
Jean Raimbault.
Laurent Cochon.
Radulphe Audouin.
Ambroise Phelipes.
Pierre Charere.
Sébastien de Loche.
Pierre Bruere.
Simon Coffin.
Robert Gilbert.
Jean le Febvre.
Jean Bourjolais.
Pierre Guespin.
Pierre le Paige.
Jean Dubreuil.
Yvonet Chataigné.
Raoullet le Mal.
Jean le Page du Moulinet.
Jean Sabard de Bourdevy.
Etienne Jahu.
Jean Fallet.
Benoist Baudouinière.
Pierre Chaillou de Platteau.
Jean le Comte.
René Mauvel de la Touche.
Jean Pouillet.
Jean Coustard.
Jean de la Motte.
Jean Nicolas.
84 Pierre Guyot de la Forencière.
'87 Jean Binel.
Henri de Cosme de la Garellière.
1487 Guillaume de l'Épine de Beauchesne.
Jean Blin.
Gilles Percault.
Jean Crespin du Verton.
Jean le Roy l'aîné.
Jean le Roy le Jeune.
Jean Patry.
Jean Bouveri.
1498 Jean Ragot.
Hilaire Cadu.
Jean Vaslin.
1499 Abel des Seillons.
1500 Pierre Loriots.
1501 Vincent Crespin.
Jean Bouveri.
1503 Pierre de Vaux.
Pierre le Couvreux.
1504 Robert Thevin.
Raoullet Grimaudet.
Jean Bouveri.
1505 André le Peltier.
Pierre de Pincé de la Roë.
Raoul le Roy de la Roche.
Jacques le Camus.
Guillaume Jarzé de l'Echasserie.
Jean Lasnier de Sainte-James.
Jean Richaudeau du Tremblay.
1506 Thibault Bernard.
1509 Jean de Pincé du Bois.
1511 Barthélemy Dufay.
1513 Jean le Blanc.
1514 René le Loup.
1515 Mathurin de Pincé le jeune.
1522 Guillaume des Landes.
1531 Michel le Maxon.
1532 François Harand de l'Esperviere.
1546 Guillaume le Rat de Lancreau.

(a) Ces offices donnaient la noblesse. Voyez p. 37-39 et la note (b) : la page 575.

1546 Jean Belhomme.
1550 Pierre Doisseau de la Maillardiere.
1553 François le Loup de Beauchesne.
Jean Basourdy des Poissonnieres.
1554 Jean le Febvre de Champagné.
Etienne le Vannier de la Jardiniere.
François de Pincé de la Roë.
Claude Harand de l'Epervière.
1556 Guy Lavocat.
François Lebret de Pleinchamps.
Guy Lasnier de l'Effrétière.
1561 Jacques Richard de Boistravers.
1590 Louis de Chevereux.
1616 Etienne Dumenil.
Jean Bodin de Brizay.
1617 Thomas Nepveu de Gaigné.
Jacques Gourreau de la Blanchardière.
1619 Guillaume Menage de la Moriniere.
1621 Jean Jolivet de Nidepie.
1622 Gabriel Jouet de la Saulaye.
1625 Jean Barbot du Martray.
1626 François Eveillard des Seillons.
1627 Matthieu Froger.
1628 Maurice Avril Dumont.
René Boylesve de Goismard.
1638 Urbain Avril de Ballée.
1639 Laurent Lasnier de la Guerche.
1643 Jacques Lasnier.
1648 Cupif.
Guillaume Ménage.
Jacques Gourreau.
1650 Jean Verdier.
1653 Deschemineaux-Herbereau.
1654 De la Chauvière-Avril.
1656 Jacques Herbereau des Rousses.
Christophe Cupif.
1659 Jacques Guilbault de la Grandmaison.
1661 Jean Elie des Roches.
1662 Pierre Ayrault de Beligan.
Joachim de Chénedé de la Plaine.
1663 René Moreau du Plessis-Remond.
François Eveillard.
1667 Jacques Gaultier de Chanzé.
1668 Nicolas Martineau de la Berthière.
1670 René Trochon.
1671 Nicolas Cupif de Teildra
Jacques Hamelin de
bourg.
1675 Charles Poisson de Nerv
1677 Jacques Avril de la Cha
1678 François Grandet.
René Moreau du Plessis.
1679 Jean Avril.
1686 Jacques Charlot des
lorières.
1687 René Avril.
1688 Jean Elie des Roches.
1689 Renou de la Féauté.
1691 Gaultier de Landevy.
1693 Pierre Daburon.
René Lezineau.
1694 François Poulain de
resterie.
Joachim de Chénedé.
François Boutiller de
nardiere.
Elie Brundeau de la Gau
1703 Charles Poisson de Neuvi
1704 Jean-Charles Chantelo
Portebise.
René Davy de Vaux.
Joseph Dolbeau.
1706 Pierre Poirier de la Corn
1707 Pierre Maunoir de la Noë.
François Payneau de
raudière.
1709 Toussaint Milscent de
dais.
1710 Dupont.
1711 Nicolas Rousseau de Pan
Jourdan de Fleins.
1713 Gresil de la Veronnière.
1714 Urbain le Bouvier des Mor
Jacques Gourreau.
1716 Elie Thomas de la Rous
1718 Urbain Marchant.
1719 Trochon.
Le Marié le jeune.
1721 René Robert des Marchais.
1726 René Romain.
1727 Thomas de la Houssaye.
Delorme.
1728 Pierre Armenault.
1729 Boucault.
René Janneaux.
Thomas de la Rousselière.
1733 Daburon de Mantelon.
1738 Poulain de la Guerche.
1739 Urbain Marchant de la Ro
1740 Michel Ollivier.
1747 Symphorien Rocher.

LISTE

DES PROCUREURS DE VILLE (a),

Depuis 1474 jusqu'à 1726.

Lacune de 11 ans.
1485 Jean Cochon.
1494 Le Masson.
Jean Blin.
1505 Thibault le Masson.
1508 René Juffay.
1531 Jean Juffay.
1542 Jean Harand.
1545 Guillaume Juffay.
1563 Lazare Hiret.
1572 François Saymond.
1589 François Courtin de la Combe.
1592 Pineau.
1603 François Dumesnil de Longeraye.
1607 Matthieu Froger de l'Epine.
1646 Matthieu Thomas de Jonchère.
1680 Pierre Daburon.
1693 Antoine Gasté.
1700 François Gautreau.
1717 Dupont.
1726 Marin Jallet de la Veroullière.

LISTE

DES SECRÉTAIRES-GREFFIERS DE L'HOTEL-DE-VILLE D'ANGERS (b),

Depuis 1474 jusqu'à 1726.

Lacune de 123 ans (c).
1597 Paschal le Poitevin père.
1612 Paschal le Poitevin fils.
1647 Gaspard le Poitevin.
1666 Pierre le Poitevin.
1690 Antoine Beguyer.
1708 Hardouin Dupui de Ribonne.
1726 Simon Simon.

(a) Cet office donnait la noblesse. Voyez p. 37 et la note (b) de la page 575.

(b) *Idem.*

(c) On voit, dans un livre intitulé *Anecdotes sur quelques citoyens vertueux de la ville d'Angers*, imprimé en 1773, la cause de ces lacunes. L'auteur prétend que des descendans de divers officiers municipaux, voulant faire oublier l'origine de leur noblesse, enlevèrent plusieurs feuillets du registre où étaient inscrits les noms de leurs ancêtres. Ce livre des *Anecdotes* est très-rare; il y en a un exemplaire dans la bibliothèque publique d'Angers.

LISTE

DES OFFICIERS DES TROIS BATAILLONS DE VOLONTAIRES DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE (*a*).

Lorsque le vernis des siècles aura recouvert les premières pages de l'histoire de la révolution, on comparera l'élan spontané de la jeunesse française, courant aux armes en 1791 et 1792, aux plus beaux traits de patriotisme que nous offre l'antiquité. Ce qui surtout frappera d'étonnement, c'est que l'éducation et les mœurs, à cette époque, étaient diamétralement opposées aux habitudes militaires et à la vie pénible des camps. La galanterie, une toilette efféminée, le jeu, la débauche et les lectures licencieuses étaient presque les seules occupations des jeunes gens des classes au-dessus de celle des artisans et des paysans. Mais, depuis quelques années, l'assemblée constituante avait proclamé la liberté et l'égalité devant la loi; les Français avaient appris avec transport qu'ils avaient une patrie et des droits. Déjà ils commençaient à jouir de ces précieux avantages, lorsqu'on leur annonça que les ennemis de leur régénération politique s'avançaient pour les replacer sous le joug du régime de l'arbitraire. Dans ce moment d'alarme, les représentans de la nation font un appel à la jeunesse. Aussitôt la plupart des jeunes citoyens de toutes les classes s'habillent, s'équipent et s'arment à leurs frais. Tous les habitans des villes et des campagnes applaudissent à ce généreux dévouement; les mères, les mères elles-mêmes regardent d'un œil sec et avec une patriotique résignation les apprêts du départ de leurs fils. Bientôt la France est couverte de nombreux bataillons, qui, aux acclamations de la population des pays qu'ils traversent, marchent, en chantant des hymnes à la liberté, vers les lieux menacés d'une invasion étrangère.

(*a*) Cette liste se rapporte au Chapitre XLI, p. 438.

Ces jeunes citoyens, qui naguère vivaient dans la mollesse et l'oisiveté, deviennent, en quelques semaines, d'intrépides soldats; plusieurs s'élèvent en peu de tems, par leur courage et leurs talens militaires, aux premiers grades de l'armée. Qui a pu produire un tel prodige? L'amour de la patrie et l'orgueil national justement irrité par les menaces de l'étranger.

Ne pouvant désigner nominativement tous les volontaires des trois bataillons de Maine et Loire, je me bornerai à placer ici, comme un monument du patriotisme angevin, les noms des officiers qui, lors de la formation de ces bataillons à Angers, furent appelés, par les suffrages de leurs camarades, à l'honneur de les commander.

Ier. BATAILLON,

Formé le 15 septembre 1791.

Beaurepaire, lieutenant-colonel, commandant (*a*).
Lemoine, de Saumur, lieutenant-colonel en second. (*b*)
Lehoreau, d'Angers, quartier-maître-trésorier.

CAPITAINE.	LIEUTENANT.	SOUS-LIEUTENANT.
Compagnie de Grenadiers.		
Guillot, de St.-Georges.	Besnard, d'Angers.	Delaage, d'Angers (*c*).

(*a*) Il commandait la place de Verdun, dont le 1er. bataillon de Maine et Loire formait presque seul la garnison, lorsque l'armée prussienne s'approcha de cette place au mois de septembre 1792. La terreur, qui s'empara aussitôt des habitans et des troupes de ligne désorganisées, fut telle que, dans le conseil de guerre assemblé pour aviser aux moyens de résister à l'ennemi, il fut décidé que la ville se rendrait à la première sommation. Justement indigné de cette lâche résolution, et ne pouvant se résoudre à se rendre sans combattre, Beaurepaire se brûla la cervelle en présence même du conseil. Cet héroïque suicide eut une grande influence sur la résistance que les ennemis éprouvèrent sur les autres points de la frontière. La convention décréta que le corps de Beaurepaire serait transporté au Panthéon, et qu'il serait célébré une fête funèbre dans toute la France le jour de cette translation. La ville de Paris donna le nom de Beaurepaire à l'une des sections du faubourg Saint-Germain, et les villes d'Angers et de Saumur le donnèrent à une de leurs rues. S'il eût été Angevin, son article figurerait dans la Biographie.

(*b*) Devenu chef de ce bataillon après la mort de Beaurepaire, et depuis général de division.

(*c*) Devenu général de brigade.

CAPITAINES.	LIEUTENANS.	SOUS-LIEUTENANS.
	1re. *Compagnie.*	
Pehu, d'Angers.	Legendre, d'Angers.	Baudrier, d'Angers.
	2e. *Compagnie.*	
Ruffieux.	Maugars, d'Angers.	Tremblier, de Saumur.
	3e. *Compagnie.*	
Bariller, d'Angers.	Tricault, de Saumur.	Papin, de Saumur.
	4e. *Compagnie.*	
Pasqueraye, d'Angers.	Dalivon, d'Angers.	Ragot, d'Angers.
	5e. *Compagnie.*	
Gaudrée, de Saumur.	Fleuriot, d'Angers.	Le Breton, de Cholet.
	6e. *Compagnie.*	
Genneteau, de Saumur.	Silvestre, d'Angers.	Geslin, d'Angers.
	7e. *Compagnie.*	
Girard, d'Angers (*a*).	Boré, du Louroux.	Maupassant, de Saumur.
	8e. *Compagnie.*	
Jouanne, d'Angers.	Quettier, d'Angers.	Mongazon, de Saumur.

IIe. BATAILLON,

Formé le 13 septembre 1792.

Jacques Desjardins, lieutenant-Colonel, commandant (*b*).
Charles Houdet, lieutenant-colonel en second.
Tharreau, adjudant-major.
René Dupin, quartier-maître.
Charles Courant, adjudant sous-officier.

CAPITAINES.	LIEUTENANS.	SOUS-LIEUTENANS.
	Compagnie de Grenadiers.	
Olivier Challopin (*c*).	Paul Tribert.	Gabriel Rigaleau.
	1re. *Compagnie.*	
Jacques Allain (*d*).	Gilbert Gautier (*e*).	Louis Clairat.
	2e. *Compagnie.*	
Julien Vernet.	Louis Leroy.	Pierre Lenoble.
	3e. *Compagnie.*	
Jean Bazille.	Pierre Guillonneau.	Claude Albert.
	4e. *Compagnie.*	
Paul Genneteau.	André Garot.	André Lebreton.

Grades auxquels plusieurs de ces officiers sont parvenus.
(*a*) Colonel. (*b*) Général de division. (*c*) Chef d'escadron.
(*d*) Adjudant-commandant. (*e*) Colonel.

CAPITAINES.	LIEUTENANS.	SOUS-LIEUTENANS.
	5e. Compagnie.	
Antoine Joulain.	Pierre Tertrais.	Guillaume Guérin.
	6e. Compagnie.	
François Leroy.	Louis Maugeais.	Pierre Dufresne.
	7e. Compagnie.	
Jean Hudoux.	Etienne Clément.	Jean Garnier.
	8e. Compagnie.	
Joseph Dubateau.	Jean Lamouroux.	Aug. Lamotte-Vilneau.

IIIe. BATAILLON,

Formé le 29 octobre 1792.

Guillaume Guinehut, lieutenant-colonel, commandant.
Jean-Jacques Dubois, lieutenant-colonel en second.
Honoré-Christophe Tharreau, adjudant-major.
Jean-René-Toussaint Jubin, quartier-maître.
Jean-Baptiste Cordier, adjudant-sous-officier.

CAPITAINES.	LIEUTENANS.	SOUS-LIEUTENANS.
	Compagnie de Grenadiers.	
Pierre Verger.	Jean Paulet.	Hilaire Montaubin.
	1re. Compagnie.	
Berthelot-Grandmaison.	Joseph Hudoux.	Pierre Amiot.
	2e. Compagnie.	
Auguste Bellanger.	Louis Mercier.	Louis Lecomte.
	3e. Compagnie.	
Charles Cóuscher.	Ildephonse Regnier.	Aug. Dutertre-Desroches.
	4e. Compagnie.	
Nicolas Grignon.	Jean Lebreton.	Jean Tremblier.
	5e. Compagnie.	
Louis Lavigne.	Guy Alaire.	Philippe Etiambre.
	6e. Compagnie.	
Jean Gauchais (*a*).	Auguste Beauvais.	Joseph Lainé.
	7e. Compagnie.	
Henri Montassier.	Jean Blandin.	Etienne Roger.
	8e. Compagnie.	
Sébastien Moreau.	Jean Chantelou.	Jacques Rideau.

(*a*) Devenu chef de bataillon.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES

DE LA SECONDE PARTIE.

CHAPITRE Ier. *Le Songe du Roi René ou le Cœur d'amour épris. — L'Abusé en Cour,* page 1

CHAP. II. *Tournois du Roi René. — Louis de Beauvau,* 22

CHAP. III. *Charte octroyée par Louis* XI *à la ville d'Angers. — Origine de la Mairie. — Noblesse Angevine. — Hôtel-de-Ville. — Ses Armoiries. — Privilèges accordés aux Habitans d'Angers. — Les Offices Municipaux mis en vente,* 33

CHAP. IV. *Origine du Théâtre d'Angers. — Jean Michel, Médecin et Poëte. — Entrée de Charles* VIII *à Angers. — Présens de la Ville,* 46

CHAP. V. *Le Logis Barrault. — Louis* XII *et la Reine Anne de Bretagne à Angers. — César Borgia. — Son Faste insultant,* 53

CHAP. VI. *Election d'un Abbé de Saint-Florent,* 58

CHAP. VII. *Le Château du Verger. — L'Hôtel d'Anjou. — La Chapelle de la Bourgonière. — Louis* XII *malade à Blois. — Précaution que prend la Reine. — Disgrâce du Maréchal de Gié. — Tombeau du Chien du Verger,* 66

CHAP. VIII. *Le Donjon du château d'Angers. — Reculée. — Louise de Savoie, Duchesse d'Anjou. — Entrée solennelle de François* Ier. *à Angers. — Peste,* 76

CHAP. IX. *Assemblée des Etats d'Anjou. — Journée des Mouchoirs. — Profanation des Eglises. — Première Organisation de la Milice bourgeoise. — Contagion. — Aliénation des Biens du Clergé,* 88

CHAP. X. *Priviléges de l'Eglise d'Angers. — Mœurs du Clergé. — Colonne monumentale. — Premiers Juges-Consuls d'Angers. — Palais des Marchands*, 100

CHAP. XI. *Cruautés des Catholiques. — Cruautés des Protestans. — Les Roturières prennent le chaperon de velours. — On permet aux Roturiers de manger du pain blanc. — Députés aux Etats-Généraux. — Monnaie de parchemin*, 107

CHAP. XII. *François de Valois prend possession du Duché d'Anjou. — Insolence de ses Courtisans. — Son entrée solennelle dans la ville d'Angers. — Naumachie sur la Maine*, 117

CHAP. XIII. *Dernier Concile tenu en Anjou. — Simon de Maillé-Brézé, Archevêque de Tours*, 126

CHAP. XIV. *Surprise du Château d'Angers. — Supplice du Capitaine du Hallot. — Peste. — Dévouement des Magistrats. — Bannis. — Visites domiciliaires. — Danger de rester neutre dans les Guerres Civiles*, 131

CHAP. XV. *Mort de Henri* III. *— Angers se déclare de nouveau pour la Ligue. — Les Tribunaux vont s'établir à Châteaugontier. — Reddition de plusieurs petites Places d'Anjou. — Prédicateurs fanatiques bannis. — Siége de Brissac. — Prise de Chemillé*, 142

CHAP. XVI. *Siége de Craon. — L'Armée royale défaite par les Ligueurs. — Peste. — Famine. — Gentilshommes Angevins ennemis d'Henri* IV. *— Prétextes et Causes des Guerres Civiles*, 152

CHAP. XVII. *Sénéchaussées d'Anjou. — Présidial. — Palais de Justice. — Supplices des Angevins. — Cause célèbre. — La Belle Angevine*, 159

CHAP. XVIII. *Jean Bodin. — Il est élu Député aux Etats-Généraux. — Ses Ouvrages. — Jugemens que divers auteurs en ont portés*, 172

CHAP. XIX. *La ville de Saint-Symphorien. — Châteaux de Rochefort et de Dieusie. — Châteaux de la Possonnière et de la Roche-Serrant. — Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue. — Les Capucins. — Prédicateur célèbre*, 185

CHAP. XX. *La Ville et le Collége de la Flèche*, 201

CHAP. XXI. *La Ville et le Château de Vihiers. — Le Château de Vezins. — Le mauvais Père. — le Fils du Baron de Vezins réduit à l'état de Cordonnier. — Les Fortifications du Château de Vezins détruites. — Trait de générosité*, 205

CHAP. XXII. *Université d'Angers. — Son origine. — Ses plus célèbres Professeurs. — Récompenses que plusieurs d'entr'eux ont obtenues. — Fondation du Collége de la Porte-de-Fer*, 214

CHAP. XXIII. *Suite de l'Histoire de l'Université. — Collége de Fougère. — Collége de Bueil. — Collége de la Fromagerie. — Collége d'Anjou*, 231

CHAP. XXIV. *Suite du précédent. — Mœurs des Etudians et des Gens d'Eglise. — Fêtes de l'Université. — Processions*, 248

CHAP. XXV. *Voyage Pittoresque sur la Loire. — Chapelle de Sainte Radegonde. — Chapelle de Notre-Dame de Lorette. — Les Ponts-de-Cé. — Tombeaux. — Iles de la Loire*, 262

CHAP. XXVI. *Suite du Voyage Pittoresque. — Ruines de Saint-Symphorien de Rochefort. — Savenière. — La Ville et le Château de Chalonnes*, 278

CHAP. XXVII. *Suite du précédent. — Fontaine de Saint-Maurille. — Château de Montjan. — Anciennes limites de l'Anjou. — Tombeau du Marquis de Bonchamps. — Le Marillais. — Origine de la Fête de l'Angevine. — Costume. — Fêtes champêtres. — Lieu natal du Poëte. — Fin du Voyage Pittoresque*, 288

CHAP. XXVIII. *Origine des Habitans des Mauges. — Le Pin-en-Mauge. — Chêne druidique. — La Ville de Beaupreau. — Le Cardinal de Retz. — Siége d'Angers et des Ponts-de-Cé. — La Noblesse et les Paysans des Mauges prennent les armes.* 309

CHAP. XXIX. *Suite du précédent. — Le Château et le Collége de Beaupreau. — Montrevault. — Mœurs des Paysans des Mauges,* 325

CHAP. XXX. *La Ville de Chemillé. — La Ville et la Fabrique de Cholet,* 334

CHAP. XXXI. *Le Château du Fresne. — Le Baron de Charnacé. — Le Marquis de Charnacé. — La Maison du Tailleur,* 341

CHAP. XXXII. *La Ville et le Château du Lude. — Les Habitans obligés de fournir des meubles au Seigneur. — Angevins à la Bataille de Ravenne. — Le duc de Roquelaure, Seigneur du Lude,* 351

CHAP. XXXIII. *La Ville et le Château de Durtal. — Magnificence du Maréchal de la Vieuville. — Le Pont de Durtal,* 362

CHAP. XXXIV. *Gilles Ménage. — Ses Ouvrages,* 367

CHAP. XXXV. *Michel Poncet de la Rivière, Evêque d'Angers. — Ses Talens. — Sa disgrâce. — Jean de Vaugirault, Evêque d'Angers. — Sa Nomination imprévue. — Séminaire Saint-Charles. — Les Frères des Ecoles-Chrétiennes,* 376

CHAP. XXXVI. *Le Maréchal de Contades. — Le Château de Montgeoffroi,* 383

CHAP. XXXVII. *Insurrection des Districts de Saint-Florent, de Cholet et de Vihiers. — Siége d'Angers par les Vendéens,* 390

CHAP. XXXVIII. *La Cure de Saint-Pierre à Angers. — Claude Robin. — Ses Ouvrages. — Son Tombeau. — — Elégie,* 391

CHAP. XXXIX. *Chassebeuf, dit Volney. — Ses Voyage. — Ses Ouvrages. — Il est élu Député aux Etats-généraux; à l'Assemblée Législative. — Il est fait Sénateur; élevé à la dignité de Pair de France. — Son Caractère. — Son Tombeau*, 401

CHAP. XL. *Suite du précédent. — Lettres de Volney*, 417

CHAP. XLI. *Jacques Desjardins. — Sa Carrière Militaire. — Sa Mort*, 438

CHAP. XLII. *La Terre et le Château de Serrant. — Origine du Bourg de Saint-Georges-sur-Loire. — Tombeau du Marquis de Vaubrun. — La Terre de Serrant érigée en Comté*, 445

CHAP. XLIII. *Suite du précédent. — Louis* XIV *à Serrant. — L'Empereur Napoléon et l'Impératrice Joséphine à Serrant; à Angers; à Saumur*, 463

CHAP. XLIV. *Coup-d'œil sur Angers à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième*, 472

Notes de la seconde partie, 483

Biographie Angevine, 493

Liste des Consuls ou Comtes d'Angers; des Comtes et des Ducs d'Anjou, 538

Tableau Chronologique et Historique des Evêques d'Angers, 542

Tableau Chronologique et Historique des Abbesses de l'ordre de Fontevrault, 556

Députés d'Anjou aux Etats-Généraux, depuis 1483 *jusqu'en* 1789, *et Députés du Département de Maine et Loire aux Assemblées Législatives, depuis cette dernière époque jusqu'à* 1822, 560

Liste des Sénéchaux d'Anjou, 570

Liste des Baillis, Juges-Généraux d'Anjou, Lieutenans-Généraux Civils et Lieutenans-Généraux Criminels, 571

Tribunaux Supérieurs du Département de Maine et Loire, établis à Angers depuis 1789, 572

Administration Centrale du Département de Maine et Loire, 574
Liste des Maires de la ville d'Angers, depuis 1474 *jusqu'à* 1789; *suivie de celles des Présidens, Maires et Adjoints, nommés depuis* 1789 *jusqu'à* 1822, 575
Liste des Echevins de la ville d'Angers, depuis 1474 *jusqu'à* 1789, 578
Liste des Conseillers-Echevins perpétuels de la ville d'Angers, depuis 1474 *jusqu'à* 1747, 583
Liste des Procureurs de Ville, depuis 1474 *jusqu'à* 1726, 585
Liste des Secrétaires-Greffiers de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, depuis 1474 *jusqu'à* 1726, 585
Liste des Officiers des trois Bataillons de Volontaires du Département de Maine et Loire, 586

FAUTES A CORRIGER.

Page 39, ligne 17, on a omis de mettre à la marge 1483.
97, — 16, Belotterie, *lisez* Belottière.
114, — 21, on a omis de mettre à la marge 1576.
117, — 17, la suite, *lisez* sa suite.
123, — 27, Joyeu, *lisez* Joyau.
129, — 21, envoya, *lisez* en envoya.
196, — 26, Manuscrits, *lisez* Mémoires.
247, — 7, d'Angers, *lisez* d'Anjou.
284 et 285, *Colonna*, lisez *Calonna*.
287, ligne 1re., On ignore à quelle époque. Voy. la note p. 551.
336, — 15, Maine, *lisez* Moine.
367, — 9, un nom, *lisez* un nom européen.
383, — 19, faible le côté, *lisez* le côté faible.
432, — 8, Mériteriez-vous, *lisez* Méditeriez-vous.
443, — 19, son corps, *lisez* le septième corps.
449, — 25, Poutron, *lisez* Pontron.
473, — 4, la gothique, sa gothique.
525, — 6, 2e. colonne, V. p. 246, *lisez* V. T. I, p. 246.
526, — 9, 2e. colonne, *Commèranes*, lisez *Commerçantes*.
560, — 2, depuis 1560, *lisez* depuis 1483.
566, — 8 de la note, lui en imposer, *lisez* lui imposer.

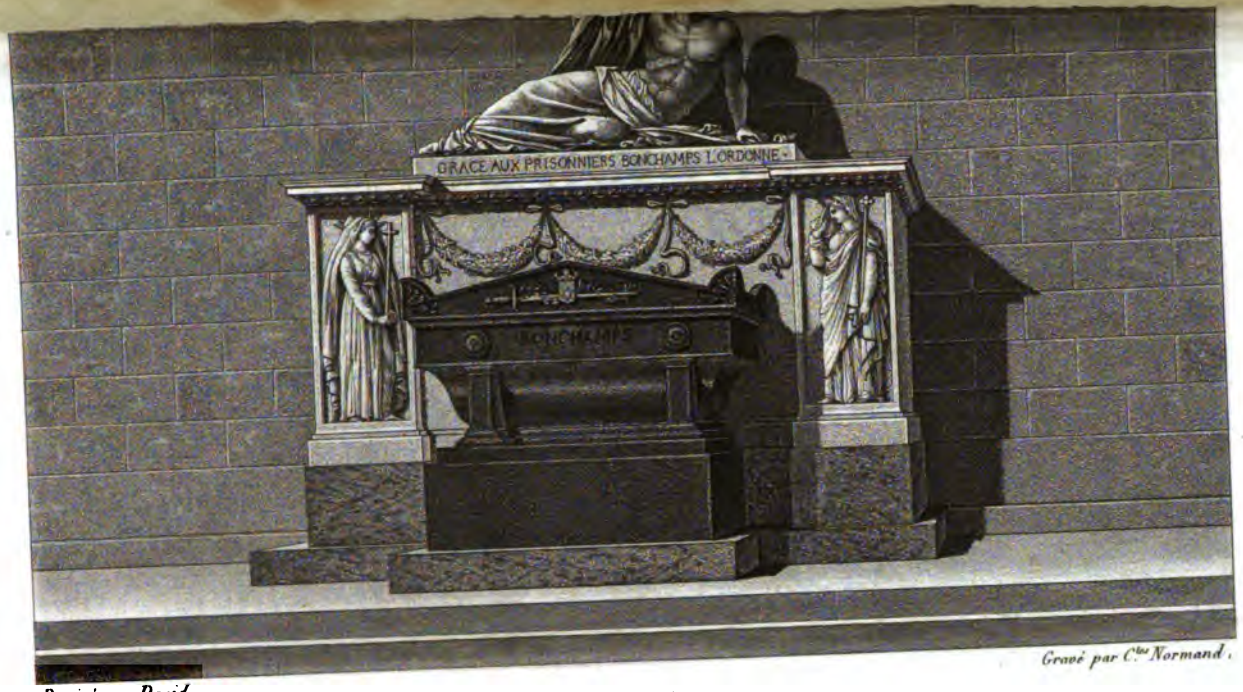

Dessiné par David.

Gravé par Cte Normand.

TOMBEAU
du Marquis de **Bonchamps**
par Mr David.

P. 195